ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

TYPOGRAPHIE DE M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI

7, RUE DU MUSÉE.

ŒUVRES

DE

GEORGES CHASTELLAIN

PUBLIÉES

PAR M. LE BARON KERVYN DE LETTENHOVE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

TOME TROISIÈME.

CHRONIQUE

1454-1458.

BRUXELLES,
F. HEUSSNER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
16, PLACE SAINTE-GUDULE.

1864

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

605361
5.4.55

DC
611
B78C5
c.3

CHRONIQUE

DE

GEORGES CHASTELLAIN.

LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le duc, estant revenu de Rainsebourg, rompist par samblant le mariage de son fils avec mademoiselle de Bourbon.

Grandes ont esté et hautes [les matières récitées] ci-devant, touchant les faits de [ce grand duc] Philippe, dont j'ay traitié jà trois volumes et desquels le contenu, j'espoire, est demoré en bon recort des lisans. Sy convient maintenant procéder avant en son histoire, et le surplus de sa vie donner à cognoistre ainsi qu'elle a esté déduite, dont toutevoies ce qu'il en reste est d'autant de plus grant

pois que ce qui est escrit, comme le haut eage d'un viel homme est plus dangereux que d'un jeusne, parce que de la fin de l'homme se forme sa grâce et que de jeunesse glorifiée ne se peut traire haultesse, sinon par persévérance en mesme jusque l'issue.

Or a esté dit comment ce duc de Bourgongne a esté à Rainsebourg [1] au mand de l'empereur, là où luy-mesmes qui le mandoit, ne comparut point, ains recula de luy et différa de s'y trouver par doute que avoit qu'il ne le pressast trop près d'emprendre le voyage en Turquie, tous ses autres affaires lessiés, car le sentoit assés délibéré à ce et tout conclu, comme en effet il eust fait, s'il eust trouvé le dit empereur prest et de celuy vouloir, mais nenny, et partant il fit un long périlleux voiage à povre fruit, mais plein de mérite toutevoies et de gloire touchant sa personne.

A esté dit aussy comment d'allée et de retour, il a esté reçu des ducs d'Autrice et de Bavière, des marquis et des barons du pays, des cités et bonnes [villes et communautés] où onques homme ne passa qui tant [reçut grand chière,] ne tel festoy, quant mesmes à l'empereur dont sont subgectes, n'y a esté vu faire pareil honneur.

Maintenant doncques pour continuer la matière de luy, selong ce qu'elle va, après ce voyage en quel Dieu espoir le regarda mu de léal vouloir, retourna par la cité de Bernes en son pays de Bourgongne, là où arrivé fut reçu à telle joye de son peuple par les bonnes villes, que le mistère en seroit ou trop long pour escrire ou trop tirant à vanité d'en faire le conte, car faisoient des cérimonies par tel excès d'honneur et d'amour que à peines à mortel homme n'en séoit point faire autant, et ce faisoient les

[1] Ratisbonne.

citoiens çà et là, par renvy l'un sur l'autre, dont à Salins se fit la première.

Après doncques avoir séjourné un poy en Bourgongne prist son chemin vers Nevers, car là avoit establi journée de convenir les ducs d'Orléans et de Bourbon et les deux ducesses avec luy, pour traiter du mariage de son fils conte de Charolois avecques sa niepce fille au duc de Bourbon, lequel mariage il avoit ordonné et commandé à faire à son dit fils, premier que parti s'estoit de Lille pour aller devers l'empereur, affin que si d'aventure il y fust demoré en la mercy de Dieu mort ou pris, qu'il pust demorer dressié et allié en France dont il estoit du ventre, et non en Angleterre là où sa mère le contendoit à traire, dont pour ce que ce mariage n'estoit pas parconclu encore et que ledit conte son fils aucunement y avoit restivé à l'encontre à l'heure de son partement, comme recité est en la fin de mon autre volume devant cestui[1], pour ce maintenant, quant le père est retourné en ses pays et que le cœur lui tiroit fort à ceste besogne, la voulut bouter outre et traitier avecques son beau-frère de Bourbon le mariage jusques à son parfait, et en effet mesmes s'en ala à Nevers pour ceste cause, là où le duc et ducesse d'Orléans pareillement et la ducesse de Bourbon, ensemble madame Jehenne de France, comtesse de Clermont, vinrent toutes ensemble et y menèrent grant bruit, car ne s'estoient onques entrevues jusqu'à celle heure. Le duc de Bourbon en personne n'y pooit estre pour cause de sa maladie des goutes dont il estoit povre martir, mais y envoia son ambassade notable pour besognier, messire Pierre d'Emboise, seigneur de Chaumont-

[1] Nous n'avons plus la partie de la chronique, à laquelle renvoie ici Chastellain.

sur-Loire et le seigneur de Culan avecques aucuns notables clers bien chargés et instruis sur la matère. Or est vray que au commencement (et jà avoit bonne pièce) quant ce duc Charles de Bourbon avoit oy parler premier de ce mariage, tant s'en trouva joyeux que joignant les mains vers le ciel en getta les larmes aussy toutes grosses par abondance de joye, et s'en tint à plus content de Dieu, ce disoit, que de chose qu'il lui envoiast onques, car ne pooit au monde mieux logier sa fille, ce lui sembloit, ne mieux rasseurer sa maison d'alliance, jà-soit-ce qu'elle y estoit assés par avant. Mais maintenant pour ce que le duc avoit esté dehors et longuement absent en Allemagne, aucunement estoit refroidi celui de Bourbon en cecy, pour cause d'aucunes conditions que le duc de Bourgongne y vouloit mettre et lesquelles le dit de Bourbon pesoit beaucoup, et envis les accordoit, car est vrai qu'en délibérant ce mariage, le duc de Bourgongne voulut avoir la terre et seigneurie de Chinon[1] qui gisoit enclavée en Bourgongne et estoit de grant préjudice au pays en temps de guerre. Sy désiroit fort à l'avoir, et non point tant pour la convoitise que pour l'empescement. De cecy avoit esté consentant assez celui de Bourbon, au commencement, mais ainsi que princes ont des aviseurs beaucoup, et des gens qui les desmennent, par long intervalle de temps, commença à mettre des restivetés beaucoup et des dangers au transport de ceste terre, disant qu'il avoit une multitude d'enfans masles auxquels, par soy deffaire de ceste seigneurie, il donneroit rompture et grant playe en temps avenir en leur partage, car valoit bien pour furnissement de l'un de eux[2]. Sy se commença le dit de Bourbon à resfroidier et à

[1] Château-Chinon dans le Nivernais. C'est la capitale du Morvan.

[2] On trouve dans les pièces justificatives de l'*Histoire de Bourgogne*,

mettre beaucoup de dangers en cecy pour cause de ses enfans, et en effet, ne s'estoit onques monstré tant ardant du faire que maintenant ne se monstra plus lent pour y mettre consentement, sauve toutevoies que la convention de Nevers qui se devoit faire pour ceste cause, n'estoit pas encore commencée.

Or convinrent ensemble, comme j'ay dit, les deux ducs, les duchesses d'Orléans et de Bourbon, avecques l'ambassade du duc de Bourbon, pour traiter de ceste matère, laquelle à chief de trois jours tourna tout à nient, car ne vouloit celui de Bourbon pour nulle rien condescendre à la donison de ceste terre, posé que autrement lui plaisoit moult le mariage, mais regardant la playe qui en demorroit à ses autres enfans dont il en avoit beaucoup à pourveoir, ne voioit manière de le pooir faire sans grant grief, et à l'autre lez, le duc de Bourgongne qui ne se voulut onques déporter de ceste terre qu'elle ne fust accordée par le traité à son fils, se tint roide et restif aussi, et monstra par samblant que de la rompture ne lui estoit riens et encore moins qu'à l'autre, et par ainsi ce mariage que droit-là on pensoit à traiter par amour, demora en apparence de non soy faire jamais par le discort des parties, dont la ducesse de Bourbon, sœur au duc de Bourgongne, mouroit d'annuy, et ne l'en pooit-on estansier de plorer, tant luy alla près du cœur. Sy furent le duc et elle par l'espasse bien de six heures ensemble sur ceste matère qu'onques personne n'entra devers eux, et là où la dite dame se désenfla de sa douleur l'une fois par plours, l'autre fois par paroles pi-

de dom Plancher, une lettre du 20 septembre 1454, adressée au duc de Bourgogne par le duc de Bourbon, qui s'excuse, comme le dit Chastellain, à cause du nombre de ses enfants, de ne pouvoir donner pour dot à sa fille Isabeau la baronnie de Château-Chinon.

teuses, qui toutevoies, humain envers elle, et qui naturellement l'amoit, la rappaisa par belles raisons et lui ouvrit de son estomac ce qu'il vouloit qu'elle sceust, jà-soit-ce que non le droit secré comme il apperra bien ci-après, car lui dist une chose et pensa l'autre. Toutevoies en fin de conclusion tout demora en rompture pour celle fois et en fut l'espoir mis dehors à tous lez, dont après avoir fait grans chières ensemble, les dames avecques les seigneurs, et que madame Jehenne de France avoit esté honorée et festiée du duc son oncle par manière que nulle onques meilleur, le duc prist congié d'elles et du duc d'Orléans et repaira vers Salins là où il fist un peu de séjour et y fist convenir les trois estats du pays[1], pour avoir leur aide sur son voiage de Turquie lequel il avoit en cœur, et ne pensoit autrement fors que l'opportunité lui vendroit prochainement pour le faire, car aussi le désiroit sur toute riens autre, et l'eust fait si les fortunes ailleurs et les dispositions des hommes l'eussent souffert alors et voulu, mais nenny; toutevoies ne s'en laissa point à mettre en bon léal devoir, et en toute préparation le plus sagement que pooit, car avecques ce qu'il y avoit grant cœur, sy y avoit-il mis l'honneur plus avant que nul autre, parce que de tout ancien temps s'y estoit offert, et sur tous les autres princes chrestiens avoit esté continuel susciteur de ceste besogne.

[1] Les états du duché de Bourgogne furent aussi convoqués. Ils s'assemblèrent à Dijon et votèrent un subside de soixante mille livres (*Hist. de Bourgogne,* par dom Plancher, IV, p. 286).

CHAPITRE II.

Comment le roy de Hongrie se plaigny du duc de Bourgongne.

Pendant que cest assamblement se fit à Nevers, vint un chevalier en la court du roy à Tours, tramis du roy de Honguerie, lequel en aucunes de ses paroles, sambloit vouloir donner charge au duc de Bourgongne d'aucunes choses qui touchoient à honneur, et ès quelles il se devoit estre moins bien porté depuis son partement de Rainsebourg, ce disoit, et à ceste cause le roy de Honguerie en forme de complainte envoioit devers le roy de France pour l'en advertir, et comme au souverain du duc, affin d'en avoir raison par luy. Sy en fut adverti le duc de Bourgongne qui guères toutevoies ne s'esmaia du cas, mais lui cuisoit durement la charge que le roy hongrois, son cousin, lui donnoit sans cause, mais brief conseillié sur cecy, envoia un escuier breton nommé Mériadec[1] devers le roy à Tours, lui signifiant par ses lettres comment telles choses estoient venues à sa cognoissance, et lui suppliant que de sa grâce il lui plust à lui en faire savoir le vray et le fons de la besogne comme à son humble serviteur et parent, et au surplus, si charge aucune lui estoit imputée là où il estoit absent, il en ordonneroit tellement que l'honneur du roy et le sien propre y seroient gardés, et de fait donna charge au dit Mériadec de dire tout haut, si le roy de Honguerie le vouloit charger d'aucune chose touchant honneur ou d'avoir mespris en faire ou en dire, et

[1] Le tombeau d'Hervé de Mériadec se voit à Wervicq. Une notice lui a été consacrée dans le *Messager des Sciences historiques*, de Gand.

que cela voulsist faire maintenir par un noble homme non chevalier, le dit Mériadec seroit celui qui de son corps soustiendroit le contraire et le feroit apparoir, si aussi le dit roy hongrois y avoit tramis ou vouloit tramettre chevalier pour maintenir ceste cause, lui samblablement il y tramettroit son homme pour le deffendre, et si lui-mesme ou prince en son nom vouloit riens mettre avant contre son honneur et ce maintenir en leur personne, lui-mesme qui prince estoit comme autres, offroit de son propre corps à justifier et deffendre sa propre querelle, et de fait au seigneur de Charny qui droit là estoit emprès luy à Nevers, il ordonna la bataille de son honneur, quant le cas y escherroit, de chevalier contre autre. Sy alla ledit Mériadec à Tours[1].

CHAPITRE III.

De l'assemblée des trois estats de la haute Bourgongne qui se fit à Salins.

En la ville de Salins donques se fit l'assemblée des trois estats de la haute Bourgongne nommée la conté, là où le duc, par la bouche de l'évesque de Toul qui avoit esté à Rainsebourg avecque luy, fit faire la relation de ce que

[1] A la suite se trouve un feuillet blanc, et il faut en conclure que ce chapitre, au moins dans le texte que nous avons sous les yeux, est incomplet. Il ne faut pas perdre de vue ce qu'écrit Molinet, disciple de Chastellain : « Grand plenté de ses œuvres sont demourées imparfaites, qui donneront labeur intollérable à ceulx qui voudront parattaindre à la fin de ses conceptions. » Ailleurs Molinet parle de « certains volumes par luy très-grandement avancés. » Tout annonce que la chronique de Chastellain n'a jamais été terminée, et ceci explique pourquoi elle a été si peu connue des historiens contemporains, et pourquoi les manuscrits en sont si rares.

avoit en cœur, touchant son voiage de Turquie, les causes aussi qui le mouvoient de ce faire et les dangers de son honneur qui le pressoient d'y entendre, et leur fit prier que, attendu le cas quel il estoit et en quelle disposition, que ils le voulsissent aider et secourir d'une somme de deniers selon la portion du pays, en confort de son dit voiage, et comme qui plus saintement ne pooient emploier aide qu'en cestui endroit qui estoit universel à toute la crestienté, et qu'onques ne les avoit pressés pour nuls de ses affaires, fors que ceste fois seule, dont la nécessité n'estoit point à luy, mais au divin service et à la foy crestienne. Et en effet aussi, les nobles hommes de la dite conté sont si francs que leur prince ne peut tailler leurs subgès sinon de leur consentement, et encore quant ils consentiront à lever tailles sur leurs hommes, ce que guères n'eschiet, sy en tourne le tiers ou une grande portion devers eux, qui redonde en leur bourse. Or fut oye la pétition de ce duc et bien agréablement reçue de ses subgets, lesquels à chief de trois jours entre deux pour avoir avis dessus, lui ottroièrent la somme de. . . . . par condition que ceste somme ne seroit jamais levée jusqu'à tant que ce voiage de Turquie se feroit et que asseur on fust que [en] nulle riens autre ne seroit convertie, car lorsque les aucuns des seigneurs consentoient en ceste aide par faveur espéciale envers luy, les autres à danger y condescendoient pour maintenir francise selon la nature du pays, qui à ceste cause se nomme France-Conté, comme celle entre toutes les autres du monde là où les nobles hommes vivent plus francs et plus aiant seigneurie sur leurs hommes, non pas que pourtant ils ne soient humbles et cordiaulx à leur prince pour le servir en tout estroit besoing, mais avecques ce gardans les anciennes francises

et libertés de leurs pères, dont ne veulent estre formenés par nulles occasions nouvelles.

CHAPITRE IV.

Comment le duc envoya une notable ambassade devers le roy pour impétrer son assentement sur le fait du voyage de Turquie.

En ceste ville de Salins vinrent devers ce duc de Bourgongne messire Jehan de Croy et le seigneur de Haubourdin, celui qui se nomme le bastard de Saint-Pol, tous deux de l'ordène de la Toison d'or, et estoient mus du pays de Picardie pour aller vers le roy lui dire adieu, premier que partissent de son royaume pour aller avecques leur maistre en Turquie, lequel ils voioient tout disposé à ce. Sy l'en vinrent advertir et lui dire leur intention, qui joieux les recueilly et leur fit grant chière, et en effet leur loa d'aller vers le roy et de faire ce pour quoy estoient mus, disant que c'estoit bien fait, et que luy-mesme avoit envoié messire Simon de Lalaing pour ceste cause devers luy afin d'avoir sa grâce et son congié, comme de son souverain. Sy prirent congé les deux chevaliers de leur maistre le duc, et prirent leur chemin vers Bourges là où je les laisse jusques jà tost, et retourne à conter de messire Simon qui jà estoit devers le roy[1], et avoit charge sur trois principaux points, dont l'un, ce estoit que le duc son maistre supplioit au roy qu'il lui plust lui donner congé d'aller au voiage de Turquie à l'encontre des infidèles, le second qu'il lui plust souffrir et donner grâce à ceux de son royaume, qui

[1] Simon de Lalaing fut envoyé vers Charles VII au mois de décembre 1454.

le voudroient sievir et servir, de venir en ce voiage avecques luy sans reprise aucune de leur honneur, ne de leurs personnes, le tiers, que considéré le bon et léal vouloir que avoit en ceste matère, il lui plust prendre en garde et en protection son fils, tous ses pays et seigneuries, comme les siens propres, et au surplus l'avoir en sa bonne grâce et en ses bonnes dévotions et prières : et d'abondant lui fit signifier par le dit messire Simon et dire de point en point tout ce qu'avoit esté fait, dit et conclu à Rainsebourg touchant ce cas, et tout ce qu'il y avoit eu de faute et d'adresse ès personnes des princes, et sur quelles conclusions le partement s'en fit, dont du tout pour avoir avis et conseil sur ce qui restoit à faire et pour corriger et changer en mieux ce que jà en estoit fait, il envoioit devers luy comme à son chief, pour en vouloir faire et laisser par son bon ordonner. Sy fut cest annoncement moult agréable au roy, et moult acceptable aussi la prière de son frère et cousin que fit faire par le dit messire Simon, et venu à Meun-sur-Yèvre devers lui, moult l'honora et lui fit grant chière, le fit festier et accompagner des plus grans de sa maison, et après l'avoir fait séjourner par aucun temps, lui donna toute honorable response et souffisant à ses demandes, et libéralement agréa à son maistre le duc de Bourgongne ce pour quoy l'avoit envoié devers luy avec signifiance au dit duc que pour ceste cause encore et autre, il envoieroit temprement devers luy aucuns de son conseil pour tant plus ouvertement parler de ceste matère qui estoit de grant pois.

Sy escheit ainsi que comme ces deux chevaliers messire Jehan de Croy et le seigneur de Haubourdin arrivèrent à Meun, ledit messire Simon qui jà avoit sa response, estoit encore droit là, et surattendoit aucunes lettres lesquelles

lui besognoient du conseil du roy. Sy furent lesdits chevaliers logés honorablement et reçus par l'ordonnance du roy et bien pansés et songniés, car savoit jà bien les causes pour quoy venoient devers luy, sy les vouloit tant mieux recevoir et faire conjoïr comme qui ne venoient pour nulles matères ruyneuses, fors qu'en leurs privées personnes, et par espécial le seigneur de Haubourdin qui avoit esté chevalier de si grant nom en France que toutes les terres en estoient pleines, et n'avoit oncques esté vu par delà [1]. Celui désiroit le roy fort à voir, et de lui faire toute amour et bonne chière, car selon sa renommée acquise, il sembloit à chascun qu'il le valoit, dont si le roy et les seigneurs grant nombre avoient grant faim de le voir, encore en estoit-il trop plus aux dames qui droit là estoient, pour cause de sa haute renommée du viel temps. Or furent mandés les deux chevaliers à venir devers le roy, et furent conduits par haulx et nobles barons jusqu'en la chambre du roy, comme du conte de Dunois, du conte de Dampmartin, du seigneur de Gaucourt, grant maistre d'ostel, du seigneur de Torsi et de pluseurs autres, et venus devers luy, dist messire Jehan de Croy pour eux deux, comment ils estoient venus droit là, pour prendre congé à luy et dire adieu comme subgès de son royaume, et ce à cause de ce que leur maistre et prince se disposoit de tout son pooir à tirer sur les ennemis de Dieu les infidèles, en quel voiage, eux qui estoient de sa nourriture, ses subgès et de

[1] Jean, bâtard de Luxembourg, seigneur de Haubourdin, chevalier de la Toison d'or en 1433, mort en 1466 ou 1468. « Il estoit hardy et « vaillant chevalier, et ung des beaux chevaliers de France, bon jous- « teur et fort amoureulx : il estoit riche en bagues et de revenus et « d'offices. Sa première escole fut par estre en la grâce des dames et « de bien grandes. Il estoit grand et droit et bien fait. » (J. Duclercq, V, 58.)

son ordre, ne lui vouloient faillir, ne y resongner mort, dont pour faire honneur audit roy et eux mettre en devoir envers luy, lui vinrent signifier cecy, et lui demander sa grâce et son congé. Sy les ascouta le roy ententivement et moult lui plut leur raison, car bel parlier estoit messire Jehan de Croy, et sage chevalier, et en effet, après leur avoir fait dire que leur venue lui estoit joieuse, les fit approchier de luy en privé et leur fit grant chière, et les interrogeant d'une chose et d'autre, les tint en longues honorables devises touchant leur voiage entrepris, louant aucuneffois leur maistre et son haut contendement et entreprendre, et plaignant mesmes sa propre fortune qui ne lui souffroit y entendre et y labourer en personne, car se sentoit avoir gens et industrie à la bataille plus que roy de la terre, mais ne voioit point disposés les affaires de son royaume à ce pooir souffrir, auxquels devant toute rien autre, ce disoit-il, lui besongnoit entendre et avoir l'œil. Et faisant ses devises telles et telles, les tint en divers proupos qui moult plurent aux deux chevaliers, car estoient honorables et de fruit aux ascoutans.

De ce temps-cy régnoit emprès le roy une femme en grant bruit, nommée la damoiselle de Villequier, niepce à celle qui se soloit nommer la belle Agnès, dont tant a esté faite récitation par cy-devant, et avoit esté ceste damoiselle mariée au seigneur de Villequier, norman[1],

[1] Le 12 novembre 1450, le roi avait donné la ville d'Issoudun à André de Villequier, à l'occasion de son mariage avec Antoinette de Maignelais. Charles VII le créa successivement son premier chambellan et vicomte de la Guierche. Il lui donna aussi les biens autrefois confisqués sur Godefroi d'Harcourt. Antoinette de Maignelais était déjà veuve en 1454. (Archives impériales à Paris.) Toute la famille de Villequier eut part aux libéralités royales. On trouve d'autres mentions de dons faits à Thomine de Villequier, dame de Vauvert, et à Marguerite de Ville-

celui qui soloit estre mignon du roy, et tout jeusne tant monta haut en la roue de fortune que nul son pareil en son temps. Ceste damoiselle-ycy maintenoit estat de princesse, et tout égal à la reyne, et désiroit moult à voir ce seigneur de Haubourdin, pour cause de sa renommée du viel temps. Sy pressa fort le roy, et lui pria qu'il le voulsist envoier devers elle affin d'en avoir les devises; mais ledit Haubourdin s'en devoit aller devers le conte du Maine à Chasteauleraut pour voir la contesse dont il estoit cousin et que au retour il devoit repasser par devers luy, certes pour le mieux et pour lui faire chière à part, différa ceste visitation pour ceste fois, et la remist jusques à son retour pour cause de messire Jehan de Croy, car on le désiroit avoir seul et à par lui. Alèrent toutevoies les deux chevaliers devers la roine, là où on leur fit honneur et grant chière, souverainement au bastard de Saint-Pol, pour cause que jamais n'avoit esté vu droit là, et que sa personne avoit esté de si grant renom en beaucoup de hautes choses.

Ce soir-là, le roy estant en son privé et ainsi qu'il se devisoit de ces chevaliers, dont trois tout d'un ordre et d'une maison estoient par devers luy, commença à dire beaucoup de biens du seigneur de Haubourdin, disant que c'estoit un bel chevalier et bien adressié, et que tout ennemi qu'il avoit esté à son royaume par maintenir le parti des Anglès, sy estoit-il [sien] d'âme et de cœur, et de fait désiroit moult à lui faire plaisir, s'il en avoit à faire, car ne vit pièça chevalier, ce dist, qui tant lui avoit plu. Donc, pour donner gloire au maistre à qui ils estoient tous trois, dist enfin : « Saint Jehan! saint Jehan! beau-frère

quier, dame de Monteil. Marguerite de Villequier épousa Antoine d'Aubusson, bailli de Touraine.

« est bien mieux accompagné que nous ne sommes. « Regardez quels trois chevaliers il a droit-cy qui suffi- « roient pour parement d'un roy, car sont de mise à tout « aux sens et aux armes. » Quant à messire Jehan de Croy, cestui-là lui estoit cognu de pièça : sy ne lui en fut riens de nouvel, mais de messire Simon que tant avoit prisié pour le sens et hauts biens que voioit en luy, de cestui-là fit-il grant estime, pareillement du seigneur de Haubourdin survenu maintenant fit-il une autre nouvelle grande réputation, et ne s'en pooit ravoir, avecques ce qu'il fit recort encore des seigneurs de Charny et de Ternant, du seigneur de Créquy et d'autres que tous avoit vus, et dont les personnes réputoit beaucoup. Finablement, après les avoir fait festier en divers lieux, prirent congé de luy, leur accorda sa grâce avec tout aimable préoffrement en ce que poroient avoir besoing de luy, et à tant les commanda à Dieu, réservé qu'à celui de Haubourdin rementevoit[1] son retour par devers luy au repasser de son voiage.

CHAPITRE V.

Comment le conte de Charolois espousa madamoiselle Ysabel de Bourbon.

Je retourne donques à faire un conte du duc de Bourgongne, lequel je dusse avoir fait dès lors qu'il se partit de Nevers, car en son venant par les champs et dès le premier jour fit un merveilleux couvert personage qui est digne de mémoire, avecques un sien jeusne chevalier en qui moult se fioit, nommé messire Philippe Pot. Sy est vray

[1] *Rementevoit*, rappelait, mettait en mémoire.

comme vous avez oy, quant ce mariage estoit tourné à rompture, ce duc-cy tousjours avoit le pensement là envers et ne se pooit ravoir du duc de Bourbon, lequel par chiceté[1] d'une petite terre que ne vouloit donner, restivoit en l'avancement de sa fille et d'un si grant bien pour tous ses enfans[2]. Sy luy doloit plus qu'il n'en fist samblant ceste roideur tenue en celui de Bourbon, et y musoit plus que assez, car envis consentoit le pardeffait, et à dur se souppoioit à la roidesse de son beau-frère qui plus que luy avoit cause de l'en requerre. Or avoit-il, comme j'ai dit, confidence beaucoup en ce jeusne chevalier pour ce que beau langaigier estoit et de bon sens, et lui avoit donné des privautés beaucoup entour sa personne. Sy advint que allant par les champs, le duc l'appella à part et soi séparant de ses gens, commença à deviser de ce mariage, et des rigueurs que le duc de Bourbon avoit tenues en ceste matère, qui lui cuisoient, disant que si le duc de Bourbon pensoit que convoitise l'eust mu, il avoit tort, car cela lui estoit peu de chose, mais l'amour qu'il avoit à la fille laquelle il avoit nourrie, c'estoit la cause de son prétendre, et lui sambloit bien que celui de Bourbon y devoit avoir l'œil plus encore que lui. Sy ne se voulut plus contenir le

[1] *Chiceté*, avarice.

[2] Le duc de Bourbon avait toutefois cédé sur quelques points, car la duchesse de Bourbon, Agnès de Bourgogne, écrivait au duc Philippe : « Mon très-chier seigneur et frère, j'ay ouy tout ce que Bondault m'a « dit de par vous... Pour abréger, monseigneur est content et voulen- « tiers a accordé les choses que demandez. Pour ce, me semble que lui « devez tenir bons termes et doulx, et laisser et oublier toute rancune « et merencolie que pourriez avoir eue sur lui. Monseigneur, puisque « ainsi est que je tiens la chose pour faite, je vous supplie que le plus « brief que pourrez se facent ces nopces, toutefois que ce ne soit pas « sans moy, ainsy que le m'avez promis. » (*Histoire de Bourgogne*, IV, pr. p., 215.)

duc qu'à ce jeusne chevalier il n'ouvrist pleinement son estomac, et qu'il ne lui dist ce qu'avoit en cœur de faire, car non obstant, ce dist, les roideurs et escharsetés de celui de Bourbon et que chascun ymaginast que jamais plus riens ne s'en feroit, sa volonté estoit toutevoies de le bouter outre et n'en souffreroit point la rompture, car déjà en avoit obtenu secrètement la dispense de nostre Saint-Père pour ce que la fille estoit sa niepce, et par ainsi non obstant les froideurs en cestui cas du duc de Bourbon, sy estoit-il conclu, ce disoit, de lui monstrer par courage, que non convoitise, mais vraye amour le mouvoit droit-cy, et par amour et par hautesse de cœur, il feroit ce mariage sans y appeller nul, et sans y prendre un denier, car avoit des biens de Dieu et des possessions plus qu'à largesse, ce disoit, et son fils aussi. Donc, comme il en fit les devises affirmativement, il vouloit aussi qu'ensi il se fist et qu'à toute haste on les fist espouser, et en demanda au chevalier son avis. Le chevalier estoit sage et lui loua moult son intention, disant qu'elle estoit bonne et sainte et honorable pour lui et profitable à tout le royaume, et que plus haute, ne plus glorieuse il ne poroit faire, considéré encore la cause de la rompture et l'espérance qui en estoit faillie partout. Sy lui dist le duc que vrayement il le feroit ainsi, et que jamais il ne cesseroit jusques la chose en fust faite, car il y estoit tout bouté, et comment que fust, il vouloit voir marié son fils, premier qu'il allast nulle part en voiage, de peur de sa mère la ducesse dont il se deffioit d'alliance quise ailleurs, et que mesmes il sentoit son fils assez enclin au conseil de sa mère, non bien utile pour lui, ne à ses pays. Donques après longues devises et raisons alléguées qui estoient belles, finablement dist au chevalier que le matin il monteroit à cheval

et s'en iroit devers son fils lui commander et enjoindre de par lui, que incontinent et sans délay, il allast avant en ce mariage et espousast sa niepce sans y mettre contredit, car ainsi le vouloit avoir fait, et que en ce il ne différast pour mère, ne pour nulle quelconque cause autre, sur toute l'obéissance que lui devoir et maintenir voudroit, car son vouloir estoit tel, et de fait, celle nuitée mesmes, venu au logis, lui escrivit lettres de sa propre main contenant ce que icy est dit, lesquelles il bailla au dit chevalier, aveuques crédence de tout en faire et dire ce qui appartenoit au cas et jusques à faire venir la chose à consommation et parfait. Sy prist le chevalier ceste charge sans qu'onques créature autre en sceust à parler, et le matin feignant d'aller esbattre quatre ou cinc jours par pays, monta à cheval et s'en alla de belle tire en Flandres, et s'en vint à Lille, là où il trouva le conte de Charolois emprès sa mère la ducesse, auquel il bailla ses lettres aveuques l'exposement du vouloir de son père dont il avoit le secré, et droit là je le laisse jusques à jà bientost que je relièverai le surplus, après avoir fait mon retour au roy qui de ce mariage, lequel il cuidoit en rompture, avoit soing[1] et murmure en cœur, et en eust bien voulu voir l'approcement en meilleurs termes pour la peur qu'il avoit d'autre alliance en Angleterre ou autre part.

Sy est vray que le roy en espoir de reddressier le différent de ce mariage, tantost après avoir sçu le partement de Nevers en discort, envoia devers le duc de Bourbon comme tout courcié que autrement ne s'estoit porté droitcy, ne de meilleur mode, car avoit grant peur le roy, à dire vray, que la rompture n'y fust à bon escient, comme

[1] *Soing*, souci.

qui jamais n'eust pensé ce qui en advint, et par tant querroit-il à trouver moien par lequel le renoement s'en refist et en sortisist la désirée fin. Sy fit remonstrer à celui de Bourbon pluseurs choses en quoi il erroit, ce lui estoit avis, et lui conseilla d'autrement y entendre, comme qui jamais tel mariage ne trouveroit, ne qui tant lui dusist[1], mais point ne fit cecy le roi tant en faveur de nulle des parties, ce fait à penser, comme par peur qu'il avoit, si la rompture y estoit conclute, que le conte de Charolois ne se mariast ailleurs et en autre royaume grevable à sa couronne, comme qui la mère de lui y sentoit fort encline et tendant. Donques, pour ce qu'il savoit bien que au lez du duc de Bourbon ne gisoit point le plus fort, mais le plus dur et le plus roide, c'estoit au lez de Bourgongne dont il craignoit l'argu, délibéra à faire le personnage double et d'envoyer devers ledit duc, par assay, si par prières et belles remonstrances ensemble et par gracieux moiens, pourroit réunir ce discort et remettre l'estrif en voye d'apaisement. Et, en effet, pensa et conclut tout à une fois, et envoia le bailli de Berry à Dijon, là où estoit le duc pour celle heure, et lui bailla ses lettres de crédence avecques la déclaration de ce que avoit à dire et à faire en ce cas de par lui : lequel bailli joyeusement accepta la charge, car estoit matère agréable et de tout bien, ce lui sembloit, et n'avoit onques vu ledit duc, ne esté en sa maison, par quoy il en estoit plus en talent. Sy vint et arriva à Dijon là où il trouva le duc qui bénignement le reçut, et après lui avoir baillié ses lettres, lui exposa sa crédence de par le roy qui estoit telle et de la condition que vous avez oye, et tousjours persuadant ce duc-icy de par le

[1] *Qui tant luy dusist*, qui lui convînt autant.

roy que libéralement il lui plust procéder en ce mariage pourparlé, sans viser, ne à convoitise, ne à autre chose, fors à l'honneur de Dieu et de commune utilité, car avoit des biens de Dieu largement et assez, et disoit outre ce, que pour ceste mesme cause, le roy avoit envoié pareillement comme à luy vers le duc de Bourbon pour tout raddouber, car y vouloit mettre peine et avoit fort la besongne au cœur, ce disoit, et plus que nul autre.

Le duc le souffrit parler tout à l'aise et soigneusement l'ascoutoit, mais qui avoit fait ses conclusions toutes autres qu'il ne vouloit dire, donna aussi responses toutes couvertes et toutes propres à son entendre, car savoit estre en bon estat ce que le roy et autrui craignoient rompu, combien que semblant fist de l'ignorer, et par tant pour response il remercioit humblement le roy du bon soing qu'il y prenoit, et disoit que voirement n'avoit point tenu à luy que tout ne fust fait, mais sy y estoit bien porté et encore feroit volentiers de sa part pour l'honneur du roy premier et aussi pour l'amour de sa fille. Sy se tint le bailly à bien content de la response et en grant espoir de bonne conclusion, car n'y veoit que tout bien.

Or attendoit le duc nouvelles prochainement de messire Philippe Pot, lequel il avoit envoié battant et à l'emblée devers son fils pour faire ce mariage et les faire espouser et coucher ensemble, sans quelconque délay et, comme j'ai dit, ledit chevalier trouva le conte à Lille, la ducesse sa mère aussi et la fille de Bourbon, et de fait par aucuns divers et longs mistères de paroles et d'aucunes difficultés que le conte y mist au commencement, ce chevalier tant labora qu'il les fit espouser le premier dimence de qua-

remme[1], faire toutes les solempnités des nopces, sans nullui y évoquer, et finablement couchier et consommer le mariage, en merveilleuse et grande admiration du monde d'un cas si soudain. Sy savoit bien le duc qu'ensi en advenroit infalliblement et que guères longuement ne demorroit qu'il n'en eust nouvelles, ou que le chevalier mesme ne retournast en personne devers luy, toutevoies en celoit toudis son cœur, et amusoit le bailli en faire bonne chière par l'espace bien de dix ou douze jours, que tous les soirs le fit souper en banquet avecques luy et mener grant gale[2], dont de la manière du faire et de l'humanité de ce prince il fit une grant estime et s'en loua sur toute chose autre, aussi il estoit homme d'entendement et qui beaucoup avoit vu. Sy estoit la chière tant mieux emploiée à luy.

Au bout donques de huit ou dix jours que ce bailli séjournoit à Dijon pour avoir sa response, escheit que messire Philippe Pot arriva vers son maistre le duc et lui apporta les nouvelles de ce mariage et de la manière du mistère, dont le duc forment joyeux en fit grant chière à son chevalier, et le prisoit en son besongnier, dont prestement premier que l'œuvre en fust divulguée en commun, manda venir devers luy le bailli, et, lui venu, lors lui dist : « Or ça, bailli, le roy vous a envoié par devers moy, pour « une telle chose dont je le mercie humblement, de quoy « il lui en plaist prendre tel soing. Je vous ai dit que je « penseroie dessus et m'y emploieroie volentiers sans nulle « fiction, et désirez bien à en avoir response. Vecy qui

[1] Il y a ici une grave erreur. Le mariage fut célébré, d'après Matthieu d'Escouchy, le 31 octobre 1454 (le 30 octobre, selon Jacques Duclercq).

[2] *Gale*, réjouissance.

« vient de Flandres tout prestement : demandez-lui des « nouvelles et oez ce qu'il vous dira. » Donc le bailli commença à demander au chevalier : « Quelles nouvelles, mon« seigneur, nous portez-vous de par delà? S'il vous plaist, « dites-nous-en. » Et le chevalier, en riant, respondit : « Par ma foy, monsieur le bailli, les plus grandes nou« velles que j'y sache, ce sont que monseigneur de Charo« lois est marié. » — « Marié, ce dit l'autre, et à qui? » — « A qui? ce dist lors le chevalier: à sa cousine germaine, « la niepce de monseigneur que vecy, » et le duc rioit à pleine bouche de la menée. « Comment Déa, ce dist le « bailli lors, vecy le plus terrible personnage dont onc« ques homme oyt parler, et est-il certainement vray? » — « S'il est vray, ce dit le chevalier, il doit bien estre « vray et pour croire quant ils ont couchié ensemble, et « fait et parfait les nopces à leur droit. » Sy se commença à signer le bailli d'amiration qu'avoit[1] et voioit en ce mistère, et ne sçavoit à quoy tourner son sens, ou à rire aveuques les deux autres, ou à soy ruer à genoux devant le duc en glorification de l'œuvre. Fit toutevoies les deux personnages, et rendoit grâce au duc du cas, pour et au nom du roy, et en sa personne rioit aveuques les autres de la menée que jamais n'eust pensée. Aussi c'estoit un homme tout outre-mondain, et qui de sens et de folie savoit faire son profit autant que nul de son temps.

Or est vray que prestement, quant ce mariage fut fait, ceste nouvelle contesse de Charolois, ferrant battant et à tuer cheval, envoia devers son père le duc de Bourbon, et devers sa mère la ducesse, leur annonçant ce qui estoit fait et la manière comment, dont, si la dite jeusne contesse

[1] *Amiration*, étonnement.

estoit aise et non merveilles, père et mère en furent cent fois plus entrepris d'amiration et du mistère non onques espéré en eux, et tellement leur alla près du cœur ceste œuvre que tous deux tournèrent à pleurs d'abondance de joie, et joignans les mains envers le ciel, en rendirent loenges à Dieu. Et dist prestement le duc de Bourbon lors, tout povre martir qu'il estoit : « Or a vaincu la bonté de « monseigneur, mon frère, la rudesse de mon dur courage, « et à l'encontre de ma restive nature froide, il m'a montré « une amour de perpétuelle mémoire. Or ça, Dieu est « riche assez pour mes enfans, et ne pourront faillir à « avoir assez puisqu'ils sont liés et reliés à un tel duc qui « leur est et sera père après moy. Tout ce qu'il m'a fait « demander, Chinon et autre chose, si plus vouloit, je le « lui accorde et donne devant Dieu, et veul que beau-fils « de Charolois, puisqu'ensi est, il en soit ahérité et mis en « possession, et me desplaist qu'à monseigneur mon frère, « en qui tant ay trouvé bonté, me suis porté si restif, et « prie à Dieu que je lui en puisse rendre les grâces et re- « merciemens, comme j'y suis tenu. » Et prestement mist sus son ambassade et renvoia arrière le seigneur de Chaumont et celui de Culan aveuques son chancelier devers le duc à Dijon, pour lui rendre les grâces et remerciemens de ce mariage, lesquels lui-mesmes ne pooit faire en personne pour cause de son impotence, ensamble et pour faire le don et le transport de la terre de Chinon en la main du duc. Sy arrivèrent les dis seigneurs à Dijon maintenant, durant encore que le bailli de Berri y estoit, et vinrent faire les remerciemens au dit duc en toute la plus grant révérence que pooient et lesquels il ne convient réciter, car sont assez à ymaginer de eux-mesmes ; firent aussi de par le duc leur maistre le don et transport de la terre qu'a-

voit demandée, et estoit belle chose et digne de grant recort, les beaux langages dont ils usoient par manière de recognoissance et de remerciement, dont le duc de Bourgongne toutevoies, jà-soit-il que la vertu mouvoit de lui, en refusa l'honneur, disant que ce qu'il avoit fait, il avoit fait à intention de bien, et si son beau-frère le duc de Bourbon le vouloit recognoistre aussi, il en estoit bien joieux, et si non, il falloit bien qu'il s'en passast, et ne lui vouloit demander riens. Sy en firent tellement les deux parties en noblesse de cœur que tous deux y acquirent honneur et que mesmes les remercians qui droit-là estoient venus pour ceste affaire, furent suscités à larmes par la vertu du mistère et de la bonté que veoient entre ces deux princes.

Le bailli de Berri vit tous ces mistères et personnages, et lui sambloit bien que n'avoit cause de faire longue poursieute sur ce pour quoy estoit venu de par le roy, car voioit tout consommé et paraccompli son désir. Sy prist congé au duc, lequel avecques ce qu'avoit vu et oy, l'assouffy de response et de recommandation humble, ainsi qu'il séoit au cas, et partit le dit bailli content hautement du duc et lui attribuoit toutes les hautes louenges du monde. Dont ne fut mie si tost au logis qu'il ne trouvast là les commis de par le duc qui l'attendoient et lui firent présent de douze tasses, chacune de trois marcs d'argent, lui priant qu'il les voulsist prendre en gré et humblement recommander leur maistre en la bonne grâce du roy. Le dit bailli les reçut en grant révérence et se monstra tout surpris de la largesse de ce prince, car savoit bien qu'en la maison de son maistre le roy, on n'avoit point ceste manière de faire aux serviteurs du duc de Bourgongne, et partant s'en esvergonda tant plus fort, mais comment que fust, ce disoit, et puisqu'il avoit plu au duc de mons-

trer ainsi ses bontés envers luy, qui onques service ne lui fit et point ne le valoit, il mettroit peine à le déservir s'il pouvoit, et d'en remercier le roy pour qui honneur on lui avoit fait tant de biens, et par conclusion partit le plus hautement content qu'onques homme fit de maison de prince, et en fit bon et léal recort au roy et bien honorable, et de quoy le roy après se trouva grandement à sa paix et plus asseuré.

CHAPITRE VI.

Comment il y avoit toutes apparences d'amour entre le roy et le duc.

Or n'y avoit-il nulles rumeurs alors entre le roy et ce duc de Bourgongne, mais y avoit signes et apparences d'amour et de toute union, réservé que pour cause des terres engagées il sambloit avoir du costé du roy toudis un couvert relais de murmure parce que ne pouvoit avoir son royaume tout à luy et en son entier, comme icy devant au commencement de ce livre a esté dit tout à plein. Toutevoies pour ce que l'occasion n'y chéoit point juste pour les demander, et que celui par lequel peut-estre on les pensoit à ravoir, ne vouloit venir vers son père, il s'en convenoit taire alors et dissimuler et feindre porter amour qui estoit froide par dedens, comme le monde dès onques est plein de telles dissimulations. Et partant, quant je dis que l'amour y estoit, je le dis par une spécification, car au moins elle y sambloit estre, et au fort si l'amour n'y estoit vraie, au moins y estoit paix sans guerre nulle, qui estoit un grant bien. Le duc toutevoies de sa part pour attaindre à l'amour vraie et unie du roy, s'estoit mis en tout humble

léal devoir maintefois et avoit bien monstré que moult lui estoit désirée et convoitée quant jà avoit envoié devers luy son seul secré et premier chambellan, le seigneur de Croy. Pour tant plus le vaincre et le gagner, y avoit envoié aussi son chancelier, l'homme du monde le plus sage, ce disoit-on, et en qui mains gisoient tous les haulx affaires de son régner[1]. Donques ces deux notables seigneurs qui portoient le cœur et l'estomac de leur maistre pour les monstrer au roy en fons, donnent assez preuve que l'amour et bonne volenté y estoient de sa part, et que, si froideur y avoit ou devant ou après, ce ne mouvoit de sa cause, si non en tant que ne vouloit restituer gratis et pour nient ce qu'avoit par léal droiturier transport et appointement de la paix, dont nul ne lui doit donner blasme. Mais n'est de merveilles si entre si haulx et si puissans princes il y ait des couverts hongnis[2] tousjours, quant povres et petites gens vivent à peine sans en avoir entre eux beaucoup et pour fastroulles[3]. Donques et puisque les princes sont hommes et leurs affaires sont haulx et agus, et leurs natures sont subgettes à passions maintes comme à haine et envie et si faites povretés, et sont leurs cœurs, vray habitacle d'icelles à cause de leur gloire en régner, par plus, par moins, sy n'est donc riens de nouvel si entre ces deux princes qui onques ne s'entrevirent, et tous deux voloient du plus haut vol de la terre, et gisoient leurs affaires en commune communication ensemble et en un royaume, y avoit questions aucunefois et difficultés, rumeurs et dis-

[1] Le 10 avril 1454 (v. st.) le duc de Bourgogne, qui se trouvait alors à Noseroy, envoya Toison-d'Or (Lefebvre-Saint-Remy) vers le roi de France (*Histoire de Bourgogne,* IV, pr. p., 215). J'ignore la date exacte du départ du seigneur de Croy et du chancelier.

[2] *Hongnis*, murmures, plaintes.

[3] *Fastroulles*, bagatelles.

sentions dures à devoir [souffrir] et par lesquelles amour vive se peut estaindre, et froideur et dissimulée envie y courir et croistre, lesquelles je laisse toutevoies et m'en veul taire, pour cause que le jugement n'y est pas certain, et me suffit seulement que la paix y estoit pour lors encore et d'amistié la samblance, et ne dis mie cecy sans cause, car l'heure venra cy-après que cecy servira, et n'y sera point l'amour, ne par samblant, ne par effet, mais disposition et apparence à grant mal inréparable.

Pour ensievir donques la matère, et laquelle parfois est fondée en racine de rumeur, aucune fois aussi en douceur et en production de bon courrage, je laisse ce qui est couvert dedens les pensées et viens à ce qui se monstre par paroles, car là prent-on les gens et les juge-on. Le roy en ce temps-cy sentant la fame et grant voix qui couroit en ce royaume que son beau-frère le duc de Bourgongne devoit prestement partir pour aller au saint voiage de Turquie, et qu'à ce faire il se préparoit tout et disposoit en toute diligence, certes moult lui commença à attendrir le cœur et à doloir de le perdre sans qu'onques une seule fois ne l'avoit pu voir de vif œil. Sy regrettoit durement son eslonge [1] et la plaignoit fort, tant pour la glorieuse fame qui estoit en luy comme pour vertu du prochain sang qui s'acquittoit en droiture. Sy me fut recordé alors qu'à ceste cause un jour parlant de luy et sur ces termes, il dist : « Saint Jehan! saint Jehan! beau-frère de Bourgongne « s'en va en Turquie, ce poise moy, saint Jehan! c'est le « plus honoré prince qui vive, il doit beaucoup à Dieu; si « je l'avoie vu une fois, j'en morroie plus aise, saint Jehan! « saint Jehan! et premier que je ne le voie, je luy envoie-

[1] *Eslonge*, éloignement.

« ray ainchois beau fils Charles[1] en ostage; car s'il s'en va, « il pend en grant aventure si jamais j'y recoeuvre, ne luy « aussi. » Cestes paroles estoient belles et de bon jugement, et me samble que là où il y avoit un tel sens et ainsi parlant, si l'entrevue y eust esté une fois, certes le remanant eust esté de grant espoir, et leurs deux natures eussent esté entre-esjoyées et renflambées de bonne amour non jamais séparable, mais les fortunes du monde ne le vouloient point encore, dont ce fut pitié, et aussi les moyens y eussent esté durs à trouver et bien difficiles, selon divers regars aux choses passées, et du présent temps d'alors pleines de dangers. Toutevoies, comme le roy avoit dit et fait dire à messire Simon qu'il envoieroit devers lui aucuns de son conseil, premier qu'il partisist de ses pays, il en ordonna aussi et donna la charge à un chevalier nommé messire Jehan Boursier, général de Normandie, d'aller devers luy en Flandres et duquel le conte se fera en son lieu, le duc arrivé droit là, qui encore est à Dijon.

CHAPITRE VII.

Comment le duc prist son chemin vers Flandres et fut partout reçu à grant solempnité.

Or estoit pleine toute France, mesmes et pluiseurs autres royaumes, que le duc de Bourgongne devoit faire le voiage en Turquie, et qu'à ce faire il s'emploioit tout et sollicitoit l'empereur et les autres princes crestiens. Donques après avoir séjourné en Dijon, par l'espasce d'un mois ou en-

[1] Charles, depuis duc de Guyenne.

viron, prist son chemin vers Flandres, et passant par Chastillon-sur-Seine, y demora quatre ou cinc jours et droit-là vint devers luy l'évesque de Langres[1], nouvellement parvenu à la dignité, lequel après lui avoir fait la révérence, lui rementevoit l'hommage que devoit à l'église à cause de Chastillon, et en effet demandoit à avoir ycelui. Mais le duc qui savoit bien ce qui estoit de faire et de dire, lui respondit : « Déa, monseigneur de Langres, j'ay une fois « fait l'hommage à l'église, et cela peut et doit suffire « pour une fois : sy n'est mie dit que je le dois faire à tous « les évesques un après autre, car l'église n'est tousjours « que une, et moy, je ne suis que un homme aussy. » De ceste parole fut tout entrepris l'évesque de Langres, et ne savoit que dire après, se contint toutevoies sagement envers luy et tourna son parler en autres devises, comme il savoit bien faire, car estoit gracieux homme et avoit autrefois assez parlé à luy du temps des guerres de Gant, que le roy l'avoit envoié devers luy avecques messire Loys de Beaumont pour traiter de l'accort entre luy et les Gantois[2], et estoit celuy qui en ce temps-là se nommoit l'archidiacre de Tours, homme bien notable et discret, bon clerc et de grant autorité au conseil du roy. Tenu donques en devises avecques le duc qui volentiers l'ascoutoit, commença à parler de son voiage en Turquie, et lui dist que hautement et glorieusement avoit empris tant pour l'âme que pour le corps, mais à tel prince qu'il estoit, si grant et si loingtain d'icelles marches, et que jà estoit venu à

[1] Gui Bernard, maître des comptes et conseiller de Charles VII, successivement archidiacre de Tours, abbé de Saint-Remy de Reims et évêque de Langres. Après la bataille de Nancy, il se déclara en faveur de Louis XI contre Marie de Bourgogne. Mort en 1481.

[2] *Voyez* t. II, p. 308.

haut et pesant eage, il y mettoit beaucoup de dangers, et sambloit que par ses paroles tendoit à l'induire de s'en déporter plus tost que de l'emprendre, pour cause, comme j'ay dit, des dangers qui y estoient, et lesquels aussi il alléguoit de bonne amour. Mais le duc certes qui à cest article voioit opportunité de respondre et d'en parler au vray de son cœur, dist prestement : « Vraiement, monsei-
« gneur de Langres, je considère bien que vray est ce que
« vous dites, et que du dangier y chiet beaucoup, en ce
« que je volentiers feroie, mais face Dieu de moy ce qu'il
« lui plaira, car quant je sauroye véritablement que j'y
« devroie mourir et jamais n'en retourner, si je trouve
« les choses disposées pour y pooir aller, sy irai-je et ne
« m'en tenra riens nulle[1]. » Par quoy, après le mot dit, l'évesque ne voulut onques plus répliquer, car voioit bien qu'il avoit la chose en cœur, et partant pria à Dieu qu'il lui envoiast bonne aventure et bon avancement selon le haut et bon désir qu'il y avoit.

Le duc partit de Chastillon-sur-Seine et passa la Champaigne par dehors toutes les bonnes villes sans entrer ny en Troies, ne en Châlon. Sy estoient toutevoies les eaues bien grandes et hors de rive partout, par quoy il y faisoit pénible passer, mais ce fit-il à cause qu'il vouloit fuir peut-estre les honneurs qu'on lui eust fait à l'aventure par les bonnes villes du roy, car toutes s'estoient attendues à son passage parmi elles. Sy en furent tous débaretés[2] les manans et ne savoient pour quoy ainsi les fuioit. Or vint jusques Arras là où arrivé on lui fist une réception solempnelle, comme si tout nouvel entrast en seigneurie, et y

[1] *Ne m'en tenra riens nulle*, rien ne me retiendra.
[2] *Débaretés*, déçus.

tendit-on les rues à ciel deseure, les quarefours pleins de personnages, processions au devant de luy, à multitude de torches allumées, et crioit-on Noël! à tout efforcement[1]. N'estoit chière, ne joie de quoy on se pooit aviser, qui droit-là ne fust monstrée pour son joieux retour d'Allemagne, là où tous ses subgets l'avoient regretté estre allé en tel péril, et non merveilles, car le péril y estoit grant, mais Dieu, espoir, le préserva et conduisit; et de ceux mesmes que l'on avoit cuidié estre ses ennemis, et qui autreffois l'avoient deffié de feu et de sang, maintenant quant s'estoit trouvé entremy eux, Dieu leur donna cœur tout nouvel et les fit devenir ses serviteurs et amis et lui offrir corps, biens, femme et enfans et mettre mesmes leur querelle que pooient avoir, en ses mains, pour en estre juge et partie, laquelle chose ne se peut autrement entendre, fors que c'estoit œuvre de Dieu, qui en la bonne ardant volenté qu'avoit envers luy et envers sa sainte foy, l'avoit voulu deffendre et préserver de tous périls plus encore hors de ses marches qu'en les siennes propres, et là proprement gisent les mistères de Dieu; car non en choses légères et capables à humain pooir, mais en choses désespérables et périlleuses se monstrent les vertus divines.

D'Arras s'en alla à Lille, là où arrivé on lui fit autretant d'honneur comme à Arras, et de Lille tout droit s'en alla à Bruges, là où Brugeois pareillement comme ailleurs s'acquittèrent envers luy en toute solempnité et joie, et lesquels tant en firent que le taire me samble autant los pour moy que le réciter sans cause opportune.

[1] On représenta notamment le mystère de Gédéon. Les personnages étaient richement habillés, mais ils ne parlaient point. Ce mystère coûta plus de mille couronnes d'or. « Si Dieu fust descendu du ciel, « ajoute Jacques Duclercq, je ne sais si on lui eust pu faire plus « d'honneur. »

CHAPITRE VIII.

Comment le roi envoya devers le duc messire Jehan le Boursier, général de Normandie.

Or convient revenir au roy qui fort désiroit à envoier devers son beau-frère le duc de Bourgongne sur les matières que messire Simon de Lalaing lui avoit ouvertes à Meun, et en effet donna ceste charge à un sage chevalier et notable, nommé messire Jehan le Boursier, parisien et général de Normandie[1], lequel bien instruit de ce qu'avoit à faire et à dire, s'en vint à Bruges, et trouvant droit-là le duc, lui présenta ses lettres de crédence et lui exposa sa charge sur le contenu d'icelles, fit une moult belle relation et qui moult faisoit bonne à oïr, et disoit entre autres choses que le roy regrettoit durement l'eslonge de sa personne et son périlleux entreprendre, jà-soit-ce que moult il en louast son noble courage et point ne l'en vouloit destourner, mais toutevoies par vertu du sang ne se pooit tenir qu'il ne lui fist remonstrer les haux et grans dangers qui y gisoient et souverainement à luy qui jà estoit venu à haut eage. Sy estoit belle chose à oyr ce que ce chevalier-cy disoit et remonstroit de la part du roy à ce prince droit-cy qui y entendoit soigneux, et mesmes le chevalier qui moult gracieux homme estoit et de bonne nature, par la vertu des paroles à luy chargées

[1] On trouve dans l'*Histoire de Bourgogne*, de dom Plancher, IV, pr. p., 217, les instructions données par Charles VII à messire Jean le Boursier, seigneur d'Esternay ou d'Osternay, chambellan, maître des comptes et général des finances, et à Jean d'Amancier, conseiller du roi.

et par l'affabilité du personnage que vit devant luy si révérent, aveuques la production des mots, plusieurs fois fondit en larmes que ne pooit restraindre, remonstrant en outre au duc que tout ce qu'il avoit fait requérir par messire Simon de Lalaing, le roy le lui accordoit libéralement[1] et s'y voudroit emploier de tout son pooir, et finablement en signe d'amour lui envoya aucuns dons par souvenance. Sy fut le dit chevalier moult honorablement reçu et festié à tous lez de tous les grans et de toutes gens de bien; car estoit doux homme et agréable à chascun, et ne quéroit mesmes que de donner chevaux et coursiers çà et là, qui les eust voulu prendre, et tellement s'y porta qu'il acquist grâce et bon los de chascun. Sy en advint après que pour la grâce qu'il avoit droit-cy acquise, le roy arrière une autre seconde fois le renvoia droit-cy pour plus difficile matère, aveuques l'évesque de Coustances, pour le fait du dauphin son fils, en espoir que par son gracieux langage il pourroit faire revenir devers luy son dit fils, comme cy-après vous apperra, quant ledit dauphin sera venu en la maison de Bourgongne, lorsque les affaires de celle matère donneront occasion d'en faire le conte.

[1] Par des lettres du 5 mars 1454 (v. st.), Charles VII autorisa le duc de Bourgogne à percevoir la dîme et à lever des troupes dans le royaume de France pour faire la guerre aux infidèles (*Histoire de Bourgogne*, IV, pr. p., 214.) Ces lettres se trouvent à Bruxelles aux archives générales du royaume. *Voyez* l'inventaire de ces archives, III, p. 98. L'évêque de Tournay fut nommé collecteur-général des deniers de la croisade, dans les États du duc de Bourgogne. On peut voir à la bibliothèque de Douay des lettres du 18 juillet 1455, par lesquelles il en ordonne la levée. A ces lettres se trouve joint le tableau de ce qui fut reçu dans plusieurs villes, notamment à Lille, à Bruges et à Gand (*mss. de la bibliothèque de la ville de Douay*, nos 849 et 850).

CHAPITRE IX.

Chy s'ensieut le camp de Mahienot et de Jacotin Plouvier.

En ce temps-cy au mois de may escheit à faire un champ de bataille en Valencines par manière de gage mortel entre deux compagnons vallets, armés tant seulement et cousus chascun en une pel de cordawen[1] jointissé depuis la cheville du pié jusques au dessous le menton à la fachon du corps tant estroite que nulle main n'y poroit pincer desus, et estoient rés à pilotte[2] et à nue teste, chascun un pavais de bois en sa main et un baston de mellier[3] cautelé et agu devant, mais premier qu'entrer en la manière de leur combattre, convient réciter aussi la cause qui à ce les traioit, car sambleroit chose estrange à maintes nations que deux vallets, et encore en telle façon, dussent combattre en gage de mort, qui est député et encore à grant dur à nobles hommes et pour singulières causes. Sy convient savoir que très-anciennement et de tout temps, cette ville de Valencines, terre impériale, a esté douée de divers singuliers previlèges et bien estranges les aucuns, tous toutevoies à les interpréter au vray, donnés une fois à intention de bien, desquels toutevoies ce duc présent, depuis qu'il en estoit devenu seigneur, pour aucuns d'iceux dont on usoit tout en mal et en condition abhominable, leur en rompit et trèscoppa aucuns par haute forte main, ce qu'onques prince n'avoit pu

[1] *Cordawen*, *cordoan*, cuir de Cordoue.
[2] *Rés à pilotte*, complétement rasés.
[3] *Mellier*, néflier.

faire jusqu'à maintenant. Entre autres choses, ceste ville-icy par previlège ancien peut recueillir et donner francise à deux conditions de gens, l'une sy est à gens homicides, et l'autre à gens fuians devers eux pour debtes, qu'en autres pays ou villes ne poroient payer, et par espécial cestes gens derreniers qui y affuient pour debtes, ne peut-on rattaindre, ne poursievir en icelle ville par nulle quelconque remonstrance qu'on sace faire de leur fait, ne par lettriage, ne par preuve donnée, ne par obligation de propre main, ne par nulle riens autre, si ce n'est que deux bourgeois mesmes de la ville le preuvent et tesmoignent, par la vertu desquels les créditeurs seroient oys en justice et les affuis condampnés à faire raison, mais ce point-là à bien dur et à peine jamais ne se trouveroit en ycelle ville, ne que deux bourgeois voulsissent tesmoigner à l'encontre de eux-mesmes et de leur francise, et aussi par adventure il leur seroit impossible d'en faire vray tesmoignage, quant l'affuy poroit estre d'Avignon et le poursievant d'Espagne, comme souvent y escheit. Sous ombre donques de ce previlège droit-cy se retraient en ceste dicte ville souvent, mains faulx gabuseurs trompeurs et de mauvais arts pleins, et qui sous aucune crédence que poront avoir à Paris, à Tournay, à Bruges et à Lille entre les marchans, esleveront les biens d'iceux par fainte marchandise, emprunteront grans sommes de deniers ou de vasselle d'argent sous leur crédence, et par nuit embléement trousseront tout et l'envoieront en ceste ville de Valencines, et femmes et enfans et leurs propres personnes y transporteront, dont, le matin à l'aventure, ceux à qui l'emprunt aura esté fait, battront leurs paulmes de desconfort et en crieront vengeance à Dieu, mais savent bien qu'il n'en poront avoir autre

chose. Sy faut bien entendre que ce previlège droit-cy ne fut mie jadis donné à telle intention, ne pour gens si fais, mais fut donné pour soulager et donner respit à mainte povre créature ruée jus par fortune par quelque mauvaise eschéance ou de mer ou de guerre ou de feu ou de larrons ou d'aucun autre inconvénient, ainsi que une personne est plus maleureuse que l'autre, et à telles gens par pitié et compassion qu'on doit avoir en eux, fut donné ce previlège aux Valencinois, non à ceux dont ils ont abusé depuis et dont c'est pitié. Les gens de l'autre condition à qui est donné previlège, sont gens homicides, comme j'ay dit, qui y seront reçus, de quelque marche ou pays qu'ils y affuient, et seront là en la francise et sauvegarde de la ville, sans que l'empereur, ne le roy, ne le duc de Bourgongne mesmes qui en est prince, les puissent poursievir, ne leur porter grief; mais cecy se fait par une condition laquelle il convient déclarer premier, et laquelle souffisamment répare lesdits Valencinois en ceste matère. La costume de cestui cas sy est quant aucun de quelque nation où il soit, veult venir quérir la francise de ceste ville pour cas d'homicide, il ne peut sinon sur son péril entrer dedens la banlieue d'icelle, que premier il n'annonce à justice que là dehors des bailles il y a un qui vient requérir francise. Sy envoie justice prestement droit-là deux hommes députés à ce, et trouvent celui, puis lui demandent quel chose il quiert, et celui respond : « Je demande francise d'un ho-« micide que j'ay fait en tel lieu ou tel. » Lors les commis à ce l'interrogent sur la condition du fait, s'il a esté vilain ou réparable, puis lui demandent son nom et le nom du mort, dont s'il respond que le fait est sans vilain reproce et que de celui il demande francise pour peur des amis et de la justice du prince, les commis à ce lui disent alors :

« Nous vous accordons la francise et demeure de ceste « ville par condition que si homme vient ou peut venir, « qui vous veulle reprocher et mettre sus que cest homi- « cide ayez commis villainement, et par quoy vous ne « seriez digne de joïr de ceste francise, que vous de votre « corps serez tenu de vous en deffendre et parer à l'escu et « au baston à l'encontre de l'accusant en lices closes, dont « jamais ne partirez que ne soiez vainceur ou vaincu et « exécuté par justice mort ou vif. » Adonc l'homicide respond qu'il en est content, on lui accorde l'entrée et le reçoit-on prestement, on rapporte le cas aux seigneurs de la loy, et le met-on en registre sur date et sur nom et sur l'année du prévost alors gouvernant.

Or advint qu'envers ce temps-cy et de la prévosté d'un nommé Nicholas du Gardin en l'an cinquante-cinc, vint un compagnon de Tournay nommé Mahienot, lequel avoit tué un autre en ladite ville et demandant la francise de Valencines, l'obtint sur les conditions alléguées, jà-soit-ce que aucuns couvertement maintenoient que son cas estoit vilain, mais ne vouloient point faire fait pour cause de l'estroit danger. Finablement après avoir demoré en Valencines par aucun temps, s'esmut noise et question entre ce Mahienot-icy et un autre nommé Jacotin Plouvier, et ce à cause que ce Mahienot devoit avoir promis audit Jacotin, qui se disoit parent du mort, une somme de dix escus, affin qu'il lui procurast paix envers les amis du trespassé. Sy donna ainsi l'adventure depuis, que Jacotin demandant ceste somme d'argent, qui estoit un vert compagnon et de légère sorte, Mahienot lui nya tout et dist que point ne lui donroit un denier, car de luy n'avoit que faire, ne de son aide, ne de son maltalent ne lui estoit riens. De quoy ledit Jacotin courchié, tant pour le sang de son parent

comme pour sa promesse faillie, chaudement respondit : « Ha! faux traître meurtrier que tu es, qui as meurtry « mon proïsme en trayson et en faux aguet, et encore « aveuques ce tu me gabes et moques. Oh! que je prie à « Dieu que je me puisse venger de toy comme d'un faux « mauvais murtrier que tu es, et qui as tué larcineuse- « ment celuy du monde qui autreffois s'est plus fié de toy. » Sur lesquelles paroles, Mahienot lui demanda s'il vouloit dire et maintenir que ledit son parent, il l'avoit tué meurtrièrement, et l'autre lui dist que oy, et Mahienot lui redoubla, disant qu'il en avoit menti, et Jacotin tiercement lui répliqua fellement, disant qu'il avoit menti lui-mesme, et jettant son gage promist de le monstrer et faire bon de son corps. Sy fut levé le gage et les deux personnes furent mises en arrest et en main de justice pour en décider au droit de chascun. Or estoit cecy une grant matère et dont de cent ans par avant ou environ n'estoit advenue nulle samblable, et n'estoit pas le duc retourné encore de son voiage d'Allemagne, par quoy les seigneurs de la loy craignoient à souffrir faire [1] ce champ selon le contenu de leurs previlèges, sans en avoir adverti premier le prince et seigneur et en avoir son aveu, pour ce que c'estoit un cas de grant nouvelleté et touchant fort à la hauteur de sa seigneurie. Sy envoièrent devers luy à Dijon sitost que le sentirent estre arrivé droit-là, là où le duc leur deffendit par exprès, qu'ils n'en souffrissent riens faire jusqu'à tant qu'il seroit au pays, et qu'alors sans faute il leur souffreroit joyr de leur previlège, et lui-mesme y seroit en personne. Sy s'en tinrent content à tant les Valencinois, et bien joyeux de leur response retournèrent en leur ville.

[1] C'est-à-dire : craignaient de laisser faire.

Donc après aucune espace entre-deux et que le duc estoit venu en sa ville de Bruges, retournèrent arrière devers luy, pour savoir quel chose il seroit à faire de ces deux gens, ou s'il les souffreroit combattre ou non, là où arrivé le duc les mena de terme à autre par autres empescemens qu'il avoit, mais leur promettoit infailliblement que le champ en souffreroit faire court ou long, et qu'en ce ne devoient mettre doute, car mesme le vouloit voir. Sy se contenoient très-bien les gens de bien qui pour ceste cause estoient tramis devers luy et l'excusoient en ses affaires, mais à dur pooit-on contenter le peuple en la ville, qui disoit que ce duc-cy ne le souffreroit jamais, quelque samblant qu'il en fist, mais leur voudroit rompre ce previlège, comme autres leur avoit rompu. Sy en murmuroient fort et s'en monstroient très-mal contens, et de fait estoient tous favorisans grans et menus avecques Mahienot, celui qui avoit pris la francise, et l'autre, il le héoient de noire mort et lui souhaidoient toutes les malédictions de Cayn par courrage qu'ils avoient contre luy, dont moy passant par Valencines en ce pendant et qui tout cecy cognus et oys, le dis au duc mesme, lui estant assis au disner, lors où il respondit : « Ceux de Valencines s'abu-
« sent bien, disant que je leur rompray ce previlège, jà-
« soit-ce que je le poroie bien faire, mais ils combattront,
« et si j'en estoye à cinquante lieues loin, sy y venrai-je
« pour les voir, certes. » Et ainsi en fit, et le XXIe jour du mois de may l'an LV, il y comparut, et se logea sur le marchié droitement devant les lices en la maison du prévost de celle année, qui onques ne l'avoit esté, et lequel le duc mesmes avoit créé prévost contre toutes les anciennes coustumes et libertés de la ville, car estoit bastard, mais très-riche, bon, simple preudhomme et fort envié en la ville

pour cause de son avoir et plus maintenant encore pour sa promotion. Sy s'estoit venu rendre droit-là le duc pour voir mieux à son aise la bataille qui moult estoit piteuse et dont les manières et conditions vous seront déclarées droit-cy au plus près de mon retenir.

Par un jour de mardi qui moult estoit bel, environ neuf heures du matin entrèrent donques en champ ces deux champions l'un après l'autre, dont les manières du mistère vous deviserai, mais que premier ay conté un peu la nature du champ et des cérimonies que la ville y met, et dont le prince, posé encore qu'il y soit présent, n'a nul intérest, et premièrement des lices qui sont rondes, à trois doubles rans de gros marien charpenté, mais fermées de grosses cordes haut et bas tout à l'environ, dont chascun cercle a cinc piés de large en dedens mesuré, et celui de dedens vient en croisure, et deux piés de haut de sablon, affin que les plus loingtains les puissent voir combattre, et en dedens lesdits cercles sont assis ceux du serment de la ville, archers, arbalestriers, canonniers et toutes si faites gens, armés et embastonnés, et au plus près du parquet principal sont assis ceux de la loy aveuques aucuns autres lesquels ils y ont évoqués, ayans emprès eux le bourreau et autres commis au parfait de l'œuvre quant besoing sera, dont pour la seurté de l'assamblée et de toute la ville qui a nulle riens autre n'entend à celle heure qu'à cestui fait, ont fait fermer les portes, et les tiennent closes, et ont envoié grant puissant guet sur la muraille, et font sonner la grosse cloche tout au long de la bataille jusques à la victoire de l'un, laquelle fait hideux à oyr. Or ont eu ces deux gens-icy par longue espace leurs maistres emprès eux, qui leur ont appris leurs envayes et deffenses, et tout ce en quoy il les espè-

rent à sauver, et avoit Mahienot emprès lui un nommé Hans, le meilleur qu'on savoit en nul pays, et Jacotin, qui estoit serviteur à messire Sance de Lalaing, prévost du conte alors en Valencines, avoit emprès luy un nommé maistre Jehan de Bourges non si expert que l'autre, ce disoit-on, mais de bonheur pour luy.

Or vint l'heure qu'entrer leur convenoit en lices, et y entra Jacotin premier comme appelant à teste nue rès à pilotte, et cousu en cordowan noir, tout d'une pièce jambes et corps sans pourpoint et sans riens dessous, et ycelui entrant et mené de son maistre fit le signe de la croix à l'entrée et ploiant les genoux bien bas jetta les yeux vers le ciel et joignoit les mains avecques oration de bouche secrètement, puis s'en alla à la main droite de luy, où estoit sa chaière, et là en fit autretant aussi au front droitement devant le duc qui là se tenoit derrière un treillis, et puis quartement en fit autretant à la main senestre et lors retourna seoir en sa chaière là où il rasseura son samblant, car moult avoit esté pâle à l'entrée; sy estoit-il bel compagnon et grant et avoit grâce d'avoir esté merveilleusement hardy.

Prestement, quant Jacotin estoit assis, sievi Mahienot, lequel d'entrée se mist à genoux en terre, et faisant le signe de la croix baisa la terre et partout en la croisée du parquet en fit autretant et estoit petit homme, mais quanques il fit, il le fit de grant cœur, ce sambloit, et tout resconforté, et ne se monstroit nul signe de peur en luy. Dont, après avoir fait ses premiers devoirs, s'alla seoir en sa chaière vis-à-vis de Jacotin, qui encore ne avoient, ne escu, ne baston, et voiant Jacotin devant lui, le regarda moult fellement et se haussa assis deux ou trois fois en sa chaière par manière comme s'il le menaçast de grant mal.

Sy furent notés moult les contenemens de l'un et de l'autre, de plusieurs seigneurs qui là estoient, et en fit-on des couvers jugemens. Droit-là assis donques, fut apporté un missel et, icelui ouvert à l'endroit de l'évangile, le vint-on présenter à Jacotin pour jurer dessus, et Jacotin jura avoir bonne querelle, tenant la main sur l'évangile, et le baisa. Donc, ce fait, on tourna vers Mahienot qui pareillement jura et dist que l'autre estoit un faux mauvais menteur, et cela lui feroit cognoistre, et baisant le livre devint mort comme cendre et changea de couleur.

Or falloit-il faire encore un autre mistère bien estrange, car vinrent deux hommes à ce commis qui apportoient du vieux oing[1] chascun une grant portion, dont l'un s'en alla à Jacotin et l'autre à Mahienot et commencèrent à frotter et à engraisser ces deux champions depuis le haut du col jusques à la cheville du pié, et par-devant et darière tellement les adoubèrent que nulle chose onques ne fut plus glissant, car n'estoit ongle qui eust sçu pincier sus, mais la grasse de Jacotin fondit prestement dedens son cordowan, sitost qu'elle y estoit mise sus, et de Mahienot pour frotter qu'on lui fist, ne pour chaleur du soleil qui jà estoit haut onques ne volt entrer dedens, mais demora toute blanche dehors sans fondre, et veoit-on bien qu'en cela pooit avoir aucun secré signe, mais ne le savoit-on à qui attribuer ou en bien ou en mal, sauve que le fondre dedens donnoit désespoir à pluseurs et espoir aux autres comme vous orez ce que la fin en ordonna. Après ce mistère fait, vint-on apporter espices en deux tasses d'argent, et faisoit celui qui portoit les espices l'assay chascun devant son homme, affin qu'il ne se doubtast de poison, ne de haine. Sy en prist

[1] *Oing*, graisse.

chascun et en mengea aveuques le signe de la croix, et furent reportés les espices et puis apporta-t-on des cendres en deux tasses aussi, et en fit-on l'assay devant eux, pour ce qu'elles devoient toucher à la char nue, et leur en frotta-on les mains bien fort afin de tant mieux pooir tenir leur baston sans couler dehors, dont finablement et pour tous mistères derreniers, après les cris faits de par la ville, leur furent apportés leurs bastons et leurs escus, èsquels escus à l'envers y avoit painture d'aucuns saints et saintes, lesquels ils baisèrent, puis les prisrent par les enarmes [1], chascun le sien, et garnis de leurs bastons, se disposèrent à la bataille là où maintenant estoient venus.

Ce Mahienot-cy estoit un très-hardy valleton, plein de courrage et de fierté, et aigrissoit fort pour deffaire son homme plus par subtilité que par force, car se sentoit beaucoup moins puissant que l'autre et plus petit; sy s'avança à grant pas vers son homme bien fièrement et ainsi qu'il estoit souple de corps et petit, bouta son escu de la pointe en terre et levant le sablon à tout, qui estoit secq, le jetta ès yeux de Jacotin et aveuques ce marcha dedens luy et lui assist un coup en la teste, droit au-dessus du front, et le plaia grièvement et tant que le sang en randissoit [2] dehors du haut jusques en terre et que de l'un et de l'autre ne faillit guères qu'il ne perdist vue, mais Jacotin qui pour ce ne se monstra esbahy, ains plein de cœur et de hardement ne failly mie à emploier ses bras aussi à bon profit, mais tellement le vint charger de coups hideux et pesans que Mahienot n'avoit plus force, ne cœur de porter son escu, ains le laissa couler à terre et cheoir tout plat,

[1] *Enarmes*, courroies de l'écu.
[2] *Randissoit*, jaillissait.

et voiant que Jacotin l'aigrissoit mortellement de près pour mettre à fin, ne voioit autre deffense contre la mort que de prendre son baston à deux mains et de ruer les bras en haut pour défendre sa teste. Dont entre-deux une fois seulement cuidant recouvrer sur Jacotin, rua après ses jambes là où il faillit. Sy se remist arrière sous la couverte de son baston à deux mains pour se garantir, mais riens ne lui valut, car les coups de Jacotin lui estoient trop mortels, et ne les pooit porter. Sy commença à chanceler comme si les jambes lui faillissent et le courrage aussi, et tout ainsi que un homme yvre desmarche branlant, se laissa cheoir à terre d'un costé et son baston de l'autre, dont Jacotin qui avoit l'œil en lui, vistement rua jus son escu et de croisée se laissa cheoir sur luy, et par force le tourna sur le ventre, le visage en terre, là où le povre homme commença à crier et à soy efforchier pour tourner le visage en sus et pour soy aucunement deffendre, mais Jacotin l'en garda bien, car prist le sablon et lui jetta et frotta dedens les yeux et lui en emplist la bouche tant qu'à peine ne pooit parler. Sy prist Mahienot l'un des dois de Jacotin aux dens, et tant le tint serré et estroit que Jacotin ne veoit manière de le ravoir, mais disoit tout haut : « Attens, attens, je t'en paierai bien. » Sy alla bouter son pousse de l'autre main en ses yeux et y commença à fouiller dedens jusqu'au parfont tellement qu'il lui tirat les yeux hors jusques à pendre sur les joues. Lors abandonna-il le doy qu'il tenoit à dens et commença à crier : « Mercy, » et l'autre lui dist: « Rens-toy donc, traî-« tre! rens-toy, murtrier, et confesse ton cas, » et Mahienot dist : « Je me rens, » mais tousjours s'efforçoit à lever ou à tourner le ventre dessus, mais ne pooit, car trop lui estoit fort l'autre. Sy ne se sentoit Jacotin encore si asseur de la

victoire qu'il ne le tendist encore à mettre plus bas, et plus près de fin, car sentoit grant cœur en luy et grant felleté[1], par quoy Jacotin prist les deux bras de Mahienot et les tourna à devant darrière, deux, trois, quatre fois, jusques à tout les derrompre, et saillant et bondissant des genoux sur le dos, lui rompit l'eschine, disant : « Cognoy, traître, « cognoy que tu l'as murtry mon parent, cognoy-le, » et Mahienot dist : « Je le cognois, » et Jacotin alors qui tousjours foulloit en ses yeux ou lui rompoit l'eschine, dist : « Parle haut, traître, affin que l'on t'oye, dis que tu l'as « murtry, crie haut, » et Mahienot crioit : « Je l'ay fait, je « l'ay fait. » Et aveuques ce mot cria tout haut : « O mon- « seigneur de Bourgongne, je vous ay si bien servi en « vostre guerre de Gand ! O monseigneur, pour Dieu, je « vous prie mercy[2], sauvez-moy la vie ! » et Jacotin[3]...

CHAPITRE X.

Comment le seigneur de Croy fist avoir en mariage à Philippe, son fils aisné, la fille aisnée du conte de Saint-Pol[4].

. . . . . .

. . . . . .

[1] *Felleté*, énergie, vigueur.

[2] Malgré ces prières, Mahienot, livré à demi mort au bourreau, fut pendu. *Voyez* Matthieu d'Escouchy, chapitre CXII, et la chronique anonyme, *Corp. chron. Flandriæ*, III, p. 525.

[3] Le chapitre est inachevé, et les cinq feuillets suivants ont été coupés.

[4] J'indique d'après Matthieu d'Escouchy les matières qui eussent dû vraisemblablement être traitées dans les feuillets restés vides.

CHAPITRE XI.

Comment le duc de Bourgongne envoya une nouvelle ambassade en France [1].

. . . . . .

. . . . . .

CHAPITRE XII.

Comment les François quéroient à ravoir les villes engagiées de la Somme, et comment il y avoit foible entente entre le roy et son fils le dauphin.

Or estoient en ce temps-cy les besongnes de ce royaume assez tranquilles et en bon estat. Le roy et le duc de Bourgongne, comme avez oy, se maintenoient en bonne union, et avoit le roy accordé au duc ses requestes pour aller en son saint voiage, et le dit duc, sur la fiance qu'il avoit au roy aussi, se disposoit de tout son pooir pour tirer outre, mais que fortune voulsist souffrir ailleurs, là où tout pendoit le parfait, c'estoit ès princes de l'empire.

Les Anglois aussi estoient expuls du royaume, réservé à Calais, et par ainsi François alors avoient partout les bras au deseure, et leur commençoit fort à grossir le courrage, parce que voioient le monde maintenant devoir ploier devant eux, et nulle pooir résister encontre leur effort, car avoient les plus belles gens d'armes du monde et les mieux

[1] *Voyez* dans l'*Histoire de Bourgogne*, IV, pr. p., 219, les réponses remises au nom du roi à diverses demandes présentées par le chancelier de Bourgogne et le sire de Croy (août 1455).

en point, avoient les Italies qui les redoubtoient, Savoiens qui leur ploioient genoux, Allemans qui les quéroient avoir paisibles, et les Espaignes qui leur offrirent amministrations et services, et voians alors à chief de longue pièce que le voiage de ce duc de Bourgongne ne sortissoit point à son effet et que de jour en jour la rompture s'y trouvoit plus et plus grande par les guerres et discors des princes de l'empire, seule une chose restoit en ce royaume qui leur cuisoit secrètement, et en quoy murmurans petit à petit commencèrent à prendre engaigne[1] et à demi deul, c'estoit que ce duc de Bourgongne, membre de ce royaume et suppos, estoit tant roide et tant fort, que, lorsque tout le monde ploioit devant eux et estranges et privés et donnoient obéissance au roy, lui seul demora en francise et en domination enforcié, et avec ce qui plus estoit et le plus dur, c'estoit que toutes les terres sur la rivière de Somme, aveuques autres grans membres du royaume, tenoit engaigiées de la main du roy, et en estoit le roy forclos et diminué en son patrimoine et ne pooit trouver voie, ne tour de les ravoir, lesquelles toutevoies, quant il y eust voulu aler par puissance, ce leur sambloit légère chose assez de les ravoir de sa main, comme vray estoit, mais pour ce qu'elles y estoient mises par le traité de la paix faite à Arras, il ne leur sambloit pas honorable d'y aller par celle voye, et partant leur sambloit nécessaire de trouver une autre voie tierce par laquelle à demi sous honneste querelle, à demi aussi sous couverte menace, l'espée au poing, on poroit parvenir au recouvrement de cestes terres et les tirer des fortes glorieuses mains de ce duc, ce que le roy onques n'avoit pu faire

[1] *Prendre engaigne*, s'aigrir, s'irriter.

ploier, sy avoit-il humilié toutevoies tous les autres du royaume et mesmes tous ses voisins à son environ. Donques perséverans tousjours en ceste couverte murmure de cœur pour ravoir ces terres et non y voians moyen que un seul, avisèrent de les faire demander licitement par l'héritier de la couronne le dauphin, lequel, en ce que son père avoit fait en son préjudice et en grief de la couronne, n'estoit tenu de l'entretenir s'il ne vouloit, ne de le tenir à bon. Or estoit cest avis forgé et mis avant, mais n'avoit-on point l'instrument par lequel on le mettroit à effet, c'estoit le dauphin, car avoit esté arrière de son père jà par l'espasce de dix ou onze ans, qu'onques on ne l'avoit pu traire à court par indignation qu'il y avoit prise à l'encontre d'aucuns, et à cause desquels entre le roy son père et luy tousjours se multiplioient discors et froideurs, et en aventure tel fois fut d'en avenir grant mal, comme vous orez temprement.

François donques béans à ces terres sur Somme, mais non ayans l'instrument duquel se pensoient à aidier devant toute riens autre, leur sambloit nécessaire de le recouvrer et de le faire venir à court, car alors ne faudroient point à leur attainte, ce leur sambloit, parce que de sa nature le cognoissoient assez volontaire et pour faire un coup estrange ; sy y mirent diverses peines et quirent des voies pluseurs pour le faire venir, qu'onques toutevoies riens n'y profitèrent, car ledit dauphin[1] estoit jà tout estrangnier de son père à cause du long terme que tenu s'en estoit absent, et aveuques francise qu'avoit jà longuement prise d'estre à luy-mesmes sans corrigeur, sy avoit-il pris une

[1] Le lecteur a déjà reconnu le prince si célèbre depuis sous le nom de Louis XI.

peur sauvage de son père et un doute que si d'aventure il se fust trouvé devers luy, il l'eust corrigé de main mise par prison ou autrement, car avoit esté averti aucunement de si faites menaces. Sy n'estoit en puissance d'homme, tant fust sage, ne tant lui sçust-on promettre, qui l'en pust asseurer, ne par quoy il voulsist soy traire vers son père, lequel en avoit grant deul, tant parce qu'il le voioit en un gouvernement peu honorable et de petit fruit, et partie aussi parce qu'il ne se pooit aidier de luy en nul de ses affaires comme celui de présent, aveuques les autres passés, èsquels tousjours il avoit esté absent, et ne s'y estoit onques voulu trouver, qui toutevoies eussent esté glorieux pour luy et de perpétuelle mémoire digne d'y avoir esté chief.

Or y perdoit-on langages et labeurs, et n'estoit riens qui le pooit mouvoir de son propos. Il se contint en son Dauphiné, faisant bonne chière, amoit par amours, maintenoit gens d'armes[1], traveilloit fort son pays, ses voisins visitoit, et le duc de Savoie son beau-père ploia tout à sa guise, mesmes par armes et par haute main à peu d'occasion, jà-soit-ce toutevoies que ycelui duc savoien estoit un prince de povre vertu et de petit effet, par quoy telle tribulation lui estoit plus due, car mesmes s'estoit mis en guerre à l'encontre de tous les plus grans nobles de son pays et les en avoit déchassés et expuls par volenté, à l'appétit d'aucuns estrangiers cypriens et femmes aussi qui le gouvernoient. Sy en convenoit à ce noble prince droit-cy le dauphin prendre mesmes la querelle pour eux

[1] Le dauphin avait d'abord songé à se défendre en Dauphiné contre son père; il avait dans ce but convoqué la noblesse; il avait même recruté des hommes d'armes en Savoie, mais on se montra partout peu disposé à l'aider.

à l'encontre de son beau-père le Savoien qui bien en fut battu après et de sa propre verge.

Or estoit-on assez averty en la maison de Bourgongne du proposement des François, et comment ils ne veilloient qu'à ravoir les terres de Somme hors de la main gaigière par subtiles voies, et souverainement par le moien de l'héritier de la couronne, mais que le pussent faire venir à court. Sy s'en mist le duc en la volenté de Dieu et en l'attente de ce qu'il en poroit avenir, car se sentoit avoir bon droit pour bien les oser deffendre, et les autres disoit avoir grant tort de ce mettre avant, vues les conditions et les causes pour quoy lui avoient esté transportées, mais comme les choses n'estoient encore que proposement et paroles sans fait, lui sambloit bien aussi qu'encore n'estoit-ce pas chose bien preste de tirer le dauphin hors de son Dauphiné pour faire venir à court, car le voioit très-mal enclin à ce faire, et par ainsi y espéroit encore respit, premier que[1] telle rigueur lui seroit offerte[2]. En effet le duc de Bourgongne craignoit fort ceste œuvre, non pas par cremeur paoureuse envers ses ennemis, mais par une cremeur de conscience que la guerre dont il avoit esté pacifieur, ne retournast arrière en ce royaume et par yceux-mesmes ses ennemis vieux, èsquels il avoit usé de pitié, dont la mort

[1] *Premier que,* avant que.

[2] Les chevaliers reprochaient au dauphin sa lâcheté : « L'an XL, le « dauphin Loys entra au pays de Suisses, mais il fut rudement rebouté, « et à se retraire, il perdy moult de ses gens et de ses bagues. Sy fut « tout aise quand il pot retourner en France. » *Note marginale, Chron. ms. de La Haye.* C'est ainsi que Louis XI apprit à apprécier la valeur des Suisses qu'il enrôla plus tard à sa solde. — Les hommes d'église accusaient en même temps le dauphin d'être impie : « En la fin « d'aoust 1443, le dauphin alla à Meaux, et là fut aucuns jours que oncques n'alla à l'église, que tous les jours « alloit chasser et faire telles « vanités ou pis. » (*Journal du Bourgeois de Paris.*)

toutevoies lui eust esté aussi aggréable s'il en eust pu estre quite, toutevoies au paraller[1] et qu'on eust voulu user de volenté sur luy et de torfait si énorme, il se fust deffendu chevalereusement à la roide espée, et le beau droit qu'avoit de Dieu et d'homme si autentique, il l'eust mis en la fortune de la bataille et de guerre criminelle[2], dont onques telle pitié n'advint que si cela fust advenu, ne cas plus honteux à raconter pour la part de ceux qui en eussent esté les mouveurs, car n'y pooient avoir droit nul qui les parast.

Or je laisse le duc de Bourgongne qui de paroles ne s'esmaioit guères et aussi peu de menaces, et retourne au dauphin viennois, lequel jà-soit-ce qu'il n'estoit point d'avis d'aller devers son père pour les doutes qu'avoit bouté en sa teste, voulut toutevoies bien et désiroit estre en sa grâce, sauf que demorer pust en sa liberté, sans venir à court et sans mettre changement, ne mutation en ses serviteurs, lequel toutevoies pour satisfaire à raison et à naturelle loy ne voulut plus différer sans envoier devers lui, pour savoir si par belles paroles et humbles, il le poroit contenter sans venir à court, et demorer en sa bonne grâce aussi bien loing que près. Et, en effet, dressa son ambassade pour cecy faire, et en donna la commission à messire Guillame de Coursillon, chevalier, natif d'Anjou, lequel il instruisit de son courrage touchant ceste matère, et lui en donna l'instruction par escript. Sy partit ledit chevalier de Romans le XVIIe d'avril l'an 1455[3] et tant erra qu'il vint là où estoit le roy, auquel il fist la présentation

[1] *Paraller*, aller jusqu'au bout.
[2] *Criminelle*, acharnée, mortelle.
[3] *Lisez :* 1456, après Pâques.

des lettres de son maistre, dont icy est la teneur et la propre forme :

« Mon très-redoubté seigneur, je me recommande à « vostre bonne grâce tant et si humblement comme je « puis, et vous plaise savoir, mon très-redoubté seigneur, « que j'envoye présentement devers vous messire Guil- « lame de Coursillon pour vous dire aucunes choses. Sy « vous supplie, mon très-redoubté seigneur, qu'il vous « plaise le oïr et croire de ce qu'il vous dira de par moy, « et m'avoir et tenir tousjours en vostre bonne grâce, qui « est la chose en ce monde que plus je désire, ensamble me « mander et commander vos bons plaisirs pour yceux « faire et accomplir à mon pooir, au plaisir de Nostre- « Seigneur qui, par sa grâce, mon très-redoubté seigneur, « vous doint bonne vie et longue. Escript à Romans, le « XVIIe d'avril[1]. »

Quand messire Guillame de Coursillon avoit présenté cestes lettres et que le roy les avoit bailliées à son chancelier et fait lire tout haut, sans que onques demandast : « Comment va-il à Loys? » ne : « Comment fait-il? » dont assez se tint esbay ledit messire Guillame, le roy lui dist qu'il dist ce pour quoy il estoit venu et que il l'oroit volontiers, car ses lettres portoient créance. Lors messire Guillame commença à dire : « Sire, monseigneur se re- « commande très-humblement à vostre bonne grâce et « vous supplie le plus humblement qu'il peut, qu'il vous « plaise lui pardonner de ce qu'il n'a plus tost envoié « devers vous. Sire, il m'a icy envoié pour vous prier et « supplier très-humblement qu'il vous plaise en l'honneur « de Dieu et de Nostre-Dame lui pardonner toute desplai-

[1] Cf. Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, p. 99.

« sance que vous porez avoir eue contre lui. Sire, comme « vous sçavez en ceste chose-icy a eu bien longue durée, « et ne peut estre qu'il n'y ait eu des rapports sans nom- « bre et de bien estranges et par lesquels povez avoir de « grandes suspections et lui de grans craintes : il vous « supplie très-humblement qu'il vous plaise, de vostre « grâce, vous contenter et asseurer de lui, car à vous ser- « vir et obéir il y veut mettre son cœur et son âme; et « Sire, pour non vous ennuier et aussi qu'il n'appartient « point de vous présenter chose tant qu'on sçut si elle « vous sera agréable, si vous plaist, vous commettrez « quelque homme féable à qui je puisse clèrement parler « de ceste matère, et puis sur ce vous vous porez aviser à « vostre bon plaisir[1]. »

Le roy alors lui commanda qu'il dist tout outre ce que dire voudroit tout à une fois, et alors messire Guillame dist : « Sire, si c'est vostre bon plaisir, monseigneur m'a fait « dire et le m'a tellement baillié par instruction, qu'il est « et sera content de faire tous sermens et seurtés, telles « qu'il vous plaira, de vous servir envers tous et encontre « tous, sans nul excepter, et de non tenir party nul qui « soit au monde sinon le vostre. Item, sera content de « renoncer à toutes alliances si aucunes en a ou peut avoir « faites, et promettra que jamais n'en fera nulles sans « vostre sceu et bon gré et qu'il ne passera la rivière du « Rosne, n'entrera au royaume sans vostre gré, congié et « licence, et que parmy tant il vous plaise, attendu les « suspections et rapports faits en ceste matère, dont mon « dit seigneur a de grans craintes, que touchant sa per- « sonne, samblablement et de ses serviteurs, il soit et puist

[1] Cf. Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, p. 100.

« demorer à son bon plaisir et franc arbitre, sans estre « contraint en ceste matère, sinon à sa volenté, et que « de ce il vous plaise de vostre grâce l'en asseurer bien[1]. »

A tant fina ledit chevalier sa raison, et lui demanda le roy si c'estoit tout ce qu'il vouloit dire pour celle fois, et lors il dist que ouy. Adonques ordonna le roy que on lui dist qu'il se retraïst en son logis jusques on le manderoit et que on lui rendroit sa response. Sy fist ainsi messire Guillame et prist congié du roy et s'en alla en son logis auquel il demora quatre jours sans estre mandé, au chief desquels on le fit retourner à court devant le roy, et y vint messire Guillame. Sy avoit le roy ordonné à son chancelier la response que vouloit avoir faite audit messire Guillame, sur les points et articles que avoit proposés pour et au nom de son maistre, et fut la response telle en forme, comme droit-cy est escrite dessoubs : « Messire Guillame, « le roi a vu les lettres de monseigneur et oy la créance « que lui avez dite, de quoy il a esté bien content, et y « avoit en ladite créance de belles paroles qui lui ont bien « plu; au regard de certains articles que avez dits aussi « et monstrés à son conseil, le roy n'y entend rien, et au « surplus la chose a trop duré et en veut le roy voir la « fin, et en effet est délibéré de n'en souffrir plus[2]. » Et à tant mist fin en sa response et la couppa tout court, mais d'abondant de lui-mesmes dist encore : « Messire Guil- « lame, prenez congié du roy, vous estes expédié. » Lors ledit messire Guillame se mist à genoux devant le roy et lui demanda : « Sire, vous plest-il riens mander à mon- « seigneur? » Et le roy tout court lui dist que non. Sy se

[1] Cf. Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, p. 101.
[2] Cf. Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, p. 102.

leva messire Guillame et dist au chancelier et aux autres du conseil qui là estoient : « Messieurs, je ne suis point clerc « et suis de gros entendement; je vous prie, baillez-moi « ceste response par escrit; » mais le chancelier lui respondit que ce n'estoit pas la coustume, et, en effet, que il n'en auroit autre chose.

Sy se party à tant le chevalier petitement garny et moins encore resconforté de grant bien là où il le désiroit, et atout ceste response vint devers son maistre à Romans, qui guères n'en fit grant feste, car ne trouvoit pas ce qu'il quéroit; ains se trouvoit et veoit fort loings de ses désirs et durement en mérancolie de ce que le roy son père avoit renvoyé son chevalier à si crue et maigre response, et que onques une seule fois ne lui demanda de son estat, ne de son estre, ce que onques plus ne lui advint que ceste fois, car tousjours les autres fois l'avoit solu demander. Or le porta au plus bel et au plus doux qu'il pooit, et passa le temps jusques à la fin de may le XXVIIIe jour que ce bon prince, espérant de pooir vaincre et amollir le cœur de son père et de le faire ploier à ses prières et remonstrances, mist sus arrière son ambassade, et aveuques messire Guillame de Coursillon qui jà avoit ouvert et commencé la matère à mener, adjoingny le prieur des Célestins d'Avignon, et ces deux instruits de son courrage, aveuques lettres de créance au roy, les renvoia devers luy, dont la teneur des lettres et de la créance sy est telle :

« Mon très-redoubté seigneur, je me recommande à « vostre bonne grâce tant et si très-humblement comme « je puis, et vous plaise savoir, mon très-redoubté sei- « gneur, que je renvoie présentement arrière par devers « vous messire Guillame de Coursillon, et aveuc luy le « prieur des Célestins d'Avignon pour vous dire aucunes

« choses. Sy vous supplie, mon très-redoubté seigneur,
« qu'il vous plaise les oyr et croire de ce qu'ils vous diront
« de ma part, et m'avoir tousjours et tenir en vostre
« bonne grâce, ensemble me mander et commander vos
« bons plaisirs pour yceux faire et accomplir à mon pooir,
« au plaisir de Nostre-Seigneur qui par sa sainte grâce,
« mon très-redoubté seigneur, vous doint très-bonne vie
« et longue. Escrit à Romans, le XXVIIIe de may. »

« Sire, monseigneur se recommande très-humblement
« à vostre bonne grâce, et a esté très-joieux de ce qu'il
« vous a plu avoir agréables les offres et présentations
« que naguères vous a fait faire par messire Guillame de
« Coursillon cy-présent, dont il vous remercie tant que
« plus peut, et croyez, Sire, qu'il n'est chose possible en ce
« monde que mon dit seigneur ne veuille et désire faire,
« comme raison est, pour avoir et demorer tousjours en
« vostre bonne grâce, et pour ce, Sire, qu'il a désir de
« faire par effet ce qu'il vous a fait savoir, et plus, si plus
« pooit faire, pour ceste cause nous a renvoiés devers vous
« pour vous dire à part et plus à plein son intention et
« bonne volenté que nous vous dirons, quant il vous
« plaira nous oyr. »

Ceste créance, combien que elle portast sur tous les deux, le prieur toutesvoies des Célestins l'exposa et en porta la parole pour l'honneur de l'église et que notable homme estoit et bien renommé. Alors le roy les fit venir à part et aprocher de luy plus près, et pour ce que leur créance porta qu'ils avoient aucune chose à dire à sa personne privée, il leur gréa de les oyr à part. Sy lui commença à dire ledit prieur : « Sire, doubtans qu'il ne
« vous desplust, nous n'avons pas voulu dire devant mes-
« sieurs de vostre grant conseil la desplaisance que monsei-

« gneur a eue de ce que messire Guillame de Coursillon,
« cy-présent, en avoit esté envoié à si crue response et
« encore sans escrit, et plus pour ce que n'avez riens
« demandé de lui, ne fait savoir aucunes choses, ainsi que
« de vostre grâce aviez accoustumé aux autres fois. Mais,
« Sire, pour ce qu'entre les autres choses qu'il vous a
« plu faire dire audit messire Guillame par monsieur
« vostre chancelier, lui fut dit que, quant mon dit sei-
« gneur vous requerroit aucunes choses, que feriez pour
« lui plus qu'il ne sauroit demander, dont il vous mercie
« très-humblement, il renvoye par devers vous en la plus
« grant humilité qu'il peut, vous supplier qu'il vous plaise
« de vostre grâce et en l'honneur de Dieu, nostre Créa-
« teur et Sauveur, estre et demorer content de lui, et lui
« accorder sa très-humble requeste qu'il vous a faite, la-
« quelle, tout bien considéré, semble estre raisonnable.
« Sire, quant vostre bon plaisir sera la lui bénignement
« octroyer, ainsi qu'il a sa parfaite fiance, vous le jetterez
« hors de la desplaisance qui ne peut estre plus grande,
« et l'asseurerez de la crainte où il est, qui longuement,
« Sire, a duré jà, et, sans sur ce emploier vostre grâce,
« est chose impossible de l'en jetter. Sire, vous avez oy
« ce que nous avons dit, et ce que monseigneur vous a
« fait présenter par messire Guillame, droit-cy présent.
« Premièrement, il vous a fait dire qu'il estoit prest et
« appareillié et encore est de faire tels sermens et seurtés
« qu'il vous plaira de vous servir envers tous et contre
« tous, sans nul excepter, et de non tenir party nul que le
« vostre, et samble, Sire, que, touchant ce point, il ne
« poroit plus faire, ne dire. Secondement, vous fait dire
« qu'il estoit content et encore est de renoncer à toutes
« alliances, si aucunes en avoit faites, et de promettre

« de jamais n'en faire nulle sans vostre sceu, congé et « licence. Et tiercement, qu'il ne passeroit la rivière du « Rosne sans pareillement vostre licence et congé; et en « vérité, Sire, il se met en son grant devoir, et nous « samble que si il requéroit beaucoup plus grant chose « qu'il ne fait, que raisonnablement ne la lui devriez « refuser. »

Le roy, sur ces points et articles, ne fit guères de response, pour cause que sur iceux se vouloit aviser et avoir jour de respondre à l'appartenir du cas. Sy les fit retraire en leurs logis par aucuns jours pendant lesquels il auroit pourvu aveuques son grant conseil de la response qui y séoit, laquelle response pour ce longue estoit et contenoit pluseurs points et répliques sur leur rapport fait, et leur fut baillée par escrit et en fut la forme telle :

« Il sera dit, premièrement, à messire Guillame de « Coursillon et au prieur des Célestins que le roy a reçu « les lettres closes que monseigneur lui a escriptes et a « oy la créance que lesdits de Coursillon et prieur des « Célestins lui ont dite de bouche; aussi a vu les instruc- « tions signées de mondit seigneur qu'ils ont baillées « devers le conseil du roy.

« La première desquelles contient deux points : le pre- « mier, que mondit seigneur a esté très-joieux de ce « qu'il a plu au roy avoir agréables les offres et présen- « tations qu'il lui a fait faire par ledit de Coursillon, « dont il le mercie tant que plus peut, le second, qu'il « n'est chose en ce monde possible que mondit seigneur « ne veuille faire pour avoir et demorer en la bonne « grâce du roy.

« La seconde instruction contient quatre points : le pre- « mier, que mondit seigneur offre faire tels sermens et

« seurtés qu'il plaira au roy, de le servir envers et contre « tous, sans nul excepter, et de non tenir parti nul que le « sien; le second, qu'il est content de renoncer à toutes « alliances, si aucunes en avoit faites, et promettre de « jamais n'en faire nulles sans le sceu, congé et licence « du roy; le tiers, qu'il ne passera la rivière du Rosne, « pareillement sans le congé et licence du roy; le qua- « trième, qu'il plaise au roy estre et demorer content « de lui et lui accorder l'humble requeste qu'il lui a « faite.

« Et pour ce que, par lesdites instructions, ladite re- « queste n'est point déclarée, le roy, qui désire procéder « pleinement et par clères et entendibles paroles, ainsi « qu'en telles matères se doit faire, quant on a vouloir « de venir à bonne conclusion, a fait demander par les « gens de son conseil auxdits de Coursillon et prieur des « Célestins, comment mondit seigneur entendoit ladite « requeste, selon le contenu et instructions que ledit « Coursillon apporta à l'autre fois qu'il vint devers le « roi, par lesquelles instructions mondit seigneur faisoit « toutes pareilles offres que les dessusdites, parmy ce « toutevoies que mondit seigneur ne fust point tenu, ne « contraint à venir devers le roy, sinon quant il lui plai- « roit, et que de sa personne et de ses serviteurs il fust « et demorast en son bon plaisir et franc arbitre, sans « estre constraint en ceste matère, sinon à sa volenté, et « que de ce il plust au roy l'en asseurer bien.

« Après lesquelles choses ainsi récitées, leur sera dit « que ce que ils ont dit et exposé, et les offres et requestes « qu'ils ont faites, sont toutes pareilles, en effet, à celles « que ledit Coursillon avoit faites l'autre fois, auxquelles « le roy fit et fit faire response par monsieur son chance-

« lier qu'il estoit bien content d'avoir vu les lettres de « mondit seigneur et oyr ce que ledit Coursillon lui avoit « dit, et que, au regard desdits offres, réservé en tant que « touchent les deux conditions, estoient bonnes et hon- « nestes ouvertures et les avoit le roy très-agréables, et « que quant le roy cognoistroit que mondit seigneur feroit « par effet ce que bon et obéissant fils doit envers son « père, en manière qu'il pust et dust prendre et avoir « seureté et confiance que dès en avant il le voulsist « servir et obéir, comme il est tenu, sans variation et sans « jamais retourner ès termes du temps passé, le roy feroit « ce que bon et naturel père doit à son bon et obéissant « fils, par laquelle response le roy monstroit bien le bon « désir qu'il avoit à ladite matère.

« Et encores, en tant que lesdits de Coursillon et prieur « des Célestins dient à présent qu'il n'est chose possible « en ce monde que mondit seigneur ne voulsist faire pour « avoir la bonne grâce du roy, et des autres bonnes offres « contenues ès dites instructions, le roy en est bien con- « tent, et les a bien agréables et voudroit bien que mondit « seigneur les fist par effet.

« Mais, au regard desdites deux conditions, c'est assa- « voir que mondit seigneur ne soit point tenu de venir « devers le roy sinon à sa volenté, aussi que ses serviteurs « lui demeurent à son plaisir, le roy est bien esmerveillié « comment il persiste et se arreste aux dites deux condi- « tions, attendu que elles sont répugnantes et contraires « aux offres dessusdits, et en persistant en icelles, il ne « monstre point qu'il ait du tout osté le courrage de la « continuation des termes du temps passé, ne qu'il ait « désir de venir en la bonne obéissance du roy son père, « comme il est tenu de faire.

« Et aussi en voulant retenir aveuques luy les serviteurs « qui ainsi le conseillent et conduisent, il samble qu'il « veulle tousjours continuer et persévérer en iceux termes, « dont se poront ensievir plus grans inconvéniens que « jamais.

« Sera aussi dit comment, depuis le département dudit « messire Guillame de Coursillon, mondit seigneur n'a « pas monstré qu'il se veuille humilier envers le roy « comme il est tenu, ne qu'il ait du tout osté son courrage « d'ensievre le mauvais conseil et continuer les estranges « termes qu'il a jà longtemps tenus. Car à l'autre fois que « ledit de Coursillon vint devers le roy, il apporta deux « instructions de mondit seigneur, l'une qui ne contenoit « que toutes bonnes et humbles paroles, desquelles le roy « fut très-content, et les eut bien agréables, comme dit « est, l'autre qui contenoit lesdites conditions qui n'es- « toient pas raisonnables, et incontinent mondit seigneur « envoia en plusieurs lieux et devers aucuns seigneurs de « ce royaume, les instructions qui contenoient les choses « humbles et raisonnables, en taisant les autres instruc- « tions qui contenoient lesdites conditions desraisonna- « bles.

« Et qui plus est, le roy a vu certaines autres instruc- « tions et lettres closes que mondit seigneur a depuis « escrit à pluseurs du sang et autres du grant conseil, « par lesquelles est faite mention qu'il avoit envoié devers « le roy pour requérir la seurté de sa personne et de ses « serviteurs, sur quoy lui avoit esté faite bien estrange « response, laquelle response mondit seigneur leur a en- « voiée par escrit en toute autre forme et manière que « elle lui avoit esté faite, et a tu et mué en autres termes « les bonnes, douces et raisonnables paroles que le roy

« dist et fist dire audit de Coursillon, par lesquelles « apparoissoit le bon vouloir et affection que le roy avoit « au bien et bonne conclusion de la matère, dont mondit « seigneur, par raison, devoit estre moult content et « joieux.

« Et, en oultre, ès dites lettres que mondit seigneur « escrivoit à nos dits seigneurs du sang, est contenu qu'il « les prie qu'ils veuillent le plus tost que possible leur sera « en ce monde, aller ou envoier devers le roy lui prier « et supplier que octroier lui veuille les deux points des- « susdits, et au cas que son plaisir ne seroit de les lui « octroier, qu'il plust au roy faire remonstrer à nos dits « seigneurs du sang et son grant conseil la desplaisance « qu'il a envers mondit seigneur le dauphin, et les « causes pour quoy, et que il s'excusera tellement que « Dieu, le roy, lesdits seigneurs et ceux de son conseil en « devront par raison en estre contens, et que le roy, qui « est prince de justice, ne veuille concevoir une si grant « mérancolie contre lui sans ce que premièrement ses « excusations ne soient oyes, qui est chose qui ne se de- « vroit dénier au plus estrange du monde : desquelles « choses le roy a esté bien esmerveillié et non sans cause, « car par lesdites paroles mondit seigneur s'efforce de « justifier les fautes et les estranges termes qu'il a tenus « le temps passé, en voulant donner à entendre que « l'indisposition de cette matère tient au roy et non pas « à lui, et toutevoies il n'y a nul tant des seigneurs du « sang que autres qui ne cognoissent clèrement le con- « traire, et comment le roy a tousjours esté enclin à « toute bénignité, et a mis grant peine et s'est essayé « maintefois, par pluseurs douces et amiables voies, à « attraire et induire mondit seigneur à bonne obéissance

« et à s'emploier au service de la chose publique, comme « il est tenu de faire.

« Et a tousjours le roy singulièrement désiré que mondit « seigneur se voulsist recognoistre et gouverner comme « bon et naturel fils doit envers son père, et tellement que « Dieu, le roy, lesdits seigneurs du sang et tous ceux de « ce royaume en dussent estre joieux et contens. Et « mesmement a le roy monstré son bon vouloir par la « response qu'il fit darrenière audit messire Guillame de « Coursillon, laquelle est bien autre et d'autres paroles « et substances que celle que mondit seigneur a envoiée « par instruction aux dits seigneurs, ainsi que dessus « est dit.

« Et qui plus est, par les lettres et instructions que mon- « dit seigneur a présentement envoiées au roy par lesdits « de Coursillon et prieur des Célestins, appert très-clère- « ment tout le contraire de ce qu'il a escrit et envoié « ausdits seigneurs par instruction. Car par ce que mondit « seigneur a envoié au roy, il le mercie de ce qu'il a eu « ses offres agréables, qui bien est à démonstrer qu'on ne « lui a pas fait response estrange, ainsi qu'il escrit aux dits « seigneurs, lesquelles choses donnent bien grant pré- « sumption et apparence que mondit seigneur n'a pas « volenté de soy mettre en son devoir, ainsi qu'il a fait « dire.

« Et par les termes dessusdits appert bien si le roy doit « estre enclin de lui obtempérer en ce qu'il requiert tou- « chant ses serviteurs qui ainsi le conseillent et par « l'enortement et suggestion desquels il s'est ainsi eslongié « du roy son père et entretenu ès estranges termes qu'il « a tenu et tient.

« Et au regard des excusations que mondit seigneur

« prétend sous l'ombre des craintes qu'il dit avoir véri-
« tablement, il doit bien avoir crainte de l'offense qu'il a
« faite envers le roy son père et toute la chose publique
« de ce royaume, de si longuement avoir persévéré et con-
« tinué ès termes du temps passé, mais il ne doit pas
« avoir crainte de venir à la bonne obéissance et miséri-
« corde du roy, considéré la grant bénignité, douceur et
« clémence qui est en lui et dont il a tousjours usé mesmes
« envers ses ennemis. Et n'est en ce monde chose qui tant
« dust asseurer monseigneur que de soy trouver en la
« bonne grâce du roy, car, Dieu mercy, il n'a point esté
« vu jusques-cy que le roy ait tenu aucuns mauvais
« termes à ceux qu'il a reçus en sa bonne grâce et aux-
« quels il a pardonné[1]. »

Atout ceste response partirent les ambassadeurs du dauphin viennois et retournèrent vers luy qui guères ne se trouvoit reconsolé mieux que par avant, ains plus approchié de près en termes agus et précis et à petite espérance de parvenir aux conditions qu'il demandoit, et souverainement lui cuisoit, et le prist à dur comme vous orez cy-après en son tiers renvoy, qu'on lui imputoit avoir offensé Dieu, le roy son père et toute la chose publique et que cela lui devoit bien donner crainte voirement devant toute autre chose. Sy le laisse en ceste mérancolie et en l'interprétation de tels langages aveuques ses gouverneurs et conseillers en son pays du Dauphiné jusques il sera heure

[1] Cf. Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, p. 104. *Voyez* aussi dans le même ouvrage la réponse noble et digne que Charles VII ajouta de sa propre bouche : que s'il désirait voir son fils, c'était bien plus dans l'intérêt de son fils que pour lui-même, et qu'il s'étonnait de voir son fils douter de sa parole, « car il n'y a, disait-il, si grand seigneur « en Angleterre, combien qu'ils soient mes ennemis, qui ne s'y osast « bien fier. »

de receoir sur luy, alors que arrière la tierce fois il renvoira devers le roy son père, le prieur des Célestins et Gabriel de Vernes.

CHAPITRE XIII.

Comment le duc alla en Hollande pour le fait de sa croisade et aussy pour cause de l'éveschié d'Utrecht.

Or, retourne à faire mon conte du duc de Bourgongne, lequel s'en estoit allé maintenant en son pays de Hollande envers la Toussains pour soy monstrer droit-là à son peuple qui, passé a dix ans par avant, ne l'avoit vu, et l'avoit-on prononcié mort en son voiage d'Allemagne, et y estoit tellement ahurté ledit peuple qu'à nul, tant fust grand, ne voulut onques donner crédence du rapport de sa vie. Sy estoit nécessité audit duc de s'y aller monstrer pour cause des périls et des parties qui droit-là se maintiennent, dont la conséquence eust pu estre mauvaise en fin par continuer les langages de sa mort. Et de fait y alla et se monstra aux parlans, lesquels tous confus se trouvèrent en leur folle légère créance par le contraire de leur cuidier. Sy disoit-t-on alors qu'en la propre première nuitée que vint à La Haye, sa maison souveraine du pays, environ onze heures de la nuit que moult faisoit brun temps, et n'y avoit lune, ne estoile qui apparussent, vint traverser un grant merveilleux feu, par dessus sa chambre, si merveilleusement cler que tous voians s'en espoentoient, et sourdant de devers midy, s'ala férir vers nord en la parfonde mer où il s'attermina, dont, parce que la nuit estoit toute obscure et que nulles chaleurs terrestres n'avoient cours

alors, car estoit la veille de la Toussains, plusieurs l'interprétèrent à prodige et à aucun grant signifiement sur sa personne.

Or est vray qu'avecques ce que nécessité estoit d'estre venu droit-là pour contenter son peuple par corporelle vue, sy avoit-il deux autres causes grandes aussi qui à ce faire le constraignoient, dont l'une estoit pour faire sa demande au pays pour le fait de son voiage, comme il avoit fait en Flandres et en Bourgongne, et l'autre sy estoit pour cause d'un noble homme du pays, chief des Houx[1], promu en l'église, et tendant à estre évesque d'Utrecht, lequel estoit en apparence de soy eslever et enfièrir dangereusement à l'encontre du duc, ou au moins d'avoir une grant part de ses volentés au dit pays sous l'ombre de l'évescié, s'il y parvenoit, avecques l'assistence des Houx, dont son frère et luy estoient chiefs, par lesquels il eust déprimé l'autre partie et mis le pays en guerre et en trouble mal réparable. Et partant le duc voiant cecy, et bien informé du cas et désirant à sauver et maintenir en estat ce qu'estoit venu maintenant en branle de perdition, sagement se trouva conseillié d'y aller et de monstrer visage mesme à ceux qui pouvoient avoir cœur faint, car en longuement attendre il y chéoit péril, comme le seigneur de Lannoy, gouverneur de Hollande pour lors, homme agu et de soubtil engin cler voiant, avoit donné à cognoistre à son maistre le duc, comme celuy du monde qui mieux le savoit, et qui plus cognoissoit en parfont le proposement de cestes gens et de ce qui en ensievroit, qui n'y mettroit remède.

Quant donques le duc pour les causes droit-cy alléguées

[1] *Hocks*, parti opposé aux *Kabeljauws*. *Voyez* tome Ier, p. 210.

estoit descendu à La Haye et là soy monstré à son peuple, manda prestement à venir devers luy les trois estats pour tenir convention avec eux en ses affaires. Sy y vinrent au jour ordonné les prélas du pays, samblablement les barons et nobles d'Hollande et Zeelande, avecques les bonnes villes en députation notable. Et le duc, soy veuillant abrégier en ses affaires, et assis en dais richement paré, leur fit dire et remonter droit-là par la bouche d'un maistre Loys du Chesne la cause de leur mand, et pour quoy droit-là les avoit fait convenir. La relation dudit maistre Loys fut ceste-icy ou telle en substance :

« Messeigneurs, mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc présent, vostre prince et naturel seigneur, « vous salue trètous et vous mercie de votre présent convenir droit-cy à son mander. Messeigneurs, mon très-« redoubté seigneur, monseigneur le duc est venu en cestui « son pays de Hollande, ainsi me fait-il dire, pour visiter « vous, messieurs, et son peuple, et a esté et est bien des-« plaisant que si longuement lui a falu estre absent de « vous autres, s'il l'eust pu amender; mais, comme vous « et tout le monde avez cognu et poez percevoir, il a eu « tant de haulx et de pesans affaires en ses autres pays « et seigneuries, que bonnement ne l'a pu amender, ne y « mettre remède si tost comme il eust bien voulu. Sy « vous supplie mon très-redoubté seigneur présent, que « vous l'en veuilliez tenir pour excusé, car n'a point tenu par « faute de bonne amour envers vous et de bonne affection. « Toutevoies, non obstant sa longue absence et demeure, « il a entendu et scet bien que vous, en faveur et révérence « de sa hautesse et de sa noble personne, vous vous estes « tousjours tenus et maintenus paisibles et obéissans sous « le gouvernement de ses officiers, lesquels il vous a bail-

« liés, dont il vous mercie tant qu'il peut et vous en scet
« grant gré, vous priant que tousjours veuilliez continuer
« ainsi, et vous entretenir comme avez fait jusques icy, et
« il vous veut et promet à estre bon, bénigne et favorable
« prince et seigneur, et comme de tous temps il a eu
« [bonne] volenté envers vous, et encore veut avoir tous-
« jours et aura, et pour ouvrir la matère principale pour
« quoy, mon très-redoubté seigneur, présentement a fait
« convenir droit-cy vous, messieurs des trois estats de
« cestui pays, il est vray que passé a longtemps mon très-
« redoubté seigneur présent a esté pressé, adverti et re-
« quis à pluseurs fois et par pluseurs lettres de notre
« Saint-Père le pape et de l'Empereur, comment un
« Sarazin grant prince qui se nomme le grant Turcq, de-
« puis quatre-vingt ans en çà, luy et son père, ont occupé
« et envahy toute la plus grant part de la Grèce, et en
« affoiblissement du peuple de Dieu et de sa sainte Église,
« l'ont toute asservie et submise à leur loy ou au moins
« à tribut, qui est chose désolable et de grant ruyne, et
« bien digne pour y avoir mis remède, passé longs ans,
« qui eust pu, pour cause des conséquences qui touchent
« à toute la cristienté, souverainement aux princes cris-
« tiens qui sont et doivent estre les deffendeurs de
« l'Église et champions contre les infidèles. Or, est ainsi
« advenu que puis le temps de trois ou quatre ans en çà,
« comme poez bien avoir oy dire, un cruel ennemy de
« Dieu tout endurcy en mal, qui se fait nommer comme
« son père le grant Turcq, novellement s'est essours, et
« ycelui par orgueil en quoy il boullone et par convoitise
« à gloire terrienne, volontairement s'eslève à l'encontre de
« la Divine Majesté comme fit Lucifer, et présume d'en-
« vahyr toute la terre et l'empire d'icelle et de la mettre

« par puissance et effort de batailles sous sa domination,
« disant ycelui affaire estre beaucoup plus possible et
« plus faisable à luy qu'onques n'avoit esté à Alixandre,
« entendu que de gens et de terres et de seigneuries
« et d'avoir et de force il estoit trop plus puissant que
« ledit Alixandre quant il emprist à régner, de laquelle
« présumption pour en monstrer commencement de fait,
« il s'est pris et voulu prendre, comme direct ennemi de
« Dieu, à la plus forte et la plus redoutable cité des
« autres, clef et bastille de la cristienté vers Orient, la
« sainte cité de Constantinoble, et de fait par armes, par
« siége, par assaulx et par diverses manières de molestes,
« finablement l'a prise, conquise et subjuguée, et mettant
« tout à ruyne et à subversion, les haulx glorieux palaix,
« maintes dévotes églises et somptueux édifices, l'empe-
« reur d'icelle très-noble cité moult vertueux et renommé
« prince fit prendre et décoller devant ses piés, avecques
« innombrables crudelités faites au peuple et èsquelles il
« se délitoit et glorifioit, sans encore les dérisions et blas-
« phèmes autres commises ès saints lieux et reliquairés
« droit-là trouvés, et desquels il fait à esmerveiller com-
« ment Dieu l'a voulu permettre faire ainsi, car onques
« pareil cas n'a esté vu, ne si grant playe en la cristienne
« église comme ceste, laquelle chose advenue ainsi, il est
« vray que mon très-redoubté seigneur présent, estant
« en sa ville de Lille, et encore tout frescement saillant
« de sa très-annuyeuse et très-doloureuse guerre, et la-
« quelle il lui a convenu mener constraint contre ses
« subgects les Gantois, l'empereur régnant aujourd'hui Fré-
« ric le Tiers envoia unes lettres audit mon très-redouté
« seigneur par lesquelles il lui signifioit et prioit que pour
« entendre au remède et à la résistence de cestui cruel

« infernal tyran, comme prince un des principaux de « l'empire, il voulsist venir jusques en la ville de Rainse- « bourg où il mesme seroit en personne, car autreffois, « ce lui mandoit, il s'estoit offert de passer jusques à Asie « pour cestui mesme affaire, lesquelles lettres vues et « examinées, mon très-redouté seigneur présent, mettant « tous ses propres et grans affaires darrière le dos et dési- « rant tant seulement faire service à Dieu, s'est transporté « et emblé celéement d'entre ses serviteurs et subgès, et « mettant sa très-noble personne en mille dangiers, s'est « mis à petit nombre de gens et à grant peine et traveil « en ses haulx jours en ce voiage d'Allemagne pour soy « trouver à la journée de l'empereur, lequel, non obstant « que, pour aucuns certains empescemens, mesme ne s'y « est pu trouver, sinon par notable ambassade, ledit « mon très-redouté seigneur présent et en face des « princes de l'empire, de l'ambassade de nostre Saint- « Père et d'autres rois et princes cristiens, s'est offert et « déclaré de volentiers et libéralement entendre à la ré- « sistence de ce cruel tyran et d'y comparoir et estre « mesme en personne aveuc tout ce que pourra finer de « pouvoir et d'effort, voire si trouver pouvoit prince autre « de l'empire qui ce mesme voulsist emprendre et à qui il « se pust joindre en espoir d'aucun noble et haut exploit « salutaire. Et tellement s'y est obligé et offert mon très- « redouté seigneur, non par vaine gloire, ne présump- « tion de soy-mesme, que jamais il ne s'en veut retraire, « ne révoquier et qu'il ne poursieve son saint vœu et pro- « messe, s'il ne veut estre recréan et déshonoré, dont « mille fois mourir lui seroit moins dur, car n'est riens « après son âme dont il fasse dangier que de son hon- « neur. Mais siet bien de vous réduire à mémoire, mes-

« seigneurs, que autreffois par cy-devant sous l'empire
« d'Alexius, un sien prédécesseur, d'immortelle mémoire,
« le conte Bauduin de Flandres, par sa vertu et haut
« emprendre, conquist en cas samblable ceste noble cité
« de Constantinoble sur les mescréans et la mist en main
« là où elle est demorée de hoir en hoir jusqu'à jourdui, pai-
« sible cristienne. Sy en doit mon très-redouté seigneur pré-
« sent avoir le cœur plus mu et affecté envers elle pour
« cause d'icelui son prédicesseur si glorieux prince, et
« de qui l'injure aujourdui redonde comme en sa personne,
« et est vray aussi que, posé encores que ceste doloureuse
« nouvelle de la perte de ceste noble cité ne fust encores
« venue et que du cas ne fust riens, et mesmes quant
« cestui cruel tyran de nouvel essours ne se seroit encore
« eslevé, ainsi qu'il est, en orgueil, sy avoit encore mon très-
« redouté seigneur, sous la grâce et permission de Dieu,
« délibéré et conclu le plus tost qu'il eust esté possible, de
« faire un voiage avec le signe de la croix sur les enne-
« mis des cristiens, par cognoissance des haulx biens,
« seigneuries et dominations que reçues a du don et de
« la grâce de son Créateur, et pour soy exposer en l'ap-
« partenir et devoir de sa vocation. Donc, pour ce monstrer
« par effet, jà passé a longs ans et par diverses fois, il a
« envoié pluseurs notables ambassades vers nostre Saint-
« Père, devers les empereurs et autres roys et princes
« cristiens, affin de les solliciter et induire à ce, et d'abon-
« dant maintenant et encore depuis ces derraines nou-
« velles venues, y a renvoyé et y renvoie coup sur autre
« tant en conventions prises en Allemagne comme autre
« part, affin que clèrement il appère en toutes congré-
« gations faites pour ceste cause qu'à luy ne tient point,
« mais qu'il est prest, tout volontaire et tout conclu à

« faire son devoir et pouvoir et riens y espargnier, ne
« mort craindre; et mesme pour ceste cause, et pour soy
« acquitter en honneur envers le roy, il a envoié devers
« luy, si tost que revenu a esté de son voiage, et lui a signi-
« fié et fait à savoir tout ce que a esté fait, dit et promis
« à Rainsebourg et ailleurs touchant ceste matère, le
« paroffrement qu'il avoit et a fait aux princes de l'em-
« pire, avecques toutes les conditions et qualités de la
« besogne, dont et pour mieux faire sortir à effet son
« noble vouloir, a requis au roy qu'il lui plaise lui donner
« grâce et congé d'aller en cestui voiage, souffrir venir
« avecques luy et en sa compagnie ceux de son royaume
« qui le voudroient sievir, et que finablement pour le salut
« et garant de ses subgès il vousist prendre en protection
« et en garde son fils [et] ses dits pays, lesquelles choses
« toutes le roy libéralement et de grant cœur lui a accor-
« dées, à grant regret toutevoïes de l'eslonge de sa per-
« sonne, et n'entend le roy autrement fors que mon très-
« redouté seigneur présent demeure ferme et persévère en
« son noble vouloir et que les affaires de la cristienté
« dont il a esté le principal solliciteur, ne lui doivent don-
« ner l'occasion constrainte temprement de le faire,
« comme non à vous tant seulement il a fait déclarer
« ceste besogne, mais à ceux de Bourgongne pareille-
« ment comme à vous et à vos voisins prochains, ceux de
« Flandres, tout nouvellement et naguères, et comme à
« ses autres pays donra à cognoistre aussi comme le cas
« le requiert. Et pour ce, messeigneurs, que un tel si haut
« et si efforcié voiage, et qui touche à l'universelle cris-
« tienté, ne se peut faire sans innumérable finance d'ar-
« gent et de coust, sans multitude de chevalerie et de
« peuple sans nombre, et qu'en un tel attemptement il

« convient faire exploit et bouter outre ce qu'on a bien « encommencié, et non aller sobrement garny, par quoy « dérision en pourroit ensievir aux cristiens et encore plus « grant playe, mon très-redouté seigneur vous fait re- « monstrer cecy affin qu'après avoir pris conseil et avis « sur la matère, vous le veuilliez aidier et secourir de vos « biens en telle quantité et manière que Dieu, de son noble « et haut vouloir et de sa noble personne, laquelle il y « paroffre à peine et à mort, puist traire loenge et ser- « vice et la sainte cristienté vaucrant en péril, fruit et « salut[1]. »

De ceste relation furent moult contens les ascoutans, et leur plut moult le bel humble remonstrer de leur prince, lequel veoient fort enclin à haute chose emprendre et jugeoient bien en leur discrétion qu'il y falloit avoir un grant regard pour libéralement l'aidier, mais prians humblement pour jour d'avis et pour en faire rapport à chascun en son lieu au peuple des bonnes villes, et puis pour respondre à la demande, leur fut donné terme de eux conseiller dessus et de venir rendre response au mesme lieu, là où, à chief de huit jours, après avoir communiquié ensemble, retournèrent, et favorablement lui accordèrent trois cent et cinquante mille clinquars[2] à payer dedens certains termes par divers payemens, prians humblement,

[1] Les documents sur le projet de croisade de Philippe sont fort nombreux. Je me borne à indiquer ici la relation de Bertrand de la Broquière (bibl. imp. de Paris, 10264), l'avis du sire de Wavrin (bibl. de Bourgogne, 7251), celui de Jean de Thoisy, la lettre de frère Barthélemi de Gênes et une autre lettre écrite en 1448 à Constantinople (bibl. imp. de Paris, fr. fr. 1278), et enfin diverses lettres écrites par les princes d'Orient (bibl. de Bourgogne, 7585, 11953, 11954). Mlle Dupont, dans le tome II de son édition de Jean de Wavrin, a publié la lettre de Barthélemi de Gênes, d'après un autre ms. de la Bibl. imp. de Paris, le no 7445[3].

[2] *Clinquars*, écus d'or de Hollande,

atout ce, que leur petit don voulsist avoir agréable et leurs personnes pour recommandées tousjours en sa noble et bonne grâce. Sy les en remercia le duc moult grandement et leur dist que sy feroit-il et de tous temps il avoit eu amour et dilection envers eux et qu'encore le voloit-il continuer ainsi de mieux en mieux. Et ainsi se partit ceste assemblée des trois estas de Hollande et de Zeelande en grant honneur pour ceux du pays à cause de leur libéral octroy et à la grant joye de leur prince et seigneur qui les trouva bons et favorables envers luy tousjours, non obstant toutevoies sa très-longue absence passée.

Or convient un petit amplier ma matière et parler sur le radoubbement des parties et des questions qui estoient au pays et desquelles pouvoient ensievir périls et des grandes playes, mesmes en la hauteur du prince, parce que la question estoit difficile et en forte main et la partie puissante et à craindre, qui la maintenoit. C'estoit le seigneur de Brederode et le Domprévost[1] d'Utrecht, son frère, lequel avoit esté eslu pour estre évesque dudit lieu, dont par vertu de ses favorisans et que puissant estoit et sage et chief de ladite ville et de tout le pays, roidement et rigoreusement il tint la main à la croche, et à dur s'en souffreroit deffaire, ce dist, pour quelconque autre, tant fust grant, car se sentoit avoir le droit pour luy et l'élection du Saint-Esprit, par quoy sur si bon titre, il oseroit bien attendre une grande rumeur et estrif, premier que le perdre. Et sambloit alors à pluseurs nobles et sages du pays de Hollande que ce qu'il béoit[2] tant fort et tant roidement à ceste croche, ce n'estoit mie tant seulement pour

[1] *Domprévost*, prévôt de la cathédrale.
[2] *Béoit*, aspirait, tendait.

la convoitise de l'honneur, ne du profit, mais pour avoir pouvoir et cremeur sur tout le pays, souverainement sur les Cabillaux, lesquels, lui qui estoit chief des Houx avecques son frère, contendoit à deffaire et à renverser parce que ce parti-là estoit plus en la grâce du duc, ce leur sambloit, que le leur. Dont, si cela fust advenu et que cestui eslu eust esté paisible évesque et puis eust voulu dominer et bouter sa corne sur la partie adverse, la dépression directement en fust tournée en la hauteur du prince et en sa confusion, et finablement par temps en pouvoit cheoir en dangier de perdre son pays et d'en estre bouté dehors, par quoy il loisoit bien et estoit bien nécessaire de y mettre remède ains tost que tard, et de rompre l'inconvénient, premier qu'il fust enforcié de roideur plus périlleuse.

Longuement toutevoies et premier que le duc fust venu droit-cy à ceste fois en son pays de Hollande, sy avoit-il esté averti de cecy par le seigneur de Lannoy, gouverneur du pays, et lui avoit-on dit qu'il estoit besoing qu'il y remédiast par quelque voie hastive, ou autrement il en pourroit escheoir en grant meschief et dont il auroit perte; car desjà ledit de Lannoy en avoit vu plusieurs apparences de mauvaise note et dont les fins estoient de mauvais espoir, car estoit cestui eslu venu parfois à La Haye soy monstrer droit-là, en route et multitude de gens armés et embastonnés, moult hautainement et en grant orgueil, comme pour monstrer barbe à tous autres du parti contraire et donner à cognoistre que maintenant estoit-il celuy devant qui tout se ploieroit, voulsist ou non, car il avoit en main ce par quoy il en seroit maistre, et de fait me souvient bien que audit seigneur de Lannoy, gouverneur du pays pour celle fois, là estant à La Haye, je oys

dire que moult estoit le contenement de cest eslu hautain et fier en ce lieu, et que assez lui desplut d'en voir autant s'il y eust pu mettre remède, car c'estoit un cas de mauvaise conjecture. Sy fust avisé que le duc avoit un jeusne notable fils de belles mœurs, nommé David, et estoit évesque de Téroenne, et sambloit bien au duc et à ceux de son conseil privé, les seigneurs de Croy et de Lannoy, que cestui-icy seroit et pourroit estre tout propre, par qui le fait de l'autre qui se disoit eslu, se pourroit rompre et mesmes seroit bouté en possession par vertu papale. Sy envoya le duc à Rome pour ceste cause, ferrant battant, et fist informer notre Saint-Père Calixte alors, du danger qui pourroit ensievir si celuy qui se disoit eslu, parvenoit à l'éveschié d'Utrecht et qu'à sa cause moult de maux et d'inconvéniens pourroient venir à tout le pays et mesmement à sa hauteur et seigneurie, et lui supplioit pour tant qu'en faveur de luy et en avancement de publique salut, il voulsist annuller l'élection faite et donner le bénéfice à son fils naturel, évesque de Téroenne, homme de bonne vie et de bonnes mœurs, parmy ce que le maisné fils du conte de Vaudemont, frère à la dame de Croy, entreroit en possession de l'éveschié de Téroenne; car le seigneur de Croy l'avoit obtenu ainsi devers son maistre le duc, et le duc y tint la main comme il l'avoit promis, et en fist la requeste. Finablement notre Saint-Père Calixte agréa au duc sa pétition et constitua celui de Teroenne, évesque d'Utrecht, non obstant toute élection faite, et par bulles expresses et pleines de précepte autant que le Saint-Siége appostolique en peut donner, fut mandé et commandé à ceux du chappitre de recevoir cestui et de renoncier et déporter de l'élection faite, sur tous les bans et interdictions que l'église peut faire, lesquels toutevoies

chappitre et eslu ne s'en esmayèrent que un peu et n'en firent conte non plus que d'une riens, car entendoient tousjours vaincre et porter leur pan[1] haut par puissance, comme non ayant peur de nulluy, dont vecy aprièmes le dur de la besongne qui commença à grandir et à croistre et multiplier estrif et argu l'un contre l'autre, dont l'un se disoit évesque et n'avoit riens en la cité, et l'autre se disoit eslu et avoit la cité pour luy et toute l'église. Sy en vint depuis grant trouble et fel argu en grant approchement de mal, en quoy toutevoies le duc tousjours ouvra sagement et en mist toudis le bon bout devers luy par froideur, et parce que toudis en permaintenant ceste matière il s'arma de la vertu et auctorité de nostre Saint-Père qui en ce cas droit-cy lui donna exprès commandement d'exécuter la vertu de son don, mesmes au besoing par main forte et violente sur ses contraires[2], comme cy-après vous en orez le démené.

CHAPITRE XIV.

Comment le duc eut en propos de marier la fille d'un brasseur de Lille à l'un de ses archers, et comment le père se trahy au parlement de Paris.

Le temps couloit tousjours avant et se multiplioient les affaires en ce pays de Hollande, par quoy le duc présent estoit constraint d'y faire un séjour et plus que n'avoit pensé à son entrée. Sy passa l'hyver droit-là et vint quaremme et délibéra en luy de tenir droit-là la feste de son

[1] *Pan*, drapeau.

[2] On avait écrit d'abord : *et rebelles*. Le mot était trop dur : on l'a effacé.

ordre qui jamais n'y avoit esté tenue, le premier jour de may prochain, pour cause que beaucoup de chevaliers dudit ordre estoient trèspasés, et qu'en leur lieu il en convenoit remettre des nouveaux. Mais premier qu'à cela viègne, il siet à faire un conte de ce duc qui n'est à oublier; car par la qualité et condition de la matière, si elle est bien entendue, on pourra cognoistre et donner vray jugement de la qualité de sa nature. Il est vray que un riche vilain, brasseur de cervoises, demoroit à Lille en Flandres et estoit natif subgect de ce prince, lui et toute sa lignée. Sy avoit ce vilain-cy une fille, seule héritière, mariable et assez belle, laquelle avoit esté regardée par amour et par honneur de mariage d'un Colinet de la Tieuloie, archier du duc et gentil homme, très-homme de bien[1], lequel, sachant de non y pouvoir parvenir de luy-mesme sans l'aide de son maistre, lui en fist parler et supplier qu'en cecy le voulsist avancier, comme qui en seroit refait, et de fait le duc dist que volentiers le feroit et qu'il en envoieroit parler au père comme en effet il fit[2], mais le vilain estoit dur et rebelle et n'acoutoit aux prières de son prince non plus que d'un charretier, mais usa de fiers et felons langages meschans comme d'un mauvais courrage, lesquels furent rapportés au duc par ceux qu'il y avoit tramis, et qui assez lui devoient cuire d'un sien subgect et encore si meschant vilain. Sy pensa le duc d'en ouvrer bien et à son appartenir, et qui onques n'avoit esté que prince de justice et

[1] Colinet de la Thieuloye, dit Colinet d'Arras, était archer de corps du duc depuis le 10 novembre 1449 (registre F. 45 aux archives du conseil de Flandre).

[2] En ce temps, par tout le pays du duc de Bourgongne, si tost qu'il advenoit que aulcuns marchans et bourgeois délaissassent femmes riches, tantost le duc vouloit marier les dites vefves à ses archiers ou autres serviteurs. (Jacques Duclercq, III, 27 et 43.)

d'équité, feroit chose toutevoies qui ne seroit que de raison, et par laquelle il se vengeroit du vilain sans lui torfaire. Et de fait envoia mander la fille à venir devant luy, laquelle y vint accompagnée de père et de mère, et venue en sa présence et ruée à genoux, le duc lui demanda si elle ne se voudroit point marier s'il lui en prioit, et la fille respondit qu'elle estoit en l'obéissance et gouvernement de père et de mère, et ce qu'ils lui voudroient ordonner et commander, il convenoit bien qu'elle le fist et autrement non. « C'est bien dit, » ce dit le duc alors. « Belle dame, je « suis vostre prince et seigneur et ne vous marieray point « maugré vous, mais pour la rudesse de vostre père envers « moy, je vous ferai nourrir honnorablement et en lieu « sauf, là où nul tort ne vous sera fait. » Et prestement la fit prendre et mettre à cheval et la fit porter au seigneur d'Antoing emprès Tournay pour estre droit-là nourrie et gardée à ses despens, mandant audit seigneur qu'il en prisist bonne garde et qu'il lui en rendist bon conte sur tout ce que le doutoit, car il s'en prendroit à luy, si faute y avoit. Sy la reçut ledit seigneur en sa maison et la mist avecques sa femme, bien pansée pour l'honneur de l'envoiant. Or advint que quant ce vilain droit-cy se vit ainsi maistrié et traitié par hauteur non tant déraisonable toutevoies comme à luy cuisant, prestement alla prendre tous ses biens meubles et portables et les envoia à Tournay, et pensant de sa personne comme de ses biens, sa femme et lui allèrent prendre demeure à Tournay, hors de la puissance et seigneurie du duc affin de non plus estre son subgect et de le pooir charier[1] après et constraindre par puissance de parlement, là où il lui sambloit qu'il en auroit

[1] *Charier*, tourmenter.

raison. Et, en effet, sitost que ses biens avoit saufs en Tournay, se trahy devers Paris au parlement du roy, et là alla faire ses clameurs et doléances du duc de Bourgongne, alléguant pluseurs torfais, tyrannies et volentés desraisonables dont il avoit usé en luy, et leur conta tout le cas à son bel et au grant préjudice du bon prince qui onques n'y commist offense en trèspas d'honneur. Sy lui promirent à donner provision ceux de parlement sur cecy et d'y remédier brief, comme qui moult enclins estoient à celle heure et de longtemps par avant de lui estre rudes et de donner rigoreux mandement pour exploitier en ses pays et seigneuries, et desquels ledit duc par maintes fois s'estoit beaucoup dolu et les avoit portés à dur, dont, et comme ils lui promirent, ils lui donnèrent provision et envoyèrent un huissier de la chambre à Antoing faire commandement au seigneur du lieu que sur paine de mille marcs d'or applicables au roy, il ne différast que prestement il ne délivrast ceste fille en la main de père et de mère dedans Tournay, et se joigneroit le roy à luy pour le deffendre en cas que autre lui en voulsist porter couroux ou grief. Et ce mandement droit-cy obtenu, s'en vint ledit huissier à Antoing faire son exploit, là où le seigneur qui bon notable chevalier estoit, se trouva bien esbahy et ne savoit à quel lez fléchir pour le mieux faire, car avoit moult à perdre au royaume; sy avoit-il ès pays du duc auquel il estoit frère d'ordre et habitant au pays de Hainaut, dont il estoit souverain[1]. Sy estoit tout entrepris durement et en faire et en laissier, et comme il craignoit la grant peine qui estoit mise sur luy pour ce qu'il avoit bien à perdre, aussi craignoit-il le couroux de son prince,

[1] C'est-à-dire souverain bailli de Hainaut.

lequel il n'eust osé attendre, ne voulu pour mort souffrir. Finablement promist au huissier de faire tout bien et tellement qu'à l'aide de Dieu, il espéroit que sans grief et sans estrif et à l'appaisement du roy et du duc, cette fille-icy retourneroit en main de père et de mère, mais pendant ceci il envoia à toute haste devers le duc en Hollande lui signifier le cas et lui priant qu'il lui mandast ce qu'il en auroit à faire, car estoit tout perplex. Sy arriva le message à La Haye et conta au duc ce qui estoit, qui moult le reçut à dur et à tant aigre qu'à peine onques riens tant. Or estoit-il à quinze jours près de Pasques et la saison que tous princes cristiens se disposent volentiers et se comportent selon l'exigence du saint temps, entre lesquels ce duc droit-cy avoit esté trouvé dès onques moult dévot et songneux. Toutevoies, non obstant tout et saint temps et soin d'âme et solempnité de Pasques là où il convenoit tenir estat, couvertement et en subit, dist à dix ou douze par élection : « Sus, venez-vous en avecques moy, « sans dire mot, chascun de vous à un varlet sans plus, et « vous allez rendre en secré sur le port de Rotterdam et « là m'attendez. » Sy le firent ainsi, qui moult s'en esmerveillèrent, et luy se trouva droit-là aussi au desceu de tout le monde. Là il monta en mer en une barque qui estoit sienne et servoit à son corps, et le maronnier mettant son tref[1] au vent, le mist en la haute mer où beaucoup de périls le surprirent et de dangereuses fortunes, premier que venir pust à bon port; car souvent estoit l'heure que la mort y pendoit et qu'espoir n'estoit nul d'évasion sinon par miracle, et sambloit que fortune proprement lui brassast ce meschief de fait volontaire pour répugner à son emprendre,

[1] *Tref*, voile.

car lui donna des menasces beaucoup et des adversités. Vint toutevoies d'une traite et arriva à l'Escluse là où il prist terre, et non quérant repos nulle part, monta à cheval, et passant parmi la ville de Tournay, vint descendre à Antoing, là où il trouva cest huissier, et là venu, va demander d'entrée : « Sire d'Antoing, où est la fille que « je vous ay baillée à garder? » Et il lui dist : « Monsei- « gneur, elle est icy, je n'en sçai que faire, j'en suis « durement perplex. » Lors le duc la prist par la main et dist : « Sire d'Antoing, ne vous esmayez de riens; je suis « puissant assez de vous garantir de la peine et de tout ce « qu'il vous en peut advenir, et vous en porteray franc. » Lors prit la fille et la bailla au seigneur de Bergues, un puissant baron de Brabant, lequel la mist darrière lui sur son cheval et l'amena à Lille, et le duc, après tout son bel erre[1], qui moult s'estoit argué et enfelli en cœur de quoy lui qui estoit prince de justice et de toute raison, estoit ainsi mené par ceux du parlement, qui de ses subgès lui vouloient oster la cognoissance et l'auctorité d'en ouvrer en raison, en quoy Dieu, ne homme ne le pourroient reprendre, et puis venir par haute main exploitier en ses pays dont il estoit souverain et là où le roy n'avoit que cognoistre, certes cecy lui cuisy moult fort, et s'en pouvoit ravoir à grant dur[2], considérées encore plusieurs autres grandes rudesses du temps passé qui toutes par cecy se renouveloient.

Comme donques ce rebelle brasseur rustique perçut cestui un si haut et si noble prince avoir pris ainsi le frain à dents pour sa fille comme d'en estre venu mesmes si en

[1] *Erre*, voyage.
[2] *S'en pouvoit ravoir à grant dur*, avait grand'peine à se remettre.

subit de son pays de Hollande jusqu'à Antoing, ce que jamais n'eust pensé, durement se trouva perplex et voiant que au plus espécial de son refuge qui estoit la justice du roy, il failloit, et que par elle, n'en pouvoit venir à son deseure, commença à avoir peur et en ycelle peur s'acoucha malade. Sy advint que peu à peu se commença à repentir de ses rudesses et à durement se reprendre des voies qu'il avoit quises à l'encontre de son naturel seigneur si félonnes. Désirant toutevoies à remitiger l'ire de son prince par luy prier mercy, se fust assenty volentiers à ses demandes, s'il l'eust voulu avoir agréable et non tant seulement de sa fille, mais de tout ce qu'il avoit, corps et biens. Or estoit-il alité et ne savoit que Dieu feroit de luy. Sy envoia sa femme à Lille affin de prier mercy au duc et de lui faire don de sa fille avecques les remonstrances de sa contrition. Sy espia la femme l'heure du vendredi saint là où, le duc venant de sa chapelle, se rua à genoux devant luy et lui pria qu'en l'honneur de la très-amère passion que le Fils de Dieu souffrit, comme en tel jour, il voulsist remettre et pardonner ses fautes à son povre mari chartrier [1], lequel par contrition de ses mesfais envoioit devers luy pour obtenir miséricorde, et de ce de quoy il avoit mésusé envers luy, il le mettoit et constituoit en sa main pour en faire à son noble plaisir, lui requérant miséricorde, et plora ladite femme piteusement toute desconfortée [2]. Et alors le duc la regardant d'un constant œil, lui dist : « Ma mie, demandez-vous donc pardon et mercy « pour votre mary? » — « Oy, » ce dist la femme. — « Et

[1] *Chartrier*, prisonnier; retenu chez lui par sa maladie?

[2] Ce passage (il en est de même en plusieurs autres endroits) porte des corrections qui permettent de croire que nous avons sous les yeux le texte autographe de Chastellain.

« bien, ma mie, ce dist le duc alors, pour l'honneur et la « révérence du saint jour, en quel pour nul cas, tant fust « grant, je ne voudroie estre lent de mercy faire, je lui « pardonne, et de vostre fille que vous dites que vous me « donnez, me la donnez-vous? » — « O mon seigneur, oy, « ce dit la mère alors, très-volentiers et de bon cœur, et « nous poise au père et à moy que dès le commencement « ne l'avons fait ainsi. » Sy estoit la fille amenée droit-là pendant ce personnage[1], et alors le duc renouvela arrière sa demande, disant à la femme : « Eh! ma mie, me la « donnez-vous de bon cœur, votre fille? » — « Élas! oy, « monseigneur, » ce dist la femme, « et trop nous faites « d'honneur. » Alors dist le duc : « Grant mercis, ma « mie, et je la vous redonne et en faites vostre bon[2], car « jamais jour que je vive, serviteur de ma maison n'es- « pousera. » Et droit-là sur le lieu deffendit à Colinet de la Tieuloie pour qui il avoit eu ceste ruse[3], que jamais à elle ne visast, ne parler n'en fist. Sy fut la mère plus triste que devant et demora toute desconfortée, comme pensant de jamais non pouvoir réparer l'offense qui estoit commise. Toutevoies, puisque le pardon en estoit fait, jamais n'en voulut plus souvenir au duc, ne y avoir regart.

Ceste manière de faire, droit-cy au retour de l'officier du roy à Paris, fut levée haut en parlement, dont comme autreffois s'estoient dolus les seigneurs dudit parlement du duc de Bourgongne et de son désobéir, maintenant arrière en firent une grant plainte et disoient qu'à riens ne

[1] *Pendant ce personnage,* pendant cette scène.

[2] On disait : *faites-en votre bon*, pour : faites-en ce que vous voudrez.

[3] Chastellain emploie ici un mot flamand qui signifie encore aujourd'hui, dans le langage des habitants des campagnes : peine, difficulté, querelle.

servoit leur pouvoir et que autant vaudroit qu'il n'y eust point de parlement, car la justice du roy ne pouvoit avoir cours desous le duc de Bourgongne. Et le duc de Bourgongne à l'autre lez arguoit que ceux du parlement, tous aveuglés de haine et d'envie à l'encontre de luy, déclinoient à la voie oblique, et plus obéissans à volenté qu'à raison consentoient de léger en faire choses rigoureuses non bien percogitées en leurs fins, ne en leurs circonstances, car luy, il se sentoit prince de raison et de justice, se sentoit le plus puissant qui onques fust au royaume après le roy, [et] avoit conseil autentique et très-graves peuples et villes de grant pollicie et lesquels il convient régir en justice et en droit. Donc, quant ceux du parlement contendoient à traire hors d'une telle main comme la sienne, les causes et questions de ses subgès, qui mesme souffisant estoit de les décider et en faire raison, il lui sambloit que peu on lui portoit d'honneur et de révérence et que par hautaines paroles on le quéroit à pincier et à mordre, ainsi que un povre vassal, laquelle chose il portoit à dur, car jà en avoit beaucoup souffert et porté pour l'honneur du roy, et de bien sauvages.

CHAPITRE XV.

Comment le duc tint la feste de son ordre à La Haye; comment le sire de Brederode s'y descoulpa, et des nouveaux chevaliers qui furent eslus.

Or veul-je vuidier de ces argus et de ces contentions ruyneuses, qui autre part cy-après trouveront leur lieu beaucoup plus aigres, et en poursievant ma matière, moy tourner sur les affaires de ce duc, selon la continuation du temps, car hauts affaires et grandes besongnes avoit

entre mains auxquelles maintenant il convenoit entendre, et tout premier à la feste et solempnité de son ordre, laquelle il devoit tenir à La Haye, et sy estoit jà sur la fin d'avril, et estoit encore à Bruges, et le premier jour de may se devoit tenir la feste. Sy se mist en la mer à l'Escluse, et le pénultime d'avril, en transquilité de temps, arriva à La Haye. Donc, le lendemain qui estoit par un sammedy, les frères de l'ordre avecques leur chief allèrent aux vespres tous à cheval et en leurs manteaux à la grant église, samblablement le dimence à la messe, dont des mistères et de la manière de leur faire est autre part parlé assez, par quoy je m'en passe à léger. Samblablement sy fai-je des cérimonies et des magnificences du disner dont nulles autre part n'ont esté vues samblables, ne de si grant effet, mesmes en l'ordre de la Jerretière, ainsi que me recorda Toison-d'Or qui autreffois s'y estoit trouvé pour les voir. Toutevoies un peu en convient faire narration pour cause du lieu qui le requiert. Car oncques en ce bout de pays-là n'avoit esté vu pareil cas à cestui, ne de telle beauté. Sy voulut le duc, sa feste non repincier, ains plus tost eslargir et lui donner splendeur pour l'amour des nations voisines qui s'y trouvèrent, et par espécial de ceux d'Utrecht qui disoient qu'il n'avoit point d'argent pour leur faire guerre.

La salle de La Haye est une des belles du monde et des plus propres à tenir grant feste. Sy fut tendue icelle de la plus riche tapisserie qui onques entrast en court de roy et de plus grant monstre et n'avoit esté monstrée ailleurs que droit-là. Car le duc nouvellement l'avoit fait faire de l'histoire de Gédéon sur le veaure[1] de miracle en l'appropriant

[1] *Veaure*, toison.

à son ordre[1]. Je ne fay devise des tables droit-là assises, ne du haut riche dais où estoit assis le duc au milieu de ses frères, dont nul plus magnifique, mais en icelle salle avoit trois dressoirs couvers et en grant distance l'un de l'autre, dont l'un sy estoit de parement et tout de vaisselle d'or enrichie de pierreries, à cinc ou six estages de haut pour faire amirer gens, le second dont se servoient les chevaliers de l'ordre, estoit plein de vaisselle dorée, autretant chargié de riches meubles et en multitude d'estages que nulle chose plus riche, et le tiers dressoir dont se servoient les autres tables des assis, estoit tout de vaisselle blanche et en telle multitude et hauteur que peu a esté vu de pareil. N'y avoit toutevoies que la table où séoit le chancelier de l'ordre, le trésorier, le greffier et le roy d'armes d'un lez seulement, la table de ceux de sa chapelle tout d'un lez aussi et la table des hérauts et rois d'armes tout d'un ranc non double, là où seulement les autres princes et barons et les nobles chevaliers et escuiers allèrent au devant des mets à trompettes et clarons, en riche et très-noble aroy et en grant décorement de feste, et se contenoient regardans l'estat à deux èles de la grant table pour donner vue aux estrangers, entre lesquels y avoit aucuns François droit-là venus pour leurs affaires, car y avoit des gens de messire Charles des Mares, capitaine de Dieppe, qui estoient venus pourchassier aucuns de leurs compagnons prisonniers droit-là pour escumeurs de mer, qui moult s'esmerveillèrent en ce que veoient. Y avoit aussi Anglès et Espaignols, Ytaliens et Alemans grant nombre, qui ne se porent ravoir d'amiration. Fri-

[1] Cette tapisserie avait été faite à Tournay. *Voyez* les *Ducs de Bourgogne*, par M. le comte de Laborde, I, p. 437.

sons et Utrequois y convinrent aussi, qui non moins s'en esmerveillèrent, car oncques en leur ymaginer n'estoit cheu une si haute besongne comme ceste et par laquelle ils devinrent tous confus. Donc et pour ce que aucuns d'entre eux avoient semé langages que le duc n'estoit point furny d'argent pour mener guerre à l'encontre de ceux d'Utrecht pour cause de ceste évescié, encore fit-il monstrer en une grant chambre d'encosté la salle, encore bien trente mille marcs en vaisselle d'argent ruée par monceaux l'une sur l'autre, là où tout le monde qui vouloit, la pouvoit aller voir, donnant par ce à cognoistre que quant n'eust point eu d'argent monnoyé, sy avoit-il des meubles pour en avoir. Et d'abondant et encore qui passe tout, avoit porté avecques luy de Lille deux coffres là où il avoit deux cent mille lions, et iceux coffres avoit mis en une chambre publique où tout le monde se venoit assayer à l'encontre pour les sourdre[1] que tous y perdirent paine. Par quoy voiant cecy et une chose et autre, perçurent bien et cognurent leur erreur, et que c'estoit celuy à l'encontre de qui effort leur pouvoir n'estoit riens et qu'au paraller ils deffailleroient en l'estrif, combien toutevoies que assez longuement encore la maintinrent mal avisés en faveur de l'eslu et de son frère le seigneur de Brederode, qui depuis s'en trouvèrent humiliés et fraudés en leur vain espoir, car la main à qui avoient à faire, leur estoit trop dure et la question peu honorable.

Or estoit le seigneur de Brederode mesme un des chevaliers de l'ordre et ne s'estoit point comparu à ceste feste, car n'avoit osé de peur de l'indignation de son prince, et sy n'y avoit envoié procureur pour luy, ne procuration,

[1] *Pour les sourdre*, pour les soulever.

car nul des chevaliers ne l'eust osé prendre, en quoy il enfraigny toutes les ordonnances et devoirs du chapitre. Sy en fut-on très-mal content sur luy, avecques ce que la cause y estoit assez autre par avant[1]. Toutevoies, ledit de Brederode monstra assez par samblant qu'encore il amoit mieux à porter l'indignation que perdre ce qu'avoit entre mains, l'évescié d'Utrecht, car disoit très-bien qu'il ne vouloit point d'estrif, ne de rébellion à l'encontre de son prince et dont il estoit de l'ordre de sa grâce, mais en faveur de son frère l'eslu, il deffendroit sa querelle tout et outre à l'encontre de David, bastard de Bourgongne, évesque de Téroenne, et qu'en ce il ne faisoit à blasmer, ne ne faisoit riens contre honneur, car estoit un débat de privé homme à autre et non à sa seigneurie princiale, et sur l'espoir et fondement de cestui titre, posé qu'il ne comparust point à la feste de l'ordre avecques les autres, lui sambloit bien que point ne faisoit chose, à le bien entendre, par quoy il en pust estre approchié d'honneur pour lui faire perdre son collier, et de ce, il s'en fioit bien en la détermination du chapitre, y fust ou non. Envoia quérir toutevoies seurté pour y venir, laquelle lui fut envoiée, et y vint deux ou trois jours que les chevaliers jà avoient esté

[1] La fête de l'ordre se célébra à La Haye le 2 mai 1456. Les chevaliers refusèrent de recevoir le blanc-seing que Renaud de Brederode avait adressé au seigneur de la Vere, et il fut ajourné à comparaître en personne. Il ne comparut au chapitre que le 11 et y exposa à genoux les motifs qui l'avaient empêché de se rendre à l'assemblée. On lui reprocha de favoriser son frère dans ses prétentions à l'évêché d'Utrecht, d'avoir voulu occuper plusieurs places de cet évêché, et d'avoir été présent à une émeute à Utrecht. Ses réponses parurent insuffisantes, et comme il semblait ne pas reconnaître les droits de David de Bourgogne à l'évêché d'Utrecht, on lui communiqua les bulles et provisions pontificales. De plus, on le menaça de le poursuivre devant l'ordre. Après quelques délais, le sire de Brederode, à genoux et la tête découverte, promit de s'amender (Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, pp. 35-37).

assamblés en conclave : sy y fut reçu et fait entrer dedens, et là présent le duc et ses frères d'ordre se rua à genoux et requist pour grâce de parler, et grâce obtenue, parla hautement et grandement à son honneur, soy excusant de toute charge et d'opération mauvaise, protestant le noble et léal vouloir que avoit envers la hauteur et seigneurie de son prince et seigneur souverain le duc présent, l'affection aussi et désir qu'avoit de le servir et obéir comme raison le devoit, et de la curiosité et grant soing qu'avoit de garder son honneur sain, affin de non souiller, ne corrompre par chose mal faite la dignité du haut ordre dont on l'avoit fait frère moins digne ; mais finablement pria en toute humilité que, s'il avoit maintenu et maintenoit le fait de son frère à l'encontre d'un autre qui ne lui estoit riens, que pourtant on ne le tenist point si à suspect, ne si contre cœur, car ne lui sambloit point qu'il y avoit cause, car chacun doit le guet à son crétel[1] pour avoir des biens, ce disoit. Sy fut fait vuidier ledit de Brederode, et fut sa querelle débattue, lui absent, là où en divers courrages avoit diverses opinions, les unes plus amies pour luy que les autres, et de fait y avoit des amis et de bien grans, car ledit de Brederode avoit à espouse la fille du seigneur de Lalaing, à la cause duquel il avoit messire Simon de Lalaing favorable comme oncle de par père, et le seigneur de Créqui, comme oncle de par mère, pour l'honneur desquels son fait ne pouvoit estre que meilleur. Fut toutevoies fait rentrer et resaillir par diverses fois, dont conclusion ne s'en pouvoit traire autre fors que à son damp et péril il vouloit persévérer en la querelle de son frère, sans penser enfraindre honneur, et de fait y persé-

[1] *A son crétel*, à sa maison.

véra encore une espace et s'en retourna à Utrecht sain et sauf comme il en estoit vuidié, qui depuis contrahy beaucoup de haines contre lui et d'ennemis courrages pour ses fiertés, ès quelles il ne pouvoit vaincre à la longue, ne persévérer sans être deffait mesme et tous les siens.

Sept ou huit jours dura le chapitre de ces chevaliers au bout desquels entre les autres grans affaires, ils eslurent cinc autres nouveaux chevaliers pour estre de leur ordre, au lieu de cinc autres trespassés chevaliers de grant mémoire, dont l'un estoit un conte des marches d'Espagne nommé le conte de Galisana[1], serviteur du roi d'Arragon, Ferrand, l'autre messire Jacques de Lalaing, le tiers, le seigneur de Ternant, le quart, le conte de Comminge, Gaston[2], le quint, messire Hues de Lannoy, seigneur de Santes, dont, parce que ces cinc chevaliers droit-cy avoient esté de haut los en leur temps et de grant fait, il séoit bien que les lieux aussi en fussent remplis de chevaliers samblables et desquels la compagnie eust parement. Sy fut premier évoqué à cecy le conte d'Estampes, prince vaillant guerroier en maintes hautes et dures besongnes, esprouvé longuement, mais oncques n'avoit esté chevalier, par quoy jusqu'à maintenant il n'avoit pu avoir l'ordre. Le second eslu droit-cy, c'estoit messire Jehan de Coymbre, jeusne chevalier de vingt ans, neveu de la duchesse de Bourgongne, auquel par regard que l'on avoit à ses mœurs et vertus et à la haute disposition de sa personne pour le temps futur, fut député cest honneur, car plus bel commencement de jeusne prince que luy n'avoit en la terre. Or avoit esté conclu de l'envoier en

[1] Pedro de Cardona, comte de Golisano, élu chevalier de la Toison d'or en 1451.

[2] Matthieu de Foix, d'après M. de Reiffenberg.

Cypre mesmes à la requeste du roy de Cypre qui en vouloit faire son héritier et lui donner sa fille, et à quoy le duc et la duchesse sa tante, à la très-longue et grant instance dudit roy, s'estoient consentis pour le bien de la cristienté. Sy duisoit bien certes de le parer de cestui renommé ordre affin de lui donner souvenance à tousjours de la maison où il avoit esté nourry, et que tant plus se tenist astraint et obligé envers elle. Le tiers qui droit-cy fut eslu, ce fut messire Adolf de Clèves, frère au duc de Clèves et neveu du duc de Bourgongne, un très-gentil honorable chevalier et en qui avoit des mœurs et des vertus bien dignes d'exaltation, car large estoit et débonnaire et en vaillance comparable à César. Le quart, ce fut messire Anthoine, bastard de Bourgongne, un très-gentil bel chevalier entre mille, en qui honneur et nature avoient mis des dons beaucoup et de hautes apparences en fait de chevalerie et dont desjà on en avoit vu les espreuves. Sy en fut l'élection mieux assise. Le quint, ce fut un chevalier napolitain de l'hostel du roy d'Arragon, nommé le conte de Dernon[1], le meilleur en toutes qualités et le plus gentil chevalier du royaume de Naples, mais n'estoit point bien en gré dudit roy d'Arragon que ce chevalier droit-cy fust eslu à estre de l'ordre, pour cause que luy-mesme avoit requis pour un autre, lequel toutevoies n'estoit point bien au gré des chevaliers par le recort qu'on leur en avoit fait. Donc, parce que ledit roy devoit avoir deux chevaliers de l'ordre tousjours emprès luy et que l'un en estoit mort pièça, lui fut baillié pour compagnon et frère d'ordre ce conte droit-cy, chevalier sans reproche, laquelle chose, quant le roy sçut que sa requeste ne

[1] Le comte de Terreno, d'après M. de Reiffenberg.

pouvoit estre avancée, jura aussi en mot de roy, que tant que vivroit, l'autre qui estoit eslu, l'ordre ne porteroit, et par ainsi le duc et les frères de l'ordre, quant ce entendirent, non veuillans desplaire audit roy, tinrent le collier devers eux et laissèrent l'élection en tel estat et valeur que pouvoit estre jusques à ce qu'on verroit cy-après quelle chose il en seroit de faire; mais ledit roy d'Arragon mourut environ deux ans après ou trois, par quoy la difficulté en vuida d'elle-mesme, car ledit roy mort, l'élection ne tenoit point de lieu, parce que par deçà on n'estoit point tenu d'envoier nul collier par delà, sinon à cause du roy à qui on avoit promis, quant il prit l'ordre, que tousjours et tant qu'il vivroit, on lui entretiendroit deux chevaliers emprès luy atout l'ordre. Dont, si ledit roy eust voulu agréer l'élection à ce conte de Dernon, il eust eu l'ordre au col et lui fust demoré son vivant si bien comme au conte d'Ariane[1], mais nenny, et par ainsi le chevalier, qui riens n'avoit reçu par l'empescement de son maistre, n'a riens perdu aussi que le sortir à effet de l'honneur à luy député.

Entre ces cinc chevaliers nouveaux eslus, moult fut belle chose, ce disoit-on, des manières et paroles de ce jeusne prince messire Jehan de Coymbre, alors quant il reçut l'ordre en chapitre et qu'on lui requist le serment, car tout si noble et de royal sang qu'il estoit, sy se réputoit-il un des moins dignes du monde d'estre venu à celuy honneur, encore si jeusne qu'il estoit et qui riens n'avoit vu, ne valu. Donc, s'il eust été des meilleurs du monde, ce disoit, sy se tenoit-il assez à paré d'estre venu là, et disoit que autant se tenoit à riche alors et plus joyeux

[1] Juan de Guevara, comte d'Ariano, élu chevalier de la Toison d'or en 1451.

que d'avoir couronne en teste. Sy en regrâcia Dieu hautement et le duc avecques ses frères quià merveilles le regardoient, et luy avecques les beaux mots fondit les larmes des yeux, de bonté de courage.

Envers ce temps-cy avoit un homme à Valencines assis dormant en une chayère à dos emprès le feu, et pendoit sur le feu un chaudron d'eaue. Sy advint que le bon homme, ainsi que seul séoit dormant, se laissa cheoir en avant le visage dedens le chaudron d'eaue et là se noya et mourut, premier que jamais âme lui pust venir à secours. Sy en fut l'aventure espoentable à toutes gens et digne d'amiration.

CHAPITRE XVI.

Comment le duc fist publier une bulle d'excommunication contre les adhérens de l'eslu d'Utrecht.

Or doncques, quant le nombre des chevaliers estoit rempli par les nouveaux eslus, restoit à faire le plus fort, c'estoit de contenter ces deux frères, qui pourroit par voie amiable en eux déportant de la croche, ou par force et en exécutant la volenté de nostre Saint-Père, y bouter David de Bourgongne, évesque de Téroenne, car ainsi l'avoit empris le duc et ainsi le désiroit mettre à effet ou mourir en la peine, non pas tant pour la promotion de son fils bastard, comme pour le bien de la chose publique de son pays qui tout y pendoit. Et autant aussi que c'estoit le bien de sa seigneurie que David fust paisible évesque d'Utrecht, d'autant estoit-ce playe à l'autre lez et grief à sa hauteur quant l'eslu en eust emporté la victoire, car les conséquences en estoient périlleuses et les pointes de leurs

cornes, à cremir, et parlant le duc avec son conseil, regardant cecy, jugea bien estre nécessité aussi d'y mettre vertu et roideur à l'encontre pour rompre leur orgueil, car infailliblement s'ils y fussent parvenus, ce eust esté à son grief et à son rebout. Or estoit venu et arrivé devers luy le prieur des chartreux de Dijon, lequel il avoit envoié à Rome vers nostre Saint-Père pour ceste cause. Sy apporta les bulles et les sentences d'excommunication sur tous ceux qui seroient opposans et contredisans à David de Bourgongne et les mist nostre Saint-Père en ban perpétuel [aveuques] tous ceux qui ne l'assisteroient. Le duc les fist publier par tous les pays environs par Frise, par tout le pays d'Utrecht, Hollande et Zélande, et en fist mettre les copies autentiques aux portes de toutes les églises qui toutes prestement obéirent à David, accomplirent le vouloir de nostre Saint-Père le pape, reçurent David pour leur évesque, renoncèrent à l'autre et lui jurèrent et promirent par toutes les bonnes villes service et assistence, réservé seulement en Utrecht là où résidoit le parti contraire et en les trois hautes villes devers Frise. Là n'accoutoient-ils riens à cestes bulles, mais les contredisoient, et, par contraire, disoient (et vray estoit) qu'ils avoient homme vers nostre Saint-Père aussi, de qui ils attendoient unes bulles toutes autres et frustratives de cestes, lesquelles ils disoient subreptices et obtenues par donner faux à entendre, mais ils avoient bel dire et bel donner à entendre au peuple ce qu'ils vouloient, mais jamais n'eussent finé[1] vers nostre Saint-Père ce que quéroient, car le duc leur estoit trop fort et trop favorisé en court de Rome, et avoit esté informé parfondément de la matière nostre Saint-Père

[1] *Finé*, obtenu.

Calixte trop au vif. Toutevoies cestes gens-cy, pour tenir le peuple tousjours en amour envers eux et en leur querelle, tousjours lui donnoient espoir et promesse de cestes bulles avenir, dont par leurs vaines paroles ils tinrent le peuple en erreur et en grant grief de leurs âmes, sans venir toutevoies à leur intention.

CHAPITRE XVII.

Comment le duc d'Alençon fut pris à Paris par le commandement du roy.

Envers ce temps, comme ès kalendes de juin, fut pris dedens la ville de Paris, Jehan, duc d'Alençon et conte du Perche, par commandement du roy, envers qui il avoit cuidié commettre crime bien grant et de grant plaie à tout le royaume, car avoit conspiré avecques les Anglès, ce disoit-on, et tenu paroles de leur baillier aucunes de ses places en Normandie, pour leur faire recouvrer icelle. Sy en fut le roy averti, et fit prendre ledit duc et saisir au corps par les mains du bastard d'Orléans, conte de Dunois, envoié à Paris pour ce faire; et de fait, ledit de Dunois vint à l'hostel du duc d'Alençon, qui de riens ne se donnoit garde de ceci, et là, s'enclinant bien bas devant luy, luy dist : « Monseigneur, il me desplaist durement « d'une commission que le roy m'a donnée sur vostre per- « sonne : il convient que je vous face son prisonnier et « partant je mets main à vous de par luy. » Quant le duc d'Alençon ce vit, se trouva durement esbahy, mais ne rebella point, mais il dist : « Cousin, j'obéiray volentiers « à monseigneur le roy, mais que me demande-il? » — « Monseigneur, je ne sçai, dit le bastard, il ne m'en a

« riens dit, mais je fay ce qu'il m'a commandé. » Or estoit le bastard fort là entour et bien accompagné. Sy lui pria que doucement voulsist monter à cheval sans faire esclandre, car faire le convenoit et s'en yroient comme faignans d'aller esbattre dehors la ville, et ainsi firent, et fut mené ce soir en lieu seur, dont de cinc ans après il ne vuida de prison, que de là, que d'ailleurs, comme cy-après vous orez que grans contes s'en feront et de bien piteux mistères. Ceste prise se fit droit envers ce temps que les chevaliers de la Toison tenoient leur chapitre, et estoient encore ensemble tous à La Haye, dont, parce qu'ils doivent réparer et deffendre l'un l'autre en tous cas d'honneur, fut dit que Toison-d'Or s'en yroit devers le roy pour sçavoir de la cause de sa prison, et si prière pourroit mettre remède en sa détention. Sy y alla Toison-d'Or ysnellement, mais peu ou riens y profita, car trop estoit le cas grant et de grant playe, et le convenoit vuidier par justice, lui fut respondu, et non par prière, ne faveur nulle.

CHAPITRE XVIII.

Comment plusieurs députés de la haute Frise vinrent devers le duc, et de la noise qui s'esleva entre eux et le bastard de la Viefville.

Je retourne donc à la question d'Utrecht, qui plus se disposoit tousjours à guerre qu'à paix, parce qu'envis se mettoient à raison les Brederode, et que le duc ne vouloit décliner aussi du droit de son fils, sans la nécessité en autre manière qui lui estoit cause de ce faire, et comme les Brederode entendoient à l'avantage et privé profit pour eux, le duc pareillement visoit en autre utilité plus générale et de grant conséquence. Une chose y avoit, qui moult

faisoit tenir roide ces deux frères, c'estoient les haulx Frisons, car avoient lesdits Frisons promis de les porter et assister, et journellement leur firent instances de eux contenir rebelles contre le duc, de peur qu'après avoir obtenu la possession d'Utrecht, il n'eust entrée en leur pays, fortrait anciennement de sa seigneurie. Car sont les trois hautes villes de cest éveschié, comme Stavele[1], Groeningues et Deventer, voisines prochaines auxdits Frisons et baillent l'entrée devers eux en leur pays, qui bien quatre cens ans ont vescu hors de servage de prince, et partant craignans cheoir sous domination de seigneur, qui point ne l'avoient appris, quérurent à mettre bares et moiens entre deux pour en rompre l'entreprise, et non merveilles si maintenant ils se doutoient, car savoient bien que ce duc-icy estoit un victorieux prince et le plus puissant qui onques les quérust par armes, donc, quant l'occasion y seroit en leur voisinage de si près, ils sentoient bien qu'à bien dur pourroient résister contre luy, ains les subjugueroit et feroit revenir à la raison ancienne, comme vérité estoit apparent, et partant Frisons se barèrent de cestes gens-cy en leur promettant faveur, et les Brederode se continrent en leur fierté sur l'attente de leurs promesses. Fut toutevoies sceue en court ceste convine, et voioit-on clèrement le béage de l'un costé et de l'autre, car y avoit des soubtils engins qui contrepensoient et qui le plus dur du nœud pensoient bien à rompre par sens, entre lesquels celuy de Lannoy, gouverneur de Hollande, et qui cognoissoit pays et les natures des hommes. Iceluy soubtilla fort en ceste matière, et voiant les Frisons par un doute estre alliés avecques les Utresquois, jugea que qui les pourroit asseurer

[1] Staveren.

de ceste peur, on les retireroit de l'alliance aussi de cestes gens rebelles et en feroit-on mesmes son profit. Sy y labora ledit chevalier et tant fit qu'en briefs jours vinrent de par tout le pays de la Haute-Frise notables députés en grant nombre à La Haye devers ce duc, qui les reçut humainement et leur fit faire toute amour et bonne chière, bien panser et bien loger, comme le cas le quéroit, car estoient venus droit-là à sa requeste et à son sauf-conduit. Venus donques droit-cy, communiquèrent droit-cy avecques eux (les députés de par le duc), de la question de cest éveschié, pour savoir si adhérer voudroient à David de Bourgongne pour délaisser les Brederode, ou que par eux tenir neutres voudroient dissimuler de faveur et souffrir faire au plus fort. Sur quoy les Frisons, pesant fort la matière d'un costé et d'autre, tinrent plusieurs conventions et journées avecques les députés à ce, et finablement déclinèrent du chemin tenu et ploièrent vers le lez du duc en faveur et jusques à estre content de eux touchant ceste question.

Or advint que, tandis que là estoient ces Frisons venus au mandement et sauf-conduit du duc qui estoit leur droiturier vray prince d'ancienne hoirie, un soir bien tard, à heure du couchier, aucuns de eux estoient logés en une chambre plancée d'ais[1], dessoubs laquelle en bas en une autre chambre y avoit logé autres gens de court, nobles hommes, trois ou quatre ensamble, dont le bastard de la Viesville estoit chief. Sy voulut ainsi l'aventure que ces gens Frisons, qui sont grosses gens et lourds et peu appris de dangereuses conditions de gens de court et de nobles hommes, à haut en leur chambre pensans estre à leur

[1] *Plancée d'ais,* planchéiée de bois.

privé et que faire pouvoient comme s'ils fussent en leurs propres manoirs et pays, tempestèrent et se maintinrent un peu rudement à l'appétit de ceux d'en bas, et alloient et trottoient à pattins sur ces planches, jouoient et rioient l'un à l'autre et faisoient aucunement haute noise comme grosses gens qui à riens ne visoient, et avoient peut-estre bu [trop] de vin. Sy desplaisoit moult à ceux d'en bas de ceste vie et que ainsi on leur tolloit la paix de leur repos, et crièrent contre ceux d'en haut en fellement les maudissant et tensans contre eux en françois, et les autres qui n'entendoient françois ne que bestes brutes, recrièrent contre ceux d'en bas arrière plus fort, et comme riens entendans quelle chose ils vouloient dire, se moquèrent de eux et les escharnirent et n'accoutèrent une poire[1] à leurs cris, ne couroux, par quoy ceux d'en bas s'enfellirent et prirent argu en eux et despit, dont le bastard de la Viéville monta contre-mont les degrés, tout ayré, et portant avecques luy son espée avecques deux autres, vint devant la chambre et buqua à l'huis effraement, dont ceux de dedens qui estoient les uns en leurs chemises, les autres en leurs pourpoins, vinrent à l'huis, non pensans encore à nul mal, et l'ouvrirent, et alors le bastard s'avança avecques un sien varlet et commença ruddement à parler à eux, et les autres qui riens n'y entendoient et ne savoient quelle chose il leur vouloit, ou bien ou mal, en leur patois lui respondirent ruralement selon ce qu'ils estoient gens, par quoy le bastard tira l'espée du fourreau et en féry l'un de eux tellement que le poing lui chut à terre devant luy, dont tous les autres commencèrent à crier et à faire noise merveilleuse, et non mie merveilles, car l'outrage estoit

[1] *N'accoutèrent une poire.* Expression proverbiale pour : ne se soucier de rien.

grant et non portable. Sy fut tantost tout le voisinage esmu, et toute la ville pleine de ce murmure jusques à venir mesmes à la cognoissance du duc qui prestement et sur pié envoia prendre le bastard et ses aidans et ordonna de le faire pendre, cy-pris, cy-mis, et vraiement si le cas eust esté fait de jour si bien que de nuit, jamais ne eust vescu une heure, ne ses aidans aussi, tant estoit mortellement courcié le duc de cestui fait, car lui touchoit trop à son honneur pour cause du sauf-conduit, dont jamais ne seroit réparable le fait, ce lui sambloit.

Or, estoit le bastard de noble et haute parenté et avoit des amis beaucoup en court et acquis et charnels, et estoit capitaine des archiers du conte de Charolois, vaillant homme et très-bon archier : mesmes en son jeusne eage avoit esté page du duc. Sy allèrent toute celle nuit les amis du bastard prier au conte de Charolois, au conte d'Estampes, au seigneur de Croy, au seigneur de Lannoy, mesmes à la ducesse, que pour Dieu et pour charité il leur plust à prier pour leur cousin, qui sans remède, ce savoient bien, estoit mort, si le duc n'estoit rompu, premier que le jour venist, et pour tant prièrent et supplièrent à tout chascun pour aide et confort et se offrirent d'en faire telle réparation au nom du bastard que à tout le monde et mesmes à celuy qui estoit affolé, il devroit suffire par raison. Sy alla la ducesse et se rua à genoux devant son mary, et n'y fit riens. Y vint après le conte son fils, qui à genoux et à mains jointes s'y tint longue espace, priant pour la vie de son serviteur et lui remonstrant comment il estoit vaillant homme et l'avoit bien et longuement servi, pareillement tout son lignage, mais onques ne le put vaincre. Son fils bastard aussi, messire Anthoine, y labora de tout son pouvoir, mais n'y pouvoit riens, le conte

d'Estampes aussi et le seigneur de Croy qui l'en pressèrent à part, mais tous y perdirent temps, et ne leur demora espoir sinon un seul, qui estoit en la contesse de Charolois; car savoient bien, si ceste-là ne pouvoit vaincre, ne obtenir, jamais n'y auroit remède. Sy alla-on devers elle et la fit-on venir devant le duc, et chéant sur ses genoux, commença à dire : « Ha! monseigneur, je suis vostre très-« humble fille et niepce, et m'avez fait l'honneur d'estre « l'espouse de monseigneur vostre seul fils : je ne vous « requis onques riens de grant, fors à ceste heure pré-« sente. Je vous supplie humblement que de vostre grâce, « il vous plaise à moy donner la vie du bastard de la « Viéville, serviteur de monseigneur mon mary, laquelle « vous avez refusée à madame, à monseigneur et à tout « le monde. Le derrenier de tout leur espoir est en moy; « je vous supplie, en l'honneur de la sainte passion de « Jhésu-Crist, que vostre bonté s'estende maintenant sur « moy et luy. » Et alors respondit le duc : « Belle-fille, « belle niepce, jà-soit-ce que la chose me touche si près « à mon honneur que nulle riens plus et qu'à tout le « monde j'estoie délibéré d'en faire refus, par desplaisir « que j'en ay eu au cœur, toutevoies, voiant vos humbles « prières et sentant par vostre présence que nulle riens je « ne vous pourroye refuser par l'amour que j'ay envers « vous, je vous accorde vostre demande, parmy ce que « les amis du bastard feront réparation du cas à l'appar-« tenir, et tant et si avant que moy et la partie en soient « contens, et vous doit bien remercier le bastard, car de « vous seule au monde il tient sa vie. » Et jà-soit-ce que la chose estoit de grand outrage et presque inréparable au regard de l'honneur par bons et sages moiens, toutevoies et par grandes diligences la commotion des Frisons fut

appaisée, et fut faite amende honorable et profitable au blessé, et lui fut assignée rente durable à sa vie de quantité de florins d'or par an, et au remanant tout fut mis en paix et en cès[1], et en bon requoy. Sy partirent les Frisons bien contens du duc et bien appaisiés et le cognurent par cestui meschief advenu, estre prince véritable, prince de droiture et de justice, moult à redoubter et à craindre en son courroux, et en leur rude patois le recommandèrent beaucoup.

CHAPITRE XIX.

Comment le duc manda ses gens d'armes pour combattre les rebelles d'Utrecht.

A tous lez se dressoient chemins et ouvertures pour mettre les rebelles d'Utrecht en raison, et pour les faire venir à obéissance au moins mal qu'on pourroit et sans effusion de sang, à quoi toutevoies les dessusdits, et souverainement ceux de Brederode, par nul sens ne vouloient condescendre, jà-soit-ce que plus grans offres on leur avoit fait et promis rescompenses pour leurs despens et intérest, qui riens n'y firent, mais demorèrent roides et restifs tousjours en leur querelle et maintinrent la ville, maulgré toute la communauté qui estoit pour David. Sy n'y voioit-on ne tour, ne remède, sinon de laisser la voye de douceur longuement quise et de venir à celle de force et de rigueur pour rabattre leur orgueil. Et comme j'ay dit que le duc avoit fait venir estoffe devers luy de son chasteau de Lille pour paier gens d'armes si à la guerre venoit, et

[1] *En cès*, en repos.

aussi qu'on leur avoit fait des remonstrances et des figures de celle très-renommée et redoubtable ville, la ville de Gand, comment elle avoit esté réduite à subjection et payée enfin de ses longs vieux outrages par ceste propre main mesme qui leur offroit espargne et dont onques ne firent ne conte, ne estime, enfin le duc, voiant leur obstination, envoia le conte d'Estampes en Picardie pour lever gens d'armes et pour les faire venir prestement devers luy, pareillement donna charge à son fils bastard, messire Anthoine, de lever quatre cens lances aussi et les archers, dont le furnissement des deux devoit monter à mille lances et cinc mille archers, qui estoit belle compagnie. Sy passèrent la mer les deux seigneurs et s'en alla celuy d'Estampes à Péronne et en ces marches de là entour, et le bastard en la basse Picardie vers Saint-Omer et Aire sur les marches de Flandres, là où estoit son repairier ; et levèrent gens grant nombre, archers et hommes d'armes, selon le contenu de leur charge, atout lesquels ils se continrent en l'attente qu'on les manderoit pour faire passer la mer, car encore laboroit-on tousjours et assaioit-on si on pourroit avoir par bel cestes rebelles gens sans venir à la force, mais nenny; on y perdoit temps, car ne vouloient croire que gens d'armes dussent venir jamais sur eux fors que menasces, et par ainsi, après tout essay perdu et et que jà l'aoust estoit tout près, furent faits passer gens d'armes et descendre en Hollande à tout effort, et alors aprièmes voioient que c'estoit à bon escient, et les commença à envahyr peür et fraeur de courrage[1].

[1] D'après Matthieu d'Escouchy, le duc leva vingt mille combattants, dans ses pays de Picardie, de Flandre, de Hainaut et de Brabant.

CHAPITRE XX.

De la mémorable desconfiture des infidèles.

Pour la haute joye et feste que les bons crestiens doivent faire en voir prospérer et florir la sainte divine foy, et les champions et mainteneurs d'icelle vaincre tousjours et prévaloir à l'encontre de leurs ennemis, droit-cy donques il siet bien de vous faire un conte de ce dont, avecques les lettres et relations que j'en oys, je vis aussi les mistères et solempnités qu'on en fit en rendant grâces à Dieu des nouvelles. Et comme il vous peut bien souvenir, parce que ailleurs je vous en ay fait reccort, que l'empereur des Turcs, droit ennemi et blasphémeur de Dieu, jà par ci-devant avoit pris la forte ville de Constantinoble et fit en icelle pluseurs dérisions abhominables que Dieu permist peut-être pour les péchiés de son peuple, et avecques ce conquist et s'appliqua à lui plusieurs villes et forteresses par mer et par terre et subjugua toute Grèce, et depuis à l'autre bout de son empire marchissant et prenant pointe au royaume d'Honguerie, s'est efforcé maintes fois et longuement pour rompre là dedens sur la terre crestienne pareillement comme il avoit fait en Grèce, soy confiant seulement en la multitude de sa puissance et présumant de vouloir devenir empereur du monde entier, qui toutes les trois lois feroit tourner et convertir en une, disant que aussi possible estoit à lui de ce faire, ce lui sambloit, comme il estoit à Alixandre qui pour son commencement n'avoit la centime part de puissance comme luy, par quoy luy qui en avoit jà une grant part et estoit jeusne et fort, riche d'or et d'avoir et garny de peuple comme d'estoilles

au ciel, lui sambloit bien que pareillement il y pourroit parvenir s'il l'osoit entreprendre, dont de présomption se trouva assez garny comme il aperu maintes fois par les dures molestes et entreprises que monstrées a sur les crestiens, tant en Grèce comme sur frontières de Honguerie et les marches voisines, là où à l'heure de ce chapitre escrit, le puissant bras de Dieu lui avoit donné répulse et ne l'avoit souffert prévaloir à l'encontre de ceux de sa loy. Maintenant donques sur la manière et qualité de son entreprendre sur les crestiens, veul réciter ce dont les lettres et vrais recors venus en France et au duc présent, font tesmoignage, et dont les envoians qui les ont escrites et qui mesmes estoient au lieu, sont d'auctorité et de crédence, jà-soit-ce que les unes sont plus amples en conte que les autres, et les autres différentes en nom de la place là où se fit la besongne, toutes toutevoies concordantes en un jour en la desconfiture du Turc par une voie et manière, en quoy après y avoir pensé, une raison seule me donne appaisement, c'est que une place se peut nommer diversement selon divers langages, ou une grant besongne peut prendre divers titres selon les diverses places à l'entour, là où elle a esté faite, comme la bataille que fit le roy Henri contre les François que aucuns nomment la bataille de Blangy, autres d'Azincourt, et les autres de Ruisseauville, et tous disans vray selon divers regars. L'évesque toutevoies de Toul, qui depuis fut évesque de Tournay[1] et lequel pour ce temps-cy estoit devers le roy Lancelot, celuy et par lettres envoiées au duc et par vive voix à moy et à autrui, certifia ceste chose estre véritable et que luy-mesme après la desconfiture du Grant Turc, environ

[1] Guillaume Filastre, évêque de Toul en 1449 et de Tournay en 1461.

six sepmaines avoit esté en la place de sa confusion nommée Bellegrade assise sur la rivière de Dunoe[1], dont du différent que les lettres portent du nom et du lieu il donna suffisant appaisement à chascun, parce que luy-mesme avoit esté au lieu là où il avoit tout vu et oy ce qui en estoit advenu et mesme visité les murailles entamées et adommagiées par l'ennemy de Dieu, là où Dieu fit et démonstra ses miracles à son peuple à l'estroit de la besongne, comme par l'universelle crestienté, il fut annoncié alors aux princes et aux rois par les voisins, et comme moy-mesme j'en vis les processions solempnelles et les sermons qui s'en firent en rendant grâces à Dieu de sa bonté et miséricorde.

Est à savoir que le Turc naguères avoit mis le siége devant une ville et forteresse nommé Ensswisemberg[2] sur les marches et frontières de Honguerie au quel lieu le siége demora par l'espace de quatre mois et demi. Sy y avoit des cristiens devers le Turc, qui entendoient que le Turc avoit juré par son dieu Mahomet que icelle ville et chasteau il assaudroit et la prendroit par force, ou luy et toutes ses gens y demorroient morts. Adonc firent à savoir lesdits crestiens à Onidianus[3] que icelui Turc devoit assaillir ladite ville la nuit de la Magdalaine. Après icelles nouvelles oyes, ledit Onidianus se mist sus, accompagné de neuf cens chevaux et bien quarante mille piétons, gens de plusieurs sortes et conditions, et arriva en icelle ville la nuit devant la nuit de la Magdalaine par la rivière de Dunoe, car ledit Turc tenoit le siége par terre et ne garda point icelle rivière.

[1] *Dunoe,* le Danube.
[2] Les Allemands appelaient Belgrade : Griechisch-Weissemburg.
[3] Jean Huniade.

Sy fit le Turc venir une quantité de ses gens, est à savoir la tierce partie, pour assaillir ladite ville environ à douse heures en la nuit, et les crestiens estans en icelle ville se revengèrent très-fort et les abattirent jus de leurs murailles, et dura l'assaut depuis douse heures en la nuit jusques à huit heures au matin, et après, ils se sont renouvellés d'autres gens frès pour assaillir de rechief ladite ville, et dura ycelui assaut depuis huit heures jusques à quatre heures après-midy, et les reboutèrent ceux de la ville comme devant. En après pour la tierce fois est venu le Grant Turc en propre personne avecques sa gentillesse[1] pour assaillir et faire de tous points confondre la ville, et dura cestui assaut depuis les quatre heures après-midi jusqu'au lendemain au midy, tant que les crestiens travailliés et lassés furent mas et recréans et presque rués jus et desconfis, car une grant partie de leurs ennemis estoient jà entrés dedens; mais comme Dieu le voulut, là estoit venu un saint message de Dieu, un dévot frère cordelier nommé de Campistrano[2], compagnon à saint Bernardin, lequel prit un crucifis en sa main et monta tout au plus haut du chasteau et cria à haute voix cestes paroles en latin : « *O Deus meus! O altissime pater!* O mon Dieu! « O très-hautain père! vien en aide! vien; délivre ton « peuple que tu as racheté de ton propre sang! vien; ne « veulle tarder! Mon Dieu, mon Dieu, où sont tes « anciennes miséricordes? Vien affin que les Turcs et les « infidelles ne dient : où est leur Dieu? » Ces mesmes mots propres, sans plus, ne moins, il escria à haute voix,

[1] *Sa gentillesse,* ses nobles.

[2] Sur saint Jean de Capistran et sur la part qu'il prit à la délivrance de Belgrade, *voyez* les érudites recherches du R. P. Van Hecke, dans l'un des derniers volumes des *Acta Sanctorum*.

moult tendrement plorant. Sy oyrent ceste voix les crestiens et en devinrent prestement tous resconfortés et enforciés comme si jamais n'eussent porté traveil, et en envayssant courrageusement leurs ennemis, mirent à mort tous ceux qui entrés estoient dedens la ville, et se mist en fuite le Grant Turc avecques ses gens, et les crestiens les sievyrent bien huit lieues de long, tousjours tuant et abattant gens devant eux tant que le nombre en fut grant et merveilleux et la victoire miraculeuse. Sy ont trouvé les crestiens au lieu où estoit le siége onze grosses bombardes dont il y en a six de trente-trois quartiers de long chascune et de sept quartiers de haut, et encore bien deux cens autres, que canons, que bombardes, plus petites, sans les autres biens et richesses sans nombre. Ceste déclaration fut envoiée par le roy de Honguerie et de Bohême au seigneur de Heinseberg, jadis évesque de Liége, et celui de Heinseberg l'envoia translatée en françois à la ducesse de Bourgongne, dame Ysabel de Portingal.

Ce sont icy les nouvelles qui vinrent au duc de Bourgongne, lesquelles comme je oys mesme et vis, ont esté avériées et approuvées par ledit évesque de Toul, abbé de Saint-Bertin, qui tantost, comme j'ay dit, après la desconfiture faite, se trouva devers le roy Lancelot, comme ambassadeur de par le duc son maistre, et trouva la chose avoir esté toute vraye, mais pour que cestes nouvelles droit-cy diffèrent de celles que le roy reçut du duc de Milan Francisque, concordantes toutevoies en un jour et en un temps, pour tant pour satisfaire à toutes deux et à ceux qui les ont envoiées, droit-cy vous mettrai les lettres telles que le roy les reçut en copie de celles qui furent envoiées au légat de nostre Saint-Père, et puis du légat au duc de Venise, du duc de Venise au duc de Milan, du duc de

Milan au roy, du roy au cardinal d'Avignon, légat en France, pour lors estant devers le roy, et sont telles les lettres [1] :

« Très-révérend père en Dieu, à vostre domination et « paternité poons rescrire des nouvelles comment l'empe- « reur des Turcs, atout sa grant puissance et assamblée « de gens d'armes, avec pluseurs engins estoit venu assié- « ger et assaillir le chastel de Nanderoude [2], et estoit venu « ledit empereur à telle puissance d'hommes et d'engins « que onques œil telle ne vit, ne entendement ne conçut, « tellement que ledit chasteau par violence de jet de bom- « bardes et d'engins a totalement destruit, et que plus « raisonnable est de le nommer champ que chasteau pour « la totale destruction des murs qui en sont abattus et « rasés jusques terre, après laquelle destruction, la quarte « férie, est à savoir le merquedi devant la Saint-Jacques [3], « à heure de vespres, audit chasteau firent un merveilleux « assaut à si grant rigueur et puissance et par si long « temps qu'il dura toute la nuit jusqu'au lendemain au « disner, et celuy temps pendant, combattîmes à eux « main à main par deux fois au lieu moien du chasteau, « comme si nous eussions esté en champs, duquel chas- « teau, Dieu nous aidant, boutâmes ledit empereur dehors, « lui et ses gens et toute sa puissance, et puis vuidâmes « dehors et combattîmes à luy jusques au soir, tellement « que nous gaignâmes et obtenîmes toutes ses bombardes « et engins, et demora ledit empereur atout petite com-

[1] La lettre que cite Chastellain est de Jean Huniade. C'est à peu près dans les mêmes termes qu'il annonça sa victoire au roi de Hongrie. *Voyez* Pray, *Ann. regum Hung.*, III, p. 180.

[2] *Nanderoude*, pour Nanderalba, nom latin de Belgrade.

[3] 21 juillet 1456.

« pagnie. La sixième férie, est à savoir le vendredi en-
« sievant, de nuit, ledit empereur ainsi combattu et
« desconfit se converti en fuite. Par quoy, s'il est aucuns
« qui de présent aient voé et veulent aller combattre yce-
« lui empereur, de léger pourroient conquérir et obtenir
« son royaume. La raison est pour ce que ses principaux
« capitaines et principalement ses piétons ont esté détruits
« et annichillés ès dites batailles et assauts, et estions
« dedens ledit chastel au temps de l'assaut de celui et
« tout le temps que il fut asségié, mais par longue conti-
« nuation y ot pluseurs de nos gens blessiés et navrés,
« et les aucuns morts, mais toutevoies, par l'aide de Dieu,
« onques empereur des Turcs ne se party de champ,
« vaincu, ne desconfy si honteusemeut comme cestui a
« fait maintenant. Toutes cestes choses icy faites, ledit
« propre vendredi convertîmes nostre ost vers l'eaue, pour
« aller combattre ses gallées comme autrefois avions fait,
« desquelles les aucunes avions obtenues et gagnées, mais
« ycelles, tantost que elles nous virent approchier, se
« convertirent en fuite, et y eut aucuns hommes saillant
« de gallée en autre qui aucunes d'icelles les brûlèrent et
« y boutèrent le feu, par quoy nous estans audit chastel,
« pour présent ne savons que nous avons à faire, car
« icelui ne pouvons plus dire chastel, mais champ ouvert
« pour la grant destruction des murs. Escrit audit lieu
« ladite sixième férie devant la feste Saint-Jacque l'a-
« postre l'an mil CCCC LVI. »

Et jà-soit-ce que cestes nouvelles discordent en noms et en aucunes manières de faire, et que je ne voudroie point l'une autorisier devant l'autre, toutevoies par les copies et certifications que j'en vis en celuy temps, il est possible que toutes deux furent vrayes et que ce furent deux diffé-

rentes besongnes, et pourtant sans plus enfoncer la matère que en tant que j'en ay escrit, je laisse la vérité à ceux qui la peuvent entendre, mais tant en dis-je bien que des premières j'en vis faire les sermons publiques et les processions solempnelles, et fut approuvé vray que le cordelier de Campistrano, un dévot preud'homme, fit et dit les mots au plus haut du danger, et furent les crestiens esvertués et victorieus en yceux saints mots que vous avez oys[1].

CHAPITRE XXI.

Comment vers ce temps sourdy une comète et comment il y eut à Gennes une pluie de sanc.

Vers ce temps-cy sourdy une comète et se monstra après mye nuit, prenant sa naissance sur les parties d'Allemagne, à une grosse queue et longue de six à sept lances par manière de parler. Aucuns toutevoies la jugeoient l'avoir longue comme la ville d'Orléans, non droite, mais fourchant et courboiant devers la partie de septentrion et déclinant sur les parties prochaines, comme sur les Ytalies. Une autre estoit vue, ce disoient aucuns, ès parties d'Ytalie, et l'avoient vue ceux de Rome toute enflambée, mais alloit fort en déclinant. Romains en furent forment esbahis; sy en firent processions solempnelles. A Gennes aussi vers cestui temps plut si fort et à telle abondance, que à peine la ville n'en fut noiée, et y plut sang en aucuns lieux, ainsi que les nouvelles m'en vinrent, de quoy les quarreaux et les pavemens demorèrent tachiés, et en chut sur le cuevrechief d'une damoiselle, lequel pour

[1] Cf. Matthieu d'Escouchy, chap. CXIX, et Jacques Duclercq, III, 21.

lavement nul ne se pouvoit nettoyer. Autrefois au temps que les Romains estoient en leur règne, comme raconte Titus-Livie, en est-il plu à Rome par diverses fois, sur quoy les Romains se conseillèrent à leurs dieux et leur en firent sacrifices, car notoient bien que ce sont prodiges et présages d'aucuns maux et meschiefs, et pour ce y vouloient prévenir par aucunes oblations pour rompre les menaces de leurs dieux. Aussi est-il possible que droit-cy à Gennes, ce a esté un présage et un advertissement de future affliction ou ruine sur la ville et les habitans. L'on dit volentiers que au temps que les comètes se monstrent, il advient des merveilles et des cas estranges ès parties là où elles ont leur influence et y juge-on guerre, tribulation et mort de hauts princes, lesquelles choses, posé que elles ne soient approuvées, ne tenues à nécessaires, sont toutevoies apparues droit-cy assez depuis et trouvées advenues en plusieurs hauts et grans cas et en mort de plusieurs hauts et grans princes, dont il sera fait mention en lieu dû, et à tant m'en passe jusques l'heure vendra que lieu sera d'en parler.

CHAPITRE XXII.

Comment le Saint-Père envoia au duc de Bourgongne la bannière de la croisade.

A vous autres qui avez vive mémoire, il vous peut bien souvenir comment nostre Saint-Père le pape Calixte en la première année de son siége fit son vœu solempnel d'aller à l'encontre du Turc et de là respandre son sang, si besoin estoit, comme viellart il fust, avecques conditions bonnes et honnestes par lesquelles on ne le pouvoit reprendre

de faute, si autrement advenoit. Comme en un chapitre à part luy[1], le vœu a esté mis et déclaré icy dessus tout au long, aussi vous peut et doit bien souvenir comment par plusieurs et longues années continuement le duc présent de qui nous parlons, entre les autres princes de la cristienté estoit celuy qui seul et le plus s'estoit offert au service de Dieu et qui pour résister à l'ennemi de la foy, le cruel Turc, si secours eust trouvé ès autres princes, avoit voulu mettre son corps, sa chevance et sa chevalerie en cest emploi, et à ceste cause avoit fait les solempnels vœux du Faisan, soy-mesme transporté jusqu'à Rainsebourg et incessamment envoié et sollicité depuis vers les princes de l'empire et d'autres régions pour venir à ceste sainte conclusion, et comme de tous les princes vivans lors mesmes et de tous les papes séans à Rome de son cage a esté sçu et cognu et divulgué par l'universe terre. Maintenant donques, après que ce bon Saint-Père mu de dévotion avoit fait son vœu à l'insécution du duc de Bourgongne, dont il désiroit voir sortir l'effet, pensant encore l'enflamber plus ardamment en son noble pourpos et plus le faire chaudier et haster, délibéra de lui envoier le signacle de la croix, par lequel, quant le verroit, si onques avoit eu faim à la deffension de la foy, maintenant encore elle lui croistroit au double et y rendroit plus peine. Et de fait pour le seul prince de la terre pour ce temps d'alors, en qui l'église de Dieu avoit plus d'espoir et d'attente et de seul repos, lui envoia une bannière atout une croix rouge toute sanglantée par mémoire de la passion du Sauveur du monde qui en ycelle mourut, et ycelle commise ès mains de notables ambassadeurs, fut portée à

[1] Ce chapitre appartient à une partie de la chronique, qui n'a pas été retrouvée.

La Haye, en Hollande, là où lesdits aubassaeurs arrivèrent, et en firent la présentation au duc, qui moult la reçut révéramment et en grande humilité, soy réputant tout indigne de l'honneur et celuy de la terre moins propre pour en avoir la gloire. Rendant toutevoies grâces au Saint-Père, pasteur, promist de soy y acquiter bien et d'en faire son léal possible, qui povre estoit, ce disoit, et de petit effet, mais de ce qu'il y pouvoit et avoit pu, il n'avoit point tenu à luy que le voiage n'estoit autrement avancié, jà-soit-ce que c'estoit l'un des princes de la terre, ce disoit, qui plus en estoit loings et plus circuy de difficultés pour y mener armée, non pas que par ce il se voulsist excuser, ne parer, mais pour donner entendre la nature de la chose quelle elle estoit et de quelle considération digne. Toutevoies disoit bien que tous autres affaires du monde mis darrière, si la possibilité s'y trouvoit et la disposition bonne, il y exposeroit son âme et son corps et tout ce que tenoit de Dieu, gens et chevance, comme en tous ses faires et dires, ailleurs et par diverses fois, avoit monstré et donné preuve de son bon vouloir. Sy est vray que le duc, par révérence de l'enseigne envoiée ainsi du Saint-Père, fist faire une grant et solempnelle congrégation des églises et monastères là entour, et par un dimence quatrième jour de juillet, fit faire procession générale là où luy-mesme accompagnié de toute la haute baronnie de son hostel et du pays, alla avecques, tout à pié, et y fut porté le comphanon de nostre Saint-Père tout desploié. Fut faite aussi une messe très-dévote, et puis le sermon et la déclaration de ladite croix ainsi envoiée, et la cause pour quoy, en quoy toutes créatures, hommes et femmes, s'attendrirent merveilleusement, et n'y eussent pour celle heure riens plaint, ne corps, ne chevance; car le peuple de sa nature en

celuy pays y est tendre et charitable et de bonne léale foy envers Dieu.

CHAPITRE XXIII.

Comment le conte d'Estampes et le bastard Anthoine de Bourgongne conduisirent leurs gens d'armes en Hollande.

Or ne vouloient cestes gens d'Utrecht, les Brederode, le seigneur de Montfort et les autres, venir à nulle raison, ne eux souffrir mener à nulle voye de paix qui ne fust toute à leur bel, par quoy il y convenoit aller en la fin par voye de fait, car autrement, ce vit-on bien, on ne les auroit point. Or estoient les gens d'armes encore par deçà la mer en Picardie et s'avançoit fort la saison, car jà estoit my-juillet. Sy furent mandés ycelles gens d'armes et escrit-on au conte d'Estampes et au bastard que on les fist avancer. Sy le firent ainsi lesdits seigneurs et mirent aux champs leurs gens, dont la compagnie estoit fière et moult belle et bien pour faire un grant esploit là où ils eussent été mis en œuvre. Car y avoit de nobles et hauts seigneurs capitaines et meneurs, la fleur toute de Picardie, de Flandres et de Haynau, et n'y avoit celuy qui ne se estoit mis sur le bon bout pour soy monstrer en pays d'ennemy estrange entre les Allemans. Sy n'y avoit que quatre capitaines principaux, deux grans : c'estoient le conte d'Estampes et le bastard et deux autres dessous eux, dont l'un estoit le seigneur de Sempy, fils aisné de messire Jehan de Croy, et l'autre messire Anthoine Rolin, seigneur de Hémeries, fils du chancelier, qui se portoit dessous le bastard, et avoit une moult belle compagnie de gens d'armes

et de trait, de laquelle compagnie, pour ce que ainsi la transporta dessous ledit bastard et délaissa le conte d'Estampes dont il avoit la sœur de sa femme[1], il lui en vint mal depuis, et de celle heure en avant acquist indignation et murmures contre luy, qui depuis se descouvrirent et lui tournèrent à très-dur et annoyeuse conséquence, comme vous orez ci-après en son lieu, mais pour venir aux gens d'armes mandés, ils passèrent parmy le pays de Brabant tout au long de la Campine et s'allèrent rendre au Bos-le-Duc, et de là en passant aucunes grosses rivières qui y sont, se vinrent rendre au pays d'Utrecht là où ils surattendirent le duc jusques à sa venue, qui guères ne la fit longue après.

CHAPITRE XXIV.

Comment une ambassade de l'empereur arriva à La Haye.

Sur ce mesme temps vinrent à La Haye en Hollande aucuns notables chevaliers tramis de par l'empereur . .

. . . . . .

. . . . . [2].

CHAPITRE XXV.

Comment messire Jehan de Coymbre prist congé au duc de Bourgongne pour aller au royaume de Cypre.

Sy fait bel raconter maintenant, premier que j'entre en autre matière, comme messire Jehan de Coymbre, neveu de la ducesse de Bourgongne, après avoir reçu l'ordre de

[1] Antoine Rolin avait épousé la sœur de la comtesse d'Étampes.
[2] Ce chapitre est resté inachevé.

la Toison d'or en la feste de La Haye, et le duc estant parti dudit lieu de La Haye pour approchier plus près de la ville d'Utrecht, s'en estoit venu en la ville de la Leye[1], une moult belle ville et riche. Ledit messire Jehan, aiant toutes ses apprestances, et l'ambassade du roy de Cypre qui longuement l'avoit attendu pour l'en emmener par delà, plein de larmes et de regrès, vint prendre congé au duc et à la ducesse sa tante, pareillement au conte de Charolois et celuy d'Estampes, au duc et à messire Adolf de Clèves et au bastard de Bourgongne, et généralement à tous les autres seigneurs et barons de l'hostel avecques lesquels il avoit eu repaire et cognoissance. Donc, en prenant congé au duc et lui remerciant des honneurs et biens reçus en sa maison et de sa longue nourriture que prise y avoit, en fin lui dist : « Monseigneur, je vins un povre « orphelin en vostre très-noble maison, jà grant pièce a, « et estoye un enfant expuls dehors de mon héritage et « parenté, dont si Dieu ne m'eust adressié devers vous, « monseigneur, je fusse allé waucrant par le monde, « povre et désert le plus qu'onques fit noble homme. « Mais grâces à Dieu et à mon bonheur, tant m'en est bien « pris que je me répute plus heureux d'estre venu par « infortune en vostre maison qu'avoir demoré en celle de « mon père toujours prospère et transquille. Monseigneur, « je vins bien jeusne cy-ens et enfant et en soefve nour- « riture; sous vous, suis venu jà à vigoureux eage: sy ne « sçay quel grâce vous en rendre. Je y vins tout povre et « sans attente en nullui, et vostre grâce m'y a recueilly « comme fils, et là où je n'estoie en nulle disposition de « jamais pouvoir essourdre, vostre haute noble bonté m'a

[1] Leyde.

« eslevé en honneur et en gloire. Cy-ens ay pris et de
« vostre main l'ordre de chevalerie; maints honneurs et
« bienfais y ay reçu aussi plus qu'en maison de père, et
« ce qui plus est, après que me suis trouvé en tout re-
« bout de fortune, vous m'avez fait chevalier de vostre
« ordre, dont je me grandis plus que d'avoir couronne en
« chief, et non assouffi encore de m'avoir tant fait, vous
« m'avez pourvu de royaume et de nom de prince sous
« vostre ombre[1]. Que benoîte soit l'heure que vous na-
« quistes et la terre, benoîte, qui vous porte et soustient,
« et sans que j'en desplaise à Dieu, maudite soit l'heure
« après, quant je ne vous en puis regrâcier ainsi qu'il
« appartient, et qu'il faut que j'abandonne et délaisse
« vous, monseigneur, et vostre noble maison qui tant me
« gist en cœur, que toutes mes veines se convertissent en
« plours et en amers regrès, quant je perchoy que l'heure
« de mon département sy est venue, et que je suis cons-
« traint, par obéyr à vos nobles plaisirs, de m'aller rendre
« en pays loingtain non cognu, au bout du monde, entre
« gens de perverse nature, dont les dix royaumes ne me
« seroient si agréables comme la demeure droit-cy, jà-
« soit-ce que l'honneur m'y est trop grant et trop plus
« qu'à ma valeur. Monseigneur, je ne vous puis grâces
« rendre, qui soient condignes aux bienfaits reçus. Ce
« petit que j'ay et que je vaulx, me vient de vous. De
« ma povreté, je n'ay que je pusse offrir. De ma ri-
« chesse, je ne vous puis complaire, ne servir. Vous

[1] Cette phrase a été corrigée de la main même de Chastellain. On avait d'abord écrit : *et après qu'en tout rebout de fortune, le plus indigne du monde, vous m'avez fait chevalier de votre ordre, dont je me réputé plus grant que d'avoir expectation de couronne, et non assouffi encore de m'avoir fait cet honneur, qui vins cy-ens sans terre et sans titre, vous m'avez pourvu de royaume.*

« avez nourry le corps et sy l'avez fait chevalier. Sy pre-
« nez et recevez vostre nourriture entre vos mains, et telle
« qu'elle est, vaille peu, vaille point, elle est et sera vostre
« le ramanant de ses jours. » Sy lui cheurent les larmes bien dures avecques les mots, et les yeux mesmes de tous les astants fit baignier en plours, tant estoient ses raisons parfondes en sens et telles qu'onques jusqu'à ce jour, on n'avoit vu, ne oy un jeusne prince parler si hautement, ne en si vive substance.

Et alors le duc qui humain estoit et piteux et se sentoit attendrir en cœur des humbles paroles de ce jeusne homme, commença à dire : « Beau neveu, ce poise moy que je ne
« vous ay mieux fait, et ce peu que j'ay fait, je l'ay fait
« volentiers, et m'y sens tenu ; car vous estes neveu de ma
« femme et germain de mon fils, sy vous voudroye amer et
« chérir comme luy. Vous estes d'un bon sang et dont
« tous ceux qui en sont partis ont esté gens de bien. Espoir
« m'est aussi que vous ne forlignerez point, mais serez un
« bon chevalier et un vaillant prince pour le temps à
« venir. Servez et maintenez honneur, car par prendre
« celuy règle, honneur vous sievra et vous fera parement.
« Poursievez vos bons propos et parcontinuez le beau
« commencement que Dieu a mis en vous. Si vous estes
« povre encore de biens, Dieu est riche pour vous, et ne
« vous fauldra de sa largesse. Prenez en gré mon affec-
« tion telle qu'elle est, car elle est telle envers vous
« comme envers mon fils. Sy n'ayez regret à vostre par-
« tement, car ne fust que vostre avanchement y pend et
« le bien de la crestienté qui est mon singulier regard, de
« moy ne partiriez ores pour aller si loings. Mais le bien
« que je cognois, qui vous en est à avenir et au povre
« royaume, où vous allez, me fait consentir en vostre

« eslonge. Toutevoies où que soyez, ne que vous devenez,
« ma dilection vous sievra tousjours, et laisserez un père
« darrière vous, qui en allez quérir un nouvel. Je vous re-
« commande à Dieu. Soyez constant en tout ce que Dieu
« envoye. Dieu souvent tempte les jeusnes cœurs par adver-
« sité pour les excerciter en vertus. Je me présente en
« toute amour envers vous, dont, si fortune vous mène à
« possès de couronne, ne vous prègne oubly donc de vostre
« maison nourrice : c'est ce que je vous prie. » Et disant ce, le prist entre les bras et le commanda à Dieu, dont n'y ot celuy emprès, qui ne larmoyast de la pitié, mesme le jeusne chevalier fondit tout en larmes. Lors prist congé à tout le monde un après autre, et prioit que si jamais nul d'eux venoit par de là voiageant, qu'on lui voulsist l'honneur faire de le venir voir, car alors il voudroit monstrer l'affection qu'il auroit envers le lieu laissié. Entre tous autres de ses accointés, amoit fort deux frères jumeaux, messire Claude et messire Tristan de Toulonjon ; sy estoit le dire adieu entre eux moult singulier et souverainement et le darrenier de la ducesse sa tante. Finablement convoié de la haute baronnie de l'hostel du duc, se mist en mer pour aller à Bruges, et droit-là venu y séjourna par aucuns jours après son maronnier, qui le devoit mener en Cipre, dont, après aucuns jours, monta en mer lui quarantième, et alla sain et sauf jusques audit lieu là où il espousa la fille du roy, seule héritière, mais à telle heure qu'onques puis n'en retourna, car fut empoisonné et mis à mort, dont ce fut pitié grande et damage plus qu'on ne sauroit dire[1].

[1] *Voyez* plus loin chapitre LXXVI.

CHAPITRE XXVI.

Comment le duc s'apprestoit pour mettre son siége devant Utrecht.

Ce département se fit à la Leye, en Hollande, sur l'heure que le duc s'apprestoit pour aller devant Utrecht mettre son siége, car jà estoient venus les gens d'armes et descendus au pays, et commenchoient ceux d'Utrecht à cognoistre alors que c'estoit acertes et que longues menasces venroient à exécution. Sy commenchèrent et plus qu'onques mais à pourveir en leur fait, mandèrent soudoiers du pays de Guerles et d'ailleurs, fortifioient leurs portes, garnirent les rivières de fors bollewers, coppoient les passages de trenquis, et pluseurs places et fortes villettes pourvirent de deffences et de gens de guerre selon leur mode, non obstant que la peur toudis demoura devers eux pour l'amour des Picars, lesquels, au temps passé autrefois, avoient cognus trop à leur malheure, du temps que ce duc droit-cy fit la conqueste du pays de Hollande et de Zellande sur les Anglès venus en aide de dame Jaques de Bavière, là où lesdits Picars, comme gens forts à sang et felles, galonnèrent bien lesdits d'Utrecht. Sy leur en souvenoit encore et leur en estoit la fréeur remèse en cœur; mais toutevoies eux confians en leurs fortifications avecques l'ahert de ceux de Brederode qui les conduisoient, présumoient encore de maintenir la guerre sur leur aventure et péril, voire les aucuns et non tous, car y avoit division et contrariété bien grande, et adhéroient les aucuns au parti du duc de Bourgongne dont ils cognoissoient le pouvoir, et les autres au parti contraire par la suggestion des deux frères. Sy en advinrent pluiseurs tumultes

et commotions en dedens la ville, une fois homicides, une autre fois décapitations ou expulsions de la cité, ainsi comme le plus fort comprime le plus foible. Et par tant, posé que leur ville estoit forte et puissante de gens, et que le sens et le pouvoir des Brederode leur estoit grant reconfort en l'attente de ceste guerre, toutevoies par la division qui estoit entre le peuple et aucuns grans de la cité, l'attente leur en estoit plus périlleuse et de dure issue. Le duc y venoit trop fort et trop bien garny pour tenir contre luy à la longue. Or estoit-on assaié par maintes et diverses fois de convertir ces deux frères et de les réduire à humilité, qui estoient vassaux mesmes et subgès du duc, et leur avoit-on fait des offres bien grans adfin de fuir tousjours le meschief de la guerre, mais oncques encore n'y avoient voulu entendre, comme obstinés en leur orgueil, dont la cause qui à ce les mouvoit sy estoit ceste, car ils se sentoient tellement estre indignés de leur prince que jamais à peine ne le pensoient à pouvoir réparer. Secondement, ils avoient tant finé d'argent et de chevance en maintenant cest estrif que s'ils failloient de venir à leur prétendre, ils en demorroient deffais à tousjours, et leurs personnes ahonties. Tiercement, si d'aventure ils s'appointoient avecques le duc pour son fils bastard et que ledit bastard devenist leur évesque, ils craignoient que le party des Houx, dont ils estoient chiefs, ne fust renversé par ce moyen, et l'autre parti, essours en leur compression, et que d'abondant Picars et gens estrangers ne venissent avoir gouvernement entremy eux et auctorité non apprise. Et par ainsi jusques à maintenant que le duc avoit fait descendre ses gens d'armes au pays, et dont ils en voioient si grant multitude, ne s'estoient oncques voulu ploier, ne amodérer en leur fierté, sur l'espoir qu'avoient

toudis en leurs favorisans et forts passages, et que le duc aussi ne prendroit point la chose si à cœur comme jà présentement il le démonstroit. Donques, après longues traitances et journées tenues, et après maints reculle-mens et refus de grans offres, et que le duc par maintes diverses fois y avoit envoié le duc de Clèves son neveu, le seigneur de Lannoy, le souverain de Flandres, messire Simon de Lalaing, maistre Anthoine Haneron et plusieurs autres de son conseil pour les traire à appointement et à déport, finablement, par considération de tout ce qui leur pendoit devant les yeux et dont on leur avoit fait remonstrance, se commenchèrent un peu à amollir les deux frères et de prester ascout à traitté, si trouver se pouvoit convenable pour eux; car considéroient bien qu'à la longue ne pouvoient parmaintenir l'estrif à l'encontre de leur prince, dont et si par force et par efforciée main se souffroient vaincre et mener à l'extrême, jamais, ce savoient bien, n'obtenroient rémission de leur orgueil, ne grâce, ne miséricorde en leurs personnes[1], combien toutevoies que leur entendement n'estoit point que l'estrif se maintenoit contre luy, qui estoit leur vray naturel prince et seigneur[2], mais contre David de Bourgongne, son fils bastard, qui les vouloit frustrer en leur promotion, et lequel le peuple ne vouloit recevoir, pour cause qu'il estoit bastard, disant qu'onques il n'avoit esté vu que un bastard parvenist à la dignité de leur église.

Et non obstant toutevoies ces traitemens et les fréquentes allées et venues qui se faisoient tous les jours entre deux, néantmoins le duc ne laissa mie pour tant son appro-

[1] Ici se trouvait une phrase effacée : *Ains seroient déchassiés et deffais à tousjours, eux et leur progénie.*

[2] Suivent ces mots effacés : *et ne le descognoissoient.*

chier de la ville, ains tiroit tousjours avant et se vint rendre à Hiselstain[1] assés près d'Utrecht, et là fist reposer son ost, que moult faisoit bel[2] à voir, car avoit avecques luy mille hommes d'armes, chevaliers et escuiers, tous gens de guerre, bien esprouvés, et cinc mille archiers de Picardie qui faisoient un autre grant nombre, sans autres six mille de communes du pays, gens forts et bien esbastonnés que le pays de Hollande paioit et soudoioit à l'encontre de ceux d'Utrecht, et les menoient les nobles et grans seigneurs du pays, qui arrière multiplioient la puissance.

Sy se tint le duc droit là audit Hiselstein et y arriva sur le droit commencement d'aoust, faisant grant chière et joieuse, car volentiers se veoit en armes et s'y délitoit moult, et faisoit là sonner ses trompes et busines et multitude de clairons sur le serain, qui retentissoient en l'air et faisoient sentir en Utrecht le voisin qu'ils avoient, et n'y failloit soir qu'il ne fist assayer tousjours nouveaux engins, grosses serpentines, veuglaires et canons à renouveller, qui menoyent un bruit, telle fois fut, que le ciel sambloit fendre, car d'une touche de feu, tel engin y avoit, qui jetta dix ou douze pierres, l'une sur l'autre. Sy s'en espoantèrent ceux d'Utrecht, et non merveilles, car n'estoient appris d'avoir tel voisin, ne qui ainsi les saluast, et de fait, à cause de cest approchement, se trouvèrent tous esmus et en rumeur l'un contre l'autre, comme gens esbahis; car ils perçurent bien que du moins tout le pays à l'entour d'eux seroit gasté, et quoi que fortune fist de leur ville, d'estre conquise ou non, au moins leurs personnes vivroient misérables et gastées de chevance. Sy

[1] Ysselstein.
[2] On avait ajouté d'abord : *et redoubtable.*

pensèrent que l'appointement leur estoit mieux séant que la guerre, pour cause des périls, et de fait commencèrent à décliner en leur obstination et entendre à traité. Mesmes, les Brederode, qui estoient cause de tout ceci et avoient mis la ville en ce danger, voyans leurs désertions, commencèrent à persuader le peuple de soy mettre en obéissance, car savoient leur traité estre assez bon pour eux, et par ce y labourèrent-ils tant mieux.

CHAPITRE XXVII.

Comment les Brederode et les gens d'Utrecht s'estoient mis en deffense.

Je laisse doncques le duc à Yselstein à tout son grant ost, et viengs à raconter un peu les fortifications qu'avoient faites cestes gens d'Utrecht et les Brederode en garant de leur ville, qui moult estoient fières et espoventables à envahir. Toutevoies il les convenoit gagner sur eux, premier que venir à la ville pour y mettre siége, et par tant faut entendre qu'en cestes fortifications, par espécial deux, gisoit tout leur orgueil et leur longue restiveté. Sy est vray que de la ville d'Utrecht part une eaue en quelle on va à petits bateaux entre deux dikes droites comme un jonc, et vient férir ceste eaue en la grande rivière à une lieue près de ladite ville. Sur la pointe de ceste dike avoient assis un bollewers fait de gros bois et de terre, le plus espais et défensable qui oncques à peine avoit esté vu et le mieux garny de ce qui faut à guerre, et tenoit ycelui en subjection toute la rivière pour les passans ennemis et garantissoit la ville de tout encombre et l'acertenoit de vi-

vres. Or, il y avoit à l'autre lez de la rivière, qui tient une demie-lieue de large en droite ligne de ce bollewerc, une villette close de bonnes portes et tours nommée Vianne, appertenant au seigneur de Brederode, d'ancien héritage. Sy avoient lesdits de Brederode garny ceste ville droit-cy de multitude de routiers et de gens de guerre concueillis en plusieurs pays, comme en Guerles et Clèves et en Westvale[1] pour gagner saudée. Avoient multitude de barques aussi, atout lesquelles rifloient parmy la rivière et subjuguoient tout à eux, et sur le tour d'une main se trouvoient secourans l'un l'autre ceux du bollewerc et ceux de Viane, sans empeschement qu'on leur y pust mettre, ne par basse eaue, ne par haute mer, sinon qu'on les conquesist par force, là où le péril chéoit grant et bien à craindre, car ce ne se pouvoit faire sans grant perte de gens, dont un seul pouvoit plus valoir que tout le conquest, et partant faisoit bon peser, tout premier que venir jusqu'à là, jà-soit-ce que pour cela, ne pour plus dure chose beaucoup, le duc n'eust laissié à mettre son siége et à passer parmy, si leur humiliation ne fust venue tempre et de heure et ainsi qu'il la demandoit, car avoit fait trop plus fort autrefois. Toutevoies, en leur patois, il sembloit bien à cestes gens routiers qu'ils garderoient bien ces forts, et que ce qu'ils tenoient, estoit imprenable, car avecques bon hardement, sy avoient-ils furnissement de deffense et lieu avantageux sur tout homme. Par quoy, l'orgueil leur estoit si grant par un espasse que de roy, ne d'empereur ne leur estoit que bien à point, et n'y accomtoient riens. Mesme sur la fiance de leurs forts, aimoient trop mieux la guerre que la paix pour piller et reuber sur amis et ennemis atout leurs

[1] *Westvale*, Westphalie.

barges ; car estoit ce qu'ils quéroient, comme compagnons de légère sorte venus de pays estrange, qui n'avoient que perdre. Mais comme j'ay dit que ceux de Brederode s'estoient laissé conseiller et avoient regardé le grant péril en quoy se mettoient pour estre à tousjours deffais, et que cestes deux places perdues, ce n'estoit riens de eux, au remanant quérurent traité amiable pour eux sauver, et l'orgueil qu'avoient cueilli en leurs forts [1], tournèrent en humilité et en prière de grâce, jugeans que plus leur estoit salut de faire ainsi, que proufit, ne utilité autrement. Sy loist savoir et est bien cas d'imaginer que ce duc droit-cy, voyant cest orgueil en un sien subject contre luy (et jà l'avoit porté par long terme), devoit bien avoir le cœur felle et ayré en ceste matère, et que sur toute riens autre lui devoit cuire ceste rébellion, comme en effet il fut vray, car comme j'appris lors, celuy de Brederode qui mesme estoit de son ordre, estoit celuy du monde, avecques le conte de Saint-Pol, que plus héoit pour celle heure, comme tous deux fiers envers luy plus qu'en devoir, dont maintenant cestui de Brederode qui moindre estoit beaucoup que l'autre et d'estat et de pouvoir, se mist compagnon de l'autre par sa présomption, dont grand mal pouvoit ensievir inréparable à jamais. Donc, comme plus impertinemment en estoit levée la question du costé des Brederode, tant plus en estoit juste la cause de l'indignation contre eux et la vengeance plus raisonnable, car autrefois aussi et par avant longtemps avoit-on perçu cornes en eux bien fières et lesquelles il avoit convenu repincier par forte main redoubtable, pour les conséquences, là où maistre Gossewin de Wilde, président de Hollande, alors se porta moult hau-

[1] On avait ajouté d'abord : *et routiers.*

tement de la part du duc et prévalut de force, et depuis par trenchant de justice rigoureuse.

Sy faut entendre que cestes gens-cy de Brederode portent les pleines armes de Hollande et se disent extraits de la maison [1], dont, parce qu'il sont chiefs du party des Houx en leurs marches, le peuple maintient que leur extraction et hoirie anciennement vient de celuy sang, parce qu'ensi le font à croire le peuple qui est variable de sa nature et vit en division l'un contre l'autre, sitost que aucune chose le trouble. On a vu autrefois que l'un des partis crioit pour vaincre l'autre : « Brederode! Brede-« rode! Vray hoir de Hollande! » A cause de quoy, terribles tumultes et meuteries sourdoient ès villes çà et là, pour faire tout perdre et pour chasser le prince hors du pays, qui n'y mettroit hastif remède. Et ce mesme avoit esté advenu à Herlam [2], du temps de ce duc qui y pourvit tempre et heure et par main forte comme il y chéoit; et par tant, dis-je, pour les conséquences qui droit-cy faisoient à noter, tant aussi pour la folle présomption de cestes gens qui souffrent et font continuer ceste vantance dont il n'est nulle preuve, maintenant, quant l'orgueil y estoit monstré tout et outre pour mener guerre à l'encontre de luy pour ceste éveschié, il lui duisoit bien résister à l'encontre et y mettre le tout, affin de lui recoupper la corne, car si parvenu fust à l'éveschié, aprièmes se fust-elle monstrée ferme et despite, et en apparence de plus haut emprendre, que Dieu toutevoies n'eust souffert, car n'y avoit raison nulle.

[1] Les Brederode prétendaient descendre de Sigefroi, fils d'Arnould, comte de Hollande.

[2] Harlem.

CHAPITRE XXVIII.

Comment le duc, estant à Hiselstein, eut soissante ans accomplis.

C'estoit donques comme le pénultième de juillet l'an mil CCCC LVI, que le duc arriva avecques son ost à Hiselstein, et portoit ainsi l'aventure que le darrenier jour de juillet en celuy mesme an, lui estant audit lieu en armes, finissoit la soissantième année qu'avoit esté né. Donc, par un dimence premier jour d'aoust, lui estoit assis au disner, et là où j'estoie parlant à luy, il dist à son neveu le duc de Clèves, par manière de joieuseté : « J'ay, dist-il, joué « à la paulme. J'ay perdu un conte lequel je veul mettre « à part. Je le perdis hier, et aujourd'hui je recommence « un nouveau jeu. » Mais le duc de Clèves, qui n'y entendoit riens, ne savoit à quoy tourner ses paroles, et alors il lui exposa et dist comment le jour de devant il avoit eu soissante ans accomplis, lequel il mettoit à part pour un conte et réputoit que arrière il recommençoit un nouvel jeu pour revenir au conte second, jà-soit-ce que droit-là il respondit à moy, l'interrogeant sur cest article, qu'il ne désiroit point que Dieu lui donnast ceste grâce de tant vivre comme d'estre si misérable comme il escheroit à parvenir au parfait du second, car savoit bien que l'eage en celuy temps est tout décrépite et confusible à la propre personne et à tout autre ; par quoy il ne désiroit point les longs jours, ce dist, sinon en tant que nature le pourroit entretenir estre utile à quelconque bien et donner fruit à son peuple. Et certes alors le faisoit aussi bel voir en armes comme le plus jeusne de sa maison, car plus bel chevalier n'y avoit point, ne plus redoutable armé.

CHAPITRE XXIX.

Comment les gens d'Utrecht se soubmirent au noble vouloir du duc, et comment les Brederode s'appointièrent avec luy.

Or s'estoient souffert vaincre ceux d'Utrecht et avoient conclu de faire humilité et obéissance au duc et à leur évesque David, et leur avoit-on dit les points et les articles sur lesquels le duc seroit content d'eux, mais qu'il les accomplissent. Sy est vray que le seigneur de Brederode, partant mesme de la ville, du gré et consentement de tout le peuple, prist et mena avecques luy deux hommes notables de tous les mestiers et confraries de la ville, et tous désirans amistié et obéissance audit duc, vinrent à Hiselstein par un lundi, second jour d'aoust, et là venus devers luy, lui présentèrent service et obéissance de par la cité d'Utrecht, lui requérant grâce et indulgence de leur longue rébellion, et prians que la rancœur qu'avoit contre eux ou qu'on pouvoit avoir à cause de leur restiveté maintenue, il la voulsist oublier et remettre, car vouloient estre ses serviteurs et bons humbles voisins en tout ce que pourroient, et son fils David ils acceptoient et le recevroient pour leur seigneur et prélat, et lui seroient bons et léaux humbles subjets, comme bonnes gens doivent estre à leur seigneur. Sy les reçut le duc assez bénignement et assez avoit agréable leur offre pour celle première fois, qui, à si peu toutevoies comme droit-là ils présentèrent, n'avoit cure de s'en passer, car leur gardoit bien autre pensée et plus fière et laquelle ils lui passeroient si jamais vouloient avoir paix à luy. Et par tant, comme il leur avoit fait ouvrir la matière par ceux qui en traitoient, que comment

qu'il fust, il vouloit entrer en la ville victorieux et en main armée, leur fit dire pleinement que sans cestui octroy et accort de toute la ville, on laboroit en vain devers luy pour avoir paix, mais fussent certains, que de leur octroy ou par force il y entreroit maistre et dompteur de leur orgueil, sans toutevoies riens meffaire, ne mesprendre. Sy lui accordèrent lesdits commis son entrée toute telle qu'il la vouloit faire, fort et foible, armé et désarmé, et en telle puissance et multitude qu'il voudroit; car de ce avoient charge et commission de toute la cité, combien qu'à dur y estoient condescendus les habitants, pour cause du fier peuple qu'avoit avecques luy, Picars et autres, dont seulement le nom les faisoit trembler de peur et douter grans maux quant ils seroient en leur ville, mais toutevoies quant par là les convenoit passer, ou tost ou tart, s'y accordèrent pour le moins mal et se soubmirent à son plaisir, mettans plus d'espoir en son noble princial courage, que de doute en sa fureur.

Cest octroy maintenant plut moult bien au duc et à son conseil et s'en tint assez à content; mais pour ce que périlleuse chose est entrée en une telle ville qui est puissante de peuple et de richesse et pleine d'une diverse génération de gens qui onques n'amèrent la nation françoyse, ains quièrent occasion souvent d'avoir rumeurs et débats à eux, souverainement en leur fumier où ils sont forts, pour tant le duc et les seigneurs qui emprès luy estoient, désirans à pourvoir, demandèrent à ceux d'Utrecht quelle sceurté ils feroient de cecy, et leur dirent que le duc n'estoit pas un prince qui sur le simple mot seulement, ne de eux, ne d'autrui, se bouteroit en une telle ville, sans estre bien asseuré et avoir les bras au-deseure de eux, car vouloit bien qu'ils sceussent et qu'ensi l'enten-

dissent que fust ou du gré ou de maugré, court ou long, il y entreroit et passeroit parmy, il y logeroit et repestroit maistre et vainqueur, et par tant jà pour leur aggréement il n'en recoupperoit riens de son propos que comme s'il y entroit à force. Et pour ce leur fit dire que bien s'avisassent et presissent conclusion sur ce, car, premier que l'entrée s'en fist, il vouloit avoir les clefs de toutes les portes devers luy tant et si longuement qu'il y seroit, et lui seroient apportées à Hiselstein par obéissance. Secondement, tous les routiers et gens de guerre qu'avoient, tant en leur cité comme en leurs autres forts, ils les feroient vuidier et partir dehors prestement et les envoieroient dehors de leur puissance, dont en après, pour samblablement leur donner asseurance en sa personne et en ses gens et que nulles grevances, ne extorsions ne seroient faites, ne souffert faire en ladite cité, tant comme il y seroit, le duc les asseureroit et tellement et de si bonne manière que tout doubte et peur en devroit estre dehors à leur lez ; car leur fit dire qu'il estoit prince de justice, douté et cremu de ses gens et de qui le dit donnoit la mort au trèspassant, et de chose onques promise ne fut trouvé en faute, et pour tant, comme il désiroit estre asseuré de eux entrant en leur ville, pareillement les vouloit asseurer aussi de sa part que passant parmy et logeant ne leur souffreroit mesfaire, mais en vouloit avoir la maistrie toutevoies et le pouvoir de faire et de délaisser.

Sur cestes paroles, partirent ceux d'Utrecht et retournèrent en leur ville, là où ils firent record de ce que trouvé avoient à Hiselstein et comment le duc leur avoit promis de les asseurer bien en tout ce qu'il leur promettoit, et que de riens n'en devoient estre en soussy, car il estoit prince de droiture et de vérité, et estoit en toutes ma-

nières doubté et obéy de ses gens, par quoy riens ne se feroit en la ville de mal, ne de rude, que tantost ne fust puny à la rigueur; mais sur ce il désiroit et vouloit avoir, comment qu'il fust, les clefs de la ville devers luy portées et présentées à Hiselstein, et tant et si longuement qu'il séjourneroit en la ville, les vouloit avoir toutes les nuits devers luy. Sy prièrent cestes gens-cy qu'on en fist une briève conclusion, car retourner il y convendroit le lendemain et en faire fin, et ainsy l'avoient promis. Donc, pour faire brief conte, tous en général s'accordèrent à lui envoier les clefs à Hiselstein, premier qu'avoir noise ou guerre, et d'abondant tous les soirs, tant comme il lui plairoit à séjourner avecques eux, lui porteroient les clefs de toutes les portes devers luy bien et volentiers et s'osoient bien confier en luy de leur corps et de leurs biens et leurs femmes et enfants; mais à ce les avoient induis les Brederode pour mieux venir en grâce, et pour en faire bonne bouche au duc, leur naturel seigneur, qui avoit esté enfelli sur eux, jà-soit-ce que le menu peuple de la ville en général le faisoit de bon cœur, car il estoit entièrement pour le duc et pour le complaire et servir, dès le commencement que la question s'en estoit mue, et ce eussent-ils monstré pièça, si la forte main des gouvernans n'y eust mis empeschement, lesquels estoient pour les Brederode, et par ainsy comme les bandes y estoient et les divisions des parties pour avoir la main forte souvent, et comme tous les jours y avoit des tumultes et des mutations en la ville et tuoient et couppoient testes et bannissoient et déchassoient l'un l'autre, par quoy le demorer y estoit desplaisant et plein de danger et tant desconfortable au peuple que plus ne pouvoit, car ne désiroit que paix, et par tant, mettans espoir en ce duc que par son moyen et par soy

pourvoir en leur tribulation ils pourroient vivre en paix désormais libéralement, lui accordèrent les clefs et les tenoient estre en aussi seure main comme en le leur propre, car le sentoient prince de justice et de vérité sur tout autre.

Sur ceste conclusion retournèrent arrière les commis à Hiselstein avecques celuy de Brederode et portèrent response finale que de tout en tout la bonne ville et tous les habitans en ycelle se submettoient au plaisir et au noble vouloir du duc, et que ensievant ses demandes et plaisirs, ils les lui accompliroient toutes, ils lui apporteroient les clefs et feroient vuider tous les routiers et gens d'armes qu'avoient mis en leur places et forts et le recevroient bénignement et honnorablement en tel effort et puissance qu'il lui plairoit à y entrer. Cecy fut par un mardy, troisième d'aoust, que cestui accort se fit entre le duc et la ville d'Utrecht, qui est une grande chose et de grant mémoire digne, car n'a esté trouvé en livre que prince onques, ne empereur, ne roy l'ait humiliée ainsi, ne fait ploier si bas, ne sans férir coup l'ait fait trembler et frémir soubs sa verge, comme ce duc Philippe qui seul en emporte la gloire. Or avoient ceux de la ville leur appointement et avez oy quel et comment. Sy convient parler jà de l'appointement qu'avoient les Brederode avecq le prince en eux déportant de leur querelle et là où le duc non voulant sievir son vindicatif courage, condescendit pour le moins mal et pour éviter effusion de sang et tous autres périls qui ensievir en pouvoient, comme sage et preud'homme. Sy est vray, et sy je m'en recorde bien sans l'avoir vu par escrit, que le Domprévost, celuy qui se disoit eslu, en renonçant à tousjours à l'éveschié d'Utrecht et à tous les droits qu'il y pouvoit avoir, en lieu de ce auroit pour ré-

compense la prévosté de Saint-Donat à Bruges, un bénéfice à simple tonsure, qui vaut bien deux mille florins de Rhin, et est dit le plus bel et le plus seignourieux bénéfice qui soit soubs la couronne de France, sans estre évesque. Après ledit Domprévost auroit tous les ans, sur la recepte de ladite éveschié, deux mille florins de Rhin, pareillement tant qu'il vivroit, et avec ce seroit principal gouverneur et conseiller de l'évesque David, en tous ses affaires, et demorroit emprès luy, s'il luy plaisoit. Et outre pour les frais, missions, dommages, despenses et tous intérests, les deux frères devroient avoir et recouvreroient sur la terre toute de l'éveschié en général, la somme de XL mille florins de Rin pour restauration et récompense des damages et pertes que pourroient avoir reçues en cestui débat, desquelles toutes choses le duc leur bailleroit ses lettres et scellés et plaige suffisant à tous lez de bien et léalement entretenir et accomplir le contenu dudit traité. Et ainsi fut fait et conclu, et furent plesges le conte d'Estampes et messire Adolf de Clèves, neveux au duc tous deux; et ainsi fut criée et publiée la paix parmy l'ost du duc en la propre heure de la conclusion faite.

De ceste paix fut demenée grant joye en l'ost et en firent chière toutes conditions de gens pour ce que grant désir avoient d'aller dedens Utrecht, qui estoit si renommée ville, et posé que les gens d'armes beaucoup en y avoient, ne désiroient que la guerre, en espoir de gagner, et qu'en paix ne leur chiet pratique, ne acquest comme vray est, toutevoies entendans que, par la paix d'Utrecht, n'estoit mie passée encore la guerre ailleurs, là où le duc vouloit tirer, se tinrent à content droit-cy et avoient espoir et cognoissoient bien que, par la rendition de ceste ville, ils parviendroient à plus haut et en plus grand conqueste.

CHAPITRE XXX.

Comment la paix faillit estre rompue, et comment le duc entra à grant solempnité dans la ville d'Utrecht.

Or seroit-ce chose amirable à raconter les aprestemens qui se firent à tout effort en l'ost de ce duc et par espécial entre les grans et puissans et tous les nobles pour estre joli en ceste entrée, car chascun selon son estat et pouvoir laboroit à estre en point pour soy monstrer en ceste fameuse cité là où oncques roy, ne empereur n'entra par ce party. Sy furent portés draps de soye parmy ces rues, comme si riens ne coustassent et furent coupés et détaillés par cent et par millier d'aulnes, comme qui les trouvast pour nient. Sy en furent faits couvertes de chevaux de diverses couleurs et de diverses devises, de veloux de toutes sortes, de draps de damas et de satin et de drap d'or et d'argent, tant et si grant nombre que merveilles seroit à dire. Pareillement orfèvreries y furent mises avant et brodures et belles pennées de martres sebelines tournées dehors, et n'estoit chose de quoy noble haut homme se pouvoit joliveter et monstrer pompeux que droit-là ne fust mis avant et monstré, sans la beauté encore de leurs montures et de leurs harnois, qui estoit le principal après les bons corps, dont le nombre y estoit grant et non pas en faute.

Ainsi que chascun se disposoit et faisoit ses préparemens et qu'on se fioit en la paix criée, aucuns de l'ost désirans moult à voir le bollewerc qui estoit assis devant Viane, pour cause que tant on l'avoit renommé fort et mortel, se partirent le mercredy matin et se mirent aux

champs sans harnas et sans riens et s'allèrent esbatre là envers, là où estoit assis ledit bollewerc, non pensans que danger nul, ne meschief y pouvoit cheoir, pour cause que la paix y estoit criée et que promesse avoit esté faite de faire vuidier les gens d'armes qui estoient audit bollewerc et ailleurs, et de non faire, ne souffrir faire guerre, quelle que fust, d'un costé, ne d'autre, dont le seigneur de Charny, un chevalier beaucoup renommé et cognu en plusieurs haulx et notables lieux, en estoit l'un, et messire Anthoine de Rochebaron, l'autre, avecques aucun nombre de gentilshommes qui les sievoient, sans viser à riens fors qu'à eux esbatre et d'aller visiter ledit bollewerc de loin sans nul malengien, ne mauvaise intention. Sy advint, ainsi que un peu approchoient ledit bollewerc, un jeusne gentilhomme, qui estoit neveu audit Charny, s'avança un peu devant les autres, ainsi que les uns sont plus nouvelliers et plus volontaires que les autres, et cuidant aller visiter de près ledit bollewerc, vint à l'endroit d'une maison qui estoit sur une digue, dedens laquelle y avoit aucuns des routiers dudit lieu couvertement embusciés, et ne les pouvoit-on voir, ne percevoir par dehors. Sy advint que eux, voyans ce gentilhomme venir vers la maison (et tiroit droit au bollewerc), commencèrent à monter leurs crennequins[1], et à tirer de bons viretons sur lui bien et radement, et tellement que féru fut en la main très-durement blessié, lequel, ce voyant, tourna cheval et féri des esperons et s'en vint à son oncle et lui monstroit sa plaie, dont le chevalier, mortelement courouchié du cas, s'en revint battant férant devers le duc lui faire sa plainte de ceste fausseté et traïson, disant que c'estoit un mauvais exemple pour y mettre

[1] *Crenequins*, espèce d'arbalète.

fiance, car sans cause et occasion nulle avoient blessé son neveu et contendu à le tuer, dont punition rigoureuse en devroit prendre sur eux et telle comme il appertenoit au cas, ou mesme il en porteroit foule non jamais réparable.

Le duc voyant cecy, durement en fut animé contre ceux d'Utrecht; pareillement furent tous les seigneurs qui emprès luy estoient, et dirent que la punition s'en devoit prendre, premier que faire l'entrée, ou de les remettre à la guerre comme devant, s'ils y contredisoient, car eux-mesmes avoient enfrainte la paix et souffert commettre œuvre desléale. Sy fut telle heure que le duc varioit de jamais non leur donner paix, ne traité, si n'en auroit pris vengeance premier à l'espée mortelle, tant lui desplaisoit durement la desléalté faite. Sy vissiez gens courir et aller çà et là, et ceux de la ville revenir devers luy, mesme le seigneur de Brederode, qui tous furent si esbahis que nulle gens plus, et fut la chose en voye longuement et en apparence de guerre plus felle que jamais, si n'eust esté le sens d'aucuns seigneurs qui y remédièrent et trouvèrent moyen que le duc se convertist et que le meschief fust rappaisé le plus à l'honneur du duc et du seigneur de Charny que faire se pouvoit, et par ainsi, mais à grant dur, se continua le jour de l'entrée qui estoit par un jeudy v^e^ d'aoust, l'an dessusdit

Le jeudy doncques matin, tout le monde se commença à mettre en arroy et en point pour estre prest au partement du duc et pour lui faire honneur de son corps et de sa monture comme raison estoit. Sy avoit esté ordonné le soir devant que tout le monde, dès le point du jour, envoieroit devant tout son bagage et toute manière de gens qui ne portoient pas de harnas, comme grans maistres qu'ils

fussent, et que nul ne réservast emprès luy ne page, ne pagot, si n'estoit que ledit page chevauchast chevaux couvers ou portast aucuns riches paremens, et par ainsi n'y auroit entre les gens d'armes nulluy qui les enlaidist. Sy fut tenu ceste ordonnance très-bien et fit chascun partir ses gens par grandes routes et compagnies assez pour en faire bataille. Mesmes les gens du grant conseil, le chancelier et tous les autres grans chefs-maistres des requestes, secrétaires, prestres et religieux, tous se mirent devant, dès le matin, et allèrent prendre logis en la ville, là où aisés et bienviegnés, furent reçus très-courtoisement, sans rumeur nulle, et surattendirent la venue du duc et de son ost, qui moult estoit désiré à voir, car onques, je croy, plus bel, ne plus fier n'avoit esté vu pour autant de gens comme vous orrez tantost. Que vous en feroye-je long conte? Toutes les dames de la ville, par grant multitude, s'estoient mises à fenestres, celuy jeudy, richement parées et aournées, et les hommes cheminans par les rues en bas, aussy simples et aussy doux que petits aignelos, sans baston et sans armure. Non pas mesmes aux portes de la ville, n'y ot onques homme qui en donnast soin, excepté que le duc de Clèves se tenoit à la porte tout désarmé, accompagné des plus notables de la ville pour recevoir le duc et lui faire la révérence et pour faire passer aussi les gens d'armes en ordre et paisiblement ainsi qu'il appartenoit, desquelles gens d'armes les premiers qui venoient devant, c'estoient les communes de Hollande, six mille combattans que le pays levoit à ses despens, lesquels bien armés et enbastonnés à la mode du pays et conduits par routes et cohortes, notablement et en bon arroy, par les nobles qui en avoient la charge, entrèrent dedens tout à pié, et, portans leurs enseignes et estandars devant eux,

passèrent tout au long de la ville jusques là où estoit ordonné le logis du duc en une grande et spacieuse place, là où ils l'attendirent de pié quoy jusqu'à sa venue. Après cestes gens passés, vinrent à cheval devant, les capitaines des archers à estandart desploié et richement couvers de drap de veloux et de soye, et vinrent les archers après eux en ordre et en ranc deux à deux tout de pié, et avoient leur salade en teste, bouclée dessous la gorge, l'arc en corde et la flesche en la main pour prestement tirer, dont le seigneur de Hémeries, qui avoit huit cents archers, estoit l'un des meneurs, Oste de la Motte, un autre, pour les gens du seigneur de Sempy, et autres grant nombre, dont les noms me sont hors de mémoire, tellement que jusqu'à cinq mille archers, vestus de quatre ou de cinq livrées, entrèrent dedens en l'estat que je devise, qui moult sembloit fière chose et felle à ceux qui ne l'avoient appris. Vinrent après les archers du corps du duc bien et fièrement montés, portans leurs belles brigandines et les palletos brodés dessus, la salade en teste et garnies la plus part, et puis ceux-là passés, vinrent les roys d'armes et les héraux vestus de leurs cottes d'armes, desquels il y avoit grant nombre pour cause de la multitude des seigneurs qui avoient leurs poursievans et héraux emprès eux, comme il est séant en guerre. Vinrent après les hommes d'armes devant lesquels on portoit les estandars et les enseignes de ceux qui en estoient capitaines, comme le conte d'Estampes, le bastard de Bourgongne, le seigneur de Sempy, le seigneur de Hémeries, qui estoient quatre chefs-capitaines, dont le seigneur de Hémeries vint devant atout son enseigne, richement couvert de veloux, et son page de mesme, et entra avecques sa compagnie dedens la ville tout le pas paire à paire, armés tous au blanc de teste et de jambe, sans qu'il

y fausist boucle et portant chacun mesme sa lance sous le bras toute preste pour mettre en l'arrest, réservé les capitaines et les grans seigneurs qui portoient bastons et firent porter les lances à leurs pages couvers du mesme à eux. En ceste compagnie du seigneur de Hémeries avoit beaucoup de belles nobles gens et de grant part[1], qui avoient leurs chevaux couvers de veloux et de satin figuré, qui moult enrichissoient la compagnie, lesquels passés outre, vint le seigneur de Sempy, un jeusne chevalier de beau commencement, avecques bien neuf cents lances de grant fait et de beau parement, et atout son estandart devant luy, chevaucha sur un bel coursier couvert richement de veloux violet et son page de mesme, et le sievirent ceux qui estoient de son ordonnance et dessous luy. Chascun seigneur aussi avoit ses gens armés à blanc[2], et si nettement que riens n'y avoit à reprendre, entre lesquels y avoit beaucoup de hauts nobles hommes qui avoient belles et riches couvertures bien cousteuses et de grant monstre avecques les autres. Après le seigneur de Sempy passé, vint le bastard de Bourgongne avecques grant foison de chevalerie de Picardie et d'ailleurs, et estoit assis sur un coursier couvert de veloux et fourré de martres sebelines, et trois pages darrière luy, couvers diversement l'un de l'autre. Cestui non de moindre courrage que les autres n'eust pas volentiers eu la compagnie le moins en point, mais avoit en la vue du monde fleurs de gens et de chevalerie et si grant nombre, que de l'honneur y avoit largement et non moins gloire en fait de richesse et de joliveté, qui le sievoient. Sy vint après messire Robert, seigneur

[1] *De grant part,* de noble extraction.

[2] On avait écrit d'abord : armés à blanc comme angles (comme des anges).

de Miraumont, qui menoit les gens du conte d'Estampes, desquels il ne faut doubter qu'ils ne fussent de semblable pris aux autres, car y avoit toute la grant seigneurie de Picardie, comme le seigneur de Roye, le seigneur de Moreul, le seigneur de Basentin, le seigneur de Noielle, le seigneur de Saveuse et autres sans nombre que je laisse pour cause de briefté, lesquels tous estoient couvers et houssés de veloux par paires et par compagnies, moult richement et en grant fierté, et armés et montés le mieux qu'onques nulles gens qui avoient esté vus.

Ces quatre capitaines passés ainsi par ordre et tousjours paire à paire, armés à banière close et lance en poing, vint le seigneur de Croy tout seul devant sans compagnon et portoit-on devant luy l'estandart du duc tout desploié, qui estoit grant et moult riche en la vue. Cestui estoit couvert de veloux noir et deux pages de mesme, et portoit un baston de capitaine en sa main comme celui qui estoit chef et capitaine de tous les chambellans et nobles hommes de l'hostel, et un peu en arrière de luy vinrent ses deux enfants armés tout au blanc comme leur père et avoient couvertes très-richement faites d'orfavrie, et ainsi passa outre, et vinrent après les autres chambellans et grans seigneurs paire à paire, quatre et quatre, montés et armés et couvers de diverses couleurs de veloux, l'un cramoisy, l'autre violet, l'autre noir, l'autre vert, l'autre bleu, ainsi que leurs devises portoient, entre lesquels messire Jehan de Croy et le seigneur de Lannoy, messire Simon de Lalaing et le seigneur de Haubourdin estoient samblables et d'une couleur. Le seigneur de Charny chevauchoit à par luy couvert d'une barde[1] de

[1] *Barde*, ornement de cheval.

drap d'or, et armé d'une brigandine. Le seigneur de Créqui y estoit moult richement aussi. Sy estoient autres grans nombre dont ne me souvient des noms et qui estoient prochains du corps du duc comme le seigneur d'Archy, le seigneur de La Vère, messire Anthoine de Rochebaron, les deux frères de Toulongeon, les deux bastarts de Brabant, le seigneur d'Aussy, le seigneur de Rochefort, le seigneur de Vaulx, le seigneur de Contay, le seigneur de Mourcourt, le seigneur de La Hameide et pluseurs autres grans seigneurs qui tous estoient tant fièrement en armes que nulle riens onques samblable. Messire Philippe Pot s'y monstra seul et chevaucha sans compagnon, couvert lui et son page, sans autre sieute, de veloux violet orfroisé d'or, et estoit ladite couverte tant longue et tant large que deux hommes à destre et à senestre qui à ce estoient commis, la portoient en aer bien arrière de son coursier. Le seigneur et conte de Bocquem[1] avecques le seigneur de la Gruuthuse, paraux, se monstrèrent, hors mis les princes, les plus riches de la journée, car estoient couvers de drap d'or rouge tissu d'or le plus bel que l'on eust sçu trouver, ne souhaidier; et tantost vinrent les princes après, le duc de Clèves tout premier, non point armé toutevoies, mais richement couvert, pareillement le conte d'Estampes et messire Adolf qui moult pompeux se monstrèrent celuy jour; et droitement devant le duc vint le conte de Charolois, couvert d'un drap d'or violet moult riche et moult bel atout trois pages couvers richement aussi, et tout le darrenier, à trompettes sonnans devant luy qui faisoient retentir les rues dès l'entrée de la porte jusqu'au milieu du marchié et mettre

[1] Le comte de Buchan, de la maison de Borssele, avait pour mère Élisabeth, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse.

yeux et oreilles en ascout, vint le duc lui septième de pages couvers de couvertures diverses l'une de l'autre de drap d'or, de brodure et d'orfavrie, atout une barde tant seulement, moult belle, et lui armé tout tellement comme s'il dust entrer en bataille de visière, et de tout portant une petite hachette en sa main. Estoit monté sur un moult haut et bel coursier et bon à l'avenant, couvert richement d'orfavrie d'or, la plus belle des autres, dont n'y avoit page darrière luy, qui ne portast baston de guerre moult bel et qui ne portast en teste salade ou armet au bicoquet garni d'or et de pierrerie, la plus riche qui onques avoit esté vue en celuy pays, et mesme la salade du duc en estoit garnie tant richement que les yeux ne s'en pouvoient oster, et en cest estat entra dedens et passa parmy le long de la ville, regardant fièrement comme un lion, espécialement sur les hommes, mais en passant devant les dames qui estoient assises aux fenestres et qui lui firent les honneurs, il leur tourna bénignement l'œil et le chief un peu, et ainsi faisant partout, passa outre jusqu'à son logis, là où il descendi, et trouva là tout le monde attendant après luy, qui, tantost lui descendu, se retraïrent chascun en son lieu ordonné et firent grant chière. Sy est vray que un petit devant que le duc devoit aller souper, le seigneur de Brederode, le Domprovost, son frère, qui avoit esté l'eslu d'Utrecht, et le seigneur de Montfort, par advertissement que le seigneur de Croy en avoit fait au duc, vinrent devers luy pour lui faire la révérence. Sy en fust content le duc et les fit entrer en dedens sa chambre là où il avoit beaucoup de grant seigneurie, et estoit jà le duc désarmé et vestu d'une robe longue. Lors entrarent dedens les seigneurs dessusdits et tenoient l'un l'autre par la main et en cest estat se vinrent ruer à genoux devant

luy, demorans tout quoy à terre, et alors le Domprévost prist la parole pour les trois et en son thiois commença à dire : « Mon très-redoubté et souverain seigneur, vechi « monseigneur mon frère et monseigneur de Montfort et « moy, vos très-humbles et très-obéissans serviteurs et sub- « gès, qui vous venons faire honneur, révérence et obéis- « sance le plus humblement que nous pouvons, et vous « venons supplyer en toute humilité qu'il vous plaise nous « recevoir en vostre bénigne grâce et clémence, et au « regart des choses passées ignorer et mettre darrière « vous, nos fautes et offenses, si aucunes en y a; car, mon « très-redouté seigneur, jà-soit-ce que vous avez pu avoir « desplaisir et argu de cœur à l'encontre de nous et espé- « cialement encontre de moy, dont ce nous desplaist de « tout nostre cœur et vous en prions merci, toutevoies, « mon très-redoubté seigneur, si de vostre bénignité et « grâce il vous plaist l'entendre, nous ne fumes onques, « ne volenté n'avons eue d'estre à l'encontre de vostre « très-noble seigneureuse personne, fors seulement celle « de David, en gardant nos droits, à qui pour l'honneur « et révérence de vous, mon très-redoubté seigneur, nous « obéissons maintenant et le servirons; car, monseigneur, « nous sommes nobles hommes et vos humbles vassaux et « subgès. Sy nous serroit mal, si nous estions ou voulions « estre à l'encontre de vous qui estes nostre droiturier « naturel et souverain prince, et pour tant vous supplions « très-humblement pour vostre grâce et bénignité et que « nos mesfaits nous soient pardonnés. » Et alors le duc à peu de mots bien courts respondy : « Levez-vous, levez : ce « qui est fait est fait et passé. J'ay tout pardonné et me « tiens à content. Levez-vous, vous estes nobles hommes « et mes subgès, soyez-moy bons et léaux et vous m'au-

« rez à bon prince. » Et à tant se levèrent, et lors les vint accueillir le duc de Clèves et aucuns autres grands seigneurs pour deviser à eux, et le duc se tira en autre ranc avecques le seigneur de Croy, de Lannoy et les autres, jusques à aller seoir à table.

CHAPITRE XXXI.

Comment le guet se faisoit chaque soir pour la seureté du duc.

C'estoit au commencement d'aoust que les jours sont longs que le duc entra en la ville d'Utrecht en telle puissance et effort qu'avez oy et qu'onques en icelle ville n'avoit eu tel, ne si grant peuple comme à celuy jour. Sy commenchoit jà estre tart près de six heures, premier que tout fust passé et que le duc se trouvast en son logis qui estoit un bel monastère grant et spacieux de la religion de ceux de Prusse, là où le duc fut moult joieusement reçu et bienviegnié du prélat, car moult amoit et avoit amé de tout temps le sang de Bourgongne et les devanciers du duc, les ducs Albert, Guillaume et Jehan de Bavière, ses oncles, et fist une très-grant feste de sa venue. Sy vissiez celuy soir une merveilleuse infinité de lanternes pendues aux fenestres et peuple et gens aller et tourner par celle ville l'un parmy l'autre comme ce fussent fourmis, gens bruire par tavernes et cabarets et faire grant chière sans qu'onques toutevoies en partist noise, ne plainte, ne rumeur nulle. Or avoit esté ordonné au conseil pour autant de jours que le duc pensoit à estre en la ville, quels et quels auroient la charge du guet tous les soirs pour le faire devant luy, car y séoit bien de le faire bon et fort et de grant monstre; aussi

fit-on, et fit le guet de celuy premier jour le seigneur de Croy, comme premier chambellan avecques tous les grans chambellans qui l'accompagnoient, comme son frère messire Jehan, le seigneur de Lannoy, le seigneur de Haubourdin, messire Simon de Lalaing, le sieur d'Aussy, le seigneur d'Arcy, messire Anthoine de Rochebaron, le seigneur de Rochefort, messire Philippe Pot, avecques leurs gens et avecques tous les nobles hommes de l'hostel qui montoient bien à deux cens lances sans les archers qui se tenoient en pleine rue dehors de la maison du duc droitement devant sa fenestre, et avoient là un merveilleux grant feu et haut qui duroit toute la nuit et rendoit clarté par tout, et les hommes d'armes armés tout à blanc de teste et de tout se tinrent en un grant réfrottoir[1] droitement devant la chambre du duc, afin, si quelque effroy ou entreprise eust esté mise sus, que par devant et par darrière et à tous costés on eust pu garantir son corps et le sauver, et estoit grant beauté de le voir certes et les trompettes et clairons et les hauts ménestrieux qui ne cessoient de sonner toute nuyt. Pareillement le vendredy et le samedy nouveau guet tous les soirs et nouveaux commis qui en avoient la charge, et le firent en la plus grant pompe et fierté dont se pouvoient aviser. Le seigneur de Hémeries fit le second guet, celui du vendredy, le bastard de Bourgongne fit le tiers, celuy du samedy, le quatrième fit le conte d'Estampes, celuy du dimence; desquels quatre n'y ot celuy qui ne s'efforçast à le faire bien et pompeusement et à telle compagnie que, si toute la ville se fust mue en l'encontre, sy avoient-ils pouvoir assez d'y résister et sans danger, car onques, je croy, si beau guet ne fut fait, ne si puissant devant corps

[1] *Réfrottoir*, réfectoire.

de prince, ne de si belle et bien réglée manière comme le cas et le lieu où on estoit, le requéroient bien. Le cinquième guet et le dernier, ce fut le lundi la nuit de Saint-Laurent, et le fit le seigneur de Sempy par une manière singulière, en quoy il passoit tous les autres. Sy est vray que ledit seigneur de Sempy à l'heure que devoit venir à guet, avoit fait assambler devant son logis toutes les gens qu'avoit en sa charge, hommes d'armes et archers tant du pays de Picardie comme de Hainau, et boutant dehors son estandart tout desployé, le mist au front des archers qui estoient tous à pié et fit partir son estandart devant et porter par un noble escuier, Oste de la Motte, tout à cheval et estoit adestré d'une paire de torses, et tousjours après entre deux et deux archers qui sievoient ledit estandart, avoit tousjours une torche entre deux jusques à estre tous passés en cest estat et venus jusques aux fenestres du duc qui les regardoit venir et s'y délitoit moult, et en y avoit bien de huit à neuf cents bons archers, tous en cest estat, salade en teste, l'arc bandé et la flesche tirée pour dire : « Qui en « veut ? » Après, vit-on venir ledit seigneur de Sempy tout seul au front de ses hommes d'armes, monté sur un bel gros coursier couvert de veloux, armé de toute pièce, sans y faillir riens, atout son baston de capitaine en sa main, et avoit quatre torches entour de luy, et puis tous les hommes d'armes qui le sievoient à cheval tant et tant qu'il en y avoit. Chascun avoit son page qui lui portoit sa torche devant luy et un varlet qui lui porta sa hache, et ainsi y avoit-il autant de torches comme d'hommes d'armes, dont il en y pouvoit avoir deux cens ou onze-vingt sans les torches des archers, et en cest estat passans parmy la ville tout du long que tout le monde les regardoit à merveilles, vinrent à trompettes et clairons descendre devant la maison

du duc qui se baignoit en roses[1] de les voir venir, et avoit emprès lui en sa chambre toute la grant seigneurie de sa maison et de sa compagnie, qui tous y prirent merveilleux plaisir et en louèrent moult celuy de Sempy. Aussi vrayement le faisoit moult bel voir, et en faisoit beaucoup à prisier, car c'estoit la première charge que jamais avoit eue, et en cest estat firent leur guet toute la nuit comme l'avoient fait les hommes d'armes en la salle et les archers en la grant place par dehors devant les fenestres du duc, jusques au jour revenu.

CHAPITRE XXXII.

Comment messire David, nouvel évesque, fist son entrée à Utrecht.

Or avez oy l'entrée que le duc fist en ceste ville d'Utrecht et n'a esté parlé encore de l'évesque David qui est chief principal de ceste question et pour qui l'entrée sy a esté faite si fière et si puissant. Sy convient bien savoir que cestui évesque David, fils bastard du duc, n'entra mie avecques son père le jeudi qu'il y entra, ains du vouloir et conseil du duc estoit demouré darrière en une sienne ville nommée Ammeffort[2] à deux lieues près, et ne vouloit pas le duc qu'il entrast avecques luy, mais tout seul et à par luy comme prince et évesque de la cité, le vendredy après. Sy est vray que le vendredy bien matin, le bastard de Bourgongne monta à cheval, et accompagné de beaucoup de belles gens d'armes, sans page et sans vallet, trèstous la lance au poing, partirent d'Utrecht et allèrent à Ammef-

[1] *Qui se baignoit en roses*, expression proverbiale : qui avait grand plaisir.

[2] Amersfoort.

fort quérir droit-là l'évesque pour le mener à Utrecht, lequel évesque de luy-mesme avoit beaucoup de belles gens avecques luy de son hostel, et, montant à cheval tout armé à blanc, se mist en la compagnie de son frère pour s'en venir à Utrecht, là où il entra sicomme à deux heures après-midi, grandement accompagné de hauts et de nobles barons beaucoup, qui estoient au-devant de luy tous armés, tant mesme du pays et de la cité comme de ceux de la court, dont la compagnie estoit belle, car n'y avoit nul qui eust page, ne vallet, et qui ne portast sa lance luy-mesme en l'arrest dessous le bras. Sy entra ainsi cestui évesque et passa parmy celle ville, là où tout le monde s'estoit mis aux fenestres et sur les rues pour le voir passer, et estoit armé tout au blanc comme seroit un conquéreur de païs, prince séculier, là où il avoit des cérimonies pluseurs à l'entrée de la porte et ailleurs en la réception selon la mode ancienne ordonnée, desquelles je me tais pour venir à la principale qui estoit en la maistresse église, là où il alla descendre tout droit, et entra tout armé au blanc en celle église à crois et à processions solempnelles et fut mené jusques au-devant du grant autel là où il fit son oraison.

CHAPITRE XXXIII.

Comment le duc mist son siége devant Deventer.

Jà-soit-ce que moult sambleroit grant chose et difficile d'avoir mis ainsi en subjection la puissant ville d'Utrecht et avoir passé parmy et séjourné victorieusement comme avez oy, toutevoies ne s'en tenoit mie content à tant le duc de Bourgongne, ains tiroit encore à plus avant et à

plus dure besongne beaucoup, car béoit et de fait entreprist d'aller assiégier Deventer et les deux autres villes, là où onques depuis Charlemaine, prince nul n'avoit mis attemptement. Sy estoient ces villes dont je fais mention de l'éveschié d'Utrecht et appertenances à l'église en temporalité et en tout; mais par l'inabilité des pasteurs, de long viel temps, s'estoient soustraites de l'église par puissance, en aucunes qualités. Sy les vouloit remettre le duc et réduire à vraye obéissance, et son fils mettre en la possession d'icelles comme il avoit fait de la ville d'Utrecht, qui estoit chose toutevoies non bien légère, car estoient villes fortes et puissantes de peuple et d'avoir, et situées en lieux presque inprenables, espécialement Deventer, pour cause des grosses eaues et rivières qui ne les souffroient approcher par siége, si à grant dangier non. Donc, premier que venir jusqu'à là encore, il convenoit passer par force et par puissance parmi la ducié de Guerles qui est un pays fort et puissant et plein de noblesse, en quel lesdites villes se fioient comme en leur voisin et amy que ledit duc n'y pourroit passer pour venir jusqu'à elles, car le peuple et les nobles de tout ce pays-là à l'environ Guerles et Clèves, de leur nature jamais ne sont favorables volentiers à ceux de la langue françoise et souverainement aux Picars, lesquels entre tous ceux du monde ils doubtent et héent et n'en voudroient le repaire ne que des Sarrasins, là où ils en pourroient estre quites, car autrefois les avoient essayés et cognus parce que le duc les y avoit menés en son jeusne eage. Sy leur en estoit mémoire plus cuisant.

Or avoit séjourné le duc cinc jours et cinc nuits en la ville d'Utrecht, dont le sissième qui estoit le jour de Saint-Laurent, x^e^ d'aoust, par un beau matin, fit removoir son

ost et partir son avant-garde devant, tout en telle façon et manière, comme on y estoit entré, et lui, après sa messe bien et dévotement oye, et armé de toute chose du monde horsmy de la teste et des mains, se alla seoir, demy-droit, demy-assis, sur le banquet d'une haute fenestre et là avoit devant luy un buffet haut sur lequel il se déjuna et mengea très-bien, et but et fit joieuse chière, et moy-mesme, escrivain de cestes, le servis eschanson et pannetier avecques messire Michel de Changy[1], un de ses maistres d'hostel qui le servit du couteau. Sy me recorde comment en parlant avec luy beaucoup en disnant et que je regarday taisamment ses manières, me sambloit lors qu'onques prince de meilleur samblant n'avoie vu en armes, ne qui tant fist à redouter, à le voir comme il estoit là assis, car ne sambloit tant seulement un duc d'un ost, ne d'un pays, mais un empereur à qui ymage et samblant le monde entier devoit obéyr par nature. Cestui déjun se passa et approchèrent dix heures et le soleil rendoit jà forte chaleur. Sy sonnoient ces trompettes et clarons parmy celle ville et devant ses fenestres là où tout le monde l'attendoit, monté à cheval. Sy mist sa salade en teste le duc et ses gantelets en ses mains et, vuidant de sa chambre, se recommanda à Dieu et descendy, et là trouva son cheval richement couvert d'orfaverie et monta sus, et avecques sept pages couvers arrière de nouvelles couvertes de drap d'or et de brodure, party et s'en alla tout tellement et en tel arroy de fierté et de conquéreur comme il estoit entré, et s'en alla loger à quatre grosses lieues de là en tirant vers le pays où il tendoit, et là je le seuffre et ne parleray plus de ses logis jusques à bon escient il sera logé devant la

[1] Michel de Changy est cité comme écuyer tranchant dans un compte de 1447. Il fut plus tard premier maître d'hôtel du duc.

forte ville de Deventer, et parleray maintenant un petit de ceux des trois villes qui virent bien et se perçurent que c'estoit à bon escient et que il leur convenoit avoir le hurt ou dire le mot.

Sy s'avisèrent et pensèrent que bon seroit qui pourroit rompre le coup et que le duc ne les approchast à telle puissance et effort comme il avoit, car leurs terres, tout leur pays et leurs biens en seroient gastés et essilliés et en pourroient cheoir en plusieurs grans inconvéniens. Sy délibérèrent d'envoier devers lui ains plus tost que plus tart, cuidans le rappaisier par faire aucuns gracieux offres, et de fait vinrent aucuns notables députés de par eux devers luy celuy soir propre en son premier logis et lui firent des offres, mais non pas suffisans, ne tels comme on les demandoit, par quoy ne besongnèrent riens, et ne vouloit rompre le duc son armée, ne s'en passer à tant pour si peu de fait, ains béoit bien à plus grant chose et plus grant fin; car ymaginoit, et estoit chose vraye, que par mettre à subjection ces trois villes pour lesquelles il estoit mu et mis sus, il parviendroit à la conqueste de son royaume de Frise, et en auroit raison à ceste foys, car à celle heure toutes les entrées et toutes les clefs qui anciennement les ont deffendus et gardés de non estre conquis, seroient siennes, et pour tant maintenant tout à un frais et à une peine pourroit venir à dessus de toutes les deux et lui seroit gloire et renommée perpétuelle, sans le proufit encore qu'il y auroit, qui n'est point à comprendre.

Donc et pour parler des difficultés que ces villes droit-cy faisoient, il faut savoir, comme je vous ay dit, que de très-long temps elles s'estoient soustraites et dessevrées de l'église d'obéissance, excepté en l'espiritualité et en ce qui concernoit juridiction épiscopale et droiture commune

comme autre part, mais en nulles choses temporelles ne le cognoissoient, ne ne le vouloient recevoir parce que eux-mesmes l'avoient appliquié à eux, et en avoient esté jà longuement possesseurs de père au fils, parce que leurs évesques devanciers n'avoient esté puissans assez pour les corriger, ne constraindre, ains avoient esté assez de fois maistres de luy et le tenoient chassé et expuls et ne lui donnoient que ce qui leur sambloit bon, et ainsi comme envis on vient de francise à servitude et de recevoir à devoir, ainsi cestes gens en envis et à dur vouloient venir à la raison qui leur sambloit contraire et préjudiciable, et estoient plus enclins à restiver à l'encontre qu'à eux monstrer souples et obéissans. Avoient encore un autre regart que quant raison les mèneroit à ce que de vouloir faire obéissance à leur évesque comme avoient fait ceux d'Utrecht, les plus principaux, et de lui rendre ses devoirs anciens et appartenirs, sy ne voudroient-ils toutevoies souffrir nullement que le duc entrast en leurs fermetures à tel effort et pouvoir comme il avoit esté reçu en Utrecht, car craignoient qu'on y fist des rudesses et des exactions diverses par lesquelles ils pourroient avoir dommages et doleurs irréparables, et non jamais justice, ne punition. De quoy toutevoies s'estoient assez perçus du contraire en Utrecht, mais au fort aller souffreroient bien, ce dirent, qu'il y entrast lui et l'évesque en leur propre et privé estat, et autrement point. Sur quoy le duc leur fit response, à l'heure que le cas y servoit, que cela ne leur seroit accordé jamais, mais y entreroit, s'il lui plaisoit, fort et foible, et que aussi puissant estoit-il en la ville de Deventer de garder et tenir ses gens sans oppression et torfait, comme il avoit esté en Utrecht là où ils avoient vescu et eux maintenus dessous son commandement gens

réglés et paisibles sans que plainte nulle s'en estoit apparue devant lui, et pour tant lui sambloit bien que du mesme pourroit-il faire à Deventer et que autant le craindroit-on là et obéiroit comme on feroit en ses propres pays, mais ce toutevoies ne pouvoit-on faire acroire à la généralité du pays pour cause que la fraieur qu'avoient des Picars et de leur renommée, leur estoit plantée en courrage et ne leur pouvoit dehors nullement[1].

CHAPITRE XXXIV.

Comment le daulphin renvoia la tierce fois ses ambassadeurs devers le roy son père, et comment il pensa de son refuge vers le duc de Bourgongne.

Or avoie-je couppé la matière du daulphin viennois longtemps après le second retour de ses ambassadeurs de devers son père, et m'estoie rendu à faire le conte du duc de Bourgongne, comme il alla tenir sa feste de la Toison d'or en La Haye en Hollande, et de là par traite de temps fit son approche vers Utrecht, en intention de l'asségier, là où fortune et son grant effort lui baillèrent l'entrée paisible et victorieuse, et puis de là parti s'en alla mettre le siége à Deventer, dont l'entreprise estoit moult fière et hautaine, comme icy devant a esté déclaré assez. Or maintenant convient reprendre arrière la matière, là où je la laissay, et retourner à faire le conte comment le daulphin, arrière la tierce fois, renvoya devers son père, lui estant à Chastelar[2], dont les conséquences furent merveilleuses

[1] *Et ne leur pouvoit dehors nullement*, il était impossible de leur ôter cette frayeur.

[2] Chastelar, près Ébreuil, à trois lieues de Clermont.

depuis et bien estranges, comme il apperra en fin du conte. Sy est vray que lui, non trop bien content des responses que avoit reçues une fois et deux fois par ses ambassadeurs, s'avisa maintenant la tierce fois d'y renvoyer une fois pour toutes, dont messire Guillaume de Coursillon, qui plusieurs et diverses fois avoit esté ensonnié de ceste besongne, fut laissé darrière, et fut pris un en son lieu nommé Gabriel de Bernes, seigneur de Targe, avecques le prieur des Célestins d'Avignon, et leur furent faites et données leurs instructions telles que vous orez ci-après tantost, avecques lesquelles, en espoir de bien besongner, ils partirent et montèrent à cheval, et tant exploitèrent par leurs journées que ils vinrent à Chastelar, là où estoit le roy, et se présentèrent devant lui, faisant les humbles recommandations qui y appertenoient, et dist ainsi le prieur des Célestins :

« Sire, monseigneur se recommande très-humblement « à vostre bonne grâce. Sire, comme vous savez, mon- « seigneur nous avoit naguères envoyé par devers vous, « messire Guillaume de Coursillon et moy, pour vous dire « de sa part qu'il vous supplioit très-humblement, en « l'honneur de Dieu et de Nostre-Dame, qu'il vous plust « estre et demorer content de luy, et de lui pardonner « toute desplaisance que vous pourriez avoir eue à l'en- « contre de luy et l'avoir en vostre bonne grâce, et qu'il « n'estoit chose possible qu'il ne voulsist faire pour ycelle « avoir et y demorer tousjours, et pour ce que plusieurs « rapports avoient esté faits tant d'une part que d'autre, « dont pourriez avoir eu des suspections, et mondit sei- « gneur plusieurs grandes craintes, pour toutes choses « oster, mondit seigneur vous fist offrir les plus grans « seurtés et sermens que faire pouvoit, vous suppliant

« que, attendu lesdits rapports et craintes et la longue « estrangeté qui à l'occasion de ce a esté, il vous plust « lui ottroier la seurté de sa personne et de ses serviteurs, « ainsi que cestes choses plus à plain vous ont esté bail- « lées par escrit et signées de la main de mondit sei- « gneur.

« Sur lesquelles choses a esté baillié une response par « escrit pour porter à mondit seigneur, et icelle par lui « vue et considérée, lui a samblé bien dure et bien aigre, « et lui a donné matière d'estre tousjours en plus grant « suspection qu'il ne fut onques. Pour laquelle chose nous « renvoye devers vous, le seigneur de Targe et moy, « pour vous dire, Sire, que jà-soit-ce qu'en ladite response « soit dit que vous désirez que l'on parle clèrement et par « paroles entendibles, ainsi comme on doit faire en telles « matères, qui en veut venir à bonne conclusion, toute- « voies ladite response lui samble bien obscure en termes « généraux, sans ce qu'elle responde à ce que monsei- « gneur vous supplioit. Et par la response on lui dist « qu'il a offensé Dieu, vous et le monde, qui sont en effet « toutes les villenies que l'on peut dire à un homme.

« Regardez, Sire, s'il doit estre content, ne estre à la « paix de son cœur de tels langages, et quant l'on voudroit « réciter les services qu'il vous a fait et à la chose publi- « que, on le pourroit faire. Toutevoies, on ne lui en peut « dire villenie, ce lui samble, qui soit à vostre honneur, « et quant ce seroient autres ou qu'il vous plairoit faire « venir les accuseurs et l'en oïr, nous créons qu'il s'en « trouveroit tel que un bon prince doit estre et y respon- « droit comme il appartient au cas.

« Et au regard des lettres envoyées aux seigneurs du « sang et des scellés de Savoye, nous vous en avons res-

« pondu et encore ferons, si mestier est, la vérité du cas,
« qui est bien tout au contraire de ce que on impose à
« monseigneur.

« Sire, nous vous supplions qu'il vous plaise considérer
« le grant devoir en quoy mondit seigneur s'est mis en-
« vers vous comme de vous avoir requis pardon et vous
« offrir tous sermens et telles seurtés qu'il vous plairoit
« avoir de luy, et aussi la bonne volenté qu'il a tousjours
« de ce faire. »

Et tout en ceste fourme, comme parla ledit prieur des Célestins, tout en cest estat leur estoit et avoit esté donné par escript, à Grenoble, le XXIe jour de juillet, l'an comme dessus. Parla encore oultre ledit prieur et y mist une autre petite queue, disant ainsi : « Sire, il vous a plu dire
« tousjours que, en ceste matière, auriez l'advis des sei-
« gneurs de vostre sang, et que selon ycelui, vous vous
« gouverneriez en ceste dite matière. Sire, monseigneur
« le scut bien, et furent devers vous derremennier, quant
« estiez au Bois-lès-Bourges, monseigneur d'Orléans,
« monseigneur de Bretagne et les ambassadeurs de mon-
« seigneur de Bourgongne. Sire, mondit seigneur désire
« tant qu'il peut de trouver le moyen pour satisfaire à
« vous et vous contenter de lui. Toutevoies, avecq mes-
« seigneurs de vostre conseil, n'a pu trouver jusques-cy
« nul moyen, mais le foullent et reboutent très-fort et
« espécialement par la derrenière response mise par
« escript, et y serions cent ans, premier que y trouver un
« party, non obstant que plusieurs fois nous avez mis à
« communiquer avecques eux de ceste matière, et puisque
« ainsi est que vostre plaisir est tel que de user par le
« conseil desdits seigneurs en ceste matière, et que ce sont
« ceux qui ayment l'honneur, le bien et l'estat de vostre

« personne, et en qui, vous et monseigneur vostre fils,
« pouvez et devez prendre toute seurté, et ne sont pas gens
« qui voisent cherchant que vous soiez mal de monsei-
« gneur vostre fils, ne que monseigneur vostre fils soit
« en aucune estrangeté envers vous, mais sont ceux qui
« voudroient la gloire de vous et de vostre royaume et
« l'exaucement, plus que on ne pourroit dire, et [de] mon-
« seigneur vostre fils en son endroit pareillement, mondit
« seigneur, pour tousjours obtempérer et de tous poins
« éviter que on ne le puisse reprendre qu'il voulsist sinon
« toutes choses honnorables et raisonnables, et vous servir
« ainsi qu'il doit, Sire, s'il est vostre plaisir, il entendra
« [à] tout ce qui par messeigneurs de vostre sang sera
« dit et ordonné, en vous suppliant très-humblement que
« vue la grant présentation et submission où il se met
« pour tousjours plus vous complaire et obéir, et vaincre
« toutes yres et mauvais rapports qui auroient esté faits
« envers lui, non obstant les services qu'il vous a faits,
« dont il est sûr qu'ils ne sont partis de vostre cœur, ne
« souvenance, il vous plaise désorenavant l'avoir en vostre
« bonne grâce et recommandation. »

Le roy, après cestes paroles oyes, qui n'en fit guères plus grant pris que les autres fois, sans leur faire response sur nul des points à celle heure, leur fit dire que de par Dieu fust tout et que sur tout il auroit son advis et que pour celle heure ils se retrayssent et brief on les manderoit et les pourverroit-on de response, telle comme il lui sambleroit bon. Sy se retrahirent lesdits seigneurs et s'en allèrent en leur logis eux festier et aisier, et attendirent le jour de leur response pour eux en retourner devers leur maistre, dont la question et la longue doloureuse menée leur commençoit à annoier, et ne veoient, si à ceste fois

ils ne pourroient riens impétrer de fruit, ne de bon, comment jamais après on y trouveroit moyen, ne chose qui agréable fust à l'un et à l'autre, ains tourneroit toute leur longue attente et passé labeur en désespoir désormais, et n'y veoyent ne fons, ne rive pour jamais y faire riens de bien, comme de fait ne firent, car les fortunes occultes et sauvages qui viennent de là sus[1], ne le vouloient point, ce sambloit, ne sçay si pour bien ou pour mal, ne pour avantage, ne dammage, mais toutevoies longuement après et à l'heure de cestui chapitre escrit, y avoit-il des apparences de mal beaucoup et de dures et diverses difficultés, là où il besognoit bien que Dieu et le bon sens des preud'hommes, avecques subtilité et diligence, labourassent et venissent à la résistence de beaucoup de maux apparans, comme sur la fin de l'année LVIII vous sera manifeste assez en pluseurs haulx et grans cas, qui lors eschurent et se brassèrent tous à ceste cause.

Vint doncques le jour que le roy vouloit délivrer les ambassadeurs de son fils. Sy les manda et fit venir devant luy, présent son conseil, en sa chambre, à Chastelar, et eux estans là, fit parler son chancelier, messire Guillaume Jouvesnel[2], et rendre la response, ainsi que l'avoit ordonné, et commença ledit chancelier à dire ainsi :

« Le roy a oy ce que vous, Gabriel de Bernes et prieur « des Célestins, lui avez dit et exposé de par monseigneur « le daulphin, qui n'est en effet autre chose que ce que « autrefois lui a fait savoir par messire Guillaume de « Coursillon, et depuis par ledit messire Guillaume de « Coursillon et vous prieur des Célestins d'Avignon, à

[1] Chastellain croyait aux influences des astres.

[2] Guillaume Juvénal des Ursins, chancelier de France en 1445. L'historien Jean Juvénal des Ursins était son frère.

« quoy vous fut faite response en sa présence et depuis
« baillié par escrit, telle et si raisonnable que par raison
« mondit seigneur s'en devoit bien esjoïr et contenter. Et
« comme contient ladite response en substance, et outre
« plus, ainsi que vous dist le roy de sa bouche, le plus
« grant plaisir que le roy pourroit avoir, sy seroit que
« mondit seigneur le daulphin fust enclin et disposé de
« le servir et obéir et soy emploier au bien et [à] la chose
« publique de ce royaume, ainsi comme il est tenu de
« faire, avec ce avoir [bon conseil] et estre accompagné
« de gens notables qui le servissent et induisissent à
« toutes choses qui fussent à son honneur. Et encore de
« présent et de rechief, il vous fait dire que, au regart
« des requestes que mondit seigneur lui a autrefois faites
« et fait faire par messire Guillaume de Coursillon et
« vous prieur, c'est assavoir qu'il lui plaise lui pardonner
« les desplaisances du temps passé, le recevoir en sa bonne
« grâce et se servir de lui, aussi au regart des offres, c'est
« assavoir de faire tels serments et bailler tels seurtés et
« promesses qu'il plaira au roy, de le servir et obéyr en-
« vers tous et contre tous, de soy départir de toutes
« alliances qu'il auroit fait, et plus n'en faire nulle sans
« son plaisir, et de non passer le Rosne sans son congé et
« licence, le roy les a eues et encore les a très-agréables,
« les accepte et en est très-content; mais au regart des
« conditions que mondit seigneur y apposoit, est assavoir:
« parmi ce qu'il ne fust pas tenu de venir devers le roy
« et aussi que ses serviteurs lui demourront à son plaisir
« et que touchant ceste matière mondit seigneur ne soit
« constraint sinon à sa volenté, le roy n'a pas esté, ne
« n'est conseillé de les lui octroier, et ce seroit déroger et
« venir contre les requestes et offres qu'il a faites, et en

« lui accordant qu'il ne vensist devers luy, il approuve-
« roit son absence et les termes qui ont esté tenus le
« temps passé. Aussi, sans venir devers luy, mondit sei-
« gneur ne pourroit faire le service qu'il est tenu de faire
« au roy et à la chose publique de ce royaume, et en lui
« laissant entour luy ceux qui ainsi l'ont conduit et con-
« seillié, ce ne seroit pas pour raddresser ceste matière,
« ainsi que le roy le désire et qu'il est besoin pour le bien
« et honneur de mondit seigneur, et jà-soit-ce que autre-
« fois et encore puis naguères par deux fois, le roy ait
« esté content de recueillir et recevoir mondit seigneur
« en sa bonne grâce, en faisant ce que dit est, encore de
« rechef et à présent le roy est content de le recueillir en
« sa bonne grâce, le recevoir comme bon et piteux père
« doit faire à son bon obéissant fils, et lui pardonner et
« oublier toutes les desplaisances du temps passé, pourvu
« qu'il vienne devers luy ainsi que un bon et obéissant
« fils doit faire envers un tel père, sans réservation nulle
« des conditions dessusdites qui ne semblent estre bonnes,
« ne raisonnables ; et pour ce que autrefois nostre Saint-
« Père a escrit au roy de ceste matière, afin qu'il soit
« adverti de son bon vouloir et du devoir où il se met, le
« roy a bien voulu vous faire savoir ceste response en la
« présence de monseigneur le cardinal cy-présent, et
« aussi vous veut bien faire dire que, si mondit seigneur
« à ceste fois ne se met en son devoir envers le roy, vue
« la douceur et bénignité que le roy lui monstre, l'inten-
« tion du roy est de faire procéder encontre ceux qui
« ainsi le conduisent et conseillent, selon que la matière
« le requiert[1]. »

[1] Cf. Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, p. 117.

Ceste droit-cy fut la response que fit le chancelier de France pour et au nom du roy; laquelle faite, le roy mesme de propre bouche, présent le légat du pape, le cardinal d'Avignon, et tous les autres assistans, prist à dire ces paroles : « Gabriel et vous, prieur, vous avez oy la « response que je vous ay fait faire, qui est bonne, douce « et raisonnable, et pouvez penser qu'il n'est personne « vivant, qui tant veuille le bien de mon fils le daulphin, « ne qui tant désire qu'il se gouverne bien, que je fais. « Et pour ce, remonstrez-lui ces choses et que ces estran- « ges termes qu'il a tenu par chi-devant ont trop duré, « affin que, si par jeunesse au temps passé il n'a esté si « bien adverti qu'il dust, de cy-en-avant lorsqu'il est en « eage de soy cognoistre, il raddresse son fait et mette « peine à soy gouverner ainsi qu'il doit, et s'il fait aucu- « nes doubtes ou qu'il ait aucunes craintes ou suspections, « quant il m'en advertira, je l'en asseurray tellement que « raisonnablement il en devra bien estre content et n'aura « cause de riens doubter. » Et à tant se tut le roy et leur fit dire qu'ils estoient despesciés pour eux en aller quant ils voudroient. Sy prirent congé de luy et les recommanda à Dieu et leur fit baillier les deux responses par escrit, ensemble les lettres qu'il envoyoit à son fils, dont la teneur sy estoit telle :

« Très-cher et très-amé fils, nous avons reçu les lettres « que escrites nous avez par Gabriel de Bernes et le « prieur des Célestins, porteurs de cestes, et avons oy ce « que ils nous ont dit et déclaré de vostre part, tant en pré- « sence de nostre conseil que particulièrement à part, tou- « chant les matères pour lesquelles les avez envoyés par « devers nous, sur quoy leur avons fait et fait faire res- « ponse selon nostre plaisir et vouloir, et icelle leur avons

« fait bailler par escrit, ainsy que par eux et par la « teneur de ladite response porez savoir plus à plein.

« Donné à Chastellar près Esbruelle, le xxie d'aoust. »

Atout cestes lettres et responses partirent le seigneur de Targes et le prieur des Célestins et tant exploitèrent en leur chemin qu'en assez brief terme se trouvèrent au retour devers leur maistre, auquel ils firent record de tout ce que trouvé et oy avoient, et avecques ses lettres lui baillèrent leur response par escrit, de laquelle ne se trouva guères esjoy plus que devant, ains moins beaucoup et plus entrepris qu'onques, mais pour cause du darrenier point qui estoit en la response, c'estoit, que si à ceste fois il ne se mettoit en son devoir envers son père, vue la douceur et bénignité qu'il lui monstroit, son intention estoit de faire procéder contre ceux qui ainsi le conduisoient et conseilloient par manière telle comme le cas le requéroit. Ces mots droit-cy poignoient et donnoient fraeur souverainement à aucuns ses serviteurs qui emprès lui estoient contraire du gré du roy son père, lesquels sentoient bien que ces mots se disoient pour eux, par quoy il leur besongnoit bien d'aviser en leur fait, ce leur sembloit, ains plus tost que plus tard, et de eux pourveoir sous les èles de leur maistre de telle seurté que si faites menaces ne pussent sortir leur effet en leurs personnes; car avecques propre peur sentoient leur maistre craintif encore plus, et par ainsi visans à la seurté de lui qui n'estoit pas légère à trouver, pensèrent ensemble de leur refuge qui donroit asseurance à tous deux. Et s'avisèrent, ne sçay de qui conseil mus, ou de Dieu ou d'autre, de eux embler à privée mainie, et de venir secrètement en Bourgongne devers le prince d'Orenges et de là devers le duc de Bourgongne en Flandres ou là où il seroit, comme cy-après vous orez

quoy et comment il party et arriva à Vers devers le prince d'Orenges et puis s'en alla en Brabant, dont le cas à celle heure donnoit ammiration à tout le monde, la plus grant qui onques advint, car sambloit estre une chose contre poil et contre commun cours de fortune, considérées les circonstances maintes du temps passé avecques celles du présent d'alors, qui estoient sauvages.

CHAPITRE XXXV.

Comment le siége de Deventer continua et comment le duc entra en traité avec les habitants.

Or avez oy que cestuy derrenier délivrement que le roy donna aux ambassadeurs de son fils fut et avoit esté sur la fin du mois d'aoust, lequel terme de temps correspondoit au siége que le duc tenoit devant Deventer, et ne visoit à riens touchant ce fait-chi, fors tant seulement à sa conqueste et à mettre à chief son entreprise, lequel toutes voies, premier qu'il en parte, en sentira le vent et sera adverti de la venue de ce fils du roy qui lui sonnera estrange et lui donra des ammirations beaucoup et de pensemens, et non merveilles, car ce sera matière de grant murmure souverainement au royaume de France contre luy là où n'estoit guères bien voulu de plusieurs. Et pour tant, comme j'ay dit, que ceste derrenière response que le roy fit à son fils le dauphin, correspondoit au temps que le duc tenoit son siége devant Deventer et estoit à celle heure en voye et en approche aucunement de traité avecques les asségiés et de tout le pays, le duc qui n'entendoit alors à nulle riens autre fors à parachever sa conqueste et ne pensoit jamais oïr les nouvelles que temprement il

oyt, tousjours se parmaintint en son siége, là où il souffry des maux beaucoup et de grans dangers, tant pour les eaues qui estoient grandes alors et le pays mol, comme pour les diverses dures et sauvages nations à qui il avoit à faire.

Sy avoit son ost aucunes fois diseteux de pain et d'autres vivres parce que tout il falloit aller quérir par forte main armée et le faire passer parmy le pays de Guerles, pays ennemy, parmy bois et forrests, là où les routiers et mauvais garchons du pays se tenoient par grandes multitudes comme brigans, couppoient gorges et destroussoient gens, et ne donnoient espargne de mort à nul, là où ils se trouvoient puissans. Espécialement ceux que trouvoient portans robbes ou pourpoins de la façon françoise, tous, les firent morir, et pour tant n'y osa passer marchant, ne marchande, ne alleman, ne françois, ne hollandois, ne nul de quelque nation ou amitié qu'il fust, pour venir devers le siége, sans grant et puissant effort de conduite et de gens, car ils en virent et en oïrent dire tant de dolereux exemples que ce leur devoit estre miroir assez et occasion de grant cremeur. Et par ainsi l'ost estoit disetteux aucunes fois de pain, et en estoit-on en grant danger, sans ce que le pays et le terroir là où estoit logé l'ost tout à l'entour de la ville la plus part, estoit une doulereuse chose à voir pour les gens d'armes qui alloient en la boue jusques aux genoux, et pleuvoit incessamment, par quoy la terre moiste de sa nature et parfonde, plus et plus se rendoit espoentable pour gens d'armes, car sambloit que jamais homme n'en devoit vuider, tant se monstroit pleine de péril, et croy, ce n'eust esté grâce de Dieu qui aux rebelles donna cœur de ployer et de eux humilier envers leur évesque et envers son père le duc, jamais n'en fust

sailli homme, sinon à très-estroit péril, pour cause des eaues et des larges fossés tous hors de rive qui couvroient les chemins, mais Dieu y pourveyt tempre et de bonne heure, et en tira sain et sauf et à son honneur celuy qui y estoit entré en bon et léal vouloir et pour bien faire.

Néantmoins toutevoies et non obstant les grans périls qui s'apparoient à tous lez tant par la diversité des nations comme du pays et du temps qui estoit mauvais durement et pluvieux, et que le duc et ses bons, sages et vaillans capitaines considéroient tout ce qui faisoit à considérer, le duc toutevoies désirant à mettre fin en son emprise et de non se souffrir attaindre des périls de l'hiver qui jà estoient assez bien avancés et les cognoissoit bien, délibéra un jour, et vit que son siége n'estoit pas assez près de la ville pour la tenir en estroit, et que tous les jours et à toute heure les compagnons de la garnison d'icelle pouvoient venir et venoient à barges et à quantité de nacelles faire leurs courses et saillies sur son ost et là livroient de dures et diverses escarmouches à ses gens parce que la rivière entre la ville et le siége y estoit large et de grant distance, et sy avoit encore au milieu de celle rivière, entre la ville et l'ost, une isle qui estoit de grant avantage pour elle et de grant encombrement aux assiégeans, conclut finablement de faire passer outre son ost en ladite isle et de là establir son siége pour plus tost avoir fait. Sy en parla avecques ses capitaines les uns et les autres, au conte d'Estampes, au seigneur de Croy et à son frère, au seigneur de Haubourdin, à messire Simon de Lalaing et à tous ceux qui avoient charge de gens pour en avoir leur advis qui tous conclurent que la chose estoit possible et mieux à faire qu'à laissier, excepté que le danger y seroit grant pour les vivres pour cause que la rivière estoit toute

en la maistrie du pays, et estoit tout ennemy ce qui estoit au front et au dos. Sy oyt le duc volentiers leur opinion de trètout et cognoissoit bien que vray disoient, mais désirant soudre leur argument par une bonne raison qui lui sambloit clère, leur va dire : « Comment, Déa, je co-
« gnoi bien que ce qui est devant nous, nous est ennemy
« tant que nous serons droit-ci et en cest estat, mais dar-
« rière nous, n'avons-nous pas beau neveu de Guerles qui
« est de nostre alliance, et nous a promis et juré en ve-
« nant droit-ci amour et assistence, et de nous donner et
« souffrir avoir, sans encombre et sans danger, passage,
« confort et toute délivrance de vivres parmy passant
« paisiblement et amoureusement et payant nos deniers?
« Il est nostre neveu et a espousé nostre nièce; il ne pour-
« roit estre que il ne nous fist de secours à nostre besoing,
« et au plus fort quant jà ne se voudroit enbesongner
« pour nous faire un grant bien, au moins j'espère, il ne
« nous voudroit point faire de mal. » — « Ne sçay, ce
« dist le conte d'Estampes. Allemans sont dures gens et
« divers, et une forte nation à cognoistre. Tel les cuide
« tenir par la teste, il n'en a que le bout de la queue. Ils
« sont fiers et haultains, et sçavent bien dissimuler leurs
« manières jusques ils voyent leur point; ils se sont sentu
« durement grevé de nous maintenant en manière qu'ils
« n'ont point apprise, et leur cuit que nous sommes pas-
« sés parmy leur pays si forts et si puissans et qu'il leur a
« convenu souffrir et endurer de nous tout à nostre mesme
« plaisir. Sy leur en souvient, et que je plus le crains,
« le prince du pays, leur duc, n'est pas homme de si
« grant regart comme on pourroit bien dire, et jà-soit-ce
« que il soit plus tenu à vous qu'à tous les vivans, et qu'il
« soit obligé à vous par promesse et par serment jà nou-

« vellement fait en venant droit-ci, sy me doubteroye-je
« qu'il ne se souffrist de léger estordre et desmarcher,
« par mauvais conseil, du chemin de son honneur. Toute-
« voies en conclusion, quoy qu'il en puist advenir, je
« m'accorde bien de passer par delà en l'isle et d'en atten-
« dre mon adventure, et sçay bien que, [si] ce n'est pour
« le dangier des vivres, que le siége droit-là sera plus
« dammageable à la ville que droit-cy. »

Aucuns confirmoient la raison du conte d'Estampes et y mettoient des difficultés, autres la répliquoient et disoient que qui ne les approcheroit jusqu'en l'isle, jamais on n'en auroit le bout. Sy fut conclu, comme pour le plus expédient, de passer outre et de mettre là son siége tout au plus près de eux, et se tint le duc à celle conclusion comme pour la faire ains tost que tart.

Or advint que ceste conclusion fut descouverte et vola tantost jusques au duc de Guerles à qui le cœur rioit au ventre quant il entendi l'entreprise. Sy ne songea mie longuement dessus pour savoir quel chose il auroit à faire; ains jettant honneur et due amour darrière le dos, se mist sus fort et puissant et délibéroit, sitost que le duc et son ost seroient passés la rivière et mis en l'isle, que tout aussitost il viendroit au dos par darrière et là ils les tiendroit contre-asségiés et enclos et les y affameroit, et que plus estoit, avoit entendement et compact avecques les asségiés et les autres villes de venir férir sur l'ost, l'un par-devant et l'autre par darrière, quant le cas s'y trouveroit, lequel ne se pouvoit jamais trouver mieux que quant le siége seroit planté en l'isle entre les deux puissances ennemies. Sy ne voulut mie Dieu que ceste mauvaise conspirée secrètement venist à son effet, ne que le duc et tant de belle haute baronnie se trouvast en si estroit danger, mais

donna courrage et une subite ardeur à la ducesse de Guerles, sa nièce[1], de soy embler et d'aller à force de chevaux, quant que pouvoit, tirer devers son oncle pour lui dire la malvaisté de son mary et que pour tant il s'avisast et donnast garde à son fait, car le cas estoit tel. Sy y vint la bonne ducesse bien lasse et bien traveillée, car avoit fait un bien grant chemin, laquelle reçue de son oncle très-joieusement lui alla dire la convine de son mary et la préparation que faisoit pour le ruer jus,et que pour tant il se gardast bien de faire passer son ost en l'isle, car il s'y trouveroit en péril grant, et lui révéla outre comment les trois villes et son mary avoient entendement et alliance ensamble faite secrètement contre luy, et devoient lesdites trois villes avoir devers eux leur fils aisné de Guerles et le mettre en possession du pays de Frise, contraire de son oncle le duc de Bourgongne. Cecy avoit pratiqué le duc de Guerles avecques la ville asségiée et les deux autres, et s'y estoient accordées lesdites villes pour cause d'avoir son secours et de pouvoir escapper de la très-redoubtée main du duc leur assiégeant, lequel ils redoubtoient plus que nulle nation, pour cause des Picars et de tous ceux de la langue semblable, dont la hantise et conversation ne leur pouvoit revenir nullement, ne plaire, car entendoient bien que si une fois leur assiégeant venoit à chief de eux et les menast jusques au rendre à luy, il contendroit outre à la conqueste de son pays de Frise, et pour tant doubtans que cela n'advenist et désirans à rompre ce coup et eux-mesmes fortifier à l'encontre de luy, s'avisèrent plus estre propre pour eux d'avoir un voisin prince

[1] La duchesse de Gueldre était fille d'Adolphe, duc de Clèves, et de Marie de Bourgogne, sœur de Philippe le Bon.

de leur langue et de leur nature, que ceste manière de gens de la langue françoise, laquelle ils réputoient si felle et si cruelle et si contraire à leur condition. Et ainsi estoient conclus de recevoir le fils héritier de Guerles, par le malice de son père, contraire du duc leur assiégeant, par substraction de son héritage.

Le duc fist grant chière à sa nièce la duchesse et la remercia moult de sa bonne amour, non obstant que pour crainte du duc guerlois, ne de tout son effort, bien envis eust laissé à passer outre en l'isle, si plus n'eust doubté l'affamement que son espée; maintenant mais, puisqu'il estoit adverti de son tel vouloir et [de la] lâcheté qu'avoit emprise contre luy, dont jamais ne se fust doubté, vus les honneurs et maintes amours que lui avoit faites en temps passé et par diverses fois, ne lui sambloit pas convenable, ne sens aussi de soy bouter en danger tout à son escient, mais estoit une chose de fuir le plus qu'on pourroit, mais comme le duc guerlois avoit pensé contre luy et empris de le mettre en meschief, s'avisa de la contre-pensée et de rompre tout et en petit de heure ce qu'avoit brassé et forgié avecques les villes, et mesmes le feroit honteux et confus du mesme baston dont il le cuidoit menassier, et de fait parla à sa nièce la duchesse et lui demanda où son beau neveu estoit (son fils) et si elle ne vouldroit pas tant faire qu'il le pust avoir en ses mains. Il estoit son oncle et le chief dont toute la maison de Clèves estoit honnourée et soustenue; sy ne devroit désirer, ce lui dist, fors qu'il fust emprès luy et de son hostel avecques ses autres neveux et parens, car il en prendroit bon soin et le tiendroit en estat. Sy porta le conseil tellement entre l'oncle et la nièce, que la nièce, mère de l'enfant, s'y accorda très-libéralement, et lui sambloit qu'au monde ne

pourroit estre mieux, et de fait conclut avecques le duc son oncle de le lui amener ou faire venir secrètement sans que nul s'en donnast garde. Aussi fit-elle, et y vint le jouvenceau, une moult belle et douce créature et bien moriginée à la manière du pays, et le reçut son oncle moult bien et amiablement, et à telle heure, pour faire briève fin, que depuis n'en bougea de tout le siége durant, ne de grant temps après, et fut mis en l'ordonnance à l'hostel à six mille francs par an en bel et noble estat, de quoy le père le duc guerlois et tous les pays ennemis à l'environ se trouvèrent moquiés et tout au rebours de leur quérir, mais n'estoit pas pour tant la mauvaisté du duc guerlois oubliée, mais bien remise au jour de payement pour estre rendue, quant le coup y cherroit.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le dauphin, ayant annoncé son propos au roy, se vint rendre chez le prince d'Orenges.

Après le retour donques de devers le roy, ceste tierce fois et la derrenière, du prieur des Célestins d'Avignon avecques Gabriel de Bernes, devers le dauphin de Vienne, aisné fils du roy Charles, et que recort lui avoient fait de la response de son père non bien agréable à luy, jà-fust-il toutevoies que bénigne estoit et assez raisonnable pour en estre content, comme dessus avez oy, le dauphin, mu, ne sçay de quel esprit, commença à difficulter grandement en son cas, et avecques peur vielle nourrie en son cœur de viel temps, maintenant par aucunes apparences plus dignes de souppeçon que nulles qu'onques avoit vues, se bouta en une toute excessive fraeur d'esprit, comme si la terre

à peine n'eust esté grande assez pour lui donner garant, parce qu'à tous lez et aux environs de luy il sentoit approchier gens d'armes pour l'enclore en son Dauphiné, et le roy son père mesme venir tousjours file à file après, comme pour prendre la souris en son trou, en quoy il jugeoit clèrement sa mort ou du moins punition volontaire et haustère pour cause de sa longue désobéissance, laquelle peur, comme elle se bouta en luy comme principal, se bouta aussi en ceux qui le gouvernoient, aucuns de ses plus prochains, qui autretant comme luy, craignoient à cheoir en la main du roy, parce que peu les amoit et encore moins prisoit pour estre emprès son fils. Par quoy, le dauphin, soy conseillant avec eux, délibéra de soy embler et d'eslongier couvertement de son Dauphiné et de toute la puissance de son père, et prenant avecques luy le seigneur de Montaban, breton, et Jehan de Lescut, nommé bastard d'Ermignac, feignit de s'en venir à Saint-Claude en pèlerinage à l'entrée de la haute Bourgogne, et droit-là venu, sans y faire long arrest, mist sus un chevaucheur atout unes lettres lesquelles il escrivy au roy, et prestement l'envoia devers luy affin de le contenter et de lui donner à cognoistre son intention, et sont telles les lettres :

« Mon très-redoubté seigneur, je me recommande à « vostre bonne grâce tant et si très-humblement comme je « puis, et vous plaise savoir, mon très-redoubté seigneur, « que pour ce que, comme vous sçavez, beau oncle de Bour- « gongne a intention de brief aller sur le Turc à la def- « fension de la foy catholique, et que ma volenté seroit « bien d'y aller moiennant vostre bon plaisir, attendu que « nostre Saint-Père le pape m'en a requis et que je suis « gonfanonnier de l'Église et en fis le serment par vostre « commandement, m'en vais par devers mon dit bel oncle

« pour savoir son intention sur son allée, affin que me
« puisse emploier à la deffense de la foy catholique, si
« mestier fait, et aussi pour lui prier qu'il se veuille em-
« ploier à trouver le moyen que je puisse demorer en
« vostre bonne grâce qui est la chose que je désire plus en
« ce monde. Mon très-redoubté seigneur, je prie à Dieu
« qu'il vous doint très-bonne vie et longue. Escrit à
« Saint-Claude, le darrenier d'aoust[1]. »

De cestes lettres, ne comment le roy les prist en gré, je ne feray déclaration maintenant, jusques à ce que temps sera d'en faire le conte pour tant plus proprement déduire la matière selon sa nature, car faut entendre qu'à Saint-Claude ne fit point d'arrest ce prince droit-cy emblé, mais à toute haste se vint rendre à Vers, en la maison du prince d'Orenges, moult belle et bien assise et en laquelle il fut très-hautement reçu et bienviengnié selon son appartenir, mais durement se trouva esbahy ledit prince en pensant dont ceste aventure lui venoit que de descendre le fils du roy de France aisné en sa maison et si soudain. Prenant toutevoies le cas à grant honneur pour luy, délibéra bien de s'en acquitter au mieux qu'il pourroit comme il fit, et ne faut demander comment, car estoit un des puissans hommes du monde en son estat et de la plus haute gouverne, et si bien garny de noblesse, ses hommes et vassaux, et de multitude de belles places que de nul vivant ne devoit avoir peur sinon de son prince tant seulement, le duc de Bourgongne. Sy prit un peu de repos droit-là et de séjour le dauphin viennois, passant temps en voler et chasser et en tous autres festiemens, et le vinrent

[1] Cf. Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, p. 125. Le dauphin écrivit à peu près dans les mêmes termes à tous les évêques de France.

voir droit-là plusieurs grans vassaux du pays pour lui offrir service et le conjoïr, comme il en avoit bon besoin; car tant estoit plein d'effroy et de peur conçue qu'à peine se pouvoit rasseurer, ne ravoir en bonne trempe.

Or et jà-soit-ce que son advénement avoit esté fait droit-là devers le prince d'Orenge qui estoit bien homme pour le pouvoir servir grandement, sy n'estoit pas toutevoies droit-là son intention arrestée, car désiroit [tendre] plus avant, et le tiroient ses désirs envers le duc de Bourgongne son oncle, là où la distance estoit grande et longue entre deux, et les destrois périlleux pour sa personne, premier que y pouvoir venir. Toutevoies non pesant tant le danger comme l'affection qu'il y avoit, avecques constrainte qui le pressoit aussy, délibéra son partement de l'hostel du prince pour tirer là envers, mais voiant que ce ne pourroit faire en la conduite de ses propres gens, visa sur trouver homme propre en qui mains s'en voudroit mettre. Or avoit-il jà par l'espasse de longs ans oy grant fame d'un messire Jehan de Neufchastel, marissal de Bourgongne, auquel toutevoies il avoit voulu grant mal autrefois pour cause d'aucuns fiers esplois de guerre que faits avoit sur ses gens passant par Bourgongne, lesquels il avoit rués jus. Sy savoit bien que ledit chevalier estoit homme de courage et d'entreprise, mais varia en luy-mesme, si, après l'avoir tant hay, il le pourroit ou devroit requérir d'aucune chose et soy fier de luy. Toutevoies il en avoit oy des contes autreffois et des bons rapports mesmes par le bastard d'Ermignac, d'une grant courtoisie que lui avoit faite en un estroit danger, par quoy ledit bastard, qui depuis devint marissal de France, autreffois s'en estoit loué devant luy, et par ceste cause, après le long varier, finablement conclut de le requérir et en parla au prince

d'Orenges, son hoste, par manière comme si volentiers l'eust vu. Comme donques le prince d'Orenge entendoit cecy, et que ce fils de roy avoit le cœur envers le duc de Bourgongne, et que droit-là se vouloit faire mener en la conduite de son cousin, moult s'en tint à joyeux, et en effet lui respondit que point ne savoit homme qui plus fust propre pour le faire que luy, car il avoit gens et places pour le mener d'une nuit à autre, là où il seroit asseur, et sy savoit les passages et les lieux, et estoit chevalier de grant labeur. Sy plurent moult ces langages au dauphin, et prestement fit ordonner unes lettres pour les envoier audit marissal, lesquelles lui furent portées, et ycelles vues, durement se commença à esmerveillier ledit marissal, comment, après longues et dures haines, un tel prince le venoit requérir en douceur. Ne voulut point toutevoies estre hastif en tirer vers luy, sans avoir pris conseil premier de ce qui seroit à faire ou à laissier, afin que quelque chose qui en avenist, bonne ou autre, la charge ne lui fust imputée de l'avoir fait sans aveu, et partant montant à cheval prestement, s'en alla à Dijon là où le duc son maistre avoit son conseil en la chambre des comptes, et venu devers eux leur monstra les lettres reçues, lesquelles ils visitèrent, et délibérèrent dessus avecques luy, disant qu'en luy faire toute l'adresse, l'honneur et service qu'on pourroit, il n'y pouvoit avoir que bien, car savoient bien que le duc leur maistre le voudroit ainsi et seroit mal content du contraire, vu encore le cas et la personne de luy qui estoit l'héritier de la couronne. Sy s'en tint le marissal à leur dit, et s'en alla de grant tire devers le dauphin à Vers, auquel lieu venu, lui alla faire la révérence et dire le bienvegnant avecques toutes humbles paroles qui duisoient au cas, et alors le dauphin qui le recueillit à bras, le fit

lever à force, en lui disant : « Beau cousin, par ma foy, « vous avez esté l'homme du monde autreffois que j'ay « plus hay. Or, estes-vous venu à ce que vous vous pouvez « vengier de moy, car je vous mets mon corps en vostre « main et n'en aurez autre amende, ne réparement. » Le marissal alors, qui savoit et faire et taire, respondit : « Monseigneur, ce poise moy que je desservy onques « vostre couroux, car je ne suis pas homme pour l'oser « porter et encore moins pour faire chose qui vous des- « plust, et pour tant il n'y chiet nulle vengeance, car « envers moy, vous ne pouvez mesprendre, ne onques ne « fistes ; mais de ma povre puissance, je vous voudroie « servir et doubter comme raison doit, et pour ce faire, « je suis venu devers vous, et me donne et paroffre à tous « vos nobles plaisirs accomplir qui me seront possibles. » Le dauphin le remercia de ses belles paroles qui moult lui plaisoient. Et après les devises publiques, vinrent en devises privées touchant le voyage entrepris, et demanda au marissal les manières de son conduire et comment et par quel lieu, car comment que fust, ne vouloit passer par nul endroit du royaume, ce dist, de la peur qu'avoit des gens du roy, lesquels le sievroient, ce savoit bien, et le chevaucheroient à tout effort, et partant falloit-il quérir passage par ailleurs arrière de leurs mains et le plus tost qu'on pourroit, premier que la chasse après luy fust enforcié et esparse à tous lez[1].

[1] Aussitôt après la fuite du dauphin, Charles VII envoya dans le Dauphiné les sires de Loheac et de Bueil. *Voyez* le manifeste qu'il adressa à ce sujet aux habitants du Dauphiné, le 11 septembre 1456, dans l'*Histoire de Louis XI*, par Duclos, III, p. 127.

CHAPITRE XXXVII.

Comment le duc de Bourgongne fut adverti de ces nouvelles et en informa un chevaucheur du roy.

Or ne s'estoit oublié le prince d'Orenges de faire savoir ces nouvelles au duc de Bourgongne, ains aussi tost et dès le premier jour de son arriver envoia battant un message devers luy atout unes lettres par lesquelles il lui annonçoit le soudain cas advenu, affin d'avoir avis sur ce qui en pouvoit ensievir; car ne savoit encore la fin de son intention, ne plus avant. Sy esploita le message ses jours et arriva devant Deventer là où le duc tenoit son siége, et lui baillant ses lettres, le duc les visita tout esmerveillié du contenu en icelles, et interrogea le messager, si vu avoit le dauphin viennois en la maison de son maistre, lequel lui respondit que oy et que droit-là se tenoit à séjour, mais ne savoit à quelle fin. Quant le duc oyt cecy, commença durement à penser, car moult lui sonnoit la chose estrange, comme qui jamais n'eust pensé que ce dust avenir. Sy en parla au seigneur de Croy et à aucuns autres qui autretant s'en esmerveillèrent comme luy et n'en savoient quelle conclusion en faire, sinon d'en attendre l'aventure et l'yssue du cas. Or y avoit-il droit-là en l'ost du duc un chevaucheur de l'escurie du roy, nommé Perrinet, par lequel le roy avoit envoié au duc de Bourgongne la forme et le double de la response que faite avoit à son fils le dauphin à Chastelar, affin d'en advertir ledit duc et de lui donner à cognoistre la raison en quelle il se mettoit envers son fils désobéissant tousjours. Sy estoit ledit Perrinet, jà tout

despescié et au point de partir pour faire son retour vers le roy. Par quoy, comme ces deux messages estoient venus ainsi l'un sur l'autre, atout leurs diverses nouvelles, le duc remanda Perrinet à venir devers luy, et, lui venu, lui commença à dire : « Perrinet, monseigneur le roy m'a « mandé par vous et fait à savoir la response que faite « avoit à Gabriel de Bernes et au prieur des Célestins « pour monseigneur le dauphin, lesquelles me samblent « belles et amiables, et voudroie bien que mon dit sei- « gneur y voulsist entendre ainsi que un bon fils doit « faire à son père, comme plus à long j'en escris à mon- « seigneur le roy par vous[1], mais vecy unes toutes autres « nouvelles et bien estranges, que beau cousin le prince d'O- « renge me mande par son message, car il m'escrit que mon- « seigneur le dauphin s'est venu rendre en sa maison et que « droit-là se tient par aucuns jours sans plus avant savoir « de son intention. Sy pourrez dire à monseigneur le roy

[1] *Voyez* dans Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, p. 132, une lettre du duc de Bourgogne, écrite au camp de Welp devant Deventer, le 19 septembre 1456. Le duc s'y excuse d'avoir retenu longtemps, à cause des occupations de son expédition, le chevaucheur de Charles VII. Dans une autre lettre donnée aussi par Duclos (p. 135), et écrite à Utrecht le 25 septembre, le duc de Bourgogne raconte qu'il a cru devoir retenir de nouveau le chevaucheur Perinet. Il rapporte, comme le dit Chastellain, que dès qu'il connut la retraite du dauphin chez le prince d'Orange, il en instruisit Perinet; puis il ajoute : « Depuis ai « eu nouvelles que mondit seigneur le dauphin a requis le sieur de « Blanmont, mon maréchal de Bourgogne, le vouloir accompagner « jusques devers moi, ce que mondit maréchal ne lui a osé refuser, et « il s'en y vient; de laquelle chose j'ai esté bien esmerveillié, et s'il est « ainsy, vous saurez, mon très-redoubté seigneur, que pour honneur « de vous, de luy et de votre noble maison, raison veut et enseigne que « je lui fasse tout honneur, révérence et plaisir, et oyrai voulentiers « ce qu'il lui plaira moi dire et déclairer, et après le vous signifieray, « car Dieu sçait que de tout mon cœur je serois désirant qu'il se ac- « quistast envers vous comme bon fils doit faire envers son seigneur « et père. »

« ces nouvelles droit-cy de par moy qui plus avant n'en « sçay, mais me sont estranges. Toutevoies, je vous con- « seilleroie qu'encore vous vous tenissiez droit-cy un petit « pour surattendre si autres nouvelles en venoient d'a- « venture de plus grant mention, affin que tout à une fois « j'en pusse avertir monseigneur le roy par vous en ma « descharge. » Quant Perrinet oyt ces nouvelles, tout se trouva esbahy, et lui sambloit chose estrange que le dauphin s'estoit venu rendre en Bourgongne en abandonnant son Dauphiné, mais obéissant au plaisir du duc, se tint droit-là encore par aucun temps en surattente de plus encore apprendre de la matière, comme il fit en assez briefs jours, parce que le marissal de Bourgongne envoioit battant un sien gentilhomme, nommé Anthoine de Laviron, devers le duc, lui signifier comment le dauphin venoit devers luy, et l'amenoit à sa requeste et prière, battant ferrant, par Lorraine, en sa conduite et seurté, et comme la manière se contera prestement, mais que j'aie fait mon retour sur le roy qui des lettres de son fils escrites à Saint-Claude entra en une grant soupeçon et annuy de cœur et de quoy il convient faire le conte. Quant le roy donques avoit visité les lettres de son fils, durement s'en esmerveilla, car posé que jà par avant il savoit bien qu'emblé s'estoit et transporté ne savoit où, jamais toutevoies n'eust pensé que tourné fust vers le parti de Bourgongne, par quoy comme cela lui sonnoit estrange sur toute riens autre, lui donna aussi plus de pensement et de doute, que de chose qu'il eust pu ailleurs emprendre. Sy leva et coucha ce cas en maint ploy, dont ne trouva un seul qui lui plust, car n'y entendoit que fiction controuvée, pour quérir eslonge sans vouloir à nul bien. Posé que ledit son fils presist à titre le voiage de Turquie, sy ne s'en fit-il que

farser et dire que c'estoit une fainte et une excusation frivole. Donc, si le roy y prenoit une imagination sauvage, pareillement firent ceux qui emprès luy estoient, et murmurans disoient que c'estoit une chose forgiée de longue main entre le duc de Bourgongne et luy, et partant il estoit besoin d'y remédier tempre et d'heure et de le faire revenir par bel qui pourroit ou par quelque marché que ce fust, premier que l'adjonction se fist de leurs deux personnes, car savoient bien que le duc de Bourgongne, avec ce que de tout temps il avoit esté fort et puissant trop contre eux, maintenant encore par avoir l'héritier de la couronne emprès luy, le seroit encore plus et plus fier, et ledit dauphin aiant les bras au deseure de tous ses hays, laquelle chose moult craignoient, car plusieurs de eux et des plus grans, se sentoient en male grâce de luy durement et indignés, et par ce le resoingnoient maintenant plus qu'onques, mais à cause du piet que lui veoient prendre avecques celuy du monde qui plus le pouvoit porter et reffaire, sy en furent en grant mésaise trèstous, et le roy encore plus que tous les autres, car dès onques et de tout temps, il avoit cueilly une diffidence envers ceste maison de Bourgongne, et comme plein de doutes et de soupeçons, et cognoissant la nature de son fils estre sauvage, n'estoit homme qui onques l'en pust parfaitement asseurer.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le sire de Blanmont conduisit le dauphin parmy Lorraine.

Or convient souffrir le roy et ceux d'emprès luy en leurs diverses ymaginations et revenir au fils qui le plustost que

pouvoit, prist son escueil[1] et prist congé du prince d'Orenge et des hautes nobles dames de léens, dont l'une estoit fille du conte d'Ermignac, femme seconde audit prince, et l'autre qui estoit femme à son fils, fille à jadis Richart de Bretagne, nièce au duc d'Orléans de par mère. De ceste droit-cy et de toutes les autres prist congé gracieusement, et accompagné d'aucuns seigneurs du pays, party en la conduite du seigneur de Blanmont, marissal de Bourgongne, aiant avecques luy tant seulement trente chevaux sans ceux du dauphin qui ne montoient point à grant nombre, et en cest estat, sans main armée, le mena parmy la duché de Lorraine, tout au travers, en laquelle il estoit craint et douté durement des aucuns, et des autres amé et bienvoulu pour cause que puissant y estoit de places maistresses, tant dedens le pays comme sur les marches frontières. Sy le mena tousjours de giste à autre coucher en ses propres maisons appartenantes à luy, et entre les autres le mena à Chasteau-sur-Moselle, une maistresse maison souveraine entre toutes les autres du pays, par laquelle il pouvoit fort estraindre Lorrains et tenir sur bride, et avoit à cause d'icelle acquis moult d'envies contre luy et de haynes, pour ce que puissamment et orgueilleusement la possédoit et maintint encontre tous, fussent princes ou vassaulx, sans fleschir devant nul. En ceste maison bouta-il ce fils de roy, et là lui fit de l'honneur et de grant chière tant et sy largement que plus ne pouvoit par souhait, et lui fit un conte celuy soir, disant: « Monseigneur, mes « ennemis par ci-devant autreffois m'ont menascé par vous « de ceste place, disans que vous la m'osteriez, et que vous « y seriez une fois maistre et seigneur dedens. Monsei-

[1] *Prist son escueil*, s'éloigna.

« gneur, je ne sçai de quel bouche ils parloient, ne s'ils « avoient en eux esprit de prophétie, mais tant en est « bien venu grâces à Dieu que au rebours de leur inten- « tion ils ont esté voir disans, disans que une fois vous y « seriez dedens maistre et seigneur; mais, monseigneur, « ce n'est pas maugré moy, ne pour mon mal, j'espère, « comme ils l'entendoient, mais vous y estes seigneur et « maistre, et tel je vous y establis. » Sy en rist le jeusne prince et dist que voirement avoient esté prophètes telles gens, mais non pas de tout, et ce que avoient eu d'attente de son grant mal, ce lui estoit tourné en grant bien contraire de leur espoir, dont luy-mesme estoit moult joieux, et en regrâcia doucement le marissal, lequel il sentoit et voioit un chevalier de haute et de grant façon, actif et diligent et fort à craindre, car le trouvoit homme grant de courage et de pouvoir, sage et de haut entreprendre, et tout partout où il le bouta en ses places et maisons, estoffé de fil, d'esguille et de toutes appartenances et nécessités, fust à guerre ou à paix, et souverainement en ceste maison de Chasteau-sur-Moselle qui estoit la plus enviée, et l'avoit tenue longuement à l'encontre du roy Renier et de son fils le duc de Calabre, sans leur en rendre hommage, dont dure en estoit l'ennemisté et l'envie à l'encontre de luy, et la machination longuement bien ague et diverse. Par quoy, quant ce prince droit-cy voioit tout et considéroit les manières de son faire, et comment il estoit homme pour porter un grant fait, jugea bien aussi qu'en servant son prince il estoit bien chevalier pour en courcier un autre trop plus grand de luy, par quoy soy recordant du temps passé quant le soloit hayr, donnoit merveilles si ses gens s'estoient dolus de luy beaucoup, car maintenant il apercevoit clèrement qu'il estoit homme tout et outre pour

courcier ses ennemis, et qu'en luy avoit tout ce que un prince devoit quérir et convoitier en son serviteur : c'estoit la vaillance et hardement, grant conduite et grant sens [1].

CHAPITRE XXXIX.

Comment le duc de Bourgongne esclairci la matière par unes lettres au roy, dont fut enchargé son chevaucheur.

Or convient receoir en conte sur le duc de Bourgongne, lequel estoit en son siége de Deventer et avoit fait surattendre Perrinet, le messager du roy, pour lui mander clères nouvelles, car a esté dit jà qu'après les lettres du prince d'Orenges, prestement il en reçut unes autres de par son marissal de Bourgongne, lequel lui signifioit qu'à la très-grant instance et prière du dauphin, il l'ammenoit par devers luy en sa diligence et conduite, de quoy ledit duc, comme j'ay dit, se trouva durement entrepris et ne savoit quel chose y penser, car pesoit moult le cas. Toutevoies, comme celuy qui ne pouvoit à l'encontre du plaisir du survenant, convenoit bien qu'il en presist son aventure et qu'il le reçust et conjoïst en grant honneur comme autrement faire ne devoit. Donques cestes nouvelles venues du dit marissal, le duc fit venir Perrinet devers luy et lui dist ce que sentu avoit par ses lettres, et comment par leur contenu il estoit tout esmerveillié dont cecy venoit,

[1] Une note marginale ajoutée à la chronique manuscrite de La Haye est ainsi conçue : « Moult euist gaingnié ledit marischal à le laissier « prendre et non le rechevoir ; car depuis que ce Loys fut roy, il bailla « gendarmes au fils du duc de Lorraine, alors marquis du Pont, nommé « Nicolas, pour guerroyer et ruer jus les places dudit mareschal, et fut « cause que la dite maison de Neufchastel fut grandement amoindric. »

car onques n'avoit oy parler de ceste venue, et partant, pour s'en acquitter envers le roy et mettre l'excusation devers luy, telle qu'il y séoit, dist audit Perrinet que au roy il envoioit par ses lettres toute la déclaration, telle comme il l'avoit reçue, sans riens y adjouster, ne mettre, que ce qu'il y savoit, priant au roy pour tant qu'en ce le voulsist tenir pour excusé et lui mander et signifier sur ce [ce] qu'il lui plairoit qu'il en fist sur le surplus; car à toutes fins et comment que fust, il en voudroit faire et laisser par son ordonner et bons avis, et soy emploier au bien de la matière léaument et à son pouvoir, priant toutevoies que ne voulsist estre mal content sur luy, si, son fils estant arrivé en ses pays, il le reçust et honorast comme le fils de son souverain seigneur, l'expectant de la couronne, comme faire le devoit, et redonderoit en grant honte et blâme à sa maison par faire le contraire. Lors fit baillier à Perrinet ses lettres, lequel prist congé de luy et se remist à retour vers son maistre, lequel jà pièça, et premier qu'arriver pust devers luy, savoit jà tout ce qui en estoit, car le dauphin mesme lui avoit jà mandé par ses lettres dès Saint-Claude qu'il s'en venoit vers son bel oncle de Bourgongne, mais cela ne savoit point ledit duc. Et partant, comme le roy de ceste allée devers luy estoit en dure souppeçon, le duc faisoit bien de s'en excuser et de l'en avertir par manière véritable, comme qui riens n'y entendoit que preudommie. Et de fait, le roy par les lettres que Perrinet lui apporta, et [par ce] que ledit Perrinet aussi lui conta de ce qu'avoit vu et cognu à l'œil en la preudommie de ce prince, s'en mist un petit plus à sa paix que n'avoit esté, espérant, par envoier devers luy homme notable, pouvoir recouvrer sa querelle.

CHAPITRE XL.

Comment le dauphin tira raddement le païs tant qu'il fut venu à Louvain, et ce que le duc pensoit de sa venue soudaine.

Le marissal de Bourgongne exploita ses jours et mena ce fils de roy de place en place parmy Lorraine jusques en Lucembourg, là où nouvelles vinrent par aucuns passans que le seigneur de Torsy, ensemble messire Tristan l'Ermite, aians aveuc eux nombre de lances, chevauchoient, et sambloit à la voix qui en couroit que mus estoient en queste sur luy par l'ordonnance du père, et cachoient[1] à le prendre, si trouver le pouvoient, en lieu là où le beau pourroit estre pour eux. Sy devint perplex durement cestui prince (le dauphin qui ainsi s'aloit amblant), de ces nouvelles, qui par avant son partement du Dauphiné avoit la teste pleine de peur vielle. Donc, maintenant, quant il oy le nom de Tristan l'Ermite, le prévost des marissaux, et que cestui-là, qui criminel[2] estoit, estoit envoié après luy en queste pour le prendre, ne pouvoit ymaginer autre chose fors que le roy son père quéroit à le perdre et le faire expédier secrètement en un sac en l'eaue[3]. Sy en prist telle fraeur et perplexité qu'à peine nulle distance de pays, tant fust grant, entre ledit Tristan et luy, ne le pouvoit asseurer, combien que le peur en estoit sans cause et l'imagination mal fondée, car ce n'estoient que nouvelles volantes et non prouvées véritables, jà-soit-ce que voirement furent vus et trouvés lesdits de Torcy et

[1] *Cachoient*, chassaient, poursuivaient.
[2] *Criminel*, redoutable, sévère.
[3] Tristan l'Ermite justifia depuis, au service du roi Louis XI, le jugement que le dauphin portait de lui.

messire Tristan chevaucier aucunement sur les marches de leur passage, mais par l'excuse que depuis en firent, ce n'estoit mie à nulle intention de tenir sur le dauphin, le fils de leur souverain, mais estoit en tirant païs là où le roy leur avoit ordonné d'aller vers Langres (ne sçay où), où estoient les gens de celuy de Torsy.

Ceste peur fut fondée en cause ou nom, ne m'en est guères; mais toutevoies, comment qu'il en fust, toujours tira pays le plus raddement que pouvoit, cestui dauphin, soubs l'adresse du marissal de Bourgongne qui droit le mena à Lucembourg et de là à Bastognes tout au long de la ducié, et tant esploitèrent et si bien, que ils vinrent jusqu'en la ville de Namur, belle ville et puissante là où par aucuns jours reposèrent et aisèrent leur corps et chevaux qui assez estoient travailliés, et là estans à repos un petit, s'avisa le marissal d'envoier devers son maistre le duc lui annoncer la venue de cestui prince affin d'avoir avis de luy et conseil sur le remanant, est assavoir où, ne en quel lieu il lui plairoit qu'il le pust mener pour l'attendre. Donc hastivement après, lui fut remandé qu'il le menast jusqu'à Louvain et que là viendroient devers luy tout premier le conte d'Estampes et aucuns autres seigneurs et notables chevaliers pour le bienvegnier jusques à la venue du duc qui encore ne se pouvoit bouger pour les grans et haulx affaires qu'avoit au pays ou il estoit et desquels il se délivreroit le plus tost que pourroit. Et par ainsi vint descendre le dauphin viennois en la bonne ville de Louvain, chief-ville de Brabant, et là chassa et vola et fit grant chère, surattendant son bel oncle le duc qui estoit en armes par delà la mer bien avant sur les frontières de Frise.

Ceste venue soudaine de l'aisné fils du roy de France ès marches de decà fut divulguée tantost par tous pays, et

commençoient gens à faire amirations sauvages, comme si ce fust ou songe ou fantosme, car sembloit à plusieurs chose toute contraire au possible par plusieurs regars et considérations que prenoient en ce, dont et si les ammirations en estoient grandes entre le peuple, encore devoient-elles bien estre plus entre les haulx et grans barons de la court et souverainement au duc qui en maints et divers ploys tournoit et viroit ceste venue et l'estimoit de grant pois et bien digne d'estre digérée en grans sens, comme vray estoit; car lui sembloit bien qu'onques si pesant fardeau ne lui vint sur les bras, ne de quoy il dust estre en plus grant soin pour en faire bien à l'honneur et utilité des deux parties, et ce par la congnoissance qu'il avoit de l'estat de ce royaume, qui ne gisoit pas bien interiné en amour et dilection de l'un envers l'autre et souverainement entre le père et le fils, dont longuement il avoit fait ses complaintes à Dieu que autrement ne pouvoit estre, car sur tous vivans amoit l'honneur et le salut du royaume comme de sa mère maison, et ploroit en cœur sa division et maleurté et que ne le pouvoit voir resours et rebuy [1], comme il soloit estre jadis, glorieusement régnant et reconjoint en ses membres. Ce que non-seulement il avoit monstré par paroles, mais l'avoit fait apparoir maintes fois réalment et de fait par opérations vertueuses [2], mais comme j'ay dit que moult lui pesoit ceste venue devers luy par considération des termes que sentoit régner contre luy en la maison de France et par regard aussy que avoit aux conditions du roy beaucoup dangereuses, n'avoit mie tort certes, si la chose lui donnoit beaucoup à penser, quant,

[1] Je ne connais pas ce mot.
[2] On avait écrit d'abord : *et mémorables à tous jours.*

en quelque ploy qu'il le pouvoit tourner ou mettre, sy n'y veoit-il, ne entendoit riens fors que haynes et envies redoublées et suspections et murmures contre luy, et d'acquest, ne d'espoir de salut, riens, tant fust peu.

A l'un des lez réputoit ceste venue grande et périlleuse pour ses haulx vieux jours que continués avoit toudis en bienfaits à son pouvoir, et à l'autre lui rendoit joye et espannissement de cœur, de quoy fortune le servoit si bien que de lui ammener le fils de son souverain seigneur, la gloire et splendeur de son front, l'expectant de la couronne de France, que jamais n'avoit vu, et de l'avoir amené devers luy au parfont de ses pays et seigneuries, pour le pouvoir honorer et servir à l'appétit de son cœur, non pensant que jamais il y eust voulu arrester, sinon tant seulement prendre un petit de repos et de séjour en devisant de ses affaires, et puis après retourner dont il seroit venu, car n'eust jamais doubté que tout outréement se fust voulu ainsy dessevrer de son père le roy, et quérir l'eslonge de luy et la fuite comme depuis le trouva, et en quoy preudommièrement et de tout son léal sens, il labora depuis d'y trouver un bon amiable expédient et accort, si fortune l'eust voulu souffrir ainsy; mais nennil, comme tantost apperra quoy et comment le bon duc s'y acquita léalment, en gardant honneur et équité à tous lez, et se monstra tellement vaincu de pitié et de raison que autrement ne pouvoit, ne ne devoit faire que ce qu'il en fist, jà-soit-ce que tout fut interprété en malice et lui redonda en contraire de son espoir.

Ne cela pas toutevoies les diverses ymaginations qu'avoit en cœur de ceste besongne, ains en parla à ceux qui lui estoient prochains, qui non moins s'en trouvoient entrepris que luy, pour l'estrangeté du cas, et entre les autres

le seigneur de Croy qui chevalier estoit de grosse entière foy et de sa vielle nourriture. Celuy, combien que assez entendoit que dangereux estoit le cas venu sur leurs mains, sy ne le voulut-il interpréter qu'en toute bonne aventure, disant riamment : « Par mon serment, j'en suis bien aise, « c'est tout bien qui nous vient, le père ne se voulut onques « fier de nous, au moins le fils s'y fiera ceste fois. Monsei- « gneur, vous lui ferez bonne chière, vous le pouvez bien « et sy le devez. Sy ferons nous trètous : il est celuy à qui « une fois vous ou monseigneur vostre fils, devrez faire « hommage et foy et que nous tous, se Dieu plaist, aveu- « ques vous servirons de cœur et de bonne amour. Peut- « estre que Dieu le vous a envoié pour le réduire et re- « mettre en la bonne grâce de son père et pour estre son « moien. Ceste matère-icy a esté longuement vaucrant, « sans venir à effet, et j'ay bien espoir que tout pourra « prendre bonne fin maintenant et que vous vous y em- « ploierez volentiers. » — « Ma foy, ce dit le duc alors, je « le feroie volentiers voirement, et plust à Dieu que je « fusse né de si bonne heure que j'y pusse faire quelque « bien, car je m'en reputeroie beaucoup tenu à Dieu, car « la froideur qui est entre eux m'a longuement desplu, et « Dieu le scet, qui est là haut et à qui riens n'est emblé, « ne celé. »

CHAPITRE XLI.

Comment le duc envoya vers le dauphin messire Jehan de Croy et le conte d'Estampes qui le conduisirent à Brusselles.

Telles et si faites manières de devises tint le duc en son siége de Deventer qui estoit toutevoies sur voye d'appointement et approchoit l'hiver très-fort, et estoit le pays

plein d'eaues et de grans dangers, plus qu'on ne pourroit escrire, et jà-soit-ce que de celle saison que le duc avoit là son armée preste et avoit fait sentir sa puissance bien avant en celle pointe de pays, dont la nation de peuple estoit dure et diverse, il eust pu faire grant esploit et terrible sur les Frisons qui trembloient parce qu'ils le sentoient si près et si puissant en armes et que bien facilement il eust pu parvenir à haute conqueste sur eux par les haulx esploix faits premiers, toutevoies mettant darrière propre et privée utilité, propre gloire et prouffit, et non regardant qu'à l'honneur de son cœur qui le tiroit à son si haut et si noble sang que jamais n'avoit vu et qu'il pensoit bien que grant besoin le chassoit ça bas et de si lointaines marches, plus lui estoit ardeur et désir de l'aller voir et le recepvoir comme il appartenoit, que n'estoit conqueste de royaume, ne de pays qu'il veoit ouverte devant luy, et qui sien estoit et appartenoit d'ancien patrimoine. Et pour tant, sachant le noble prince le dauphin estre à Louvain arrivé, envoya devers luy tout premièrement pour le bienvegnier messire Jehan de Croy affin de l'excuser un petit devers luy sur les affaires qu'avoit très-grans et très-haulx, desquels toutevoies il s'abrégeroit le plus tost que pourroit et viendroit devers luy. Envoia aussi à Brusselles devers la ducesse qui là se tenoit, lui dire et commander qu'on appointast le logis pour le fils du roy survenu et que la chambre qui appartenoit à son corps, mesmes toutes les offices, on appliquast à luy, et que l'honneur et le service lui fust fait tel et le plus haut dont on se pourroit aviser, et en cest estat se party le chevalier messire Jehan de Croy de son maistre et s'en vint devers le dauphin qui moult bénignement le reçut et se monstra joieux moult de sa venue, pour cause de son bel oncle

dont il désiroit tant oïr nouvelles. Sy dirent beaucoup de bonnes et amiables devises ensemble, dont mestier ne fait droit-cy faire mention pour cause que ailleurs la matère est assez prolixe.

Tantost après le partement [de] messire Jehan de Croy, le duc estant encore à Utrecht, party le conte d'Estampes de ce mesme lieu, et par l'ordonnance du duc, son maistre, se mist en chemin, noblement accompagnié, pour s'en venir à Louvain, là où messire Jehan de Croy jà estoit arrivé un jour ou deux devant. Sy arriva ledit conte à Louvain, qui tantost s'en alla faire la révérence à ce noble fils de roy, qui très-humainement le reçut, et monstra bien que grant joie avoit en cœur de sa venue pour cause que son parent estoit si prochain et ne l'avoit onques vu, jà-soit-ce que moult en avoit oy parler en très-haute et bonne façon, ce lui disoit, et avoit bien longuement désiré de le voir. Le conte d'Estampes, qui sage prince estoit et plein de savoir grandement, toutevoies se contint et honorablement envers luy, et soy monstrant humble et souple là où il appartenoit, très-révéramment fist les humbles recommandations de son oncle le duc à sa personne, aveuques les excuses de sa demeure en ses pays de Hollande et de Frise pour beaucoup de justes causes et bien raisonnables, comme avoit fait dire par messire Jehan de Croy, sur quoy le dauphin respondi que n'estoit besoin de soy traveiller, ne de haster pour venir, car il congnoissoit ses excusations estre hautes et grandes, et que pour tant il n'en fist que tout à son aise et à son plus bel. Il avoit beau loisir de l'attendre, et ne lui annuioit point, car il estoit en bon pays et seur et en bonne ville, et estoit au lieu là où il désiroit et que longuement avoit désiré à soy y trouver. Tels et si faits langages eurent entre eux en leur aborder, qui

depuis se changèrent en autres propos. Lors après, le vinrent saluer les haulx et grans barons qui venus estoient aveuques ledit conte, dont n'y ot celuy à qui il ne demandast de son nom, et leur dist que bien fussent-ils venus trèstous et que beaucoup avoit oy parler de tels y avoit. Aussy disoit vray, car y avoit aucuns gens de grant renom, comme le seigneur de Saveuse, le seigneur de Rochefort, le seigneur de Miraumont, le seigneur de Roye, le seigneur de Moreul, le seigneur de Noielle, le seigneur de Druel, messire Phillebert de Jaucourt, messire Érard de Digone et plusieurs autres chevaliers et seigneurs dont le nombre estoit assez pour parer une haute maison. Sy toucha[1] à tous eux, et après devises particulières prises à chacun, se fit accointe de tous et mist leurs noms et leurs personnes en sa mémoire comme si dès onques les eust hantés et congnus.

Or avoit en charge cestui conte de le mener de Louvain à Brusselles, où estoit la ducesse, la contesse de Charolois et la dame de Ravestain, trois princesses qui attendoient sa venue pour l'honorer et bienviegnier, par quoy, de l'avis et conseil du conte d'Estampes, le dauphin se party de Louvain et vint à giste à Brusselles où les honneurs et réceptions que les dames lui firent, furent si hautes et de si bonne mode qu'à dur s'en feroit le conte sans faire prolixité, entendu encore que grant honneur et savoir estoit en icelles, et savoient bien quel chose à luy appartenoit et quel chose aussy il leur séoit de faire et de monstrer envers luy comme le fils du plus haut roy du monde dont ils prenoient gloire[2]. Aussy la ducesse autreffois l'avoit vu à

[1] *Toucha*, prit la main.

[2] Éléonore de Poitiers raconte ainsi, dans son livre sur les *Honneurs de la Cour*, l'arrivée du dauphin à Bruxelles : « Le dauphin, accom-

Châlon en Champaigne[1], là où il lui monstra grant chière et honneur pour l'amour de son bel oncle le duc. Sy en furent maintenant plus tost faits l'un de l'autre pour ceste cause.

CHAPITRE XLII.

Comment le roy requist le duc de Bourgongne de ne donner refuge, ne confort au dauphin.

Or laisse le dauphin droit-cy aveuques les dames et aveuques le conte d'Estampes qui le mena chasser et voler, et retourne maintenant au roy son père et à son conseil, qui se donnoit beaucoup de mal en sa teste pour son fils qui guères n'y accoutoit, et désiroit bien à remédier aux sauvages entreprises que voioit en luy et de le retraire de là où il estoit allé s'il pouvoit, et sur le recort des lettres

« paigné environ de dix chevaulx, arriva à Bruxelles à huit heures du « soir, et quand madame la duchesse et madame de Charrolois sceurent « qu'il estoit dedans la ville, elles allèrent jusques à la porte devant la « cour qui est sur les bailles, et là de pied coy l'attendirent, et quand « il vint tout près d'elles, il descendi et baisa madame la duchesse et « madame de Charrolois, lesquelles s'agenouillèrent à terre, et puis il « vint baiser le demeurant des dames et damoiselles de l'hostel. Après « cela, il print madame la duchesse par le bras et la vouloit mettre au- « dessus de lui, ce qu'elle n'eust jamais fait ; touttesfois il en pressa tant « madame qu'elle lui dit : Monsieur, il semble que vous avez désir que « l'on se moque de moi, car vous me voulez faire faire ce qu'il ne m'ap- « partient pas. Monsieur le dauphin disoit que non et qu'il lui devoit « bien faire honneur ; car il estoit le plus pauvre du royaulme de « France. »

Isabelle de Bourgogne était très-fière : elle refusait le premier salut à la reine de Sicile, femme de René d'Anjou.

[1] La duchesse de Bourgogne s'était rendue en 1445 à Châlons, pour obtenir du roi qu'il fût sursis aux appels interjetés devant le parlement de Paris contre les jugements prononcés en Flandre.

que il lui avoit escrites dès Saint-Claude, disposa à envoyer battant devers son beau-frère le duc de Bourgongne pour ceste cause affin de le rompre, s'il pouvoit, par belles et amiables paroles, que à son fils Loys ne donnast, ne ne souffrist donner confort, refuge, ne support, ains labourast de tout son pouvoir de le faire retourner devers luy, le plus à haste que pourroit. Et pour ce faire, ordonna à un sien escuier son eschanson nommé George de Bohec, berruier, d'aller devers le duc de Bourgongne lui signifier le desplaisir qu'avoit en son fils des manières et termes que tenoit et si longuement avoit tenus envers luy, et qu'après tant d'amiables et gracieuses responses à lui envoyées et faites et encore tout frescement par Gabriel de Bernes et le prieur des Célestins, il s'en estoit fui et emblé d'en arrière de luy et transporté en marches estranges au desceu de luy et de toutes ses gens, en quoy il monstroit qu'il estoit un fils de perverse volenté, ingrat de tout bien et de toute amour à luy monstrée et tout entièrement incorrigible envers luy, en quoy il estoit mérencolieux beaucoup et durement desplaisant. Donc, pour mieux informer de la vérité ledit duc, son beau-frère, fit ordonner ses lettres addressantes à luy, par lesquelles lui faisoit briève narration du cas et pour lui donner ample congnoissance de tout, lui fit enclore dedens la response entièrement telle qu'avoit esté faite par la bouche de son chancelier auxdits Gabriel de Bernes et prieur des Célestins et mesmement par sa propre bouche, qui, à tout prince de raison, de bien et d'entendement, devoit et pouvoit sembler bonne et souffisant et toute amiable et bénigne pour un père envers son fils. Et cestes lettres ainsi ordonnées et ledit George instruit de ce que devoit dire au duc, ledit Georges prist son chemin et

parti de Chastellar le XIIe de septembre, et tant erra par ses journées que vint jusqu'en Brabant, là où ne trouvoit point celuy que quéroit, mais enquerrant du lieu où il estoit, passa la mer et s'en alla jusqu'à Dordrecht, là où le duc estoit arrivé nouvellement et besongnoit sur ses affaires, et là venu ledit Georges vint devant luy et lui fit le présent de ses lettres, qui révéramment les reçut ainsi que de tout temps avoit acoustumé, et les lust et visita, et en fut telle la teneur:

« Très-cher et très-amé frère, depuis les darrenières let-
« tres que vous avons escriptes touchant le fait de nostre
« fils le dauphin, il a de rechief envoyé devers nous
« Gabriel de Bernes et le prieur des Célestins d'Avignon,
« lesquels nous ont fait en effet pareilles requestes et
« offres, soubs pareilles conditions que Guillaume de Cor-
« sillon, chevalier, à l'une fois, et depuis ledit de Corsillon
« et prieur des Célestins, nous avoient par avant fait,
« auxquels Gabriel de Bernes et prieur des Célestins,
« avons fait faire en nostre présence et depuis dit de
« bouche très-douce et raisonnable response, ainsi que par
« le double d'icelle que vous envoyons cy-dedens enclos,
« pourrez veoir plus à plain, à laquelle response il n'a pas
« voulu obtempérer, ne obéir, ainchois a esté si très-mal
« conseillé qu'il a tousjours persévéré à dire qu'il ne vou-
« loit point venir devers nous, [ne] soy trouver en nostre
« présence, qui est chose bien estrange à considérer de fils
« à père, et, qui plus est, jà-soit-ce que luy aions ceste dar-
« renière fois monstré plus grande bénignité que devant
« et que de la response que lui avons faite raisonnablement,
« il se dust moult esjoïr, ce non obstant dès sitost que
« lesdits de Bernes et prieur des Célestins ont esté retournés
« devers lui, et qu'il a sçu ladite response par nous faite,

« il s'en est soudainement et au desceu de la pluspart de « ses gens, party et absenté du pays du Dauphiné où il « estoit, et est allé vers le prince d'Orenges ou tiré en « autres marches que on ne scet encore où, a délaissé « nostre très-chière et très-amée fille sa femme et ledit « pays sans aucun ordre, dont avons esté bien esmer- « veillés et desplaisans. Et pour ce que par aventure « nostre dit fils par l'enhortement et suggestion de ceux « qui ainsy le conduisent et conseillent, pourroit faire des « choses qui ne seroient pas à faire, et que s'il trouvoit « retenue, support ou faveur, ce seroit lui donner occa- « sion de plus longuement persévérer ès termes qu'il a « tenus par cy-devant, qui seroit à nostre très-grant des- « plaisance et au scandale de la chose publique et au « dammage de nostre dit fils plus que de nul autre, nous « désirons y obvier et que nostre dit fils ait occasion de « soy réduire envers nous, comme il est tenu et que pour « son bien et honneur luy est expédient de faire, avons « bien voulu escripre ces choses aux princes et seigneurs de « nostre sang et mesmement à vous qui estes l'un des plus « grans et qui maintes fois nous avez escrit et fait dire par « vos principaux conseillers que avez tousjours eu desplai- « sance des termes que tenoit nostre dit fils, et pour ceste « cause envoyons présentement pardevers vous nostre « amé et féal conseiller George de Bonhec, escuier, afin « que soiez adverti de la vérité de ceste matère et des « termes que avons tenus pour cuidier par bénignité et « douceur le réduire et attraire à nous, aussy affin que « s'il alloit ou envoioit aucuns de ses gens devers vous ou « en aucuns de vos pays et seigneuries, vous ne lui vueil- « liez donner quelque retrait, support, faveur ou aide, et « en ce faites comme bien y avons espéciale et singulière

« confiance. Donné au Chastellart le XIIe jour de sep-
« tembre. »

Cestes lettres vues et visitées, le duc qui n'estoit mie seul, mais accompagné grandement de haulx nobles barons, convoqua aucuns de venir près de luy, et entre les autres, son chancelier qui estoit là présent et le seigneur de Croy, les plus principaux, et à ceux monstra les lettres qu'escrites lui avoit le roy, et puis après fit lire devant luy à part les responses qu'avoit faites et fait faire le roy à son fils, encloses dedens les mesmes lettres, lesquelles bien entendues et visitées, et considéré qu'encore nul de eux n'avoit vu, ne oy parler le dauphin venu pardeçà, sambloit assez au premier conçoivement que le roy s'estoit paroffert assez à son fils et que luy son dit fils n'estoit pas le mieux avoié, quant il ne prenoit traité raisonnable aveuques son père, congnu aussy que le duc, de sa nature et condition, estoit celuy du monde qui plus désiroit et eust voulu estre obéy et cremu en cas samblable de son fils, et jugeoit par son cœur l'autrui, et pour tant aveuques les difficultés prises dès le commencement de la venue du dauphin en ses pays de pardeçà, maintenant arrière pour cause des informations qu'avoit des devoirs en quoy le roy s'estoit mis envers luy, plus et plus lui commençoit à apesandir le cœur et à sambler qu'en ceste matère droit-cy pouvoit avoir un dangereux fardeau à porter et que mal s'en pouvoit continuer la chose que l'issue n'en fust difficile aux expectans. N'avoit toutevoies encore oy, ne vu ledit son survenu le dauphin, auquel il désiroit à faire tout l'honneur et bonne chière que pourroit, comme il s'y sentoit tenu. Aussy n'avoit encore oy riens de ses demandes, ne des causes qui l'avoient mu à estre venu en ses pays, et pour tant luy, comme sage et preudomme, regardant

tousjours à honneur sans cautelle, ne se voulut onques déterminer autrement fors qu'en gardant l'honneur et le droit du père envers son fils, pacifier aussi les doléances du fils envers son père par diligence honorable; car en ce, il se vouloit exposer et offrir de tout son pouvoir comme qui cognoissoit leur débat estre de grant péril à tout le royaume. Et certes, si luy comme à qui le cas touchoit plus qu'à nul autre, difficultoit grandement ceste matère, n'est de merveilles quant sur luy seul, ce entendoit bien, cherroit toute l'esclistre du meschief et du mauvais gré, comment qu'il en venist, et pour tant là où les autres vuidoient leurs opinions par paroles, lui seul ascoutant chascun, en rumina cent plus parfondes que nul de eux, jà-soit-ce que le seigneur de Croy et son chancelier, qui sages estoient, lui conseilloient, quant ce vint à l'estroit, que de le faire retourner devers son père le plus tost qu'on pourroit et par tels moiens et si bons que la preudommie en fust congnue du lez de pardeçà, sans y mettre interpretation mauvaise, ne injuste à l'encontre de l'innocent, car comme j'ay dit, nul de eux ne l'avoit, ne vu, ne oy encore, ne n'avoit sentu onques pour quel fin il y venoit. Et pour tant eux veans leur maistre estre empeschié de cestui cas, et en leurs propres sens non moins le difficulter que luy, non pensans toutevoies que ce en dust ensievir, qui en advint, lui conseillèrent que non obstant quelconques lettres de deffense ou de requeste que le roy lui fist en contraire de son fils, de le devoir recueillir toutevoies le plus hautement que pourroit, et puis apres l'avoir vu et oy parler, advertir le roy de tout, et faire au remanant ce que bon et juste et raisonnable seroit à l'honneur et au bien de tous deux. Et jà-soit-ce que la response que le roy fit faire à son fils et que luy-mesme en partie fit de propre bouche à Gabriel

et prieur dessus nommés, fust enclose dedens les lettres envoiées maintenant par George de Bohec pour plus clère et pleine information du cas, comme dit ay, toutevoies pour cause que la mesme response en forme a esté récitée icy-devant, là où elle servoit, n'est pas besoing pour tant de la renouveler droit-cy, puisque elle peut gésir sainement en la mémoire des lisans; mais pour continuation de la matère convient bien savoir qu'avec beaucoup de regart que le duc avoit en ceste matère, espécialment en avoit deux qui lui touchoient, dont l'une sy estoit que moult avoit de haulx et de grans affaires en ses pays de Hollande et de Frise qu'à grant dur pouvoit abandonner, et l'autre qu'en différant longuement son allée devers celuy qui estoit venu en ses pays, il luy pourroit estre imputé à charge, et eust samblé qu'à dur et à envis il l'eust voulu recevoir, ce que non, et pour tant vueillant pourveoir en tout, envoya devers luy soy excuser par plusieurs messages, et différant son jour jusques au xve d'octobre, lui promist d'estre lors devers luy, et qu'en ce n'auroit point de faute. Or, en ce point le certiffia et le fit aussy.

CHAPITRE XLIII.

Comment le duc se rendit à Brusselles et des grans honneurs qu'il fit au dauphin.

Le duc donques, aiant expédié ses affaires en Hollande, parti de Dordrecht, et prenant terre en son pays de Brabant, disposa ses journées pour estre au jour qu'avoit dit à Brusselles devers le dauphin, vers lequel toutevoies trois jours paravant avoit envoyé son fils le conte de Charolois acompagné de plusieurs haulx et grans barons en nombre

environ trois cens chevaux pour le bienviegnier. Sy en avoit esté l'assamblement moult bel à veoir et bien amiable, car ne s'estoient jamais entrevus. Or s'en venoit le duc tire à tire quant que pouvoit, et approchié jà de Brusselles à une lieue près, ledit dauphin envoia aucuns des plus grans de sa maison au-devant de luy, et luy-mesme quant le sentiroit près de la porte, délibéra d'y aller en personne jusques au dehors des murs pour le bienviegnier, car à ce faire, ce disoit, le devoient mouvoir plusieurs causes que toutes avoit regardées et par lesquelles il le pouvoit bien faire, non obstant que plus grant fust et son souverain, dont la cause première que vouloit alléguer droit-cy, c'estoit que vraie embraisée amour le lui devroit faire faire afin de lui monstrer comment par grant affection il estoit venu devers luy de si loingtain pays et dont l'attargement d'une heure lui duroit un jour par faim qu'avoit de le veoir. La seconde cause que alléguoit, c'estoit la réputation de sa personne, de laquelle il avoit oy tant de haulx et glorieux recors, que de prince de la terre n'avoit fait estime que de luy, et mesmes veoit à l'œil maintenant qu'aveuques les gloires jà obtenues et passées tant maintes, encore tout frescement retournoit glorieux vainqueur d'Utrecht et espoanteur des Allemans. La tierce cause, il la fondoit sur la commune voix des hommes, disant que l'honneur et la prudommie de France gisoit en luy, ensamble le salut et le ressuscitement du royaume par la paix donnée à son père. La quarte il fondoit en ce qui estoit vray, car il le jugeoit un des plus puissans princes des crestiens et avoir dehors du royaume autant ou plus que dedens, et de quoy il estoit prince souverain sans riens en recognoistre à nul. Et la quinte cause et darrenière, il regardoit comment il venoit devers luy à refuge pour

confort et soustenement, et mesmes en son pays de Braibant où il estoit souverain, et pour ceste cause veuillant ignorer quel il estoit ou devoit estre en France, se vouloit humilier mesmes survenant en l'empire, et ne lui sambloit point chose dissonant que le plus grant fondé en causes légitimes honorast son moindre plein de haulx titres[1], car tant vaut l'homme, ce disoit, tant vaut sa fortune, et tant vaut sa fortune, tant vaut son exaltation, et par ainsy donques toutes ces choses droit-cy considérées, délibéra et conclut réalement de monter à cheval et d'aller mesmes jusques à sa personne le saluer aux champs. Sy en fut adverti le duc qui, ferrant battant, envoia devers luy trois, quatre messages, l'un sur l'autre, pour lui dire que, si de cela faire il se voulsist avancier, il promettoit à Dieu que prestement il retourneroit dont il estoit venu, et s'en iroit en recullon de luy tant avant et si loings que de l'année ne le trouveroit, ne ne le verroit, et en fist ce qu'il pust; car faisoit dire que ce lui seroit une dérision et charge qui jamais ne lui cherroit et qui lui seroit imputée par l'univers siècle à grant oultrage et follie et de quoy il se vouloit bien passer. Sy en fut le duc très-amèrement courcié en cœur, et n'avoit peur autre fors que surpris se trouvast de ce qu'on lui disoit, et pour tant envoia coup sur coup personnes tousjours pour rompre ceste follie, de laquelle il se fust crucifié de dueil, et en effet, les envoyés devers luy le rompirent enfin, mais à grant dur, et demora en sa chambre emprès la ducesse jusques à son descendre, et ce qu'avoit de gens de bien en sa maison, tout envoia au devant en son nom.

Or, estoit le duc devant les portes et devoit entrer

[1] On avait écrit d'abord : « Plein de clartés et de haulx titres. »

dedens, quant Hervé de Mériadec, son grant escuier d'escuirie, vint à luy et lui demanda : « Monseigneur, vous « plaist-il point que je porte l'espée devant vous mainte- « nant à l'entrée de ceste ville, pour cause que monsei- « gneur le dauphin y est? Comment vous plaist-il qu'on « en face? » — Sy respondi le duc : « Voirement nenni; « je ne veul pas que l'on porte espée devant moy en lieu « où il soit, car je ne le veul faire, ne ne doy. » — « Et « comment, monseigneur, ce dirent les aucuns alors, « vous estes maintenant en l'empire là où le roy n'a que « cognoistre, ne homme du monde fors vous, et pourquoy « ne ferez-vous porter espée devant vous, là où vous estes « prince souverain? » — « Ne m'en chault, ce dit le duc, « c'est mon chief de qui je suis venu, et par la gloire et « honneur que je tire de ce costé-là, je tiens et possède « mes autres terres et seignouries en l'empire. » Que vous feroie-je long conte? Le duc entra en sa ville de Brusselles, moult hautement accompagné de noble et grant chevalerie, et montant contre-mont la ville, vint descendre non pas en son hostel là où il avoit appris, mais enmy les bailles devant la porte de sa maison, et samblablement tous les autres princes et barons qui venus estoient aveuques luy. Sy entra dedens et raddement marcha oultre, car se perçut du noble fils de roy qui estoit descendu de sa chambre et tenant la ducesse par la main l'attendoit enmy la court bien avant et venoit au devant de luy raddement à bras ouverts, comme si jamais n'y pourroit venir à temps, et le duc le perçut dès le premier pié qu'il mist à l'entrée de la porte, se deffula[1] tout à nu et se laissa cheoir à genoux, puis à coup s'avança très-hastivement, et

[1] *Se deffula*, ôta son chapeau.

en marchant encontre le dauphin, le dauphin marcha contre luy et lui rompy la moitié de son erre et le saisi à bras et l'acolla si estroit qu'à peine se pouvoit laissier couler à terre le duc, lequel toutevoies se mist à genoux maugré et à force de l'autre et là se tint tout quoy sans bouger une espassette que ledit dauphin pour effort, ne pour prière, ne le pot onques faire sourdre en piés[1]. Et lui dist le duc : « Monseigneur, vostre venue par deçà m'est une « grant joye en cœur, je loue Dieu et vous de l'honneur et « de la bonne aventure que j'ay aujourduy à vostre « cause, et aussi bien soiez-vous venu comme fut l'angle « Gabriel à la Vierge Marie, car si grant joye ne reçus « onques, ne tant d'honneur que une fois en ma vie je « vous ay pu veoir et recevoir en mes pays qui vostres « sont et à vostre service. » Sy fut le dauphin tout entrepris et esvergondé des humbles et affectueuses paroles de ce duc, et à peines ne savoit quels termes, ne quels samblans tenir pour lui rendre responses condignes à ce que veoit, car veoit l'honneur et le sens du monde en un corps dont jamais n'avoit vu un tel, et duquel par une seule première vue il jugeoit et approuvoit véritables tous les

[1] Éléonore de Poitiers rapporte que, malgré les instances de la duchesse, le dauphin s'avança au milieu de la cour pour aller au-devant du duc. Philippe descendit aussitôt de cheval : « Et dès qu'il perçut « monsieur le dauphin, il s'agenouilla jusques à terre. Monsieur le « dauphin voulut marcher ; mais madame, laquelle il tenoit par le « bras, le retint, et monsieur le duc s'avança tant qu'il eust fait le « deuxiesme honneur, premier que le dauphin sceust venir à luy ; et « quand il vint à luy, le duc s'agenouilla jusques à terre, et le dauphin « le prinst bras-à-bras. » Ces *honneurs* eurent leur code dans l'étiquette de Bourgogne et dans l'étiquette d'Espagne qui lui succéda. Éléonore de Poitiers qui le rédigea, était fille de Jean, seigneur d'Archies, et d'Isabelle de Portugal, et femme de Guillaume de Stavele, vicomte de Furnes. Sa fille épousa successivement Robert de Melun et Jean de Croy.

haulx recors qui onques lui en avoient esté faits. Sy s'efforça tousjours ledit dauphin de faire lever son bel oncle, comme courcié de tant d'honneur à luy faite, mais ne le pouvoit faire lever, ne par force, ne par prière, non obstant qu'il lui dist : « Par ma foy, beaux oncles, si vous ne vous « levez, je m'en iray et vous laisseray. Vous estes le seul « au monde que plus ay désiré à veoir, long temps a, et « appert bien, car j'en suis venu de bien loin et à grant « dangier. Sy loue Dieu que je vous treuve sain et en bon « estat, et m'est la plus grant joye que j'eus onques que la « vue de vostre personne. Beaux oncles, si Dieu plaist, « nous ferons bonne chière ensemble, et vous conteray « de mes aventures, et vous, vous me direz des vostres. » Et en parlant l'un à l'autre, les larmes à tous deux cheurent des yeux d'abondance de joye, et mesme n'y avoit nul emprès, qui ne fust excité à larmes et qui ne plorast de leur conjoïssement si débonnaire.

Après ce premier assemblement fait, le duc se leva en piés et salua la ducesse et contesse de Charolois sa fille, puis le prist le dauphin par la main et dist : « Beaux « oncles, il vous convient aller desouser[1] et vous retraire « en vostre chambre, allons-en là-haut. » Sy alla ledit dauphin devant, tirant tousjours après luy le duc qui tousjours avoit la teste nue, et monta contre-mont les degrés, dont si tost qu'il fut à mont, prist congé du duc et lui dist : « Beaux oncles, vous m'avez fait ordonner et « mettre à point vostre chambre et vostre logis que vous « avez fait faire tout propre à vous. Par ma foy, beaux « oncles, je vous mercie ; mais certes je n'y logeray point, « j'ai pris mon logis là-haut au-deseur de vous, qui m'est

[1] *Desouser*, *deshouser*, ôter ses houseaux.

« bon et propice, et n'en veuil point d'autre. Pour tant « boutez-vous en vostre chambre que vous avez apprise, « car quant à moy je n'y logeray jamais pour retourner « premier dont je suis venu. » Sy ot droit-là, à cause de ceste chambre, un grant estrif et une longue contradiction de l'un à l'autre, et ne vouloit nulluy ploier à la volenté du requérant. Finablement toutevoies, il convint que le duc ploiast et que, voulsist, non voulsist, il demorast en sa chambre et en son lieu appris et qu'il souffrist à son nouvel survenu prendre tel logis qu'il lui plaisoit, et par ainsi prirent congé l'un à l'autre pour une heure de temps jusques le duc se seroit un petit aisié et mis à point, et tantost après se trouvèrent ensamble là où leurs paroles commencèrent petit à petit à tirer au sens, espécialement du costé du dauphin qui commençoit à descouvrir de ses affaires et des causes de son advénement droit-là, à quoy le duc presta ententives oreilles, toudis le confortant et promettant de lui estre père et serviteur sans variation, ne regret, et non pensant autrement fors que venu fust devers luy, non pour demeure, mais pour avisement et conseil en ses affaires, là où bien se voudroit emploier de son possible, pensant y acquérir los et mérite envers Dieu, et de fait ne visa, ne à mal, ne à fraude, ne à utilité privée qui fust au monde en ce cas droit-cy, mais tant seulement à servir et à renforcier le bien publique de ce royaume[1] et à mettre paix entre le père et le fils, qui tant et si longuement avoient esté en froideur ensamble[2]. En laquelle chose faisant, il lui sambloit aussi que Dieu et le monde se devroient tenir à contens et que puisque fortune

[1] On avait écrit d'abord : *mais tant seulement à honneur et bien publique, salut du royaume.*

[2] On avait ajouté : *que c'estoit pité.*

l'avoit ainsi ordonné que d'avoir amené l'héritier de la couronne entre ses bras, il lui feroit tant d'honneurs et de révérences que le roy son père mesme, que jamais n'avoit vu, s'appercevroit clèrement de l'honneur et bien que vouloit à sa personne, par l'affection monstrée au fils, comme il fit certes, car onques, ce croy-je, povre gentilhomme ne se monstra plus humble devant un haut prince comme il se monstra devant luy, fust à pié, fust à cheval, ou fust en chambre ou en pleine rue, tellement que maintesfois eux allans aux champs ou chevauchans par les rues, quant le dauphin l'araisonna tel fois que très-fort pluvoit ou faisoit froit, tousjours se deffuloit à nus cheveux, ne jamais n'eust voulu avoir chapeau, ne chaperon en teste, en la parole ou en la présence de l'autre, non obstant grans efforcemens maintes fois que ledit dauphin fit à l'encontre, là où il ne pouvoit riens vaincre[1].

En ceste manière qu'avez oye, s'assamblèrent ces deux princes à Brusselles, là où les chières et le conjoïssemens furent grans entre eux, samblablement et entre tous les seigneurs et barons d'un costé et d'autre, qui firent leurs accointances et cognoissances ensamble. Et avoit fait commander le duc par toute la ville haut et bas et pareillement à tous ceux de son hostel, que tout le monde honorast, supportast et complust aux gens et serviteurs du dauphin, et que chascun leur fust doux et amiable et prest et prompt à complaire. Pareillement aussi avoit fait le dauphin à ses gens et leur avoit donné termes et règles

[1] Numquam ad Delphinum accessit nisi, cum genuflexione prævia, caput etiam nudatum haberet. Cum simul equitarent, nisi ad dexterum latus eum stare permisit, ita ut nunquam caput ejus cui insidebat equi, permitteret caudam illius cui insideret Delphinus, pertransire (Thomas Basin).

que devoient tenir envers les gens du duc, sur grandes amendes et punitions, car désiroit bien qu'ils se portassent comme gens de bien et comme serviteurs duis de bonne main, et souverainement au pays où il estoient en marches estranges, là où gens de bien doivent monstrer l'honneur qui est en eux plus qu'en pays propre. Aussi certes ils estoient tant duis et tant courtois les grans d'entour luy que nul ne pouvoit plus, aussy y avoit-il de haulx et de nobles barons, entre lesquels pour principaux gouverneurs estoient Jehan de Lescut, gascon, nommé bastard d'Ermignac[1], et le seigneur de Montaban, breton[2]. Y avoit aussy un moult noble et très-haut baron, filleul et parent du dauphin, nommé George de la Trémoulle, seigneur de Craon[3], fils jadis de messire George, seigneur de la Tré-

[1] Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac. Louis XI lui donna le comté de Comminge, le 3 août 1461, et le créa le même jour maréchal de France. Il était fils, selon les uns, d'Arnould de Lescun et d'Anne d'Armagnac; selon d'autres, de Jean IV, comte d'Armagnac. — On conserve aux archives générales du royaume des quittances données par le bâtard d'Armagnac et Jean de Montauban, de ce qu'ils recevaient du duc de Bourgogne « pour soy aidier à entretenir au service de monseigneur le dauphin. »

[2] Jean de Montauban était fils ou frère d'Artus de Montauban, qui avait été le geôlier et le meurtrier de Gilles de Bretagne, mis à mort par l'ordre de son frère : « De celle mort piteuse, on parle autrement « en Bretaigne et ont écrit plusieurs qu'il y eut du poil de leu envers « lesdits de Montauban pour tant qu'ils le firent mourir par faulx « donnés à entendre à son frère; car il estoit content de faire tout ce « que le roy et son frère eussent voulu ; mais on leur rescrivoit tout « au contraire. » (*Contin. de Monstrelet*, p. 31.) Jean de Montauban fut longtemps le principal favori de Louis XI. *Voyez* le jugement qu'en porte Thomas Basin, édition de M. Quicherat, II, pp. 19 et 22. Il mourut en 1466. « Il avait eu des biens du royaume et argent inestimable, dit « Jean de Troyes, et ne fut point pleuré. »

[3] Georges, seigneur de Craon. Bien qu'il fût premier chambellan héréditaire de Bourgogne, il contribua à la spoliation de l'héritière de Charles le Hardi, et reçut le gouvernement de la Bourgogne des mains de Louis XI. Il avait épousé une fille du sire de Montauban.

moulle, qui si grandement régna en France. Avoit aussy aveuques luy un chevalier breton, un moult bel et haut homme, nommé le seigneur de Plessis, un autre nommé le seigneur de la Barde, neveu au seigneur de Pons, banny et chassé de France, comme en mon second livre icy-devant a esté déclaré comment et pourquoy [1]. Sy estoit cestui de la Barde renommé en son temps la plus vaillant lance du royaume et la plus outrageuse, qui moins toutevoies le sambloit non armé et en lieu de paix, car de plus bénigne, ne de plus doux homme ne pourroit parler nul [2]. Avoit aussi un nommé le seigneur de Cressol [3], dauphinois, qui avoit esté son mignon de par delà, un autre nommé le seigneur de Villers, breton, beau fils et net. Or estoit entré en jeu aveuc son maistre nouvellement un autre nommé Waste [4], son premier vallet de chambre de viel temps, qui estoit son tout et son seul secré, et signoit mesmes toutes lettres en son nom. Avoit d'autres gentilshommes aussy jusques au nombre bien de quarante, dont la récitation seroit trop longue et pourroit donner annuy

[1] Cette partie du livre II n'a pas été retrouvée.

[2] Le sire de la Barde fut l'un des principaux conseillers de Louis XI. *Voyez* Basin, édition de M. Quicherat, II, p. 232.

[3] Louis Bastet, sire de Crussol, fils de Géraud Bastet et d'Alix de Lastic. Louis XI le fit chambellan, grand panetier, général de l'artillerie, gouverneur du Dauphiné, sénéchal de Poitou. Son frère devint archevêque de Tours.

[4] Jean Wast était fils d'un valet de chambre du duc de Berry. Les registres de la ville de Rouen de 1462 le nomment « noble homme « Jehan de Montespedon, conseiller et chambellan du roy nostre « seigneur et son bailly de Rouen, et très-prouchain dudit seigneur. » En 1463, Jean Wast obtint une partie des domaines confisqués sur le comte de Dammartin. En 1479, il était l'un des chefs de l'armée française à la bataille de Guinegate, et il y périt. Il s'était élevé, grâce à la faveur de Louis XI, à une si haute fortune, que l'une de ses petites-filles épousa un prince de la maison de Bourbon (Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon).

aux lisans, qui tous estoient gens bien appris et emmaniérés, et se portoient tellement que tout le monde leur donna grâce et los.

CHAPITRE XLIV.

Comment le roy escrivit derechef à son fils le dauphin, et comment le duc respondit au roy.

Or convient retourner à George de Bohec, qui estoit venu à Brusselles en la compagnie du duc et pourchassoit diligemment sa délivrance pour s'en retourner arrière devers le roy, mais onques ne parla mot, ne ne se présenta au fils de son roy le dauphin, non pas que il ne le voulsist bien honorer comme il devoit, mais avoit exprès commandement du père de le non faire par manière d'indignation, comme si riens ne lui eust esté; et pour ceste cause, George, qui estoit sage escuier et prudent et obéissant au commant de son maistre (et entendoit bien quel danger il y avoit à le trespasser), onques ne se voulut monstrer devant le dauphin, ne lui demander comment il lui estoit, de peur que les nouvelles n'en allassent jusques au roy, et qu'il ne s'en trouvast en danger, posé que cela fist à envis et à dur par nature qui l'enclinoit à autrement faire. Ledit dauphin toutevoies cognut bien celuy Georges et savoit bien sa venue droit-là et la cause pour quoy, mais comme l'autre se faisoit froit et estrange, pareillement et luy se faisoit tel et fit samblant de l'ignorer et de non savoir riens de son pourchas. Toutevoies, avoit jà reçues lettres de son père le roy, envoiées par un chevaucheur, lesquelles particulièrement venoient à luy et donnoient responses sur unes lettres que vous avez

oyes ici-devant, escrites à Saint-Claude, là où le fils faisoit mention au père comment il s'en alloit de tire devers le duc de Bourgongne, son bel oncle, à l'intention d'aller encontre les infidelles, vers lesquels son dit bel oncle avoit la délibération d'aller prochainement, par commune renommée du monde qui couroit partout, et pour tant il en vouloit advertir le roy son père et lui donner à cognoistre les titres de son eslonge du Dauphiné, pour soy parer et excuser envers luy, si autre chose y ymaginast que bonne, dont des lettres que le roy envoya à son fils par ledit chevaucheur, mais non par Georges de Bohec, pour donner plus clair entendement de la matère, vecy la teneur :

« Très-chier et très-amé fils, nous avons reçu vos lettres « par l'évesque de Saint-Pol, faites à Saint-Claude, le « darrenier jour du mois d'aoust prochain passé, par les- « quelles nous escrivez en effet que pour ce que avez sçu « que beau-frère de Bourgongne est délibéré d'aller contre « le Turc à la deffense de la foy catholique, samblable- « ment auriez bien volenté d'y aller, moiennant nostre « bon plaisir, et que pour ceste cause, vous en allez par « devers ledit beau-frère pour savoir son intention sur « son allée, affin que vous vous puissiez emploier à ladite « deffense de la foy et aussi pour lui prier qu'il se veulle « emploier à trouver moien que puissiez demorer en « nostre bonne grâce, lesquelles vues, avons esté bien « esmerveillés quant avons sçu vostre si soudain parte- « ment du pays du Dauphiné, attendue la douce et bénigne « response qu'en la présence de nostre très-chier et féal « amy le cardinal d'Avignon, envoié devers nous de par « nostre Saint-Père, aussy d'aucuns seigneurs de nostre « sang et autres gens de nostre conseil, avons fait faire

« et fait de nostre bouche à Gabriel de Bernes et au prieur
« des Célestins d'Avignon envoyés par devers nous de
« vostre part, et aussi de ce que par vos dites lettres
« taisiez ladite response sans en faire aucune mention,
« ne quelque response nous escrire sur icelle, de laquelle
« toutevoies par raison vous devez moult esjoïr, conten-
« ter et prendre courrage, non pas si soudainement vous
« en aller, mais venir devers nous, comme bon et obéis-
« sant fils doibt envers son seigneur et père, considéré
« mesmement que dismes auxdits Gabriel et prieur des
« Célestins que si faisiez aucunes doubtes ou que eussiez
« aucunes suspections, quant nous en avertirez, nous
« vous en assureurons tellement que raisonnablement en
« devriez estre content, et n'avez cause de riens doubter,
« et si avez la volenté de vous emploier à la deffense de
« la foy comme contiennent vos dites lettres, le nous
« dussiez bien avoir fait savoir par ceux qu'avez envoyés
« par devers nous, et encore mieux le nous estre venu dire
« en personne comme à celui à qui naturellement et par
« raison vous devez avoir vostre recours et refuge en tous
« vos affaires, lesquels avons bien tousjours désiré et dé-
« sirons estre conduits louablement et en honneur, ainsi
« qu'à fils de telle maison que vous estes, appartient, et
« eussions esté moult joyeux que vous vous fussiez depuis
« le temps de vostre absence emploié à nous servir et
« estre en personne ès choses qui ont esté faites pour le
« recouvrement de nostre seignourie comme tenu y estiez,
« et au regard de ce que nous escrivez que avez intention
« de requérir nostre beau-frère de Bourgongne qu'il se
« vueille emploier à ce que vous vueillons recevoir en
« nostre bonne grâce, depuis lors que de vostre seule vo-
« lenté vous vous estes eslongié de nous et tenu en Dau-

« phiné, il n'a jamais esté temps que n'ayons esté disposés « de vous recueillir et recevoir bénignement, comme bon « et naturel père doibt son bon et obéissant fils, quant « fussiez venu devers nous comme estes tenu de faire, « ainsy que l'avons dit plus à plain auxdits Gabriel et « prieur des Célestins pour le vous dire, par quoy n'es- « toit point de besoing de vous donner telle peine pour « chose qui, comme dit est, en vous retournant envers nous « et faisant ce que devez, jà vous estoit accordée. Donné « au Chastellart, le XXVIIe de septembre. *Signé ainsi :* « CHARLES. »

De cestes lettres, posé qu'encore ne s'en rend la response, tantost toutevoies elle se rendra avecques la délivrance dudit George et du chevauceur qui seront délivrés ensemble, car ledit chevauceur avoit apporté lettres mesmes à la personne du duc de la mesme date qu'estoient celles du dauphin et qui assez consonoient à celles que George de Bohec avoit apportées, mais encore refrescisoient un petit le cas et la matère des autres avecques prière tousjours et ammonestance que ne voulsist en nulle manière donner support, ne retraite à son fils, affin que ledit son fils n'eust occasion de continuer en ses manières de faire qui estoient estranges et de trop long temps desplaisantes à luy, et ne tendoit le roy, pour dire, à nulle rien autre, ce sambloit, fors par douceur et bel parler tant faire devers le duc qu'il renvoiast et fist retourner son fils devers luy; car lui tournoit à grant annuy et desplaisir de le savoir là où il estoit plus qu'en lieu autre du monde, pour cause des conséquences, lesquelles il resongnoit et en avoit peur, car avecques ce que de sa propre ancienne nature il estoit doubteux et plein de souppeçons espécialement envers la maison de Bourgongne, ceux aussi qui emprès

luy estoient et veoient ce cas estre advenu, qui leur pesoit beaucoup, lui boutèrent encore plus forte peur en ceste, disans : « Sire, si vous ne trouvez manière de retraire « monseigneur vostre fils de là où il s'est allé rendre, ce « vous pourra tourner à grant grief et à nous tous, car « monseigneur n'aime point plusieurs de nous qui sommes « droit-cy, jà-soit-ce que n'ayons coupe nulle envers luy. « Donc, quant il se trouvera fort appuié comme il est main- « tenant, il nous pourroit bien faire sentir son courroux « en temps avenir. Le duc de Bourgongne est roide et « puissant, et fait à doubter que de long temps lui- « mesme n'ait procuré envers monseigneur ceste allée « par devers luy pour soy fortifier contre vous. Ce n'est « de hui, ne de hier que vous avez bien sentu et que « vous devez bien savoir quel homme il est. Il s'est tous- « jours tenu roide et restif contre vous et en tous endroits « a voulu tenir son pan et sa querelle à l'encontre de « vostre hauteur, tant en cas de justice, en parlement, « comme en autres questions et difficultés de bénéfices « et prélatures et de nulles autres choses advenues de « piéçà, et là où ne le peut obtenir par doux ou par bel, il « monstre de le vouloir avoir par force et par maistrie, tel- « lement qu'il samble qu'à peine recognoit-il riens par « desur luy, ne qu'il y ait roy, ne couronne, qui le doye « faire humilier. » Tels et si faits languages mettoient avant ceux de la court franchoise, les uns par scrupuleuse ymagination que prenoient en ceste matère, et les autres par haine et par envie qu'avoient à l'encontre de la personne du duc de tout temps passé, et furent si faits dits et rapports, causes de diffidence au roy plus et plus, et pour tant contendoit-il et vouloit contendre au premier de retraire son fils de là où il estoit, par bel et par doux, comme

il appert par les lettres dessus escrites et envoiées tant par George de Bohec comme par le chevauceur, lesquels deux, le duc maintenant venu à Brusselles et aiant ouy et sentu bien au long du courrage du dauphin et de ce qui mu l'avoit à estre venu par deçà, pensa de leur délivrance et de les faire retourner devers le roy informés et instruis, ainsi qu'il appartenoit, et par espécial George qui estoit homme noble et avoit apporté crédence et charge, car à cestui-là convenoit-il parler et ouvrir partie de son estommac pour faire rapport de bouche au roy, honneste et véritable, adfin de le contenter.

Lors fit venir le duc devant luy Georges de Bohec, là où estoient ceux de son grant conseil, princes et barons et grant nombre de gens de conseil, et alors le chancelier messire Nicholas Rollin, par ordonnance du duc, donna à Georges de Bohec les lettres que le duc rescrivoit au roy sur celles que reçues avoit à Dordrecht de par luy, et adfin que ledit George pust aucunement parler clair de la matère de quoy le duc escrivoit au roy, lui dist de bouche comment le duc estoit et seroit tousjours prest et enclin à faire, à son bon et léal pouvoir, ce qui pourroit plaire au roy, et sans penser à nulle fraude, ne malice, tousjours s'estoit voulu emploier à le servir et honorer, comme il estoit tenu, et encore tousjours le feroit et demourroit tel, mais au regard de la venue de monseigneur son fils, monseigneur le dauphin qui estoit venu en sa maison de son propre et franc mouvement, sans son sceu, ne advertissement quelconque fait par avant, il ne lui estoit, ne pouvoit estre loisible, ne honneste de l'en déchasser, ne de l'en faire partir si tost, ne si à coup, attendu le grant traveil qu'avoit eu à estre venu de si loing et à si grandes journées, les peurs et les perplexités aussi qu'avoit eues à venir jusqu'à

là, en quoy il estoit tout deffait et tout jus de corps et de visage, mais après estre un petit refait et mis sus, et que son esprit seroit un petit mieux asseuré, le duc volentiers et de bon cœur et en toute léaulté et preudommie se traveilleroit de tout son pouvoir de mettre paix et accort entre le roy et son fils, et en toutes manières et voyes à lui possibles et faisables, il le voudroit induire et l'induiroit de fait à ce que il se montrast humble et obéissant envers le roy et que devers luy se trayst et se mist en sa grâce et en son amour, comme un bon fils doibt faire envers son père, mais ne lui estoit loisible, né honneste de lui refuser sa maison, ne ses pays, ne de le souffrir disetteux, ne mourant de faim, ains l'en devroit blâmer tout le monde et souverainement le roy, quant il cognoistroit que on montreroit si peu d'amour et d'honneur à son aisné fils l'héritier de la couronne, et en pourroient estre faites cent mille interprétations mauvaises à l'encontre de luy; et pour tant prioit humblement au roy que il se voulsist tenir à content encore une espasse de temps pendant lequel il envoieroit devers luy notablement son ambassade pour plus pleinement parler avecques luy et besongner en ceste matère. Donc, pour confermer mieux les paroles dites par la bouche du chancelier, luy-mesme reprist les semblables en substance et les renouvella de propre bouche, priant audit Georges que humblement le voulsist recommander à la bonne grâce du roy, et à tant prist George congé et party. Pareillement et au chevauceur furent délivrées ses lettres et se mirent eux deux ensamble en retour devers le roy là où je les seuffre aller jusques à arriver devers luy et faire leur recort tel qu'avoient trouvé par deçà; mais pour manifestation du cas quel il estoit en la vérité, convient bien savoir les lettres que le duc envoia au roy par ledit

George et par le chevauceur, affin que la justification ou le tort à tous lez appère et soit cognu en temps avenir, où que la chose se tourne ou s'est trouvée tournée à l'aventure, et pour tant vecy les propres lettres icy-desoubs escrites :

« Mon très-redoubté seigneur, tant et si très-humble-
« ment que plus puis, je me recommande à vostre bonne
« grâce, et vous plaise savoir, mon très-redoubté seigneur,
« que, par George de Bohec, escuier, vostre conseiller,
« porteur de cestes, j'ai reçu vos lettres données à Chas-
« tellart le XIIe jour de septembre derrenier passé, par les-
« quelles vous a plu moy escrire comment depuis les
« derrenières lettres que m'avez escrites touchant le fait
« de mon très-redoubté seigneur, monseigneur le dau-
« phin, [il a] de rechief envoié par devers vous Gabriel de
« Bernes et le prieur des Célestins d'Avignon, lesquels
« vous ont fait en effet pareilles requestes et offres
« et soubs pareilles conditions que messire Guillaume
« de Corsillon et le prieur des Célestins vous avoient
« fait par avant, auxquels Gabriel et prieur des Céles-
« tins, vous avez fait faire en vostre présence et de-
« puis dit de bouche très-douce et raisonable response,
« le double de laquelle vous m'avez envoiée enclose en vos
« dites lettres, à laquelle response mon dit seigneur le
« dauphin n'a point voulu obtempérer, ne obéir, ainçois a
« esté si très-mal conseillé qu'il a tousjours persévéré à
« dire qu'il ne vouloit point aller devers vous, ne soy
« trouver en vostre présence, qui est chose bien estrange
« à considérer de fils à père ; et qui plus est, jà-soit-ce que
« lui ayez à ceste derrenière fois monstré plus grande
« bénignité que devant et que de la respouse que vous lui
« aviez faite raisonnablement, il se dust moult esjoïr,

« et non obstant, dès si tost que lesdits de Bernes et prieur
« des Célestins ont esté retournés devers luy et qu'il a
« sceu ladite response par vous faite, il s'en est soudai-
« nement et au desceu de la pluspart de toutes ses gens
« party et absenté du pays du Dauphiné où il estoit et est
« allé vers mon cousin le prince d'Orenges ou tiré en
« autres marches que l'on ne scet encore où, délaissée
« madame la dauphine et ledit pays sans aucun ordre,
« dont avez esté bien esmerveillé et desplaisant. Et pour
« ce que par aventure mon dit seigneur le dauphin, par
« l'ennortement et suggestion de ceux qui ainsi le condui-
« sent et conseillent, comme contiennent vos dites lettres,
« voudroit ou pourroit faire des choses qui ne seroient
« point à faire, et que s'il trouvoit retrait, support, ne
« faveur, ce seroit lui donner occasion de plus longue-
« ment persévérer ès termes qu'il a tenus par ci-devant,
« qui seroit à vostre très-grant desplaisance, au scandale
« de la chose publique et au dammage de monseigneur le
« dauphin plus que de nul autre, vous désirant y obvier
« et que monseigneur le dauphin ait occasion de soy ré-
« duire envers vous, comme il est tenu et que pour son
« bien et honneur lui est expédient de faire, avez bien
« voulu escrire ces choses aux princes et seigneurs de
« vostre sang et mesmement à moy, et pour ceste cause
« avez envoié par devers moy ledit Georges de Bohec,
« affin que soie adverti de la vérité de ceste matère et
« des termes que vous avez tenus pour cuidier par vostre
« bénignité et douceur réduire et attraire à vous mondit
« seigneur le dauphin, aussi affin que s'il alloit ou
« envoioit aucuns de ses gens par devers moy ou en
« aucuns de mes pays et seignouries, je ne lui vueille
« donner quelque retrait, faveur, support, ne aide; et au

« seurplus aussi, ay oy ce que m'a dit et exposé de bou-
« che de par vous ledit George, touchant ceste matère.
« Sur quoy, mon très-redoubté seigneur, il est vray que
« naguères moy estant en la cité de Utrecht, je vous escrivis
« par Perinet, chevauceur de vostre escuierie, comment
« j'avoie eu nouvelles que mon dit seigneur le dauphin
« de Viennois estoit allé en pèlerinage à monseigneur
« Saint-Claude, et de là s'estoit allé esbattre devers mon
« cousin le prince d'Orenges en son hostel de Vers,
« et depuis eus nouvelles que mondit seigneur le dau-
« phin, lui estant audit lieu de Vers, avoit mandé venir
« devers luy le seigneur de Blanmont, mareschal de
« Bourgongne, auquel il avoit requis de le vouloir acom-
« pagner jusques devers moy, ce que mondit mareschal
« ne lui osa refuser, et comme m'escrivist et fit savoir lors
« mondit mareschal, il s'en y venoit de tire, de laquelle chose
« je ne me donnoye point de garde, et vous en ay adverti
« comme raison est. Et, au surplus, vous ay escrit que je
« orroie volentiers ce qu'il plairoit à mondit seigneur le
« dauphin moy dire et déclarer, et après le vous signi-
« fieroie. Or est vérité, mon très-redoubté seigneur, que le
« xve jour de ce présent mois, où je arrivoie en ceste ma
« ville de Brusselles, j'ay trouvé monseigneur le dauphin,
« comme le scet et vous pourra dire plus à plain, si s'est
« vostre plaisir, ledit George de Bohec, et, au surplus,
« mon très-redoubté seigneur, en ensievant ce que escrit
« vous ay, je orray volentiers ce qui plaira à mondit sei-
« gneur le dauphin moy dire et déclarer, et brièvement
« le vous signifieray par mes gens et ambassaeurs que
« pour ceste cause je envoieray tantost par devers vous,
« par lesquels aussi, selon que j'auray sçu de la vo-
« lonté de mondit seigneur le dauphin, je vous feray

« plus avant response au contenu en vos dites lettres.
« Mon très-redoubté seigneur, plaise vous tousjours moy
« mander et commander vos bons plaisirs et commande-
« mens, pour yceux accomplir de tout mon pouvoir,
« comme raison est, à l'aide de Dieu, auquel je prie qu'il
« vous ait en sa digne garde et doint bonne vie et longue,
« aveuc accomplissement de vos très-haulx et nobles
« désirs. Escrit en ma ville de Brusselles, le xxe jour
« d'octobre l'an mil CCCC LVI. »

CHAPITRE XLV.

Comment le roy mist le pays de Dauphiné en son obéissance.

Vous avez oy le conte comment ce noble prince le dauphin viennois, après avoir esté eslongié et absent de son père par l'espace de dix ans entiers, au derrain s'est venu rendre en la maison de Bourgongne, de son propre vouloir et mouvement, de quoy tout le monde s'esmerveilloit et le réputoit-on à un très-estrange cas entre tous les autres du monde advenus onques, considérées encore pluseurs causes passées par avant, de quoy n'est besoing de faire mention. Et a esté dit aussi comment le duc bourgongnon, qui tout son temps estoit plein d'honneur et de savoir, le recueilly honnorablement et à grant chière, cuidant y servir Dieu et le roy et faire son honneur et son devoir, sans viser à fin autre du monde qu'à léaulté et preudommie, jà-soit-ce que tout autrement depuis et encore en la droite fresceur il a esté interprété et tourné en mal par ceux qui ne sont pu venir à leurs fins comme ils entendoient et désiroient. Or convient maintenant parler de ceux de delà comme du roy et des siens d'entour luy, qui ceste amisté congréée

nouvellement et approchiée entre le dauphin et le duc portoient à bien dur et y machinoient beaucoup de choses diverses et bien estranges, comme assez a esté dit. Et pour tant faut savoir que comme ils avoient diverses ymaginations en l'assemblée de ces deux princes, que aussi ils s'avisèrent tout à haste de toutes diverses manières de pourvisions à l'encontre, et de fait, petit à petit, fit le roy approchier gens d'armes sur les frontières de Bourgongne et fit garnir ses villes de gens nouveaux, garder destrois et passages, fermer portes et bourgs et examiner les passans, et luy en sa personne tirant vers le Dauphiné au plus près, s'alla rendre à Lyon sur le Ronne, avecques ses gens d'armes, pour mettre en son obéissance tout le pays du Dauphiné, que les gens de son fils tenoient encore en leurs mains et le gardoient pour luy comme bonne et léalle gens devoient faire, mais le seigneur de Chastillon, frère au conte de Laval et gouverneur du pays de par ledit dauphin, voiant le roi approcher à main armée et considérant ledit pays non pouvoir résister à l'encontre de sa puissance et à l'autre lez que ledit pays ne pouvoit cheoir mal en la main du roy, quant il y seroit, mais seroit en mains de père qui n'en feroit nul tort à son fils, après avoir esté semons du roy de lui mettre entre les mains les villes et les places du pays comme gouverneur, lui certes craignant à désobéir et à cheoir en la male grâce du roy, rendy au roi le pays et les places et y fit bouter ses gens dedens en son nom et au préjudice et grant desplaisir du dauphin à qui le pays appartenoit, non pas que le chevalier le fist par lascheté, ne par faute aucune, ne mauvais courrage envers son maistre, mais par une manière de mitigation du courroux que le roy avoit pris en l'eslonge et fuite de son fils. Sy pensoit le chevalier à l'autre lez

aussy faire proufit à son maistre, quant ne lui souffreroit gaster, ne abbattre ses places en la fureur de son père, pensant que qui est au fils, il est et doibt bien estre au père, et que qui fait honneur et obéissance au père, il ne doibt point faire desplaisir au fils, et ainsi partie par cremeur, partie par raison et honneur qui le conseilloit, il lui rendy et mist entre mains tout, excepté deux places, dont l'une estoit la cité de Grenoble, que Guillaume de Moullon tenoit et en estoit chief et capitaine avecques foison de belle gentillesse, et l'autre une autre place forte durement et imprenable, laquelle le dauphin avoit baillée et mise entre mains par grant féableté à Robert de Malortie pour ce que moult se fioit de luy et estoit réputé à très-outrageux et vaillant homme. Ces deux-cy tinrent leurs places et ne les voudroient onques rendre, ne faire ouverture aux gens du roy pour semonce que ledit gouverneur en fist, ne que le roy mesme en sçust faire, ains n'accoutèrent au gouverneur, ne à son commandement, car se sentoient forts et bien logiés, l'un pour une bonne ville et l'autre pour une place. Sy en vouloient rendre bon compte à qui les leur avoit baillés entre mains et à qui elles appartenoient, et de qui aussi ils avoient les biens et les honneurs, et plus largement encore en attendoient en temps à venir.

Toutevoies, comme j'appris depuis de la vérité, cestui Robbin Malortie, que son maistre avoit beaucoup en grâce, pour ce que homme estoit pour faire un coup périlleux, si besoin eust esté, ne s'y porta pas bien depuis à l'appétit et au gré de son maistre, car par les blanditions et molles paroles auxquelles il bailla ascout, telles fois estoit, et par menaces et rigoureuses molestes dont on le faisoit entrer en peur, en la fin il rendy sa place et laissa entrer les

gens du roy dedens contre la deffense de son maistre, et cuidant bien avoir fait la besongne et avoir un grant bienveignant, quant se trouveroit devers luy, parmy les excusations que pensoit faire raisonnables, troussa bagues et vasselle d'argent et s'en alla de tire en Flandres ou en Brabant, là où il pensoit le trouver, et de fait y vint et arriva à Brusselles et vint saluer le dauphin son maistre, qui ne le cuidoit pas encore avoir commis nulle faute envers luy, mais que sans plus le fust venu voir ou lui apporter aucunes grandes nouvelles. Sy lui fit très-bonne chière et demanda de l'estat du pays, dont si tost que ledit Malortie commença à dire et par manière de soy parer comment il avoit abandonné sa place et mis les gens du roy dedens, le dauphin commença à forsener et à prendre felle et mortel cœur à l'encontre de luy, tellement que prestement et sur piés il varia de le faire jetter en la rivière, et n'eust esté le duc qui l'en contretint avecques aucuns autres seigneurs d'emprès luy, tout prestement voir, il l'eust fait noier; mais rompu de celle première grant chaleur, le fit mener en un fort chasteau à Villevorde, et là le fit mettre en prison en basse fosse, en grant povreté et misère, et y demora par longue espasse et terme d'ans, sans que jamais homme l'en pust tirer dehors par prière, ne autrement, mais varioit souvent et dru ledit dauphin de le faire noier tousjours, et en fut en très-grand péril, dont ledit Malortie, ainsi que homme estoit de teste merveilleusement, ainsi comme je l'oïs recorder à autres qui en savoient à parler, se tempestoit et se furioit à par luy, et se plaignoit à Dieu et au monde de la dureté et descognoissance de son maistre, qui ainsy lui faisoit user et perdre ses jours en povreté pour récompense de son service et souhaitoit mieux, puisque sa fortune estoit

telle, que on lui abrégeast la vie tout à une fois, que de le faire languir ainsi et vivre misérablement prisonnier; mais icy n'avoit ne plainte, ne clameur qui y servist, ains lui convint porter et endurer sa povreté en la mercy de Dieu et demorer prisonnier[1].

CHAPITRE XLVI.

Comment le duc envoya vers le roy messire Jehan de Croy et messire Simon de Lalaing, touchant le fait du dauphin[2].

. . . . . .

. . . . . .

[1] Je crois avoir lu dans la chronique manuscrite d'Adrien de But quelque chose de la cruelle détention de Robin de Malortie. La chronique d'Adrien de But, conservée à Bruxelles à la Bibliothèque de Bourgogne, offre les renseignements les plus intéressants pour toute cette époque. L'auteur a pu consulter des hommes fort bien placés pour connaître la vérité, et souvent ses récits répandent une vive lumière sur d'odieuses intrigues.

[2] Le 23 octobre 1456, le duc de Bourgogne envoya au roi, pour développer sa justification, une ambassade composée de Jean de Croy, de Simon de Lalaing, de Jean de Cluny et de Toison-d'Or (Lefebvre-Saint-Remy). Les instructions qui leur furent remises et la réponse que l'on y fit au nom du roi, sont reproduites par Jean Chartier, III, p. 58. Cf. Matthieu d'Escouchy, chap. CXXI. — Duclos donne aussi le discours que Jean de Cluny, au nom des ambassadeurs du duc, adressa à Charles VII, le 27 novembre 1456.

Le dauphin avait remis à Jean de Croy une lettre adressée à son père. Dans cette lettre, il s'applaudissait de la *très-bonne chière* que lui faisait le duc de Bourgogne, et il ajoutait que son bel oncle était bien *esmerveillé* de la prise de possession du Dauphiné par les gens du roi. Le 22 décembre, il fit parvenir aux ambassadeurs du duc de Bourgogne diverses propositions qu'il les chargeait de soumettre au roi, afin qu'il pût rentrer en sa grâce. Cette démarche était peu sincère. *Voyez* Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, pp. 138, 139 et 154.

CHAPITRE XLVII.

Comment le conte de Charolois estoit durement informé à l'encontre de ceux de Croy, et comment le duc, radement enaigry, se courcia à son fils.

Après doncques . . . . . [1]
. . . . . .
piteuse: sy cuisoit ceste mort[2] durement au mareschal de Bourgongne comme son parent, par quoy, quant perçut le seigneur de Croy avoir titre contre luy, bouta sa haine avecques la querelle d'iceluy et en contraire du chancelier.

Ces deux frères donques de Croy, aians en cœur le fait qui se présentoit à leurs yeux, froidement et en grant avis, vinrent devers le duc, non pas plaintis, mais remonstrans doucement leur lésion et prians que par sa haute prudence, comme père et recteur de sa maison, il voulsist amodier la volonté de son fils, lequel, sans avoir riens déméry envers luy, les vouloit déprimer, ce leur sambloit, pour avancier le sang du chancelier, que n'estoit pas chose juste, ce disoient, ne à souffrir à luy, parce que père estoit et conservateur de noblesse et constraint pour tant de les entretenir en leur honneur. Sy lui prièrent pour une douce amiable pourvision comme qui le sauroit bien faire, ce disoient. Sy les ascouta le duc, mais assez se donna merveilles de leur relation, car cuidoit la chose avoir ap-

[1] Un feuillet manque dans le ms. de Bruxelles.

[2] Il s'agit ici du supplice de Jean de Granson, sire de Pesmes, qui avait été accusé de vouloir soulever contre le duc la noblesse du comté de Bourgogne et qui avait été étouffé entre deux matelas, malgré les instances de son parent le maréchal de Bourgogne.

pointié et mise en cès ; toutevois, sans faire guières de samblant, leur dist qu'il en feroit bien et qu'il en parleroit à son fils. Or avoit le jeusne conte autreffois esté informé[1] à l'encontre dudit de Croy et son frère, et par le rapport d'aucuns[2] avoit esté indigné contre eux de viel temps, ne sçay si à cause ou sans cause, car le bon prince qui autant me doit estre comme le père, ne vueil charger, ne justifier en ce dont je ne cognois les causes, ne les bons chevaliers aussy ne veul condempner, ne leur porter faveur, fors que tant que équité et droit le me jugent, jà-soit-ce que aucuneffois serviteurs se desvoient et sur fiance de leur fortune font des choses bien cornues, qui après leur redondent en mal, et par ainsy ne sçay comment il en fut ou du droit ou du tort, mais trop bien se pouvoit-on percevoir du courrage que le conte portoit contre eux, lequel il avoit dissimulé jusqu'à maintenant sans le descouvrir, mais trop bien s'en estoit devisé autreffois entre ses privés et espécialement à la cause de cecy, car veoit bien que ceux de Croy contendoient à le traverser en ses plaisirs et lui bailler leur fils contre son gré et faire laisser celui-là où il avoit son affection. De quoy, le cœur, avecques les choses précédentes, ce disoit, lui en aigrissoit de jour en jour contre eux, disant qu'ensi n'en iroit point et que trop autreffois lui avoient esté contraires, mais il y mettroit remède s'il pouvoit. Lesdits de Croy, toutevoies, n'en savoient riens et ne pensoient estre de riens indignes envers luy. Sy en furent tant plus esbahys quant ils trouvèrent l'indignation.

Le duc donques par un lundy qui estoit le jour Saint-

[1] Chastellain avait écrit d'abord : *informé estrangement.*

[2] L'auteur a effacé les mots suivants : « *peut-estre malvais conspirateurs.* »

Anthoine[1], après sa messe, aiant bien désir que sa maison demorast paisible et sans discention entre ses serviteurs, et que son fils aussi fist par son conseil et plaisir, après que jà avoit dit une grant part de ses heures et que la cappelle estoit vuide de gens, il appela son fils à venir vers luy et lui dist doucement : « Charles, de l'estrif qui est « entre les sires de Sempy et de Hémeries pour le lieu de « chambrelen, je vueil que vous y mettez cès et que le « sire de Sempy obtiengne le lieu vacant. » Adont dist le conte : « Monseigneur, vous m'avez baillié une fois vostre « ordonnance en laquelle le sire de Sempy n'est point, et « monseigneur, s'il vous plaist, je vous prie que ceste-là « je la puisse garder. » — « Déa, ce dit le duc lors, ne vous « chailliez des ordonnances, c'est à moy à croistre et à di- « minuer, je vueil que le sire de Sempy y soit mis. » « — Hahan! ce dist le conte (car ainsi juroit tousjours), « monseigneur, je vous prie, pardonnez-moy, car je ne « le pourroye faire, je me tiens à ce que vous m'avez « ordonné. Ce a fait le seigneur de Croy qui m'a brassé « cecy, je le vois bien. » — «Comment, ce dist le duc, me « désobéyrez-vous? ne ferez-vous pas ce que je vueil? » — « Monseigneur, je vous obéyray volentiers, mais je ne feray « point cela. » Et le duc, à ces mots, enfelly de ire, respondit : « Hà! garsson, désobéyras-tu à ma volenté? va « hors de mes yeux, » et le sang, avecques les paroles, lui tira à cœur, et devint pâle et puis à coup enflambé et si espoentable en son vis, comme je l'oys recorder au clerc de la chapelle qui seul estoit emprès luy, que hideur estoit à le regarder[2], et de fait regarda son fils si fellement que

[1] 17 janvier 1456 (v. st.)

[2] Tous les chroniqueurs dépeignent Philippe comme fort porté à la colère. Guillaume Filastre seul cherche à le justifier sur ce point :

bon faisoit à juger qu'en son cœur avoit diverses variations criminelles envers luy, car entre les vivans n'avoit homme tant à redoubter courcié que luy seul, et pour tant la duchesse qui estoit présente à ces langages et trambloit de hyde et de peur, doubtant que le père ne se mésusast en son fils, hastivement prist son fils, et le boutant devant elle, le fist vuidier de l'oratoire, et elle-mesme le sievoit sans dire mot à son mary. Or y avoit-il en vuidant l'oratoire bonne distance, premier que l'on venist à un huys dont le clerc de chapelle porta la clef et n'en pouvoit nul dehors, sinon par son dangier. Y avoit divers tournemens aussi, premier que venir on pust jusqu'au dit huys, par quoy ceux qui estoient en l'oratoire ne pouvoient voir ceux qui là se reposoient. Sy advint ainsi que le clerc, nommé Caron, mu de bon esprit, s'avisa d'aller audevant de la duchesse et de son fils pour non les souffrir vuidier jusques ils eussent rappaisié le duc et prié mercy. Sy advint que la duchesse qui trouva huys clos, dist au clerc : « Caron, ouvre-nous, » et le clerc, rué aux genoux devant elle, respondy : « Madame, pour Dieu mercy, « pardonnez-moy, mais ne partirez d'icy à tant que « monseigneur vostre fils se sera humilié envers monsei- « gneur son père, lui priant mercy, et me samble, ma- « dame, que vous-mesme le devriez inciter à cela faire, « car il y est tenu et vous avecques. Sique je vous prie, « retournez devers luy, et par vostre humilité et douceur, « rompez le courroux de monseigneur vostre mary et « impétrez grâce au fils de vous deux qui n'en avez que

« Oncques ne fut prince moins courouceux, et falloit que moult grant « injure et offense lui fut faicte avant que vist en lui couroux, et « se d'aventure il advenoyt une seule humble parole en demandant « pardon, se rapaisoit. » (*Histoire de la Toison d'or.*)

« tant[1]. Vous savez, monseigneur est bénigne et trai-
« table quant on le quiert par douceur, et vous, monsei-
« gneur, vous ne pouvez avoir droit à l'encontre de mon-
« seigneur vostre père, ne honneur aussi de le contredire
« en riens. Monseigneur, je vous supplie qu'en l'honneur
« de Dieu, il vous plaise à croire conseil et vous aller
« rendre en humilité envers monseigneur, et vous le trou-
« verez tout bénigne et débonnaire. »

La ducesse, qui entendoit bien que la raison du clerc estoit bonne, se mist en devoir aucunement envers son fils pour le faire retourner en humilité et de prier mercy à son père, mais le fils respondy hautement : « Déa, ma-
« dame, monseigneur m'a deffendu ses yeux et est indi-
« gné sur moy, par quoy, après avoir eu celle deffense, je
« ne m'y retourneray point si tost, ains m'en yray à la
« garde de Dieu, je ne sçay où. » Sy est vray que le duc qui entendy ces paroles, contrerespondit un peu, par quoy, quant la mère entendy la voix du duc, cuidant l'avoir sur le col et tramblant de hide, dist au clerc : « Mon amy,
« tost, tost ouvrez-nous, il nous convient partir ou nous
« sommes morts. » Sy fut le clerc perplex et tout entrepris en faire et en laissier, ouvrit l'uys touteffois, tout plorant, et tantost d'une traite sans arme[2] et en leur compagnie montèrent contre-mont d'une vis[3] qui estoit là près, et allèrent en la chambre du fils du roy le dauphin qui moult s'esmerveilloit de leur venue droit-là ainsi hors de heure et si estrangement. Toutevoies, voiant bien que leur chière descouvroit aucune grande opportunité, fit vuidier

[1] C'est-à-dire : qui n'en avez qu'un seul.
[2] *Arme* pour *âme*, haleine.
[3] *Vis*, escalier.

tout le monde de sa chambre, et alors commença [la duchesse] à conter le cas advenu et comment le duc s'estoit courcié à son fils et l'avoit chassié hors de ses yeux par felle, disant qu'à ceste cause il estoit délibéré de soy non y retourner de grant pièce, ains yroit à haut et au loings en la garde de Dieu quérir ses aventures, mais dur lui estoit que à l'appétit d'aucuns serviteurs de l'hostel, il convenoit que ainsi fust traitié et déchassié. Cecy estoient les paroles de la mère au dauphin, qui ne tendoit à autre fin fors que ledit dauphin s'allast en haste ensonier de faire la paix de son fils, afin que le fils n'eust occasion de soy eslongier d'elle, et pour tant s'en estoit allée devers luy en espoir que par luy elle obtiendroit ce que par sa prière elle n'auroit pu impétrer, mais cuidant bien faire, elle gasta tout et mist en voie et en aventure de perdre père et fils à tousjours et de non les jamais revoir, et fut ce qui plus donna de douleur au duc que cecy quant elle estoit allé révéler le secret d'entre lui et son enfant à un tel prince à qui riens n'en compétoit et sans lequel il eust bien sçu faire à l'appartenir comme père et sans en ensonnier autre, car il se sentoit bien homme pour pouvoir monstrer courroux là où il estoit besoing et pour soy rappaisier là où il seroit lieu, et pour tant très-amèrement se courçoit de ce desceuvrement qui lui sambloit estre une demie-plainte contre lui et que le tort fust de son costé, et à l'autre lez il entendoit bien que ledit dauphin lui viendroit faire presse pour en faire la paix, de quoy faire toutevoies il n'estoit point en volenté, ne ne s'y fust assenti pour mort.

Qui moult donques estoit courcié et esbay, c'estoit l'héritier de France, le dauphin viennois, de voir ceste division sourdre tantost avecques sa venue et de laquelle il

craignoit fort la conséquence souverainement de sa part. Sy lui alla souvenir tantost comment cinq ou six jours jà par avant passés, un sien serviteur, très-expert astronomien[1], lui avoit dit en secré comment il se doubtoit que temprement et bien tost, il n'y eust une grande et estrange mutation en la maison du duc, de laquelle prénostication ledit dauphin, tout effraié et doubtant que celle tonnerre ne cheust sur lui, interrogea au disant pour quoy il ce disoit et si le cas lui toucheroit point en aucun grief. Sy lui respondy que de luy ne moveroit point le cas, ne sur lui ne tourneroit, mais il en porteroit de l'annuy beaucoup. Sy s'en réconforta tant mieux le fils du roy et s'en tint à tant, mais maintenant à prièmes, lui en alla souvenir par le recort de la mère et du fils. Toutevoies, cuidant bien tout raddouber et ramener à bon ploy, laissa la ducesse et son fils et prestement vint hurter à l'oratoire de son bel oncle, là où entré dedens, lui va dire ainsi : « Beaux on-
« cles, belle tante est venue vers moy en ma chambre, la
« plus desconfortée que je vis oncq pour le courroux que
« vous avez pris en beau-frère de Charolois. Beaux on-
« cles, je vous prie sur toute amour que vous vueillez
« pardonner audit beau-frère et excuser son meffait par
« sa jeunesse qui est boullant encore. Il est moult dolant
« de vostre courroux envers lui, et la mère se font en
« pleurs, qui n'a que un seul enfant et voit maintenant,
« parce que vous l'avez chassé de vos yeux, qu'en voye est
« de le perdre. Sy en est tant desconfortée que ne peut
« plus, et vous prie mercy par moy. Beaux oncles, je
« vous prie, souffrez couler vostre ire et lui pardonnez. »

Le duc alors, oiant la prière du dauphin et venu à ce

[1] Quel était cet astrologue?

qu'avoit cremu (c'estoit que le fils de roy ne venist faire ce personnage par l'exortance de sa femme), enfelli maintenant, et plus esmu trois fois que par avant, respondy fellement : « Assez, monseigneur, pardonnez-moy, et « vous prie que vous vous déportez de vostre requeste, « car ne suis en volenté encore de me contenter de Char- « les, mais lui monstreray que je suis son père et que je « le pourray bien faire un petit vallet; il m'a désobéy et « respondu fièrement contraire de mon vouloir, mais « onques response ne fut si chier vendue que je la lui « vendray, et pourroit [mieux] valoir [à] sa mère, quant « elle vous en a donné peine, que elle eust esté endormie « d'un long somme. Monseigneur, tenez-vous en vostre « paix, je vous supplie; je feray bien avec mon fils, « Dieu devant[1], et avecq la mère aussi, laquelle n'a de « riens amendé sa querelle. » Et en disant ces termes, se monstra tant fier et tant animé que nul œil ne le regardast, qui n'en eust peur; mesme le dauphin, qui là estoit tout seul avecq le clerc de chappelle, frémissoit tout de la dureté qu'il y veoit et commença à deffier de son espoir, mais pensant le pouvoir approchier par plus parfondes prières, se délibéra à plus ague supplication faire et plus humble, car veoit le cas advenu estre de grant poix et de dure conséquence s'il n'y remédioit à haste, et lui sambloit bien que sur tous ceux du monde, il lui appartenoit d'y mettre peine. Sy prist le duc par le faux du corps[2] entre ses bras, se laissa couler tout bas sur un coussin du genoul, et samblablement le duc devant lui, qui fondoit en annuy et en honte de ceste humilité à luy monstrée de son souve-

[1] *Dieu devant, Dieu donnant?* avec la grâce de Dieu?

[2] *Le faux du corps*, le défaut des côtes. Cette expression se trouve aussi dans la chronique de Jacques de Lalaing.

rain seigneur, dont le personnage estoit une piteuse chose à veoir. Finablement, le dauphin lui dist : « O beaux « oncles, je vous prie pour Dieu et pour pité, que vueillez « pardonner à beau-frère, car si ainsi ne le faites, le « meschief en redondera en moy et dira-t-on par tout le « monde que par moy sera tout advenu cecy, et en seray « condempné et abieuty[1] en l'ostel du roy, là où on dira « que je ne suis que un homme de division, un homme « qui amaine les mauvaises aventures et les malédictions « où je vais. Beaux oncles, en l'honneur de la sainte Pas- « sion de Dieu, ne me souffrez cheoir en cest inconvé- « nient ; trop en ay encore à ma part d'ailleurs sans avoir « cestui-cy. Je suis en vostre mercy et dangier et vous « suis venu faire mon père et mon tout en ce monde. « Donques, je vous prie, faites quelque chose pour moy, « car le cas est autant ou plus mien comme à beau-frère. » Et tousjours torchoit d'un ceuvre-chief[2] ou les yeux ou les joues en parlant. Fin de conte, le duc, plus endurcy que un marbre froit et moins amolly que du premier mot, précisément commença à dire : « Monseigneur, je ne vous « voudroye riens escondire, et me sont vos prières, com- « mandemens, mais si la matière de Charles vous est tant « à cœur et que vous voulez que je lui pardonne, j'en suis « content, et le gardez bien et le nourrissiez, mais jour « que vous vivrez après, ne moy aussi, vous ne me ver- « rez de vos yeux. Or en soit vostre volenté faite, mais la « mienne demorra telle. » Quant le doloreux fils de roy oyt ceste response si précise et trenchant, et sentoit bien qu'en son bel oncle n'avoit point d'acquest, ains plus tost

[1] *Abieuty*, accusé, insulté.
[2] *Ceuvre-chief*, mouchoir.

perte totale de sa personne et absentation pour à tousjours, et que son mot estoit un seau praint en acier, si par avant fut esbay durement et perplex, maintenant le devint mille fois plus, et soy levant enprès et retraiant arrière de son bel oncle vers l'huis de l'oratoire pour vuidier, sambloit que tout fondist en larmes et que ses yeux fussent rivières d'eaue. Toutevoies, non osant partir dehors pour cause de ses pleurs, longuement se tint caché derrière l'huys, dont après estre estanchié un peu, vuida l'oratoire, et couvrant son visage de sa manche, passa par la chapelle à demi courrant pour estre tant plus tost hors de vue, sy entra en sa chambre là où il trouva encore la ducesse et son fils, lesquels, quant le virent retourner ainsi plorant, donnèrent tout perdu et virent bien que le meschief y estoit inréparable. Sy s'en allèrent d'un costé, le dauphin de l'autre, qui s'alloit complaignant à Dieu de son malheur et faisoit ses regrès les plus lamentables de tous les autres. Et le duc, à l'autre lez, si tost que se trouva quite du dauphin, dont il ne craignoit riens tant que son retour devers luy arrière, prestement s'avisa d'une deffaite et de quoy l'esbaïssement naistra plus grant dix fois que le premier et en la mesme heure.

CHAPITRE XLVIII.

Chy s'ensieult le partement du duc de Brusselles tout seul pour tirer à Hal.

Or estoit le dauphin en sa chambre qui se lamentoit à part lui et se doubtoit bien de meschef par les manières que vues avoit en son bel oncle. A l'autre lez la ducesse s'estoit retraite en sa chambre aussi avecques son fils, au-

quel elle donna advertences de pluseurs besongnes selon le temps d'alors, et le duc estoit demoré seul en l'oratoire avecques son clerc de chapelle, aussy joyeux d'estre quite de la presse du dauphin comme il avoit esté courcié en son argu avant son venir, mais aiant toudis le cœur à l'offense de son fils et puis à l'inconstance de sa mère la ducesse qui avoit tout gasté, et souverainement non craignant riens desoubs Dieu, fors que le dauphin arrière revenist devers luy lui faire presse et prière et à laquelle ne pourroit résister, ce lui sambloit, qu'en fin ne s'y assentist, manda venir devers luy un sien vallet de chambre nommé Jehan Coustain, et icelui venu, lui dist ainsy : « Jehan, « allez dire au seigneur de Croy, à son frère et au sei- « gneur de Sempy, que prestement et sans quelconque « arrest faire, ils montent à cheval eux trois, sans plus, « sans autre qui porte vie, et s'en voisent tout droit à « Hal, car là me rendray à eux encore à nuyt. » Sy s'en alla ledit Jehan devers les dessus nommés et fit son message, lesquels, en la forme que leur avoit esté mandé, sans trespas l'accomplirent et se mirent aux champs, non pensans encore à nul meschef tel comme ils en verroient advenir après. Sy les laisse droit-là et me retourne au duc qui s'avisa encore de plus fort et du plus couvert mistère de tous les autres, car prestement soy emblant de son oratoire, descendy en bas d'un parc qui droit-là estoit, en une chambre en laquelle il avoit chargé audit Jehan qu'il se retrouvast devers luy et lui amenast un petit cheval, sans que nul en sçust à parler, lequel Jehan, après avoir fait son message, avoit tout apresté diligemment. Sy y monta le duc et lui dist qu'il lui baillast vingt florins, lequel ainsi le fit, et le duc atout une housse et sans houseaux, atout une petite espée chainte, sans dire mot de son inten-

tion audit Jean, party vistement contre-mont du parc, dont onques homme plus esbahy ne se trouva que ce Jehan, quant vit ceste manière de faire. Vuida toutevoies du parc, tout descongneu, par une poterne sur la ville, et tout enbruncié [1] que nul ne le cognust, ne pust penser que ce fust, il fiert cheval des espérons et s'en va, comme un soudart, droit à la porte par laquelle il pensoit prendre son adresse, et n'avoit peur autre au monde fors que sievy fust d'aucun qui le pust avoir cognu ou qui se fust perçu de son emblage.

Les jours pour celle heure d'alors estoient courts, et estoit jà basse vesprée quant ce prince droit-cy monta à cheval, et ne demandoit riens autre fors estre enmy les champs seul et à par luy. Sy porta ainsy l'aventure que ce propre jour-là, après un long et âpre gel, il faisoit un releng [2], et par une longue espesse bruyne qui avoit couru tout ce jour, la vesprée tourna en pluie bien menue, mais très-moullant et laquelle destrempoit les terres et rompoit glasces avecques vent qui s'y entrebouta. Toutevoies le duc, non visant ne à pluie, ne à tempeste, mais cuidant faire du fort ouvrier, s'en alla croisant les champs puis cy, puis là, tout de gré, afin de rompre son trac et de non estre sievy, et fit et défit, puis par montaignes, puis par vallées, tellement son erre qu'à peine l'eust pu sievyr homme, mais ce fit-il toutevoies à intention que tousjours il penseroit bien [se] retrouver en l'addresse de son bon chemin devers Hal, en quoy il se déçut, car y avoit fort à faire en plein clair jour et à homme bien duit du pays. Donc et ce qui plus le décevoit, c'estoit que le jour passa

[1] *Enbruncié*, enveloppé.
[2] *Releng*, dégel.

sans esploit, et le surprint la nuyt qui lui fit perdre cognoissance. Donc et posé ores que le jour eust duré encore, sy estoit la bruyne si espaisse qu'en plein midy arbre ne se veoit par les champs, et avecq ce pluvoit tant espais qu'à peine veoit-on trois piés devant luy. Or s'en alloit parmy les champs tout seul, qui hommes avoit par millions pour lui faire service, et qui emblé s'estoit tout de gré pour non avoir sieute, maintenant surpris de la nuit, s'il eust voulu donner un royaume, n'eust trouvé un povre bouvier pour lui tenir compagnie. En la bonne ville s'estoit trouvé un des haulx princes de la terre, et venu ès champs là où il alla vaucrant, n'avoit son parcil en povre aventure. Convenoit toutevoies qu'il la presist en gré et qu'il en fist feste, car à autre qu'à luy ne s'en devoit prendre, et lui plaisoit mieux vaucrer toute celle nuyt en péril que retourner à Brusselles, dont il avoit fait l'eslonge, jà-soit-ce qu'encore ne se défioit point que venir ne dust à Hal et trouver bonne addresse de chemin qui l'y mèneroit de bonne heure, comme il avoit promis aux deux frères, et pour auxquels tenir convent, il aimoit mieux à porter l'aventure de la périlleuse nuyt que de prendre retraite ailleurs quant elle se fust présentée, laquelle chose ne se fit point, car plus alloit, plus se desvoioit, et plus espéroit avance, plus alloit en recullon; mais son ymagination estoit tousjours ferme d'aller tant avant que si d'aventure il ne venoit à Hal, sy trouveroit-il autre ville ou village ou quelqu'un qui l'addresseroit en son chemin, jà-soit-ce que la nuyt, telle qu'elle estoit si hideuse et si pleine de péril, devoit espouventer tout cœur d'homme et le mener à désespoir, car glaces fondoient, et courroient les eaues, et la terre ne portoit, ne dedens, ne dessus. Il pluvoit incessamment et bruynoit, n'y avoit lune

qui rendist clarté, ne voye qui se souffrist cognoistre, et puis à tout ce, n'avoit ne manteau, ne houseaux, et de tout le jour passé n'avoit ne bu, ne mengié substance que Dieu fist onques, par quoy, tout considéré et le grant froit qu'il faisoit, la pluye et l'obscurté de la nuyt avecques le desvoy et avoir faim et mésaise non onques appris, non merveilles si le cœur lui pouvoit varier souvent et tourner à mérencolie si la vertu de son haut courrage n'y eust mis obstacle par soy recommander à Dieu et par espoir de vaincre tout par souffrir une seule nuyt povre, qui tant en avoit eu de bonnes et de joieuses.

Or estoit-il entré en une grosse espaisse forest, là où n'y avoit ne voye, ne sentier, et en laquelle plus y entroit parfont, plus lui doubloit son desvoiement. Sy n'estoit mie heure alors de penser à sa faim, ne de soy plaindre de froit, ne de mésaise, ains lui convenoit mettre en œuvre tout ce qu'il avoit de courrage et de vertu, et tolérer patiemment ce dont mesme avoit esté cause, à bonne intention toutevoies. Sy erra toudis ce noble duc en la garde de Dieu et en délibération ferme de non soy esbaïr de chose que fortune ou mauvais esprit lui pourroient présenter et comme plus à plain vous orez jà tost, mais que j'aie fait mon retour à la très-desconfortée maison laissée à Brusselles, dont onques, ce croy-je, ne fut vue semblable en cas de clameurs pour un jour, ne qui tant pust donner pité aux voians; car le père s'estoit allé perdre d'un costé et ne savoit-on où, et le fils, de l'autre, qui jamais à peine n'en quéroit le retour. Sy seroit dure chose à escrire, le contenement de la povre contesse de Charolois, sur le point d'enfanter, qui fondant en larmes et en cris, regrettoit, puis le père, puis le fils son mary et tous deux perdus, les regrettoit tous d'eux d'une égale amour, ne savoit envers

qui meilleur, car l'un estoit son oncle et son père, et l'autre son mary et cousin germain, l'un le posteau et le fondement de sa gloire, et l'autre la chierté et l'espargne de sa joye en ce monde. Sy ploroit et lamentoit incessamment cestui malheur et tant y continua que grant doute se mettoit au fruit de son ventre qui estoit le premier, non obstant toutevoies que le conte son mary l'avoit reconfortée un peu avant son partement et lui avoit fait acroire brief retour devers elle. Sy n'estoit mie l'esbaïssement seul entre les dames, mais entre toutes conditions d'hommes, grans et petits, qui se mirent par troppeaux ensemble, comme gens desconfis et faisans leurs devises désespérables. Disoient les uns : « Or est bien ceste haute glorieuse maison venue « à son darrenier point, quant par division entre le père « et le fils si felle, l'un et l'autre s'en sont séparés par « eslongement desconfortable. » Autres disoient qu'onques en la maison de Bourgongne n'entra si grant plaie, ne qui tant fust dure, car ne voioient point que par sens d'homme la racine de division qui jà y estoit sourse, se pourroit estaindre jamais. Autres disoient que tout leur viel espoir, tout honneur et avancement qu'attendre y soloient, tout maintenant laissoient couler aval, car n'y voioient riens que rumeurs et murmures à venir, bendes et sectes de divers vouloirs et tendances à ruine de l'un l'autre, comme vray fut et clairement perçu depuis en continuation longue.

Mais pour ce qu'aucuns et pluseurs firent et pourront faire en perpétuité diverses interprétations sur ceste matière et souverainement en donnant charge d'impatience ou d'aucune légèreté non séant à un tel prince comme estoit cestui, disant que lui, qui estoit père famille et le roy de sa maison et venu jà à haut eage, ne devoit pas

tant prisier son fils que par desplaisir de luy, il lui dust donner lieu et vuidier sa maison propre, ains lui séoit mieux d'en enchassier cent enfans et à cent nouvelles fois que d'en estre bougié pour eux une seule, pourroient dire en outre que posé ores[1] que le courroux y fust loisible et excusable le partement de sa maison, sy ne devoit-il toutevoies partir qu'à compagnie et non seul comme un valet, et que considéré encore le temps et la nuyt prochaine, soy mettre en dangier de sa vie, non onques [fut] oy pareil, pour lesquelles opinions et langages qui par aventure n'attaignent point à la racine du mistère, mais se fondent sur le gros et matériel de la besongne premier présente aux yeux, en temps et en lieu et bien tost je donneray l'interprétation véritable telle qu'elle y siet, et ce que les légiers parlans ont pu ou pourront interpréter à vice, ce prouveray-je et feray cognoistre avoir esté fait en manifeste vertu et mieux fait que laissé selon la nature du cas advenu et des causes et circonstances lesquelles il faut produire et démonstrer en leur estre, et finablement prouveray volenté ireuse[2] et non refrenée plus avoir eu lieu droit-cy, que raison subjecte à patience non guères fructueuse. Mais, premier que plus avant procède en matière, convient savoir aussy que tantost après que le dauphin avoit appris le partement de son bel oncle le duc à telle emblée que luy, ne autre, ne pouvoient savoir où, prestement monta à cheval, et prenant le seigneur de Montaban avecques luy et trois ou quatre autres, se mist en chemin après luy de toute la force que cheval avoit. Donc en allant par les rues et mesme à la porte, demandoit à chacun si nul avoit vu un homme à cheval vuidier ou passer par là

[1] *Posé ores*, lors même.
[2] *Ireuse*, dominée par la colère.

de tel et de tel samblant, sur quoy chascun respondoit que nenny[1], et estoit tout le monde esbahy durement que ce vouloit dire que le dauphin alloit ainsi quérant après un homme sans le nommer, car ne pensoient point que ce fust leur prince, mais cognoissoient très-bien le dauphin. Or se mist aux champs l'héritier de France, en espoir de recouvrer celuy qui luy estoit mal prest, ou au moins de pouvoir trouver la trace de son cheval ou la vue de luy aucunement de loings, car lui sambloit que pour un quart de heure qu'il pouvoit estre party devant luy, ne pouvoit faillir d'en avoir aucunes nouvelles, car alloit de force de cheval, ce que l'autre ne fit pas, ce pensoit, et partant courant et traversant les champs, n'y avoit montagne, ne vallée qui trassée ne fust pour faire enqueste, là où toutes peines furent perdues et toutes diligences sans rendre fruit, car n'estoit point en l'adresse qui le pouvoit resjoïr, et sy approchoit forment la nuyt, et engrossissoit la pluie, par quoy le retourner vers la ville lui estoit nécessaire parce que n'estoit appris du pays, ne autre emprès luy. Regardant donques que de son bon vouloir ne pouvoit traire proufit, ne de son quérir, addresse de son désir, et considérant la nuyt et le temps pleins de péril, vit assez loin de luy une esglise de Nostre-Dame nommée de Grâce[2], ymage pleine de grans miracles, et laquelle sou-

[1] On avait écrit d'abord : « *Là où non bien adressié à la porte par où « il estoit passé, chacun respondoit que nenny.* »

[2] L'église de Notre-Dame de Grâce à Scheut, élevée aux frais des magistrats de Bruxelles, était, à cette époque, de construction toute récente. Le comte de Charolais en avait posé la première pierre le 20 février 1451 et la consécration en avait eu lieu le 8 septembre 1455. On y vénérait une image de Notre-Dame qu'un berger avait attachée en 1445 à un tilleul près de la route de Bruxelles à Ninove, et qui, le jour de la Pentecôte 1449, fut entourée d'une vive lumière.

vent avoit visitée jà autrefois. Sy s'appensa, puisque ne pouvoit tirer fruit de sa queste, que au moins iroit-il vuidier sa douleur donques à celle glorieuse ymage, du desplaisir de sa faute et se iroit lamenter devant elle de sa douloureuse mésaventure. Et en effet prestement s'y rendy et là se rua à genoux devant elle, là où moitié pleurs, moitié paroles, firent une douloureuse mixtion de samblant pour attendrir tout homme; car dirent ceux qui avecq luy estoient, que si piteux regrès n'oyrent onques comme les siens. Voiant toutevoies la nuyt venue et après avoir fait son offrande, remonta à cheval, dont le retour en sa chambre estoit pitoiable à voir et de grant desconfort à tous ceux de la maison du duc, qui avoient espoir qu'il le dust avoir ramené : donc, quant perçurent que sa poursuite avoit esté faite en vain, perdirent sens et courage.

Si donques l'esbayssement estoit grant en la maison de Bourgongne, n'estoit mie moindre en ce noble fils de roy le dauphin, demoré le plus esperdu prince des vivans, ce lui sambloit, par pluseurs considérations prises droit-cy, car prestement lui vint férir au front sa propre longue restiveté tenue à l'encontre de son père le roy, à la cause de quoy divisions et rumeurs s'estoient continuées entre eux par l'espasse de dix ans, donc maintenant ceste présente figure envoiée de Dieu, ce lui sambloit, pour le convertir, lui donna interprétation de ses fautes, et voiant comment son beau-frère le conte ne pouvoit obtenir rémission de son père à sa très-grand intercession et prière, jugeoit le mesme en luy, et que moins encore estoit digne de rémission envers le sien par y avoir persévéré dix ans. Sy lui chut un pesant fès sur le cœur, et cognoissoit par autruy meschief le sien propre, dont l'une fois se douloit entre Dieu et lui par paroles, et l'autre fois souspiroit en

triste âme, maudissant sa fortune, disant tout haut : « Or,
« suis-je le plus malheuré fils de roy qui onques nasqui.
« J'ay abandonné père et giron de mère, royaume propre,
« héritage à venir pour habitation où je n'ay qu'attendre.
« J'ay acquis indignation par dix fois double sur la pre-
« mière, quant me suis venu rendre droit-cy, et là où j'ay
« cuidié trouver paix et salut, repos et contentement de
« cœur, tantost avecques mon entrée, je rentre en pis que
« devant. Je perds ce que j'avoie quis, et ce que j'avoie
« trouvé salutaire, ce s'est emblé de moy et fuy en des-
« confortement de ma vie. Élas ! et que ferai-je misérable
« homme ? Où irai-je, ne que devenrai-je désormais ? Où
« querrai-je refuge, qui relenqui suis au lieu du monde
« qui plus m'estoit d'attente ? J'ai cuidié vuidier d'infor-
« tune ; je suis entré en malheur. J'ay espéré trouver
« paix ; je treuve tribulation, où que je voise. Malédictions
« me sievent, et divisions et pestilences se congréent là
« où je prens ombre. O fils aisné d'un roy de France, et à
« quelle heure as-tu esté né, ne de quelle influence t'a
« esté permise ceste destinée que de non trouver lieu en
« toute la terre qui te donnast paix, ne qui te promist
« tranquille fortune pour une espasse soubs divine misé-
« ricorde ! O malheureux fils de roy, paré de haut nom, mais
« povrement sorty de fortune, quel conseil peut-il estre dé-
« sormais de toy ? Quel sens, ne avis pourront estre utiles à
« ton affaire, qui aujourd'huy plus qu'onques sera abieuty
« en l'hostel ton père, là où on dira en pleine gorge que tu
« es homme de division et de malencontre, et que tu seul
« doyes porter le fardeau de ce meschief comme tout
« mouvant de toy et de ta male aventure, dont, avecq ce
« que le roy ton père a esté par cy-devant froit envers
« toy, encore le deviendra plus, quant il verra ton mal-

« heur, et dira que tu vaux mieux loings d'un bon hostel
« que d'en estre près. Sy en seront tes ennemis joyeux, et
« ton père riant mesmes en ton obprobre. O austère fortune !
« O perverse bastarde destinée de Loys, en ce point me
« menez-vous, en ce point me tenez-vous en l'estroit de
« vos ongles, et faites un pois et un pris de moy avecques
« le plus humble de la terre, grâces à vous et loenges à
« Dieu de son plaisir, car Luy qui tenu m'a longuement
« en ceste estroite povreté et mérencolie, a bien pouvoir
« de m'en jetter dehors, quant à sa bonté samblera que je
« le vaille. »

CHAPITRE XLIX.

Comment le duc se trouva en grant péril.

En ceste mérencolye je laisse le fils du roy franchois et retourne au duc de Bourgongne, cheminant ne savoit où, car le monde pour celle heure n'estoit riens que ténèbres, et sy n'avoit conduite nulle que de son bon ange, là où cent mille en pouvoit avoir entour de lui mauvais pour le séduire, car d'autant que les personnes sont plus dignes et plus hautes en divine commission, d'autant contendent plus et mettent subtils aguets les déables pour les faire perdre confusément. Or estoit entré en une espaisse forest, longue et large, et de laquelle ne savoit, ne entrée, ne yssue. Sy estoit le temps, comme j'ay dit, pluvieux, et le bas de la terre plein de péril, car ne pouvoit cheval, ne avant, ne arrière pour l'amour des rocques qui n'estoient ne dures, ne molles, et estoient les chemins pleins de glace là où le passer dessus par nuyt estoit péril

de mort : toutevoies passer y convenoit et en prendre son aventure. Sy alla et erra tousjours pas après autre en espoir de venir une fois à quelque addresse de chemin. Montoit une fois contre-mont les terres bochues sans besoing et addresse, et à l'autre descendoit les vallées crolleuses et parfondes où onques n'avoit eu chemin. Icy se bouta en un creux, là en un trou de fosse, fendoit glaces droit-cy et les rompoit droit-là, entra en une fange dont ne se pouvoit retraire, cuidant aller chemin plein et ouvert, trouva les ronces qui lui véoient passage, tournoioit puis-cy, puis-là, l'une fois à gauche, l'autre fois à destre, montoit et dévalloit, tournoit et retournoit, mist pié à terre souvent et tastoit les chemins aux mains pour sentir s'il y avoit trac de cheval ou de charroy, quist addresse là où n'y avoit riens que desvoiement, quist chemin, errant là où onques n'avoit eu sente de pié d'homme. Un des haulx princes du monde, se trouva en lieu que le plus povre des vivans eust abhominé pour celle heure; et qui, le jour devant, avoit reçu le ploiement des genoux des hommes, constraint maintenant, mettoit genoux en terre devant les arbres, là où il broulloit ses mains, soulloit chausses et vestemens, s'esgrattinoit des ronces, parloit sans ascout et demandoit sans response, avoit les biens du monde et la dérision de fortune, mouroit de faim, trembloit de froit, s'arguoit à luy-mesme, et plein de pouvoir, n'avoit que povreté dure, par quoy certes, si n'eust esté la vertu de son haut cœur qui onques ne le souffrist condescendre à esbayssement, il eust pu cheoir en dure mérancolye et en désespoir de soy-mesme, ce qu'onques toutevoies ne fit; ains se monstra vigoureux et reconforté, non visant à la passion de sa faim, non tenant conte du froit, ne de la nuyt obscure, par l'attente qu'il avoit que le jour venroit

après, mais disoit à par lui que une nuyt au fort est tantost passée, comme dure que elle peut estre, et que mal sont dignes ceux d'en avoir les cent mille bonnes, qui ne peuvent soustenir patiemment le mésaise d'une seule.

En cest estat, comme je dis, arguant à lui-mesme et proposant de tirer tousjours avant tant que pourroit, s'en alla ce noble et haut duc bourgongnon parmy ceste forest, là où jà avoit bien erré dedens pas l'espasse de trois heures à très-povre esploit, et pouvoit estre neuf heures de nuyt ou environ, et le poignoit la faim très-fort s'il y eust voulu entendre, mais nenny. Avoit son attente seulement de venir où que ce fust par la grâce de Dieu, à quelque povre maisonchelle champestre ou en la corne de la forest là où il pust prendre ombrage pour la périlleuse nuyt, mais plus quéroit et plus alloit avant, moins proufitoit en sa queste, car, ne son erre ne lui rendoit fruit, ne son désirer, complaisement; par quoy, voiant sa fortune toujours en un point, s'avisa de huer et de crier à haute voix pour assay si aucun lui pourroit contrerespondre, mais bel avoit crier et huer, ne trouvoit âme qui lui respondit, car n'y avoit créature humaine à deux ou trois lieues près. Tousjours toutevoies tira avant et continua ses cris, mais en perte. Donc, pour lui donner plus d'argu encore et de meschief, son cheval chut trois, quatre fois, jusques à rompre sa selle par esclas, son espée pareillement, et le blesser en la jambe. Par quoy, constraint menoit son cheval en main et le trainoit après luy. N'avoit que un tenres solers lachiés, où l'eaue entroit par desoubs et deseure, et alloit branlant et glissant puis-cy, puis-là, chéant maintes fois et relevant après, donc si povre n'avoit en la terre, qui ne se fust plaint de telle aventure. Par annuy toutevoies du cheval qui ne le vouloit sievir et qui lui donnoit peine de

trainer après luy, ainsi fit de nécessité vertu, et raddoubant sa selle au mieux que pouvoit, monta dessus comme un homme désemparé de tout bon habillement, faisant à croire à lui-mesme que selle de chevalier estoit devenue un bât de vilain, et le chevalier, un charreton. Car, quant se vit en ceste misère et que autre chose n'en pouvoit avoir, il tourna tout en patience et en risée et s'y monstra vertueux homme.

Or n'estoit tout riens encore de ce qu'avoit passé de danger, ains le plus espoentable de tous le surprint prestement, car il convient croire que l'ennemy qui jamais ne dort, comme il veoit ce prince droit-cy si esseulé et hors de heure, aiant matère d'impatience et de désespoir devant ses yeux, toudis le sievy de près affin de le bouter en quelque meschief pour le faire perdre. Sy advint que comme la raison de ce prince droit-cy ne pouvoit estre si saine alors que les autres fois et la pouvoient ses adversités avoir un peu troublée, cest ennemy droit-cy le mena en bas d'une vallée là où il y avoit une rivière courant, et de laquelle lui fit à croire que ce fust un beau chemin frayé, parce que blanc estoit et ouny; et venu lors jusques sur le bort, lui donna conseil de soy bouter dedens et d'y prendre chemin, car lui prisa moult ce faire pour cause que mener le devroit, ce sambloit, à bon port. Sy le crut le duc et cuida de fait que vray fust, et tout joieux de l'aventure, guida son cheval de la main pour y entrer; mais le cheval retenu de la main de Dieu commença à souffler des narines et à restiver contre son maistre, et reculant quanque il pouvoit, prist une effréable peur la beste, de la malignité perçue. Ne pensoit toutevoies encore le duc à riens fors qu'à chose naturelle et que tousjours l'eau estoit un vray chemin, par quoy, quant vit sa beste

qui ainsi rebelloit contre lui et ne vouloit aller avant, se commença à arguer aussy en luy-mesme et à la battre des esperons pour la faire aller avant, disant : « Tu yras, « vueilles ou non, faulse beste ! Que sera cecy ? Déa ! se- « ras-tu maistre ou moy ? » Mais plus poignoient esperons, moins obéissoit le cheval, ronfloit tousjours et souffloit des narines, dressoit les oreilles et toudis s'enfuy en arrière tout espaouré. Laquelle chose regardée de ce prince, et commençant à entendre qu'en ceste manière de faire devoit avoir mistère, jetta ses yeux sur ce qu'il cuidoit estre un chemin, et considérant que c'estoit eaue courant parfonde et périlleuse, les cheveux lui commencèrent à dresser et les veines du cœur à devenir froides, et jettant les yeux envers le ciel, commença à entendre le cas et à rendre grâces à Dieu, de quoy il l'avoit préservé de subite mort, car veoit que le prince des ténèbres, l'ennemy de nature humaine, l'avoit voulu perdre. Sy tourna bride prestement et recognut que non-seulement en ceste soudaineté faite gisoit péril du corps, mais totale et entière perdition d'âme et de renommée, parce que, si l'ennemy eust eu pouvoir sur luy de le faire noier, le monde lui eust attribué à charge à tousjours que ce mesme il l'eust fait par désespoir et courroux, et ainsi après avoir mené ses haulx glorieux vieux jours à une si honteuse et confuse fin, on l'eust pu encoulper de vices et horribles péchés, desquels maintenant il auroit pris punition condigne, comme volentiers mauvaise vie vient à mauvaise fin, ce dient les gens, et toutevoies n'auroit eu coulpe de riens, de quoy son honneur eust dû estre noircy.

Or regardez, vous, haulx princes temporels, vous tous les haulx hommes du monde, entendez droit-cy et concevez en vous que c'est de follement enprendre et de donner

« tant[1]. Vous savez, monseigneur est bénigne et trai-
« table quant on le quiert par douceur, et vous, monsei-
« gneur, vous ne pouvez avoir droit à l'encontre de mon-
« seigneur vostre père, ne honneur aussi de le contredire
« en riens. Monseigneur, je vous supplie qu'en l'honneur
« de Dieu, il vous plaise à croire conseil et vous aller
« rendre en humilité envers monseigneur, et vous le trou-
« verez tout bénigne et débonnaire. »

La ducesse, qui entendoit bien que la raison du clerc estoit bonne, se mist en devoir aucunement envers son fils pour le faire retourner en humilité et de prier mercy à son père, mais le fils respondy hautement : « Déa, ma-
« dame, monseigneur m'a deffendu ses yeux et est indi-
« gné sur moy, par quoy, après avoir eu celle deffense, je
« ne m'y retourneray point si tost, ains m'en yray à la
« garde de Dieu, je ne sçay où. » Sy est vray que le duc qui entendy ces paroles, contrerespondit un peu, par quoy, quant la mère entendy la voix du duc, cuidant l'avoir sur le col et tramblant de hide, dist au clerc : « Mon amy,
« tost, tost ouvrez-nous, il nous convient partir ou nous
« sommes morts. » Sy fut le clerc perplex et tout entrepris en faire et en laissier, ouvrit l'uys touteffois, tout plorant, et tantost d'une traite sans arme[2] et en leur compagnie montèrent contre-mont d'une vis[3] qui estoit là près, et allèrent en la chambre du fils du roy le dauphin qui moult s'esmerveilloit de leur venue droit-là ainsi hors de heure et si estrangement. Toutevoies, voiant bien que leur chière descouvroit aucune grande opportunité, fit vuidier

[1] C'est-à-dire : qui n'en avez qu'un seul.
[2] *Arme* pour *âme*, haleine.
[3] *Vis*, escalier.

tout le monde de sa chambre, et alors commença [la duchesse] à conter le cas advenu et comment le duc s'estoit courcié à son fils et l'avoit chassié hors de ses yeux par felle, disant qu'à ceste cause il estoit délibéré de soy non y retourner de grant pièce, ains yroit à haut et au loings en la garde de Dieu quérir ses aventures, mais dur lui estoit que à l'appétit d'aucuns serviteurs de l'hostel, il convenoit que ainsi fust traitié et déchassié. Cecy estoient les paroles de la mère au dauphin, qui ne tendoit à autre fin fors que ledit dauphin s'allast en haste ensonier de faire la paix de son fils, afin que le fils n'eust occasion de soy eslongier d'elle, et pour tant s'en estoit allée devers luy en espoir que par luy elle obtiendroit ce que par sa prière elle n'auroit pu impétrer, mais cuidant bien faire, elle gasta tout et mist en voie et en aventure de perdre père et fils à tousjours et de non les jamais revoir, et fut ce qui plus donna de douleur au duc que cecy quant elle estoit allé révéler le secret d'entre lui et son enfant à un tel prince à qui riens n'en compétoit et sans lequel il eust bien sçu faire à l'appartenir comme père et sans en ensonnier autre, car il se sentoit bien homme pour pouvoir monstrer courroux là où il estoit besoing et pour soy rappaisier là où il seroit lieu, et pour tant très-amèrement se courçoit de ce desceuvrement qui lui sambloit estre une demie-plainte contre lui et que le tort fust de son costé, et à l'autre lez il entendoit bien que ledit dauphin lui viendroit faire presse pour en faire la paix, de quoy faire toutevoies il n'estoit point en volenté, ne ne s'y fust assenti pour mort.

Qui moult donques estoit courcié et esbay, c'estoit l'héritier de France, le dauphin viennois, de voir ceste division sourdre tantost avecques sa venue et de laquelle il

buron[1], ne maison, ne chose que Dieu fit onques pour repondre[2] desoubs, sinon arbres. Sy alla toutevoies tout à l'entour et quist et enchercha les estres du lieu et escria haut pour apprendre s'il y avoit nul, mais nenny : son crier ne lui servoit à riens, car n'y avoit âme, aussi le temps ne donnoit point pour y avoir nulluy, tant fust homme de serve condition. Et luy qui estoit prince de royal sang, et des plus haulx de la terre, s'y trouva maintenant en dérision de sa personne. Sy tourna son confort espéré en mérancolie arrière, et sa clarté perçue, en obscurté d'annuy, et pouvoit estre à celle heure environ mynuit. Lors se recommanda à Dieu et se remist arrière à cheminer; mais trop bien le poignoit faim, car n'avoit bu, ne mengié de tout celuy jour, et estoit traveillié de froit et de povreté, comme un esclave de gallée, et voioit bien que fortune se moquoit de lui et l'escharnissoit pour lui faire perdre patience ou au moins pour lui faire cognoistre que c'estoit de povreté humaine. Lors prist diverses ymaginations et estranges sur son aventure, et de luy-mesme se donna hide et frémison, comment il estoit venu là et comment son cuidier bien faire estoit tourné en si contraire effet. Longtemps toutevoies vaucra encore, et erra, ne savoit où, mais finablement se perçut de l'abboy d'un chien parce que près estoit de la maisoncelle d'un povre homme. Sy en fit grant joie et s'en tint à plus paré que de tous les biens laissés en Brusselles, et croy que icelle estroite nécessité certes le mettoit et devoit mettre en cognoissance de sa longue et haute félicité par avant mal assavourée.

A ceste maisoncelle donques d'un povre homme, gisant en son literon avecques sa famelette, dormans tous deux,

[1] *Buron*, habitation. *Voy.* t. Ier, p. 245.
[2] *Repondre*, *reponre*, se cacher, s'abriter.

vint hurter le riche duc de Bourgongne mourant de faim et de froit, et qui avoit sa riche maison à Brusselles toute nuyt ouverte après lui, contraint vint requérir maintenant en misère l'ombrage d'une cahue pleine de fumière et de gros aer. Et là commença à crier et à hurter devant l'huis, lequel ne se hasta guères de respondre, car dormoit fort et dur, et après estre éveillé, ne lui en chailloit que un peu, car pensoit que ce fussent brigans de bois ou gens de mauvais repaire, quant à celle heure et par tel temps et si hors de voye, ils se trouvoient par chemin. Sy le laissa hurter et crier deux, trois fois, premier que voulut onques respondre, enfin toutevoies tanné de la noise que lui fit, rudement respondy, disant : « Que voulez-vous? qui est là? » — « Ha! mon amy, ce dist le duc lors en tyois, je vous « prie, parlez à moy et vous levez, je le vous déserviray « bien. » — « Que je me liève, ce dist le bonhomme, par « saint Mahieu, je n'en feray riens. Quelle malle aventure « vous chasse maintenant par la forest? Allez, allez « vostre chemin, il est ore après myenuyt, laissez-nous « dormir et vous en allez. » — « Mon ami, ce dit le duc lors, « je vous prie, pour l'honneur de Dieu, levez-vous, et me « faites ce plaisir, je le déserviray bien, je ne suis « point homme de mauvaise vie de qui vous vous doyez « doubter : je suis un homme qui me suis fourvoyé toute « nuyt parmy la forest et meurs de froit et de mésaise, « je vous prie, levez-vous et me reconfortez, vous ferez « chose par aventure dont il sera longue mémoire. » Sy s'avisa le bon hommeau, ainsi que Dieu le voulut, et lui commença à sambler que sa voix sonnoit en homme de bien et qu'il y pouvoit bien avoir mérite en faire quelque chose pour lui avec ce que sa femmelette aussy l'en pressa. Sy se leva le bonhomme et vint à l'huys atout du feu en

sa main et lui ouvry sa maisoncelle en demandant : « Mon amy, que voulez-vous? qui vous chasse? qui vous « maine maintenant par tel temps et si hors de heure par « les chemins? » Et en parlant ainsi à lui, le regarda au visage et vit qu'avoit un cheval emprès lui et que son samblant ne portoit point chière de mauvaisté, et alors le duc lui va dire : « Mon amy, de mon aventure saurez- « vous tantost assez. Je vous prie, pour Dieu et pour « argent, que me vueilliez faire un peu de feu. Je suis « très-battu de pluye et de mauvais temps et meurs de « froit. Je vous prie que vous me aisez un petit, car il « m'est bien besoin et ne fistes onques telle œuvre. » — « Entrez dedens, ce dist le bon homme, de par Dieu, je « vous feray volentiers le mieux que pourray. Vous me « samblez homme de bien. » Sy lui fit du feu assez bon et le fit seoir emprès et n'espargnoit point son bois, fit lever sa femme aussi pour le servir si besoin lui estoit et lui commença à croistre l'affection envers lui en son povre rude patois et lui demanda s'il ne se vouloit point deschausser devant le feu, ne soit despouller pour s'essuer, car estoit crotté et broullié par haut et par bas tant et si fort que c'estoit chose ammirable à le voir et à le croire.

Or se chauffoit le duc et se commença un petit à refaire devant le feu, dont, avecques celui aisément, nature demandoit sa réfection aussi et lui ramantevoit sa faim. Sy dit le duc au bonhomme : « Mon amy, n'avez-vous que « mengier céens dont vous me puissiez faire secours? je « vous prie, donnez-m'en ce que vous en avez. Je meurs « de faim. » — « Ma foy, ce dit le bonhomme, le men- « gier de céens est povre chose, je n'ay que de la grosse « tourte et du fromage d'abbaye bien povre avec de l'eaue « clère en lieu de cervoise. Si cela vous peut aidier et

« qu'il vous plaist en avoir, vous l'aurez volentiers. » — « Ha! mon amy, je vous prie, ce dit le duc, allez le « querre. C'est assez, je m'en passeray bien. » Sy alla querre le bonhomme ses vivres et les apporta et lui mist une tablette devant le feu, sur quoy il les mist, et en mangea le duc de bon appétit et y trouva saveur et délectation melleur qu'en sucre, ne en chappons gras, rompoit son pain à bonnes mains et sans escuier trenchant, couppoit son fromage et le mengeoit sans peur d'estre empoisonné, prist sa réfection en paix et seurté, et n'y avoit nul qui lui contast ses morseaux, donc pour contenter sa soif but l'eaue de contentance en lieu de vin voluptueux et s'en tint à bien heureux encore de l'avoir acquise. O povre bonhomme bien euré, simple ignorant qui réputoies misérable ton estat, povre ta maisoncelle et ton vivre, et non sachant qui tu pessoies [1] de tes biens, avoies maison pleine de richesse et de gloire : certes ne devoies de là en avant réputer ton gros pain et tes ongnons, ton eaue et ton rude fromage, quant celui mesme soubs qui protection tu vivoies et à qui les délis du monde estoient à commandement, s'en estoit resaisié, et en réputoit fortune sa grant amie de la recouvrance. O et comme riche et heureuse tablée tu fis lors, et comme noble viande avoies appointée, quant sans suspection de venin, sans deffiance aucune de mauvais appointage, ton duc mesme, ton prince que tu pensoies à Brusselles et que jamais peut-estre n'avoies pu veoir qu'à danger, s'en estoit venu reffaire, parler avecques toy et communiquer soubs ton toyt et te donner pleine vision et aisée de sa personne. Certes droit-cy par comparation aucune se peut dire de toy ce que le Sauveur du

[1] *Qui tu pessoies*, qui tu nourrissais.

monde Jhésus dist à la Samaritaine sur la fontaine de Jacob : « Femme, si tu savoies le don de Dieu et qui est « celuy qui te demande à boire, tu-mesme lui en deman- « deroies pareillement », et toy, si tu eusses sçu le don de fortune, et qui estoit celuy qui hurta à ton huys, qui demanda l'entrée de ton povre habitacle, qui te requist la charité de ton feu, qui te supplia pour réfection aucune de tes vivres, et de fait s'en conforta et soustint, tu-mesme peut-estre lui eusses requis de sa grâce, et pour remède et allégement en ta povreté dure. Tu eusses ris en ton cœur, tu eusses fait amiration mainte en ton accident, et eusses loué Dieu hautement et fortune de leur humilité envers toy si extrême. Or, avoies-tu et ne savoies que tu veois, et ne savoies quel homme. Tu estoies riche et tu t'estimoies povre, et qui te pouvoit enrichir et pourveoir de ta vie mesme, est venu soustraire à toy et diminuer ta sobre substance. Heureux donques estoies en ignorance et bien voulu hautement de fortune sans percevoir en quoy.

Mengeant le duc ainsi son pain et buvant son eau avecques le bon feu qui moult le réconforta, le bonhomme aucuneffois lui enquist de son estat et du chemin où il vouloit tirer et comment et par quelle raison il s'en alla ainsi tout seul par pays et souverainement à telle heure et par tel temps et lui disoit bien que le danger y chéoit grant. Le duc toutevoies qui tant ne se voulut descouvrir à lui comme ses questions portoient, gracieusement le contenta d'aucunes choses, et se faignoit estre un homme de bien esgaré seulement de son chemin et de sa compagnie, mais y recouvreroit bien, ce disoit, le jour venu, mais pour estre sage de son fait et où il estoit, demanda au bonhomme vers quelles marches et vers quelle ville il estoit droit-là en

celle povre maison et s'il n'y avoit point de ville près. Le bonhomme lui respondy que ouy et que la ville de Nostre-Dame de Halsenbergue estoit là à une lieue près. « Voire?» ce dist le duc alors, « et le chemin de Nostre-Dame de Hal-« senbergue, qui va droit à la ville, est-il donc icy près? « Saint Jehan! — Ouy, ce dist le bonhomme, il est icy près « voirement à un trait d'arbaleste et non plus. » — « Et, « mon amy, ce dist le duc lors, vous m'avez fait tant de « biens et de courtoisies, ne me voudriez-vous point « mener de cy à là où est le chemin que vous dites, et par « ma foy, je le déserviray bien, car droit-cy ne me be-« songne estre plus longuement, il est force que je m'en « voise. J'ay grant dévotion à Nostre-Dame : sy y voudroie « bien estre devant jour. » Le bonhomme toutevoies, qui vit le temps estre rude et mauvais (et ne faisoit guères grant conte de vuidier de sa maison), ne se monstra pas fort entalenté de faire le convoy, mais dist au duc que au partir de là, mallement pourroit faillir qu'il ne trouvast le grant chemin, lequel il demandoit, et que à tant il se pourroit bien passer de lui. Lors le duc de rechief lui pria que venir voulsist avecques lui jusques audit grand chemin. « Et sans faute, dist-il, je vous donray quatre pattars. » — « Quatre pattars! ce dist le bonhomme, où sont-ils? » Et alors le duc bouta la main en une petite gibbessière que portoit et tira un florin de Rin, disant : « Mon amy, « je n'ay point de monnoye, vecy qui les vous paiera. Si « vous avez change, payez vous-mesme, et le me chan-« giez. » — « Change! ce dist le bonhomme. Pour chan-« gier un florin! Je n'ay mie vaillant pour changier un « pattart : mal donques estes-vous arrivé à moy pour « changier, mais je pense que vous vous gabez de moy. » — « Certes, ce dist lors le duc, mon amy, non fais; je ne

« vous quier point à moquier. Tenez : velà un florin de « Rin, et le gardez jusques je le vous redemande : au « moins en cela ne peut avoir tromperie, car il en vault « vingt. » Sy prist le bonhomme le florin et le tint en son poing, et lui sambla bien alors que le duc de Braibant son seigneur n'estoit point plus riche de lui, et que si tout le pays eust esté à vendre, sy estoit-il riche assez pour le paier, et adonc joyeusement et très-volentiers party et s'en alla avecques son prince et son duc que ne cognoissoit, et le mena jusques au chemin qui dit est dessus, et là cuidoit prendre congié de lui, disant : « Çà, baillez-moy mes « quatre pattars maintenant, et que je m'en retourne, et « reprenez vostre florin que vecy. » — « Mon florin, ce « dist le duc, mon amy, de cestui-là ne vous chaille : je « vous ay dit que vous le me rendez quant je le vous « demanderay. Je vous mercie de la bonne chière que « vous m'avez faite, mais je vous demande une chose : « combien peut-il bien avoir de cy à Nostre-Dame de « Hal? » — « Deux lieues ou environ, » ce dist le bonhomme. — « Eh! mon amy, je vous donne ce florin de bon « cœur, je vous prie par amour que vous vueillez aller « tout prestement jusqu'à-là. » — « Voire, et quoy faire? » ce dist donc le povre homme. — « Mon amy, ce dist le duc, « vous irez là demander par les hosteleries après un homme « que l'on appelle le seigneur de Croy, et lui direz, quant « vous l'aurez trouvé, que l'homme qui devoit là venir « vers luy, n'y viendra point, et que hardiement il s'en « voist là où il veut, à Beaumont en sa maison ou « ailleurs, car droit-là n'a que faire de l'attendre. Mon « amy, faites bien vostre message, je vous en prie, et « ne tardez point d'y aller, et faites bonne chière du « florin. » Le bonhomme dist cent foys : Grant mercis, et

promist de faire bien le message, et prestement prist congié du duc et s'en alla là envers, et le duc se mist en son chemin vers Halsenbergue, et pouvoit estre quatre heures environ après myenuit, et là je laisse et seuffre arrière cheminer tout seullet jusques il sera heure tantost de parler de lui arrière, lui estant à Halsenbergue, et après avoir fait mon retour sur le seigneur de Croy, son frère et son nepveu, dont le conte n'est pas d'oublier, mais digne très et juste d'estre mis en mémoire comme les autres.

CHAPITRE L.

Comment le duc prist quelque repos chez un sien braconnier à Halsenbergue, et comment chascun s'esmayoit sur son aventure.

Longuement et bien à l'ouvert je demaine ceste matère droit-cy, dont aucuns pourroient dire que se fust sans besoing et que telle folie et légèreté ne requièrent point d'en faire un si long conte, car sambleroit de prième face redonder plustost en reproche qu'à los, et pour tant, moy vueillant prévenir à tels argumens, non par faveur, mais par raison nécessaire, ay jugié ceste matière digne entre les autres d'estre escrite et demenée au long, quant en nulles histoires romaines, ne autres, d'une si povre et petite cause n'est trouvé guères un si desconfortable périlleux effet, ne de conséquence si estrange pour autant de terme, quant tout premièrement le fils aisné d'un roy de France s'en est trouvé jusqu'à extrême désespoir et affliction de cœur; secondement, le plus haut duc du monde et le plus cler en renommée mis en la plus basse dérision de fortune avecques péril d'âme et de corps; tiercement, un seul unique fils, héritier d'une telle maison, en a esté envoyé dehors

indigne et mis en la voye d'emprendre choses sauvages et estranges. Une ducesse, noble dame et virtueuse, indignée du despitement de son mary et mise en attente de plusieurs grans dangers et tribulations; une noble contesse, jeusne dame prochaine de son terme, mise en cent mille dangers de perdre son fruit, sa vie propre et sa personne; la maison entre les crestiens la plus renommée, soy disposer à ruyne à ceste cause et tourner à confusion; multitude de princes et de haulx barons, venus à rompture de leur estat et à rabaissement de leur fortune; le chancelier, un des haulx hommes du monde qui perchoit les nues en renommée, qui en terre et en mer jettoit ses bras de puissance, qui tout avoit en sa disposition et auctorité, qui réputoit son siége estable en la roue, qui ne redoubtoit fortune, ne humaine mutation, qui en parfondité d'avoir pensoit vaincre toute parfondité de danger, qui de tous fut cremu et ne craignoit nulluy et à qui richesses, honneurs et substances se transportoient et affluoient de toutes parts d'Orient et d'Occident, cestui à ceste cause en est venu à repulse, à tribulation et reculement; et finablement le seigneur de Croy, avecques son frère, mis en ténébreuse chartre de mérancolie en la caverne de toute amertume et desconfort du monde par désespoir de leur maistre perdu, par peur et soing de sa vie et par regret à sa personne que jamais ne cuidoient revoir comme vous orrez tantost : et par ainsi cognues et entendues ainsi les conséquences, les dures et amères perplexités qui en sallirent, ensamble les diverses et maintes dispositions à merveilleux meschief, bien m'a samblé digne la matière d'en faire ample procès puisque en soy fut et est large et parfonde aux cler entendans. Assez a l'on vu roys et haulx princes en temps passé terminer

meschamment, mourir en batailles et estre humiliés par fortune, privés de substances et de seignouries, et par diverses manières estre corrigiés et pugnis de la main de Dieu, mais n'ay vu onques, ne oy de prince de telle vertu, de prince non plus vicieux que cestui, qu'onques si estrange aventure advint, ne si sauvage comme à celuy de présent, ne qui tant se disposast à douleur et à inréparable meschief; car ont esté perdues autreffois maintes batailles de trente et quarante mille hommes, dont les lamentations ne furent si grandes comme je vis de cestui cas, qui toutevoies enfin par la bonté de Dieu et humain sens qui y labora, fut mis en paix et en cès, premier que la flamme du meschief montast sur le pouvoir des hommes.

Or convient parconter donques le voiage que fit le duc après estre party du bonhomme, car comme avez oy, ne vouloit cesser d'errer jusques se trouveroit à Halsenbergue, dont il estoit près, et lequel en la conduite de Dieu il espéroit bien faire sans danger. Sy chemina comme devant tout seul, mais joyeux de quoy il estoit en addresse de bon chemin. Donc, ainsi que alla pensant, s'avisa comment une fois il avoit marié audit Halsenbergue un sien braconnier nommé Loykin, un très-bon valleton et en qui il avoit bonne fiance. Sy s'appensa qu'à cestui Loykin, son braconnier, se iroit rendre et là surattendre le jour venir et prendre un petit repos, car en avoit bon besoing. Sy voulut ainsi l'aventure que tout droit il addressa à la maison que demandoit, à laquelle après avoir hurté et buqué bien fort, et que ledit Loykin vint mesme à la fenestre pour savoir qui tempestoit à l'huys, commença à demander la maison de Loykin, un braconnier, et pria qu'on la lui enseignast. « Que voulez-vous à Loykin? dist l'autre. Loykin demeure « cy-ens, que lui voulez-vous? » Lors le duc lui va prier

doucement et requérir qu'il descende en bas et que besoing avoit de parler à lui. Sy le fit le compagnon qui ne pensoit à riens et ne cuidoit avoir que un homme commun, et vint et luy ouvry l'huys : avoit toutevoies du feu en la main, par quoy, sitost que le vit au visage, cognut que c'estoit son maistre et son prince, mais surpris d'amiration parce que le veoit en cest estat et tout seul et à telle heure, devint estrangement esbay, jusques à perdre sens à peine et entendement. Cognut bien toutevoies que c'estoit l'image de son prince, sa mesme parole et sa propre figure, mais ne savoit entendre, ne comprendre l'estrangeté du cas, ne que tellement et en si povre estat et en telle misère et à telle heure, à trois lieues près de Brusselles où l'avoit vu, n'avoit que deux jours, il fust venu si désolé devant son huys, et sans avoir oy onques de nulle pestilence, ne ruyne en son noble estat, et pour tant varioit en penser que ce pouvoit estre ou fantommerie ou autre chose mauvaise, car ne s'osoit rasseurer que ce fust-il pour l'estrangeté du cas, ne nyer son personnage aussy pour la cognoissance qu'en avoit certaine. Et le duc alors voiant que ce valleton droit-cy avoit ce débat en dedens son cœur, par manière de variation, lui commença à dire : « Loykin, ne t'esmaye de riens et n'ayes peur ; je suis ton « maistre et ton propre seigneur, mais n'en dy mot à ta « femme, ne à autrui. Va tout à haste et me cuevre un « lit, car il convient que je repose et dorme un peu après « l'aventure de la nuit passée, qui m'a esté bien sauvage, « mais tu n'en sauras plus pour l'heure. Va et fay que je « dorme, et me fay faire du feu. »

Quant Loykin avoit le rasseurement de son maistre par sa vive parole que bien cognoissoit de longtemps, à prièmes se tint à certain que c'estoit-il, et partant le plus

joieux que fut onques de lui pouvoir faire service de sa povreté, alla à coup faire lever sa femme, lui fit couvrir un lit, fit accroire que là avoit un des hommes du monde que mieux aimoit et à qui plus estoit tenu, et que pour tant elle mist et tirast avant tout ce qu'elle avoit de bon, draps et robes, pour le couvrir, et de beaux oreilliers. Sy le fit ainsi la femme, et le duc se coucha tout vestu, mais très-bien couvert et chaudement. Et là je le laisse jusques tantost cy-après et m'en vois à ces doloreux chevaliers de Croy qui, sans nulle variation et sans quelque empescement que fortune y sçust mettre, pensoient avoir leur maistre emprès eux, le soir que leur avoit mandé, car avoit appris que sa parole estoit un seyeau [1] de vérité permanente à tousjours et que jamais n'avoit fraudé, ne déçu nulluy de son convent. Sy s'estoient allés loger eux trois privéement sans page et sans vallet en un logis propre à leur estat, et là espérant la venue de leur maistre à très-petite compagnie aussy, ce pensoient, firent appointier le soupper et ne savoient encore le quart du meschief qui estoit advenu. Sy ascoutoient tousjours et avoient l'oreille au vent pour oyr sa venue et mirent les yeux soigneusement en œuvre après luy, tant que le jour commença fort à passer et la nuyt à survenir noire et hideuse, pleine de bruyne et de verglas, qui moult leur sambloit dure et pleine de périls, et commençoient entrer en fantasie et en divers pensemens, comment et pour quoy il pouvoit tant mettre à venir, vu que jà estoit noire nuyt et que le temps estoit dur et mauvais, la terre pleine de périls et de dangers pour cause du desgel et des glaces fondues, et que l'aller par les champs, par tel temps, n'estoit pas chose duisant à lui un si haut

[1] *Seyeau* pour *seigneau*, un seing de vérité.

prince. Sy en furent annuyeux en cœur et s'appensarent d'aller au devant de luy, et espérant que de bonne aventure le trouveroient en chemin si Dieu le préservoit d'encombre, prirent torches allumées et lanternes et allarent sur le grand chemin de Brusselles, cuidans tousjours le rencontrer de pas à autre. Aucuneffois s'arrestèrent tout quoy et crioient tout haut, pensans qu'il les pust contrehuer, puis cheminèrent un peu plus avant, et en firent autretant et sans fruit. L'autre fois, l'un de eux retourna courant en la ville pour savoir si venu pourroit estre par une autre porte, ainsi que gens prennent aucunes fois diverses addresses, mais n'en apprist nouvelles : sy retourna arrière vers les autres et leur fit recort de ce que trouvoit. Redoublèrent leurs cris et les renforcèrent, divisèrent leurs chemins et les séparèrent d'ensamble, chacun sa torche allumée en la main pour descouvrir le pays haut et bas, adfin de quelque costé que venir pust, il perçust leur lumière et leur queste; se mirent en tous léaulx devoirs et en toute vraye et cordiale ostension et douleur après lui, non pas pour un quart de heure, ne pour une demie, mais par trois, quatre, cinq, six heures durant, raindissans[1] parmy les champs comme gens désolés, comme gens sans mesure et sans règle, pleins de rage et de désespoir, pleins d'amertume et de mérancolie, pleins de clameurs et de desvoyement de sens et de paroles et de vertu et de courrage et de tout bon entendement, parce que veoient bien et percevoient que l'attente après lui estoit nulle et que la faute qui en estoit, devoit estre causée en un merveilleusement grand cas duquel ils doutoient le mal durement et le meschief et à très-amère et doloreuse la fortune, car

[1] *Raindissans*, courant, bondissant.

voyans passer sept, huit, neuf, dix heures et non oïr riens, onze et douze heures et estre demorés à faute, n'est nul qui crust, ne qui comprist en lui quelles amères et doloreuses lamentations ceste gens-cy firent, quelles larmoyeuses clameurs et paroles produirent de leur sein, souverainement le seigneur de Croy, bon gros léal homme, qui tant longuement l'avoit servi, tant l'avoit aimé et appris à cognoistre, tant avoit reçu d'honneurs et de bienfais en son service, tant de hautes auctorités et de gloires desoubs ses èles, et maintenant se veoit à tel désespoir, en telle peur et perplexité, comme pour l'avoir perdu noyé par adventure en un fossé ou mort de quelque autre male adventure, le prince du monde plus à plaindre, le prince du monde plus recommandable et le plus digne d'estre aimé et chéry et plus plaint après sa mort. Certes, sans soy occirre de main propre, ne pouvoit estre vue plus piteuse, ne plus desconfortée créature de lui qui fondoit en larmes et en amers regrès plus encore dedens son cœur que par les yeux, jà-soit-ce que largement en monstra par dehors; car lui chut en cœur (et n'en pouvoit nullement dehors) que son maistre véritablement estoit party de Brusselles et s'estoit mis en chemin pour venir vers eux, comme leur avoit fait dire, et pour tant considérant le péril du temps et de la noire nuyt ne pensoit autrement, fors que la male aventure l'auroit mené à la male, dure et confuse mort parmy les champs, là où il pouvoit avoir cent causes et cent manières diverses pour y parvenir.

Messire Jehan de Croy, qui riens moins ne sentoit de douleur que son frère, se lamenta aussi assez, mais considérant qu'en un trouppeau de gens où tout chacun fait du malade et chacun du piteux et du desconforté, n'y a nul qui puisse aidier, ne secourir l'un l'autre, s'avisa de

faindre et de restraindre un peu son annuy pour venir à son frère en secours, qui vouloit jetter la manche après la coigniée et donnoit tout perdu, honneur et bon temps, et d'autant comme ledit seigneur de Croy se desconfortoit, d'autant le reconfortoit son frère messire Jehan et lui donna les raisons contraires par lesquelles il arguoit et lui monstroit salut et prospérité en son maistre, et tout premier lui allégua que possible estoit que le dauphin l'eust vaincu et détenu par prière et eust obtenu de lui grâce et pardon pour le conte de Charolois son fils, et par ainsi auroit eu cause de non estre venu, laquelle raison le seigneur de Croy solvoit et reboutoit, disant : « S'ainsi « fust, tantost il eust envoyé devers nous pour non nous « mettre en attente après lui. » Disoit après messire Jehan : « Et quant il seroit party de la ville et mis en « chemin pour venir çà envers, sy est-il possible que « voiant que la nuit l'a surpris et que les chemins sont « périlleux et n'a guères de sieute, il sera demoré quelque « part en un village jusques au jour venu, et puis en- « voiera droit-cy ou viendra personnellement, et ne me « peut sambler, ne ne croy pas, où que fortune le peut « avoir mené, que Dieu là-sus jamais l'abandonne, ne que « jà sa miséricorde lui seuffre meffaire, ne mésadvenir. « Il est prince humain et piteux, dévot et bon crestien, « plein de bonnes taiches et de nobles mœurs, et surtout il « aime et honneure Dieu et Sainte Église : sy me samble « impossible que Dieu ne le préserve et ne le garantisse où « qu'il soit. Il l'a sauvé en tant mains évidens périls, en « maintes espoentables aventures moult estranges, armé « et désarmé, en eaue et en feu, en batailles et conflictions « de peuples. Et à l'autre lez, madame de Charolois qui « est la riens au monde que plus il aime et pour qui il

« feroit plus, qui le peut avoir détenu, et n'est merveille « s'il a fait pour elle pour cause du fruit qu'elle porte, si- « que ne nous desconfortons point, et tournons le feuillet « et le mettons au meilleur, car certes le cœur me dit : « nous en aurons bonnes nouvelles et bien tost. » En tels termes et manières de parler passèrent toute celle longue nuyt, aussy angoisseux à leur lez comme leur maistre au sien, et ne burent, ne ne mangèrent onques chose, fors que sur le point du jour, ils prirent un peu de repos pour remettre nature aucunement en sa paix. Donc, tantost après, le message que le duc envoia vers eux, le povre bonhomme vint en la ville et demanda après le seigneur de Croy et lui dist ce que le duc lui avoit chargé, non pas qu'il sçust que ce fust le duc, mais un homme de bien qui s'estoit chauffé en sa maisoncelle, et lui conta tout, quoy et comment, et comment il estoit addoubé et mal mis, et estoit mort de faim et de froit et de mille autres mésaises que tous vous avez oys de mot à autre par le conte de ses aventures.

Et pour ce qu'à tout il convient satisfaire au mieux que l'on peut, sy est-il bien licite maintenant de retourner à la doloreuse court que j'ay laissée longuement là où les souspirs et mérencolieux pensemens estouffent les cœurs des haulx hommes, princes et barons, relenquis sans pasteur et sans chief, ne scèvent comment. Et tout premier le noble dauphin viennois qui de ceste aventure se tourmentoit sur tous autres pour cause de son intérest. Sy furent tous les haulx hommes d'entour de lui et généralement toute autre manière de gens de tous estats, nobles et gens d'église, et espécialement les plus sages se trouvèrent les plus désolés et les plus au bout de tous sens. Le conte d'Estampes d'aventure n'y estoit point pour celuy temps.

Non estoit le duc de Clèves, ne beaucoup d'autres grans barons de l'ostel qui s'en estoient allés l'un cy, l'autre là en leurs diverses affaires, et n'y avoit que le marissal de Bourgongne, de qui proprement on se pust bien aidier en fait de sens, et le seigneur de Rochefort lequel hastivement toute nuyt envoya vers son maistre le conte d'Estampes lui signifier le cas advenu et prier que hastivement il se rendist en court, car il y feroit bon besoing. Sy y vint ledit conte dedens un jour ou deux, et le laisse là et me retourne au marissal de Bourgongne qui grande et singulière auctorité avoit avec le dauphin pour cause du sens de lui et de sa conduite et que le veoit estre un chevalier de vertu. Sy prist toute sa retraite maintenant sur lui ledit dauphin pareillement et toute la court, et fut avisé et conclu que ledit mareschal, ensamble le seigneur de Montaban, le bastard d'Ermignac et Jehan Coustain, premier vallet de chambre du duc, ces quatre, deux heures devant jour, monteroient à cheval pour estre au point du jour à Nostre-Dame de Haulx ; car après que le duc s'estoit ainsi emblé et perdu, Jehan Coustain avoit accusé et dit comment son maistre le duc avoit mandé par lui-mesme au seigneur de Croy et à son frère que hastivement ils se rendissent à Haulx et que droit-là l'attendissent, et par ainsi ne pensoient autrement fors qu'il dust estre là. Donc, pour le trouver au lit, premier que d'aventure il se transportast autre part plus loings, ce que fort craignoit le dauphin, leur fut commandé que dès quatre heures au matin fussent à cheval pour aller audit Hal et là faire leurs remonstrances et déprécations de par lui à son bel oncle, telles que avoient esté avisées estre propres au cas, tant pour son propre honneur qui tant estoit cler par le monde, comme pour le bien publique de sa maison et de toute sa seignou-

rie. Sy acceptèrent les dits chevaliers libéralement la charge et de bon cœur, et estoit bien leur intention de eux y acquiter bien à leur pouvoir, et de fait partirent le mardy bien matin, à l'heure qui estoit dite, et s'en allèrent à Hal et y arrivèrent à l'heure que le jour se descouvroit et s'enquérurent du logis des trois chevaliers, lequel trouvé, allèrent vers eux, cuidans bien que le duc n'en fust guères loings et leur demandèrent de l'estat de leur maistre, mais voians le desconfort qui estoit en eux et que eux-mesmes n'en savoient note, ne chant, se commencèrent à esbayr plus qu'onques mais, et acueillir en leurs cœurs toutes diverses tristeurs et mérancolies. Donc, si les Croys avoient fait aucuns argumens, ne doubtes la nuit passée, cestes gens droit-cy maintenant n'en firent onques moins, ains plus tost les amplièrent et accrurent. Sy eust-on vu droit-là une piteuse et triste assamblée de chevaliers et une desconfortable convention de baronnie, dont les parlers estoient piteux et les pensemens aigres comme la mort, et ce que maintenant donna plus de desconfort au seigneur de Croy, c'estoit quant il perçut que Jehan Coustain, la garde et fermoer des secrets de son maistre, lequel il pensoit devoir estre avecques lui, lui-mesme n'en savoit riens et en estoit en queste avecques les autres. Lors tout-à-certes lui chut la tristeur en son âme et lui fit serrer le cœur et estraindre, et les veines remplir de mérancolie, jetta maint dur et piteux souspir, forma maint doloreux hélas, et donnoit tout à perdu maintenant, quant et Jehan Coustain et toute la court veoit estre ignorant comme lui de leur prince et maistre, n'y avoit jamais plus d'espoir, ne d'attente. Sy furent tellement esbays trèstous, et si arrière de leurs sens que n'y avoit celui qui sçust mettre avant chose de faire, ne de conseillier, qui utile leur sam-

blast, mais tous entrepris de l'un l'autre demorrèrent là estiquiés comme statues de bois ou de pierre, sans samblant de vie.

Le seigneur de Montaban et le bastard d'Ermignac, voians l'esbahissement qui estoit à Hal et que droit-là n'avoient que faire puisque le duc n'y estoit point, jugèrent plus estre expédient de retourner vers leur maistre que de l'aller nulle part quérant, et laissant là le mareschal de Bourgongne avecques le seigneur de Croy, retournèrent vers Brusselles, là où en venant mettoient en termes beaucoup de choses par manière de devise et selong leurs diverses considérations, et disoit l'un par manière de demande : « Ne seroit-ce que nous voions droit-cy jamais un per- « sonnage fait à la main pour exemplier nostre maistre et « nous autres, tout ainsi qu'on bat le chien devant le lion, « ou pour se délivrer de nous de céens pour les charges « et dangers en quoy on en est? C'est un merveilleusement « subtil monde par deçà, et y sont les hommes graves et « de parfont regart, et souverainement le duc est un « prince dont le sens et les mœurs font à craindre. Sy nous « duit bien d'avoir nos yeux devant nous et de cognoistre « à qui nous avons à faire. Ce ne sont point enfans, ne « gens de légier mouvement, comme en beaucoup de lieux « ailleurs : que vous en samble-il? mon ymagination « pourroit-elle avoir lieu? » Lors dist l'autre : « Tout est « possible, et n'est pas chose sauvage de l'avoir ymaginé, « mais trop difficilement créroye que ainsi en fust, pour « cause que le personnage est trop au vif et trop apparant « à péril. Sy ne cuidiez pas que nul prince sage se jouast « de sa vie et de son honneur ainsi par fiction et par per- « sonnage forgié, et mesmes quant le vouldroit et cuideroit « faire, sy l'apperceveroit-on tout autrement et ne s'en

« melleroient point les sages si au vif comme maintenant « font; et pour tant ne peut estre vraysamblable que ainsi « en soit, ains me doubteroie que Dieu ne l'eust souffert « advenir devant nos yeux, tout propre pour nous et pour « nostre maistre, adfin de lui donner cognoissance de son « devoir, par figure et par exemple de cecy, et de le faire « devenir tel envers son père, comme le duc monstre à « son fils quel il doit estre envers lui, car tout est une « matère ceste-cy et celle de nostre maistre, mais, par « saint Jehan, ce maistre-cy le duc est un compagnon à « qui ne faut pas que son fils se joue. Il y auroit mau- « vaise parchon, nous le perchevons bien, et par ainsi je « cuideroie mon opinion plus saine que la vostre. Toute- « voies, comment que ce soit, c'est une grant plaie et dolo- « reuse et dont le meschief, s'il n'est raddoubé bien tost, « pourroit bien cheoir pour une grant part sur nos es- « paules. » En tels termes et devises s'allèrent entre-oublians ces deux seigneurs jusques à venir à Brusselles devers leur maistre, lequel trouvèrent séant à table et emprès lui un jeusne chevalier bien amé du duc, nommé messire Philippe Pot. Sy lui firent recort de ce que trouvé avoient, qui n'estoit guères de chose, ains très-povre et desconfortable, et ne lui sçurent dire autre chose, fors que le seigneur de Croy et les autres n'en savoient riens et que tous estoient et avoient esté toute la nuyt passée à désespoir et en extrémité d'annuy. De quoy ledit dauphin, aveuc ce que par avant avoit esté doloreux et plein de regrets, maintenant se crucifia plus dix fois, et s'abandonnoit à tout désespoir, pareillement comme les autres.

Quant la ducesse entendy le retour du seigneur de Montaban, prestement monta en la chambre du dauphin pour lui demander des nouvelles, car cuidoit qu'il dust

avoir trouvé le duc et parlé à lui, de laquelle chose, quant elle senty que riens n'estoit et que ledit de Montaban ne vouloit riens cognoistre, mais faisoit à entendre moult de choses sauvages de ceux de Croy, elle qui estoit subtille et ymaginative, pensa tantost que ce fut un personnage fait à la main et que le duc fist les grimaces et samblans d'estre perdu, adfin de se faire plus prier pour revenir, et que pour tant pour mieux conduire subtillement ce personnage, il devoit avoir instruit lesdits de Croy à ce faire, pour tant plus esbayr les uns et les autres qui iroient quérans : sy ne s'en pouvoit faindre elle-mesme qu'elle ne le dist et que c'estoit voirment un personnage forgié, et en hochant la teste à demi une risée, ne faisoit nulle estime du rapport. N'en prirent point toutevoies d'argu contre elle, mais par belles paroles et douces lui respondirent que la vérité y estoit trop au vif de par sa mère et qu'elle s'en percevroit trop à tost, et à tant la laissèrent, et elle s'en retourna en sa chambre et prist congé du dauphin, lequel, quant vit que ces deux droit-cy estoient allés ainsi à faulte et sans avoir appris nouvelles aucunes de son oncle, practiqua aveuques le jeusne chevalier de le renvoier après luy arrière et derrière, tant et si longuement qu'il le trouvast vif ou mort et qu'il lui en pust rapporter nouvelles certaines. Sy en prist la charge ledit chevalier et montant à cheval vint arriver à Hal bien tard, cuidant avoir trouvé encore droit-là le seigneur de Croy, lequel en estoit party, et pour tant pour la nuyt qui faisoit noire et qu'il ne savoit quel part s'en estoit allé, estoit constraint de faire là son giste. Donc, au plus matin, ainsi qu'il s'en alloit vers Halsenbergue, trouva l'hoste dudit de Croy qui venoit de le convoier, et à celuy il apprist où celuy de Croy estoit, mais venu au dit Halsenbergue, trouva celuy de Croy party

aussi, et lui dist-on que allé s'en estoit à Geneppes avecques aucuns autres. Sy estoit force audit jeusne chevalier de demorer là celle nuyt encore, jusques au plus matin, et lors s'appensoit à lever de telle heure que le duc trouveroit encore au lit, comme il fit et comme prestement vous en aurez le conte.

CHAPITRE LI.

Comment messire Philippe Pot reconforta le duc de Bourgongne, et fist si bien qu'il retourna à Brusselles.

Comme le duc donques avoit reposé un peu en la maison de son bracconnier, se leva prestement et s'en alla en l'esglise, en laquelle pour oïr messe[1] se mist en un anglet obscur affin de non estre cognu, et fit là ses dévotions, et après ce fait, dist à Loykin qu'il le menast, ne sçay où, en une hostelerie non fort commune. Sy le fit ainsi ledit bracconnier, et là se tint le duc tout celuy jour jusques à la venue du seigneur de Croy, lequel il pensoit bien que venroit après lui. Aussi fit-il, car sur l'après-dîner, il y arriva, ensemble le mareschal de Bourgongne et son frère, un après autre, comme gens muciés[2]. Sy seroit piteuse chose à conter les termes et manières que tinrent ces chevaliers droit-cy, quant trouvèrent leur maistre en celuy estat, et duquel encore n'osoient faire samblant de le cognoistre, ne de lui faire honneur. Leurs yeux ploroient de joye, et leur cœur, de pitié de l'avoir recouvert. Sy n'en

[1] Ce fut vers cette époque, selon un historien de Notre-Dame d'Alsemberg, et vraisemblablement en souvenir de l'aventure racontée par Chastellain, que le duc Philippe fit placer dans le chœur de cette église une verrière ornée de ses armes.

[2] *Comme gens muciés,* comme gens qui ne veulent pas être connus.

feray autre récitation fors seulement que prestement il party de là et aveuc eux s'en alla celle vesprée logier au chasteau de Geneppes auquel messire Philippe Pot le trouva à la prochaine matinée, levant du lit, mais pour ce que le mareschal de Bourgongne estoit là et auquel ne vouloit communiquer de son droit secré, le renvoia devers le dauphin et devers tous ceux de son hostel, leur dire que de luy ne fussent en soing, ne n'en fissent enqueste nulle de staves[1], car s'en alloit en Bourgongne duquel lieu ne bougeroit d'un demi an entier pour homme qui lui en fist presse, et que si hardi que homme des siens ne le suivist s'il n'estoit mandé, sur encourir son indignation mortelle, tant fust-il grant maistre. Disoit aveuc ce, que au regard du dauphin, son fait estoit tellement appointié et si seurement conduit que pour cause de luy, il n'estoit nul besoing qu'il se rompist en ce qu'avoit d'intention à faire, car non seulement un païs lui estoit abandonné, mais tous, quanqu'il en avoit, lui estoient ouverts, préparés et délibérés pour le servir, honorer et douter comme sa propre personne, et par ainsi ne se devoit doloir de luy, ne estre esbay, si par ayr à l'encontre de son fils il se vouloit absenter une espasce où que ce fust à sa plaisance. Et à tant et à tel reconfort, sans en pouvoir tirer autre, party le mareschal de luy et s'en revint à Brusselles, là où arrière il accrut la douleur du dauphin sur la première par deux fois tant, et tellement qu'onques grant homme, ne petit ne fut trouvé en si basse mérancolie comme luy à celle heure, car n'en savoit plus, ne que faire, ne que dire, et que pis estoit, n'osoit monter à cheval pour aller vers luy de peur de pargaster tout.

[1] Je ne comprends pas ce mot.

Or vint le mercredy matin, et messire Philippe Pot vint hurter à Geneppes à la chambre du duc qui jà estoit levé du lit, et lui raddouboit-on une jambe que la nuyt devant avoit blessée en chéant son cheval sur luy. Sy entra dedens le chevalier, et lui dist : « Bon jour, monseigneur, « bon jour, qu'est cecy? Faites-vous du roy Artus main- « tenant ou de messire Lancelot? Que veut dire cecy? « Cuidiez-vous qu'il n'y ait nuls messires Tristans qui voi- « sent par chemin et qui vous valent bien? Toutevoies, à « ce que je voy, ce n'est pas sans avoir trouvé aventure, « car vous y avez esté, ce samble. » — « En nom Dieu, « ce ay mon, ce dist le duc, j'y ay esté voirement, vecy « de quoy, » et monstrant la playe de son doy, se farsoit de lui-mesme et dist : « Pensez que là où j'ay pris cecy, « il y faisoit périlleux, et ce faisoit mon. » — « De par « Dieu, ce dist l'autre, vous y avez esté voirement, il y « pert, mais non forcé. Pour tant, je ne voy mal dont vous « ne garissiez bien à l'aide de Dieu. » — « Eh ! non, si Dieu « plaist, ce dit le duc, je ne laisseray jà à porter armes « pour ce, mais que le cas s'y offre ou par amour ou par « honneur. » Et en cest estat rioient et farsoient l'un aveuc l'autre, jusques la jambe fut toute mise à point, qui donnoit occasion de joieuse entrée audit chevalier, telle que vous avez oye, combien que riens n'en fust adverti, mais lui vint d'abondance de cœur et d'aventure, sans y avoir pensé, comme lui-mesme le me conta. Et ainsi ledit jeusne chevalier, attendant que son maistre fust tout prest et vestu, ne dist onques mot autre de sens jusques à tant que il vit son heure et le point pour parler à lui, selon la charge que avoit prise, pour laquelle monstrer et mettre à effet d'un plein estomac, vint vers lui là où il s'estoit mis à part pour l'ascouter, et lui commença à dire ainsi :

« Monseigneur, je viens du plus desconforté lieu du « monde et en quel, sans faire relation de la pité qui est « en vos propres gens, j'ay laissé le plus désolé fils de « roy qui onques nasqui, ce croy-je, parce que luy-« mesme s'attribue le meschief advenu en vostre maison, là « où jamais par avant n'avoit eu débat, ne rumeur, fors à « son entrée. Sy s'en crucifie, et lui samble que aussy bien « vous-mesme le lui pouvez imputer comme fait luy, et « qu'à ceste cause vous vous estes indigné contre luy et « en tenez moins de conte. Sy estes-vous toutevoies son « seul garant et espoir qu'il a au monde et en qui devant « toute riens terrienne, il a sa fiance. Monseigneur, pensez « que ses mots sont piteux et ses pensées diverses, les-« quelles posé que point ne les déclaire, sy pense-il toute-« voies que ce personnage soit fait pour lui et qu'on l'a « fait afin de l'enchasser de céens ou de lui monstrer que « tels termes que vous tenez à monseigneur vostre fils, le « roy, par cas samblable, peut et doit monstrer à luy « aussy. Et ainsi par monstrer vostre querelle juste à « l'encontre de monseigneur vostre fils le conte, lui « samble que vous l'accusez et que vous lui condempnez « sa cause par exemple. Monseigneur, il y a des consi-« dérations beaucoup en cestui cas, et n'est pas sans « cause si le povre prince est bien esbay, quant par « s'estre venu rendre en vostre maison, il a acquis dix « haineux contre un de paravant et a accru son indigna-« tion par cent double, comme si Angleterre ou le repaire « avecques les Sarrasins fust plus agréable à ceux de par « delà pour luy que vous seul qui plus estes cremu que « aimé, car ne voient tour par quel ils le puissent ravoir « hors de vos mains que par meschief ou par inconvénient « comme ores, dont à Dieu prègne pitié, car il est grande

« [cause]. Sy entent bien toutevoies que sur luy seul n'en
« tourne point le dammage, mais sur vous la honte et
« dérision, qui, après estre devenu un glorieux viel-
« lart, vous vous estordez en eage non propre par légères
« petites passions. Car scet bien dire que par avant vous
« avoir vu, il veoit la terre estre remplie de vostre haut
« nom, donc par y voir changement maintenant, il s'en
« donne merveilles. Monseigneur, il s'est venu rendre à
« vous principalement par constrainte, mais originèlement
« pour la haute réputation qu'il a oy de vostre personne,
« non pas que ailleurs ne se sçust bien retraire, s'il eust
« voulu, mais non pas si à son honneur, ce entend bien,
« ne à son salut. Sy vous a fait le bras de son garant et
« la garde de son honneur, et ce que divisions par longs
« ans et termes ont nourry en froideur, l'un envers l'autre,
« il est venu mettre entre vos mains tout féable et asseur
« en amiration du monde. Sy vous convient noter droit-
« cy que c'est œuvre de Dieu, lequel, avecques ce que de
« tous temps il vous a donné honneurs et gloires beau-
« coup, il vous a envoyé ce jeusne prince aussi pour estre
« moien entre son père et luy, et le duire et corriger en
« vos exemples. Vous donques coustumier de vivre ver-
« tueusement, de faire œuvres de clair los dès vostre
« jeusne eage, maintenant tout envielly et au plus fort
« de vostre estroit honneur, j'espoire que vous ne vous
« desvoierez de vos bonnes mœurs et ne changerez vostre
« ploy noble en bastarde nature, lorsque sur tous mérites
« passés et gloires obtenues par cy-devant, ce que main-
« tenant reste à faire, vous peut donner couronne et titre
« incomparable. Monseigneur, entendez-bien, car vray
« est, que la plus part du monde aujourd'huy a son re-
« gard en vous, et là où les uns vous contemplent par

« délectation de votre félicité, les autres par envie à
« icelle vous aguettent en l'attente de vostre ruyne, et
« seroit vostre décadence aux uns aussi grant joye et
« solas, comme à vos bienveillans vostre duration et par-
« manence. Donques, pour non donner matière à vos
« envieux, en quoy ils puissent rire, ne à vos bienveillans
« occasion aussi de tristeur, et afin que les maintes grâces
« que Dieu a mises en vous, ne soient mescognues, ains
« converties à la gloire et louenge de luy et au salut du
« monde, monseigneur, je vous supplie, il vous plaise
« rappaisier vostre ire; vous plaise mitiguer un peu
« vostre courrage qui s'est enfelly encontre monseigneur
« vostre fils, non pas que je vous requière de pardon, ne
« riens touchant lui, car ne m'appartient, mais tant seu-
« lement pour vostre propre paix et salut, et que après
« vous estre revenu et remis en vostre tranquillité de
« sang, vous pussiez reconforter et remettre en sa bonne
« paix ce povre fils de roy, monseigneur le dauphin, qui
« après Dieu ne crie et ne désire que vous. Donc, et si
« luy ne vous peut movoir, une seule chose au moins
« vous doit traire à pité, qui vous touche à l'honneur et
« à l'âme, c'est madame de Charrolois qui n'attent que
« l'heure de Dieu, et laquelle, à cause du desplaisir que
« elle prent et rechoit tous les jours, peut cheoir en l'in-
« convénient de perdre son fruit et elle-mesme. Donc, vous
« qui la devriez deffendre à l'encontre de tels accidens,
« auriez mesme esté cause du meschief, en perpétuel re-
« proche et scandale de vostre maison. Monseigneur, vous
« estes son oncle et son père. La povre dame se recom-
« mande à vous le plus humblement que peut, et dit
« [que] si en faveur d'elle vous ne voulez riens faire et
« que elle ne vous vaut tant, qu'en faveur au moins

« du fruit que elle porte et par compassion de son povre « ventre, il vous preigne d'elle pité, car se doubte fort, « si elle ne rechoit nouvelles de vous qui la réconfortent, « que mère, ne fruit ne verrez jamais en bien. C'est ce « qu'elle vous mande et ce que je vous annonce de par « elle. »

Le duc alors, quant il oït parler le chevalier si partannement de la contesse sa fille, le cœur lui attendrit tout et lui en vinrent les larmes aux yeux bien grosses, et tout vaincu de pité envers elle, se rendy à demi confus, non pas tant en paroles comme en courrage, car non obstant les belles raisons oyes, sy n'estoit-il pas délibéré pour tant de retourner à Brusselles encore, ains tenoit tousjours son propos d'aller en Bourgongne pour une longue espasce, recueilloit bien les points toutevoies que le chevalier lui avoit dit et les emploioit à proufit là où il devoit, mais visant toudis à la cause de son courroux et à la fin où il vouloit tendre, mist beaucoup d'argumens à l'encontre et ne se vouloit condescendre à nulle prière. Disoit au chevalier : « Si d'aventure je retournoie comme vous me « requérez de par monseigneur et belle-fille, et que je « cognoy bien que pour luy il me convient faire et lais- « ser, car me sont bien ses prières commandemens, sy y « ai-je un regard que je crains et pour lequel seul je le « laisseroie, c'est que aussi tost monseigneur et belle-fille « me venront pendre au col pour faire la paix de Charles, « à quoy je ne suis, ne ne seray enclin que premier je ne « lui aye fait sentir mon courroux, et jà-soit-ce que belle- « fille me gist en cœur plus que riens du monde, et « aimeroie mieux mourir que de lui faillir, ne qu'elle « eust mal à ma cause, toutevoies le regard que j'ay à non « vouloir pardonner et que je n'en vueil point estre

« pressé, cestui-là me fera faire ce que je ne feroie mie « et me sera occasion de mon eslonge. »

« Déa, monseigneur, ce dist le chevalier lors, il ne con- « vient point tousjours obéir à son courrage. Il convient « ployer aucuneffois vers la plus saine raison et rompre « ce qui y est mal séant. Courroux, en tout homme, « trouble sain entendement. Si vostre grâce se vouloit « incliner à prendre vostre retour devers eux, et que vous « n'ayez crainte que ceste-là, je m'offre et vous fay bon « de vous apporter lettres escrites de leurs mains par les- « quelles ils s'obligeront et vous promettront de jamais « vous en faire ne presse, ne requeste si vous-mesme de « grâce et de bénignité ne leur donnez congé de vous en « requérir. » Lors dist le duc : « J'en pourroie estre si « bien asseuré que j'en seroie plus tost conseillié. » — « Par ma foy, ce dist le chevalier, je me fay bon de vous « faire avoir les lettres, et vous respons et vous certifie « que jamais ne vous en feront requeste, si ce n'est que « eux soient informés premier que leur requeste vous « pourroit estre agréable, mais autrement jamais ne s'y « avanceront. » — « Or donc, ce dist le duc lors, et je « vous en laisse convenir. » A tant de confort se parti le jeusne chevalier de son maistre, bien joieux d'avoir tant impétré de lui, et s'en vint à Brusselles là où le desconfort estoit grant et l'esbayssement bien dur pour les nouvelles que le mareschal de Bourgongne avoit apportées que à toutes fins le duc s'en vouloit aller en Bourgongne et non revenir de longtemps. Sy alla prestement ledit chevalier devers le dauphin et lui conta tout ce que fait et besongnié avoit avec son maistre, lui conta la disposition de sa personne et la délibération de son courrage, lequel toutevoies, par la Dieu aide, il avoit amolli un petit et fait

ploier. Sy lui conta comment et quoy et tous les argumens et les difficultés que mettoit en son retour à Brusselles. Donc, quant ledit dauphin entendi que la matière estoit si approchée du bien, et que son retour ne tiendroit qu'à cela, onques plus joyeux ne fut et dist que jour de son vivant pour beau-frère de Charrolois ne feroit prière, si ce n'estoit par la condition que le chevalier y avoit mise, disant que trop plus près, lui touchoit à dur annuy l'eslong du père que ne faisoit l'indignation du fils, laquelle par temps s'amolliroit et se pourroit vaincre, car considéroit et estoit bien son espoir, que quant il auroit son bel oncle emprès lui en sa maison qu'après, petit à petit, on fineroit aucunement de sa grâce. Sy descendy prestement le dauphin de sa chambre, et le jeusne chevalier avec lui, [et] s'en vinrent jusqu'à la contesse, qui triste estoit et piteuse à voir, car avoit perdu père et oncle, seigneur et mary, et [estoit] en grant peur de non les voir par aventure jamais pour cause de son fruit qu'elle craignoit fort. Lors commença le dauphin à l'araisonner et lui dire que elle fist bonne chière, et que bonnes nouvelles leur avoit envoié Dieu, puis lui conta quoy et comment et tout le démené du chevalier, lequel mesme lui recorda les vives paroles que avoit eues avec le duc, et que sans faute, mais qu'il pust estre asseur du dauphin et d'elle qu'on le laisseroit en paix et qu'on ne lui feroit nulles presses, ne prières, il retourneroit au bout d'aucuns jours, et se vanta ledit chevalier de le ramener. Sur quoy la povre contesse respondy que toute la seurté qu'elle en pourroit faire, elle estoit contente de la donner et de l'escrire et promettre par sa main propre. Pareillement sy fit le dauphin, et le firent ainsi et baillèrent leurs lettres au chevalier qui arrière les porta à Geneppes à son maistre le duc, qui

les accepta agréables et se détermina après de faire par conseil et bon avis sur tout.

Or estoient durement honteux les deux frères de Croy de quoy cestui grant meschief estoit advenu à leur cause et que le duc leur maistre prist si aigrement à cœur leur question à l'encontre de son fils, dont ne se réputoient dignes, sinon en tant que la raison estoit pour eux et que tout prince doit deffendre nobles gens de foule; avoient beaucoup de regars en eux et considéroient que le jeusne conte qui estoit leur futur prince à venir, les avoit durement contre cœur, mais ne savoient pourquoy, et pour tant l'indignation que avoit maintenant du père à leur occasion, leur pourroit redonder une fois, ce leur sambloit, en périlleuse attente, car le sentoient aigre et fel en son ayr et longuement dissimulant. Desplaisans donques et amèrement courchiés du trouble et duquel pouvoient movoir tant de grans maux, vinrent au duc et lui prièrent que son plaisir fust que désormais se pussent retraire en leurs maisons, car d'avoir esté hommes de court leur avoit procuré une triste fin, ce disoient, et pleine de dur annuy, par le discort d'entre les deux, là où ils vouloient garder la main nette; et leur desplaisoit bien que tant en estoit advenu à leur cause si amender le pouvoient. Quant le duc avoit oy leur requeste et veoit que peur les incitoit à ce dire, demanda au seigneur de Croy si jà il estoit tanné de [le] servir et si pour peur de son fils il voudroit abandonner le père qui l'avoit nourry: « Nenny, ce dist celuy de Croy. « Monseigneur, je ne suis point tanné de vous, mais je suis « tanné de ma fortune qui me brasse indignation là où je « n'eus onques desserte et me fait estre mal du fils dont « j'aime le père pour mourir pour eux deux. » — « Déa, « ce dist le duc lors, de mon fils ne vous fait tant que de

« moy, je suis son père et seray son maistre, et ne pense « jamais abandonner serviteurs à son appétit. Du mien et « des miens j'en feray à ma guise et ne suis pas pour estre « mis en tutelle d'un enfant. Face après ma mort à son « appétit de ce qu'il trouvera, mais il pourroit bien faire « tellement que chier trouveroit rendu mon desplaire, et « que tous ceux et celles qui l'auroient mis en ce train, « en gratteroient leurs testes. » Lors se rua à genoux arrière ledit de Croy plus honteux que devant, car percevoit bien que aigre et felle avoit le cœur envers son fils, par quoy doutant que la fin n'en fust toute outréement mauvaise, lui pria qu'en l'honneur de la sainte Passion de Dieu, il voulsist mitiger son courrage envers son fils dont il n'avoit que un seul et sur qui tant de hautes seignouries et puissans pays s'attendoient et prenoient repos, et par lesquels et par les nations qui les quéroient, le bien publique de la crestienneté pourroit recevoir plaie de ruyne ou renforcement plus que de nuls autres. Et pour tant, lui qui estoit venu à haut eage et avoit de l'honneur du monde large portion, lui pria qu'en ses vieux jours ne voulsist mettre en chance le trésor de son honneur acquis, à l'encontre de la jeunesse de son fils non corrigée par gravité experte. Desquelles remonstrances toutevoies, jà-soit-ce que possible estoit que le cœur lui en devenist tendre, sy n'en donna-il onques response, en quoy ledit de Croy le sentist ployé à vouloir estre content, ne de retourner en sa maison à Brusselles, jusques à cestes lettres venues et procurées par messire Philippe Pot qui plus y fit tout seul que tous ceux de son sang, princes, ducs et contes.

Durant le temps de ceste indignation, le conte se tenoit toudis à Tenremonde, attendant que paix lui fust procurée de la grâce de Dieu et des hommes et souverainement par

la prière du dauphin, car ne duc de Clèves, ne conte d'Estampes n'y pouvoient riens, ce savoit bien, et mesme ne s'en daignoit mettre en leur danger pour cause que le duc aucunement l'avoit menascié de le deshériter et de donner sa succession à ses neveux. Sy en avoit le cœur gros encontre eux, mais quant il oït ce, on dist qu'il devoit avoir respondu : « Ahan! il n'y a ne neveux, ne cou-« sin, mais je ne sçay si grant au monde qui m'en osast « détraire jamais un pié de terre, que ce ne fust à sa « male heure. » Or, le convient laisser encore à Tenremonde et revenir à Geneppes, sur la vertu des lettres apportées au duc par le jeusne chevalier messire Philippe Pot. Car de trois ou quatre jours encore après icelles reçues ne se bougea du lieu, et n'estoit homme osé venir devers luy encore s'il n'estoit mandé, par quoy, tout ainsi comme on le perdy en sa maison et ne savoit-on comment, tout ainsi y entra-il par nuyt obscure, sans perçoivement d'âme, et entra en sa chambre. Lors prestement alla devers le dauphin là où l'assamblement estoit piteux à voir par multitude de belles paroles; alla voir après sa belle-fille qui moult avoit grant joie de son retour, car morte par avant, ce lui sambloit, estoit maintenant resuscitée en bien, ne fit toutevoies nul samblant de son mary, ne que riens lui fust de son accident, mais seulement donnoit à entendre que la recouvrance de sa personne perdue lui donnoit effusion de larmes dont ne se pouvoit restraindre, et par tant comme elle avoit escrit et promis, ne quéroit à lui faire prière, ne requeste nulle, sur l'espoir qu'elle avoit en sa propre bonté qui se descouvreroit d'elle-mesme, et que le jeusne chevalier messire Philippe joueroit de son personnage convenablement en temps et en lieu comme il fit, car qui avoit esté l'inventeur des lettres et avoit tout

conduit jusques icy, luy seul aussi avoit ceste matière en bouche devant tout autre, et n'y pouvoit nulluy riens que luy seul. Sy ne cessa jour et nuyt de solliciter son maistre qu'il se voulsist ploier et estre content que le dauphin et la contesse le pussent approchier par prières, car jamais ne s'y avanceroient, ce disoit, sinon de son gré. Aussi le longuement demorer, ce disoit, en cest estat estoit une chose périlleuse et de mauvaise expectation. Sy s'y enclina le duc et octroia que les dessusdis en fissent leur bon plaisir, non pas qu'il demandast l'honneur d'en estre requis par un si haut prince, mais pour donner à cognoistre à tout le monde que, [si] ce n'eust esté à l'intercession et presse de plus grant de lui, jamais n'eust pardonné à son fils premier que l'avoir puny.

CHAPITRE LII.

Comment le dauphin et la contesse de Charrolois firent tant que le duc pardonna son maltalent à son fils.

Or s'en vint ce messire Philippe devers le dauphin et devers la contesse atout l'octroy que avoit obtenu, et leur dist que l'heure estoit venue maintenant que laborer pourroient et besongnier. Sy prist le dauphin la contesse par la main, et eux deux, sans compagnie nulle, vinrent hurter à l'huys du duc et entrèrent dedens, et le duc adverty de leur venue vint au devant du dauphin et se rua à genoux. Et la contesse à l'autre lez se rua à genoux devant son père et son oncle et commença à plorer si abondamment que ne pouvoit dire mot. Lors prist à parler le dauphin et disoit : « Beaux oncles, vecy belle-sœur de Charrolois, qui

« est au point en quoy vous la voiez, et qui monstre bien « par ses samblans quels sont les plaisirs qu'elle a en « cœur. Je vous prie, beaux oncles, par la sainte amour « de Dieu, que vous vueilliez pardonner à beau-frère « vostre maltalent et le révoquier en vos yeux. Il est re- « pentant durement de son mesfait et s'en veut submettre « en vostre mercy. Beaux oncles, vecy belle-sœur qui « vous en prie, non de bouche, mais en larmes drues. Sa « pité seule vous doit mouvoir à estre humain, elle est en « grant danger de son fruit et de sa personne, et n'est « merveille certes, si elle se demaine piteusement, quant « elle se sent privée de son mary et encore que plus lui « est dur de le savoir en vostre indignation. Beaux oncles, « je vous prie, ayez pité de belle-sœur, et à sa requeste « et à la mienne pardonnez à beau-frère. »

Et alors le duc mettant le genoul en terre dist : « Mon- « seigneur, il n'estoit pas besoing que un si haut prince « comme vous, vous meslissiez de si meschans gens « comme luy et moy sommes. Monseigneur, si vostre « plaisir estoit de vous en déporter, vous me feriez hon- « neur, car ne moy, ne lui, ne valons pas que vous en « prissiez peine. Monseigneur, s'il vous plaisoit m'en « souffrir convenir, je feroye bien à l'aide de Dieu. » — « Et voirement, beaux oncles, il vous convient, à la re- « queste de belle-sœur et de moy, pardonner à beau-frère, « et souffrez qu'il viengne devant vous, pour vous prier « mercy. Il se mettra en tous les devoirs devers vous que « faire pourra et ne lui adviendra jamais. Beau seigneur, « je vous prie, faites pour moy à ceste fois, je vous en « prie. » — « Monseigneur, ce dist le duc lors, vos « prières me sont commandemens, je ne vous doy riens « refuser, ne ne veul, et ne vaux pas que vous me priez

« de riens, mais s'il vous eust plu, j'eusse mieux aimé « autrement. » — « Vraiement, beaux oncles, vous lui « pardonrez à notre requeste et le nous promettrez. » — « Monseigneur, vostre plaisir en soit fait, puisqu'ensi « vous plaist. » — « Grant mercis, beaux oncles, et vous « plaist-il bien qu'on l'envoie querre et qu'il viègne devant « vous? » — « Monseigneur, je ne veul en rien contredire « à vos plaisirs. A ce qu'il vous plaist, il faut bien « que j'obéisse. » Et à tant se leva la contesse qui volentiers eust baisié les piés de son oncle, de la joye qu'elle avoit du mot, et à tant retournèrent devers leurs chambres, le dauphin et elle, et le duc demora en la sienne avecques messire Philippe, lequel maintenant voiant la chose venue si avant, pourchassa le parfait. C'estoit pour faire venir le conte son fils devers luy et de l'aller querre à Tenremonde où il se tenoit mérancolieux durement et bien esbay, et non pas sans cause. Finablement, le duc consenty au chevalier messire Philippe que le mareschal de Bourgongne et lui s'en yroient devers ledit conte à Tenremonde et le feroient venir à Brusselles, en ensuivant le plaisir de celui à qui ne vouloit riens contredire, et de fait y allèrent les deux chevaliers et le ramenèrent à Brusselles tout droit devers le dauphin, housé et esperonné, lui faire la révérence et rendre grâces de la peine qu'avoit prise pour lui.

Le dauphin reçut moult humainement son beau-frère le conte de Charrolois, et après plusieurs paroles servantes au cas par manière de remonstrance, l'examina pour sentir quelle repentance il avoit du fait advenu, afin de pouvoir plus asseurement respondre pour lui et laborer en sa paix, de quoy il trouva le fons tel et si bon qu'il s'en tint à tout joieux, car réallement aussi tant en estoit desplai-

sant ledit conte en cœur que plus ne pouvoit. Le duc sçut tantost la venue de son fils et comment il s'en estoit allé devers le dauphin, lequel ne demorroit guères, ce savoit bien, sans l'amener devers lui, comme de fait ne fit; car prestement descendant de sa chambre, l'amena par la main vers la chambre de son père où messire Philippe Pot estoit entré jà, et lui estoit venu dire comment le dauphin lui amenoit son fils, en lui demandant s'il lui plaisoit bien qu'il l'amenast devant lui, mais tant furent pris de près l'un de l'autre que le refus, ne le danger faire, n'y servoit riens, et alors le noble fils de roy tenant son beau-frère par la main, lequel se rua à genoux et là se tint, commença à dire : « Beaux oncles, je vous amaine beau-frère de Charro-
« lois, lequel est amèrement desplaisant de ce qu'il vous
« a courchié et s'en repent de tout son cœur, et est venu
« pour vous en prier mercy le plus humblement que peut.
« Beaux oncles, vous m'avez promis autreffois et à belle-
« sœur en son absence de le recevoir à mercy et de lui
« pardonner, je vous prie que maintenant en sa pré-
« sence et à ma requeste, vous lui vueillez pardonner.
« Je respons pour lui que jamais ne lui adviendra et
« qu'il vous sera bon et obéissant fils à tousjours et
« jamais. » Et alors le duc qui tousjours se voulut laisser couler à terre du genou, lorsque le dauphin le contre-tint à son pouvoir, lui alla dire le genou à terre tous-jours : « Monseigneur, il n'estoit pas besoing qu'un si
« haut et si noble prince, comme vous, se mellast de si
« meschans gens comme moy et lui sommes, et ne valons
« point tant d'honneur. Je vous supplie qu'il vous plaise
« à vous en déporter et m'en souffrir faire, car à l'aide de
« Dieu, j'en feray bien. » — « Vraiement, beaux oncles,
« vous m'avez autreffois promis de lui pardonner, et je

« vous prie que ainsi le fassiez, car il est amèrement re-
« pentant de son mesfait. » Et avec ce mot, le conte
mesme dist : « Monseigneur, je vous prie très-humble-
« ment et en l'honneur de la Passion de Dieu, si j'ay fait,
« ne dit chose qui vous desplaise, que de vostre grâce il
« vous plaise me le pardonner et me recevoir en grâce et
« en mercy, car j'en suis desplaisant de tout mon cœur et
« jamais jour que je vive, plus ne m'aviendra. » —
« Vrayement, beaux oncles, vous lui pardonrez et n'en
« pouvez reculer et je vous en prie. » — « Monseigneur,
« vos prières me sont commandemens, je feray ce qu'il
« vous plaira me commander. » — « Et bien, ce dist lors
« le fils du roy, et je le vous commande donques puisque
« ainsi le voulez. » — « Et bien, monseigneur, je lui
« pardonne par un tel si que s'il y renchiet jamais que
« vous ne m'en requérez plus et m'en souffrez faire, et je
« lui monstreray comment un fils doit obéir à son père et
« soy garder de le courchier. » Alors le conte remercia
humblement son père et se leva, et fut la joye grant et
ouverte parmy toute la court, tantost qui vola de chambre
en chambre et de la salle parmy toute la ville et de la
ville par tous les pays.

Droit-cy se trouvèrent présens le conte d'Estampes, messire Adolf de Clèves, le damoiseau de Guerles, le bastard de Bourgongne, le mareschal de Bourgongne, messire Philippe Pot et plus nul. Demora toutevoies le conte de Charrolois longtemps après, premier qu'il pust recouvrer son estat ainsi que l'avoit eu. Et de commencement, on lui osta aucunes personnes à qui on donna charge d'avoir esté moveurs de ce débat, et lesquels on sentoit périlleux pour demorer emprès lui, premièrement le fils du chancelier, le seigneur de Hémeries, [qui] fut privé de son estat

entièrement et n'y put onques revenir du vivant du père, un autre escuyer de Bourgongne nommé Guiot Duysie, homme de belle mise et de bon bruit, un autre nommé Guillaume de Bisse, homme subtil et ingénieux, de grant sens et de conduite, et deux Portingalois, desquels cinq, les deux furent en envoiés, l'un hors de tous les pays du duc et l'autre en sa maison en Bourgongne[1].

CHAPITRE LIII.

Comment un chambellan du roy, nommé Gouffier, fut accusé et mis en prison.

En ce temps-cy, autour du roy, là où souvent se faisoient mutations, avoit un gentilhomme de povre maison nommé Gouffier et lequel fortune avoit eslevé jusques au plus haut siége par estre prochain du roy depuis le trespas du seigneur de Villequier dont cy-devant a esté faite mention, et fut cestui Gouffier marié par volenté du roy à la fille d'un noble baron nommé le seigneur de Chaumont sur Loire, à laquelle il n'estoit que pour la servir[2], et depuis enrichy et venu à hautes possessions fut fait sénéchal de Saintonge. Or advient ainsi que fortune, les mesmes gens qu'elle eslève aveuglement, aveuglement aussi les rejette en bas, et en leur mescognoissance les seuffre

[1] Olivier de la Marche dit aussi que Philippe mit pour condition à cette réconciliation que son fils renverrait deux de ses serviteurs, Guyot d'Ouzy et Guillaume Biche. Le dauphin retint de son hôtel Guyot d'Ouzy ; il envoya Guillaume Biche comme espion à Paris. Olivier de la Marche portait les messages de Guillaume Biche au dauphin. Après la mort de Charles le Hardi, Guillaume Biche livra la ville de Péronne à Louis XI.

[2] Diane de Poitiers fut aussi dame de Chaumont.

abuser de leur exaltation. Cestui Gouffier fut accusé envers le roy qu'il devoit user de sorts et de meschancetés, et aucunement devoit contendre en sa personne à ce un Florentin[1], argentier du roy, accusé de crime aussi et mis en prison comme pour le feu. Sy demora ledit Gouffier en prison par l'espace bien de trois mois que tousjours le roy le faisoit examiner adfin de venir à l'attainte de son cas, mais tant se trouva bonne son aventure que l'on n'y trouva riens, parce que ne voulut onques riens confesser. Estoit son appaisement fait devers le roy, et le devoit le roy faire mettre à délivre et le rappeler à son service comme devant, car l'aimoit très-bien et estoit un escuier bel et net et de bonne taille. Or advint que le propre jour de sa délivrance et que le capitaine de Pierre-Assise, par l'ordonnance du roy, le devoit mener vers luy, Gouffier s'avisa de tirer à part ledit capitaine et lui va dire : « Capitaine, je voy que « le roy me mande pour aller devers luy et entens que « mon fait se porte bien. Je vous prie que vous vueilliez « aller jusques à la personne du roy lui dire aucunes « choses de par moy. Je veul estre net, premier que je « vuide d'icy, de toutes choses, adfin que jamais riens ne « puist estre demandé. J'ay aucuns deniers qui reposent « soubs moy, faits de tel art et de telle vertu que tout ce « que je puis, ne sçay désirer au monde, je l'ay et l'obtiens « toutes et quanteffois que je vueil, soit homme, soit « femme, soit un oyseau volant en l'air, soit un poisson « au fons de la rivière, soit une beste sauvage en la « forest, ou quelque chose que ce soit. Je m'en suis joué et « en ay fait mon passe-temps. Le roy s'en rira, ce pense. « Je vous prie que vous l'en vueilliez aller advertir de ma

[1] Il se nommait Otto Castellani et avait été l'un des ennemis les plus acharnés de Jacques Cœur, à qui il devait sa fortune.

« part, adfin que j'en soye plus puriffié quant je viendray « devant luy. » Le capitaine s'esmerveilloit moult durement de cecy, et pensant au cas, respondy à l'autre : « Quant est d'aller là où est le roy, je yray volentiers ; « mais que je lui dise ce que vous me requérez, pensez-y « bien, je n'en veuil point prendre la charge, mais si vous « avez faim que le roy le sache pour vostre plus grant jus- « tification, escrivez-le vous-mesme de vostre main et je le « porteray volentiers, et autrement non. » Sy crut ledit Gouffier le conseil du capitaine, et de son malheur alla escrire ce que avez oy, et le porta le capitaine au roy, lequel, quant le vit, se trouva durement esbay et dist lors : « Saint Jehan, que au ventre dont cela partoit, il y avoit « des autres choses. » Sy commanda le rebouter en prison plus estroite que jamais et le fit examiner et mettre en gehine que incontinent, sur sa confession volontaire, confessa d'autres grans cas et tout ce de quoy avoit esté accusé du commencement, et demorant en grand danger de sa vie, fut privé de tous ses estats et offices, mais finablement ne mourut point à ceste cause, mais fut banny de l'hostel du roy, rebouté partout.

CHAPITRE LIV.

Comment la contesse de Charrolois se délivra d'une fille.

Le duc Charles de Bourbon, comme dit est icy-dessus, qui estoit père à la contesse de Charrolois, estoit trespassé, jà avoit bonne pièce [1], et l'avoit-on celé tout volentiers à la contesse sa fille pour cause de son fruit, de peur qu'elle

[1] Le duc Charles de Bourbon mourut à Moulins, le 4 décembre 1456.

ne s'y fust altérée. Or estoit venu son terme du plaisir de Dieu que sur le commencement de février[1] elle entra en traveil après midy une heure environ, et n'y estoient point, ne le dauphin, ne le duc, ains s'en estoient allés à Nivelles chasser pour donner lieu et place à la traveillant. Or faisoit le jour moyennement bel et clair, et se monstroit l'aer assez bien attrempé , mais advint ainsi qu'à l'heure du droit et grant traveil de la dame, un merveilleux et très-impétueux coup de tonnoire vint férir par-dessus la maison, dont il sambloit que toute la ville dust estre foudroiée, et sans pluvoir, ne tonner plus coup, ne demy, passa outre, et n'en fut plus nouvelles. Donc prestement après, la contesse se délivra d'une fille que le dauphin tint sur fons[2], et lui mist à nom Marie après la royne sa mère, là où au baptisement y ot de grans mistères et de hautes magnificences plus que vu n'a esté pour fille. La ducesse porta l'enfant sur ses bras, le dauphin l'addestroit coste à coste, le duc de Clèves, le conte d'Estampes, l'aisné fils de Guerles, messire Adolf de Clèves allèrent devant l'un après autre par ordre et portèrent l'un la chandelle, l'autre le sel, l'autre le bachin et l'eaue jusques aux fons qui estoient faits tous propices à Caudebergue. Sy estoit le fons couvert par-dessus d'un riche pavillon vert, toute l'esglise tendue richement, et sans les torches ordinaires de la court, en avoit un merveilleux nombre de la ville. Tous furent nobles hommes, qui portèrent les flambeaux de la court, et les plus notables de la ville portoient les autres[3]. Le

[1] 13 février 1457.

[2] « Dieux ! quel parrin ! » (Note marginale de la chronique manuscrite de La Haye.) On lit dans le texte : « De tout ce, ne se doibt-on esmer- « villier, puisqu'il avoit persécuté son propre père. »

[3] Éléonore de Poitiers, dans son livre sur les honneurs de la cour, a laissé des détails fort complets sur les règles d'étiquette observées

duc toutevoies ne voulut onques estre à ce baptisement pour cause que ce n'estoit qu'une fille, mais s'il eust plu à Dieu de lui envoier un fils, il en eust fait grand feste, mais droit-cy ne se voulut onques monstrer.

CHAPITRE LV.

Comment un valleton, faignant estre sourd-muet, se vantoit de cognoistre les choses passées et futures.

En Gand, vers ce temps-cy, se manifesta un valleton de l'eage environ de XVI à XVIII ans, qui faignoit estre sourd naturellement et muet, et aveuc ce présumoit en soy de prénostiquer les choses futures et d'attaindre au vray les choses passées par divine instruction. Avoit pris une industrie en lui que pour riens qu'on lui sçust faire, de mal, ne de meschief, ne fit samblant d'oïr goutte, ne de savoir parler, mais savoit escrire latin et thioys et rendre responses par escrit, mais que les demandans lui bail-

dans cette circonstance. On y voit que la chambre de madame de Charolais renfermait deux grands lits et une couchette; qu'il y avait un grand ciel de damas vert, garni de courtines de satin vert; que la chambre était tendue de soie verte; que les lits avaient des couvertures d'hermines, doublées de drap violet; qu'entre les deux grands lits se trouvait un fauteuil de drap d'or cramoisi. Le dressoir portait la plus riche vaisselle du duc. Un seul drageoir d'or, orné de pierreries, était évalué quarante mille écus. Sur le dressoir se trouvaient deux grands flambeaux allumés, car on attendait quinze jours avant d'ouvrir les fenêtres ou verrières. La chambre de l'enfant était aussi fort belle; puis à côté était la chambre de *parement*, où l'on admirait une magnifique tapisserie que les habitants d'Utrecht venaient d'offrir au duc. La cérémonie du baptême fut célébrée avec beaucoup d'éclat à l'église de Caudenberg. Le dauphin fut parrain de la jeune princesse, et il n'y eut pas de marraine « pour ce qu'on n'eust sceu trouver le pareil du dau- « phin. » *Voy.* sur tout ceci Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur la chevalerie*, II, p. 216.

lassent par escrit leurs questions. Sy en y ot tant et tant et si grand nombre abusés que le conte en seroit merveilleux. Mesmes prestres et clercs y vinrent et lui firent des questions en la foy pour assayer s'il en parleroit sainement, jà-soit-ce que ce n'estoient pas questions difficiles, mais à tout il respondoit en thioys et en latin, car mesmes ceux qui cuidoient qu'il fust sourd se décevoient eux-mesmes, car venoient devant lui, disans : « Çà, je lui vueil aller demander cecy et cela « pour oïr qu'il en dira. Hier soir, je fis cecy, devant « hier, je fis cela; s'il le me scet dire, il faut bien qu'il « ait le diable au corps ou que Dieu y œuvre, » et luimesme le garson qui estoit malicieux, les solvoit et paioit par leur propre descouvrement. Autres aussi en y avoit, qui venoient faire questions sur les choses passées, comme sur les guerres gantoises qui ne faisoient que finer; il [les] contenta aussi et déçut parce que tout au long des guerres avoit esté nourry dedans la ville et là entour, par quoy il en savoit tout le démené aveuc ce que son maistre le prestre, qui à ce l'avoit induit, l'en avoit informé. Sy mist et déclaira par escrit cent mille choses passées, nomma les lieux où les Gantois avoient reçu desconfitures et ruynes, les portes de leurs yssues et rentrées, les lieux et les arbres où avoient esté pendus tels et tels, distinguoit les noms, touchoit la multitude et la quantité, brief en samblant déceveux, faisoit les choses de l'autre monde, mist tout le monde en erreur et en fremison, afferma et fit acroire que douze tels comme lui en avoit par l'univers monde espars çà et là, par œuvre et mistère de Dieu, pour faire apparoir ses vertus, disoit Ante-Crist estre né et venu en terre, donnoit horreur et espoentemens à toute manière de gens, mesme en court en tint-on ses contes et y donna per-

plexité, car tant estoit le garson asseuré et si fortifié de doctrine mauvaise de son maistre qu'en boutant le feu à une coleuvrine joignant ses oreilles, ne s'en desmeut onques, car avoit oy mesme qu'on l'avoit menascié de l'esprouver par ce party ; sy en fut tant plus asseur et tant plus faint. Vinrent les nouvelles à la ducesse qui subtile estoit et caute, mais, si tost qu'elle entendy le cas, jugea ce qui en estoit et disoit qu'elle y vouloit mettre sa vie que c'estoit un faint personnage et qu'une fois de son temps un cas samblable advint en Portingal, dont la faulseté fut attainte par son conseil, et que pour tant elle ne doubtoit point que cestui-cy bien examiné ne se trouvast tel. Donc, pour plus tost venir à l'abrégier et premier que l'erreur crust plus grande, envoia mesme ses lettres closes à l'official de Tournay lui prier qu'il voulsist faire prendre ledit garson et le mener à Tournay, lequel ainsi le fist examiner très-bien devant le clergé en pleine convention, qui tantost perçut qu'il y avoit manière de variation en lui et que fiction et malice y régnoient. Sy fut approchié par menasces de gehines et de divers tourments apprestés devant luy, mais le cœur tantost lui commença à frémir à l'encontre, et proféra parole, priant qu'on le déportast des tourments et il diroit tout. Lors cognut tout son fait et comment un prestre couvertement l'avoit induit à cecy faire par cautelle et par regard à privé proufit, lequel prestre s'enfuy et ne fut point rattaint, mais le garson fut mis en eschielle publique devant le palais, et puis battu de verges tout nu et banny dehors la ville et de l'éveschié, dont moult furent moqués et escharnis ceux qui y avoient mis foy et qui s'en estoient esmus en leur conscience. Le garson estoit né du païs de Zellande, mais soustenu longuement de nourriture gantoise.

CHAPITRE LVI.

Comment le duc et le dauphin furent reçus à très-grant solempnité à Bruges.

Or s'estoit longuement tenu le dauphin en Brusselles et là entour avecques son oncle, chassant et volant, mais le duc, constraint de changier lieu et d'aller visiter son pays de Flandres, induisy le dauphin de le mener à Bruges, lequel accorda et en fut fort désirant pour cause de la grant renommée de la ville et des estranges nations qui y demeurent [1].

Or estoit trespassé le duc de Bourbon; sy en fit faire un bel service le duc de Bourgongne, mais iceluy fait, prestement au lendemain qui estoit le darrenier de mars, partirent le dauphin et luy de Brusselles, et le quattrième d'avril entrèrent en Bruges de vespres bien tard à très-curieuse et haute réception, de quoy il loist bien faire conte. Car premièrement tous les nobles et notables de la ville, ensamble ceux de la loy, en grant multitude de chevaux, vinrent au-devant de eux une lieue loings dehors la ville pour leur faire la révérence : y alloient aussy Flo-

[1] « Le duc Philippe, contendant à complaire au dauphin, le mena « en son pays de Flandres, à Gand, à Bruges, à Yppre, à Furnes, à « Bergues, à Boulongne, à Saint-Omer, à Aire et en mainte ville, et puis « le mena au chastel de l'Écluse, mais depuis a esté maintefois dit « que le bon duc Philippe menoit le leu ès brebis. » (*Chron. manusc. de La Haye.*) Pontus Heuterus ajoute : « Tu ignores, ô duc Philippe, la « nature de ce monstre. Tu nourris un loup qui dévorera tes brebis. « Souviens-toi de cette fable où l'on voit un paysan rapporter chez lui « un serpent engourdi par la gelée et le réchauffer à son foyer, et « n'oublie pas comment il fut assailli par ce serpent dès que sa vigueur « fut revenue. »

rentins, Vénetians, Catelans, Espaignos, richement en point, par diverses différentes compagnies, chascun selong sa nation et tous vestus de soye. Or estoient ceux de la loy descendus à pié, et venus jusques aux personnes des deux princes, se ruèrent à terre, et commença l'advocat d'iceux à dire ainsi : « Très-haut et très-puissant prince, aisné fils « de nostre souverain seigneur, les bailli, escoutette, bur- « guemaistres, eschevins, gens de conseil et tous les inha- « bitans de ceste ville de Bruges sont très-joieux de vostre « noble venue droit-cy, et comme raison veut, vous offrent « tout honneur et tout humble service, ensamble leurs « corps et leurs biens, et vous supplient, très-haut et très- « puissant prince, que, de vostre noble grâce, il vous plaise « tousjours les avoir pour recommandés. » Et alors movant son chapeau respondy : « Messeigneurs, je vous mercie « de vostre bel offre et de l'honneur que vous me faites, « et me sera bien vostre ville pour recommandée en temps « à venir. » Le duc, tandis que la raison s'addressoit au fils du roy, tenoit tousjours son chapeau en sa main, mais incontinent celle raison finie, ledit advocat tourna le visage envers luy et dist : « Très-haut et très-puissant « prince et nostre très-redoubté et naturel seigneur, bailli, « escoutette, burguemaistres, échevins, gens de conseil, et « tous les inhabitans de ceste vostre très-humble et obéis- « sant ville de Bruges, sont très-joieux de vostre noble « venue et vous offrent corps et biens à vostre comman- « dement, ensamble et les clefs d'icelle en vos mains, pour « en ordonner à vostre bon plaisir, vous supplians hum- « blement qu'il vous plaise les avoir tousjours pour recom- « mandés et en vostre bonne grâce. » Donc il respondy que sy feroit-il, et commanda à un huissier d'armes de prendre les clefs.

Or advint que tandis que cest advocat parloit ainsi à ces deux princes, les Cattelans et Espaignos, qui gens sont de légière manière, vinrent courans parmy les champs comme si volassent, et voians que ceux de la loy parloient à eux, s'avançoient pour les oïr de près et vinrent wayfans de leurs torches que portoient non allumées et crioient les uns : « Vive Alphonse, roy d'Arragon ! » et les autres : « Vive Diego, roy de Castille ! » et crians et wayfans [1] de leurs torches qui sambloient estre lances et contenance de gens de guerre estrange au dauphin. Durement en devint perplex, et tout plein d'effroy cuidoit certainement estre trahy jusques à perdre toute manière et parole. Sy s'en perçut le duc et en devint tout honteux mesmes, mais leur fit dire que de par le diable, ils s'en rallassent tout court ou il les puniroit de corps, lesquels confus de leur folie le firent ainsi et l'allèrent attendre à la porte.

Pleins estoient champs et chemins de peuples et de gens à cheval pour la venue d'un fils de roy de France, car faisoit le temps bel et moult clair. Or entrèrent en la ville, les deux princes l'un de costé l'autre, excepté que le duc venoit darrière, le dauphin environ la moitié de son cheval à la main senestre, le bonnet seulement en teste, et entrans en la porte qui estoit toute couverte richement de draps de deux couleurs rouge et blanc, trouvèrent tous les doyens et jurés des mestiers de la ville vestus de leurs longs manteaux, et tenoit chacun une torche allumée en sa main, dont le nombre et le reng à deux lez estoit grant et long et duroit jusques au marché, là où il y a grant chemin et bien long. Y avoit aussi des personnages entre deux qui se monstroient moult beaux, maisons pleines

[1] *Wayfans*, agitant.

d'allumeries, les unes de torches de cire, les autres de lanternes de papier paintes, moult belles, et autres d'autre mode nouvelle et estrange, pour convoier l'héritier de France. Les nations vinrent au front de la chevaucée, et tout premier vinrent les Cattelans en nombre de six maistres vestus de robes de veloux noir, montés et harnassiés richement, et avoient devant eux un More vestu de samit blanc, armoyé des armes du roy d'Arragon sur un manteau qui couvroit tout le cheval, et ainsi passans outre, avoient environ trente garssons tous vestus de blanc qui couroient de pié emprès eux, et porta chascun une torche allumée. Vinrent après les Espaignos en nombre de trente et deux maistres à cheval, vestus tous de veloux noir très-richement, et avoient samblablement leur nombre de garssons courans à pié emprès eux, qui portoient leurs torches allumées. Les Florentins vinrent après en nombre de seize maistres, vestus tous de violet drap de damas, montés très-richement et harnassiés et multitude de garssons portans leurs torches comme les autres. Les Génevois n'estoient point venus à cheval, dehors la ville, mais estoient mis devant l'esglise de Saint-Sauveur par où les princes devoient passer, et là avoient fait fichier unes bailles en terre, sur lesquelles ils s'appuioient tout de reng en nombre de vint-quatre maistres, douze anciens vestus de longs manteaux de satin cramoisi, non aians riens en teste sans plus que un bonnet, et avoient par-desus eux tendu un riche ciel de drap de soye et par-devant leurs bailles un tapis tout au long, par lequel on ne les pouvoit voir fors depuis la ceinture en amont, et là avoient leurs riches allumeries, et estoit une très-magnifique chose et très-somptueuse à les voir droit-là attendans, lesquels quant le dauphin les vist, moult enquist de leur estre et quels

gens c'estoient de ceux. S'enclinèrent à terre révéramment, et luy les resalua arrière, et passant outre, vint jusques au marché là où torches voloient sans nombre et sans règle, et venus jusques à la maison du duc, trouvèrent là les dames, là où la ducesse avoit fait appointier un des beaux banquets et de la plus belle mode qui onques, ce croy-je, avoit esté vu en France.

En celuy soir furent faits maintes solempnités, maintes grandes chières et pompes monstrées, maint feu allumé en diverses rues et quarrefous, maintes somptueuses allumeries mises aux fenestres, tout au long de la nuyt, maintes sonneries de trompettes et de clairons et de tous instrumens, et tellement que les François, venus aveuc leur maistre, n'avoient jamais vu telle richesse, ne telle chière comme estoit icelle, et s'en tinrent à tous esmerveilliés.

Le lendemain, après sa messe, allèrent devers lui les seigneurs de la loy, bailly et burguemaistres, et lui portèrent les riches présens qui avoient esté ordonnés pour lui de par la ville, lesquels il reçut en grant révérence et très-agréables[1], et, parlant à eux très-amiablement, les remercia moult et se présenta[2] beaucoup à ladite ville pour le temps à venir, si Dieu le souffroit vivre. Et l'après-disner, celuy jour mesme, allèrent devers luy aussi les Génevois pour lui faire la révérence comme au fils de leur souverain seigneur le roy de France, et lui firent toutes les humbles présentations de corps et de bien, qui faire et dire se pouvoient. De quoy il les remercia moult et leur dist : « Vous

[1] Le dauphin reçut trois flacons d'argent doré, du poids de trente-huit marcs, qui avaient été achetés à un joailler nommé Huart Duvivier. Les échevins lui offrirent aussi deux *queues* de vin de Beaune et deux *waghes* de cire.

[2] *Se présenta*, fit des offres de service.

« estes mes bons voisins à mon pays du Dauphiné et vous « vouldroye faire tout le plaisir que je pourroye là où « vous auriez à faire de moy. » Et lors commença à demander à tel et à tel comment il se nommoit, ne de quelle génération il estoit en la ville de Gennes, lesquels après avoir nommé leurs noms, respondy : « Je cognoy bien « vostre nom et vostre progénie. Vous estes de gens de « bien et d'une bonne racine de gens. » Et en cest estat les examina tous et les tint en langages jusques à partir grandement contens de lui, et lui de eux.

Ne demora guères après que deux gens passans par Champagne et apportans nombre de milliers d'escus à George de la Trémoulle, seigneur de Craon, demorant emprès le dauphin, furent espiés de huit compagnons, et faignans de vouloir venir en Flandres aveuc eux, emprès Harcies-sur-Oise leur couppèrent les gorges, prirent toutes les finances que portoient et s'en allèrent.

CHAPITRE LVII.

Comment une conspiration fut faite contre le roy.

Pour ce temps-cy, le duc avoit son ambassade qui estoit encore devers le roy, jà la seconde fois pour le fait du dauphin son fils, et y avoient jà séjourné longue espasce. Sy y advint un cas d'inconvénient qui grandement les retarda et qui leur estoit matière aussi de perplexité et devoit bien estre ; car vinrent nouvelles au roy certaines, que sept avoient fait conspiration contre lui, de le venir prendre dedens le chasteau de Saint-Priest à une certaine heure que pourjettée avoient, et le devoient en enmener

à leur plaisir et à force où bon leur sambleroit. Sy en vint l'un des sept conspirateurs, nommé Grisille, l'annoncier au roy et lui en requérir mercy, et lui disoit quoy et comment la conspiration avoit été faite, et comment quatre cens combattans se devoient trouver pour bouter outre l'emprise, quant il auroit esté levé [1]. De laquelle chose le roy devint tant peureux et tant doubteux que nul jamais plus et tellement qu'à peine le pouvoit-on rasseurer. L'emprise toutevoies par cestui descouvrement demora rompue et ne s'en fit autre chose, mais moult en fut regardée obliquement l'ambassade du duc qui n'en pouvoit mais, et en fut retardée beaucoup et plus indignamment traitée. De cecy se firent murmures beaucoup et diverses ymaginations en plusieurs lieux. Finablement toutevoies, ladite ambassade ne proufita guères en ce pour quoy elle estoit allée, mais fut osté de tous poins au dauphin son Dauphiné, et tout mis en la main du roy parce que ne se vouloit retraire vers lui [2]. Laquelle chose ainsi faite, lesdits ambassadeurs l'annoncèrent au duc, et lui vinrent cestes nouvelles à Bruges et au dauphin pareillement, qui moult le porta à dur, et non moins le duc de Bourgongne qui considéroit que à sa cause le roy faisoit ceste rudesse à son fils. Dont mu de compassion envers luy et

[1] Charles VII n'avait pas à redouter pour la première fois les entreprises du dauphin. Au mois de février 1447 (v. st.), on avait arrêté à Lyon un homme nommé Guillaume Mariette, qui déclara que le dauphin avait formé le projet d'enlever le roi et qu'il agissait de concert avec le duc de Bourgogne. Mariette révéla tout à Pierre de Brezé, mais celui-ci méprisa cet avis. (*Voy.* le Ms. 2044 f. S. Germain, à la Bibl. imp. de Paris, et Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, p. 74.)

[2] Par des lettres du 8 avril 1457, Charles VII mit le Dauphiné sous sa main, et en donna le gouvernement au sire de Laval. Il se plaint vivement dans ces lettres de la conduite du dauphin. Duclos, *Histoire de Louis XI*, III, pp. 93 et 96.

espérant le reconforter, vint devers luy et lui dist : « Or « çà, monseigneur, il a plu au roy, comme on m'a rap- « porté, vous avoir osté vostre pays du Dauphiné qui n'est « qu'un seul pays, et estes seigneur aujourd'ui et prince « sans terre, mais pour tant ne demorrez-vous point sans « pays, car tout, quant que j'en ay, sont vostres et les mets « en vos mains, et n'en vueil réserver riens fors seulement « la vie de moy et de ma femme. Sy vous prie qu'il vous « plaise à faire bonne chière, car si Dieu ne me fault, je « ne vous fauldray jamais. » Cecy disoit non pas pour le plus attraire à lui, ne pour lui donner plus occasion de demeure, mais par compassion de si haut sang estre mis à si basse povreté que de non avoir une roye de terre vaillant un denier. Le disoit aussi par révérence que porter devoit à la majesté royale dont il estoit prochain et dont cestui représentoit le thrône en l'absence du père. Et non obstant toutevoies que ceste manière de parler et de faire lui procédast d'honneur et de vraie dilection, sy fut-elle par delà toute interprétée et tournée à mal, et disoit-l'on qu'il le faisoit à certaines fins proujettées pour le plus obliger et faire tenir demeure emprès lui, disans en leurs argumens que, si aussi bien on lui eust monstré rudesses et non fait les curieuses et solempnelles réceptions l'une après l'autre, il ne se fust pas amusé par deçà ainsi, ne affecté aux pays du duc, et en effet ceux de par deçà eussent bien voulu que de toutes telles amours et honneurs on se fust passé, et que nature et sang de par deçà se fussent monstrés bastars et frois envers luy, en contraire de la condition ancienne du duc, qui en tous temps s'estoit monstré plein d'honneur et de noble courrage en tous ses faits et souverainement envers tout noble royal sang, là où moins devoit faillir donques droit-cy que nulle

part ailleurs. Pour murmures toutevoies, ne pour nulles interprétations contraires, onques ne se voulut desmovoir pour tant de son train ancien, ne plus, ne moins désister de bien faire et d'avoir honneur devant ses yeux, jà-soit-ce que ce lui estoit annuy en cœur, de quoy bonnes œuvres chéoient en mauvaise interprétation et en ingratitude.

CHAPITRE LVIII.

Comment le dauphin assista à Bruges à la procession du Saint-Sang de miracle.

Vint lors le mois de may que ceux de Bruges ont de coustume de faire leur procession le jour de Sainte-Croix et de porter le Saint-Sang de miracle, qui est une des précieuses choses de la crestienté. A ceste procession se trouvèrent les deux princes en deux différentes maisons appointiées pour eux richement, et estoit chose merveilleuse de la richesse et beauté qui là se monstroit à cause du dauphin qui avecques les siens s'en esmerveilloit tout, dont, si je m'en traveilloie d'en escrire, ce seroit chose vaine et superflue, par quoy je m'en passe à légier. Pareillement vueil-je faire d'unes joustes que le conte de Charrolois avoit fait crier, lui quattrième contre tous venans, lesquelles joustes, en cas de pompes et de riche arroiement en armes, estoient outrepasses, car de trente-six heaulmes qui y venoient, n'y avoit nul qui ne fust haissé [1] de soie, de veloux, de drap d'or, de drap d'argent, d'orfavrie, de martres sebelines, de grosses campanes [2]

[1] *Haissé*, garni.
[2] *Campanes*, clochettes.

dorées et blanches et de toutes somptueusités pareilles. Du costé du dauphin en vint quatre moult richement en point : l'un se nommoit George de la Trémoulle, seigneur de Craon, l'autre le seigneur de Cressol, dauphinois, et deux autres bien gens de bien qui bien s'y monstrèrent. Ce premier soir, la ville donna le banquet, et le lendemain le conte de Charrolois en donna un autre de moult grant coust et de grande réputation, et en tels festiemens et bonnes chières fit-on passer au dauphin son temps en Bruges à sa première venue, qui tous les jours alloit chasser et voler, et aucuneffois visiter le port de l'Escluse, plein de navires [1].

CHAPITRE LIX.

Comment le roy accorda sa fille au roi de Hongrie.

Ne demora guères après que nouvelles vinrent à court des parties d'Allemagne qu'en Hongrie avoit eu treize hommes qui avoient conspiré en la mort de leur roy qui estoit jeusne encore à marier, et entre ces treize y avoit trois évesques qui s'y estoient assentis, mais comme Dieu ne le voulut mie perdre encore pour celle heure d'alors, jà-soit-ce que non longuement depuis il vesqui, l'un des conspirateurs, homme séculier, abhominant l'horreur du

[1] Le dauphin passa plusieurs semaines à Bruges ; il cherchait à s'y faire aimer des habitants et étudiait avec soin leurs mœurs et leurs institutions, les ressources de leur commerce et les richesses de leur ville. Un jour, étant monté dans un petit batelet près de Bruges, il tomba à l'eau et faillit se noyer ; un autre jour, il profita d'une partie de chasse pour aller visiter le port de l'Écluse, encore si florissant alors, que parfois l'on y voyait aborder dans une seule journée cent cinquante navires.

cas, s'en vint au roy, et lui dist la trayson et comment luimesme devoit estre l'un des exécuteurs. Sy lui en requist miséricorde, laquelle le roy lui octroia par condition qu'il nommeroit les personnes. Sy les nomma et évesques et tout. Donc ledit roy, après avoir fait coupper les testes à neuf des séculiers, les évesques tint en prison et envoya vers nostre Saint-Père Calixte pour savoir comment il en devroit ouvrer à l'exigent du cas, duquel envoy ne m'est apparu depuis comment nostre Saint-Père en ordonna, ne comment ledit roy aussi en besongna, ou par mort ou par condempnation à chartre perpétuelle.

Pendant toutevoies que ceste mauvaise trayson se mist sus au pays de Hongrie, le roy des Hongres, nommé Lancelot, qui, passé a plusieurs ans, avoit quis l'alliance aveuc le roy des Francs, en ce mesme temps-cy avoit son ambassade devers ledit roy des Francs à Saint-Priest emprès Lyons sur le Ronne, à laquelle, après longue et meure délibération eue dessus, le roy accorda ladite alliance par mariage de sa fille dame Magdaleine de France que ledit roy des Hongres devroit avoir à femme et l'envoier querre, quant il voudroit, de quoy les ambassadeurs hongrois firent grant joye et se tinrent à moult honorés en leur ambassade et d'avoir bien besongné, car leur sambloit bien que leur querelle alors devoit estre beaucoup avantagée à l'encontre du duc de Bourgongne, lequel longuement avoit détenu par puissance au dit roy hongrois la ducié de Lucembourg. Sy leur estoit espoir maintenant de la pouvoir recouvrer par le moien de ce mariage, car autrement n'y veoit tour. Ce mariage droit-cy fut accordé grandement au préjudice du duc de Bourgongne et tout de gré et volentiers pour cause que l'héritier de France s'estoit allé rendre à luy et que de là on [ne] le pouvoit retraire par nulle

voye, par quoy le roy des Francs pensa que c'estoit un personnage fait entre eux deux et lequel il imputa au dit de Bourgongne en fiction et malice. Et par ainsi, comme il veoit que ledit de Bourgongne lui bailla ceste matière de desplaisir, pensa de lui en bailler une autre, et de fait lui bailla ceste-icy de laquelle grans contes se feront et grandes rumeurs et murmures viendront et disposemens à meschief. En quoy Dieu toutevoies mist cès et remède contre les proposemens des hommes et plus tost que nul entendement se pust comprendre, comme se dira en la déduction de la matière qui est dangereuse et pleine de neux [1]. Toutevoies, par vertu de ce mariage, le roy devoit enprendre la querelle du roy Lancelot pour le pays de Lucembourg, et de fait, comme il le promist, s'en mist en devoir aussi depuis, bien rigoreusement et par voye estrange, et dont la manière du faire donna cognoissance experte que hayne y avoit plus lieu que titre honneste.

A peu d'esploit et à povre gré donques les ambassadeurs du duc de Bourgongne prirent congé du roy et firent leur retour à Bruges là où ils trouvèrent leur maistre. Et là venus, lui firent recort de ce que trouvé avoient, qui estoit povre chose et de petit espoir, car le roy commençoit à mettre des souppeçons sur le duc son beau-frère en ceste matière, et lui sambloit que le retour de son fils devers luy ne tenoit qu'à luy, et que pour tant les belles paroles et grandes excusations dont il faisoit user à ses ambassadeurs, n'estoient fors que couvertures et fictions sans effet pour donner abus. Et à ceste cause, comme avez oy, pour commencement de contrevenge, il avoit donné ascout au mariage du roy Lancelot et y avoit mis son accort.

[1] Cf. Jean Chartier, éd. de M. Vallet de Viriville, III, p. 74.

CHAPITRE LX.

Comment le dauphin envoya quérir la dauphine.

Or estoit le dauphin à Bruges et là passoit son temps avec la fortune povre et desprivé de tous biens et n'avoit denier vaillant au monde, dont il se pust aidier, sinon en danger d'autrui. Avoit laissé en Valentinois son espouse, la fille au duc de Savoie, non encore conjointe à luy par lit, laquelle maintenant, quant se vit privé de son Dauphiné, savoit bien aussi qu'elle seroit privée de sa vie et de son entretenir. Sy lui en fit mal et désiroit bien à y pourveoir, et communiquant avec son bel oncle de ceste matière conclurent entre eux deux de l'envoyer querre. Car jà estoit devenue de eage assez pour copulation de lit, et luy aussi venu trop avant sans génération. Sy ordonna le dauphin à un sien escuier nommé. . . . . de soy traire vers Valentinois et d'aller quérir ladite dame, et lui donnant la forme et règle de son faire sans y mettre très pas, le fit partir prestement, qui sagement et bien s'y savoit conduire, mais à l'autre costé, le duc qui tousjours visoit à bien faire et à vaincre le cœur du roy en humilité, prestement aussi et d'une traite fit monter à cheval Toison-d'Or pour retourner arrière devers le roy, lui dire et signifier les causes pour lesquelles son fils envoioit quérir sa femme emprès luy, et lui prier qu'en ce il ne voulsist prendre, ne avoir aucune ymagination de mal, car ne le faisoit que pour bien, premièrement pour l'honneur de Dieu, afin vivre hors de péché et en estat de mariage ; secondement en espoir et pour cause d'avoir génération ; tiercement pour avoir compagnie et consolation en sa longue adversité ;

quartement pour cause que la dame estoit jà venue tout avant en eage propre pour porter fruit, dont c'estoit dammage de leur séparation de si loings; quintement pour ce que par delà où il l'avoit laissée et pourvue de son estat, elle estoit caussée et frustrée de ce dont elle devoit vivre, car n'avoit pour achatter un œuf sinon en mercy. Lesquelles choses considérées et qui estoient véritables et raisonnables, prioit le duc au nom du dauphin qu'il plust au roy estre content que ladite dame venist devers luy et qu'en son passer parmy son royaume, il ne voulsist mettre, ne souffrir mettre empeschement. Sy prist la charge de cecy Toison-d'Or comme j'ay dit et s'en acquitta bien, et le roy aussi, à cause que raison ne lui souffroit point à y mettre refus, en agréa le faire assez légèrement et peu en fit estime, ne en bien, ne en mal, jà-soit-ce que l'on disoit alors que si ladite dame sa-belle-fille se fust venue rendre à luy et le venir voir, il l'eust reçue honorablement et lui eust fait des biens, mais je croy que ce n'eussent osé faire ses guideurs, car n'en avoient point de charge, mais peut-estre deffense tout en contraire.

CHAPITRE LXI.

Comment le duc mist sa main sur les bancs des usuriers.

En ce mesme temps, en Bruges[1], sur la fin du mois de may, advint un cas estrange, car les trois tabliers qui te-

[1] Il y avait à Bruges, aussi bien qu'à Arras, bon nombre d'usuriers. En 1344, la veuve d'un usurier, qui voulait se remarier et qui avait été frappée d'excommunication comme complice de son premier mari, (il se nommait Jean Pulsers), fit annoncer dans les cinq principales églises de Bruges qu'elle satisferait à toutes les réclamations qui seraient présentées. Le 9 septembre 1445, le duc avait confirmé les priviléges des Lombards à Bruges.

noient les bancs des usures piémontois, s'en fuirent par nuyt, et chargeans en bouges multitude d'avoir, s'en allèrent en divers lieux en franchise, les uns tout loings, autres en Valencines et ailleurs, et emportèrent merveilleuse chevance des marchans et bourgeois de ladite ville, dont la criée devint si grande que nulle onques telle. Sy est vray qu'à ce faire les avoit menés un banquier demorant à Louvain, nommé Berthélemieu, piémontois aussi, lequel par avoir trop embrassié de marchandises en Angleterre, dont la fortune ne lui disoit pas bien, avoit cestes gens-cy enbroullé avecques luy, car faisoient tous d'une commune bourse, dont ledit Berthélemieu, cuidant vuidier par succession de temps et par faire finances une après autre, chut en multitude d'inconvéniens et de plaies ingarissables, et finablement lui et eux furent constrains de lever tout et de eux enfuir, et s'en alla ledit Berthélemieu à Venise, et les autres qui mieux mieux, chascun où il pouvoit. N'emportèrent riens toutevoies, fors qu'argent contant, et ce qu'avoient de bagues et de joyaux appartenant aux bonnes gens, ce laissèrent en leurs maisons. Sy fit le duc visiter lesdites maisons et mettre tout par inventaire de par luy afin de faire recouvrer à chascun ce qui estoit sien. Mais en ce faisant fut trouvé que plusieurs riches bourgeois de la ville et marchans avoient mis argent à usure avecques eux, ce que point ne devoient, par quoy le prince confisqua tout à luy, et en furent encore à grand amende. Le principal de ceste gens, nommé Anthoine Masset, s'enfuy à Valencines, cuidant y avoir sauveté, mais le duc sachant ce, le fit prendre et mettre en main seure en la prison de la ville, disant qu'il ne devoit joïr de nul privilége de ladite ville, car son cas n'estoit que vray larrecin non rémissible, ne deffensable à nulles

bonnes gens, car trop touchoit au grief de la chose publique. Depuis fut levé de la prison de Valencines et mené en prison à Bruges, là où il demora par longs ans jusques à la satisfaction du tout à aucuns par deniers, à autres par appointement. Sy advint qu'à cause de ceste faute commise en Bruges, tous les bancs des usuriers des pays du duc rompirent, et y mist le duc sa main sus comme forfais et les composa, car tous contribuoient ensemble avecques les dessusdits en la faute commise. Par quoy tous les pays et les bonnes villes furent longuement sans avoir nuls Lombars pour prester, là où le peuple toutevoies, selon la nature de luy ancienne, se peut mal passer de eux. Et par ainsi, le duc enfin estoit constraint de les y remettre par la nécessité publique, et retournèrent partout comme devant.

CHAPITRE LXII.

Comment le duc pourvit à l'encontre de ceux d'Utrecht et aussy à l'encontre des Anglois.

Avec la murmure de ces banquiers de Bruges, sourdit une autre en Hollande à cause de ceux d'Utrecht, lesquels retournans à leur nature de division et de faveur envers les Brederodes, formèrent arrière nouvelle querelle à l'encontre de leur évesque et en faveur des dessusdits, lesquels se plaignoient dudit évesque, disans que n'avoit point accompli, ne entretenu l'appointement qui avoit esté fait entre luy et eux par son père, ne payé ce qui leur avoit esté ordonné et promis, en quoy ils se tenoient fort agrevés. Sy s'en courcèrent en cœur et en tinrent moins de conte. Et voians que le duc estoit assez enbesongné ailleurs

et que de grant temps ne repasseroit la mer pour leur cause, pensèrent bien de porter leur pan à l'encontre de leur prélat qui n'estoit point homme mondain, ne de grant exploit. Et en effet, grand murmure et rébellion se forma contre luy, jusques à soy trouver en danger de sa personne un jour dedens ladite ville, si à haste ne s'en fust fuy à Ammesfort, une sienne ville, prendre là sa sauveté. Toutevoies, le duc qui encore ne voulut décliner vers nulle des parties, sinon en la raison de chascun, et veullant pourvoir convenablement en l'estrif, afin de non souffrir sourdre noise en ses pays, y envoia messire Pierre de Goux[1], chevalier et docteur en loix, maistre Anthoine Haneron[2], messire Josse de Halewin, souverain de Flandres, joints avecques le gouverneur de Hollande, le seigneur de Lannoy, pour convenir en journée avecques eux à La Haye pour traiter et appointier sur leur différent, qui en effet, après plusieurs journées tenues riens n'y proufitèrent, et convint nécessairement en la parfin que le duc y envoiast son aisné bastard messire Anthoine, en secours de l'évesque, atout deux cens lances et les archers, lesquels, après avoir très-âprement galé lesdits d'Utrecht et mené dure guerre, [firent si bien qu'ils] revinrent à traité et y firent leurs espées plus de vertu que les langues des clercs.

A l'autre lez et tantost après ceste ruse faite, convenoit-il au duc pourveoir en la frontière des Anglès, car ceux

[1] Pierre de Goux, seigneur de Wedergrate, conseiller du duc. Il devint, en 1465, chancelier de Bourgogne. Mort le 4 avril 1471.

[2] Antoine Hanneron. Le duc le nomma, le 14 octobre 1438, maître d'école de ses enfants bâtards, et, le 21 mars 1440 (il était alors prévôt de Mons), maître d'école du comte de Charolais. Il mourut, le 10 décembre 1490, prévôt de Saint-Donat de Bruges et chancelier de Flandre.

de Calais tous les jours par terre faisoient choses intolérables en Boullenois, prenoient gens, tuoient, renchonnoient, ammenoient prisonniers, fustoient[1] maisons et faisoient multitude de dérisions comme en pays d'ennemy, qui toutevoies estoient en trèves et en abstinences avecques le duc en ses pays. Par quoy, vue l'exaction qui venoit de leur part et si énorme, il convenoit bien que le duc y pourvist ains tost que tard. Et comme ceux de Calais faisoient tous maulx par terre, par mer aussi n'en firent riens moins ceux du royaume anglois, car prirent vasseaux et marchandises et desrobèrent tout le monde, et n'y avoit nul, fust Flameng ou Hollandois, qui après leur dammage reçu, s'osast venger de eux. Ainsi les tenoit le duc subgès et craintis, de peur que guerre n'en ensievist toute et outre, à laquelle ne vouloit condescendre pour celle heure, car ne veoit point le temps disposé à ce en son bien. Et partant, voiant la perte et destruction d'aucunes personnes privées estre de moindre pois que la guerre générale, différa du tout et dissimula sagement par espoir que avoit d'y remédier par sens. Car se doutoit bien que les François n'eussent incité les Anglès à le quérir par ce party, afin de le bouter en guerre contre eux et de l'assaillir par leurs ennemis propres, comme vray il estoit. Sy s'en donna garde et contrepensa contre eux. Et en effet, envoia le conte d'Estampes, ensamble le bastard de Bourgongne, à Saint-Omer pour tenir parlement avecques le conte de Warwyc, capitaine de Calais, et y allèrent moult bien accompagnés lesdits seigneurs. De Saint-Omer se transportèrent plus avant vers Calais, en un plein champ, entre Marque et Hoie, auquel lieu vint le

[1] *Fustoient,* pillaient.

conte de Warwyc, accompagné de ceux de la garnison de Calais, hommes d'armes et archers, et menoit avecques luy Heston, un viel routier, longuement cognu en France, et un autre, nommé Andrieu Trolop, homme de grant nom aussi. Enmy celuy champ, convinrent ensemble les deux contes à cheval, sans onques descendre, et là, après leurs salutations faites, parlementèrent ensemble sur les matières qui leur touchoient, là où chascun de sa part se monstra sage et bien enclin à nourrir paix entre les deux parties, sauves toutevoies les argumens et les répliques qui moult se faisoient de l'un costé et d'autre, chascun pour sa justification. Enfin le conte anglès requist fort au conte d'Estampes de descendre, car droit-là emprès avoit une maison gastée, laquelle il avoit fait tendre et mettre à point très-richement et y avoit fait appointier une manière de festoy bien somptueux pour ledit conte; mais ledit conte, qui plus veoit à son honneur qu'à boire, ne mengier, ne descendi onques, car craignoit que les Franchois ne venissent par entreprise sur lesdis Anglès faire course durant ceste convention, laquelle chose lui pouvoit tourner à blâme, ce lui sambloit, car pourroit sambler qu'il en eust esté consentant, et pour ceste cause se tint-il toudis à cheval, luy cinquantième d'hommes d'armes et deux cens archers, pour aider et deffendre lesdits Anglès, si besoin faisoit. Le bastard de Bourgongne descendi à la requeste du conte anglès avecques plusieurs nobles hommes qui moult grandement furent reçus, et de là, après avoir pris amiable congé l'un de l'autre, le conte de Warwyc enmena avecques luy à Calais les députés qui estoient commis de la part du duc de Bourgongne pour traiter des différens qui estoient entre les deux parties et y furent par aucuns jours compétamment labourans, et le

conte d'Estampes s'en retourna devers son oncle le duc, qui moult fit belle et haute relation du conte anglès comme d'un gentil chevalier, plein de sens et de vertus, et duquel cy-après se feront des merveilleux haulx contes et dignes de perpétuelle mémoire entre les hommes.

CHAPITRE LXIII.

Comment le roy de Hongrie clama la duché de Lucembourg.

Or estoit le roy Lancelot parvenu à l'alliance du roy franchois, comme avez oy, et lui estoit accordée madame Magdalaine pour avoir à femme. Sy s'en tenoit beaucoup plus fort ledit jeusne roy pour bouter outre la querelle que avoit à l'encontre du duc de Bourgongne. Sy ne s'oublia mie guères longuement sans descouvrir le courage que lui portoit, pensant soy pouvoir venger de lui par la main maintenant du roy son beau-père, et de fait mist sus une ambassade arrière laquelle il tramist devers lui, et vint icelle à Lyon sur le Ronne, et là venus et bien reçus, vinrent devant le roy et lui firent certaines doléances à l'encontre du duc de Bourgongne sur trois points, dont le premier sy estoit que ledit duc se devoit estre obligié dès alors qu'il estoit à Rainsebourg pour cuidier trouver l'empereur, de faire le voyage affirmativement avec le roy Lancelot à l'encontre du Turcq, et qu'à ceste cause ledit roy Lancelot, soy affiant aux paroles et promesses dudit duc, devoit avoir porté et soustenu plusieurs grans frais et missions, dont il demandoit restitution et remboursement; le second point sy estoit..... [1]. Tiercement et pour

[1] Lacune de quelques lignes.

le plus principal demandoit les terres et pays de Lucembourg que ledit duc torchonnièrement [1] lui détenoit et en avoit expuls ses gens et serviteurs par puissance, le conte de Clicq et les autres, lequel pays estoit et devoit estre son propre héritage, et pour ceste cause il requéroit secours et pourvision par la main du roy son souverain et dont il estoit subject, et lui sambloit bien que par lui et par son aide, il en pourroit bien avoir raison. Le roy toutevoies, qui en si haute matière comme ceste, ne pouvoit bonnement et honneur sauve donner légière response, considéré aussi la difficulté du cas, sagement fit respondre auxdits ambassadeurs que temprement il envoieroit devers son beau-frère le duc de Bourgongne, son ambassade, l'évesque de Coustance et messire Jehan Boursier, et lors, aveuc les autres matières, leur donroit charge de ceste-icy et en feroit après à l'expédient du cas et au mieux que pourroit. De quoy eux se tinrent à bien contens à celle fois, et leur samblera bien que finablement par tenir celle voye, ils parviendroient à leurs fins qui plus leur estoient loingtaines que ne pensoient et plus difficiles aussi beaucoup.

Envers ce temps-cy, la veille de Saint-Pierre, par nuyt fit le feu un merveilleux dammage en Durdrecht [2], et commençant en la grande esglise qui toute fut arse, brûla toute la longue rue jusques aux fondemens, en nombre bien de cinq à six cents maisons, qui estoit la plus belle rue des crestiens. Nientmoins, pour ce que riches gens sont et puissans, refirent ladite ville plus belle qu'onques

[1] *Torchonnièrement*, injustement, à tort.

[2] La ville de Dordrecht était alors fort florissante. « Ceuls de Dourdrecht se réputent en Hollande comme Gand en Flandres et veullent, « en toutes assemblées où ils se trouvent, avoir l'honneur. » (Chron. manusc. de La Haye.)

et plus magnifique. De ceste ville se pourroient dire beaucoup de hautes besongnes, mais assez en y a escrit du temps que le duc conquist Hollande en son moyen et à tant m'en déporte droit-cy, car droit-là s'en treuve la description toute.

CHAPITRE LXIV.

Comment la dauphine se mist à voie pour rejoindre le dauphin.

Or est temps de faire le conte du bailli des Montagnes, lequel venu à Grenoble fit recort à la dauphine de ce qu'avoit en charge et que son mary lui mandoit par ses lettres. Sy fut moult bien et joyeusement reçu, et ladite dame tenant secré ce que mandé lui estoit, se disposa à l'accomplir sans délay y prendre, et par un beau matin bien tempre, monta à cheval, le seigneur de Chasteau-Neuf et trois ou quatre femmes en sa compagnie avecques son maistre d'hostel, et en celuy estat se mist en chemin au desceu de toutes gens autres. Donc, le seigneur de Chastillon, frère au conte de Laval et gouverneur du Dauphiné, qui se tenoit à Grenoble, oiant dire le partement de ceste dame, si en subit et à l'emblée, tout confus du cas, monta à cheval et courrant après pour la rattaindre, pensa bien à reprochier durement les meneurs, comme cuidant avoir esté le principal du monde, par qui on dust avoir fait et laissé et à qui on dust avoir pris affinité, car estoit de moult haute maison et de grant crédence entour du père et du fils, ce cuidoit, mais le fils toutevoies en avoit retiré son amour pour cause que aucunement il s'estoit tiré devers la partie du roy, dont il estoit mal content : sy estoit-il gentil chevalier toutevoies et de grant réputation. Or

estoit la dauphine eslongée jà bien trois lieues, quant ce bon chevalier, le gouverneur, la rattaindy, et venu près d'elle, lui va dire : « Madame qu'est-cecy ? où allez-vous? « Est-ce bien fait d'aller ainsi seulette et à l'emblée, et ne « savez où? Madame, vous me faites le plus confus homme « qui onques fust, » et tournant son langage sur le maistre d'hostel, lui dist : « Et vous, maistre d'hostel, est-ce bien « fait et vous samble-il sens de mener en cest estat ma- « dame par pays? qui vous fait si hardy? » — « Déa, « monseigneur, ce dist lors le maistre d'hostel, je ne mène « pas madame, mais elle me mène et par l'ordonnance de « monseigneur son mary. Sy est bien raison que je la « siève et que là où elle voist, que je voise avecques elle, « puisqu'ensi lui plaist. » La dame tiroit tousjours pays et n'accoutoit guères aux tenchons [1] du gouverneur, car savoit bien quel chose faire lui convenoit. Le gouverneur toutevoies ignorant le secré qui avoit esté mandé à la dame, chevauchoit tousjours avecques elle et lui remonstroit beaucoup de choses, mais voiant qu'à riens n'entendoit qu'à toudis tirer avant, lui prioit qu'elle voulsist passer par devers le roy, lequel lui feroit grant chière et lui donroit beaucoup et largement de ses biens, car jamais ne l'avoit vue. Sy se présentoit lui-mesme à l'amener jusques devers luy, disant qu'elle feroit œuvre bonne et qu'à l'aventure elle seroit et pourroit estre cause de l'appaisement du roy envers son mary, par ce moien. Mais la noble princesse qui estoit sagement introduite de ce que faire devoit et laisser, ne presta guères oreilles à ses paroles, ains en esploitant tousjours son erre, se deffit de lui doucement et lui donna bien à cognoistre que ce qu'elle

[1] *Tenchons*, reproches.

faisoit, elle le faisoit bien avisée et bien conseillée, et veullant obéir au commandement de son seigneur, ne voulut en riens trespasser aussi les points de son ordonner, mais tireroit tant et si longuement avant à l'aide de Dieu qu'elle se rendroit là où ordonné lui estoit, et de fait n'arresta point jusques elle vint en l'hostel du prince d'Orenges, là où elle fut hautement reçue et traitée à son appartenir, et audit lieu trouva le seigneur de Montagu, frère du mareschal de Bourgongne, et la dame de Montagu, sa femme, cousine prochaine de la ducesse de Bourgongne, lesquels, après partir dudit hostel du prince, la convoièrent jusques en la ville de Namur et de là jusqu'en Brabant en bel et noble estat pour un baron, et ainsi arriva ladite princesse viennoise en la ville de Namur, là où son mary le dauphin se trouvera en son arriver, comme cy-après se dira en son lieu.

CHAPITRE LXV.

Comment chascun jour courroient diverses rumeurs estranges.

Le dauphin pour celle heure et le duc de Bourgongne se tenoient à Louvain, et là chassoient et passoient temps, car estoit la droite saison des cerfs au commencement du mois de juillet et estoit la saison moult belle. Or, pour celuy temps d'alors et par chascun jour courroient diverses nouvelles et sauvages par pays et faisoit-on des estranges rapports en court, tant de çà comme de là, de quoy chascun tousjours avoit l'oreille au vent, et ne se savoit sur quoy attendre ou à la paix ou à la guerre. Car onques puis celle heure que le dauphin entra en la maison de Bourgongne, ne cessèrent gens de murmurer et de faire machinations

espécialement en France à l'encontre de ce duc, par quoy luy et ceux de son lez se devoient pourvoir à l'encontre et eux armer de constance et de sens aussi, car estoit le temps bien apparent de produire dures et estranges besongnes beaucoup et de périlleuse attente, dont il ne faillit point, car plus alloit avant que plus tousjours alloit en fellissant à tous lez, huy vers France, demain vers Angleterre, un autre jour en Hongrie. Souverainement toutevoies et dont plus dépendoit, c'estoit en France, car de là pouvoient venir les plaies à la crestienté, les douleurs et les tribulations en la chose publique. Aussi véritablement là se congréoient et se mettoient sus les subtiles machinations encontre la maison de Bourgongne ; là se quéroient les moyens pour lui contrarier obliquement ; là se traitoient les alliances en son contraire ; là soubtilloient les esprits et veilloient pour trouver voye de la humilier et pour lui retrencier sa corne, et tout à la cause du dauphin qui s'estoit venu retraire droit-là, jà-soit-ce que par avant l'aimoient assez peu. Dont ce poise moy toutevoies que la pité du cas me constraint d'en escrire. La vérité estroite me doit donner plus parement et excuse, là où équité [plus] que partialité, ne haine envers nul, accusation ne repreuve, car quant moy tout nouveau-né au monde et non aiant affection, ne cause d'en avoir envers nul plus çà que là, mais voiant les choses qui régnoient et qui se présentoient aux yeux, sy m'eust constraint vérité d'en escrire, non par intention d'en vouloir donner charge à nul, mais par compassion en la povreté des hommes qui à si povres occasions souvent et en petites meschancetés sont impatiens et par impatience s'exposent et addonnent à tant de haulx et mortels dangiers, à tant de reprochables et honteux proposemens, et non craignans de courcier Dieu

pour venir à l'appaisement de leurs cœurs, contens sont de mettre tout en péril, le monde et les hommes en branle : ce que je, non par oïr dire, mais par vraye congnoissance du cas, hantant les divers lieux du monde, j'appris lors et le boutay en mémoire.

En ce mesme mois de juillet et durant que ces princes estoient à Louvain, s'apparut une comète arrière qui estoit de couleur triste comme de souffre ardant, ne portoit point la queue longue, mais très-grand et large à la façon d'une demie-molette d'esperon bien drue et bien houssue, laquelle sambloit soy tourner vers les parties orientales entre orient et midy, de laquelle comète furent faits divers jugemens, et donnoit fraeur à beaucoup de gens, car sambloit estre de triste interprétation comme elle estoit de couleur triste. Aucuns astronomiens secrètement imputèrent l'influence d'elle tourner sur le roy françois régnant lors, disans que infailliblement elle l'entraineroit, lequel toutevoies vesquit cinq ans depuis. Mais le roy Lancelot, roy de Hongrie, iceluy en demy an après ou environ fut avancié de mort, bien estrangement, comme se dira en son lieu, par lequel, si vie longue lui eust esté continuée, par aventure grans maulx fussent avenus et grandes tribulations, dont Dieu préserva son peuple.

CHAPITRE LXVI.

Comment le dauphin et la dauphine allèrent à Geneppes.

Or savoit le dauphin l'approchement de la dauphine sa femme, et lui estoient venues nouvelles que temprement elle seroit à Namur. Sy se voulut partir de Louvain et aller au-devant d'elle jusqu'en ladite ville de Namur pour la

surattendre droit-là. Sy le fit ainsi et y alla aveuc son estat tant seulement, sans compagnie autre, excepté que le duc et son fils le convoièrent environ une lieue et là prirent congé et se dessevrèrent d'ensamble, et le duc retourna arrière à Louvain et de là le lendemain se parti lui et son estat et se tira vers Lille, et ne s'entrevirent de longs jours depuis [le duc et] le dauphin, car ledit dauphin tenoit compagnie à sa femme que jamais encore n'avoit cognue par lit. Sy coucha avecques elle par un dimenche pour la première nuyt sans faire solempnité aucune, ne feste, quelle que fust, autre que l'ordinaire. Donc, pour cause des nouvelles amours, ils firent un peu de séjour en la ville, et puis après, par petites journées, allèrent à Geneppes[1], là où tout estoit appresté pour eux, et là se tinrent chassant et volant et faisant grant chière jusques au retour du duc[2], et s'accointa ledit dauphin de tous les nobles hommes, barons et seigneurs du pays ses voisins, et les fit venir en son chasteau de Geneppes devers sa femme, et se contint privéement aveuc eux[3].

[1] Le 30 novembre 1456, le duc Philippe fixa à deux mille livres par mois la pension qu'il faisait au dauphin au château de Genappe.

[2] « Geneppe est une place plaisante et à déduit de chiens et d'oi-« seaux. » (Matthieu d'Escouchy, ch. CXX.)« Le dauphin fut prince et « aima chiens et oyseaux; et mesmes où il sçavoit nobles hommes de « renommée, il les achetoit à poix d'or et avoit très-bonne condition. « Mais il fut homme soupçonneux, et légèrement attrayoit gens et lé-« gèrement il les reboutoit de son service; mais il estoit large et aban-« donné, et entretenoit par sa largesse ceux de ses serviteurs dont il « se vouloit servir et aux autres donnoit congé légèrement et leur « donnoit le bond à la guise de France. » (Olivier de la Marche.)

[3] Ce fut à Genappe que le dauphin se plut à lutter avec les sires de la Roche, de Créquy, de Villiers, de Fiennes, de Lannoy, de Mériadec, le prévôt de Watten et l'amman de Bruxelles, à qui imiterait le mieux dans leur grâce et surtout dans leur licence, les tableaux du *Décaméron* de Boccace. Nous ne rappellerons ici les *Cent nouvelles nouvelles* que pour rechercher ce qui y rappelle l'époque et le pays où elles

Le duc pour celuy temps ne fit guères long séjour à Lille, mais tira vers Hesdin pour visiter sa maison, un des somptueux ouvrages de la terre. Ceste maison aimoit fort le duc de Bourgongne, et à cause du lieu qui lui plaisoit, il

furent écrites. A ce titre, il faut citer *les Trois damoiselles de Malines, le Beau page de Brabant, le Docte clerc de Lille, l'Aubergeon de la dame du Hainaut.* La Flandre y est aussi représentée, notamment par « le conte « du chevalier, jeune bruyant jousteur, danceur et bien chantant, » qui échoua dans ses amours à Maubeuge ; celle du gentilhomme qui revêtit sa robe sans manches pour aller recevoir le dernier adieu de sa mère, est déjà un récit plus grave ; enfin, il en est un qui, tout opposé aux autres, est presque une leçon de morale et de vertu. Parmi les chevaliers flamands qui tombèrent au pouvoir des infidèles à la fatale journée de Nicopoli et qui ne périrent point sous le glaive des bourreaux de Bajazet, la plupart payèrent rançon ; mais il y en eut toutefois plusieurs qui n'échappèrent aux douleurs du martyre que pour être condamnés à l'esclavage. L'un de ceux-ci fut Nicolas Uutenhove. Accablé des travaux les plus rudes, il regrettait amèrement sa patrie et sa femme « qui de tout son cueur l'aymoit et prioit Dieu journelle- « ment que brief le peust revoir si encores il estoit vif, et que s'il « estoit mort, il voulsist par sa grâce ses péchés pardonner et le « mettre au nombre des glorieux martyrs qui, pour l'exaltation de la « sainte foy catholique, s'estoient volontairement offerts à mort cor- « porelle. » Neuf ans s'étaient écoulés sans qu'elle eût appris quelque chose du sort de Nicolas Uutenhove, et sa famille ne cessait de lui représenter qu'il était temps de mettre un terme à son veuvage. Elle n'y consentit qu'à regret et bien que combattue par de secrets remords; en effet, elle avait à peine accepté un nouvel époux depuis six mois, lorsque le bruit du retour de Nicolas Uutenhove, qui avait été racheté « par le moyen d'aulcuns chrestiens gentilshommes, » se répandit « au « pays d'Artois et de Picardie, où ses vertus n'estoient pas moins con- « gneues que en Flandres, d'où il estoit natif. » On en fut bientôt instruit à Gand, et dès ce moment, sa femme refusa toute nourriture ; ses larmes ne cessaient de couler, et elle expira le troisième jour, en protestant que si elle avait été trop faible à repousser des obsessions funestes, son cœur, du moins, n'avait jamais été coupable. L'auteur de ce récit, qui fait oublier tous les autres, tant il est simple et touchant, était le dauphin Louis de France ; c'est le seul titre de sa reconnaissance pour un pays qui lui accorda une généreuse hospitalité. D'après l'épitaphe placée à Bruges sur la tombe de Nicolas Uutenhove, ce fut après sept ans de captivité qu'il rentra en Flandre. Il mourut fort âgé, le 18 février 1457 (v. st.), pendant le séjour du dauphin à Bruges.

y mist avoir moult grant. Sy se tint droit-là une espasce, car selong les affaires que avoit et veoit apparoir devant luy, le lieu lui estoit tout propre pour y faire séjour, tant pour France comme pour Angleterre et autres causes beaucoup, auxquelles il faisoit bon avoir regard.

CHAPITRE LXVII.

De certaines mutations qui se firent en la court du duc.

Les affaires de ce duc droit-cy estoient grans en ce temps, et avecques ans qui lui croissoient, lui multiplioient matières pesantes, par quoy besoing aussi lui eust esté que la gravité et le sens de sa maison fussent doublés aussi et reconforciés par union plus qu'onques, mais, jà-soit-ce que....[1], le contraire s'y trouva pour celle heure, car la division qui y estoit sourse entre ceux de Croy et le chancelier, s'esvigoroit de jour en jour, et se trouva ledit chancelier débouté et remis, et nouvelles gens mis en auctorité et crédence, par quoy tant plus s'y devoit noter péril comme mutation est plus dangereuse en temps de grans difficiles affaires, car vray est que ce chancelier avoit eu grâce par toute France qu'en sens n'avoit son pareil, ne en subtilité parfonde nul ne le passoit, dont en effet son maistre le duc avoit esté assez expert par longs ans, quant, durant le temps de sa crédence et qu'avoit eu à porter le fardeau de la guerre contre François et Anglès et à soy chevir de maintes autres besongnes dures et difficiles, toudis en estoit glorieusement venu à chief, toudis vaincu et vuidié à bras deseure, et là où effort d'homme n'eust pu attain-

[1] Cette partie de la phrase paraît incomplète.

dre par armes, par sens souventeffois fit ploier envers luy autrui puissance, et tellement qu'en conduisant son maistre le plus glorieux régnant de la terre, se fit aussi, desoubs son èle, le plus amendé en son service. Cestui chancelier, jusques à l'heure de ceste division esmue, soloit tout gouverner tout seul et à par luy manier et porter tout, fust de guerre, fust de paix, fust en fait de finances. De tout et en tout le duc s'en attendoit à luy et sur luy comme principal reposoit, et n'y avoit, ne office, ne bénéfice, ne par ville, ne par champs, en tous ses pays, ne don, ne enprunt fait qui tout par luy ne se fesist et conduisist et à luy ne respondist comme le regardeur sur tout, dont avecques l'honneur de la crédence et que tout le monde l'aouroit, il avoit tant et si inestimable proufit à tous lez qu'à bouche ne seroit à dire, ne à conter, ne à cœur à peine à croire, tant estoit esmerveillable. Or voulut fortune le comprimer un peu et en ses vieux jours lui faire sentir traverse par sa loy qui est telle qu'à nul ne veut estre estable que au moins qu'elle ne l'enverse et face cheoir si elle peut, ou qu'elle ne s'assaie à le mettre en branle là où les aveugles descognus sentent le coup, et les sages pourvus de vertu pardurent maugré elle. Moult estoit sage cest homme droit-cy, quant au regard du monde, mais sa voye ne sambloit point capter les deux sapiences, car par soy donner trop à l'une qui estoit caduque et fallible, il se sambloit eslongier de la plus certaine et de la plus mémoriable, et messonnoit tousjours en la terre comme si terre lui eust esté perpétuelle, là où son sens desvoia et l'abesti sa prudence, quant ne vouloit mettre mesure et terme en ce, dont ses longs vieux ans lui monstroient le prochain coppon. Avoit de nature que nul n'eust voulu souffrir régner en son lieu pour soy retraire en sa paix, mais con-

tendoit à monter tousjours et à multiplier jusqu'à son darrenier et de mourir l'espée au poing, triomphant sur fortune ; mais fortune à douter fait : voiant son aveuglement, au plus estroit point de sa folie, [fortune] lui monstra son aveuglance, car à l'heure que plus cuidoit son règne estable et enforcié, le mist en éversion soudaine et toute confuse, dont ce fut dammage certes, quant homme de telle réputation ne prist l'honneur et le bon bout devers luy, comme d'avoir entendu à accouronner sa prudence par vraie lumière de raison, et d'avoir jugé son cas quel il estoit et comment il estoit subject à fortune comme tous autres et dont il avoit la preuve aux yeux. Car certes, si devant ce coup et de luy-mesme se fust retrait une fois et soy voulu tenir à tant, en la terre n'avoit homme plus honoré de luy, ne qui laissast mémoire après luy plus recommendable, mais l'envie qu'avoit de régner et de fortifier ses enfans par voies subtiles, ne le souffrit voir goute, ne cognoistre le péril de sa contendance, car en effet voiant son maistre devenir viel soubs qui tout avoit acquis, et approchier le règne d'un jeusne, soubs qui il convenoit vivre ses enfans, tendoit à fortifier ses dits enfans par le régnant à venir et de les mettre en sa grâce, affin de les faire pardurer par ce moien en estat et chevance. Mais ce faisoit, vouloient dire aucuns, par voie et manière qui ne plaisoit point au duc, car lui imputoit aucunement la racine du discort entre luy et son fils, qui toute fut descouverte maintenant en la question de ce plat [1], dont tant de maux survinrent depuis. Sy en print le duc murmure encontre luy et diffidence, et retira ses bras d'en sus de ses espaules, comme non plus y quérant tel repos qu'il soloit, sinon en fait de

[1] *Sic*. Il faut peut-être lire : *plait*, contestation.

justice, là où il le souffroit pardurer sa vie comme chancelier, mais en autres maniemens de ses affaires, non pas ainsi que autreffois, et par espécial ès choses privées de la maison. Mais, quant ambassades de France ou d'autre région venoient devers luy, il s'en aidoit et paroit, donnant à entendre à chacun que ne l'avoit destitué, ne désappointé, ne volenté n'avoit de le faire, car onques n'avoit encore désappointé homme, ne mis en confusion : sy ne vouloit mie commencier à un homme de telle renommée et qui tant avoit conduit de hautes et de glorieuses besongnes qu'à peine en terre n'avoit son pareil.

Or estoit en ce temps-cy maistre Jehan Chievrot, évesque de Tournay, devenu tout vieil, et par impotence et pesandeur de corps s'estoit retrait à Lille, en sa maison, sans plus venir à court. Sy en estoit le conseil desgarny de chief et n'avoit à nulluy son affuité[1]. Car comme vous avez oy, le chancelier estoit reculé, et besongnoit-on peu devers luy, et l'évesque de Tournay n'y pouvoit entre-estre pour cause de sa viellesse. Sy convenoit faire un chief de conseil nouvel qui suppléast et le lieu du chancelier et de tout, là où entre plusieurs haulx et notables clercs, par la promotion du seigneur de Croy, fut mis en celle autorité l'évesque de Toul, celuy qui tant avoit fait de voiages en Hongrie et Bohemme pour la matère de la foy, et iceluy évesque de là en avant gouvernoit tout et manioit le fait de la justice et des finances comme homme bien actif en toutes choses et hardy enprenant. Sy estoit cest évesque de Toul, abbé de Saint-Bertin, moine noir, et voloit de la main du seigneur de Croy et du mareschal de Bourgongne, et commençoit le monde lors à devenir tout nouvel,

[1] *Affuité*, présence.

tant en fait de personnes nouvelles comme en nouvelleté de manières de faire, tendantes toutevoies toutes à bien. Cestui évesque de Toul estoit lorrain[1], promu à son commencement en abbé de Saint-Tierry-lez-Rains, et attrait depuis en la maison du duc pensionnaire de son conseil pour ce que agréable homme estoit et doux parlier, et à ceste cause le duc, par diverses fois, l'envoia à Rome, là où il devint évesque de Verdun, et depuis, par eschange, évesque de Toul en Lorraine. Impétra aussi de pouvoir tenir en commande l'abbaye de Saint-Bertin, à quoy il parvint par effort et main ferme du duc qui le confortoit contraire le gré du roy et de tout le couvent qui avoit fait son élection, et de quoy noises et questions sourdirent en ce temps d'alors, en apparence de grans maux ; car le roy se joignoit avecques l'eslu, et le duc avecques l'impétrant constitué par nostre Saint-Père, et tellement que à main forte et armée enfin l'impétrant fut mis en possès comme il a esté conté plus au long en l'année là où il sert et que le cas advint[2]. Et ainsi donques, estant évesque et abbé, fut envoyé devers l'empereur Frédéric le Tiers, pour la prise de Constantinoble tantost en la fresche perdition, et depuis maintes autrefois en Hongrie et Bohême, vers le roy Lancelot et autres princes de l'empire, là où il acquist bon los. Car estoit doux homme et affable et entre tous les autres de la génération gallique pour un clerc et prélat.

[1] Selon d'autres auteurs, Guillaume Filastre était né en Bourgogne, vers l'an 1400. Il fut successivement abbé de Saint-Thierri de Reims et de Saint-Bertin, évêque de Toul, de Verdun et de Tournay, président du grand conseil et chancelier de la Toison d'or. Il mourut à Gand, le 21 août 1473. On doit à Guillaume Filastre une chronique de France et un précieux traité sur la Toison d'or.

[2] Guillaume Filastre fut mis en possession de l'abbaye de Saint-Bertin par le duc lui-même, au mois d'avril 1451. Ce passage de la chronique de Chastellain est perdu.

C'estoit celuy seul qui plus laboroit en l'avancement du saint voiage, car le duc son maistre, qui estoit le souverain susciteur de cecy, en mist toute la sollicitude en sa main, avecques messire Simon de Lalaing, conjoings ensamble. Sy fut dit alors et sambloit assez vray que cest évesque avoit fort le cœur à ce saint voiage, et qu'en ensievant l'inclination du duc il boutoit fort à la charrette afin qu'il se fist, laquelle chose ne lui tourne qu'à los, mais en fut obliquement regardé de plusieurs qui plus aimoient le non faire pour les périls et pour l'aise de leurs vieux jours. Toutevoies, qu'envis que volentiers, si le duc eust trouvé occasion saine et confort en l'empire, il s'y fust emploié de corps et de puissance. Mesme cestui évesque avoit fait faire son harnois complet à intention d'y aller infailliblement, mais quant vint que l'autorité de la court lui fut mise entre mains avecques les grans honneurs, commença à décliner de l'un pour l'autre et aggraver plus le fait et peser que par avant. Et disoient aucuns que cest avancement lui fut mis en l'estours tout de gré et à ceste cause, afin que, par l'endormement des honneurs mondains, il laissast couler la diligence de sa poursieute. Aussy fit-il, car tant devint enveloppé depuis d'honneurs et de crédences que ses mœurs démonstroient changement dé conditions à pleine vue, et se fit fort haïr et peu amer par ses aigres agues paroles, en traitant rudement gens. Devint depuis évesque de Tournay, en déboutant le fils du duc de Bourbon, devint chancelier de l'ordre de la Toyson d'or, et lui veilloit fortune à tout lez comme si le souhait du monde fust pour luy seul. Sy n'en parle plus droit-cy, pour cause que le lieu ne le requiert point, car aprièmes ne fait que monter en l'eschelle, mais il loist bien dire qu'en ceste nouvelle mutation se mettoient sus beaucoup de nou-

velletés, car par la percevance qu'on avoit eue de l'estat de ce duc et de ses pays minés grièvement et ployés soubs le règne du chancelier, les nouveaux entrans en règne, contendans au remède, soubtilloient en diverses manières de faire utiles et convenables. Créèrent six souverains gouverneurs sur le fait des finances, par lesquels tous lesdits deniers se distribuoient, mirent sus réformateurs sur tous les pays et sur toutes gens officiers, et d'iceux faisoient retourner milliers par grant nombre, trouvoient toutes gens sur sermens et quérurent les fraudes et corruptions couvertes en mainte personne, là où de tous lez on tiroit argent. Sy n'y avoit ville, ne quartier du pays là où réformateurs ne fussent envoyés pour enquérir de l'estat et condition de diverses personnes, souverainement officiers, pour savoir comment et en quelle manière ils avoient acquis leur chevance, et comment ils avoient usé et satisfait des deniers et offices qu'avoient maniés, là où plusieurs furent rattains, les uns d'une manière, les autres d'une autre. Gand, Bruges, tout le pays du Francq, furent pleins de cestes enquestes, et fut trouvé en Gand lors et rattaint merveilleuse besongne couverte et estrange, de quoy ne veul faire mention. Haynau pareillement avoit les frères enquesteurs. Sy avoient Brabant et Artois, Hollande, Zellande et Frise, Bourgongne pareillement, la Haute et la Basse, là où plusieurs plaintes se trouvèrent à l'encontre du chancelier, car tel osoit mordre maintenant, qui par avant n'eust osé abaier. Par espécial, à l'encontre du cardinal d'Othun [1], furent faites doléances plusieurs par les nobles du pays, lesquels il avoit voulu tous asservir à sa juridiction ecclésiastique, en eux soustraiant

[1] Jean Rollin, fils du chancelier de Bourgogne, évêque d'abord de Châlons-sur-Saône, puis d'Autun, créé cardinal en 1448.

leurs droitures et appartenirs et diminuant leur seignourie et finablement et qui estoit le plus fort la seignourie mesme du prince. Et de quoy depuis le duc bien informé par son procureur de Bourgongne et autres, fit faire une relation bien longue à Brusselles, par la bouche de maistre Jehan Joart, juge de Besançon, à l'encontre dudit cardinal et présens ses commis et députés droit-là pour ceste cause, et leur fit remonstrer toutes les aigreurs, exactions qu'avoit fait, commis et longuement continué leur dit maistre le cardinal, en grant grief et préjudice de ses nobles et subjets et mesmement de sa propre seignourie, là où le duc mesme de sa bouche dist en fin à haute voix auxdits envoiés droit-là que plus ne le souffreroit, ne voudroit souffrir, mais y mettroit remède tel et si convenable comme il appartenoit au cas. Fut rattaint aussi et mis avant un cas de meurtre qui avoit esté fait, passé a longs ans, et lequel on imputoit au seigneur de Beauchamp, messire Guillaume Rollin, fils du chancelier, parce que les facteurs estoient attains et mis en prison, lesquels se descoulpoient sur ledit messire Guillaume, disans que ce avoient fait à son instance. Donc depuis, ledit messire Guillaume fut trait en court, cité de comparoir personellement sur les hautes peines et en eut tribulation beaucoup et dangier, car grant chose en sourdy, dont je parleray après en lieu autre. Et par ainsi, ceux qui guères n'aimoient le chancelier, comme le mareschal de Bourgongne, le seigneur de Rochefort et plusieurs autres de l'appartenance du seigneur de Pesmes[1], maintenant quant virent clameurs et doléances sourdre, puis contre le père, puis contre les enffans, se baignèrent en roses, et avecques

[1] *Voy.* ci-dessus p. 230, note 1.

ce que veoient leur charrette branler beaucoup pour cheoir, boutoient quanque pouvoient aussy en leurs tribulations dont on leur donna beaucoup et de bien aigres. Les commissaires en Bourgongne, pour faire réformation, furent le président de Bourgongne, messire Jeffroy de Toisy, chevalier, maistre Jehan de Cluny, maistre des requestes, avecques aucuns autres, lequel de Cluny jamais ne retourna depuis, car fut enherbé[1] piteusement et dont ce fut un dammage, car notable homme estoit et de haut los digne, mais droit-cy ne récite les causes, ne la manière de sa mort, pour ce qu'autre part il cherra à en faire le conte plus proprement.

CHAPITRE LXVIII.

Comment les gens monseigneur de Bourgongne besongnièrent avec les Anglois, et comment les terres du comte d'Eu furent saisies en Picardie.

Le duc, pour ce temps-cy, se tenoit à Hesdin et estoit sur la fin d'esté que droit-là estoit venu à intention d'aller visiter ses villes sur Somme, ensamble et d'accouronner les questions et débas qui estoient entre ceux de Calais et luy, là où messire Jehan de Renty, chevalier et maistre d'hostel du duc, messire Loys de la Viéville, capitaine de Gravelines, Guichart de Tinderonne, capitaine d'Ardre, maistre Jehan Pottel, maistre Gilbert, maistre des requestes, estoient envoiés et laissés du conte d'Estampes pour besongner en ladite matière, lesquels après longs jours demorés en ladite ville de Calais, trouvèrent beaucoup de questions mal appointables parce qu'elles touchoient à

[1] *Enherbé*, empoisonné.

privées personnes tant deçà que delà, compagnons de guerre, dont l'un se doloit de l'autre, pour cause d'exaction et de fourfait, et avoient des prisonniers d'un costé et d'autre, dont si l'un le vouloit ravoir, l'autre ne s'en vouloit deffaire, par espécial les Anglès qui fiers sont et mal traitables en leur fumier, ne à dur, ne à fort, on ne pouvoit vaincre, ne ploier, sinon que tout venist à leur gré. Mesme le conte de Warwyc, leur capitaine, qui y laboura fort pour le bien de la paix, ne s'en pot onques chevir. Que voulsissent les traitans ou non, si paix vouloient et cès désormais de débat, il leur convenoit accorder leur demande et passer par celuy destroit, ou autrement allast comme il pust, on y labouroit en vain. Sy virent bien les dessusdits commis que droit-là battoient froit fer, et qu'en eux n'estoit point de traire conclusion joieuse de cestes gens, là où les matières privées et de meschantes personnes empeschoient les publiques et salutaires entre les haulx princes et leurs pays, car trouvèrent tout le surplus bien disposé, excepté en ces menus débas: là se deffioient. Et partant eux, non aians pouvoir, ne vouloir aussy de conclure avec eux si à leur avantage et sans avoir pris le bon avis du duc et du conte d'Estampes, prirent congé du conte anglès, et, lui establissans jour de retour en brief, partirent de Calais, et venus à Hesdin firent recort de leurs difficultés trouvées, lesquelles oïes, le duc les fit mettre en conseil pour y déterminer dessus à l'expédient du cas et du temps qui pour celle heure estoit moult dangereux. Quant donques cestes difficultés droitcy furent mises en la digestion du conseil, là où on considéroit que ceste rumeur ne dépendoit que de débas entre privées personnes et pour querelles de rudes gens, non dignes que pour eux on maintenist le baston roide, et que

touchant les personnes des deux princes, le roy d'Angleterre et le duc, n'y avoit riens qui ne fust de bon espoir et à bonne fin ne venist, fut conclu certes estre plus utile d'appointer avecques rudes méchans gens à leur avantage, qu'en tenant son cœur et son poing fermé entrer en inconvénient à leur cause, considéré que par sens toudis on vainct puissance et que reculer arrière pour saillir plus loings est œuvre de sage homme. Car disoient, avec ce, que jà-soit-ce que le duc, leur prince et maistre, n'estoit point homme pour ploier, ne se souffrir fouler, ains avoit pouvoir et hardement assez pour maintenir l'estrif à l'encontre d'un roy anglès, toutevoies sy n'estoit-il point heure maintenant d'entrer en celuy destroit, ne de soy consentir à guerre aveuques luy, par considération des termes que lui tenoient les François, bien sauvages et estranges, pour le recueil du dauphin. Et par ainsi, tout avisé et pesé, fut conclu de renvoier les dessusdits commis à Calais arrière pour parfaire ce qui estoit en train, en l'avantage et au gré desdits querelans, fust perte, fust gaigne, fust coust, fust acquest, ne pouvoit chaloir, mais que paix s'en ensievist en seurté confermée jusques à une autre journée de convention plus grande qui se feroit en octobre, là où les matières se traiteroient touchant les deux princes et leurs affaires que pouvoient avoir ensemble. Et atout ceste charge firent leur retour vers Calais lesdits députés. Et prist congé messire Jehan de Renty au duc jouant à la paulme, là où soy tirant un peu à part avecques le chevalier mesme lui dist de bouche aucunes manières et termes que devoit tenir en ce cas, et vouloit en effet qu'ensi en fust.

En ceste mesme ville de Hesdin, le duc estant là, il fit mettre en sa main toutes les terres et seignouries que tenoit

le conte d'Eu en Picardie, et ce à cause d'aucuns mauvais garssons grant nombre eux disans à luy, lesquels par chascun jour venoient traveillans ses subgets, en la conté de Boulongne, soubs ombre de faire guerre aux Anglès, et passans soubs ceste couleur parmy le pays Boulonnois firent des maux intolérables aux habitans d'iceluy, car battoient, tuoient, ravissoient à force, persécutoient le peuple par tel mauvaisté et traveil que nul ennemy mortel à autre n'en pourroit plus. Sy en vinrent les plaintes au duc de tant de lieux et par tant de fois que constraint s'argua et s'avisa de remède, et fit mettre en sa main tout ce que ledit conte tenoit de luy. Lequel adverty du cas s'en donna merveilles, car ne pensoit pourquoy. Or est ainsi que plusieurs de cestes meschans gens, traveilleurs du peuple, se disoient estre au maistre capitaine dudit conte, nomme Robert du Quesnoy, et avoient aucuns de eux lettres et cédulles par lesquelles ledit Robert les sambloit avoer et estre à luy. Sy s'en indigna le duc contre ledit Robert, mais désiroit bien d'en savoir le vray, premier qu'en faire fait. Or estoit-là le conte d'Estampes, nepveu du conte d'Eu, qui voioit et ooit ce démené. Sy manda et fit assavoir à son oncle le courroux que le duc avoit pris contre luy et contre Robert du Quesnoy pour les torfais faits en son pays de Boulonnois par ses gens. Sy s'en voulut parer le conte d'Eu et prestement envoya à Hesdin ledit Robert pour soy excuser devers le duc et devers son conseil comme ignorans de tout et non vueillans souffrir nulles exactions faire sur les subgets d'iceluy duc, ce disoit, et de fait ledit Robert se présenta au conseil, et droit-là, après avoir oy ce qu'on lui imputoit, s'excusa gracieusement et usa de beaux mots, disant que luy-mesme estoit subget du duc, né de la conté de Boulongne, et qu'en

luy n'avoit ne cœur, ne hardement d'oser faire, ne souffrir entreprendre riens sur un tel prince comme estoit le duc de Bourgongne, par quoy s'aucuns mauvais garssons avoient riens fait ou commis soubs son nom par fausses lettres ou escrits, il les désavouoit et n'en avoit onques riens sçu, et ne savoit comment, ne par quelle manière ils avoient acquises telles lettres. Sy furent ses paroles reçues pour bien agréables, et luy doucement arraisonné aussy, avecques ce qu'on lui dist que désormais il tenist ses gens et les gens de son maistre en tel règle que plus plaintes n'en venissent, ou autrement le duc y pourverroit par manière convenable et n'en souffreroit plus ainsi qu'il avoit fait. Sy promist ledit Robert de le faire ainsi et de l'entretenir bien, et par ceste manière et condition, le duc leva sa main des terres du conte d'Eu et pareillement dudit Robert, et atout ceste response ledit Robert party de Hesdin en la compagnie d'aucuns gentilshommes venus avecques luy pour ceste cause. Or advint ainsi que ledit Robert s'en retournoit vers Abbeville, lui et sa compagnie, à l'heure que jà il estoit tard, il encoutra aucuns des fauconniers du duc qui venoient de l'esbat avec leurs oyseaux, et alors demandant auxdits compagnons à qui ces oyseaux estoient, et respondans qu'ils appartenoient au duc de Bourgongne, lui violentement et par grant félonie en prist un ou deux et forcément les emporta, disant que s'ils y contredisoient, il leur coupperoit la gorge, et de fait les emporta et usa de ceste vilennie en récompense de la bonne chière qu'on lui avoit faite, et monstroit bien par ses faits quel estoit son courrage par dedens et quelle teneur il y pouvoit avoir en son language. Sy en fut-on le soir bien esbay en court et peut-on croire que le duc ne le porta pas bien aise. Non firent maints autres, et entre

les autres, qui moult en fut troublé, ce fut le conte d'Estampes, nepveu du conte d'Eu, en faveur et pourchas de qui les terres avoient esté rendues à son oncle et à Robert aussy avec son beau parler. Donc, quant il vist ceste faute faite, sy s'en tint ledit conte d'Estampes, ensamble le seigneur de Rochefort, tout esvergondé, et n'y savoient quoy penser. Le duc toutevoies en eust bien sçu faire, n'eust esté que le conte d'Estampes lui pria qu'il lui souffrist faire l'enqueste du cas, premier qu'il en fist nul fait, et ainsi le fit. Ledit Robert aussi renvoya à Hesdin pour soy parer du cas et pour faire son excusation qui n'estoit pas si clère comme son honneur eust bien porté. Toutevoies, la chose fut tellement démenée et couverte que en faveur du conte d'Estampes, le cas en fut estaint et mis en oubly, et cessèrent les gens d'armes du conte d'Eu de là en avant de traveiller plus le Boulonnois, pour peur de mesprendre envers leur plus fort.

CHAPITRE LXIX.

Comment le roy de Castille montra grant désir de rappaiser le roy et le dauphin, et comment le conte de Saint-Pol s'efforça de rentrer en la grâce du duc de Bourgongne.

Comme nostre présent matière, depuis la venue du dauphin devers son bel oncle le duc, est causée beaucoup sur lui et que à sa cause moult de manasces et de turbations sont venues au lieu de son repaire, et à toute la crestienté occasion aucunement de murmure et de douleur, pour ceste cause, comme vers ce temps-cy le roy de Castille qui perpétuellement est allié avec le roy franchois et frère d'armes juré, par pité et compassion de ceste doloreuse

difficulté estant entre le roy et son fils qui jà si longuement avoit duré au grant préjudice et dammage de la crestienté, envoya un sien noble baron de sa famille et de son sang devers le roy estant encore à Lyon sur le Ronne, pour trouver aucun bon et gracieux moien entre lui et son fils, et lui fit signifier par icelui que ce ne fust esté que les Sarrasins avoient mis le siége devant Cepte[1], lui-mesme y fust venu en personne devers lui sur espoir de les mettre d'accort. Et cuidant que sa bonne intention dust estre agréable au roy, avoit chargé à cestui noble baron son ambassadeur de soy traire et transporter devers le dauphin là où il estoit et devers le duc de Bourgongne avec ses lettres pour leur monstrer la grant affection que avoit en l'appaisement de leur difficulté. Mais le roy sachant ce et non content de son tirer là envers, lui requist et deffendi qu'il n'y allast point, et ainsi n'y alla point de peur de lui desplaire, envoia toutevoies son hérault en la court du duc signifier la charge et bonne intention que avoit eue, et vint icelui à Hesdin, où je mesme parlay à lui, et lors dist que jà-soit-ce que son maistre n'y pouvoit venir ceste fois, temprement toutevoies le roy de Castille y envoieroit une grande et haute ambassade devers les deux princes le dauphin et le duc pour ceste matière, laquelle toutevoies ne vint pas et n'y fut onques vue, ne sçay par quel empeschement.

Encore, en ceste ville de Hesdin et tout en un mesme temps vint messire Gilles de Saint-Simon, un très-vaillant chevalier et sage, de par messire Arthus de Bretagne, connestable de France, pour le fait du conte de Saint-Pol, son beau-frère, dont il avoit espousé la sœur, sa tierce femme,

[1] Ceuta.

et cela à cause, comme il a esté dit icy-dessus, que le duc avoit mis à sa table toutes les terres que ledit conte avoit en Haynau, le terre d'Enguien et autres membres de moult grant pris, de quoy ledit conte se tenoit à durement grevé, car estoit une des belles parties et des grandes de son avoir. Sy s'en estoit complaint à ceux-là où il estoit allié, à messire Charles d'Anjou, conte du Maine, et audit Arthus de Bretagne, connestable, lequel soy fiant mieux du duc que celui du Maine, pour cause que autreffois il avoit eue espousée la sœur du duc, la ducesse de Guienne, pour sa première femme, envoia devers luy ce noble et sage chevalier, messire Gilles, sur espoir de pouvoir amender le fait de son beau-frère et de lui impétrer grâce et déport. Car sentoit bien que moult estoit indigné le duc à l'encontre de lui, et que bon besoing avoit d'un procureur, jà-soit-ce que ledit conte de Saint-Pol assez sobrement s'en estoit mis en devoir pour recouvrer grâce, ains pour celui temps se sambloit vouloir tenir roide aucunement sur les alliances que avoit prises avec le conte du Maine et ailleurs, dont ne faisoit sens, avec plusieurs autres choses de viel temps qui donnoient argu et despit au duc, et lesquelles il lui pensoit rendre en temps et en lieu, quant le cas s'y offreroit. Or, estoit venu ce bon chevalier de par le connestable, pensant raddouber tout, et portant lettres de crédence, s'en vint vers le duc qui très-bénignement le reçut, car le cognoissoit très-bien et estoit son homme de belle terre en la conté d'Artois, et lors après avoir vu les lettres, ledit chevalier exposa sa crédence et commença à dire comment son maistre le connestable, par singulière confidence qu'il avoit en lui, l'envoia devers luy pour cause que avoit oy dire et le savoit bien de fait que le conte de Saint-Pol son beau-frère estoit mal en sa

grâce et jà avoit esté par une espace, et que par indignation prise à l'encontre de lui avoit mis ses terres une grant part en sa main, dont ledit de Saint-Pol estoit plus desplaisant du courroux de lui son prince que n'estoit du dammage à cause de la main mise. Adjoustoit avec ce ledit chevalier, comment ledit conte estoit son bon et humble subjet qui l'avoit bien et grandement servi en plusieurs divers lieux, et encore le voudroit faire et le feroit comme raison le donnoit, et d'abondant il estoit son povre et humble parent et dont les devanciers, père et oncle, l'avoient léalement servi et longuement jusqu'à la mort. Et pour tant, si ledit conte avoit fait quelque chose à l'encontre de son plaisir par jeunesse ou autrement, lui prioit chèrement son maistre que pour l'amour et en faveur de lui, il le voulsist recevoir en grâce et le remettre en la jouissance du sien et que de là en avant au plaisir de Dieu il se porteroit tellement envers lui qu'il n'auroit cause de s'en doloir, avecques plusieurs autres languages bien doux, dont ledit chevalier estoit plein, car estoit un des sachans hommes de France. Et alors le duc qui n'estoit mie loings de son sens, mais prest en ce que devoit respondre, commença à dire : « Messire Gilles, pour beau-
« frère le connestable, je voudroye faire beaucoup et y
« suis tenu, car je l'ay trouvé bon tousjours et amy envers
« moy. Sy lui voudroye faire le pareil là où il me seroit
« possible, mais quant à beau cousin de Saint-Pol, il est
« mon subjet, mais il n'est pas mon serviteur, car il a
« pris un meilleur et plus grant maistre que moy, dont
« il a fait que sage, et n'en suis point courcié, mais pour
« un subjet, il s'est plusieurs fois porté assez hautaine-
« ment à l'encontre de moy, dont il se fust bien passé s'il
« lui eust plu. Il a refusé mon ordre autreffois, que aussi

« bons que lui et meilleurs beaucoup ont pris et porté et « portent encore. Il est monté sur son grant cheval et est « un haut et puissant prince, et moy qui suis un compa- « gnon, je iray sur mon petit chevalet après, le mieux « que je pourray. » — « Ha! déa, ce dist le chevalier lors « en riant, monseigneur, vostre petit cheval ira bien plus « fort que le sien grant, et n'y a point de comparaison de « lui à vous, et fol seroit bien s'il le pensoit. Aussi certes, « monseigneur, il s'en garde bien, car il se tient humble « envers vous autant qu'envers le roy et ne fait que son « devoir : aussi, il le recognoit bien. Monseigneur, il « vous a bien servi en vos guerres de Gand et ailleurs, et « ses devanciers aussi vous ont bien et léalment servi en « tout temps. Monseigneur, il convient que vous usez de « bonté et de clémence envers lui, au moins pour l'amour « de ses pères. » Dist lors le duc : « Les pères (que Dieu « ait), bien les ay aimés et [m'ont] moult bien servi, comme « bons chevaliers, et si beau cousin de Saint-Pol m'a servi « en mes guerres contre les Gantois, il a fait autant de son « profit comme de son devoir, car il a aidé à deffendre et à « garantir le sien, comme qui beaucoup y avoit à perdre, « et avoit les terres beaucoup et maintes qui me devoient « le service. Sy ay moins cause de lui en savoir grant gré « que lui cause de m'en faire repreuve. » Plusieurs et longues devises y avoit entre eux, qui toutes tournèrent finablement à telle conclusion que le chevalier sentoit bien que bien peu profiteroit en son ambassade et que le courrage du duc estoit durement mu sur le conte de Saint-Pol, et qu'à grant peine s'amolliroit-il, si ledit conte lui-mesme ne se mettoit en autres devoirs envers lui que n'avoit fait encore. Sy ne l'osa plus presser pour celle fois et le laissa à tant jusques à l'heure de son despescement final, là où

le duc le contenta gracieusement, et lui dist les mots de quoy le connestable son maistre se devroit assez tenir pour content, ce lui sambloit, et sur ce point, prist congé messire Gilles et s'en retourna dont il estoit venu devers son maistre.

CHAPITRE LXX.

Comment messire Pierre de Brezé prist par puissance le port de Samwye.

Pour satisfaire à chascun en la qualité de son vouloir, souverainement les nobles et vaillans chevaliers dont les haulx faits donnent les hautes renommées, droit-cy me semont raison que je ramentoive une haute besongne qu'en ce temps-cy fit un bien renommé chevalier en maint lieu de mes escriptures et ès croniques du roy aussi, nommé messire Pierre de Brezé, angevin, grant sénéchal de Normandie, lequel de si haut èle vola longuement en France que piéça n'y ot son pareil, comme les escrits le tesmoignent assez en divers lieux. Cestui, l'aigle de tous les mondains du monde, avecques merveilles de vaillance, estoit le plus bel parlier de son temps, et n'avoit homme qu'il n'endormist en son langage[1], fût ami ou ennemi, tellement que autreffois là où espée ne pouvoit donner vertu, sa langue vainquoit et ammollioit les puissans comme en Normandie là où par sens et par subtil langage, à ses propres ennemis les Anglès, fit rebouter les espées en leur fourreau, lesquelles après, quant les cuidèrent retirer dehors, les trouvèreut toutes destrempées de vertu et

[1] Olivier de la Marche rend le même témoignage de l'éloquence du sire de Brezé.

le trenchant d'icelles tout rabattu et mal mis. Or est vray que cestui chevalier, avec ce que avoit bien sçu mener les Anglès par paroles, leur estoit mortel ennemy aussi et très-aigre en fait, et veilloit jour et nuyt en estudie de les pouvoir grever, car jeusne enfant avoit esté nourry en la guerre contre eux en maint dur et périlleux chapplis, tel fois à la perte de ses amis et parens, tel fois estoit aussi à leur perte mesme et le plus souvent. Et comme vous avez bien oy que le roy l'avoit estably capitaine de Rouen et fait sénéchal de Normandie, par le moyen de quoy il lui convint hanter beaucoup ledit pays et y tenir demeure toute quoye, lui à ceste cause hantoit les mers et les ports et mesme tenoit navires de guerre et marchandes aussi sur la mer, par lesquels porta moult de dammage aux Anglès, tant en leurs corps comme en leurs biens, comme droit mortel ennemy qui ne contendoit à riens qu'à les faire mouvoir et susciter contre les Franchois, pensant d'en avoir bon marché quant ils s'y trouveroient. Car en ce temps, la France estoit toute en son entier et en fleur de régner, et toutes les frontières pourvues et garnies de gens d'armes, par quoy ennemis n'y avoient que faire alors, tant que celle ordonnance s'y tenoit. Sy advint qu'après maintes longues et diverses hataines[1] faites auxdits Anglès comme leur ennemy, et leur gardant une pensée, la plus fière des autres, messire Robert de Flocques dit Flocquet et lui, ensemble messire Charles de Mares, capitaine de Dieppe, ces trois ensemble, conspirèrent une haute emprise, et non descouvrans à nulluy leur intention, firent avitailler un grant nombre de navires et garnir et affuster merveilleusement bien de toutes choses opportunes, se pourvirent

[1] *Hataines*, querelles.

de gens à l'advenant de ce qu'il leur sambloit estre bon et contrayrent avec eux messire Jehan de Lorraine, un gentil vaillant chevalier, ensamble le bailly de Rouen, messire Guillaume Cousinot[1], et plusieurs autres chevaliers et escuiers des garnisons du pays. Comme chascun de eux le sénéchal et Flocquet avoient chascun cent lances et de bien gens de bien, lors tout ainsi appresté les navires et les gens prets pour monter en mer, à Harfleur là où tant estoit venu que par faute de navire dont on ne pouvoit finer assez, il en convint beaucoup demorer à terre, envers le mois d'aoust entrèrent en mer hautainement en point et en fier arroy de gens, à estandars desploiés qui vantilloient en l'aer et à trompettes et clairons retentissans sur l'eau, comme si tous eussent esté rois et empereurs. A peine, quant Hercules et Jason alloient quérans l'ille de Colcos, n'avoient plus fier appareil, ne contenement que ceste gens dont les dois et les ongles ne convoitoient que descirer peaux d'Anglès, et leurs mains remplir de rapines et de richesses là où fort avoient l'œil. Portoient avecques eux eschelles et tous autres engins pour prendre villes, mais n'y avoit nul entre eux, sinon les trois, qui sçust sur quoy on avoit l'emprise, de peur que les nouvelles ne courrussent devant eux, et par ainsi eux contenans tous ensamble, qui estoient bien cinq mille combattans, et montés jà en la haute mer, alloient vaucrans par icelle comme gens quérans ne savoit-on quoy, ne où ils vouloient descendre, vaucroient aucuneffois sur celles de Hollande et Zélande, tellement que le duc commanda à toutes villes qui avoient les ports, d'entendre à eux et d'y avoir l'œil, car ne savoit s'ils en vouloient à lui ou non, pour cause du dauphin, et

[1] Guillaume Cousinot fut fait chevalier en 1449, à la prise de Rouen et devint alors bailli de cette ville.

estoient les choses entre le roy et luy alors si estranges et de si mauvaise disposition, que ledit duc voiant ce navire ainsi vaucrer devant ses pays et encore à tel effort et orgueil, devoit bien faire prendre garde à leur contendre et à la fin de leur emprise. Or est vray aussi que jà avoit VIII ou X jours paravant que une petite compagnie de Bretons avoit fait un rapt en Angleterre et estoit entrée en un havre nommé Samwyc[1], là où elle avoit fait du grant dammage aux Anglès, mais parce que lesdits Bretons estoient trop faibles et non en nombre pour résister à la commotion desdits Anglès, jà s'estoient retrais en Bretagne atout leur butin qui montoit à dix ou douze mille escus. De quoy les Anglès tant mus et despis que plus ne pouvoient, se crucifioient d'argu et de leur honte; donc maintenant, quant ils veoient ceste grant flotte vaucrant arrière devant eux et que le sénéchal de Normandie en estoit chief, l'homme du monde dont ils cognoissoient les arts et esprits plus à craindre, ne savoient que penser, ne de quel costé eux garder, ne munir, et encore tant moins pour cause que les princes d'iceluy royaume estoient en division l'un contre l'autre, l'un avecques la royne, l'autre en son contraire, par quoy l'un des partis eust bien voulu voir et souffrir la foule de l'autre, posé encore que le dammage en redondast sur le commun royaume et sur leur propre gloire. Sy convient bien noter droit-cy que ceste emprise qui se mist sus par ce séneschal se fit à certain propos et en entendement avec aucuns Anglès qui s'en cuidèrent avancier et faire prévaloir leur parti. Car tout l'espoir et le fort qu'attendoit le parti de la royne, c'estoient les Franchois dont ce séneschal sur tous autres

[1] Sandwich.

estoit susciteur et conduiseur de l'œuvre, tant comme bon et léal Franchois héant les Anglès, comme par faveur que avoit à la maison d'Anjou, dont ceste royne estoit fille; car lui sambloit, et vray fut, que posé ores que sa faveur portoit avecques l'une part des Anglès pour l'amour de la royne, en portant toutevoies ennemisté à l'autre, tousjours adammageoit-il ses ennemis. Et par ainsi, comme ces gens-cy estoient estoffés d'eschelles et de tout ce qui besongnoit en tel cas, fait à penser que leur emprise devoit estre grande et de couvert entendement, et que, si le beau se fust offert pour mettre à exécution ce que quéroient, leur descente eust esté ailleurs peut-estre que ne la monstroient, mais vaucrans longuement par mer, sans esploit et que vivres commençoient à diminuer, ne virent plus bel qu'en lieu de riens faire de leur désir, procurer escandre[1] et dommage à la nation angloise, de quel parti que ce fust, et d'y laisser enseigne de leur venue. Et de fait vinrent riflans devant le port de Samwyc là où avoient esté les Bretons, et là tous d'un commun accort, descendirent en terre, par petis bottekins[2], de trois à quatre cents hommes d'armes et les archers, à estandars desployés, et commencèrent à marcher en avant en pays et allans toujours devant eux en belle bataille. Messire Jehan de Lorraine, le séneschal et Flocquet avec eux, mirent à feu et à sang tout ce qui ne se pouvoit enmener, ne emporter, vinrent jusques à la ville, la prinrent par puissance et entrèrent dedens, la pillèrent toute et la misrent au net, y tuèrent grant foison d'hommes, n'y meffirent onques ne à femmes, ne aux églises, par édit qui en estoit fait sur la mort, trouvèrent tant de biens et

[1] *Escandre*, déshonneur.
[2] *Bottekins*, nacelles.

tant en prirent et emportèrent avec eux en leurs bateaux que l'estime en monta bien à deux, trois cens mille escus, sans le damage qu'ils y firent d'autre tant et plus, et trouvèrent tant de biens que la moitié ne s'en pouvoit en emporter. Furent dedens la ville que dedens le pays, entrans et saillans, bien par l'espace de quatre grosses heures, vaillamment eux conduisant et bien aviséement, jà-soit-ce que par tourbes çà et là les gens du pays se cuidoient assambler pour eux deffendre, mais ne purent onques venir à multitude qui souffisist à les grever, parce que les Franchois mesmes les tuoient icy et là, là où ils s'assambloient, dont le nombre monta environ à quatre cens morts et trois cens prisonniers, lesquels ils emmenèrent. Donc, à la retraite, les Franchois se monstrèrent moult asseurée gens et pleins de valeur, y laissèrent toutevoies six hommes d'armes qui furent tués. Le séneschal toutevoies, adfin que les Anglès ne le pussent reprochier de lâcheté, demora encore six grosses heures en bataille devant leur havre pour voir s'ils le voudroient venir combattre, et de fait envoia en terre devers eux un sien poursuivant pour les semondre à la bataille, qui onques ne l'osèrent accepter, parce que leurs ports sont loings de l'un l'autre et ne purent se trouver assamblés si tost. Mais Anglès, mesmes doubtans que ledit séneschal ne s'en tenist pas encore à tant et qu'encore il avoit autre emprise sur eux plus avant, eux-mesmes envoièrent devers lui pour avoir trèves seulement ce jour et la nuit jusqu'au lendemain, de laquelle chose ledit séneschal plus joieux que de tout son acquest, comme d'avoir tant vescu que Anglès mesmes en leur royaume perplex de son effort, lui avoient demandé trèves, respondy que onques si haut honneur ne lui advint, ne si honorées trèves ne furent don-

nées d'homme, et que certainement ils les auroit [accordé] volentiers et les leur accorda, disant grant mercis au roy d'Angleterre de l'honneur que fait [avoit] à un séneschal de Normandie de lui demander trèves en son propre lieu.

CHAPITRE LXXI.

Comment messire Jehan de Rebremette fist de grans exploix contre les Mores.

Naguères je vous parloie comment le roy de Castille envoia devers le roy Charles de France un sien baron son parent pour mettre accort entre le roy et son fils le dauphin, et lui avoit fait dire que ne fust que Cepte estoit assiégée alors des roys de Fez et de Bellemarin, lui-mesme en personne fust venu devers luy pour y trouver moien. Or donques puisque [de] cestes paroles il appert que Cepte estoit assiégée en ce temps-cy des ennemis de la foy, il en convient donques faire un peu de narration puisque la matière s'y offre, car est ladite ville de haulte mémoire et de recommandation digne pour le salut que la crestienté y prend, et de glorieuse perpétuelle louenge pour ceux qui la conquirent et aujourduy gardent contre les infidèles. Sy est vray qu'en ce temps-cy les roys de Fez et de Bellemarin avoient mis leur siége bien fort et bien dru devant ceste ville et y avoient mené quinze mille hommes à cheval et quatre-vingt mille de pié, par lesquels ils donnèrent tout ce que porent de traveil aux assiégés qui vaillamment se deffendirent. Mais entre les autres effors, leur livrèrent assault mortel et horrible par trois jours durans l'un après l'autre, là où Dieu, confortant ses champions, fit tourner le dammage en leurs personnes, car y avoit

multitude de morts en leur ost et en si grant nombre que bel n'y avoient que le retraire. En ceste ville de Cepte dont chief et capitaine estoit le conte de Mirre, un des vaillans chevaliers des Espagnes, se trouva assiégé un chevalier du pays d'Artois, nommé messire Jehan de Rebremette[1], non encore devenu chevalier, mais temprement le devint depuis comme se dira en son lieu. Cestui de Rebremette, povre gentilhomme, mais de grant cœur et quérant honneur en tous lieux périlleux et durs, volentiers se trouva un (et envis se fust tenu darrière là où autres se fussent avancés en bien faire), assiégé comme les autres en ceste ville, souvent et dru quant le conte capitaine fit ses sallies, infailliblement toudis se trouva avecques luy et s'y porta moult bien, et tant y fit par ses vertus que gloire et los s'espandirent sur sa personne, et en firent Portingalois bonne estime. Un jour, environ un mois après le siége estant retrait, quatre cents Sarrasins de l'hostel du roy de Fez, les mieux en point qui y fussent, vinrent courre devant ladite cité et à telle heure que ledit conte de Mirre, capitaine, n'avoit alors avecques luy que quatre-vingt-seize chevaux et autant d'hommes de fait. Toutevoies, voiant la saillie sur eux estre plus honorable que autrement, saillit dehors ledit conte avecques le nombre dessusdit, et là, en l'aide de Dieu et en la peine de leurs bras, où ledit de Rebremette, ainsi que recordé me fut par autres qui ce virent, se vit voir et sentir, tant fit ledit conte et les siens que Sarrazins furent desconfis et en emmena partie prisonniers avecques luy, et les autres qui eschapper pouvoient sans mort, se sauvèrent par fuite bien confuse.

[1] Jean de Rebremette, seigneur de Thibauville. Il était attaché à Antoine, bâtard de Bourgogne. Jacques Duclercq dit qu'il était picard.

Sy continua ledit de Rebremette assez longuement en la frontière de Cepte jusques à oïr nouvelles que le roy de Castille vouloit entrer arrière en Grenade à effort contre le roy dudit lieu, car jà longue espasce par avant lui avoit mené guerre, et lui avoit pris des villes et fait grant gast en son pays, là où ledit de Rebremette s'estoit trouvé par avant et avoit esté à prendre une ville d'assaut nommée Cymame, là où il fut le premier entrant. Donques maintenant, quant vit la frontière de Cepte estre comme à repos et relenquié des Affricans, se voulut transporter en Castille arrière pour aller en Grenade, et de fait s'y trouva tempre et de heure et fut reçu à saudée avecques ledit roy, lequel il trouva en pays d'ennemis en une cité nommée Geen[1], et avoit avecques luy deux mille hommes d'armes et trois mille et cinq cens genettes[2]. Sy advint que le roy castillan, un jour, alla monstrer son effort devant la cité de Grenade, à tel heure que le roy de Grenade mesmes pour deffendre sa seignourie s'estoit mis ès champs devant sa cité, et venant au-devant dudit Castillan, menoit avecques luy deux mille six cents chevaulx et trente mille arbalestriers, qui estoient cachiés derrière luy, comme en enbusche, dedens multitude très-espesse d'oliviers. Sy joingnirent les deux osts royaux près de l'un l'autre jusques à livrer escarmuce très-dure et très-âpre et bien par l'espasse d'une heure, là où l'orgueil à deux lez estoit grant. Sy advint, ainsi que la retraite s'en fit deçà et delà, un Sarrasin, fier et de grant monstre, s'avança entre les deux batailles et vint semondre aucuns des crestiens pour le combattre à outrance, ne lui chailloit qui. Sy l'oyt ledit de Rebremette,

[1] Jaen.
[2] *Genettes*, corps de cavalerie légère, armé de javelines.

qui tousjours veilloit pour honneur acquérir et souverainement en cas de salut, et prestement voiant ce Sarrasin requérir bataille, vint au roy de Castille, monté et armé en son commun usage, lui disant : « Sire, jà a grant pièce « que j'ai, par vœu publique, entrepris de quérir à com- « battre un Sarrasin, si Dieu me vouloit donner l'heur de « le trouver. Sire, j'ay esté autrefois en vostre service « contre cestes mesmes gens, là où vous estes, et ne l'ay « pu trouver. Sy ay esté depuis en Affrique, servir le « roy de Portugal contre le roy de Fez et de Bellemarin, « et ne l'ay pu trouver à ma semonce. Sire, maintenant « je me treuve en lieu où Sarrasin mesmes à sa requeste « semont un crestien. Sire, je vous prie qu'à moy, un « povre aventurier en qui n'a que perdre, il vous plaise « accorder ceste bataille, et jà-soit-ce queje soie le moins « digne de tout vostre ost de ce faire, au moins ay-je « espoir en Dieu que toutevoies je ne vous y feray point « de honte. » Lors respondy le roy : « Mon amy, je vous « prise en vostre bon vouloir et m'est iceluy pour gran- « dement recommandé, mais vous estes François et n'estes « pas appris, me douteroie, de la manière de faire des « Sarrasins de pardechà qui chevauchent à la gennette, « et est leur manière fière et moult à craindre à qui ne l'a « apprise, par quoy je vous conseilleroye que vous laissis- « siez sa présumption passer avecques le vent, car à vous « n'en est ne plus, ne moins autrement. » — « Ha! Sire, « ce dist Rebremette, adonc en l'honneur de Dieu, je vous « prie que le Sarrasin ne s'en voise point sans que je le « combatte. Au fort, si je meurs, vous n'y perdez riens, « et Dieu, espoir[1], y gagnera. Pour Dieu, Sire, souffrez de

[1] *Espoir*, peut-être.

« moy. » — « Or va de par Dieu, ce dist le roy, qui te doint « bonne aventure! » Et à ce mot Rebremette tournant bride vers le requérant, fit le signe de la croix, et mettant lance en arrest, vint courant vers son homme, lequel en dure et aigre bataille mist à mort et l'envoya jus de son cheval, couché à terre. Et ce fait, Rebremette regraciant Dieu de sa victoire, prist son erre, cuidant tourner devers son maistre le roy qui l'attendoit et le veoit combattre. Donc, ainsi qu'il cuidoit retourner, oyt crier de rechief une voix espoentablement après luy comme s'il le rappellast. Sy se tourna arrière ledit Rebremette et vit que un autre grant et puissant Sarrasin vint criant sur luy et soy demanant comme si l'ennemi lui fust au corps et venoit wayfant et le menassant comme si le dust avoir mengié aux dents. Sy commença ledit de Rebremette à varier un peu pour savoir qu'il estoit de faire, mais concluant brief comme le cas requéroit, et voiant que fuir la bataille lui seroit une honte perpétuelle, se recommanda à Dieu arrière la seconde fois, et venant rencontrer son homme de chocq comme deux tours, le porta à terre et luy avecques, et fut le cheval de Rebremette tué, mais ledit Rebremette, visé de corps et d'esprit, mais non grant homme, prestement se leva et tint le Sarrasin en soubté dessoubs luy, là où finablement le tua et le mist à mort, et disoient aucuns lors, qu'après victoire obtenue il lui coupa la teste et tout à pié la porta en sa main jusques devant le roy en sa bataille, auquel il en fit présent. Sy le reçut le roy à moult grant honneur et en fit de haulx contes à sa baronnie qui tout samblablement le glorifia moult en son faire, car de longs ans paravant n'avoit esté vu cas samblable, ne de si haute réputation condigne; mesmes s'en esmerveilloient les voians. Brief, le roy le remonta

honorablement et le fit chevalier sur la place en latin, lui donna beaucoup de biens et lettres publiques à tous princes crestiens de sa vaillance vue et cognue, et en signe et mémoire perpétuelle du cas lui commanda et donna à porter en tymbre sur ses armes un bras armé tenant une espée et sur la pointe de l'espée une teste de Sarrasin coupée toute sanglante contre-bas. En quoy il peut sambler vray ce que aucuns disoient que la teste lui avoit coupée et portée en présent audit roy, et depuis en haut lieu d'honneur ay vu porter audit Rebremette ledit tymbre, lequel lui refrecissoit sa gloire et sa bonne aventure en la bouche des hommes, là où l'enseigne a esté vue[1].

Ce chevalier droit-cy, après avoir esté en la recouvrance de Normandie avecques le roy Charles, pareillement et ès guerres gantoises avec le duc de Bourgongne son prince, partit de l'hostel dudit duc, povre escuier et quérant ses aventures. S'adressa premier ès Espagnes saudoier avecques le roy de Castille pour aller en Grenade, de là en Cepte pour l'aider à deffendre à l'encontre du roy de Fez, et depuis arrière la seconde fois avecques le roy de Castille là où il acquist cest honneur devant Grenade, dont le nom de luy fut solempnisé beaucoup en plusieurs marches et de gens de diverses nations qui s'y trouvoient à l'heure quant ceste besongne se fist. Par quoy, lui retourné ès marches dont il estoit, et par espécial en court, fut honoré et prisié, et reçu à l'advenant de son mérir[2]. Eut toutevoies des autres honneurs depuis bien grans, et desquels se fera le conte, quant il sera heure et lieu en l'année ensuivant.

[1] Chastellain fait ici allusion au champ clos tenu à Valenciennes par Jean de Rebremette, le 14 décembre 1458. (*Voy.* Jacques Duclercq, III, 40.)

[2] *De son mérir*, de ce qu'il méritait.

CHAPITRE LXXII.

De divers prodiges.

Sy laisse à plus en parler maintenant de ce chevalier pour continuer mes autres matières, dont une moy requérant que je ne l'oublie, se présente pour avoir avancement devant autres pour cause de sa condition estrange et peu oye semblable, jà-soit-ce que moy-mesme mettant amiration en ce qui m'en fut dit, n'en appreuve point la chose comme [pour] l'avoir vue, mais tant seulement par conte et relation de gens de bien. Prenant toutevoies assez pié sur cas samblables dont les nobles historiographes romains ont escrit en matière de prodige, tant plus m'enhardis droit-cy d'en faire narration, quant le temps les a produits et fait avenir, ne sçay à quelle signifiance. Il est vray que moy estant à Rouen en aucuns affaires de mon maistre le duc de Bourgongne, me fut certifié par gens dignes de foy qu'en une villette nommée Velly, en Veuquesin[1], vers la fin de may, en plein cler jour fut vue sourdre d'une veine de la terre une flamme de feu petite en son naistre, laquelle en sa continuation croissoit tousjours et montoit jusqu'au ciel, dont la grandeur et l'extension, avecques la clarté qui en partoit, estoit si merveilleuse que elle estaignoit celle du jour et sambloit le monde estre tout tourné en feu, voire à ceux qui là estoient comprins dedens. Sy en estoit tellement perplex le peuple dudit lieu et si arrière de sens que non sachant refuge fors seulement à Dieu, tout examiné, s'enfuy en l'église, cuidant que le monde

[1] *Veuquesin,* Vexin.

finast, et tant se monstra entrepris que les mères mesmes abandonnèrent leurs enfans au bers les aucunes, autres enprès le feu en l'âtre, comme si riens ne leur en fust, et s'enfuirent comme non visans qu'à sauver elles-mesmes, et en ceste perplexité se rua tout le monde à genoux en celle église, criant contre le ciel et orant[1] chacun en sa dévotion qui mieux mieux, sans donner entente, ne ascoùt l'un à l'autre. Dont il advint qu'en regardant contre-mont le ciel, oïrent réallement et se perçurent d'un merveilleux bruit en l'air et d'un clicquetis de multitude de légions de gens armés, comme il leur sambloit en tournant leur ascout et sentement à ce, virent avec ce visiblement une ou plusieurs églises, ce leur sambloit, à multitude de clochers et de tourelles tournées toutes contre-bas, ce dessoubs desseure, comme si elles dussent cheoir et périr, et eux ainsi enclos dedens cestui feu sans en recevoir aucun mal, demorèrent longuement en ceste vision, laquelle soy esvanouissant et le feu pareillement, se retrouvèrent arrière en la clarté naturelle du jour comme devant, et en firent leurs contes et leurs amirations merveilleuses l'un à l'autre et publièrent par toutes terres ce qui en estoit advenu. Ainsi me fut-il relaté pour vray.

Un autre prodige encore me fut raconté audit lieu, qui en ce mesme temps devoit estre advenu envers la cité de Mens, et disoit-l'on que vu avoit esté en l'aer deux merveilleuses cohortes de gens armés combattans l'une contre l'autre par toute mortelle ennemisté, dont en continuant leur bataille, un visiblement abattu chut jusques sur la terre, mais non y faisant repos aucun, fust prestement relevé en l'aer comme par avant, et lors s'esvanouy la vision

[1] *Orant*, priant.

aux regardans. Le tiers prodige encore y fut adjousté merveilleux, et me disoit-l'on que une infinie multitude d'oyseaux grans et blans comme cignes, avoient esté vus en l'aer, volans très-haut, et sambloient leurs plumes estre comme escailles argentées et reluisantes comme harnoys, ne faisoient toutevoies nulle noise, ne ne portoient signe nul de molesté l'un à l'autre, fors que toute merveilleuse jocondité plus que terrienne. Lesquelles choses, si vrayes furent, je n'asseure point, mais très-bien puis certifier que de gens notables et dignes de foy me furent recordées et acertenées estre véritables. Sy les ay mises, non pas par nécessité de ma matière, mais par amiration de la chose qui moult sonne estrangement, laquelle toutevoies, si elle a esté advenue, ne peut faillir de mistère en parfont sens non plus que de tarde créance en la plus part des lisans. Donc et pour raffermer la possibilité de cestui cas par autre cas samblable advenu de mon sçu jà longuement par avant cestui, maintenant quant je m'en recorde et que telles choses qui ne sont point de l'essence des matières de quoy on escrit, s'esvanouissent souvent des mémoires humaines et ne se peuvent toutes réciter en leurs propres lieux et heures, quant elles eschéent, pour ce que mémoire est là vile, il me souvient comment vers l'an XLVIII, sur les marches de Bretagne s'assamblèrent deux merveilleuses cohortes d'oyseaux en bataille l'une contre l'autre, en un beau plein champ, dont l'une cohorte sy estoient tous gays en nombre de huit ou dix mille, et l'autre sy estoient toutes pies en nombre égal aussi préparées à bataille. Sy vinrent à conflictiou ensamble ces deux espèces d'oyseaux et combattirent par tel haïr et si longuement qu'en mon bon retenir toutes les pies y demorèrent mortes sur le lieu et y furent trouvées par telle multitude que les

champs en estoient tous couverts, laquelle chose, jà-soit-ce que elle soit naturelle et que par envie aucune de nature procédant d'aucun accident, elles pouvoient avoir fait ceste congrégation l'un contre l'autre, toutevoies pour ce que l'effet en est estrange et non advenu autrefois ailleurs, il y chiet avoir estrange ymagination aussi, et ne doit faillir de mistère, quoy qu'il tarde ou court ou long, quant autrefois et aux Romains et autres, plusieurs longs événemens leur ont esté préfigurés soubs couvertes merveilleuses ostensions non bien capables, comme droit-cy peut estre, là où le temps de cestui mon présent vivre droit-cy et à ceste heure peut donner beaucoup de diverses ymaginations aux cler voians et faire doubter et frémir diverses et sauvages conséquences en temps advenir.

CHAPITRE LXXIII.

Comment le duc visita les villes de la Somme.

Comme en plusieurs lieux icy-devant, j'ay dit que le duc Philippe avoit bien à regarder devant luy et de soy fortifier de sens et de bon avis tous les jours de plus en plus, encore présentement suis-je bien constraint d'en escrire samblablement. Car de tous lez du monde l'approchoit-on par samblances de mauvais exemple, huy cy, demain là, et sambloit qu'on lui préparast manasces icy par gens d'armes, là par journées et conventions secrètes que aucuns capitaines et chiefs de guerre tenoient entre eux à Paris et ailleurs, et avec ce firent approcher leurs gens d'armes près de ses pays le plus que purent, aucuns sur les frontières de Picardie, autres sur les marches de Bourgongne, à Langres et ailleurs en assez de lieux, et pour

ce que cestes manières de faire estoient cas de mauvaise apparence, et que le duc craignoit que le peuple des villes sur Somme pouvoit estre variable aucunement et non ferme au besoing, jà-soit-ce que leur vie estoit pleine de félicité et de bonheur emprès ceux du royaume leurs voisins, le duc pour soy monstrer à eux, qui de long temps ne les avoit vus, ne visités, se disposa de les aller voir et de séjourner un peu de temps avec eux pour les renouveller en leur dilection et bonne amour envers lui. Et de fait soy partant de Hesdin, pour la première devant toutes les autres, alla à Abbeville, là où joieusement fut reçu, et vinrent tous les grans de la ville et les officiers au-devant de lui moult notablement bien loings enmy les champs et là lui firent la révérence. Sy fit celui soir le duc grant chère et lui porta-l'on les présens de vins largement. Le lendemain fit convenir devant lui tous ceux qui estoient en autorité en ladite ville, et là leur remonstrant toutes choses qui bien séoient à estre dites, leur interrogea comment ils estoient disposés envers lui et si leur vouloir n'estoit de lui estre bons et léaux subjès, comme il leur avoit esté bon protecteur et bon prince, qui tousjours les avoit doucement et bénignement traitié et non usé sur eux de nulles choses grièves, ne aigres, leur remonstrant aussy comment du vieil temps, et premier que ils fussent à lui, tousjours de leur franchise et bonne amour, au temps de la guerre, ils portoient sa querelle et lui estoient fermes et favorables, dont maintenant il les remercioit, et alléguoit que par plus forte raison, si le cas y eschéoit maintenant, plus devoient estre affectés à lui, car il estoit leur prince et seigneur, et avoient esté donnés à lui et transportés de la main royale en la sienne. De laquelle chose, jà-soit-ce que point n'y mettoit de deffiance, désiroit

bien toutevoies d'en avoir leur response pour celle heure de lors. Sur laquelle demande, quant ce vint à la response rendre, jà-soit-ce que aucuns y pouvoit avoir entre-deux couvertement qui avoient divers courages ainsi que gens ont, qui toutevoies n'avoient ne force, ne pouvoir, tous d'un commun accord respondirent très-affectueusement : « Mon-« seigneur, nous vous tenons pour nostre seigneur et pour « nostre prince et vous avons trouvé tel et si bon, grâce à « Dieu et à vous, que nous voulons vivre et mourir « avecques vous, et n'est difficulté nulle que vous y doyez « mettre, car nous savons bien qu'en ce faisant nous nous « acquittons envers Dieu et envers droit, et le devons faire « ainsi, car nous avons esté donnés et transportés en vos « mains par si grande et mure délibération royale que « riens n'est qui nous puist reprendre de nous tenir à « vous, ne qui nous doye forcer aussy, ne requérir de « faire autrement. Et pour tant, nostre très-redoubté sei-« gneur, nous et nostre ville et tous les habitans, grans « et petits, nous sommes tous à vous comme raison veut, « et n'est riens, ne ne sera, si Dieu plaist, qui nous dis-« traye de vostre amour et bonne obéissance. » Sy fut le duc très-bien content de eux et les en remercia, et faisant bonne et joieuse chère avec eux, y demora une espasce de jours et de là tira outre et s'en alla à Amiens, là où très-solempnellement fut reçu aussy, et, comme avoit fait interroger à ceux d'Abbeville, pareillement et droit-là aussi, là où la response fut de telle substance comme l'autre et d'aussy bonne efficace. Là fist-il sa feste de Nostre-Dame de la my-aoust, et y fust joyeusement reçu et festié en divers lieux. Mais après cinq ou six jours y avoir séjourné, pour ce que la mortalité y estoit grande et la plus subite qui avoit esté vue nulle part ailleurs, fut conseillé de s'en

partir plus pour sa famille que pour lui, car lui ne craignoit ne mort, ne autre rien onques, et s'en alla de là à Péronne, et de Péronne à Saint-Quentin, là où tout partout se monstra à son peuple, et leur renouvelloit leurs amours et leurs affections à sa personne, par pareilles paroles comme à l'autre part. Lesquels tous par considération de sa bonté et de sa puissance aussy et que ils veoient bien qu'en vivre et mourir avecques lui et en maintenir sa querelle gisoit tout leur bien et salut, et en faisant le contraire, leur mort et désertion, comme autreffois avoient esté bien expers, se déclarèrent tous affectés à lui de cœur et d'âme, et non-seulement affectés, mais constrains de raison et de droit de faire ainsi. Et par ainsi le duc, après avoir fait tout celui tour sur la rivière de Somme, repassant par Cambray, par Valenciennes et par Mons, se rendy à Nivelles en Braibant devers le dauphin qui demouroit là emprès, et là firent leurs conjoïssances toutes nouvelles, car avoient esté dessevrés d'ensamble par l'espasce de deux mois ou mieux.

CHAPITRE LXXIV.

Comment les Liégeois se mirent en armes.

Pendant ceste visitation donques que le duc fit de ses villes sur Somme et que le regard avoit à tourner en beaucoup de lieux, huy en France, demain en Angleterre, lui vinrent nouvelles d'une autre ennemisté arrière toute soudaine, et lui rapporta-l'on, et vray fut, que les Liégeois avoient mis leurs bannières sur le marché en signe de guerre et se vouloient mouvoir contre luy et invader

son pays de Haynau, et de fait furent esmus et se commençoient à lever jà en grandes tumultes et tourbes de gens comme tous effuriés et cela à cause d'une bonne et belle place nommée Fontaines[1], ville et chasteau, laquelle lesdits Liégeois vouloient maintenir que tenir se devoit de Liége et ressortir à eux, et le seigneur du lieu, un noble chevalier, nommé le seigneur de Fontaines, subjet et vassal du duc, alléguoit du contraire, et ne vouloit nulle part sortir qu'en Haynau, dont il tenoit souverainement le chasteau, content aucunement de la ville que ce fust Liége. Sy en avoit la question longtemps trainée entre les Liégeois et lui, dont finablement, maintenant, quant n'en purent avoir fin, délibérèrent de l'avoir au baston et conclurent d'y aller mettre le siége. Sy en fut le duc adverti, qui ne réputoit à guères grant chose leur manasse et monstra bien que ce n'estoit pas le plus fort de son soing que de résister à eux, ains dist très-bien: « Plust à Dieu, « quelque affaire que j'aye autre part, qu'ils y vinssent en « nombre de vingt ou de trente mille et que Dieu me « donnast grâce de les y voir à l'œil, pour voir lequel de « nous deux en partiroit à mauvais conte! J'ay bien ail- « leurs à entendre, mais encore laisseroie tout pour les « aller combattre. » Sy dist au seigneur de Fontaines qui estoit venu à conseil à lui pour savoir ce qu'il auroit à faire en cestui cas: « Sire de Fontaines, retournez-vous- « en et gardez vostre maison, et si effort nul vient sur « vous, ne vous en esmayez; je ne vous souffreray guères « longuement en ce péril que je ne vous en délivre à l'aide « de Dieu, et si vous n'estes fort assez pour garder vostre « lieu, je vous ordonneray gens pour vostre renforcement

[1] Fontaine-l'Évêque, à une lieue de Charleroy.

« assez bon nombre. » Et de fait ordonna à messire Jacques, seigneur de Harcies, un très-vaillant chevalier et bailli des bois de Haynau, de soy aller bouter en Fontaines avecques deux cens combattans, avecques le seigneur du lieu, leur commandant la garde d'icelui, et que au remanant ne se soussiassent de nulles manasces, quant encore toute la puissance de Liége se trouveroit devant eux. Sy alla ledit de Harcies et se mist sus au plus bel que pouvoit et s'attendy à l'aventure du remanant très-bien reconforté et le duc pareillement. Lequel escrivy à l'évesque de Liége son nepveu de ceste matière, qui grandement s'y porta bien en faveur de son oncle et mist grant peine à mettre son peuple en paix. Et le ravoyant durement de sa folie, lui remonstra la male aventure et la male perdition que il quéroit. Pareillement firent les nobles et les notables du pays, lesquels ne vouloient point avouer le peuple en ceste folie, et ne vouloient entrer en guerre, ne en estrif encontre le duc leur voisin, que trop bien avoient cognu autreffois. Sy leur en souvenoit encore et le craignoient et ne vouloient que vivre en paix avecques lui. Sy porta telle vertu le conseil de l'évesque et des nobles qu'enfin toute celle effuriée commune qui s'estoit ainsi commue, retira ses bannières dedens et se remist en paix, et donna repos au duc aussy en celui endroit, qui jà estoit pourvu de conseil et de gens pour les aller combattre à la plus grant joye qu'il eust onques. Aucuns toutevoies pour celui temps murmuroient, disans que ceste commotion des Liégeois avoit esté pratiquée de main costière non amie au duc et par foraine suggestion couverte, pour le faire entrer en inconvénient et en tribulation adfin d'estre tant plus foible et plus empeschié en autres résistances, là où on le quéroit, imaginant que

Franchois devoient avoir pratiqué cecy, parce que autreffois avoient voulu faire du samblable et s'estoient assayés souvent de les faire mouvoir contre le duc et de les avoir de leur alliance en son contraire.

CHAPITRE LXXV.

Comment les ambassadeurs du roy de Hongrie furent de rechef reçus à grant honneur en France, et de la mort dudit roy.

Matière maintenant, qui digne est de recort, vient droit-cy, c'est du roy Lancelot, roy de Hongrie et de Behaigne, lequel, comme il a esté dit cy-devant par plusieurs diverses fois, avoit envoié ses ambassadeurs devers le roy pour alliance et pour renforcement à l'encontre du duc de Bourgongne en sa querelle de Lucembourg, comme dessus est faite mention, et souverainement contendoit à la fille du roy, dame Magdaleine de France, pour l'avoir en mariage. Sur quoy ledit roy à la darrenière fois que les ambassadeurs hongrois furent devers lui à Lions et aiant assez agréable leur demande, leur respondit que quant ledit roy hongrois envoieroit devers lui ambassade aiant plein pouvoir de besongnier en ceste matière, volentiers il y entendroit, et cognoissoit bien que sadite fille y pourroit estre bien logée, et atout celle response partirent de lui grandement contens, comme il a esté dit, et tenoient le mariage comme accordé, et errans par leurs longues journées et loingtaines marches au retour devers leur maistre le roy Lancelot, lui firent recort de ce que besongné avoient avecques le roy des Francs, qui moult se tint à reconsolé de leur joyeux rapport et délibéra bien en

lui-mesme de parfaire le remanant honorablement puisque si avant en estoit, comme il fit en effet. Car tantost prenant conseil avecques les grans de son royaume sur la manière du faire, ordonna un arcevesque chief de son ambassade pour tramettre arrière en France avecques autres grans seigneurs grant nombre, de trois nations, dont l'une sy estoit de Hongrie, l'autre de Behaigne, et la tierce d'Austrice, entre lesquels y avoit aucuns autres évesques encore pour accompagner l'arcevesque. Et à iceluy arcevesque, comme chief, donna tout entier et plein pouvoir de besongner en la matère de ce mariage avecques le roy des Francs et en toutes autres matères collatérales touchant le duc bourguignon, sans réserver riens. Et furnissant iceux d'or et d'argent, de vassellemens et de riches joyaux, pour donner à sa noble espouse et ailleurs, les pourvoians aussy de charroy et de toutes diverses manières de richesses et habillemens de drap d'or et de soye, de riches pennes et de tout ce qui pouvoit donner pompe et parement, avec ce que les seigneurs de eux-mesmes estoient riches et puissans, les mist sus et les envoia en France en très-haute magnificence et pompe, qui tant firent et si longuement errèrent par les champs, que jà entrés en France, firent leur entrée en la ville de Tours en Touraine le VIIIe de décembre, jour de Nostre-Dame, l'an mil CCCC LVIJ, en nombre environ de sept cens chevaux et vingt-six charriots bien richement attelés de gros roncins. Sy avoit en leur nombre multitude de grans seigneurs des trois nations, dont les noms sont durs à nommer à ceux de la langue françoise, par quoy je les trespasse, excepté que le seigneur de Rodemac, contraire du duc de Bourgongne en la querelle de Lucembourg, les accompagnoit comme un des principaux moveurs du débat. Pareille-

ment fit le prévost de Trèves et messire Adam de Castenem avecques bien trente gentilshommes des marches d'Ardenne, qui tous entrèrent en moult belle ordonnance en ladite ville, et en faisoit bel voir l'estat et le contenement. Car tout premier allèrent au devant de eux tout loings hors des portes les prélats de diverses esglises, moult richement en point et accompagnés à leur appartenir, comme l'archevesque de Tours, l'évesque de Coustances, l'évesque du Mans et plusieurs autres prélas et gens d'esglise. Après allèrent ceux de la cité de Tours, nobles et bourgeois, qui firent leur route à par eux, et tiercement alla après le chancelier de France, messire Guillaume Jouvenel, avec ceux du conseil qui fit la tierce route, et la quatrième route et la darrenière firent les contes de Foix, de la Marche, de Dunois, Philippe de Savoie, fils du duc de Savoie, le marquis de Saluce, le seigneur de la Tour, le séneschal de Normandie et grant multitude d'autres gentilshommes, chevaliers et escuiers, qui tous ne se peuvent nommer et lesquels le roy avoit fait venir là pour parement. Lors toutes cestes gens venus jusques auxdits ambassadeurs qui s'en venoient tousjours avant, là se misrent en ordonnance, et s'avança le chancelier du roy et bien viegna lesdis ambassadeurs très-révéramment et leur fit une oration très-belle en latin, et leur monstrant chière amiable, les reçut à grant joye, et pareillement eux à lui et aux autres monstrèrent un très-joieux visage. Lors chevauchèrent ensamble les deux archevesques et le chancelier de France avec eux, et toute autre gens d'esglise avecques gens d'esglises, chevaliers avecques chevaliers, seigneurs avecques seigneurs, escuier avec escuier, et en cest estat entrèrent à Tours dedens la ville en magnifique estat bien ordonné, et les mena-l'on jusques à leurs logis là

où le festiement leur fut fait grant et la visitation bien soigneuse pour cause que de prime face ils ne purent aller vers le roy lui faire les honneurs pour ce que ledit roy estoit malade et l'avoit esté jà une pièce. Sy les convint bien séjourner dix jours entiers, premier qu'ils le vissent, ne la royne aussi, ne celle pour qui ils estoient venus de si loings, et estoit logé le roy, ensamble et la royne, au Monstis emprès Tours, là où ils se logèrent de coustume et de tout temps.

Après donques ces dix jours passés et que le roy estoit revenu à lui assez bien, le XVIIIe du mois de décembre furent menés ces ambassadeurs hongrois devers le roy, à Monstis, là où le roy estoit assis en son trône reluisant d'or, tout adestré des princes de son sang grant nombre et d'autres grans seigneurs. Et lors lesdits ambassadeurs venus devant lui, lui firent la révérence et les recommandations de leur roy, le roy Lancelot, lesquels le roy reçut à moult agréables et les bienviegna très-humainement. Et alors l'arcevesque hongrois, chief de l'ambassade, commença à faire sa proposition en latin, toute en haut et en publique, tendant à remonstrer au roy la grant affinité de lignage, qui estoit entre lui et le roy leur maistre le roy Lancelot, et comment de tout viel temps les deux royaumes de Hongrie et de Behaigne avoient eu tousjours une singulière amour et affection à la très-crestienne maison de France, pour laquelle refrescir de nouvel et reconsolider par nouvelle considération, leur roy, le roy Lancelot, désirant ce mesme comme ses pères, les avoit envoiés devers luy pour soy y obliger et lyer, et [les avoit chargés] de lui demander sa fille en mariage, comme par avant lui avoit fait toucher par autres ses ambassadeurs, que bien avoit reçus; et pour tant venus de loingtaines marches devers

lui à ceste cause, lui requirent ladite dame sa fille qui estoit la rien du monde seule par qui l'amour entre deux si haulx et si puissans rois pouvoit estre rejointe et renervée de nouvel, disant, outre ce, que quant amour et considération auroit entre lui et leur roy, que au monde n'avoit rien nulle qui les pust nuire, et que de tout temps jusqu'à celuy jour les rois de Hongrie et de Behaigne avoient esté alliés avecques les roys françois, et encore le désiroit cestui plus que nul de ses devanciers, et dist cestui arcevesque : « Sire roy, tu es la colombe de la crestienté, et « mon souverain seigneur le roy Lancelot en est l'escu; « tu es la très-crestienne maison, et mon souverain sei- « gneur en est la muraille, » avecques plusieurs autres belles allégations sur lesquelles il termina bien notablement et en grant sentence et qui moult plurent au roy et à chascun.

Le roy donques aiant oy ceste belle et notable proposition, à laquelle il seoit bien response non despourvue de sens, fit respondre par son chancelier sur les points et les articles qui bien avoient esté notés, et comme ils avoient esté en termes moult acceptables, fit faire la response aussi la plus que l'on pouvoit propre à l'amour requise; mais pour ce que la manière de l'alliance requise n'avoit point esté pleinement conclute, sur quoy, ne comment, le roy leur députa aucuns de son sang et de son conseil les plus grans pour communiquer avecques eux sur ceste matière et pour finablement, sans nulle contradiction, venir au parfait du mariage, auquel le roy estoit enclin si bien comme le roy Lancelot, et ne désiroit autre chose fors que la chose se fist. Et sur ce partirent lesdits ambassadeurs du Monstis, allèrent visiter la royne et la fille du roy, dame Magdaleine, et de là retournèrent à Tours en

leurs hostels, notablement accompagnés, manastrés[1] toutevoies de beaucoup de haulx et de grans princes d'estre festoyés merveilleusement, comme ils avoient entrepris tant par l'enhortement du roy, comme pour leur propre honneur, dont le conte de Foix, un très-gentil prince et belle personne, estoit celui qui premier l'avoit entrepris et qui premier aussi le mist à effet devant tous les autres de France, et tellement le fist que à lui seul en demeure l'honneur. Car aux autres, fortune n'estoit pas si amie que d'atteindre jusqu'à là, parce que, premier que le second y pust venir, les nouvelles vinrent de la mort de celui pour qui on le faisoit, c'estoit du roy Lancelot, qui autant de cœurs attrista en un moment de heure comme il en avoit bouté en vaine joye en trame de longs ans. Mais comme il ne soufist mie dire que cestui gentil prince le conte de Foix fit une grant et hautaine réception à cestes gens, qui ne dit emprès la manière comment et en quelle mode, pour tant, pour plus ouvrir la hautesse de la feste, je vous deviseray droit-cy ce que j'en appris de Toison-d'Or, roy de l'ordre du duc, qui pour celui temps y estoit et veoit et oyoit tout ce qui s'en pouvoit voir et oyr, comme homme notable entre les autres de son temps et de la plus grant crédence en son estat qui vesquit lors[2]. Sy est vrai que le XXIIe jour de décembre, tous ceux de l'ambassade généralement estoient fait convenir en un lieu grant et spacieux que le conte de Foix avoit retenu et fait mettre à point pour les festoyer, et droit-là avoit fait dresser plusieurs tables et dressoirs, avoit fait tendre et décorer chambres et salles diversement de riches draps et

[1] Je ne connais pas ce mot.

[2] Il faut noter avec soin tout ce qui rappelle les relations de Chastellain et de Lefebvre-Saint-Remy.

de tapisseries, avoit fait et donné les entremès et les pompeuses ostensions diverses, lesquelles il vouloit mettre avant, avoit semons toutes les perles et les fleurs des hommes et des seigneurs de la court, dames et damoiselles, et tout ce que pouvoit sambler estre bel et séant à haute feste. Donc pour venir à l'effet, les chiefs de l'ambassade, l'arcevesque et tous les autres seigneurs hongres et behaignois estoient assis à par eux à haute table et tant seulement le chancelier de France emprès eux, dont des mès, ne du service, ne de quelles viandes ils furent servis n'est œuvre d'en faire mention, parce que la narration en est inutile et que chascun peut bien savoir que toute abondance y estoit en tant que pour argent on en pust finer ou que terre en pust rendre aux hommes recouvrance. A l'autre table estoient assis les autres chevaliers et escuiers de l'ambassade en nombre environ de soissante personnes, et à la tierce table séoit tout au plus haut bout la damoiselle de Chastillon, et messire Jaques Trapt emprès elle, la damoiselle de Villequier, le conte du Maine, la dame de Chastillon, le conte de Vendôme, la damoiselle de Chasteaubrun, la damoiselle de Rony et plusieurs autres. Aux autres tables estoient assis toute manière de gens de l'ambassade, clercs et gentilshommes et gens d'esglise, en nombre bien de deux cens, sans l'évesque de Passau, qui ne sist point à ce disner, ne nul de ses gens, pour cause qu'il estoit mal disposé et estoit fiévreux. Le conte de Foix, le conte de la Marche, le conte de Dunois, Philippe de Savoie, le marquis de Saluce, le seigneur de la Tour, ni le grant séneschal de Normandie, le seigneur de Prie et plusieurs autres grans seigneurs, toutes ces gens-cy n'y furent point assis en salle, mais allans devant les mets, la pluspart de eux, jusques tout fut parservi, [et]

disnèrent en un lieu à part. Mais en trespassant la multitude des viandes délicatives, convient bien dire les entremets qui y estoient entrelaciés très-somptueux, car tout premier y avoit un grant chasteau auquel y avoit quatre tourelles et au milieu une tour principale à quatre fenestres et à chascune fenestre un visage de damoiselle, dont la chevelure pendoit en arrière et n'en veoit-on riens que le visage et les cheveux. Au plus haut de celle maistresse tour avoit une bannière des armes du roy Lancelot, et à l'entour des tourelles avoit les armes des ambassadeurs chiefs, et par dedens la grosse avoit six enfans chantans par tel art que le chant sambloit procéder de la bouche des damoiselles. Le second entremets sy estoit un tigre hideux en son samblant, car estoit gros et court et avoit teste terrible à denture de sengler, et en icelle deux cornes courtes et agues; sy se sambloit ladite beste remuer de par elle comme s'elle fust en vie, jettoit feu par la geulle et se faisoit regarder. Le troisième entremets sy estoit un grant roc, où il avoit cincq petis enfans habillés comme enfans sauvages, qui yssirent du roc et commencèrent à danser la morisque. Le quatrième entremets estoit un très-habile escuier, qui sambloit estre à cheval, et avoit fausses jambes par dehors si bien faites à mesure que elles sambloient estre les propres siennes et qu'il séist sur un cheval vif. Estoient lui et son cheval houssés très-bien, et bondissoit parmy la salle et tournoit en l'aer comme feroit un coursier, et lui advenoit très-bien à faire son personnage, tenoit en sa main un pot paint de diverses couleurs, et d'icelui yssoient diverses fleurs, roses, margrites, violettes, giroflées et autres de diverses espèces, dont sur toutes les autres y avoit une fleur de lis grande, toute pleine de petits lis, et l'assit en cest estat sur la grant

table. Après cestui entremets fut apporté mistérieusement un paon en vie, et fut apporté à la grant table adfin de faire vouer ceux qui vouer voudroient. Donc à ladite grant table n'y avoit nul qui vouast, mais très-bien à l'autre, là où estoient assises les dames. Là y avoit-il deux seigneurs allemans qui vouèrent, dont sy estoit messire Jaques Strapt, et voua que pour l'amour de la damoiselle de Villequier, emprès laquelle il estoit assis, jamais il ne seroit à table, ne à disner, ne à souper, jusques à ce qu'il eust fait armes pour l'honneur d'elle. L'autre chevalier sy estoit hongrois, et fit vœu aux dames et au paon que un mois après que arrivé seroit en son pays, il romproit deux lances à fers esmolus pour l'honneur de la damoiselle de Chasteaubrun, ne que jamais ne se vestiroit que de noir jusques il eust accompli son vœu pour l'amour que ladite damoiselle en estoit vestue pour tout icelui jour. Après donques ces vœux faits, furent portés aux tables grans plats pleins de confites et d'espices faites en diverses formes de bestes, comme de cerfs, de bisses, de senglers, de ours, de lyons, de lupars, de singes, de licornes, de tigres et de toutes autres bestes estranges; et estoient ces plats tous armoriés des armes de ceux-là où on les asséoit. Sy n'y furent mie oubliés les héraulx et roys d'armes, trompettes et ménestriers et toutes telles gens, ains y furent les dons grans et larges et y cria-l'on : « Largesse! » à haute voix. Au roy d'armes de Hongrie seul et à par lui, le conte de Foix lui envoia dix aunes de veloux, et ce fait, et que les tables estoient levées, on commença à danser, mais guères longuement ne dura.

Cestui festiement, qui estoit bel et somptueux, fit le conte de Foix pour commencement de bonne chière et de révérence à la seignourie estrange qui là estoit, dont par

l'apparence qui droit-cy estoit monstrée en commencement, l'yssue se devoit bien attendre moult excellente, si fortune eust esté d'accord avecq leurs proposemens. Que nenny, comme apperra tantost, quant sur un appareil que avoit fait faire messire Charles d'Anjou, conte du Maine, pour mettre avant le troisième jour de Noël, le plus haut et le plus cousteux qui onques avoit esté vu par delà, la propre veille de Noël, en la ville de Tours, où se préparoient les hautes et diverses richesses nuptiales, là où se machinoient toutes jocundités et exultations, toutes effluences et plénitudes de bonnes chières, là vinrent nouvelles qui tous amortirent ces haulx proposemens, qui subvertirent [tous ceux qui] toutes cestes hautes extrémités délibérèrent, qui attristèrent les cœurs, qui desconfirent les vertus et les pensemens, et en lieu de joye espérée et promise, portèrent boisson d'amertume et de désolation, dont depuis le roy jusques au plus povre de son Estat convint tous les cœurs estre abreuvés, l'un plus, l'autre moins, chascun selon sa vocation et selon l'intérest qu'il y pouvoit avoir, car vinrent certaines lettres aux seigneurs les ambassadeurs comment ils ne visassent qu'à faire brief retour et que à leur roy, le roy Lancelot, ne failloit point de prouvision de femme, car jà gisoit rendu à sa sépulture, et lui avoit fait mort ses nopces darrenières, lorsque fortune à sa royale jouvent n'avoit encore consentu les premières. Là eust-on vu cœurs souspirer et gémir, bouches former voix lamenteuses, yeux fondre larmes, mains tordre et estraindre, regards jetter en terre et muser, et toutes chières et samblans des deux sexes estre surprins comme de mort. N'y avoit nul à qui sens fust souffisant pour conforter autre, ne à qui entendement fust capable de sa fortune, ains au plus cler voiant sam-

bloit sa lumière estre ténèbres, et à qui plus se soloit réputer heureux en ceste alliance, sambloit estre une dérision de fortune qui lui faisoit la moue, comme en effet il pouvoit sambler à beaucoup de sages, car onques je croy n'a esté vu, ne oy que de si loingtaine région et en tel estat une si grant ambassade soit venue nulle part pour quérir femme, là où en traitant le mariage on annonçast la mort de l'espoux, encore en lieu là où les affections des parties ont tant porté ardeur pour estre conjoins, dont maintenant par cestui accident furent frustrés de leurs secrètes intentions, et voirement estoit-ce bien un cas de grant esbayssement et une chose de merveilleuse interprétation estrange, considéré encore les racines en quoy cestes si affectées conjonctions estoient fondées, dont plus ne me vueil eslargir quant au présent, mais en laisse le secré à la hautesse divine qui juste est et inrépréhensible en ses opérations, et ne peut nulluy attaindre à l'investigation des causes, pour quoy il fait ainsi ou ainsi, sinon que tout il fait en pois et en mesure et en équité expédient à humain salut par sur l'entendement des hommes.

Mal seroit racontable la doloreuse rabat-joie que là transmettoit variable fortune entre tant de haulx hommes, princes et seigneurs, et comment en si soudain sursault fut faite si amère mutation de joye en dueil, d'orgueil en humilité, et de haulx présomptueux proposemens en confusion de courages, car si les richesses et les pompes qui se préparoient du costé des François estoient grandes, non moindres estoient celles des estrangiers ambassadeurs, que monstrer pensoient en la solempnité de fiansailles, voire à la mode de leur terre. Car estoient merveilleusement furnis de tout ce qui peut décorer corps humain, avoient draps d'or et de soye pleins charriots, perles et pierreries

en œuvre et dèhors œuvre, chevaux et montures, et tout ce qui à ce duit, vasselle d'or et d'argent, non-seulement pour leur indigence[1], mais pour en donner et distribuer ailleurs en largesse. Avoient dons pour donner à la royne, autres pour donner à l'espouse, autres pour donner aux dames de la court, et de l'argent telle quantité que plus tost souhaits leur faillissent que biens terriens, qui toutevoies fut réputé à riens, tout mis à povre estimation en un moment, et de quoy diversement pensoient à maintenir leur joye, diversement leur donnoit confusion et mattise, dont, et si la cause y estoit grande envers eux, non moindre certes devoit-elle estre vers les François, qui les uns et les autres tous deux se trouvèrent moqués de fortune, escharnis et truffés des influences de là sus, tout ainsi comme povres misérables gens à qui n'a que perdre, ne mesprendre, et de qui, ne les dieux (par manière de parler), ne les puissances supérieures ne font conte, ne estime mesme par la miserableté de eux, à peines ne se daignent embattre entour de leurs personnes, quant à un chétif il n'y a que prendre, ne que tollir, il n'y a que changer, ne que varier; mais à l'entour des haulx et des grans à qui les yeux sont extollés en l'aer et ne regardent en bas, si petit non, se confient en leurs puissances et seignouries, se fondent en leur félice et amie fortune, quant celle parilleuse moqueresse mensongière leur peut tourner le verroul de sa roue et faire sentir aucune confusion, de ceux-là elle se rit, de ceux-là elle se délice et dégoise, et quant [elle] les a tous enveloppés d'adversités et d'obprobres, lors elle s'en moque et les monstre au doy, lors, en repreuve de leur présomption non amesurée, leur fait la moue de dérision,

[1] *Pour leur indigence,* pour leurs besoins.

voyant leurs yeux (comme droit-cy François pouvoient ymaginer en eux qu'ensi en fust), que tout le cas advenu leur estoit préparé ainsi de fortune pour leur donner trempe et mixtion bonne en leur nouvelle félicité, pour leur donner prudence et discrétion en tous leurs haulx et grans affaires, et finablement, par correction de cestui accident qui leur estoit un miroir plein de mistère, leur donner vacation et estudie, non pas tant seulement en propre privé bien, non pas en avancement d'aucunes partiales querelles, ne intentions envieuses, mais en toute évidente nécessité publique, salutaire au monde et agréable à Dieu, comme qui piliers sont, targe et escu de la crestienté ou doivent estre. Donc, quant l'abus y chiet et que l'ordre y est pervertie, et que le rebours s'y treuve et se met avant que pité est, n'est pas merveilles si la reprehension aussy y vient aucunes fois de la main de là sus, laquelle ils ygnorent.

Or avoit esté malade le roy durement, mais revenu à luy sans encore vuidier sa chambre. Sy fut avisé que ceste mort du roy Lancelot lui seroit celée encore par aucuns jours de peur qu'il n'en rechust arrière en son mal, car moult craignoient son dueil et le démener qu'il en feroit, et que la parversité d'une telle aventure ne lui devenist matère de mort, et pourtant lui voulurent-ils celer le meschief jusques il seroit plus fort au-dessus du danger, car encore estoit-il si foible que le jour de Noël auquel il avoit proposé de tenir estat royal, il le fit tenir par son serouge, le conte du Maine, cuidant tousjours toutevoies que la joye se continuast entre eux, ce que non, comme il appert, mais il n'en savoit riens pour cause qu'il se logeoit dehors la ville et que l'on avoit fait deffense sur peine capitale, que nul au monde ne s'avançast de lui faire samblant de

riens, ne homme, ne femme, jusques il seroit heure et conclu par les seigneurs du sang, lesquels firent faire un très-bel et somptueux service en l'esglise de Saint-Martin de Tours, le XXIXe de décembre, là où furent le conte du Maine, le conte de la Marche, le conte de Dunois, le fils du duc de Savoye, le marquis de Saluce, messire Jacques de Lucembourg, le seigneur de Bueil, amiral de France, le mareschal de Sainte-Treille, le seigneur de Mailly, le seigneur de Prie et plusieurs autres grans barons. Le chancelier de France y estoit aussy, ensamble tous ceux du conseil, et [ce] que moult piteux faisoit voir, c'estoient les ambassadeurs tristes et desconfortés, cuidans estre venus aux nopces, qui se trouvoient maintenant aux obsèques, et aians robes de drap d'or pour eux parer, ploroient maintenant soubs un noir habit. Moult certes estoit piteuse leur chière et moult desconfortable leur contènement. Sy estoit-il de tous les autres. L'évesque de Coustances chanta la messe, deux cens et soixante torches y avoit pour décoration du service et mille cierges allumées. Tous estoient vestus de noir les porteurs de torches, et y donna-l'on pour Dieu deux cens livres tournois, lequel service fait à l'appartenir d'un tel prince, le mieux que l'on avoit pu, fut conclu par les seigneurs de faire savoir au roy ceste douloureuse aventure et de la lui dire ains plus tost que plus tard. Car jà le longuement demorer annuioit à ceux de l'ambassade qui considéroient eux estre venus pour nient et moqués de fortune. Sy fut avisé que messire Pierre de Breszé, grant séneschal de Normandie, pour ce que haut chevalier estoit et homme de moult bel et plaisant langage, diroit les mots, car il savoit manier le roy mieux que nul autre. Sy lui dit l'aventure et le cas advenu, en quoy le roy se mua très-fort. Toutevoies à chief de pité

regracia Dieu, et le mieux que put, il prist patience en son adversité, disant que puisqu'il plaisoit à Dieu qu'ensi en fust, force lui estoit bien de le tolérer et de le prendre en gré. Ceci estoit le pénultime jour de décembre, que le roy reçut ces nouvelles, et pour tant que lesdits ambassadeurs ne quéroient plus guères séjourner au lieu de leur telle tristeur, et que la demeure désormais leur donnoit annuy, ce mesme jour allèrent prendre congé à la royne et à sa fille dame Magdaleine, et de par leur roy défunt lui firent présent d'un riche collier, d'un dyamant et d'une robe de drap d'or à la façon de Hongrie. Sy fut la pité grande qui droit-là fut demenée et le pleur moult desconfortable, car ny avoit celle, ni celuy qui tous ne plorassent et mère et fille et tous, estranger et privé, et tout ce qui estoit à l'entour. Le lendemain qui estoit le darrenier jour du mois, pour consommer tout, allèrent prendre congé au roy, là où arrière il y avoit nouvelle plorerie et nouvel dueil. Présentèrent au roy quatre chevaux blancs qui avoient esté conquis sur le Turc, dont sur les deux avoit pages et les deux autres menés en main, couverts de drap d'or et sellés à la mode turquoise, prirent humblement congé et à très-grant et dur regret l'un de l'autre, dont et, si le congé prendre estoit piteux à oïr et à voir du costé des Hongres, aussi estoit-il lamentable aussi et plein d'amertume du costé du roy qui tout se paroffroit à eux et à leurs affaires et aux affaires du deffunt, tout ainsi comme s'il vivoit. Laquelle chose il monstra bien depuis et temprement, comme vous orez, plus que besoing ne faisoit toutevoies, et leur donnant vasselle d'or et d'argent, draps d'or et de soye, chevaux et harnois, coupes d'or pleines d'escus, montant tout jusques bien à vingt-deux mille escus ou plus, les commanda à Dieu et leur donna sa grâce et son amour

en promesse d'amisté perpétuelle, et sur ce point partirent et se remirent en retour vers leurs pays.

CHAPITRE LXXVI.

Comment le duc de Bourgongne apprist à grant regret la mort du roy Lancelot et celle de messire Jehan de Coymbre.

Ceste mort du roy Lancelot fut annoncée tantost au duc de Bourgongne, estant en sa ville de Bruges avecques le dauphin viennois, lequel duc, jà-soit-ce que ledit jeusne roy lui portast ennemisté pour cause du pays de Lucembourg duquel il se disoit héritier, toutevoies lui desplut moult son trespas et complaignoit durement sa mort, pour cause que fils estoit de son cousin germain le duc de Austrice, eslu empereur, et pour cause aussi que grant dammage estoit de perdre un tel jeusne prince taillié de pouvoir faire un grant bien à la crestienté, en la marche où il estoit, disant assez de fois et affermant que c'estoit dammage de sa mort, et combien que pour cause de l'ennemisté il sambleroit que aucunement il en devoit estre aise, toutevoies, obéissant plus à nature qu'à courrage, réallement il en fut courchié en cœur, et ne lui sambloit pas que, quant il eust vescu longuement, que son ennemisté lui eust porté tel préjudice que sa paix en dust estre amendrie, ne sa fortune, sinon par l'alliance du roy françois, en quoy il estoit reconforté, et souverainement en cestui endroit là où la querelle d'entre eux deux ne touchoit de riens au roy, sinon par volenté plus que par raison, ainsi que l'on quiert noises souvent volontaires mais non pas nécessaires. Donc, et si loisible est d'en parler par manière de conjecture, ainsi que divers entendemens diverses choses conçoivent,

sans présumer toutevoies de vouloir trop enfonser les secrets de Dieu, il sambleroit droit-cy, comme en autres lieux ay parlé en termes samblables, que ceste mort du jeusne roy ait esté faite par jugement de Dieu pour exempler le roy et reprendre en son chemin, et pour lui oster hors des mains ce par quoy il avoit volenté peut-estre de donner moleste à la crestienté, traveil et inpugnation à ce bon duc, son tant léal serviteur et parent, son tant humble et révérend envers lui, son tant charitable pardonneur de mal œuvre jadis, son tant cordial et ardant procureur de sa félicité, laquelle chose ne lui eust point esté honneste, ne salutaire et moins encore agréable à Dieu, et pour tant Dieu pourvoiant tousjours au salut des hommes et souvent malgré eux, et voiant les humains proposemens qui se font maintesfois en vicieuses passions, lui au rebours de leur entendement dispose de leurs chemins et les maine à fins contraires de leur contendre, comme droit-cy en cestui événement là où onques ceste mort, et encore en tel approche d'alliance et de mariage et en telle extrémité de pompe, ne fut parmise, ne donnée sans grant mistère, auquel les hommes ne peuvent attaindre que par ymagination, parce que à la sainte providence de Dieu tant seulement en appartient le discerner et d'en déterminer le secret.

Le duc pour ceste mort se vesti de noir et tint chambre par aucuns jours sans vuidier dehors, remenant en conte souvent son cousin le roy deffunt par manière de complainte, là où se monstra prince de bonne nature et de bon sens, car ne fut onques homme qui en tirast un mot autre que honneste et de grant los à lui, ne en quoy on pust percevoir que aise fust de sa mort, dont ce que plus lui donnoit cause de le complaindre, c'estoit que ès marches de Levant, là où ledit roy estoit chief et le plus puissant, il

voioit l'escu et la protection des crestiens estre péry et les infidèles pouvoir invader maintenant le pays de Honguerie et les terres crestiennes là entour, lesquelles cestui jouvencel son cousin qui estoit prince de courrage et de grant venue par temps, estoit taillié de deffendre et de garantir valeureusement, qui estoit la chose du monde que plus il désiroit et de quoy plus lui prenoit pité, quant il en voioit le rebours et que les aventures du monde ne se vouloient tellement accorder ensamble que lui-mesme encore en ses vieux jours ne s'y pouvoit trouver pour aider à deffendre la foy de Dieu, comme largement et plus que prince de son temps, tout seul s'y estoit offert par plusieurs diverses fois, là où onques n'a trouvé secours, ne confort, ne en empereur, ne ailleurs, par plus donner entendement et vacation à propre fait qu'à celui de la foy publique, ne de Dieu, comme plus à plein en est escrit icy-dessus en divers lieux, et là où lui-mesme se transporta embléement jusques sur la rivière de Dunoe, à intention de trouver l'empereur et de tirer outre à l'encontre du Turc, premier que jamais retourner, s'il eust trouvé aucune assistence, que nenny, ne celle fois, ne autre là où à plusieurs fois l'a requise. Et pour tant venant à la mort du roy Lancelot, de laquelle il se monstroit douloureux, jà-soit-ce que le savoit son ennemy, toutevoies, adfin que nul ne pense qu'en cela y eust ypocrisie, ne fiction, je vous allègue droit-cy la cause de sa douleur, qui est de grant recommandation en lui et véritable aussi, car non-seulement en ce cas droit-cy il s'est monstré vertueux et plein de fruits nobles, mais en tous autres dès le commencement de sa vie et de son régner il s'est trouvé et monstré tel. Ne quist onques riens à fraude, ne à cautelle, ne fit onques injure, ne tort à nulluy, ne menty onques sa foy, ne à Dieu, ne à homme, ne prist

onques conspiration par envie, ne machination vicieuse par hayne, ne faussa onques foy, ne serment, ne n'entreprist chose plus honneste laissée que faite, mist tousjours Dieu en son propos et en toutes ses œuvres, et soy confiant en équité et en preudommie, ne craignoit nulles humaines machinations, ne nulles terriennes manasces, et sur tout et devant tout il proposoit le fait de Dieu devant le sien propre. Par quoy donques, pour attester le bien là où Dieu l'a assis et là où le monde l'a vu et cognu tout en appert, je prononce par mes escrits et certifie ceste mort du roy Lancelot avoir esté amère au duc en son cœur par vertu de charitable amour et de noblesse qui estoit en lui, et par les regrets qui sont dessus allégués, nonobstant l'ennemisté toutevoies que le jeusne défunt lui avoit proposé de mouvoir, de laquelle ne faisoit guères grant pois.

Et comme ceste mort de son cousin estoit au duc matère de tristeur, en avoit encore une autre qui lui estoit samblable et dont il avoit reçu les nouvelles qui moult lui estoient dures, c'estoit d'un noble jeusne chevalier, l'un des princes du monde mieux taillié à devenir homme de grant los, lequel il avoit nourry et marié à la fille du roy de Cypre, messire Jehan de Coymbre, nepveu de la duchesse sa femme, né de Portingal. Cestui noble chevalier de l'ordre de la Toison d'or fut empoisonné d'aucuns gouverneurs du royaume de Cypre, lesquels, prenans dueil en sa manière de gouverner qui estoit vertueuse et utile audit royaume, conspirèrent contre lui et lui brassèrent la poison de sa mort, que dammage fut la plus grand des crestiens. Car de mes yeux jusqu'à celuy jour, n'avoie vu homme onques plus enclin à haute disposition, ne à haute vertu, et pour tant fortune envieuse d'un tel bien futur au

monde envenima les cœurs d'aucuns mauvais pour lui avancier la mort. Disoient aucuns aussy que mesme la mort du roy Lancelot avoit esté avancée par ceste manière et que la poison à lui bailliée estoit de telle composition qu'elle pouvoit mettre le corps en telle samblance comme si mort fust de pestilence, et se firent à cautelle les procureurs de cestui fait, adfin que l'on n'attribuast point sa mort à mauvaisté d'homme, mais tant seulement à œuvre de nature corrumpue de mauvais aer. Toutevoies fust la mort naturelle ou violente, pité y avoit à tout lez et grant dammage tant en Cypre comme en Honguerie, quant deux si haulx princes et de si grande attente en florissant eage estoient prévenus de mort, et tout en un mesme temps. Sy ne fut mie sans mistère que la très-triste et sombre commette s'estoit monstrée en la saison devant, quant ces deux-cy tristement et confusément le plus que l'on oïst onques, ont terminé leurs jours par mauvaistié procurée. Furent empoisonnés aussy cinq gentils hommes avecques le prince d'Antioche, messire Jehan de Coymbre, qui tous moururent avecques luy, en grant pleur et regret de la fille du roy , qui depuis se remaria au fils du duc de Savoye.

Cestes doloreuses nouvelles venues donques d'un lez et d'autre, le duc qui onques ne se trouva lent en honneur, ne endormi en devoir faire, fit pour chascun de ces deux princes un moult bel et dévot service en l'esglise Saint-Donas, à Bruges, solempnel et moult riche, et premièrement fit faire celui du roy Lancelot, son cousin, lequel avoit sa bière la plus magnifique qu'on pouvoit voir et toute telle comme à hautesse royal appartient. Estoit le tombeau tout couvert de veloux noir estendu et trainant à tout lez, avoit couronne au chef et le sceptre aux piés,

multitude innombrable de cierges dessus et autour, et sur les quatre cornières de la chapelle qui estoit sur luy, avoit quatre bannières de ses armes différentes, dont les deux estoient de royaumes et les deux autres non. Le duc y vint, vestu de dueil, ensamble son fils le conte de Charolois, le conte d'Estampes, messire Adolf de Clèves et le bastard de Bourgongne avecques multitude d'autres chevaliers et grans seigneurs sans nombre. Lequel service fait pour le roy Lancelot, dedens cinq ou six jours après, fit faire le service du prince d'Antioche arrière en la mesme esglise à nouveaux frais et à nouvelle manière autre, tant magnifique comme se pouvoit voir, hormis que la royauté n'y estoit point en la cérémonie d'icelui, et portèrent les princes le dueil ceux-mesmes de l'autre fois, et encore d'abondant tous les chevaliers de l'ordre y furent et portèrent le noir, et allèrent à l'offrande, comme faire devoient pour leur frère d'ordre, qui moult fut durement complaint et ploré par eux et par maints autres, hommes et femmes.

CHAPITRE LXXVII.

Comment les matères estoient, par continuation, aigres et périlleuses entre le roy et le duc.

Peu toutevoies servent plours et regrets aux trespassés, sinon qu'en ardeur de dévotion, on proufite aux âmes là où aux corps n'y a point de receuvre, et pour tant laissant à la mort ceux qui y sont rendus, continueray ma matère en la progression du temps avecques les vives personnes desquelles me convient escrire certes à aussi grant regret et envis, comme envis je voy les matères qui se présentent plaintives de leur propre infélicité et ne cessent de hurter

à ma plume par manière de ramentevance. Car certes après cestes choses-icy advenues et qui estoient de grant note, plus alloit le temps avant, que plus se trouvoient les matères toudis aigres et dangereuses entre ces deux princes, et se disposoient leurs questions dures et ventilleuses plus et plus à fins désespérables, comme droit-cy me convient relater du noble et digne roy françois, la fleur du monde en toute excellence, lequel, par indignation prise à l'encontre de son beau-frère et cousin le duc de Bourgongne, pour cause de son fils le dauphin, maintenant vient faire samblant de relever les querelles du roy Lancelot mort, à l'encontre de son dit cousin vif, et aiant vu l'alliance d'entre eux deux estre rompue comme par jugement de Dieu, contend à la bouter outre, ce samble, et de la continuer en présumption humaine, donnant à cognoistre, ce sambleroit, que haine[1] lui firent quérir l'alliance vive, lors quant à la morte il veut donner efficace nullement excusable. Et ce monstra-il parce que tantost après le trespas dudit jeusne roy, [il] mist sus un de ses escuiers nommé Rollin Renault, et icelui envoia devers le duc à Bruges atout unes lettres bien estranges et assez minatoires soubs un couvert stile, et desquelles beaucoup de gens de bien n'eussent voulu avoir esté les porteurs. Toutevoies cestui Rollin s'y avança, et le cognoissoit le roy tout propre pour ce faire, car le sentoit non bien en grâce en la maison du duc et luy-mesme estre si présumptueux que de n'y accouter rien, et pour ce comme en matère ruineuse, il l'évoqua à ce. Aussy certes ledit Rollin estoit un homme plein de vanité, de petit estocq et de sobre vertu, comme plusieurs en ce temps-là autres que luy

[1] L'auteur avait écrit d'abord : « Aussi se doit-il entendre qu'envie « et haine lui firent quérir, etc. »

trouvoient approche e mprès le roy plus par aveugle fortune que par dignité de personne.

Cestui Rollin donques autreffois avoit esté bien festé et reçu en la maison du duc, mais rendant mal pour bien, usa de meschans languages depuis son retour en l'hostel du roy, dont moult il fut à blâmer, car en luy-mesme il redondoit. Or estoit-il arrivé à Bruges et s'en vint devers le duc lui faire présent de ses lettres, lequel accompagné de princes et barons grant nombre les reçut révéramment, mais pour ce que moult estoient longues et drues d'escriture, les bailla à son chancelier, et appelant le seigneur de Croy emprès, les fit lire toutes au long, là où le chancelier, en les lisant, souvent niqua de la teste, et pointiant sur les articles regarda son maistre au visage, qui talent n'avoit d'en rire, jà-soit-ce que ledit chancelier par fois en sourist luy-mesme. Sy se percevoit bien chascun alors au samblant qu'ils monstroient que les lettres n'estoient point de bon goust, mais aigres et de dure digestion. Sy s'en commença à lever murmure couverte entre les barons, mais ne savoient encore quelle chose y entendre, sinon que Rollin fut fort regardé et convoié de mauvais felles yeux pour cause de son message. Donc, affin que la vérité appère de la lettre et que sçue en soit la substance et le contenu en toute génération future, droit-cy je les ay mises et enregistrées en vérification de la matère[1], mais non en charge aucune de nulle personne, dont Dieu me deffende!

Cestes lettres droit-cy donnoient assez merveilles au duc, et de la manière de l'escrire qui estoit estrange, fut mu plus en cœur qu'en samblant. Dist toutevoies à son chancelier : « Je ne sçay que me demande le roy, ne qu'il se

[1] Le texte de cette lettre manque dans notre manuscrit.

« demande luy-mesme de quérir cestes questions foraines « contre moy et lesquelles ne lui compètent en riens, « sinon par volenté oblique. Vraiement toutevoies, s'il me « quiert par-là, il me trouvera par-çà. Le pays de Lucem- « bourg n'est de riens subject à lui, il n'est pas de son « royaume, et sy n'y a ne querelle, ne titre, sinon « celle qu'il a prise avecques feu beau cousin le roy Lan- « celot, duquel lever la querelle, maintenant quant il est « mort, n'est point honneste, ce me samble, sinon que « volenté le meuve sur moy plus que raison. A quoy je ne « sauroye que dire, sinon que je deffendray le mien et « mettray Dieu et mon bon droit au front de mes enne- « mis, mais je voudroie bien qu'il plust au roy me lais- « ser en ma paix en gardant la sienne, car sans que j'en- « commence jamais contre luy (et dont Dieu m'y deffende!) « je deffendray, assailly, à l'aide de Dieu, mon honneur « et ma querelle. » Cestes et si faites paroles dist-il à son chancelier et au seigneur de Croy en basse voix à part au coing d'une fenestre, là où se tenoient en devises. Donc à chief de pièce fit appeler Rollin, lequel approchié, le chancelier lui demanda s'il avoit aucune autre charge espéciale pour dire au duc, et il respondy que nenny, excepté qu'il prioit que temprement et tost il pust estre despeschié. Et bien ce dist le chancelier lors : « Le roy escrit à « monseigneur tout à plein sur le fait de Lucembourg, et « de l'alliance faite entre lui et feu le roy Lancelot, que « Dieu absoille, et lui signifie beaucoup de choses tou- « chant icelle alliance. Vos lettres ne portent nulle cré- « dence sur vous, et pour tant monseigneur s'avisera de « respondre au roy et lui respondra aussi par escrit, et « serez temprement délivré. » Et à tant se recula Rollin. Et le duc appela à lui les contes de Charolois et d'Es-

tampes, messire Adolf de Clèves, le seigneur de Lannoy, le mareschal de Bourgongne, le seigneur de Rochefort, l'évesque de Toul, le bastard de Bourgongne, le seigneur d'Auxy et aucuns autres grans seigneurs qui y boutèrent les testes pour oïr les nouvelles portées par Rollin, lesquelles oyes et divulguées de l'un à l'autre, sourdi tantost une grant murmure parmy celle salle, et se commençoient à lever beaucoup de diverses languages de ceste matère entre les nobles hommes à qui le cas sonnoit estrange, que le roy vouloit lever les querelles d'un homme mort, avec lequel encore alliance n'avoit onques esté consommée. Sy s'en donnoient merveilles maintes gens et le jugeoient à une chose mal séant à un roy de France, disans : « Mal « recognoit les amours et grans services que lui a faits « monseigneur en temps passé, car quant il l'avoit mis les « bras à deseure en son royaume, alors ne quéroit qu'à « lui courir sus. Bien a esté dit mainteffois que ainsi en « yroit : par Dieu, jamais bien ne nous fera, et en sont « icy bonnes les apparences. Que à Dieu plust ores que les « choses fussent encore en leurs vieux termes! L'orgueil « ne seroit pas en François si grant qu'il est ores. Au « moins, si fortune leur est bonne, qu'ils nous laissassent « en paix avec la nostre, qui ne leur demandons riens. « Si nous avons monseigneur le dauphin cy-ens, qui s'y « est venu rendre constraint, que ne l'ont-ils gardé mesme « et tenu sans eslonge! Quel bien nous en est, quel « avancement, ne proufit y avons-nous? Onques, puis que « cy-ens entra, paix ne nous fut, ne biens ne nous vint, « fors tousjours querelles et contentions entre le roy et « monseigneur. Mesmes sommes chus en division cy-ens « tantost avecques sa venue. De lui n'avons ne amour, « ne familiarité, ne de ses gens avecques, non plus que

« s'il n'y fust point. Mesmes, il deffent à ses gens le con-
« verser avecques nous, qui n'est pas bon signe, et ne les
« seuffre venir, ne à joustes, ne à festes qui de nous meu-
« vent. Qu'en pourrons-nous dire, ne quel chose y pou-
« vons-nous entendre, si François ont dueil qu'il est cy-
« ens? Ce nous seroit plus grant joye qu'il fust devers eux.
« Monseigneur lui fait tout l'honneur et l'amour que peut
« et le sert et complaist jusqu'au pié baiser, et à l'aven-
« ture, quant il sera au deseur une fois de ses besongnes,
« aussi peu le recognoistra que son père. François sont
« tous tels, il n'y convient avoir foy nulle, au moins en
« ceste maison, laquelle ils héent plus que les Sarrasins,
« dont au fort il faut estre reconforté, car trop plus vaut
« estre envié que plaint. »

Tels et si faits languages se proféroient entre plusieurs nobles hommes celui soir, jeusnes et vieux, qui moult s'esmerveilloient de cestes lettres venues portans aucunement deffiance couverte et manasce d'ennemy, laquelle, si droit-cy elle se donnoit à entendre par escrit, premier que trois jours passassent elle se descouvrit par fait. Car vint messire Robert de Flocques, dit Flocquet, atout un nombre de lances, soy bouter en Thionville, et là reçu à grant joye des habitans bouta dehors les bannières et l'estandart du roy, comme soy déclairant garde et deffendeur du lieu et le contrarieur de la querelle du duc en Lucembourg, et non content ledit Flocquet d'avoir bouté dehors les bannières du roy, le lendemain vint et se présenta devant les portes de Lucembourg, lesquelles trouva closes, et là demanda ouverture de par le roy, usant de commandement [pour] faire ladite ouverture que point ne firent toutevoies les gardans et n'y accoutoient en riens, mais tempre sy furent portées cestes nouvelles au duc à Bruges,

Rollin encore estant là, qui veoit bien maintenant que c'estoit à bon escient, et que paroles et manasces se disposoient pour venir à effet. Sy fut tantost conseillé en ce qu'il en feroit, et n'y délibéra guères longuement dessus, car dist que de celle heure que ceux de Thionville, tant, ne quant, lui commenceroient à faire traveil, ne guerre en son pays, il y pourverroit par telle voye comme il appartenroit au cas, et n'en demorroit la foule impunie s'il pouvoit, mais préférant sens encore devant léger emprendre, et patience devant boullant courroux, envoya gens et prouvision pour garder Lucembourg, non pas à intention de faire guerre contre le roy, mais pour la deffendre et garantir à l'encontre de tous invadeurs qui n'y avoient nul titre. Et y fust envoié le seigneur de Renty, fils du seigneur de Croy aisné, dont messire Guillaume de Saint-Sayne, chevalier sage et vaillant, lieutenant de Lucembourg, devoit estre conduiseur, avec Guillaume de Grevan, un très-vaillant escuier aussi, lesquels deux y avoient demoré avecques le bastard messire Cornille, tué en la bataille de Riplemonde, et connoissoient les affaires du pays devant tous autres.

Or faut ainsy entendre que cestes gens venus à Thionville et leurs manières de faire n'estoit point tant pour faire guerre au duc de Bourgongne comme pour lui donner occasion mesme de guerre mouvoir, pensans ceux qui ainsi l'avoient forgé, qu'en chaleur et mouvement de sang, il se mespasseroit premier sur les gens du roy, et qu'alors le roy qui n'avoit sçu trouver cause légitime pour lui mouvoir guerre, maintenant parvenu à ses fins, s'essourdroit contre lui deffendant, et alors avecques juste titre contre luy pour mouvoir guerre, lui imputeroit l'infraction de la paix par l'envaye première. Laquelle chose,

si ainsi estoit pourjettée du costé des François, fut bien entendue aussi du costé de Bourgongne, que c'estoient leurs fins quises, et que leur manière de faire n'estoit que un las tendu pour les traire à meschief. Par quoy, comme sages et clervoians, ne se desmeurent onques toutevoies, et se contint le duc sage et froit et ne quéroit point à soy mettre en l'avantage de vengeance pour mettre autrui en avantage de querelle. Aussy certes toute tolérance et toute expectation débonnaire estoient en luy en ceste matère, par le regret qu'il faisoit de rentrer arrière en guerre contre le roy, dont la mort lui eust esté plus agréable, si honneur l'eust pu souffrir, pour cause des maux et meschiefs qui en ensieuvroient au noble royaume françois, non jamais réparables, ce savoit bien, ne terminables[1], et pour tant injurié souvent et manascé, quis par devant et par darrière et estocquié à tout lez, comme plusieurs choses icy-devant escrites ont tesmoigné assez, tousjours dissimuloit et souffroit, sur espoir que Dieu pourverroit en tout et que les proposemens du roy et des hommes se changeroient en quelque bon ploy meilleur que les apparences.

Vers ce temps-cy vinrent nouvelles à Bruges comment vers l'ille de Neigrepont, parfont dedens la mer, s'estoit fendue une roche du tramblement de la terre, et une autre s'estoit descouverte, qui rendoit feu et flamme par telle abondance que l'eaue de là entour bien par la distance de cent toises boulloit et se tempestoit de la force du feu, et de cela estoient venues lettres qui affermoient le cas estre vray et encore durer le jour de leur date qui estoit en novembre l'an LVII.

[1] On avait écrit d'abord : « Ne terminables, en l'avantage de ven-« geance, pour mettre aultrui en avantage de querelle. »

CHAPITRE LXXVIII.

Comment ceux de Gand requirent moult humblement le duc de Bourgongne de visiter leur ville.

Un peu maintenant me convient délayer droit-cy la matère de Lucembourg pour venir à celle des Gantois qui en ce temps-cy et par longues et diverses instances par avant avoient labouré à traire le duc de Bourgongne leur prince dedens leur ville et de venir voir son peuple qui languissoit au cœur, de quoy il visitoit toutes les villes ailleurs, et sa chief-ville de toutes les autres il tenoit en samblant de despection et la fuioit et en quéroit l'eslonge passant par d'encosté. Sy en fut ledit peuple de Gand en dure mérancolie, et avecques cuisance de sa plaie et ruyne passée lui estoit une nouvelle douleur ceste fuite, en laquelle ne savoient quel remède y mettre. Sy en furent envoiées par maintes et diverses fois plusieurs notables personnes de ladite ville devers le duc, lui supplians en toute humilité que par miséricorde et en oubliance des fautes passées, sa bonté le souffrist descendre une fois devers eux et de venir visiter sa ville, car jà-soit-ce que sa paix et sa grâce leur avoit esté donnée, sy sembloit-il parce qu'il la fuioit par dehors et visitoit toutes autres, que tousjours il avoit un relais d'indignation contre elle qui leur estoit cause d'annuy, et comme de ceste mérancolie des Gantois par maintes fois avoit esté fait remonstrance au duc et humble instance pour le fléchir envers leur prière et que ledit duc tousjours s'y estoit monstré froit et pesant et moult tardif à y respondre à leur gré, maintenant toutevoies le duc estant à Bruges et Gantois pensans lors par importunes et continues supplications

tant hurter et buquier que l'huys d'exaudition leur seroit ouverte et vainqueroient et amolliroient son courrage, vinrent arrière en moult belle et notable compagnie à Bruges, et prenant pour advocat l'héritier de France, auquel se joignoient ensemble l'évesque de Toul qui tout gouvernoit lors, le mareschal de Bourgongne et le seigneur de Rochefort, vinrent renouveler arrière et renforcier leur supplication, et présentans grans sommes de deniers aux uns et aux autres pour les avoir advocats, promirent multitude d'avoir aussi à leur prince pour attaindre à leur fin quise. Or estoit ce mareschal de Bourgongne l'homme du monde seul que Gantois autreffois plus avoient hay[1], mais maintenant par subtilles voyes qu'il avoit trouvées entremy eux par aucuns de la ville mesme[2], dont il s'aidoit, portoit tout le fait de la ville entre ses mains et faisoit de la ville ce que un enfant de sa pilotte, et avoient mis Gantois les gouverneurs tant de crédence en luy et telle pohye que[3] riens sans luy et tout

[1] « Et disoit-on que le maréchal de Bourgongne avoit beaucoup « gagné en Flandres, et d'une partie de son gaing avoit fait faire plus « de mille marcs d'argent de riche vaisselle, et combien que ledict ma- « réchal eust la renommée d'estre moult vaillant homme de guerre, « toutefois le temps durant qu'il avoit esté en Flandre, il n'avoit fait « chose qui fust de grande mémoire, sinon qu'il avoit fait ardoir tout « le pays d'entour Gand. » (Jacques Duclercq, t. II, p. 45.) Un chroniqueur anonyme ajoute : « Le marescal de Bourgongne, qui estoit homme « boiteux et contrefait, commanda que tous les villages et maisons, « estant à cincq lieues entour de la ville de Gand, fussent mis en feu « et flambe, pour lequel commandement furent en une sepmaine arses « et anéanties plus de huit mille maisons, et ne furent, comme on di- « soit, oncques gens d'armes vus faire tant de desrisions que ceulx « dudit marescal faisoient, car ils prenoient hommes, femmes et en- « fans et les menoient à Courtray et à Audenarde, liés comme bestes « et les vendoient ès marchiés, et ceulx que ils ne povoient vendre, « estoient par eulx noiés, pendus ou esgeullés. »

[2] On avait ajouté d'abord : « Non de grant réputation. »

[3] *Pohye* (*potestas*), autorité.

par luy vouloient faire et user devant tout autre. Aussi y acquist-il de l'avoir moult et plus que de los en utilité publique. Ce mareschal-cy estoit fort accointé et privé du dauphin. Sy le prirent lesdits de Gand pour estre leur moyen devers luy afin d'avoir sa prière pour eux envers le duc, car savoient bien que toute chose lui estoit possible à obtenir, et que le duc, leur naturel seigneur, ne lui voudroit refuser riens. Sy pensa le duc et savoit bien que Gantois tendoient à venir à leurs fins par ce moien, et que l'héritier de France se devoit mesler de leur fait, par quoy luy désirant avoir le gré de son peuple devant autre, fit dire aux Gantois que point ne se traveillassent de faire nulluy prier pour eux, car quant voudroit monstrer sa bonté et clémence envers eux, il la monstreroit bien sans que autre en fust moien et tout à point et à heure, et par faire autrement, ils se reculeroient plus que ne s'avanceroient. Sy cognurent bien Gantois le signifiement de tels mots et s'en déportèrent doucement en attente tousjours de sa grâce.

Persévérèrent toudis toutevoies lesdits de Gand en leur poursieute, et en lieu que n'osoient traveiller leur duc et seigneur, s'approchoient de leurs médiateurs et à iceux donnoient presse, jà-soit-ce que par iceux leur furent donné moult de répulses et mis de grans dangiers en ce que quéroient, par ce que sentu avoient autreffois du courrage du maistre, qui, tel fois fut, avoit délibéré de [ne] jamais y entrer, et encore s'y monstra ferment dur et pesant, par ce qu'on y pouvoit cognoistre. Donc Gantois durement troublés et pleins d'amertume de quoy on se deffioit ainsi de eux et que tous les jours on leur faisoit les argumens et les répreuves de diverses choses, là où toutevoies n'avoit ne fait, ne effet, tendans à parer et vuidier telles diffi-

cultés des uns et des autres, respondirent : « Comment,
« messeigneurs, d'où vient que vous mettez tant de doubte
« en la povre commune de Gand, ne qu'en icelui peuple
« dust avoir mauvaise machination ou fraude à l'en-
« contre de nostre très-redoubté seigneur et prince qui est
« la seule riens du monde que plus il désire à voir et que
« plus aime du parfont de son âme? Messeigneurs, certes,
« c'est une peur sans racine, et jà-soit-ce que à aucuns
« autres non cognoissans la ville il pourroit sambler que
« la couleur y fust, toutevoies à nous autres, qui en
« sommes et cognoissons les natures et conditions du
« peuple, il nous samble impossible que ce advenir pust,
« car non obstant les ruynes passées, sy n'y a-il homme, ne
« enfant, ne femme aussi qui ne vousist ouvrir son ventre
« pour luy loger ses piés ens, et qui ne cesse de crier et
« de souspirer après lui, disans : « Hélas! nous avons
« paix avecques lui en samblant, parce que sa fureur est
« passée sur nous, mais nous ne sommes réconciliés qu'à
« demy, quant en tous lieux du monde il nous fuit et nous
« monstre souvenir aucun de nos mesfais. Au moins, si
« une fois le poyons revoir entremy nous, et que ceste
« grâce nous pust estre donnée de Dieu et de lui, alors
« aprièmes seroient nos cœurs à leurs paix, alors nous
« sambleroit-il aprièmes que son yre fust oubliée et pour-
« rions estre asseurs et reconfortés, mais maintenant nous
« vivons en tristeur, et en languison nostre ville chiet,
« et périst voiant nos yeux et la fuit chascun. O que plust
« à Dieu que sa miséricorde se pust ouvrir envers nous
« et que sa hautesse vousist cognoistre la ferme et bonne
« amour de quoy nous l'aimons! Nous savons certainement,
« il ouvreroit de pité et de compassion en nous et ne se
« souffreroit entrer en nulle peur, ne suspection qui venir

« pust de nostre part; car jà-soit-ce que par diverses fois,
« par ci-devant, par mauvais hommes et par mauvais gou-
« vernement le peuple gantois a esté forcéement mis en
« desvoy, converti de nature d'aignel en condition de loup,
« onques toutevoies histoire n'apprist, ne donna à entendre
« que main mist en luy, ne qu'il le persécutast en corps,
« mais trop bien l'ont fait ceux de Bruges. » — « Et
« vrayement, ce dirent lors les ambassadeurs gantois,
« messeigneurs, ils disent vray, onques n'ont esté trouvés
« tels. Et nous de nous[1], si nous n'estions bons, ne sou-
« fisans assez pour plesgier et asseurer de nos corps une
« si haute et si noble personne, comme est celle de nostre
« très-redoubté seigneur, nous y metterions cent mille âmes
« et cent mille corps en ostage, si nous les avions; mais à
« ce faire toute nostre ville ne souffiroit mie, ne tout ce
« qui est dedens, par quoy n'est en nostre pouvoir d'en
« faire autre certification que de nostre parole, non est-il
« en celui du peuple, lequel se crucifie de cestes peurs et
« suspections et font en toute amertume, de quoy ardant
« et brullant en amour, on le tient à mauvais et à
« déceveux. Messeigneurs, la ville est pesamment chargée
« et a porté de grans fais, vous le savez, depuis la paix,
« d'avoir payé trois cens mille couronnes d'or, tous com-
« tans en un an, mais encore n'y a-il celui qui ne
« vueille bien qu'il lui couste du sien assez et qu'il plaise
« à mon très-redoubté seigneur les venir esjoïr et leur
« monstrer sa noble personne. Et nous samble, si à cela
« lui plaist soy humilier, leur réception lui sera moult
« agréable, et à eux de longue recommandation et mé-
« moire. »

[1] *Nous de nous*, nous, en ce qui nous concerne.

Belles furent les paroles de ceste gens et moult humbles leurs poursieutes, mais par forme de réplique respondy l'evesque de Toul, disant : « Messeigneurs Gantois, nous « ymaginons bien que moult volentiers verriez monsei- « gneur en vostre ville, et n'est de merveilles, car ce vous « devroit estre grant joye et grant appaisement de cœur, « après tant de tribulations portées. Mais ne vous esmayez « si monseigneur et nous tous y mettons difficulté, en- « tendu que les choses passées sont encore fresches, et « n'y a que quatre ans que les playes en saignoient encore, « par quoy elles sont plus tendres et trop de plus légier « renovellables. Déa, nous espérons bien que vous autres « et les gens de bien de la ville n'y entendez riens que « leaulté et ne voudriez que tout bien, mais quelle seurté « peut-on avoir en une infinité d'autres rudes et mes- « chans gens, mauvais garssons qui n'ont point d'honneur « en eux, ne d'amour, mais ont peut-estre esté contre « monseigneur en batailles, là où, eux fuians et des- « confis, leurs pères, leurs frères, leurs oncles, leurs « prochains amis et parens ont esté morts et tués, ont « perdu granges et maisons brûlées dont ils sont povres, « perdu leurs bestes et leur chattel, dont maintenant par « aventure, quant verroient celuy par qui ce leur auroit esté « fait et le sauroient estre en leur las et en leur fort, pen- « sans à la vengance de leur annuy, pourroient faire un « assamblement par nuit, et à l'heure quant lui et nous « tous ses serviteurs dormerions, pourroient venir férir des- « sus et contendre à tuer tout, le maistre avec sa famille. « Qui est-ce qui scet les aventures, ne les couvertes yma- « ginations des gens? Bien scay que bonnes gens ne pen- « sent que bien, mais en contraire les mauvais aussy ne « pensent jamais que malice. Or est tout cler qu'en Gand

« a beaucoup de mauvais garssons et de rudes et felles cœurs « de gens, dont il peut estre que vous et les autres gens « de bien n'avez point de cognoissance, et pour tant il en « fait dangereux respondre puisqu'on ne les cognoit. N'y « a nul de nous qui ne vousist bien que la chose se pust « faire à l'honneur de monseigneur, et principalement à « sa seurté, et savons bien qu'il feroit bien, quant il « monstreroit visage de miséricorde et de clémence à son « peuple et par espécial en une si noble et puissant ville, « comme est Gand, une des belles et des puissantes du « monde, dont pité est qu'ensi se gouverne par intervalles « de temps; mais nous toutevoies, par les dangiers que « nous y mettons, ne lui osons conseillier de le faire, sans « avoir plus ample certitude du cas et de la seurté de sa « personne, non pas qu'on die qu'il laissast à y aller par « cremeur et qu'il ne se sçust bien garantir à l'encontre « des Gantois, certes sy feroit, mais on le vous signifie « pour ce qu'en forme et soubs ombre de paix, ainsi que « vous désirez qu'il y voise et que la chose le requiert « aussi, l'entrée pourroit estre périlleuse pour lui et de « mauvaise attente par les causes alléguées. »

Bien arguoit l'évesque de Toul, et estoient ses allégations apparentes beaucoup, jà-soit-ce que peu difficiles aux Gantois pour les soudre, ce leur sambloit, car y avoit deux gens principaux des autres qui moult bien et foncièrement cognoissoient le fait de la ville et toute sa disposition, dont l'un sy estoit un des advocats de la ville, notable homme et bon clerc, nommé maistre Mathias Grootheere[1], homme de bon estat en la ville, et un autre nommé Jehan Stoppelaire[2], bailli du vieux bourg et

[1] Mathys de Grootheere. *Memorien-boek van Gent*, 1457.
[2] Jean de Stoppelaere.

bourgeois notable aussi. Ces deux-cy sachans cestes peurs et diffidences non avoir lieu et beaucoup de choses doubtées touchant cestui cas estre comme non possibles à advenir par la congnoissance que avoient de tout le commun, tant des plus povres comme des plus riches, et aussi bien des mauvais que des bons, respondirent arrière : « Mes-
« seigneurs, jà-soit-ce qu'en Gand il y ait multitude
« innombrable de peuple, et que le fait de la ville pour
« sa grandeur est moult dur à investiguer à gens qui
« n'en seroient point appris, toutevoies n'est-ce pas dure
« chose à nous autres, ne cas obscur de le savoir faire,
« mais gist en pratique très-clère et très-experte jusques
« à cognoistre tous ceux qui sont bons et mauvais et qui
« pourroient riens mettre avant ou non, car posé ores que
« peuple nous soit très-grant, n'est pas la multitude
« d'icelui pourtant confusion au pays en fait de le cog-
« noistre, ains sont tous nombrés et cognus jusques au
« fons du courrage par ceux qui en sont chiefs et qui les
« conduisent comme doyens et jurés, pourvoieurs, con-
« nestables, centeniers et diseniers, par les diverses paro-
« ches et rues, tant au membre des mestiers comme en
« celuy des tisserans, et au regard du membre des bour-
« geois, qu'en celui ne soit cognue la faculté des adhérans,
« certes sy est, car les bourgeois et notables de la ville
« contraient[1] tout ce membre à eux parce que cremus sont
« et doubtés et sont de puissance et de lignage, et toute
« la sieute de tout le menu peuple qui est compris dedens,
« n'oseroit trespasser leur gré, ne leur édit, comme
« assez sommes experts de ce comment il en va. Et
« pour tant, nous qui avons l'expérience de la ville et du

[1] *Contraient* (*contrahunt*), attirent.

« peuple par les rapports des chiefs, chascun en son
« chascun, jusques aux distinctes personnes par nom et
« surnom, quels et quels ils sont, et que nous-mesmes
« avons vu et voions tous les jours les clameurs et la-
« mentations que tout le monde fait pour voir et avoir
« emprès eux une fois devant leur mort la noble per-
« sonne de leur prince, envers qui se sentent estre meffais,
« certes, nous pouvons bien asseuréement parler pour eux
« et estre procureur de ce que nous requérons, car non
« tant seulement devez craindre que aux Gantois renou-
« vellent leurs playes en voiant leur prince estre en leur
« fort, mais craignent mesmes les povres gens que son
« noble courrage ne se renflambe de nouvel sur eux, quant
« les verra en ses yeux, là où tant se trouveront vergon-
« deux, que les yeux baisseront en terre avec les
« genoux, et de joye que auront en cœur, respandront
« larmes, preuves de leur amour, comme mainteffois
« encore font, lui absent, quant ils en parlent. Que pensez-
« vous que ce soit de eux? Ce ne sont que povres brebis
« et les plus simples amies gens de tout le monde, lorsque
« retournés sont de leur desvoy, et mesme battus et
« persécutés, privés de pères et de mères, de femmes et
« d'enfans et de tous autres biens, s'accusent en leurs
« meffais et se condempnent et requièrent mesmes mercy.
« Donques, ce n'est pas signe qu'en tel peuple y peut avoir
« fraude ou malice, quant nous savons et maintenons que
« ce que nous disons est vray, et le pouvons dire et main-
« tenir et le faire bon sur nos vies et sur nos âmes où
« que besoing sera. »

« Vrayement, ce dist le mareschal de Bourgongne alors,
« messeigneurs, par cy-devant vous ay esté dur ennemy
« autreffois, et vous eusse porté dammage, si j'eusse pu,

« beaucoup, mais ne fus onques si enclin à vous faire « guerre que aujourd'huy ne le soye autant en vostre bien, « et voudroye que ce que vous désirez fust ores à l'hon- « neur et bien de monseigneur, mais vous savez que « autreffois vous lui avez fait presse de cecy et l'avez fait « humblement requérir qu'à cecy voulsist entendre, mais « onques ne l'avons sentu bien disposé à ce faire, mais « s'y est monstré froit, et pour tant dangier est pour nous « de l'en traveillier, si la volenté ne lui vient de propre « estomac. Toutevoies, vous avez requis à monseigneur « le dauphin qu'il lui plaise estre vostre advocat, celui y « peut beaucoup, et nous autres, nous vous y aiderons « volentiers de nostre pouvoir. » Sy advint que le duc à tous lez se trouva tant approchié de requéreurs que finablement il s'y accorda, et se offrit le dauphin mesme d'aller en personne avecques lui faire son entrée en Gand, là où jamais n'avoit esté. De laquelle chose toutevoies le duc faisoit difficulté pour cause que ceux qui toutes choses interprettent en mal, pourroient dire qu'il l'auroit mené en dangier de sa vie en une ville de tel renom, jà-soit-ce que grant joye eust esté au duc de l'y voir et de lui monstrer un si beau joyau de ville. Et pour tant désirant sagement ouvrer en tout, envoya l'évesque de Toul et son mareschal de Bourgongne en Gand pratiquer avecques Gantois sur le lieu mesme les manières du faire et pour aviser sur tout ce qui seroit besoing tant pour les seurtés des deux personnes comme pour les conditions d'aucuns cas particuliers qui se traitoient touchant finances. Et y allèrent les deux seigneurs dessusdits et y demorèrent par aucuns jours, et trouvèrent les choses toutes en si bon estat que riens n'y veoient de diffidence, ne cause nulle y faire dangier, et encore d'abondant la ville offroit à donner au duc

pour sa part vingt mille lyons d'or et au dauphin une autre part grande, sans les joyaux apprestés pour luy, et à l'évesque, au seigneur de Croy et au mareschal de Bourgongne leur part à par eux, qui tout montoit à grant avoir et à si haute somme que c'est merveilles où l'argent se pouvoit prendre, vue la ruyne qui avoit esté entre eux et trois cent mille escus que payés avoient au duc par traitié de la paix : toutevoies tout s'y trouva et encore plus grant chose depuis.

Or, s'estoit encliné le duc envers Gantois, et sambleroit que la presse du dauphin y eust fait le fait, ou convoitise, mais sauf l'honneur des entendans ainsi, ce ne fit ne pour un, ne pour autre, mais par un seul regard qu'il avoit, c'estoit qu'il veoit apparence de guerre et de tribulation que François lui pourroient mouvoir, et pour tant, premier que soy trouver là, jugea en luy-mesme estre utile de voir son peuple et d'avoir leurs cœurs et leurs amours envers lui, et souverainement de ceste ville qui est la souveraine dont on peut traire conseil, confort, cremeur et grant fait plus que de nulle autre, et comme la vue et la visitation est la chose du monde qui plus attrait peuple en faveur, pour tant sentant en luy-mesme que l'heure y estoit propre maintenant, délibéra volentiers de y aller, car de tout temps du monde avoit aimé Gantois sur tous autres et encore les aimoit non obstant quelque guerre qu'il eust eue contre eux, car il y avoit esté nourry jeusne enfant et parcru tout homme, et y avoit reçu plusieurs et maintes singulières amours et gratuités.

CHAPITRE LXXIX.

Comment le dauphin ne voulut aller à Gand, et des propos qui courroient sur ceste matière.

Ce fut par un mois de mars en quaremme que cest appointement se fit entre le duc et sa bonne ville de Gand et que le jour fust establi pour faire son entrée en ladite ville jeudy prochain après Pasques VIe d'avril, et sur cela demora leur conclusion fermée entre eux, et firent Gantois grant appareil et bien riche pour faire leur réception magnifique comme ils sont gens de grant courrage et de grant pouvoir. Or advint qu'après ceste conclusion prise et que Gantois faisoient de grans apprests, le XXVIIe de mars en la sepmaine peneuse, en Gand et tout à l'environ de la ville et non ailleurs fit un grant tramblement de terre qui beaucoup espoentoit cœurs et leur donnoit diverses ymaginations, et encore d'abondant, pour plus croistre peur, en l'abbaye de Saint-Pierre, saint Bertoul gisant en son fiertre estonna tout le couvent par force de buquier, lequel saint quant il ce fait donne signe d'aucun grand avénement futur[1]. Sy buqua ledit saint moult dru et moult fort, et tout sur le temps correspondant au tramblement, par quoy si le tramblement de terre donna [à] ymaginer diverses choses, sy fit cestui saint aussi, et en volèrent les nouvelles par toutes terres et villes et tant plus pour ce que le duc devoit là faire son entrée temprement.

[1] Selon une ancienne tradition, toutes les fois que quelque grand événement devait s'accomplir, on entendait saint Bertulf s'agiter violemment dans son tombeau.

Sy ne seroient à dire les diverses interprétations qui en furent faites. Disoit l'un : « C'est un mauvais signe et une « chose qui fait bien à craindre, quant cestes deux choses « icy correspondent l'une à l'autre et sur le temps de ceste « entrée. » Autres disoient : « Ce n'est pas de merveilles « si l'on a fait grant difficulté d'y aller, et vrayement je « tiens plus à saiges ceux qui s'y sont monstrés froids que « ceux qui en ont fait le pourchas. » Autres disoient : « Regardez le dangier que c'est d'aller mener ces deux « princes entre ces vilains mutins pour les faire tuer tous « deux, et tous nous autres. Par la mort digne, si j'estoye « que de eux, jamais n'y mettroye pié. » Aucuns disoient mille autres choses, chacun selon son ymagination.

Or approchoit le jour que l'entrée se devoit faire et faisoient Gantois leur appareil tousjours et y alloient plusieurs gens de la court voir les apprestemens, entre lesquels en y avoit d'aucuns de l'hostel du dauphin qui y estoient allés aussy. Or faisoient Gantois barrer toutes les rues à double renc et à deux lez depuis la porte jusques à l'entrée de la maison du duc affin que les petites rues et les rues croisées fussent closes pour non donner voye à chevaux par ailleurs que par les rues aornées. Sy prirent les gens du dauphin qui point n'entendoient le mistère, à mettre ymagination en cecy, et pensans que cela se fist à cautelle et à mauvaisté, battant retournèrent vers leur maistre à Bruges, et lui annonçans ce qu'avoient vu, lui conseillèrent que jamais n'y allast, car se doutoient de male mesure et de péril de mort en soy y trouver, et joignans le tramblement de terre et le frapper du saint avecques cestui barrement des rues de fort gros marrien, boutèrent telle peur en la teste du dauphin que tout le monde de là en avant ne l'y eust sçu mener. Mesmes requist à son oncle par

fortes instances et lui conseilla de n'y aller point, disant que sa vie y pendoit et de tous les siens. Donc et pour le rompre en cecy, lui dist outre ce : « Beaux oncles, c'est « grant folie à vous de vous vouloir aller bouter entre « ces vilains. Ce poise moy que je vous en requis onques. « C'est une mauvaise nation ; ils sont autreffois venus en « bataille contre vous, sept, huit fois, à bannières des- « ploiées et ont cachié à vous tuer. Or regardez quelle « fiance vous voulez prendre entre telles gens qui vous « peuvent garder une pensée pour eux se venger de vous. « Je vous prie, beaux oncles, que n'y alliez point au « moins que vous ne fassiez bien enquérir premier du « secré. » — « Déa, monseigneur, ce dit le duc lors, « j'ay promis d'y aller; sy feroie mal de y faillir, court « ou long. Mais au regard de vous, dont la personne « touche à trop, je suis bien aise que la faim vous en est « passée de y aller, jà-soit-ce que je vous y verroie vo- « lentiers à vostre bien. Toutevoies espoir ne m'est point, « selon la relation qu'on m'en a faite, que mal y doibt « avoir, ne qu'il y soit pourjetté, car l'évesque de Toul et « mon mareschal y ont esté longuement avec eux et n'y « entendent que bien. Envis, toutevoies, je me bouteroie « sciemment en dangier, et pour tant, pour savoir com- « ment il en va, je y renvoieray le mareschal arrière visi- « ter tout et différeray le jour jusques à une autre fois. »

Or estoit-il le mardy de Pasques que ce conseil se mua subitement. Le dauphin nullement ne vouloit aller à Gand pour cause des estranges rapports qu'on lui en avoit fait. Sy vinrent, celuy jour mesme, les nouvelles à Gand que la journée estoit rompue et que le duc ne bougeroit de Bruges d'une espace. Sy oyst-on merveilleuse murmure en Gand, femmes et hommes eux démener et débattre par trouppées

et lever beaucoup de divers languages, disans : « Et dont « nous vient cecy? Qui nous a brassé cestui breuvage? « Que maudite en soit l'âme, si voir ne dit[1]! Comment donc « sommes-nous traités? Sommes-nous gens de malice et « de mauvais aguet pour faire venir le fils d'un roy de « France en nostre ville, ensemble nostre naturel prince « et seigneur, soubs ombre de paix, et de leur vouloir « faire révérence et solempnité, et puis les tuer et mur- « drir? Qui veut dire cecy? Gantois ont-ils appris à estre « tels? A esté vu ou oy depuis leur première habitation « en cestui lieu qu'onques fissent une telle trayson? Certes « nenny et ne sera trouvé jamais. Que maudite soit l'âme « de celui qui l'a mis avant! Sus, sus, envoions vers « lui et que l'on sache quelle chose il y a. » En cest estat fut le peuple esmu le plus terriblement que l'on vit onques, et craignoient fort les gouverneurs de la ville, et par espécial ceux qui s'estoient mellés de cette poursieute, que le sort mauvais n'en chust sur eux et que le peuple ne leur fist comparer ceste faute. Sy montèrent à cheval prestement avec aucuns autres députés, et toute nuit ne cessèrent d'aller jusques estre le matin bien tempre à Bruges, là où ils s'allèrent présenter à l'évesque de Toul, comme au chef du conseil, au seigneur de Croy et au mareschal de Bourgongne, et là remonstrèrent les douleurs et clameurs qui estoient en Gand, de cestes nouvelles et du changement de la conclusion, et remonstrans les grans maux et inconvéniens qui en pourroient naistre, si la faute y estoit, prièrent humblement qu'il leur plust à remonstrer au duc leur tribulation de cœur en cestui cas, et l'acertener fiablement et sur leurs corps et sur leurs

[1] *Si voir ne dit*, s'il ne dit pas la vérité.

âmes, que de danger n'y avoit point, ne intention, ne pensement qui onques fust, mais estoient fausses mauvaises bourdes semées, et que tout ce qui y avoit esté fait de barres et de charpentage, avoit esté fait pour tendre les rues magnifiquement de draps et d'armoiries et mettre luminaires dessus et non pas à nulle autre fin, comme le cas se prouvoit de lui-mesme à qui le voudroit aller visiter. Sy en firent lesdits seigneurs leur devoir, et y fut envoié le mareschal de Bourgongne pour visiter tout et pour voir ce qui en estoit, lequel retourné à Bruges, fit le recort qu'il n'y avoit que tout bien et que de danger n'y avoit point, mais lui avoit-on fait grant honneur et grant chière. Sy en fut le duc assez à sa paix, qui onques n'avoit eu peur de riens, non avoit-il icy et remist la journée jusques au jour de Saint-George, mais onques le dauphin ne se voulut changier de son opinion, tant l'avoit peur ahers[1] et ne l'eust sçu asseurer langue d'homme.

Cestes gens gantois donques revenus à Bruges si hastivement, furent renvoiés à Gand pour mettre le peuple en sa paix et pour le reconsoler tout de nouvel. Sy le firent ainsi, et se pacifia très-bien ledit peuple, et par argu encore qu'il prist en tels mauvais parlers s'encouragea tant plus en bien faire et de croistre et doubler la richesse et solempnité par missions merveilleuses qui point ne s'y espargnoient, car avoient encore quinze jours de terme dedens lesquels ils avoient loisir largement pour faire hautes besongnes.

[1] *Ahers*, saisi

CHAPITRE LXXX.

Comment le duc fut solempnement reçu à Gand.

Or vint le jour assigné, et party le duc de Bruges par un samedy et alla gésir à Heclo[1] en my-voye, et le lendemain, par un beau dimence, moult cler et attrempé, après sa messe et avoir disné légièrement, monta à cheval et se mist en chemin, tousjours tirant vers sa ville, là où infinité de peuple avoit par les champs et par les chemins là où il passoit. Tous varlès et portans bagages allèrent devant prendre les logis de leurs maistres, et ne demora riens entour de la personne du prince que nobles hommes et environ deux cens archers vestus de ses palletos, aucuns de brigandines, aucuns point, mais tous sallades en teste, et l'arc et la trousse, bien montés et gentement en point. Y avoit de grans seigneurs à l'entour de lui grant nombre, comme le conte d'Estampes, messire Adolf de Clèves, le bastard de Bourgongne, le seigneur de Croy, son frère messire Jehan, le mareschal de Bourgongne, le seigneur d'Antoing, le seigneur de Créqui, le seigneur de Lalaing, messire Simon de Lalaing, messire Sanse de Lalaing, beaucoup de grans barons de Brabant et de Haynau, de Hollande une quantité, de Picardie aussi grant foison, et toute la fleur de la chevalerie de Flandres. N'y avoit nuls prestres, ne prélas en celle route, ne clercs, ne secrétaires. Tous estoient allés devant en la ville voir et visiter les mistères et les divers personnages qui y estoient et dont les somptuosités et les magnificences estoient grandes et

[1] Eecloo.

de merveilleux coust. Les notables et nobles de la ville alloient au-devant de lui en très-grant nombre, tous vestus de noir comme gens eux humilians et recognoissans leurs fautes passées, et venus devant lui enmy les champs, descendirent à pié ceux qui à ce estoient députés, et lui firent la révérence avec la présentation des clefs de toutes leurs portes, et ce fait, se remirent devant et le conduisirent jusques dedens la ville, là où à la première porte il trouva des personnages moult beaux et de grant entendement, tous servans à proupos. Trouva la porte toute couverte richement de haut en bas de draps de laine, et iceux enrichis de diverses beautés, et de là en avant toutes les rues tendues de drap rouge à deux lez, et sur le haut du charpentage avoit les torches allumées tout en ranc jusques à l'entrée de sa maison, qui dure bien un grant quart de lieue par là où il alla, ou plus, et sur les draps avoit escrit en grosses lettres argentées : *Veni nobis, pacificus dominus; utere servitio nostro, sicut placuerit tibi*, etc., qui vaut à dire en françois : « Viens « devers nous, paisible seigneur, et comme il te plaira, « use de nous et de notre service. » Et est celui mot que les peuples de diverses régions et cités dirent à Olofernes quant tramis du grant roy Nabugodonosor, il fit esternir la terre devant sa face. Et passant ainsi par divers quarefours et rues, avoit diversité de personnages aussi croissans et multiplians en beauté et richesse et servans tousjours à proupos pris de matères prises en la ville, puis ès histoires romaines et ailleurs, aucuns aussi faits par nouvelle fiction à leur entendement, que tout œil qui les vit prisa par merveilles. On vint après à la porte seconde là où il y avoit un grant ciel devant, et tout le front d'icelle depuis le sommet du toit jusques au bas de la terre estoit

armoié des armes de tous les chevaliers de l'ordre, qui moult estoit riche chose à voir et de grant labeur en la manière que faite estoit, et tousjours passant outre et trouvant personnages et solempnités de plus en plus fort, trouva ce qui ne seroit point à dire sans y mettre grant temps et grans languages, car y avoit choses merveilleuses et non jamais vues ailleurs, bien entendu toutevoies que toutes les fenestres estoient pleines de dames et de damoiselles par tant et tel nombre que l'œil à peine pouvoit mettre choix entre elles, tant en y avoit et de si drues. On vint à passer après un grant pont au travers de la rivière du Lis emprès la boucherie là où on trouva les chevaliers de mer, nageans en l'eaue et combattans l'un contre l'autre, les seraines de mer pareillement, toutes nues et échevelées ainsi comme on les peint, et au droit milieu de la rivière une grant nef richement estoffée par en bas de tapisserie et de tous paremens d'hostel, un haut dressoer eslevé sur le chasteau d'arrière, plein de riche vaisselle, et devant icelui nombre d'aucunes belles pucelles qui faisoient leur personnage aux passans. Ladite nef par dehors estoit toute couverte de vert drap, et au fons du bateau par dehors tout à l'entour avoit assis deux cens torches toutes allumées qui ardoient en l'eaue, et sur le bort d'icelui autant pareillement qu'on y en pouvoit planter. Le mast estoit dressé tout au milieu atout sa hune, dont le cordage estoit remply de torches tout partout, et la hune tant pleine que ce sambloient estoiles du ciel, et avoit au milieu de ce mast pendu un escu armoyé des armes du duc et celui tant plein de torches pareillement que tout le bateau sambloit estre en feu. Avoit trompettes et clairons dedens qui faisoient retentir la rivière par merveilleuse mélodie. Brief onques telle nef n'avoit esté vue, ni de telle mission,

ni richesse. Avoit là emprès une maison toute couverte, toit, muraille, huis et fenestres jusques en terre, d'or reluisant, et depuis le haut jusques en bas toute pleine de torches verdes. La boucherie qui est grande et spacieuse, estoit tant pleine de torches que l'on ne vit onques telle chose; tout le marché du poisson, tant décoré et tant plein de riches paremens et de personnages et de torches que à dur se pourroit réciter tout sinon en gros; tout le marché du Vendredi pareillement et si bien là où on ne passoit point que là où on passoit; le beaufroy, plein de torches allumées, lequel se voioit bien par nuit en aucuns endroits de cinq et de six lieues loings, et sambloit estre tout en feu par la hauteur et grosseur de lui, car est un gros ancien édifice, et y avoit feu dessus allumé toute la nuit et trois jours après et tout partout ailleurs; et en cest estat trouvant tousjours plus et plus de merveilles et de hautes solempnités qui ne sont point à escrire de légier et dont trop en avoit, vint jusques à son hostel là où il descendy et se trouva à sa paix et à son aise et fit moult grant chière celui soir, et vinrent arrière les seigneurs de la ville lui faire les présens de vins et d'autres gratuités bien honnestes. Celle nuyt fit-on tout au long de la ville les plus somptueux feux qui onques avoient esté vus jusques à ce jour; et se continuèrent les allumeries des torches tout partout jusques au jour, et le lendemain par renvy l'un sur l'autre encore en celuy-mesme estat, et le tiers et le quart jour jusques au vendredi que tousjours faisoient festes et alumeries les mestiers l'un contre l'autre, les rues et voisinages pareillement par renvy l'un sur l'autre et tousjours tables mises en pleines rues, vins et viandes dessus à tous venans comme si riens ne coustassent, et chantoient et dansoient femmes et hommes, jouoient jeux de personnages, et faisoient de la nuyt

jour et le jour exploitèrent en celuy-mesme usage. Tous vivres estoient mis au plus bas marchié qu'on les pouvoit establir, nul si hardy de les enchérir d'un denier, ni qui à homme de court must noise, ni question sur peine de mort. Velà la trayson et le malice que Gantois machinoient à l'encontre de leur prince, qui tournoit en telle jocundité et en telle amour et honneur. Le mareschal du dauphin, nommé le bastard d'Ermignac, estoit toujours emprès le duc à l'heure de son entrée, et l'avoit là envoié le dauphin son maistre pour voir tout avec aucuns autres seigneurs et gentilshommes de son hostel, mais celui et iceux tous s'esmerveillèrent et se signèrent du grant et merveilleux fait de ceste entrée et de la très-merveilleuse richesse et puissance de ceste ville, disans qu'en tout le monde n'avoit esté vu tel cas, ne telle pompe, ne telle excellence pour une ville qui estoit l'outrepasse de toutes les autres. Sy fut le duc celle première nuyt si asseuré et si à sa paix d'estre là que lui troisième ou quatrième alla voir et visiter les feux et les festes tout partout, dont le peuple se laissa cheoir en terre de joie et baisoit les marches de ses piés, lui souhaidant à haute voix toutes les joies et prospérités des cieux et toutes les félicités que Dieu donne aux hommes, et fut festoié en divers lieux à souper, et une fois entre les autres en l'hostel de la ville le plus excellentement qu'onques prince fut en lieu où il se trouvast, entremy toutes les dames de la ville, dont le nombre n'a point de conte, et là se firent les entremets de diverse manière, tant beaux et tant riches qu'onques jusqu'à ce jour n'avoient esté vus paraux pour mission de ville[1].

[1] Cf. la relation fort détaillée donnée par Jean Chartier, t. III. p. 80, et celle du continuateur de Monstrelet, p. 75, v°.

CHAPITRE LXXXI.

Comment le duc de Bourgongne fut ajourné à estre à une journée à Montargis.

Le duc, soy trouvant en l'aer de sa nourriture[1], fit bonne chière en ceste ville de Gand, comme si jamais n'eust eu débat avec elle et s'y trouva moult à sa paix et à son aise, ne fust un seigneur du parlement qui survint, qui moult troubla la court et fit murmurer multitude de gens, car en pleine salle là où avoit noblesse de tous pays, vint adjourner de par le roy la personne du duc comme doien des pairs et double pair de France pour comparoir à une journée establie à Montargis au prochain mois de juin où tous les pairs se devoient trouver, principalement pour le fait du duc d'Alenchon qui avoit esté prisonnier par l'espasce jà de trois ans. Sy en voulut le roy faire une fin maintenant et en avoir la sentence de ses pairs, et disoit-l-on que là devoit tenir le lit de justice pour faire droit à tout le monde, tant au grand comme au petit, et oïr toutes les plaintes et doléances de son royaume. Sy ne fut pas le duc bien content de cestui adjournement parce que ce lui sambloit estre une manière d'argu et de despit, fait plus par malice que par nécessité. Car aussi sa personne, par vertu de la paix d'Arras, estoit et devoit demeurer exempte à tousjours tant qu'il vivroit, et ne pouvoit le roy, ne ne devoit le traveiller, ne faire semondre personnellement en quelque manière que ce fust, ne tant fust le cas grant, et pour tant lui sonna cestui adjournement

[1] C'est-à-dire : là où il avait été élevé.

estrange et de moult dure interprétation, tant pour la manière du faire qui passoit la forme de la paix, comme pour ce qu'encore le jour fut pris de si près qu'il sambloit qu'on le vouloit prendre au despourvu et à pié levé et le faire haster tout ainsy qu'on feroit un homme de peu de poix. Et pour tant lui pensant à tout et aiant souvenance de diverses rudesses et hautaines que les seigneurs du parlement lui avoient faites autreffois et encore faisoient tous les jours, demanda à l'adjournant : « Et vous, mais- « tre, etc.[1]. » Et en outre considérant que guères n'estoit bien voulu par delà d'aucuns des plus prochains du roy pour cause du dauphin et qu'à ceste cause se pouvoient forgier diverses cauteleuses voies et malices à l'encontre de sa personne, demanda à l'adjournant : « Avez-vous charge de « la propre bouche du roy d'estre venu droit-cy ? » — « Oy, monseigneur, ce dist-il alors. » — Et voire ; mais « avez-vous bien entendu que vous me devez adjourner « en propre personne, et le vous a commandé monsei- « gneur le roy de le faire ainsi ? » — « Certes, ce dist-il, « monseigneur, oy. Le roy le m'a commandé de bouche « propre et m'a dit cestes mesmes paroles, et pour tant je « vous supplie très-humblement qu'il vous plaise à moy « pardonner, car d'autrui main ne l'eusse osé empren- « dre. » — « Vrayement, ce dist lors le duc, ce poise « moy donques que le roy ne le m'a fait savoir plus tost « et de plus longue main, car le jour est bien brief, et « d'aller en une telle assemblée là où il doit avoir tous ses « pairs, il siet bien de l'accompagner à son appartenir. « Je ne vis onques le roy; sy voudroye aller devers lui « bien accompagné et le mieux que je pourroye : donc, si

[1] Les paroles prononcées par le duc sont omises.

« plus tost lui eust plu le me faire savoir, peut-estre que « mieux y fusse allé en point que ne pourray maintenant. « Mais puisqu'il lui plaist que ainsi en soit, je me dis- « poseray à y aller le mieux que je pourray. » Lors se contretint le duc un peu, et à chief de pièce tournant sa parole vers l'adjournant, commença à parler des seigneurs du parlement dont il lui-mesme à qui il parloit en estoit un, et lui va dire : « Quant est au roy, je ne me plaings « point de lui et est mon espoir en lui de tout bien, mais « de vous autres (ceux du parlement) je me plaings à « Dieu et au monde des torfais, injures et rudesses que « vous m'avez fait et faites tous les jours, tant en mon « honneur comme en mes seignouries, voluntairement et « par haine : donc, mon intention n'est point de le souffrir « plus, mais m'en vengeray une fois si je puis, et prie à « Dieu qu'il me doint tant vivre que j'en puisse prendre « vengeance à l'appétit de mon cœur. Je ne le dis pas « droit-cy que je ne vueille bien qu'il leur soit rapporté, « car vous-mesme vous en estes, et à ceste cause le vous « dis. » Le povre homme estoit durement perplex et ne fut onques si confus comme se trouvoit lors. Volentiers toutevoies se fust paré envers lui, et y mettoit peine par gracieux parler beaucoup et vouloit excuser ceux du parlement en général, mais n'y pouvoit riens. Fut toutevoies bien recueilly et gracieusement traité de chascun et fut festié en deux ou trois lieux par l'évesque de Toul et ailleurs, et puis prist congé et party au bout de trois jours après son exploit fait.

Or estoit-il sept ou huit jours en may, et n'y avoit mais que trois sepmaines de cy au terme establi à Montargis que le duc devoit estre là, qui sambloit estre une moult estrange chose de vouloir haster ainsi un tel prince, un

duc de si grant pois comme de le faire passer ses bonnes[1] par commandement et si loings hors du sien et en si court terme. Sy fut avisé d'envoier Toyson-d'Or à toute haste jour et nuyt devers le roy pour savoir de cest adjournement quel chose en estoit et si le roy le voudroit continuer en estat. Donc, pour ce qu'il y séoit user de paroles substancieuses et sages, furent au dit Toyson-d'Or données ses instructions et ses manières de parler à la bouche mesme du roy sur ceste matière, dont les principaux estoient remonstrances qui se devoient faire au roy comment la personne de son cousin et beau-frère n'estoit point subjecte à nul de ses adjournemens tant qu'il vivroit et ne devoit comparoir nulle part à ses mandements sinon de son plaisir, ains par vertu de la paix faite entre eux deux, devoit demorer et estoit exempt de telles hauteurs sur luy et espéroit que le roy ne voudroit enfraindre icelle, car luy aussi de sa personne ne le voudroit souffrir. [Cela] fut dit aussy à Toyson-d'Or, [et] si d'aventure le roy vouloit persévérer en la journée establie et avoir emprès luy, comment que fust, le duc doien des pairs, sans lui donner déport, [il] avoit charge de remonstrer àu roy touchant ce cas comment le jour estoit bien court pour luy prince de tel pois pour aller si loings et souverainement devers luy que jamais n'avoit vu, et que avec ce, il avoit des grans et pesans pays et de grans affaires en yceux, auxquels il lui convenoit entendre et avoir l'œil, et n'estoit pas son mouvement si légier comme de beaucoup d'autres, et pour tant désirant bien faire partout et soy trouver devers lui bien accompagné pour lui faire honneur et service, lui prioit qu'il lui plust avoir regard

[1] *Bonnes*, bornes, frontières.

à tout et soy déporter de son aller là, ou lui donner jour convenable de soy préparer à l'exigent de la matière. Donc, qui lui demanderoit sur ce point quelle compagnie il y voudroit mener, le duc mesme et de propre bouche lui commanda à dire qu'il y mèneroit quarante mille combattans pour servir le roy, si besoing en avoit, et jamais n'y entreroit à moins.

Atout ceste charge que avez oye, se party Toyson-d'Or de Gand, ferrant battant, hastivement, et lui furent bailliés trois chevaucheurs de l'escuerie pour aller avecques lui, adfin d'en renvoyer un après autre selon les nouvelles que trouveroit par chemin ou fust par devers le roy mesme ou ailleurs. Sy diligenta ses journées ledit Toison-d'Or et en briefs jours arriva devers le roy, à qui il fit déclaration de sa charge, et finablement, pour faire brief conte, se tint content le roy que le duc ne se traveillast point pour ceste journée, mais lui prioit bien qu'il y voulsist envoyer notable ambassade en ce lieu, qui pust présenter sa personne et décorer la congrégation des pers de France, et à tant s'en tenroit à content. Sy plut moult bien ceste response à Toyson-d'Or, qui prestement la fit savoir au duc son maistre, venu jà jusques à Lille pour soy mettre sus.

CHAPITRE LXXXII.

Comment se continua la procédure encontre le duc d'Alençon, et comment le roy restoit enaigry contre le duc.

Or estoit ceste journée de Montargis mise sus comme j'ay dit pour le duc d'Alençon prisonnier, et en après pour le conte d'Ermignac tenant prison à Paris, et pensoit [le roy]

que droit-là fust esté forgiée entre eux deux ceste malvaistié présente et consentie d'estre mise sus. Donc, pour venir à la pugnition et à l'attainte du cas, avoit fait garder cestes gens[1] par l'espasce de deux ou de trois ans, sans les faire mourir, sur espoir de venir finablement à la descouverte de ce qu'il doubtoit, par gehines et interrogations estroites, lesquelles adès sur l'approchement de ceste journée leur furent bailliées bien agues, leur mettant en terme formée-ment les deux princes dessus dits si consentans estoient ou avoient esté en l'entreprendre de leur maistre, ne en luy donner faveur, ne port en ceste matère, là où les povres durement traveilliés, présens évesques et autres seigneurs notables à ce commis, prirent sur leur mort et tourments, qu'onques n'y avoient esté ne oys, ne appelés, et qu'onques de leur malice et mauvais proupos de leur maistre n'avoient ne cognu, ne consentu point, ne article, et que tout ce qui avoit esté fait, dit, mis sus et promis, avoit esté sans leur sçu et aveu et en estoient nets et innocens, et de ce faisoient protestation devant Dieu et les hommes qu'ensi en estoit et que à tort on les tourmentoit à ceste cause. De cecy fut fait recort au roy qui bien autrement eust cuidié par avant, car y avoit tenu véhémente soupçon. Sy en estoit mieux à sa paix maintenant, mais pour ce que la journée estoit assise, ne la vouloit rompre pour tant; mais en faisant courre sentence sur le duc d'Alençon qui estoit son compère et son sang, pensoit et tendoit à donner fréeur au duc de Bourgongne lequel il maintenoit à son rebelle. De laquelle chose mise en la

[1] Il y a évidemment des lacunes dans ce chapitre. Il s'agit ici, je pense, de certains agents secrets qui avaient été arrêtés porteurs de lettres relatives à un projet d'invasion des Anglais en France. On accusait le duc d'Alençon de le favoriser.

congrégation des pairs, il espéroit conseil et remède, et là où, si ledit de Bourgongne eust esté attaint coupable avec celuy d'Alençon[1], il eust mis sus le lit de justice pour en faire condempnation comme de l'autre.

Et pour ce que les nouvelles estoient espandues partout et venues mesmes jusques au roy que le duc de Bourgongne devoit avoir dit que jamais n'entreroit à ceste journée sinon que accompagné fust de quarante mille combattans, lesquels il y mèneroit, le roy, veuillant pourvoir à l'encontre et pensant à lui fortraire partie de son nombre, fit faire ban et arrière-ban prestement sur tout son royaume, et mesme au pays et ès villes engagiées sur Somme, fit crier et commander de par lui que tout ce qui pourroit porter armes, se mist sus, et ne servist nulle part au monde que devers lui, que faire ne devoit toutevoies en observant en sa vertu le transport de dites terres et les conditions de la paix, par lesquelles le duc avoit tous les services des nobles et des peuples, avecques toutes juridictions, profits et émoluments seigneurieux, tels comme au roy appartenoient, réservé seulement la souveraineté. Mais le duc à l'autre lez, sentant ce et non aiant encore reçu nouvelles de Toyson-d'Or si aller lui conviendroit à la journée ou non, prestement aussi fit crier ban et arrière-ban par tous ses pays et par toutes ses bonnes villes, et fit un merveilleusement grant appareil soudain pour soy trouver prest, non pas tant seulement pour aller à Montargis, mais pour deffendre ses pays et résister à toute armée contraire, en

[1] L'inventaire du Trésor des Chartes mentionne des lettres saisies et remises au roi, qui faisaient peser sur le duc de Bourgogne le soupçon d'avoir promis son concours au roi d'Angleterre dans les desseins dirigés contre Charles VII. Malgré les recherches prescrites par M. le comte de Laborde, ces documents n'ont pas été retrouvés aux Archives de l'empire.

quoy les seigneurs et nobles hommes du party du duc s'efforcèrent fort à eux mettre en point et soustinrent de grans frais à ceste cause. Beaucoup en y avoit, l'un plus, l'autre moins, selon les personnes et les facultés, et n'y avoit autre apparence que de guerre et d'aller sur les champs. Sy vist-on gens enbesongnés à tous lez, et les povres gens des champs estre esbahis et perplex, car doubtoient rencheoir arrière en leurs vielles pestilences.

Or s'estoit le duc party de Gand et s'en estoit venu à Lille pourvoir là à ses affaires à l'opportunité du temps, lequel il eust mieux aimé autre, ce disoit, s'il eust plu à Dieu, mais ne pouvoit plus longuement vivre en paix, que ses ennemis le déporteroient de traveil, et pour tant, puisqu'à la guerre il falloit venir et que les menasces lui annonçoient vexation, il se convenoit bien pourvoir de deffence, ce lui sambloit. Complaignoit toutevoies en son cœur entre Dieu et lui l'infortune de cestui royaume qui ne se pouvoit souffrir en paix et que les princes de celuy, pleins de gloire et de félicité de nouvel acquises, quéroient à rencheoir arrière en leur povreté et obprobre. Sy dist alors au seigneur de Croy et à aucuns autres, un soir estant en son privé : « Ne sçay, ce dist, que le roy me « demande, ne qui lui meut d'estre ennemy à lui-mesme, « et de faire de ses amis et serviteurs ses ennemis, avoir « paix et gloire à abondance et de quérir soin et affliction « de cœur et clameurs et tribulations contre sa personne, « car si paix ne lui est une précieuse chose et moult déli- « table, à moy ne peut avoir guerre qu'elle ne lui soit « annuieuse, et ne m'ostera rien de ma félicité, que je ne « lui face un grant escart en la sienne. Dieu lui doint bon « conseil et à moy bien ouvrer, mais s'il me constraint à « ce que ne vouldroie, je lui monstreray par effet ce

« qu'il portera envis, car je luy mèneray quarante mille « combattans en barbe paiés pour trois mois, et puis après « paiés pour trois ans, si besoing fait, sans faire enga- « gement, ne emprunt, combien que je l'aimeroye mieux « emploier ailleurs. » En maints et divers ploys fut mis cest adjournement, et puis après, cestui mandement fait sur tout le royaume encore ès villes engagiées, que point faire ne se devoit. Sy voulut le duc tenir parlement de ceste matère avecques ses nobles les plus principaux et avecq ses chiefs de guerre, pour avoir avis et bonne délibération sur tout, et furent à cestui conseil appellés tant seulement gens qui pouvoient faire et conseillier, comme princes et barons et gens expers de guerre, sans y avoir clercs nuls. Le duc y estoit en propre personne, le conte son fils, le conte d'Estampes, messire Adolf de Clèves, le bastard de Bourgongne, le seigneur de Croy et son frère messire Jehan, le mareschal de Bourgongne, le seigneur de Créqui, le seigneur de Habourdin, messire Simon de Lalaing, le seigneur d'Auxy, le seigneur de Miraumont, le seigneur d'Arcy et plusieurs autres grans seigneurs de Picardie et d'ailleurs, et lors fit mettre le duc en question devant lui ceste matière pour avoir l'avis et l'opinion de chascun, car leur faisoit monstrer apparence de beaucoup d'affaires à advenir, èsquels il se faisoit bon pourvoir tempre et de heure prévenir, premier que estre prévenu, et pour tant fit interroger aux uns et aux autres leurs avis, et premier à ceux qui plus avoient vu en leur temps, les anciens, dont les déterminations furent diverses et de grant poix, comme le cas le requéroit bien, et y monstra chascun ce qu'en lui avoit de sens, tellement que le sort de respondre chut à son tour sur le conte de Charolois qui longuement et à grant dur avoit porté beaucoup de rudesses faites à

son père du costé de France, dont maintenant estoit question, et à ceste cause estoit peu affecté à l'amour des François. Sy fut interrogé de son avis, lequel, après aucun refus fondé sur sa jeunesse et avoir peu vu, commença à dire : « Certes, ce dist, je suis bien jeune et ne « vis onques riens. Sy me duit mal d'en parler beaucoup, « car ce m'est la plus grant matère qui onques vint de- « vant moy, et la plus à peser. Le roy est puissant à mer- « veilles et est de grant conduite, et n'y a roy au monde « aujourd'huy qui tant face à craindre. Sy n'en sauroie « que dire, qui bien y seist, mais s'il plaist à monseigneur « moy envoier en France et que besoin le constrainde à « ce, je iray, atout ce qu'il lui plaira moy donner de « gens, jusques devant Paris, et de là jamais ne retour- « neray devers luy que je n'aye traversé premier le « royaume de l'un bout jusqu'à l'autre, et m'en advien- « gne ce qui plaira à Dieu ! » Sy en commença le duc à rire d'un bon cœur, et lui plut moult le haut et bon courage de son fils, et tous les autres seigneurs d'emprès, rians de son bon vouloir, l'en prisèrent moult aussy, et leur fut une grant joye de l'oïr tel. Sy faut entendre que jà-soit-ce que le conte de Charolois fust de la maison de France si prochain et du noble tronc des fleurs de lis, toutevoies par la haine et envie que voioit François avoir encontre son père et que pleins d'orgueil et de descongnoissance estoient ingrats et variables, déclinoit plus à l'amour des Englès beaucoup, et ce fit-il aucunement en faveur de sa mère la duchesse qui tel l'avoit nourry, et laquelle aussy fut fille d'une des filles de Lencastre.

CHAPITRE LXXXIII.

Comment le duc envoya ses députés à Montargis, et comment il eut certains secrets entendements avec les Anglois.

Sur ce pendant, Toison-d'Or retourna de devers le roy et rapporta ce qui est dit devant, que le roy se tenoit à content que le duc y envoiast son ambassade, et pour tant le duc délibérant sur celle, y envoia messire Jehan de Croy et messire Simon de Lalaing, deux bons chevaliers qui jà souvent y avoient esté et y estoient bien cognus, ensemble avecques eux maistre Jehan L'Orfèvre, président de Lucembourg et Toyson-d'Or, et pleins d'instructions et de grans avisemens sur diverses matères comme à une telle convention appartenoit, et que le lit de justice se devoit mettre sus comme on disoit, partirent, moult hautement accompagnés de nobles hommes, de la ville de Brusselles, et continuans leurs journées allèrent tout droit à Paris là où depuis séjournèrent, que droit-là, que à Melun, par l'espasce bien de deux mois entiers que toudis la journée se prolongeoit de terme en terme à leur très-grant annuy et desplaisir, et ne se bougeoit le roy des Monstis emprès Tours, sans faire samblant de la journée, ne de leur ambassade, non plus que s'onques n'en eust esté mention faite, et sambloit à aucuns que le roy variast encore en tenir la convention ou non, et du lieu et du jour, comme si riens ne lui en fust.

Or sur ce mesme temps estoient allés à Calais le conte d'Estampes, l'évesque de Toul, le mareschal de Bourgongne, tenir un parlement avecques les Anglès, le conte de Varvyc et aucuns autres, pour la rénovation des trèves

entre le roy anglès et le duc, avecques aucuns autres secrets entendemens qu'ils avoient ensemble sur autres grandes matères particulières, dont il peut estre que hautes merveilleuses fins sont vuidées depuis, comme cy-après apperra, et pour tant le roy sachant ceste convention estre à Calais, dont la peur lui gisoit en cœur et ne savoit quel chose on y brassoit, différoit de sa journée tenir le plus longuement que pouvoit, et de fait pour en apprendre aucunes certainetés envoia gens par mer et par terre en Flandre et en Angleterre, mesmes les uns publiquement, les autres en habit dissimulé, pour en faire enqueste, dont un roy d'armes nommé Normandie en estoit un et fut trouvé iceluy comme espie entour de Bourbourg et de Gravelingne[1], repairant droit-là en guise de marchant sans amal[2] et sans nom, tout au long du temps que le conte d'Estampes et les autres se tenoient audit Calais. Sy fut cognu en fin et décelé, et fut visitée sa boiste, là où on trouva diverses lettres dedens, non bien saines pour lui, et examiné du conte d'Estampes et des autres, et trouvé plein de malice et de cas répugnans à l'office d'armes, fut envoié prisonnier au chasteau de Lille, là où détenu fut par aucun temps et depuis laissé aller pour tel qu'il estoit. Et pour tant, comme dit est, que le roy avoit peur de cestui parlement tenu à Calais et qu'encore iceluy[3] se tenoit de la partie du duc d'York, qui plus se déclinoit vers Bourgongne que vers France et tenoit la bende contraire de la royne, pour ceste cause différoit le roy sa convention, avecques une autre cause aussy qui y estoit, c'estoit que le dauphin et le duc de Bourgongne

[1] Gravelines.
[2] Je ne comprends pas ce mot.
[3] Le comte de Warwick ?

n'estoient de riens trouvés coupables avecques le duc d'Alençon, comme on cuidoit au jour de l'adjournement, qui estoit la matère principale sur quoy on vouloit mettre sus le lit de justice, et par ainsi demorèrent ces dits seigneurs à Paris abandonnés et faisant bonne chière constrainte, et ne savoient sur quelle attente.

CHAPITRE LXXXIV.

Comment l'évesque de Meaux, estant au point de la mort, advisa les ambassadeurs bourguignons.

Or advint, et comme Dieu veut reconforter tousjours les innocens et les préaviser de contraires machinations et esclandres forgées contre eux, que un qui estoit évesque de Meaux[1] et avoit esté de par le roy à l'examination du duc d'Alençon prisonnier, vint à gésir au lit de la mort, et sentant en lui-mesme que jamais n'en releveroit et que de riens ne lui estoit besoin désormais que fors de penser à son âme et de réclamer la grâce du roy souverain, là où l'amour des roys du monde ne lui estoit riens, cestui inspiré de Dieu et pensant aux espouventables matères qui estoient entre mains et desquelles tant de douleurs et de tribulations pourroient naistre prochainement, et aiant vu aussi et cognu les malices des hommes et comment cœurs envieux et désordonnés préposoient l'accomplissement de leur désir devant paix et salut, s'avisa de vouloir descou-

[1] D'après le *Gallia christiana,* Jean Lemeunier, né à Amiens, d'abord prieur de Saint-Éloi à Paris, puis évêque de Meaux, mourut le 22 juin 1458. Jacques Duclercq se borne à dire : « En ce temps aussy, en « la ville de Paris, mourut Jehan, évesque de Meaulx, moine; et avoit « esté abbé de Saint-Omer, et estoit natif d'entour Aire en Artois. »

vrir aucuns des secrets de celui temps et de les faire savoir à ceux à qui elles touchoient, non craignant en celle heure manasce de roy, ni indignation d'empereur, fors seulement le roy de là-haut, là où il convenoit s'aller rendre, et de fait mit à effet son bon vouloir et prestement envoia prier aux ambassadeurs du duc que, toutes autres choses laissées, venissent devers lui au lit de sa langueur, ou au moins l'un de eux, pour aucunes grandes et hautes matères desquelles désiroit moult à parler à eux et qui moult touchoient à leur maistre. Sy ne s'oublièrent point lesdits seigneurs, mais pour mieux faire y envoièrent maistre Jehan L'Orfèvre tout seul comme clerc avecques clerc, lequel venu jusqu'à lui, et après les salutations faites, l'évesque lui commença à dire : « Vous, messei-
« gneurs les ambassadeurs de monseigneur de Bourgon-
« gne, vous allez et estes semons d'aller en une journée,
« dont ne savez sur quoy se doit faire l'assamblement,
« ne quel chose s'y devra traitier ou en vostre contraire
« ou en vostre bien; par quoy, pour vous donner courrage
« et advertissement sur quoy vous vous pourrez fonder,
« tant en conduite comme en response, je vous descouvre-
« ray ce de quoy ma conscience m'accuse, et juge estre
« bon de le vous dire, non pas par fraude, ni malice
« envers nul, ni par cremeur, ni faveur que j'aye au
« monde qui riens ne m'est à ceste heure, mais pour
« servir seulement les justes et les preudhommes en les
« préavisant de leur contraire. Il est vray que n'y a guères
« de temps, j'ay esté là où on a examiné dix ou douze
« des gens du duc d'Alençon et interrogé très-estroit pour
« savoir si monseigneur le dauphin et monseigneur de
« Bourgongne estoient de riens consentans, ni adhérans
« aux entreprises de leur maistre, mais lesdits gens

« approchés diversement de tous costés et par beau et par « laid et par tout ce qu'on a pu faire, onques n'a-on trouvé « en eux chose qui touchast à l'honneur des deux princes « dessudits, mais les ont prononciés et pris sur leur vie « et sur leur mort que de eux ne savoient riens et n'en « ont onques oy parler qu'en tout honneur et tout bien, « et les affermoient justes et innocens touchant cestui cas; « et pour tant vous, les seigneurs de l'ambassade, qui avez « ce pié maintenant et ne saviez point par avant quel « chose on vouloit à vos maistres, maintenant vous pouvez « estre plus asseurés, car jusques icy on vous a tenu lon- « guement en suspection avecques le duc d'Alençon et ses « entreprises, de quoy vous devez estre grandement joyeux « que leur innocence en est sçue, et pour tant je vous prie, « soyez sages et vous réconfortez en Dieu, lequel de grâce « pourra pourvoir en tout quant lui plaira, comme bien « feroit besoin, et au surplus quant vous vous trouverez « devers les deux seigneurs vos maistres, recommandez- « leur, je vous prie, ma povre âme, car au regard du corps, « jamais n'en tireront service que cestui que je requiers « Dieu qu'il leur vaille, et à moy puist-il estre rendu à « telle intention comme je le fais à bonne fin! »

Cestui évesque de tout temps avoit aimé le dauphin et en son couvert courrage lui porta faveur. Sy ne voulut point partir de ce monde qu'il ne le préavisast premier du dangier en quoy il estoit, ensamble et le bon duc, lequel avoit considéré longuement estre preudhomme et prince de vérité et de foy, par quoy conscience l'accusoit tant plus de faire ce personnage adfin de lui donner aide et confort en sa preudhommie comme il eschiet souvent que Dieu seuffre aux bons porter adversités et tribulations pour esprouver leurs vertus, lesquelles par trop amie for-

tune aucuneffois s'endorment en abondance de délices, dont, après longues impugnations toutevoies et constans enduremens, tousjours les fait apparoir enfin vainceurs de leur contraire. Aussi, comme plus seuffre le bon en son innocence, tant plus tire mérite le souffrant, et comme plus est une querelle purgée par adversité estroite, tant plus en l'appreuve de son équité se treuve esclarcie de gloire plus ample. Moult remercioit doucement maistre Jehan L'Orfèvre ce bon prélat, et après aucunes belles paroles servantes au lieu et au cas, le recommanda à la mercy de Dieu et prist congé. Et retourné devers ses gens leur conta ce que avoit appris, qui moult en furent joyeux et en louèrent Nostre-Seigneur, car leur estoit un grant fondement désormais pour eux trouver à la journée qu'ils attendoient et en laquelle jamais n'eussent pensé qu'on y eust voulu traire leur maistre au moins par tels termes, ni par telles suspections, et pour tant leur estoit-ce un grant réconfort avoir sçu cecy. Sy s'avisèrent que bon seroit de le faire savoir à leurs maistres le dauphin et le duc, et comment on les avoit cuidié traire en cause crimineuse et de grant charge en leur honneur, avecques le duc d'Alençon, et que pour tant prissent[1] et sur la manière de soy y conduire au surplus. Sy le firent ainsy et envoièrent devers eux un propre message. Lesquels, quant virent ces nouvelles, s'en donnèrent assez merveilles, et par espécial le duc, qui au monde riens n'aimoit tant que honneur et netteté, preudhommie et léaulté de cœur, et onques ne consenty, ni ne forgea fraude, ni meschanté, ni nulle quelconque chose de reproche, et toutevoies veoit maintenant que le contraire on tenoit en lui, et quéroit-on en son jar-

[1] Lisez : *et que pour tant prissent avis sur leur fait et sur la manière de soy y conduire.*

din ce qu'onques nature, ne fortune n'y plantèrent. Sy lui fit mal, et non pas de merveilles, quant encore celui du monde envers qui il avoit tenu sa foy et son honneur plus entiers et encore vouloit tousjours, et en qui plus avoit ouvré vertueusement et en preudhomme, tenoit en lui et alloit quérant ce qu'onques n'y trouva homme, mais louant Dieu de tout, prist en gré sa fortune, non soy desmouvant pour tant de bien faire tousjours, mais de constantement persévérer en son vieux ploy que d'enfance avoit pris, espérant par iceluy venir à la grâce de Dieu, vaincre et surmonter ses contraires et acquérir au monde félicité et bonne renommée, comme certes il fit; et comme il désira, ainsi l'obtint, car tel estoit son cœur comme ses œuvres, et telle sa renommée comme ses mérites.

CHAPITRE LXXXV.

Comment les ambassadeurs bourguignons se tenoient à Vendomme, et d'un cas criminel qui advint dans le Bollenois.

Deux, trois mois passèrent que ces seigneurs, messire Jehan de Croy et messire Simon, ne firent riens fors perdre temps et despendre argent grandement à leur annuy et par quoy souvent furent mus, par espécial messire Jehan de Croy, de eux retourner au pays, comme il estoit un chevalier de grant cœur et ne portoit pas bien aise rudesse, ne estrangeté faite à son maistre et en enduroit envis, jà-soit-ce que raison arrière le remist en patience pour honneur et pour tout. Mais trop passoit règle certes leur expectation et encore que plus estoit, non pouvoir approchier le roy de cinquante lieues, par quoy ce ne

leur sambloit estre que une dérision faite à leur maistre et à eux par despit. Enfin toutevoies furent fait approchier petit à petit, et furent fait venir à Vendomme, là où la journée estoit establie de l'assamblement, et là, jà-soit-ce que guères ne fussent bien reçus, ne bienviengniés, furent toutevoies honorablement et bien logés et en lieu notable autant ou plus que nuls en toute la ville après le roy, là où je les laisse jusques à revenir à eux quant il sera temps, et me tourne à faire un conte d'un vilain meurtre fait en cestui temps en Bollenois, le plus criminel dont il soit mémoire, ne en livre, ne en recort d'homme.

Sy est vray que au dit pays de Bollenois avoit un homme censier qui avoit une seule fille héritière, belle fille assez et mariable, et avoit esté celle fille poursievie longtemps d'un gentil compagnon du pays, de l'accort assez et du consentement du père et de la fille, car ne tendoit qu'à honneur, et comme tousjours les pères ne sont pas tous légièrement consentans les mariages de leurs enfans et encore quant n'en ont que un tout seul, cestui mariage traîna un peu longuement, et demora le compagnon en la grâce de l'attente de Dieu et du père jusqu'à leur bon plaisir. Or advint que un autre compagnon de guerre contendoit à venir à la fourcourse de ceste fille par l'aide d'un chevalier du pays, lequel il servoit, nommé le seigneur de Ron, et estoit ce chevalier au conte de Saint-Pol, encore en la male grâce du duc. Sy tint fort la main ce chevalier au mariage de son serviteur et caichoit fort à l'avancier en iceluy, tant par prière et presse comme par force et par manasce, laquelle chose avisant et aimant mieux à choisir de deux maux le moins pire, que soy accorder au plus dangereux, considérant aussy la longue poursieute honneste de l'un, dont il cognoissoit les mœurs et conditions,

ensamble sa parenté et son avoir, délibéra d'en faire une fin et de lui donner ses amours pour rompre la broce à l'autre et l'occasion de son poursievir, et comme il le délibéra, ainsi le fit et les fit fiancer l'un l'autre attendans le jour de leur nopces prochainement. Sy le sçut cestui compagnon de guerre et en fut durement courchié, mais voiant que ne pouvoit attaindre à la fille, pensoit bien de s'en venger sur son adversaire et lui faire bien chèrement acheter l'avantage qu'il en avoit sur lui. Sy entra le déable au cœur de cestui et lui donna volenté cruelle et la plus inhumaine des autres, et voulut ainsi la malheureuse aventure de tous deux, que ainsi que l'un plein de venin et du conseil de l'ennemy un jour avoit mis embusche et aguet sur l'autre, le trouva allant vers l'hostel de la fille sa fiancée sur le droit terme des espousailles, et lors escrié à la mort fut adhers prestement et abbatu à terre, dont pour commencement de sa cruauté luy couppa le ..... en bas rez-à-rez du ventre; pour seconde playe lui couppèrent les talons par avis fait, tiercement lui couppèrent les jarrets, après lui fendirent la bouche jusques aux oreilles, de là vinrent aux mains et les couppèrent toutes jus, et visans à toutes choses inhumaines pour faire plus cruelles leurs vengeances, lui fendirent le ventre, et non contens de ce, tirèrent dehors toutes ses parfondes entrailles, et les mettans dessoubs sa teste, luy dirent : « Vecy l'oreillier « de tes nopces, va et sy l'espouse, » et avec le mot, pour consommer, tout lui crevèrent les yeux et le laissèrent en cest estat. Sy ne fut mie cestui cas tant seulement horrible en l'avoir vu et oïr conter, quant l'escrire tant seulement et former les inhumains termes, me donnent horreur en leur son, car n'est venu samblable onques devant moy, ne cas nul si diabolique.

Cestui horrible fait fut annoncé en court, et vinrent les amis du martir faire leurs plaintes au duc, lui requérant justice. Sy en fut le duc durement esmerveillé, et avec abhomination du fait lui prist une merveilleuse compassion du corps du meurtry. Sy ordonna tantost deux gentilshommes, enfans bastars de messire Jehan bastard de Renty, chevalier, avec aucuns archers de son corps, d'aller en Bollenois prendre ces vilains et inhumains facteurs, lesquels, exécutans le commandement du duc, en prirent aucuns, et furent exécutés par mort. Lors, quant les autres non pris encore virent leurs compagnons estre justiciés, pensans que ce mesme feroit-on de leurs corps, se mirent sus en simulation d'Anglès et vinrent rencontrer ces deux gentilshommes, dont dessus est parlé, avec aucuns de leurs archers, et feignans estre Anglès et d'enseigne et de parole, les escrièrent : « A la mort! » Or estoient-ils grant route, et les gentilshommes n'estoient que cincq ou six, par quoy n'avoient point de jeu party et ne leur sambloit point que nullement pussent résister contre les autres. Sy se trayrent en une maison qui estoit là près, pensans y avoir sauvement, ce que non, car estoit trop faible et mal deffensable, et furent durement assaillis. Se revengèrent toutevoies vaillamment les deux frères avec les autres, tant que pouvoir leur pouvoit servir, mais non voians remède autre contre la mort que de eux rendre, se rendirent et prièrent qu'on les vousist recevoir leurs vies sauves, car ils estoient gentilshommes, ce disoient. Sy leur promirent ceux de dehors de les recevoir sauves et non leur meffaire riens. Sy y vinrent à leur doloreuse heure, car tout aussi tost furent perciés de vouges[1] de

[1] *Vouges*, espèce de glaive; selon d'autres, arme en forme de faucille.

part en part, et leur couppa-on les gorges à tous quant qu'ils estoient. Sy ne cuidoit-on autrement que ce fussent Anglès de Calais ou de Guines parce qu'ils ne parloient riens que anglès et portoient la croix rouge. Or sont-ils tous duis du langage anglès en Boullenois parce que tous les jours repairent ensamble les Anglès et eux. Or furent prestement portées en court cestes nouvelles et que les Anglès avoient tué ces deux gentilshommes bastars, ensamble et les autres archers du duc. Sy en fut le duc durement à ire et espéroit bien à y remédier temprement par manière appartenant, mais, premier que fait en advenist, les Anglès, aians entendu le cas et comment ceste besongne avoit esté faite faintement et sur leur taille, envoièrent à toute haste devers le duc un héraut lui signifier que véritablement ce qui avoit esté commis et fait nouvellement sur ces gens, n'avoit esté fait, ne propétré par nul des leurs, ne n'avoit onques esté pensé, ne pourjetté entre eux, mais si riens estoit advenu, c'estoit à leur desçu et à leur désaveu, et avoit esté fait par fainte et mauvaise simulation soubs leur ombre, et prioient pour tant au duc qu'il se vousist bien informer du cas, premier qu'il en fust autrement fait, car eux s'en tenoient purement innocens. Sy s'en tint le duc assez à content, mais ne pouvoit ymaginer qui ce pouvoit avoir fait donc, jusques un peu après que la chose fut sçue toute au cler que les gens du seigneur de Ron le devoient avoir fait par revenge de ceux qui avoient esté pris pour ce vilain meurtre. Or se tenoit le seigneur de Ron à Chasteler et estoit au conte de Saint-Pol, fort françois, et avoit devers le roy grandes alliances et faveurs, et donnant support et retraite à son serviteur le seigneur de Ron avecques les facteurs du vilain meurtre, leur fit avoir rémission du roy et les sous-

tint, ce disoit-l'on, emprès lui, comme qui ne s'osoient trouver nulle part ès pays du duc. Sy le sçut le duc, et luy fut dit comment par l'aide du conte de Saint-Pol, le seigneur de Ron et les autres crueux meurtriers avoient obtenu rémission d'un si vilain cas, lequel ne se pouvoit faire, ce savoit bien, sans donner faux à entendre. Car jamais prince crestien bien informé ne l'eust fait, et pour tant le duc non tenant conte, en cest endroit, de rémission du roy, non de tous les rois et empereurs du monde, donna mandement exprès de prendre le seigneur de Ron, ensamble tous les facteurs où qu'on les pust attaindre, mesme sur l'autel de Dieu s'ils y estoient, et qu'après on en fist exécution, telle que justice requerroit, selong le cas, pensant faire à Dieu un grant sacrifice, quant si inhumaine et cruelle gens feroit mettre à fin, qui de nulle puissance terrienne, ne [de] dignité d'esglise devoient avoir garantise.

CHAPITRE LXXXVI.

Comment plusieurs hauts seigneurs enhortèrent le roy à ne pas combattre le duc de Bourgongne.

Retournant donques à nostre matière laissée qui est ruineuse à tous lez et odieuse d'un costé et d'autre, me recorde maintenant que bon seroit d'éclairer maintes diverses altergations et controversies qui estoient à l'entour du roy, entre les princes et seigneurs du sang, touchant cestes rancunes sourses entre le roy et le duc, par lesquelles grans et horribles maux pouvoient ensievir s'elles se continuoient, car jà-soit-ce que tous fussent du party du roy et favorisans comme au chief et maistre de tous, n'estoient

point toutevoies tous consentans à la guerre, ne en volenté d'ensievir les mouvemens d'iceluy, ceux par espécial qui seroient contre honneur et salut, mais considérans que aucuns en y avoit qui l'incitèrent à mouvoir guerre contre le duc de Bourgongne pour cause du dauphin son fils et que de soy y estoit assez enclin par samblant[1], toutevoies baudement lui donnèrent à cognoistre et lui dirent que jour de leur vie, pour chose encore que avoient vue, ne lui feroient ne secours, ne confort pour mener ceste guerre, entendu que eux-mesmes et à sa requeste et ordonnance avoient esté iceux qui avoient juré la paix entre eux deux et avoient esté procureurs d'icelle en son nom, par quoy, si eux-mesmes la rompoient ou donnoient conseil à l'encontre, ils se tiendroient à deshonnorés et pires que Sarrasins, sans la malédiction encore qui en cherroit sur le royaume, qui jamais ne seroit réparée. De ceste opinion fut messire Artus de Bretagne, connestable de France et depuis duc des Bretons, lequel, avec le duc de Bourbon trespassé nouvellement, avoit esté jureur et procureur de ladite paix et là désiroit à tenir toute sa vie. Pareillement fit le duc de Bourbon, mais estoit ores allé de vie à trespas, sy n'en fit, ne ne dist riens, mais le duc de Bourbon son fils, lequel estoit nepveu du duc de Bourgongne et beau-frère au conte de Charrolois. Cestui-là aussy, pour bien que le roy lui sçust faire, ce disoit, n'aideroit, ne ne conforteroit le roy à l'encontre de son oncle, non obstant qu'il avoit sa

[1] « Et sembloit au roy que ce qui tenoit le dauphin si longuement à « retourner estoit par enhort et par le conseil d'autruy. Et en soy-« mesme, quand il estoit en son privé, il disoit que le duc de Bour-« gongne le tenoit en ces termes, et délibéra en son privé conseil, de « mettre sus toute sa puissance, en intention de vouloir tirer ès pays « dudit duc de Bourgongne, pour par sa puissance réduire son fils en « son obéissance. » (Matthieu d'Escouchy, ch. CXXI.)

fille espousée. Le duc d'Orliens aussy, qui sa vie et sa délivrance tenoit du duc de Bourgongne et estoit son frère d'ordre, avoit espousé sa niepce et le tenoit pour père et fondement de son bien, prince plein d'honneur, charitable et preud'homme. Iceluy pour gagner un royaume, ne se fust ployé aussi en son contraire. Le conte de Nevers, cousin germain du duc et lequel avoit le conte d'Estampes son frère emprès lui en haut règne, cestui aussi pour nulle rien qui advenir pust, ne se fermeroit[1] contraire, ce dist, de son oncle, mais se vint retraire en son pays de Rételois, attendant là toutes nouvelles, et de là ne bougea onc jusques avoir vu la termination. Et par ainsy le roy, jà-soit-ce que tous lui fussent serviteurs et favorables, ne les trouva mie tous toutevoies de légère volenté en toutes ses intentions, ains précisément lui en couppèrent la broche et lui certifièrent que jà ne le serviroient en cestui endroit et que plus seroit son honneur et salut de le laisser que de l'emprendre, mais les autres qui estoient de la bende contraire et ne craignoient riens tant que cheoir une fois en la main du dauphin qui les héoit et lequel par la main de ce duc pourroit venir, ce pensoient, au-dessus de ses intentions, conseilloient plustost la guerre que la paix, par espoir qu'avoient que par icelle voye feroient retourner le dauphin devers son père et de leur parti, et puis après l'avoir recouvré, pensoient par le moyen du roy venir à sa grâce et mercy, dont maintenant ils estoient tout hors d'espoir. Sy convient bien noter droit-cy que ceste haine du costé des François ne mouvoit point tant à la cause du dauphin eslongnié de eux et de leurs mains, comme d'un despit qu'avoient que le duc de Bourgongne, avecques sa

[1] *Ne se fermeroit,* ne se déclarerait.

roideur et puissance anciennes, s'estoit renforcié encore au double par ceste retraite, et que luy dont on avoit dueil de si haut régner, règneroit maintenant plus fort et plus fier que ne fit onques. Par quoy, et afin que cela n'avenist et que celle corne lui pust estre rompue, tempre et de heure tendoient à prévenir sur ses mains, premier qu'estre prévenu mesmes des siennes. Car à vray dire, riens ne leur estoit tant dur, ne tant aigre comme de le voir en sa gloire et roideur, qui passoit toute autre, et partant voyans que par nuls moiens ne pouvoient traire leur héritier hors de ses mains, jugoient licite de le quérir par rigueur et par main forte et hautaine, ou si non et que ledit dauphin vousist persévérer l'adjoint du lieu où il estoit et au desplaisir du roy et de eux tous, arguoient raisonnable et chose de faire aussy, de déshériter et désappointier le dauphin de sa succession à cause de désobéissance et de créer et constituer Charles, le maisné fils, successeur de la couronne, soubs lequel leur espoir estoit de eux couvrir et sauver, et de fortraire par ce moien au duc de Bourgongne l'attente que pourroit avoir en l'autre. Cestes choses-cy, posé que point ne sortirent à effet, churent toutevoies en devises de maintes bouches qui ce craignoient et qui autrement ne pensoient fors que ainsi se fist.

CHAPITRE LXXXVII.

Comment le duc cheut en griève maladie.

Combien que manasces de guerre et de tribulations se monstroient partout et les craignoit-on prochainement advenir, ne laissa point le duc pour tant à faire bonne chière, comme de tout temps avoit esté le plus reconforté

du monde et qui en temps de besoin estroit pourveoit par estroit remède le mieux que pouvoit, et en cas impossible de le faire autre, porta patiemment ce qui estoit nécessaire, avoit coutume de fuir mérancolie et toutes occasions de courroux, parce que les sentoit ennemies de vie humaine et aveugleresses de raison, par lesquelles l'homme devient tout inutile à soy-mesme et tout inapt à bien faire. Sy advint un jour qui estoit bel et cler, qu'en ce mois de juin, sur une vesprée, il fit une partie à la paume, et de fait joua par une bonne espasce de temps de bon hait, soy donnant largement traveil et plus qu'à luy ne séoit, car s'eschauffa plus que par coustume. Donc après, par non prendre garde de luy et par froid pris, il cheut en une fièvre et en porta trois ou quatre excès bien aspres. Secouru toutevoies par ses phisiciens, fut mis hors de fièvre par aucuns jours et le cuidoit-on garir, mais non bien affrancy ou par mauvaise gouverne rechupt arrière en plus dure que devant par un samedi XVIIe de juin, et tellement qu'en iceluy excès qui dura trente-six heures sans respit, tout le monde l'escria mourant, car n'avoit en lui sens nul, ne cognoissance, par la longue continuation et durté de l'excès. Sy estoit la clameur piteuse à oyr partout, et alloient serviteurs crians et battans leurs mains de desconfort, comme qui avoit ce don de Dieu qu'en la terre n'avoit homme mieux aimé de luy, ne plus regretté et plaint en maladie.

Or estoit party de Brusselles ce mesme jour le seigneur de Croy et s'en estoit allé à Nostre-Dame de Hal en pélerinage, par vœu que avoit fait pour son maistre, lequel il pensoit gary, mais un sien escuier, voyant le soudain danger de mort survenu arrière, ferrant battant, courut après lui au dit Hal, et là venu, lui dist si jamais vouloit

voir son maistre en bien, que à tuer cheval il retournast à Brusselles hastivement et qu'à grant peine y viendroit-il jamais à temps. Lors vist-on un merveilleux dueil en ce chevalier, lequel s'avisant de mander le pareil aussi à la duchesse, envoia à tuer cheval devers elle, lui mandant l'extrémité de son mary et que si jamais le désiroit à voir vif, que elle se hastast outre-règle, et à tant monta à cheval et s'en alla tout d'une course jusques à Brusselles, là où il y a trois lieues, et n'y mist que une heure, lors trouva son maistre qui n'avoit ne sens, ne parole, ne signe pour y espérer vie. Sy en estoit la pité grande à l'entour de luy en toutes conditions d'hommes. Après toutevoies les trente-six heures passées que tousjours on le jugeoit mourant, Dieu le fit revenir à lui et lui restitua parole, et de là en avant, par le curieux soin des phisiciens, fut tellement secouru que peu à peu recouvra sa santé. Et arriva la duchesse devers lui, estant moult faible encore, laquelle ne l'avoit vu depuis l'heure que s'estoit courchié à son fils en son oratoire, et s'estoit absentée de lui à ceste cause et tenue au bois de Nieppe, car moult s'estoit indigné contre elle parce qu'il lui imputoit qu'elle avoit esté cause de la rébellion de son fils. Sy fut leur rassamblement piteux droit-cy, par espécial de la dame qui fléchie en terre devant lui, ploroit et lamentoit son mal, et se monstra toute curieuse de sa garison, comme qui estoit la plus supellative en œuvres de charité qui vesquit lors, comme ses œuvres ailleurs tesmoignent assez au lieu de sa demeure au bois dessusdit, là où par humilité non vue pareille, curoit et sollicitoit toutes manières de gens malades de propres mains, et les baignoit et remuoit leurs plaies sans en refuser nulles, les revestoit persévéramment de draps que mesme fit faire, leur donnoit argent et viande et les admi-

nistroit comme une povre femme, et tellement que de toutes terres les povres et malades s'y assembloient et n'y estoit refusé nul. Sy n'ay mie dit sans cause qu'elle estoit charitable et curieuse envers son mary, quant envers toute autre créature se trouva telle, mais jalousie que longuement avoit portée en son mary, dont il se tanna, avoit esté matère de séparation entre eux deux, avecques le discort de son fils contre luy, dont il luy imputa charge.

CHAPITRE LXXXVIII.

Comment le roy fut aussy durement malade.

Ceste maladie du duc, de laquelle aucuns le disoient mort, s'espandit par toutes terres, et en reçurent les lointaines marches et régions les nouvelles dont les aucuns le plaignoient et y mettoient regret, autres par envie de son haut régner s'en trouvoient bien aises, souverainement aucuns de la région de France et d'emprès le roy, ceux-là en avoient joye, car n'avoient que peur de la faute. Or, convient-il entendre droit-cy estre advenu un haut jugement de Dieu et tout fait à la ligne d'équité pour cause d'aucunes choses passées, lesquelles il sied renouveller icy, car vous peut assez souvenir par la narration que j'en ay faite[1] qu'en l'hiver passé le roy avoit esté malade durement et lui attribuoit-on mal incurable en une jambe qui toudis couloit et rendoit matères incessamment, qui le mettoit à fin. Sy couroit la voix par diverses terres que dedens terme préfix et par jugement d'astronomie il devoit mourir et ne passeroit point le mois de mars. Donc,

[1] *Voyez* ci-dessus, p. 380.

comme[1] le dauphin qui avoit des amis par delà qui l'en avertissoient, s'y attendoit dessus et ascoutoit, car dru et souvent lui fut mandé qu'il approchast les marches de France peu à peu pour estre tant plus près et afin que tant plus tost et à moins d'encombre il se pust faire couronner, espérans de pouvoir plus gagner en luy entrant en règne que perdre en la termination du père. Sy furent cestes nouvelles communes au dauphin et au duc, et sambloit que ledit duc eust eu joye aucunement avecques le dauphin de la mort de son père, là où le fils faisoit plus à blâmer que luy. Sy y peut-il et de fait y a raisonnable excuse par laquelle il se peut honorablement parer, car tout cler est que le roy, mesmes en ce temps-là (et de long temps par avant l'avoit goûté), le tint à suspect et à subrepteur de son fils, et à ceste cause et pour luy retrencier sa couronne, quist toutes les voies et moiens que pouvoit pour le restraindre, tant par propre puissance comme par alliances quises à tout lez, en Allemagne, en Angleterre, en Denemarche, en Liége et partout ailleurs, comme contre l'ennemy de la couronne, qui toutevoies estoit autant léal et preudhomme chevalier comme nul qui vesquit lors. Lesquelles choses considérées, avecques ce que chascun se voit envis fouler mal voulu et tenu à suspect sans cause, non merveilles si le duc droit-cy oiant dire que son traveilleur et son haineux tendoit à la fin de sa vie, s'il s'en passa à peu de courroux, quant par mettre son fils en possès de la couronne après son trespas, il espéroit vivre en paix avecques luy en récompense de tout service. Et certes, si guerres et tribulations sont fuyes et hayes de ceux qui aiment paix, il ne peut donques que

[1] Le mot : *comme* semble indiquer une phrase principale qui n'existe pas.

ceux qui les quièrent, ne procurent en autruy dammage, ne seroient peu aimés aussy et non plaints en leur décès, car n'y a loy, ni de nature, ni de raison, qui s'y oppose. Aussi la joye n'agissoit pas en cuidier avoir perdu son ennemy, mais en espoir d'avoir recouvré un amy permanable et paisible. En quoy et dauphin et duc de Bourgongne furent trompés tous deux, car vesqui le roy encore longs jours depuis en haut règne. Sy ramaine cecy en conte droit-cy, là où le duc est malade, pour ce que j'ay dit qu'il samble que droit-cy ait eu un vray jugement de Dieu, en ce que comme le duc sambloit avoir fait feste de la mort du roy en l'hiver devant, vint l'occasion tantost en l'esté après, qui de cas semblable pouvoit donner joye au roy comme d'estre quitte d'un si roide duc, et toutevoies tous deux furent moqués en leur espoir et payés de samblable folie l'un comme l'autre.

En ceste folle et légière joye entre ces princes de la mort de l'un l'autre, avoient grant coulpe aucuns repairans emprès eux astronomiens, dont le roy de tout temps avoit esté sorty et les créoit fort, pareillement et son fils le dauphin non moins. Donc, comme de long temps il avoit eu désir de régner et d'avoir couronne en teste et encore plus maintenant pour cause que son père lui tenoit la main roide, quant ce vint que le mal de la jambe lui estoit pris et duquel on le jugeoit en péril, fit à tout lez calculer sur le mal de son père pour savoir s'il en pourroit eschapper sans mort[1]. En quoy plusieurs laborans rapportèrent

[1] Louis XI eut de fréquents rapports avec des astrologues. Jean Colleman, qui gagna, dit-on, la lèpre pour avoir trop regardé la lune, enseigna à Louis XI « le grand almanac. » Simon de Phares, qui ouvrit à Lyon une école d'astrologie, cherchait pour lui des simples en Savoie. On sait qu'il fit d'Angelo Catto, qui quitta pour lui le prince de Tarente, un archevêque de Vienne, haut et puissant seigneur, auquel Philippe

par jugement et certifièrent que non, et mirent terme préfix dedens lequel les influences de là sus démonstroient sa fin. Sy le certifièrent si très à l'estroit, et tant et tellement

de Commines dédia fort humblement ses mémoires. Dès le mois d'avril 1454, Louis XI, alors dauphin, s'était adressé à Jean de Wesel, professeur à l'Université de Louvain, à la fois philosophe et astrologue, qui composa, à sa prière, l'horoscope suivant :

Judicium super conjunctionibus Saturni et Martis, et ejusdem Saturni cum Jove.

Prælia magnatum video cum sanguinis undis
Et terras vacuas populis, combustaque regna,
Bellaque longæva, gladiatorumque furorem.
Castra, domusque ruent, et erunt sine civibus urbes,
Inque locis multis tellus inarata manebit.
Strages nobilium flet, procerumque ruina.
Fraus erit inter eos ; confusio magna sequetur
Regnis et populis, et erit mutatio regum.
Lævam dextra timet, septentrio prævalet austro.
Mercurialis herus gradatim regna subibit
Rex novus et Libani cedros supereminet omnes ;
Justitiæ cupidus rectæ, non devius illi,
Mutabitque fidem regni dum sceptra tenebit.
Rex et gens et lex mutantur ordine miro.
Terræ motus erit in multis partibus orbis
Et peregrinorum turbas Europa movebit.
Lingua prophetarum populos terrebit et urbes.
Magna videbuntur cœlestibus insita signa.
Nascentur sectæ, ritus novus inde sequetur.
Per diversa loca, populi dissensio flet,
Teutonicusque furor sectam fabricabit, et illas
Gaudebit proprias effundere sanguinis undas.
Terra famem sterilis pariet, caritura bonorum.
Naufragium magnum patientur in æquore naves ;
Implebuntur agri validis torrentibus undis,
Et labor assiduus frustrabitur agricolarum.
Ventorum rabies vastabit flamine terras.
Tempora ventura pejora prioribus instant,
Sed mundi regnum melius post ista sequetur.
Lustra ducenta quinquagintaque trina,
Postquam terrena conjuncta fuere supernis,
Hæc data indicia præsentia carmina monstrant.

y adjousta foy le dauphin, qu'à peine lui sambloit la chose estre de nécessité qu'ensi se fist, et sambloit languir en l'expectation de l'heure promise, tellement que toutes oreilles en estoient pleines et tous les pays embus de ceste mort future. En quoy plusieurs blâmoient le dauphin et lui imputoient à mauvais sang sa manière de faire et de soy esjoïr ainsi en la mort de son père publiquement et comme tout desnaturé, et en fut tenu moins de bien de luy entre tous les bons et mesmement dedens le courage du duc, qui en cela et en autre chose mist grant note, comme cy-après se trouvera assez que ce ne fut mie sans cause. De ceste manière de faire et de croire follement en tels pronostiqueurs n'estoit point usager le duc, car en toutes choses se monstra homme de léalle entière foy envers Dieu, sans enquérir riens de ses secrets, fust de mort, fust de vie, comme qui à luy et en luy s'attendoit de tout son fait, non obstant que sa maison pour tant n'en estoit point desgarnie, ne que les autres amis, en y avoit de bien souffisans[1], et entre les autres un qui estoit prévost de Wates[2], d'emprès Saint-Omer, grant clerc et moult expert en la science, et lequel, avecques les autres, s'accordoit

En 1432, Jean de Wesel offrait au duc de Bourgogne de grands et petits almanachs. Vingt-sept ans après, en 1459, on rencontre la mention du grand almanach qu'il rédigeait chaque année, en y indiquant « les jours esleus. » (Registres de la chambre des comptes, cités par M. Pinchart.) On conserve à la bibliothèque de Bâle un traité de Jean de Wesel, intitulé : *Exercitium metaphysicum sive quæstiones in XII libros Metaphysicorum Aristotelis.*

[1] C'est-à-dire : Les astrologues ne faisaient pas plus défaut que tout autre genre d'amis ou de courtisans.

[2] Claude de Messey, prévôt de Watten. Dans son horoscope de Charles le Hardi, il avait annoncé que ce prince serait exposé aux coups les plus rudes de la fortune. Il fut l'un des auteurs du recueil de contes licencieux composés à Genappe sous le titre des *Cent nouvelles nouvelles.* Claude de Messey avait épousé une nièce du chancelier Hugonet.

en la mort du roy. Mais le duc voiant le cas non estre honneste de béer si publiquement sur la mort d'un homme, et par espécial du fils au père, couvertement abhomina le cas, et soy attendant à ce que Dieu en feroit avenir, complut à son hoste le dauphin en paroles ce qu'il put, soy apprestant à la nécessité de la besongne pour quant ce viendroit à faire. Et par ainsi, pressé tous les jours et estonné de la peu louable défiance du fils auquel il convenoit complaire, il convenoit que ce duc-cy portast charge aucunement de sa folie, en laquelle le duc ne l'osa rompre, car cognoissoit le duc clairement que de riens ne vouloit estre appris, ni repris, mais se fioit de son propre sens, et de propre teste vouloit ouvrer sans autre, et le duc par révérence de sa hautesse lui souffroit dire et faire. Donques cestes manières de gens qui présument des secrets de Dieu qui desvoient les princes et les deçoivent, et lesquels aussy sont deffendus par exprès en la loy de Moïse au peuple d'Israël, furent cause, comme j'ay dit en ceste erreur maintenue, et à ambedeux le père et le fils firent mettre la fiance que devoient avoir en Dieu, en jugement et certification d'homme. Donc, si le père de tout temps en avoit usé et y appliqué foy, par vray jugement de Dieu donc, il vouloit bien que de la créance que son fils y mettoit aussi, il reçust desplaisance, quant par promissions menteresses, il attendoit sa mort, et ainsi il convient dire que le père en ce mesme en quoy il mettoit foy envers autruy, en ce mesme son fils lui procura dueil par fermement comme luy s'y attendre[1].

Or n'estoit point mort le roy alors quant son fils y avoit l'espoir, et pareillement le duc ne mourut point aussi à

[1] C'est-à-dire : en y ajoutant foi, comme son père lui-même.

ceste fois quant François le désiroient, mais y ot entre eux depuis longuement diverses questions et difficultés moult dangereuses et dont les fins ne tiroient qu'à tribulation; car le roy, depuis ceste maladie et de par avant encore, s'estoit fortifié à tous lez des princes et roys crestiens par alliance, mesme des peuples et communes voisines du duc, en son contraire. Par quoy, comme cela lui estoit évident signe de future ennemisté, lui estoit cause aussi de soy pourvoir à l'encontre et de machiner en sa deffense, jà-soit-il que toudis il recula l'estrif, toléra manasces, dissimula courroux, pesa les dangers, craignoit [lésion de] propre honneur, et en la haute roiale majesté dont il estoit du bourgeon, ne voulut main mettre que par sens, par révérence et cremeur, et finablement à tout rompre par évidente constrainte nécessité non plus supportable, car là gist le point en quel loy nulle, ni d'honneur, ni de nature, ne met obstacle que faire ne se doye.

CHAPITRE LXXXIX.

Comment le duc assembla les estats de Brabant et fist grant accueil aux contes d'Eu et de Nevers.

Comme le duc fut gary et revenu en bon point, et que sentoit voler plusieurs nouvelles estranges contre luy, tant à cause de la convention establie à Vendôme comme par autres voies et manières tenues et quises de mauvais espoir, le duc délibera son partement de Brusselles et d'aller visiter ses autres pays, mais avant ce faire fit convenir les estats de Brabant audit lieu, et droit là assemblés, leur fit remonstrer comment par la disposition des matères et des choses qui alors pendoient entre le

roy et luy, il estoit apparence de tribulation en ses pays, par quoy luy vueillant estre vray berger de son peuple et le garantir de la rapine des loups, requéroit, pour la part qui leur en pouvoit compéter, secours et confort de leurs mains, en deffension tant de leur héritage et pays comme de sa personne. Et en ce ne requéroit point d'argent, ni finance, mais service corporel et main mise par multitude de personnes quant ce feroit besoin. Et en effet leur requist service de six sepmaines à leurs despens, est assavoir les nobles en leur estat dû, les bonnes villes en leur manière de faire aussi, avecques leurs connestables et sermens et avecques leur artillerie, et les gens d'esglise, abbés et chanoines, en contribution de deniers pour payement des saudées, car touchoit la chose à nécessité publique, ce faisoit dire, et à la tuition du pays, par quoy demander le pouvoit et eux le devoient faire. Laquelle demande faite et bien digérée, entre eux fut libéralement octroyée, et lui promirent Brabansons service et assistance envers tous et à toute heure, de grant cœur, dont il les mercioit, et à tant les laissa, et dressant de là vers Gand, alla faire à Saint-Adrien [1] son offrande par promesse à luy faite en sa maladie, et de là s'en vint à Gand, là où arrière fit assambler les estats du pays et les quatre membres et leur fit pareille demande comme à Brusselles, laquelle libéralement lui fut octroyée, et séjournant là par aucun petit temps par conseil de ses médecins pour l'aer qui lui estoit propre, y reprit force et vigueur primitives, car nourry y avoit esté enfant. Donc après, tendant à aller en Artois, alla par Lille, là où les contes de Nevers et d'Eu venoient devers luy avecques leurs femmes auxquelles il fit une grant

[1] Célèbre abbaye, située à Grammont.

chière, souverainement à la contesse de Nevers, fille au conte de la Breth [1], nouvellement mariée à son nepveu, dont de leur festiement et réception siet bien d'en faire un petit conte.

Vray est que le conte de Nevers, marié nouvellement à la fille d'Alebreth, avoit esté jà par longs ans que n'avoit vu son oncle le duc, lequel autrefois avoit traité le mariage entre la fille du roy Renier et luy, depuis royne d'Angleterre, comme ailleurs a esté narré en son lieu, donc parce que le parfaire s'en rompoit par messire Pierre de Breszé et que ledit Nevers estoit venu jà à hault eage sans femme, s'estoit condescendu et par l'aggréement de son oncle en l'alliance de ceste maison d'Alebreth, par quoy après ces nopces faites à Nevers, conclu à venir voir le duc son oncle et son chief, et passant parmy la conté d'Eu, vint visiter aussi son autre oncle de par mère le conte du lieu qui grant chière lui fit, et à chief [2] de cincq ou six jours que repairier vouloit devers le duc, ledit conte d'Eu avecques sa femme, fille du seigneur d'Antoing, le voulut accompagner jusques à Lille, et en effet les deux contes, avecques leurs femmes, moult hautement accompagnés de belles nobles gens de deux sexes, arrivèrent à Lille comme au mois d'aoust, là où hautement furent reçus, et en fit le duc grant feste, souverainement pour cause de la nouvelle mariée qui moult belle dame estoit et très-humaine. Sy quéroit fort le duc à lui complaire en toute grant chière. Pareillement firent le conte de Charrolois, le conte d'Estampes, messire Adolf de Clèves et les autres princes et barons en tout ce qui estoit possible. Et en effet ledit de Charrolois à la cause des dames fit crier un tournoy à faire

[1] *Lisez :* d'Albret.
[2] *A chief de*, après.

en harnais de guerre et à blanches espées rabbatues, dont luy en personne avecques un nombre de chevaliers ses complices fut chief, et le fit et bouta oultre vaillamment, comme bon chevalier plein de pris et de raddeur, et estoit moult noble chose et moult belle d'en voir le fier et le riche arroy tant de l'une partie que de l'autre, car moult de nobles et de vaillans hommes s'y assayèrent, qui en emportèrent los et grant bruit. Tous eux communément d'un costé et d'autre estoient houssés et couverts richement ou de drap d'or ou d'argent, ou d'orfaverie et de brodure ou de matres sebelines ou de veloux, et tous les moindres, de draps de soye de toutes façons, dont la multitude estoit grande. Là estoit le bastard de Bourgongne, messire Anthoine, en moult fier et pompeux arroy, pareillement messire Adolf de Clèves, chevalier de haut pris, les deux frères de Toulongeon aussy moult recommandables, le bastard de Brabant, messire Anthoine, Philippe de Bourbon, le bastard de Comminges, messire Philippe de Croy, messire Philippe Pot et multitude d'autres qui tous et bien firent et richement se monstrèrent et tellement que les dames qui de France estoient venues et avoient vu beaucoup d'honneurs et de biens ailleurs, ce disoient, et beaucoup de gens de grant entremise, mais onques n'avoient vu jusqu'à celle heure chose qui approchast ceste, ni qui tant fust de pris, ni de mémoire pour aussi peu de heure, car certes, sans contendre en la mort de l'un l'autre et sans férir d'estocq, nuls plus beaux coups, ni plus horribles ne se firent en bataille mortelle comme droit-cy se trouvèrent, là où salades et armes furent froissies, gardes abbattues, cuiraches desclouées et malmises, et par impétueux orgueil et force de corps cohortes rompues et esparpillées, comme en mortel encontre. Du festoy en autre manière me convient

faire mention, comme des banquets et riches soupers, mais en unes danses qui se firent un soir, est vray que deux chevaliers, compagnons d'armes, se vinrent présenter aux deux princesses droit-là assemblées, et venus devant elles en grant révérence, leur requirent que pour l'honneur de noblesse et de chevalerie il leur plust, du gré et consentement de leurs maris, leur attacher à chascun l'enseigne d'une emprise qu'avoient mise sus pour faire armes, car alléguoient d'en avoir obtenu congié du duc leur maistre et de leurs maris, siques prioient humblement pour leur grâce envers eux et pour en avoir l'honneur. Sy reçurent les dames leur requeste agréable, et en l'honneur et par révérence du duc à qui tous deux estoient et par congié de leurs maris, leur attachèrent leur emprise, dont l'une fut un gant noir, lachié d'une chaînette d'or qui tournoit autour du bras senestre, atout une verge d'or pendant au-dessoubs de la main, l'autre estoit un ceuvre-chief de plaisance, brodé de lettres d'or couvertes, attaché pareillement au bras senestre. Laquelle chose faite, fut publié prestement à haute voix par un roy d'armes que dedens certain jour nommé les dessusdits chevaliers déclareroient par leurs chapitres la manière et condition des armes par eux emprises et icelles feroient signifier ès lieux et places là où désiroient avoir à faire à l'exigent et convenableté du cas et de leur propre honneur. Sy en firent les dessusdits chevaliers depuis bon et léal devoir, baillèrent leurs chapitres et les envoièrent en Angleterre. Mais par les tribulations des guerres qui en ce temps-là sourdoient au roy Henry, par le duc d'York et ses adhérans, ledit roy ne voulut onques souffrir sortir à effect lesdites armes, ains faisoit dire aux requis ses subjets que assez les avoit à emploier ailleurs et en choses plus nécessaires, comme en

deffendre son royaume et sa couronne contre ses insurecteurs. Et partant les dessusdits chevaliers qui n'avoient l'œil nulle part que droit-là, ne purent attaindre à leurs fins, et passa le terme qu'avoient mis à porter leur emprise, et par honneur la mirent jus comme la prirent. Qui donques demanderoit le nom d'iceux, l'un sy fut messire Philippe Pot, natif de Bourgongne, chevalier de bon los, et l'autre estoit messire Pierre Vast[1], espagnol, celuy qui combatty le conte de Charny, au pas dehors Dijon[2], et lequel par avant avoit combattu aussy messire Richart de Woedeville[3], à Londres en Angleterre, chevalier aussi de bonne estoffe. Or vint le jour que partir vouloient ces dames de Lille et aller voir la contesse d'Estampes qui se tenoit à Englemonstier, emprès Courtray. Sy partirent ensamble et leurs maris et le duc les convoia. Sy advint que ainsy que jà avoient les plains champs ouverts à tous lez et qu'à riens ne pensoient fors à aller leur chemin, deux compagnies de gentilshommes, chevaliers et escuiers, s'estoient embuschiés par au travers où devoient passer, l'une çà, l'autre là, comme tenans l'un sur l'autre. Donc, quant ce vint que les dames vinrent à celuy endroit, de riens averties, lesdites embuches partirent, menans grant noise, et comme si de mort haïssent l'un l'autre, vinrent devant la face des dames férir et hurter ensamble moult fièrement et y firent moult d'armes et de grans samblans de gens de bien autant que ce fust esté pour leurs vies. Sy s'en espouventèrent les dames au commencement, car cuidoient vé-

[1] Pierre Vast (Vasque de Saavedra) fut conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

[2] Il s'agit ici du pas d'armes qui eut lieu en 1448 à l'arbre de Charlemagne entre Dijon et Auxonne.

[3] Richard de Woodwille, comte de Rivers. Sa fille épousa le duc de Bedford.

ritablement que ce fussent ennemis, mais averties du cas par le duc et autres, le tournèrent à risée et en louèrent moult l'œuvre, car moult estoit bel aussi et de fier arroy. Sy fut chief de cecy et entrepreneur le bastard de Comminges, fils du conte de Comminges, gentil escuier, en qui beaucoup avoit de hauts biens.

CHAPITRE XC.

Comment messire Guillaume Rollin, fils au chancelier de Bourgongne, se trouva reprochié de vilain fait.

Vers ce temps-cy se trouva moult vexé le chancelier de Bourgongne, messire Nicholas Rollin, et comme depuis l'advénement de la division entre le duc et son fils, qui movoit à sa cause, avoit esté traversé tousjours et reculé d'autorité, et non pas tant seulement reculé, mais accueilli et attrait en diverses causes moult dures, maintenant pour le mener à confusion, fut approchié en son fils messire Guillaume Rollin, chevalier, à quel le marissal de Bourgongne, par accusation tirée du pays, imputa meurtre, voire le donna à cognoistre en court, et ce à cause d'un marchant d'Othun[1], drapier, qui avoit une moult belle femme, de laquelle, par commune renommée, ledit messire Guillame estoit accointé par amoureuse privauté. Sy advint, comme les aventures portent, que cestui marchand une fois s'en alla en ses affaires, et emprist un chemin dont jamais ne retourna, car fut meurdry piteusement et trouvé depuis, mais n'en furent point attains les facteurs, au moins que longs ans ne fussent passés premier. Donc, parce que avez oy que depuis la mutation venue en court à

[1] Autun.

l'encontre du chancelier et que tous les païs du duc furent submis à réformation et à enqueste des excès, advint que un gentilhomme du pays, surnommé de Digoine, estoit accusé en ce meurdre comme facteur, par quoy saisy au corps et mis en prison, fut son cas annoncié en court. Or advint que ce gentilhomme droit-cy, soy voyant en ce danger et soy cuidant nettoyer par autrui drapeau, promptement s'alla déposer sur messire Guillame Rollin, disant que ce qu'en estoit fait, il l'avoit fait faire, et lui en mist le fardeau sur les espaules, par l'espoir qu'avoit en l'autorité et puissance du père. Quant donques ceste criminelle œuvre se trouva imputée à messire Guillame, lequel durant le haut règne du père avait fait mourir piteusement dedens la prison le seigneur de Pesmes, parent à tous les grans de Bourgongne (et qu'onques nul, tant fust grant, ne s'en estoit osé venger par cremeur du régnant), maintenant, quant trouvèrent ce titre pour lui donner enverse, moult furent aises ses parens; et entre les autres le marissal de Bourgongne, qui moult avoit la chose à cœur, s'y monstra fort aigre et tendoit à toutes fins de faire comparoir en court personnellement ledit messire Guillame, lequel fut adjourné en effet pour y comparoir, mais iceluy, voyant le reculement de son père, la forte ennemie main aussi de ses contraires, tendans à sa désertion, différa son venir en court, et recula de tout sens tant et si longuement que pouvoit et s'en alla tenir en Bourbonnois, là où il estoit allié en haut lieu, et le remanant laissa en la main de son père pour le deffendre, car espéroit bien que par le haut sens d'icelui il en vuideroit à son honneur et en seroit relevé et paré tost ou tard, et en effet, ycelui messire Guillame manda à son père et lui fit à savoir son innocence droit-cy, disant qu'onques ne

l'avoit pensé, ne consentu à faire, et que ce que l'autre l'en avoit encoulpé, il en avoit faussement menti, et n'en fut onques riens, mais qui pris estoit et avoit confessé le cas, celui estoit meurdrier par la confession de sa bouche et devoit estre exécuté comme meurdrier, car la justice en seroit belle, ce disoit, mais luy qui estoit un chevalier d'honneur, ne devoit porter charge à la déposition d'un homme infame, car le cas en seroit piteux. Sy se fonda le père fermement sur ces mots et de tous sens laboura pour deffendre son fils. Tel fois fut à toute extrémité de puissance et d'aigreur, car tousjours voulut-on avoir son fils comparant en court, lequel, par peur qu'avoit du marissal et des amis du seigneur de Pesmes, ne s'y osa trouver, avecques ce qu'il veoit clèrement que le père et luy tous deux et toute leur maison on quéroit à déserter et confondre, et par ainsi vouloit laisser couler leur première aigreur, pensant par intervalle de temps après pouvoir vaincre par sens et par termes de justice, là où son père l'aideroit à mettre. Sy en souffrirent depuis maint annuy et longue tribulation, et comment que fust, on voulut déclarer fugitif le fils accusé et mettre le sien en confiscation parce qu'il n'osa comparoir et qu'en son absenter et fuir de la court, il donna soupçon en lui de la coulpe. Toutevoies ne purent onques encore tant faire les accusans que le deffendeur père ne prévalust par sens et qu'il ne trouvast autant de chevilles pour estouper comme les autres pertuis pour lui donner playe, et tellement les charia mesmes qu'enfin seurement et sauvement le fils pouvoit comparoir en court pour soy justifier et sans mettre main à luy, non obstant toutes puissances et machinations des autres en son contraire.

Droit-cy avoit une matère obscure, laquelle posé que

fust cognue du costé du prisonnier facteur, ne gisoit toutevoies en nulle preuve à l'encontre du chevalier accusé, tant seulement de l'avoir fait faire. Donc, et pour ce que ycelui nioit tousjours le cas et contredisoit l'accusant, ledit accusant se présenta à entrer en gage contre lui et de le combattre sur ceste querelle, sur quoy l'accusé, reculant arrière de toute sa force, respondit que ce n'estoit pas cas appartenant, ni à consentir à nul prince, que un chevalier d'honneur et de bonne fame, tel comme il estoit, dust combattre un meurdrier, ni que un meurdrier dust trouver tel support, ni faveur que pour appeler un autre net homme en gage, ains le devroit-on, cy pris, là pendu, faire combattre au gibet, sans terme, ni heure de respit, car est tout cler, ce disoit, que un homme crimineux qui a déservi mort et a perdu l'honneur de ce monde, ne lui chault en quel péril il mette autrui. Mais, s'il avenoit que aucun chevalier, noble homme non infame, le voulsist accuser ou riens maintenir sur luy, qui fust contre honneur, volentiers et libéralement promettoit d'y vouloir respondre et de soy en nettoier de son corps devant son prince, là où onques homme ne comparut, qui en voulut faire fait, autre que le prisonnier qui n'estoit point acceptable pour ce faire, tant pour sa propre confession, pour laquelle il estoit meurdrier, homme infame, tant aussy pour ce que un tel crime ne doit pas demorer impugny et estre mis en la fortune du gage. Sy pourchassèrent durement sa mort le chancelier et son fils et ne contendirent à fin autre, fors que pendu fust et estranglé le plus tost qu'on pourroit, et de fait tant firent que la court, pressée de faire justice selon la cognoissance eue du cas, commanda à pendre et à mettre à fin cestui meurtrier, et ainsi fut fait.

CHAPITRE XCI.

Comment il fut procédé contre les boute-feus en Flandres et en Brabant.

Pendant ce temps que le duc encore se tenoit à Lille, fut trouvée et mise sus en Brusselles une très-horrible manière de justicier les boutefeus, dont il en y avoit multitude au pays. Sy en convient conter la cause pour quoy et la manière de faire. Il est vray qu'ès pays de Flandres et de Brabant et ès marches là entour, a multitude de jeunes gens huiseux, non quérans à ouvrer, ni faire labeurs, mais vivent sur povres pécheresses femmes, et tous les jours résidamment sont en tavernes et en bordeaux, comme pleins de mauvais vices et prests à toute mauvaisté faire qui les y veut semondre, ne craignent ni Dieu, ni homme, et de nul meffaire, tant pust-il estre horrible, ne leur prent pité, tuent gens pour argent comme bouchiers, deviennent bringans et meurdriers de bois, boutent le feu ès maisons des povres gens des villages et les brûlent, femmes et enfans, en leur lit, quant ne se veulent composer à eux. Desquelles choses toutevoies, jà-soit-il que ils savent bien que une fois en devront mourir, toutevoies parce que un coup d'espée qui passe parmi le col, leur samble une chose légère, n'en redoutent point le passage et le réputent à nient, et mesme en faisoient leurs gaberies pour ce temps-icy. Sy en fut justice avertie en Brusselles, qui volentiers y remédiast par telle manière que le povre peuple des champs demorast en paix et que l'exécution de telles gens fust autrement redoubtée que jusques à ores. Sy pensèrent Brussellois d'y pourvoir au-

trement, si le cas y eschéoit, et que sur le coup d'une espée on ne s'enhardieroit point si fort comme on avoit fait, ains les feroient aussi horriblement punir, comme horriblement et sans nulle pité se donnoient à meffaire. Sy advint que un beau jeusne compagnon, de l'eage de vingt ans, fut pris pour boutefeu, par quoy justice, pour donner miroer et exemple à tous autres de cas samblable, fit mettre une estache enmy le marché et à ycelle fit lier le povre pécheur d'une chaîne qui couroit autour de l'estache d'un gros anneau et encolloit ledit povre pécheur par le faux du corps, et avoit celle chaîne trois piés de long entre l'estache et lui, et pouvoit tournoyer atout tout à l'entour, et puis tout en la rondeur de l'estache, six piés arrière, avoit grant nombre de fagots et de paille parmy avecques poudre de canon, et droit-là, après le povre pécheur estre confès et bien instruit de son salut, et premier qu'on y bouta le feu, commença à parler moult piteusement et en dure lamentation envers le peuple, disant : « O vous toutes jeusnes gens, mirez-vous droit-cy, pre-
« nez exemple à moy qui, en mon bel jeusne eage, par en-
« sievir mauvaises femmes et mauvaises compagnies, suis
« venu à ceste horrible mort. O ! je vous prie, prègne-
« vous pité de moy, et affin qu'il ne vous mesvègne
« comme à moi, prenez pité de vous-mesmes et vous gar-
« dez de meffaire. Bien chier aujourd'hui m'est vendu le
« coup d'espée dont moy et autres nous sommes farsé
« maintes fois. Donc, je requiers à Dieu pour grâce et mi-
« séricorde en ma dure mort. » Telles et samblables paroles disoit maintes, et tellement fit attendrir les cœurs que tout le monde fondoit en larmes de compassion. Finablement le feu fut bouté partout et commença la flambe à monter horrible, et le povre pécheur, du premier coup

que senti le feu, criant lamentablement sur la miséricorde de Dieu, fit un saut ou deux, dont du troisième il chey, et demora pendant en la chaîne, criant sur Dieu et sa glorieuse mère jusqu'à rendre l'âme, et fut sa fin recommandée la plus belle que l'on avoit onques vue.

CHAPITRE XCII.

D'une emprise d'armes que fist messire Charles de Moullon.

Or avoit le duc fait ses demandes en Flandres et en Brabant sur la provision de ses pays à l'encontre du roy, si à guerre venoit, et considérant que nécessairement il falloit pourvoir en Picardie plus que ailleurs pour cause que plus près gisoit du péril, partit de Lille et vint à Arras là où il fit convenir les trois estats du pays, et yceux assamblés, fit faire la relation par messire Pierre de Goulx, chevalier, les exhortant et admonestant du mesme que les autres pays avoient accordé, lesquels, après avoir conçu la chose, n'y mirent contradiction nulle, ains volontiers et libéralement s'y accordèrent trèstous. Sy advint que le mesme jour que se tenoit ceste assamblée en la grant salle d'Arras, là où avoit multitude de nobles hommes, chevaliers et escuiers, foison de prélas et autres gens de bonnes villes, entra en la court et monta contre-mont de la salle, un More accompagné de deux officiers d'armes, un roy d'armes et un hérault, et venu jusqu'à la personne du duc qui là estoit entremy une grant multitude de barons de divers pays, lesdits officiers, pour et au nom du More, demandèrent congié de desployer une emprise que portoit ledit More, et en demandant ycelui congié, lui présentèrent unes lettres de par celui qui le More

envoyoit, entendu toutevoies que le duc estoit adverti premier de la venue dudit More et du mistère qui là se devoit faire. Sy prist le duc lesdites lettres et les fit lire devant lui, et puis après ycelles lues, demanda le contenu d'aucuns chapitres que lesdits officiers portoient touchant l'emprise et la signifiance du cas, lesquels ils baillèrent aussy, et iceux vus et visités, le duc donna congié au More de desployer son emprise, lequel More estoit vestu d'une robe de soye longue jusqu'aux piés, avoit la teste nue et sur ycelle avoit un chapelet de belles fleurs avecques un riche volet qui le couvroit jusques à terre, et là vinrent toucher plusieurs haulx et nobles seigneurs, princes, chevaliers et escuiers, gens de haute façon, sur condition de paraccomplir le contenu des chapitres de celui qui là avoit envoyé son More, et fut chief et le premier des touchans messire Adolf de Clèves jusqu'au nombre de douze qui touchèrent avecques lui, comme Adrien de Borssele, messire Philippe de Lalaing, messire Claude de Toulongeon, Aymar Bouton, messire Philippe, bastard de Brabant, messire Loys de Contay, messire Anthoine bastard de Brabant, Philippe de Bourbon, Philippe de Poitiers, Pierre de Cressi et un chevalier d'Allemagne nommé messire Henri Sasse, et ces douze droit-cy ayans touché à l'emprise que portoit le More, ne voulut pas le duc [que] plus avant touchast nullui, pour cause que l'emprise ne portoit que joustes à roches, lesquelles il convenoit faire devant les dames qui n'estoient point droit-là, mais estoient à Quesnoy en Haynau là où elles faisoient résidence. Sy voulut le duc en faveur de l'entreprenant qui estoit estrangier et homme de grant los, que le remanant du mistère se parfist devant lesdites dames, là où les joustes se feroient, et que là vinssent toucher devant elles tous ceux qui

voudroient, et pour tant s'en tinrent à tant droit-là tous chevaliers et escuiers, dont beaucoup en y avoit qui y vouloient toucher, plus toutevoies par faveur et amour de l'entreprenant pour lui faire cest honneur que pour grant faim de la jouste qui ne leur estoit pas chose nouvelle, mais eussent mieux aimé avoir touché à bon proufit pour faire armes, car à ce estoient duis tous la plus part.

A qui demanderoit donques qui estoit cestui entreprenant qui en ceste convention de tant de nobles gens envoia son More, ne pour quel cause, je responderoye que c'estoit un noble escuier de la maison du dauphin, homme de vertu et de grant fait, nommé Guillaume de Moullon, dont yci-dessus a esté faite claire narration quant il tenoit à Grenoble contre le roy de par son maistre et depuis le mist en la main du roy par l'ordonnance de son maistre aussi[1]. Sy estoit venu cestui Guillaume par le mand du dauphin devers luy en Flandres. Et là venu, comme d'une fleur d'homme et parement sur tous autres, en fist grant feste, et mesmes en fit beaucoup de contes à son oncle le duc par manière de le loer, lequel moult le prisa aussy, car estoit belle personne et de bel samblant entre mille autres. Sy advint qu'après avoir séjourné un an ou environ emprès son maistre qu'envies se dressèrent contre luy, et comme princes aucuns sont muables et de légère créance, le dauphin son maistre se commença à refroidir envers luy et à estre ingrat de ses bons services passés et tellement qu'enfin lui fit dire qu'il s'en retournast en sa maison et que droit-là lui ordonneroit pension de six cens francs par an, mais par deçà ne le vouloit plus entretenir. Sy

[1] *Voyez* ci-dessus, p. 227.

prist ledit Guillaume un argu en son cœur bien amer, et lui desplut durement ceste manière de faire, qui par l'espasce de quatorze ou quinze ans l'avoit servi en froit et en chaut, despendu grant avoir et usé ses jours, et puis avoir indignation en la fin et congié pour tous payemens, dont à bien dur porta la patience, monstrant toutevoies courrage et que l'on ne pust penser que par aucune faute commise il fut constraint de s'en partir. Tantost après ces paroles reçues du bastard d'Ermignac qui lui dist les paroles, se housa et mist l'espée au costé, et chevaux prests pour monter, vint en la chambre de son maistre prendre congié à lui, usant de paroles non pas d'homme esbahi, mais honorables et sages, comme bien faire savoit, et s'en alla en cest estat.

Or avoit en singulière recommandation la maison du duc pour cause des honneurs et gloires qu'avoit vu en ycelle plus que onques ailleurs, et du maistre qui estoit l'outrepasse du monde. Sy lui vint à grant annuy si d'une si haute et si noble maison il partoit sans avoir aucune plus grant habitude avecque elle que encore n'avoit eue, car posé que avoit esté longuement de séjour au pays emprès son maistre, sy n'y avoit-il point eu le repaire, ni la conversation avecques les nobles de l'hostel si avant comme il désiroit bien, car n'avoit point plu à son maistre que luy, ni autre de ses gens, ils presissent grande hantise, et pour tant pensant en lui-mesme que tant plus honorablement ne pourroit venir à ses fins que par faire aucune chose nouvel, s'avisa de venir à Arras devers le duc et de lui conter son aventure, comment son maistre l'avoit abandonné et que pour tant lui qui ne vouloit point partir de ses pays sans lui dire adieu, venoit prendre congié à lui, le remercier des honneurs et biens que faits lui avoit, mais pour ce

que la rien du monde[1] que plus désiroit, c'estoit d'avoir accointance à la haute noblesse et chevalerie de sa maison, lui prioit humblement que de grâce il lui souffrist faire une joyeuseté en sa dite maison pour laisser au moins mémoire aucune de sa povre personne entre tant de hautes et de fameuses gens comme estoient les siens. Sy le lui agréa le duc très-libéralement et lui promist honneur et toute bonne chière, comme cy-après orez, et de fait après l'emprise touchée lui assigna jour pour commencer son pas en la ville du Quesnoy, au premier jour d'octobre, là où lui-mesme seroit en personne, comme il fut, et y fut la feste moult grande et moult riche.

Je ne devise riens des lettres portées au duc par ledit More, ni du contenu des chapitres pour ce que ce ne furent que joustes et que telles joyeusetés ne requièrent point telle glorification, comme font les armes, là où sont les honneurs avecques les périls, mais tant seulement, quant ce viendra au jour que le duc lui establit et là où se fera la feste en sa faveur et l'assamblée des hautes dames et princesses, là vous deviseray par un abrégié la manière de ladite feste, avecques ce qu'il cherra de gloire et de bon los aux jousteurs.

CHAPITRE XCIII.

De l'assemblée qui se fist à Vendomme.

Jusqu'à celui jour me déporterai de ceste matère pour parler maintenant d'une plus nécessaire et de plus grant fait; c'est de l'assamblée que le roy avoit fait venir à

[1] *La rien du monde*, la chose du monde.

Vendomme, là où estoient tous les princes de France, ensamble l'ambassade du duc de Bourgongne, messire Jehan de Croy, messire Simon de Lalaing, le président de Lucembourg et Toison-d'Or, pour et au nom de leur maistre, à qui moult anoioit de leur si longue demeure. Sy fit-il bien à eux, car avoient jà esté dehors l'espasse bien près de quatre mois sans riens besongnier. Or estoient venus à Vendomme là où estoient tous les pairs de France avecques leur roy. Y estoient aussi tous ceux du parlement du plus grant jusqu'au mendre, et n'estoit remès en Paris un seul clerc, ni autre officier qui appartenist audit parlement, que tous ne fussent droit-cy à Vendomme, et cessa ledit parlement et toutes actions de justice en Paris, tant que ceste congrégation droit-cy dura et estoit en estre. Y estoient aussi tous les haulx et grans barons, évesques et prélats du royaume de par delà, ensamble toutes conditions de gens autres qui y estoient venus pour voir l'effet et l'accusation de la journée qui là se devoit tenir et pour quoy les pairs y avoient esté mandés, pensant que ce devoit estre quelque chose de grant et d'espécial, comme de fait estoit et comme se dira tantost mais que ces chevaliers du duc ambassadeurs ayent esté reçus en audience devant le roy sur la matère à eux enchargée, comme raison le veut, lesquels ayant fait savoir au roy leur venue, lui firent prier qu'ils se pussent présenter pour et au nom de leur maistre à la journée mandée, lesquels y furent reçus, présent le roy et son conseil, et fut leur présentation tenue à bonne, mais à coup les fit-on retraire et vuidier, ni onques puis n'y furent vus, ni appelés. Que vous feroie-je long conte de beaucoup de choses non nécessaires, comme de leur réception et festiement qui estoit bien sobre? Ces chevaliers-cy procuroient soigneu-

sement pour estre oys et pour venir devant le roy. Sy les fist venir le roy, et accostoyé de plusieurs haulx et grans princes de son sang, ensamble de ceux de son conseil, leur donna audience, là où après les révérences faites, ensamble les recommandations appartenantes, le président de Lucembourg, maistre Jehan L'Orfèvre, par charge et ordonnance des deux chevaliers, à grant reffus toutevoies et bien envis, fit la proposition qui leur estoit enjointe, et faisant ses préambules les plus humbles et les mieux causés que pouvoit, vint cheoir aux points de leur matère là où ils tendoient, c'estoit sur le duc d'Alençon pour lequel principalement ceste convention des pairs se tenoit, et commença ledit président à dire ainsy :

« Nostre souverain seigneur, combien que vostre très-« humble et très-obéyssant serviteur et parent, monsei-« gneur le duc de Bourgongne cognoisse vostre bonté « estre tant encline à grâce, que nul besoin ne fait de « l'exciter, ne esmouvoir, toutevoies sy lui a-il samblé et « samble qu'il ne se acquiteroit point envers monseigneur « d'Alençon, duquel il est prochain parent, s'il ne s'em-« ploioit à ce que vostre miséricorde lui fust impétrée à « son grant et très-extrême besoin maintenant, et pour « ceste cause autreffois par mon très-honoré seigneur, « monsieur de Cymay cy présent, et depuis par révérend « père en Dieu monsieur de Coustances qui là est, vous a « fait très-humblement supplier que le fait de monsieur « d'Alençon, il vous plust de vostre très-noble grâce « avoir pour recommandé, et présentement sachant que « journée se tenoit et servoit pour ceste cause, nous a « commandé et ordonné le faire de rechief, et à ceste « fois vous dire et remonstrer aucunes choses, lesquelles « exposer il a plu à messieurs qui droit-cy sont, à moy

« chargier comme tout le mendre et le plus insuffisant,
« ce que j'ai intention de faire toutevoies à leur comman-
« dement le mieux que pourray, soubs tousjours vostre
« bénigne supportance et correction.

« Premièrement, Sire, monseigneur de Bourgongne
« vous fait supplier le plus humblement que faire peut
« que ne prenez à desplaisance, si présentement et autref-
« fois il vous requiert et a requis de grâce pour monsieur
« d'Alençon, car Dieu lui est tesmoin qu'il est amère-
« ment desplaisant que monseigneur d'Alençon ait pré-
« sumé faire chose que faire ne dust, et ce qu'il a fait, il
« le fait seulement pour se mettre en son devoir et se
« acquiter en ce en quoy nature l'oblige comme parent
« envers monseigneur d'Alençon. Donc, pour venir au
« point de nostre charge principal, il samble à monsei-
« gneur de Bourgongne, Sire, et tousjours à vostre bonne
« correction, que vostre très-noble cœur peut raisonable-
« ment estre mu à faire grâce et estendre vostre miséri-
« corde sur monseigneur d'Alençon pour quatre consi-
« dérations, la première pour la hauteur et sublimité de
« l'estat de vostre dignité et majesté royale, comme le roy
« des roys et seigneur des seigneurs, nostre benoît sauveur
« Jhésu-Crist, fontaine de miséricorde et de grâce, com-
« mande à tous, et singulièrement aux princes, miséri-
« corde, disant : « Soyez miséricors comme est vostre
« père, » et ce mesme est signifié en la loy justinienne, là
« où il est dit : « Si nous ne sommes miséricors aux subjès
« de nostre empire, nous ne sommes pas dignes que Dieu
« nous soit miséricors aussi, » et ailleurs du mesme : « Riens
« n'est tant propre à prince que humanité, par laquelle il
« est ymitateur de son créateur. » Oyez, Sire, ce qui est
« escrit au Décret : « O princes, ce dist-il, fuyez la sentence

« et l'avis de ceux qui dient que miséricorde ne se face, »
« car telle sentence ne fait pas tant seulement à non tenir,
« mais à non oyr par deux raisons, l'une est touchée et
« alléguée là où il est escrit : « Miséricorde est plus grant
« chose que nulle oblation, ne sacrifice, » l'autre met le
« décret là où il est dit : « Cil qui devient miséricordieux,
« devient Jhésu-Crist. » Ayez en mémoire, Sire, ce qui est
« escrit ès Proverbes, là où le sage dit : « Miséricorde et
« verité sont les vertus qui conservent et gardent le roy,
« et est clémence la puissance de son thrône. » Pour ceste
« cause donques les doit le roy avoir tousjours en son cœur
« et en sa bouche, car par elle il acquerra grâce devant
« Dieu et devant les hommes. Policratum, en son IVe livre
« au VIIe chapitre, parle de Trajan en ceste manière : Tra-
« jan, le meilleur empereur des payens, fut clément envers
« tous, peu rigoureux à savoir à ceux auxquels eust esté
« vice de pardonner. » Cestui empereur fut celui qui, selon
« les histoires, pour sa justice fut tiré hors des enfers aux
« prières de saint Grégoire et baptisé trois cens ans après
« sa mort, et dit Policratum au mesme lieu que telle fut sa
« clémence et de si grant pris que onc en son temps ne vou-
« lut faire mourir noble homme, non obstant que plusieurs
« furent trouvés avoir conspiré contre lui, mais laboura à
« les réduire à lui par amour et douceur. Sire, le bon Sé-
« nèque, entre les vertus dues aux princes, met pour la
« principale estre ceste noble clémence dont mention est.
« Et Virgile, le roy des poëtes latins, veullant exauchier
« Énée, le loue, entre autres choses recommandables, avoir
« esté glorieux par pité. Et si Caton est en la mémoire des
« hommes pour sévérité et rigueur de justice, encore est
« plus César pour sa miséricorde, de qui on list que onc à
« homme qui pardon lui requist, pardon ne lui refusa.

« La seconde considération sy est pour la prochaineté « du sang, Sire, et du lignage qui est entre vous et mon- « seigneur d'Alençon. Ceste prochaineté, Sire, elle est « notoire, et n'est besoin que je la récite, mais un seul « point y veux renouveller, c'est qu'il est descendu d'un « seul frère de roy dont vous estes parti. Valère, en son « IVe livre de pité envers ses parens, dist ainsi : « La pre- « mière et très-bonne nature des choses, qui est maîtresse « de pité, a par sa propre vertu et puissance mis ès cœurs « de ceux qui sont parens amour et charité qui les cons- « traignent sans aide de paroles ou d'escriptures à avoir « miséricorde l'un de l'autre, » et pour confermer ce, dist- « il droit-là mesmes : « Pité fait à recommander, quant on « en use envers ses parens. » Est escrit aussi au Décret que « le premier degré de miséricorde est à ses parens et dit « la loy que la prochaineté de sang fait la présumption « de pité. Ce considérant, le Sage dit : « Si tu vois aucun « tirer son espée sur son parent, n'ayez pour ce doubte, « car enfin il recognoistra son amy. » Sire, monseigneur « de Bourgongne a ceste espérance que, si l'espée de « justice estoit dehors la gaine et baillée en la main de « l'exécuteur pour férir le coup, que la feriez remettre et « rebouter en son lieu et qu'en conclusion vous recognois- « triez vostre sang et vostre parent.

« La tierce considération, Sire, sy est pour les bons « services faits à vous et à vos nobles progéniteurs par « les devanciers de monseigneur d'Alençon et par lui- « mesme en propre personne et par ceux qu'encore peu- « vent et pourront encore faire ses enfans. Son viel ayeul « mourut en la bataille de Cressy, son grant-père fut « ostagier en Angleterre pour le roy pris à Poitiers, son « père fina ses jours en la bataille d'Asincourt, lui-mesme

« fut trouvé en la bataille de Verneul entre les morts et de « là mené prisonnier en Angleterre. Comment il en est « vuidié, Sire, vous le savez, ce a esté par finance prise « à ce peu d'hiretage qui lui estoit demoré hors des mains « de vos anchiens anemis. Il aima mieux, Sire, à ainsi en « partir que d'estre quitte et ravoir ses terres franches et « plusieurs biens que on lui promettoit [s'il vouloit] faire « contre sa loyauté. Au regard des enfans, Sire, selon « l'estat de leur innocence, ils offrent jà leur sang à res- « pandre en ensievant la noble trace de leurs prédécesseurs.

« Plusieurs histoires se pourroient ramener à conte « pour monstrer que les mérites et bienfaits des pères ont « proufité aux enfans, et la pité des enfans aux pères, « mais je m'en passerai de deux bien brèves récitées par « Valère, en son VIIIe livre, au titre : *Infames rei, etc.* « Émilus Scaurus fut accusé du crisme d'avoir exactionné « induement le peuple. Jà-soit-ce que n'eust aucune def- « fense au contraire, toutevoies, grâce lui fut faite « pour deux causes, l'une pour son ancienne foiblesse, « l'autre pour la récente mémoire du bienfait de son « père. Servius Gabba pareillement fut accusé d'avoir « fait mourir sans cause plusieurs des subjès des Ro- « mains en Espagne, qui pour toutes excusations ne dist « autre chose sinon qu'il recommandoit son fils qui estoit « parent du très-noble Gallus, à laquelle voix fut faite « grâce, non pas à son fils, mais à lui-mesme. Sire, mon- « seigneur d'Alençon n'est-il d'ancienne noblesse, ne sont « les bienfaits et services, non pas de son père, mais de « trois ses pères récens et nouveaux? Ne sont ses enfans, « parens du très-noble Gallus? c'est de vous, Sire, qui « estes la lumière des roys et la fleur de toute noblesse « au-dessus de tous ceux qui vivent, certes oy.

« La quarte et darrenière considération est pour la « personne de monsieur d'Alençon. Sire, ceux qui ont « hanté et conversé souvent avecques lui, peuvent avoir « assez cognoissance et par son langage et par sa con- « duite, qu'en lui a eu tousjours plus de légiereté et sim- « plesse que grant activité, ni malice. A gens de celle « condition, Sire, la loy est plus douce et moins rigou- « reuse que à autres, et d'autre part, Sire, si par quelque « soudaine mérancolie, monseigneur d'Alençon avoit pré- « sumé et contendu à faire chose à vous préjudiciable, « toutevoies l'effet là, Dieu mercy, ne s'est point ensievy. « N'entendez pas, Sire, que monseigneur de Bourgongne « veuille dire qu'en vos délits il conviègne le œuvre estre « consommé avant que le délit soit ferme, car il scet et « cognoit que en pluseurs crymes et singulièrement en « celuy dont par renommée on charge monsieur d'Alen- « çon, il est autrement et que la volenté fait à punir « comme l'effet, selong qu'il est noté en la loy : *Si quis* « *non dicat, etc.;* mais entend monseigneur de Bourgon- « gne seulement par ce monstrer que grâce se y peut « mieux monstrer et seoir que si la chose fust parvenue à « son effet et que danger s'en fust ensievy, mesmement « que auparavant de la consommation de la chose, mon- « seigneur d'Alençon se eust pu de soy-mesme retraire et « repentir, ce qui est vraysamblable qu'il eust fait. Pour « ces considérations, Sire, et en ensievant ce que autre- « fois vous en a esté requis et supplié de la part et au « nom de monseigneur de Bourgongne, de rechief il vous « supplie en telle humilité de cœur que plus peut, que « vostre noble plaisir soit extendre les yeux de vostre « très-ample et tendre miséricorde sur monseigneur d'A- « lençon et envers sa maison, lui pardonner, remettre et

« abolir tout ce qu'il peut avoir mespris, meffait et of-
« fensé à l'encontre de vous, et lui garder son honneur,
« sans lequel nul cœur de noble homme ne peut vivre.
« Sire, privés et estrangers, subjès et voisins, amis et
« ennemis, cognoissent par expérience vostre clémence,
« vostre humanité et miséricorde. Pour Dieu, Sire, n'en
« vueillez séclure et déboutter vostre très-humble parent,
« mais faites que aveuc les autres il puisse dire ce qui est
« escrit par David : *Misericordias Domini in æternum*
« *cantabo :* « A tousjours et à jamais je chanteray les
« miséricordes de mon roy, de mon sire et seigneur. » Et
« en ce faisant, Sire, miséricorde et clémence divine vous
« rendront fruit et guerdon en vos estroits besoings ail-
« leurs, et monseigneur de Bourgongne, vostre humble
« serviteur et parent, vous en rendra grâces et louenges,
« et aveuc les autres appartenances de vos maintes bontés
« reçues en lui et autre part apparues, se tiendra tant
« plus estroitement obligé encore envers vous[1]. »

A ceste proposition que fit maistre Jehan l'Orfèvre, président de Lucembourg, dont multitude gens assistans larmoioient par pité du cas et de son bel parler, furent emprès le roy, le duc de Bourbon, le conte d'Angolemme, les contes d'Eu, de Foix, de Dunois et de La Marche, ensamble pluseurs autres grans barons et seigneurs, avecques ceux du conseil et du parlement grant nombre, et droit-là l'évesque de Coustances, par charge et ordonnance du roy qui avoit tenu conseil sur les points dessus allégués, proféra la response sur yceux, qui estoit telle :

« Le roy a oy et bien entendu ce que lui avez remonstré
« de par monseigneur de Bourgongne, et en substance

[1] Cf. Jacques Duclercq, III, 37. Cette harangue fut prononcée le 11 septembre 1458.

« tendez exhorter le roy à ce qu'il soit piteux et miséri-
« cors envers monseigneur d'Alençon, pour quatre consi-
« dérations.

« La première pour l'autorité de sa majesté royale, la
« seconde pour ce qu'il est son parent, la tierce pour les
« services faits au roy par ses devanciers, la quatrisme
« pour la simplesse de sa personne et que le cas n'est
« point advenu. Le roy vous fait dire que, au regard du
« premier, à cause de sa dignité royale, il est tenu de
« faire justice, car par justice règnent les roys. *Per me*
« *reges regnant,* item *Regnabit rex et faciet judicium et*
« *justitiam,* car, n'estoit la bonne justice des roys et des
« princes, les royaumes et seigneuries ne seroient que
« laronnières.

« Quant au second, si monseigneur d'Alençon est pa-
« rent du roy, d'autant est-il plus tenu au bien de lui et
« de son royaume, et tant plus a offensé de faire ce qu'il
« a fait, et comme les enfans sont tenus au bien et à la
« conservation de leur père et de sa maison, aussi sont
« tous les parens du roy, lesquels ont réduction à lui
« comme les enfans au père. En tant qu'il touche les ser-
« vices faits par les devanciers de monseigneur d'Alençon,
« monseigneur d'Alençon ne les a pas ensievy, ne fait
« comme ils ont, et comme le fils ne doit porter le meffait
« du père, ne lui doit profiter aussy son bienfait quant il
« forligne.

« Au regard du darrenier, touchant la personne du
« duc d'Alençon, il a bien monstré qu'il n'est pas sage,
« mais qu'il soit simple ainsi que bien avez dit et que
« bien est apparu, et que par grant malice et subtilité il
« a voulu procéder en ceste matère, et ce voit-on clère-
« ment par son procès, et a esté le délit parfait, accompli

« et consommé en tant que la chose le regardoit, pour ce « n'est-il point demoré en simple pensée, ne cogitation, « mais a procédé à accomplir la chose si avant qu'il l'a « pu mener, et n'a pas tenu à lui que elle n'ait sorti son « effet, par quoy il est digne de pugnition comme du cas « advenu, selon qu'il est escrit *lege cogitationis;* ce que « je vous dis, non pas pour le cas particulier duquel je ne « voudroye parler, mais seulement pour monstrer que la « loy le veut et ordonne ainsi.

« Donc, pour conclusion, le roy vous fait dire qu'il fera « en ceste matère par l'avis des princes de son sang et « autres, ceux de son parlement et de son conseil, qui « sont emprès lui, et aveuc lesquels il eust bien désiré « que monseigneur de Bourgongne eust esté pour avoir « son bon conseil, tant que monseigneur de Bourgongne « et tout le monde en devront estre contens[1]. »

A ceste journée ne comparu point et ne se voulut monstrer le duc de Bretagne, connestable de France, pour nulles fins, car estoit oncle du duc d'Alençon, fils de sa sœur et ne voulut pas entre-estre[2] à son jugement, lequel il craignoit fort et se doutoit bien d'une piteuse sentence.

CHAPITRE XCIV.

Comment le roi pronuncia la sentence du duc d'Alençon.

Or vint le jour que le roy vouloit aller avant en besongne et faire fin de ce qui longuement avoit traîné. Sy fut

[1] Cf. Jacques Duclercq, III, 37, et le ms. de la bibl. imp. de Paris, suppl. fr., 292.

[2] *Entre-estre* (*interesse*), assister.

la salle où estoit le roy assis, parée richement et ordonnée de bancs et de siéges couverts de fleurs de lis, là où estoient assis par ordre et par degré prochain du roy, monseigneur Charles de France, et entre celui monseigneur Charles et le roy avoit un siége vuide député pour l'aisné fils du roy, le dauphin, lequel n'y estoit point. Après furent les autres ducs et contes, ainsi que aller devoient par ordre en leur pairie, puis les évesques et les prélas, le chancelier de France assis aux piés du roy, puis tous ceux du parlement en leur lieu député et tout ce qui en dépendoit, maistres des requestes, advocats, secrétaires, multitude de haulx et nobles barons en leur renc aussi, comme les deux marissaulx de France, l'amiral, le grant séneschal de Normandie, le seigneur de Torcy, le conte de Dampmartin et plusieurs autres semblables à yceux, dont trop est grant le nombre pour nommer. Estoit aussi la salle ouverte et abandonnée à tout le monde pour y entrer et pour oïr la sentence du roy. Les deux chevaliers qui estoient envoyés droit-là du duc de Bourgongne et pouvoient présenter sa personne comme double pair de France et doyen des pairs, premier duc, premier conte, et qui l'estoit d'ancesserie et par dignité de ses pays naturellement, non pas par don du roy, ne par exercer l'office accidentalement comme faisoient les autres, ceux-là n'y furent ne voqués, ne appelés, ne pour lui, ne pour eux, non plus que de lui riens ne fust, et n'y avoit siége réservé pour luy, ne aucune mention faite. Furent toutevoies advertis lesdits chevaliers mais non mandés, que s'il leur eust plu à y venir, on leur eust baillié siége appartenant, mais jamais n'y fussent allés par pité que avoient du cas; et pour ce que le duc d'Alençon, sur qui la journée se tenoit, estoit de l'ordre de la Toison d'Or, sy n'y eussent point voulu entre-estre,

ains leur estoit une dure douleur et très-amère d'en estre encore si près, et sur toute rien autre, de quoy il s'estoit ainsi meffait en son honneur, car de tout temps, on avoit appris à donner l'ordre de la Toison aux plus nets et les plus honorables chevaliers que on savoit et en quels on savoit moins de reproche. Et pour tant leur faisoit bien mal que le reproche avoit esté trouvé en leur religion, sur un si haut et si noble prince dont ils se tenoient à parés avecques autres grans princes qui en estoient. Toutevoies, non obstant la présentation faite auxdits chevaliers pour leur donner siége, lesquels par samblant on ne quéroit point à les y avoir, aussi en vérité en nulle des conclusions des pairs, ne en riens de leur secret ne furent onques mandés, ne appelés, par quoy il samble qu'on avoit singulière indignation contre eux à cause de leur maistre. Le roy donques assis triumphamment en la manière devisée, qui moult estoit belle chose à voir, et là où tout le monde se disposa à silence, le chancelier de France soy levant sur piés et tournant le visage devers le roy, lequel il révérendoit le genoul en terre, et puis retournant le viaire à tout le monde, commença à pronuncier la sentence droit-cy escrite en la propre et mesme forme comme il la pronunça :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, etc.,
« Comme nous duement informés que Jehan, duc d'Alen-
« çon, pair de France, avoit conduit et mené et fait
« conduire et mener plusieurs traités et appointemens
« avecques nos anciens anemis le roy et ceux de son
« royaume d'Angleterre[1], etc., savoir faisons que vues et

[1] L'auteur a omis ici le long exposé des trahisons du duc d'Alençon. Nous le reproduirons d'après le ms. 1278 (suppl. français) de la Bibliothèque impériale de Paris :

« Par devant nous séans en nostre dite court garnie de pers a esté

« visitées par nous et nostre court garnie de pairs et d'au-
« tres à ce appellés, les charges, informations et confron-
« tations des tesmoings, faites à l'encontre dudit Jehan
« d'Alençon, ensemble ses confessions et autres choses

amené ledit d'Alenchon, lequel a dit et confessé de sa france et libéralle voulenté que après que le seigneur de Tallebot ot prins Bourdiaux, ung nommé Jacques Hair, anglois, serviteur d'un nommé Ricart Wideville, chevalier, aussy anglois, vint à sauf-conduit à Alanchon, et parla audit d'Alanchon au secret du fait du mariage de la fille dudit d'Allenchon, avecq le frère du duc d'Iorc, et que tant pour le fait dudit mariage comme aussy pour toutes autres chosses qu'ils vodroient faire savoir les ungs aux autres, luy et ledit Jacques Hair eslirent enseigne de prendre le poulce de la main de celuy auquel le messaige de l'une desdites parties se adrècheroit, et que environ le mois d'aoust, l'an que on disoit mil IIII^c LV, ledit d'Alenchon envoia quérir ung nommé Thomas Gallet, prebtre, demorant à Domptfront, et luy fist faire serment d'estre secret, et après luy dist qu'il le voloit envoier en Angletierre, et le tint par aucun temps à ceste cause, et le mena avecq luy à la Flesche, et que lors sourvint audit lieu de la Flesche ung nommé Huntiton, anglois, hérault d'Angletierre, auquel il se découvrit et luy bailla charge d'aller en Angletierre pour amonnester et exorter de par luy nosdits anemis à venir et descendre en nostre païs de Normandie, en leur mandant qu'ils fuissent d'accort de par Dieu ou de par le diable et qu'ils pensassent en autres chosses et qu'il seroit heure de bouter avant, et que oncques ils n'avoient eu si biau faire qu'ils avoient lors, et qu'il estoit tamps ou jamais, et que nous estions loins, et nostre armée en trois parties, l'une en Arminacq, l'autre en Guienne, et l'autre pour aller contre nostre très-chier et très-amé fils le Dauphin de Vienne, et que les nobles, les bonnes villes et le peuple en tous estas estoient si malcontens que plus ne povoient, et que ledit d'Alenchon meismement estoit si malcontent que plus n'en povoit, et que si nosdits ennemis se vouloient aidier, il leur aideroit de plasches, d'artillerie et de tout son povoir, et qu'il avoit assés d'artillerie pour combattre X mil hommes aux champs pour ung jour, et que nosdits anemis menassent le roy d'Angletierre à XXX ou XL mil hommes pour combattre du moins, et qu'il n'avoit en nostredit païs de Normandie que ung de nos chefs de guerre et IIII^c lanches, et qu'ils auroient conquesté grant partie du païs avant que puissions mettre remède ; et consilloit à nosdits anemis que le roy d'Angletierre après sa descente feist crier à son de trompe et sur paine de la hard que nul ne fust si hardi de prendre aucune chosse sur les labourreux et gens du plat païs sans paier, et que chascun peult demorer paisiblement en ses biens et héri-

« contenues au procès bien au long, et à très-grande et
« mûre délibération, et considéré ce qui faisoit à consi-
« dérer en ceste partie, nous, par l'advis et délibération
« de nostre dite court garnie comme dessus, avons dit et

taiges, et si aucuns faisoient le contraire, que incontinent pugnition fust faite; aussy que le roy d'Angleterre révosquast les dons fais par son père et par luy et pardonnast à tout le monde de tout le tamps passé, et procédast comme en conqueste nouvelle; aussy que nosdits ennemis fissent leur descente en pluiseurs païs, c'est assavoir le roy d'Angletierre et le ducq d'Iorcq en Basse-Normandie, et le duc de Bouguingan à Calais, pour venir par Picardie et le païs de Caux, et que si nous volions aller èsdites marches pour deffendre ledit païs, ceulx de Guienne, lesquels, comme disoit ledit d'Alenchon, estoient malcontens, si nosdits anemis leur vouloient donner ung peu d'aide, se pouroient mettre sus et rebeller contre nous, et que en brief nous perderons tout le païs par delà; en outre que nosdits anemis feissent savoir audit d'Alenchon leur descente trois mois devant icelle descente, afin qu'il peust pourveoir à ses plaches, et que nous puissions faire à nostre plaisir et que, après leur descente, ils envoiassent Hontiton par devers luy, pour luy dire quels gens y seroient et leur intencion, affin qu'il avisast qu'il auroit à faire pour soy conduire avecq eulx; en oultre plus, leur manda par ledit Hontiton qu'ils amenassent le plus d'ordonnanches qu'il pouroient et luy feissent délivrer à Bruges ou ailleurs xx mil escus, en tout le moins promtement dix mil escus, et ung mois après le sourplus, pour luy aidier à paier ungne partie de ses gens qu'il metteroit en ses plaches et pour faire son artillerie, et aussy donna charge audit Hontiton de dire auxdits anemis qu'ils le trouveroient après leur descente à Alanchon ou à Domptfront et partie de son artillerie, et promist et jura ledit d'Alanchon ès mains dudit Hontiton, hérault dessus-dit qu'il tendroit à nosdits anemis tout ce qu'il promettoit, et aussi fist jurer et promettre audit Hontiton de dire les chosses dessus dictes audit ducq d'Iorc et audit Richar Wideville et Jaques Hair, et qui ne le diroit, ne révéleroit à autres qu'à eulx, et pour certifier et approuver lesdites chosses, ledit d'Alanchon envoia avecq ledit Hontiton ung nommé Poneuse, son poursiévant, et luy donna charge de ratifier et approuver tout che qu'il avoit donné en charge audit Hontiton de dire à nosdits anemis, et que au partement dudit Hontiton ledit d'Alanchon luy bailla (lettres) de créance adréchant audit ducq d'Iorcq. Disant avecq ce nostre dit neveu qu'il estoit bien recors en général qu'il avoit baillié audit Hontiton toutes leurs pervasions et couleurs tant d'artillierie que d'autres chosses qu'il peut avoir pour parvenir à ses fins, et après, pour exécuter ce que dit est,

« déclaré, disons et déclarons par arrest ledit d'Alençon
« estre crimineux de crisme de lèse-majesté, et comme tel,
« l'avons privé et débouté, privons et déboutons de l'hon-
« neur et dignité de parrie de France et autres ses digni-

avoir envoié ledit Hontiton et Poneuse en Angletierre, disant aussy ledit d'Alanchon que certain tamps après il avoit envoié ledit Thomas Gallet, prebtre, en Angletierre, et luy avoit donné [lettres] et chargié de dire audit duc d'Iorcq ou audit Richar Wideville, de par luy, auxdites enseignes du poulce, l'estat de nostre païs et les charges de nostre peuple et de amener nosdits anemis le plus (tost) que pouroient, à descendre en ce royaulme en la plus grant compagnie qu'ils pourroient, et qu'ils estoient meschans s'ils ne s'avanchoient de venir, et qu'ils n'avoient eu oncques si biau faire à concquérir le païs, qu'ils avoient lors ; et que s'ils estoient xx mil hommes de pardechà, ils auroient conquesté grant partie du païs avant que puissions pourveoir, et que aussy nous estions loins jà partis de Berry pour aller sur nostredit fils le Daulphin et que au païs n'avoit aucuns gens d'armes, et estoit tout le peuple mal content, et que à icelle heure estoit tamps que venissent ou jamais, et avecq ce que, quant ils voudroient, qu'ils amenassent le plus de gens qu'ils pourroient, et que il leur dist que ledit d'Alanchon estoit fort esbahi qu'il n'avoit eu aucunes nouvelles d'eulx, ne de son dit poursiévant, et qu'ils le luy renvoiassent et feissent savoir de leurs nouvelles, et qu'il leur dist franchement que che ne seroit riens de leur fait, ne de leur entreprinse s'ils ne monstroient aultrement qu'ils voulsissent besongnier ; aussy qu'il leur parlast desdits xx mil escus dont il avoit donné charge audit Hontiton ; et avecq ce qu'il chargea audit Thomas Gallet de dire audit duc d'Iorc que sur tous les seigneurs de pardechà il estoit le mieux amé en Normandie, et estoit celui pour qui les gens du païs feroient le plus; et chargea en oultre audit Gallet qu'il dist ausdits Anglois que après leur descente ils feissent les ordonnances, cris et publicacions, telles qu'il avoit dites et déclarées audit Hontiton, et que si on parloit audit Gallet du mariage de la fille de nostre dit neveu avecq le fils aîné du ducq d'Iorcq, il dist de la fille che qu'il en savoit et avoit veu, et qu'il bailla audit Gallet, pour porter, certaines lettres contenant la fourme qui s'ensieut: Seigneurs, je me recommande à vous et vous prie que en toute haste me fachiez savoir de vos nouvelles, et pensez de moy, car il est tamps ; et pour Dieu metez diligence en vostre fait, et vous acquitez à cheste fois ; car trop anuie qui atent ; et en toute haste envoiez argent, car vostre fait m'a chier cousté. Je prie à Dieu que vous doinst che que vous désirez. Escript *ubi suprà* et dessoubs, le tout vostre. Disoit en oultre que ung peu devant Noel ensiévant il envoia ung nommé Pierre Fortin à

« tés et prérogatives, et l'avons condempné et condemp-
« nons à recepvoir mort et estre exécuté par justice, et
« avecques ce avons déclaré et déclarons tous et chas-
« cuns les biens dudit d'Alençon estre confisqués et à

Calais, et lui donna charge de parler ausdites enseignes du poulce ausdits Wideville et Jacques Hair, et savoir d'eulx s'ils avoient eu aucunes nouvelles desdits Poneuse et Thomas Gallet. Oultre dist et confessa que entre ladite feste de Noël et l'Épiphanie au dit an ledit Poneuse revint par devers luy et luy fist ledit Poneuse son rapport appart dudit Gallet, par lequel il lui dist que le ducq d'Iorcq et le chancelier d'Angletierre le merchioient de son bon voulloir et que le parlement d'Angletierre n'estoit point encore assamblé, ne le roy d'Angletierre en estat de luy faire response finable; mais que brief on tendroit parlement et besogneroit lors si bien que ledit d'Alanchon en seroit contant, et que nosdits anemis leur fesissent savoir de leurs nouvelles par ledit Wideville, dedens quarrème lors après ensiévant, et que nosdits anemis ou aucun d'eux avoient baisié les armes ou le singne des lettres dudit d'Alanchon, lesquelles portoit ledit Poneuse son poursiévant pour l'honneur dudit d'Alanchon; disant aussy que ledit Gallet par son rapport luy avoit dit que le ducq d'Iorc se recommandoit à lui de son bon voulloir et aussy le prioit que longtamps le volsist continuer, et que avant que il fuist le mois de septembre ensiévant, ledit ducq accompagné des plus grans seigneurs d'Angletierre descendroient en nostre païs de Normandie à si grant et bonne puissanche que ledit d'Alanchon en devroit estre contant, aussy que nostre dit neveu trouvast moien de recouvrer aucune place ou port de mer pour la descente de nosdits anemis, et qu'il leur fist savoir si nostre dit fils le dauphin yroit point en Normandie, et que autre et samblable response avoit fait audit Thomas Gallet ledit chancelier d'Angletierre, pour la dire et faire savoir audit d'Alenchon; et oultre plus dist et confessa que incontinent après le retour desdits Poneuse et Thomas Gallet, il renvoia en Angletierre ung nommé mestre Émon Gallet, après che qu'il ot prins de luy serment sur le livre de tenir les chosses secrettes, et qu'il bailla audit Gallet ungnes lettres adréchans audit duc d'Iorc, signées de son vray signe et de son nom Jehan, lequel il avoit tranchié en quarré et bailla audit Gallet.... Aussy disoit qu'il avoit donné charge audit Gallet de savoir la response dudit mariage et des autres choses qu'il leur avoit fait savoir par lesdits Hontiton, Poneuse et Gallet, et de leur dire qu'il estoit tamps de besoigner s'ils vouloient riens bien faire, et qu'il voudroit qu'ils fussent deschendus ainsy que mouches ou gresle, et qu'il estoit achertené que nous alions sus nostre dit fils le daulphin, et qu'il se tenoit seur d'avoir du retour des nos-

« nous compéter et appartenir, sauf toutevoies réservé à
« nous de faire et ordonner sur le tout ainsi que bon nous
« samblera.

« Et déclare le roy son plaisir estre tel, c'est à savoir

ches, et que si ils venoient et prenoient appointement avecq luy, ledit d'Alenchon leur aideroit de ses plaches, de son artillerie et de tout che qu'au monde leur seroit possible, et qu'ils ne faillissent point à venir, et aussy qu'il ne eust point de faulte que ne luy fussent délivrés lesdits xx^m escus, disant oultre que environ Pasques lors prochain ensievant, pour che qu'il s'esmerveilloit fort de che que ledit Gallet n'estoit encores retourné d'Engletierre, il renvoia ledit Fortin audit lieu de Calais et lui donna charge de parler ausdits Anglois aux enseignes que dessus et de leur demander s'ils voudroient riens ou non. En oultre plus dist et confessa que environ Quasimodo ensievant, ledit Gallet retourna d'Angletierre par devers luy et lui apporta lettres du roy d'Angletierre, signées, comme disoit ledit Gallet, de la main d'iceluy roy d'Angletierre, c'est assavoir Henry, et que lesdites lettres contenoit ce que s'ensieut : « Très-chier cousin, nous vous merchions du « bon voulloir que avez à nous, nous avoirons nostres facteurs au pre- « mier jour d'aoust à Bruges pour le fait des trièves d'entre nous et « beau cousin de Bourgongne, et que là se treuvent aussy vos facteurs « pour appointier de toutes chosses et feront tant, si Dieux plest, que « vous serez bien contens. » Et oultre disoit que ledit Gallet avoit dit que le roy d'Angletierre avoit recueilli le gouvernement et que le duc d'Iorc estoit allé en Galles, et que à ceste cause ledit Gallet s'estoit adréchié au roy d'Angleterre et luy avoit dit le voulloir et intention dudit d'Alenchon, dont il le merchioit, et lui fist savoir par lui qu'il envoirait ses ambassadeurs audit lieu de Bruges, selon le contenu ès dites lettres, et que ledit d'Alenchon y envoiast samblablement et que lesdits ambassadeurs apporteraient ensamble lesdits xx^m escus, et aussy d'en bailler sellés et de toutes autres chosses. Dist aussy et confessa ledit d'Alenchon que tant pour ce que le jour dessusdit auquel nosdits anemis lui devoient envoier lesditz xx^m escus, luy estoit loncq, que aussy que pour che que il désiroit savoir l'issue de son appointement avecq nosdits anemis, il renvoia derechief ledit Gallet en Angletierre, afin de faire avanchier ledit argent et aussy pour recouvrer un saulf-conduit pour ung de ses gens duquel saulf-conduit le nom devoit estre en blancq, afin qu'il peuist envoier aucun homme pour besongnier avecq lesdits Anglois là où mestier eust esté et passer ses appointemens, et que en oultre il dist audit Gallet qu'il ne savoit quelles les fortunes de la guerre seroient, et qu'il vouldroit bien avoir quelque retraict en Angleterre si le cas avenoit qu'il se retraïst par

« que au regard de la personne de messire Jehan d'Alen-
« çon il plaist au roy que l'exécution d'icelle soit différée,
« et la diffère le roy jusques à son bon plaisir, et quant
« aux biens qui furent et appartinrent audit d'Alençon,

delà et qu'il lui parlast de la duché de Bettefort, de la duché de Rochestre, et des terres que lesdits seigneurs desdites terres tenoient en leur vivant, afin qu'il en fust parlé au roy d'Angletierre, et que au partement dudit Gallet il luy bailla ungnes lettres adréchans audit duc d'Iorc en cheste fourme : « Seigneur, je me recommande à vous, « et me donne grant merveille que n'ay eu autrement nouvelles de « vous par che porteur, et vous prie que m'en fachiez savoir brief, et « le vouliez croire de ce qu'il vous dira par moy. » Et oultre escript autres lettres à maistre Louis Gallet demorant en Angletierre et père dudit mestre Émond, contenant que ledit d'Alenchon le merchioit de sa bonne voullenté qu'il avoit à luy ainsi qu'il avoit seu par son fils et qu'il adrechast tousjours les matières. Disoit outre que ainssy que lui et ledit mestre Émond devisoient des matières, ledit mestre Émond dist que l'intention desdits Anglois estoit que le duc d'Exetre et le frère du sire de Tallebot descenderoient en Guienne, atout x ou xii^m^ combatans, et le duc de Boucguyngam et le comte de Willebi et d'Unchurt (?) descenderoient à Calais et vendroient par Picardie à x ou xii^m^ combatans et que le roy d'Angletierre et le duc d'Iorc et autres deschenderoient en nostre païs de Normandie. Outre plus dist et confessa ledit d'Allençon avoit parlé à Formon, son varlet de chambre, afin que ledit Formon fust de son alliance touchant le fait desdits Anglois, en oultre lui avoir donné charge de savoir comment notre place de Grantville estoit remparée et si elle estoit bien fortifiée et quelles réparations on y avoit faictes, et en espécial du costé où elle avoit esté autrefois prinse, et que s'il se fust joint avecq lesdits Anglois, comme il espéroit qu'il se fesist, il eut bien vollut trouver manière par quelque moyen que che eust esté de bailler ladite plache de Grantville et toutes les autres places qu'il lui eust esté possible auxdits Anglois qu'il eust peu. Disant en oultre ledit d'Alenchon qu'il a esté meu de faire exciter et esmouvoir par lesdits messages lesdits Anglois à venir et deschendre en ce royaume à la sugestion d'un nommé Mathieu, prebtre, duquel ne savoit le nom, qui se disoit estre du païs de Lyonnois et serviteur du bastart d'Ermignac, lequel, comme disoit iceluy d'Alenchon, luy avoit aporté lettre contenant créance sur le porteur de par nostre fils ledit daulphin et aussy de par ledit bastart d'Erminacq, enquelles lettres de nostre dit fils ledit d'Alençon, ainsy que disoit, faisoit doubte pour ce qu'elles n'estoient pas en la fourme selon laquelle nostredit fils avoit acoustumé lui escripre, et aussi faisoit doubte en la signature desdites

« jà-soit-ce que les enfans d'icelui d'Alençon, selon « droit, raison et les usages gardés en tel cas, dussent « estre privés et déboutés de tous biens, honneurs et pré- « rogatives et vivre en tel povreté et mendicité que ce « fust exemple aux autres, toutevoies en ramembrance « des services des prédécesseurs dudit d'Alençon faits aux « prédécesseurs du roy et à la chose publique du royaume, « espérant aussi que lesdits enfans se conduiront et gou- « verneront envers le roy comme bons, vrays et léaux

lettres, sur laquelle chosse et à sa requeste [comme] eussent esté examinés par aucuns nos commissaires, pluiseurs tesmoings nommés par ledit d'Alenchon et les serviteurs de son hostel, comment ils avoient veu ledit prebtre, et aussi eust esté examiné ledit maistre Émond Gallet, avecq lequel ledit d'Alenchon se disoit avoir bien amplement communiqué [sur] tout le fait dudit prebtre, et lequel Gallet eust esté sur ce confronté avecq ledit d'Alenchon, aussy eussent esté sur che interrogés lesdits messagiers et autres complices dudit d'Alenchon, lesquels, comme il estoit asseuré, devoient savoir de ladite matière, au cas que ce fust chosse vraie, par tous lesquels tesmoings n'eust esté trouvé aucune chosse de ce que dit est en ceste partie par ledit d'Alenchon, anchois avoient dépossé pluiseurs chosses qui donnèrent pluiseurs présomptions au contraire, et en oultre disoit ledit d'Alenchon que oncques il n'eust lettre de nostredit fils et ne oy parler de ladite matière de par lui à aultre que audit Matieu, et ne savoit encores s'il le disoit de lui-mesme ou par qui il le disoit, et que ledit d'Alenchon n'avoit oncques veu povoir, ne instruction de nostredit fils touchant icelle matière, et sur ce et aultres choses eussent esté faictes audit d'Alençon aucunes remonstrances par lesquelles eust appris que c'estoit chosse controuvée par lui pour soy cuider couvrir et donner coulleur à sa charge, auxquelles remonstrances ou à la pluspart d'icelles ledit d'Alenchon eust dit qu'il n'y sauroit que respondre ou autres parolles d'un tel effect, outre plus, icelui d'Alenchon, en parlant dudit prebtre et en respondant auxdites remonstrances et aussy aux interrogations qui sur ce luy avoient esté faictes, eust esté vacillant et variant en pluiseurs points et articles, comme tout che apert bien et amplement par ledit procès, par quoy, ne par quelle chosse qui eust esté dicte par ledit d'Alenchon, ne déposée par lesdits tesmoings sur ce examinés à sa requeste, ne autrement par chosse contenue audit procès, n'a esté trouvé chosse par quoy nous et nostredite court devons tenir, ne tenons nostredit fils, ne aussy ledit bastard d'Erminacq aucunement chargiés envers nous et justice. »

« subjets doivent faire envers leur souverain seigneur, et
« en faveur et contemplation des requestes sur ce faites
« au roy par monseigneur le duc de Bretagne, oncle
« dudit d'Alençon, le roi de sa grâce, en modérant la
« confiscation et forfaiture dessus déclarées, veut, déclare
« et lui plaist que en tant qu'il touche les biens meubles
« qui furent audit d'Alençon, ils soient et demeurent à la
« femme et enfans d'icelui, réservé au roy l'artillerie,
« harnois et autres habillemens de guerre. Et au regard
« des terres, seigneuries et biens immeubles, le roy, en
« modérant comme dessus, retient à lui les villes, chastel,
« chastellenie et viconté d'Alençon, les ville, chastel,
« chastellenie de Donfront et aussi ceux de Verneuil tant
« deçà que delà la rivière d'Orne, avecques les apparte-
« nances, appendances et dépendances desdites villes,
« chasteaux et chastellenies et vicontés, lesquels dès à
« présent le roy unist et adjoint et incorpore au patrimoine
« et au domaine de son royaume, et avecques ce le roy
« a retenu et retient à lui le surplus des chasteaux et
« chastellenies, terres, vicontés et seigneuries, rentes,
« revenues, possessions et biens immeubles qui furent
« du ducié d'Alençon, adjacences et appartenances d'icelui
« ducié, ensemble tous droits, noms, raisons et actions
« qui furent ou pourroient eschoir, avenir, compéter et
« appartenir audit d'Alençon à cause dudit ducié, tant en
« propriété et possession comme autrement, et tous autres
« droits et seigneuries qui font partie de la couronne et
« appanage de France où qu'ils soyent, réservé la conté
« du Perche dont cy-après sera faite mention, pour en faire
« et ordonner par le roy à son bon plaisir. Et aussi a
« retenu et retient le roy le chastel, chastellenie, terre et
« seigneurie de Saint-Blanchay, en Touraine, ensemble le

« paiage que ledit d'Alençon avoit et prenoit sur les ponst
« de Tours et autres rentes, fiefs et revenues que ycelui
« d'Alençon tenoit et avoit en ladite ville et chastellenie de
« Tours, pour en faire et ordonner comme dessus. Et
« samblablement a réservé le roy à lui les fois et homma-
« ges, droits, devoirs et recognoissances qui compétent et
« appartiennent audit d'Alençon à cause de la conté du
« Perche sur et pour raison des terres et seigneuries de
« Nogent-le-Rotrou, ses appartenances et dépendances
« et autres terres appartenant à monseigneur le conte du
« Maine à cause de madame la contesse sa femme.

« Et au regard des autres terres et seigneuries et biens
« meubles qui furent et appartinrent audit d'Alençon, le
« roy les laisse et veut qu'ils soient et demeurent auxdits
« enfans dudit d'Alençon, ainsi et par la manière qui s'en-
« sieut, c'est assavoir la conté, terre et seigneurie du Perche
« pour en joyr à un seul fils dudit messire Jehan d'Alençon
« et par ses hoirs masles, descendans de son corps et de
« loyal mariage, sans toutevoies aucune dignité ou préro-
« gative de parrie. Et quant au surplus des autres terres et
« seigneuries qui furent et appartinrent audit d'Alençon,
« le roy les laisse et veut qu'elles soient et demeurent
« auxdits enfans d'icelui d'Alençon, tant masles que fe-
« melles, pour en joïr et user par lesdits enfans soubs la
« main du roy, jusques à ce que eux et chacun de eux
« soient en eage, et après qu'ils seront eagiés, par leurs
« mains comme de leur propre chose, et par leurs hoirs
« descendans de leurs corps en loyal mariage, le tout
« selong les coustumes du pays où lesdites terres et sei-
« gneuries sont situées et assises[1]. »

[1] Cf. Jean Chartier, t. III, p. 91. Le mémoire de Pierre Dupuy sur

Ceste très-amère sentence pour le duc d'Alençon et ses bienveillans fut donnée telle que avez oye, à Vendomme, le . . . . . [1], présent le roy et ses pairs, et la court garnie de tout ce qui appartenoit, et en fut la copie distribuée à toute qualité de gens dont ne fait mie à doubter que tantost les nouvelles n'en venissent audit duc d'Alençon, lequel estoit en son logis en la ville, et à celle heure séoit à table et disnoit. Sy y vint un qui avoit esté à la sentence rendre, auquel prestement ledit d'Alençon demanda quelles nouvelles, et respondit l'autre : « Mon-« seigneur, prenez vostre patience en Dieu et le remer-« ciez : vous estes jugié à mort. » Lors se leva de table atout le mot, et joignant les mains vers le ciel, dist tantost en souspirant : « Loué soit Dieu, mon créateur de tout, et « puisque mourir en convient, j'aime autant tost que tard « et prenray en gré la mort. » Grosses larmes lui partoyent des yeux, et estoit une chose lamenteuse de voir sa chière, et n'y avoit nul emprès qui n'en plorast et condolust aveuc lui, et non merveilles comme de voir un si haut et si noble prince, de la vraye estraction des fleurs de lis et de la royale sève si prochain, estre encourru en si obprobrieuse et confuse sentence que de devoir mourir et estre exécuté par justice, au droit nombril et giron de ses amis, en la vue de sa femme et de ses enfans, de ses subjès et vassaux et de tout son peuple, et aveuc ce estre privé de toute dignité et prérogative appartenant à prince, privé, aussi toute sa génération, de terre et de seigneurie

le procès du duc d'Alençon est fort incomplet. Je citerai ici comme sources à consulter, les mss. de la bibl. imp. de Paris, 1278, 4930, 5738, 10319[2]. Le ms. 1104 (Colbert, 7357[1]) renferme le discours du duc d'Orléans en faveur du duc d'Alençon.

[1] Ajoutez : le 10 octobre 1458.

perpétuellement, et que plus lui estoit dur, c'estoit que après estre quitte de sa maleurée vie en sa personne, il laisseroit une triste confuse renommée en ses enfans, ce savoit bien. O noble royal bourgeon, noble jadis branche produite d'un si cler et précieux tronc, que les cieux soloient regarder par faveur et terre et hommes honorer et encliner par révérence, et maintenant avironné de la bruyne de confusion, vois pervertir ta fortune, tourner en autre condition ton estat, et fouller aux piés et injurier ta noble personne! O et comme dur et amer glaive y a en ton courage, comme aigre et ague la pointe de ceste infélicité, de ceste intolérable misère, tu qui as esté né et produit au monde resplendissant, rayant glorieusement de clarté royale, bersé et enveloppé en fleurs de lis d'or, vestu et emmantelé de samblable femme[1], nourry en chambre odorant, mis à cheval en apprest de prince, chaint d'espée ducal, tymbré de la figure du ciel donné à tes pères, doué de terres et possessions plusieurs et commis en gouvernement de haulx vassaux et divers peuples, et maintenant en déclin de tes jours et après avoir eu repaire au thrône de tes glorieux pères, tu te vois dénué de tout, privé d'honneur et de bon nom, et délenqui à fortune pour te fouler aux piés, et entré en la confusion la plus extrême de sa puissance, non pas par fortune commune, mais par fortune de toutes la plus felle, portant mille queues poignantes, et laquelle impareille à toute autre en felleté, t'a rendu mille queues poignantes plus amèrement que la mort! O povre duc, povre haut maleureux homme, et où t'a-elle mené maintenant celle sauvage fortune, et où te ont mené tes povres légièretés vicieuses,

[1] *Femme*, pour fenne, (venne ou venel)? vêtement, étoffe?

auxquelles par trop tu t'es ployé jeusne, et par lesquelles attaintes en toy et réprouvées tu te vois en ceste calamité, en ceste si très-confuse et scandaleuse yssue de jours, comme de te sçavoir estre privé de toute dignité paternelle, de toute possession et seigneurie, et condempné à honteuse mort en publique en confusion de tes parents! Certes droit-cy ne reste riens qui désormais te puisse prester los, sinon que ta fortune te soit un resconfort de mort briefve et que ta mort te rende patience tranquille, et ta patience monstrée, rémission de tes péchiés par mérite que Dieu t'ottroye.

Moult estoient dures et amères ces nouvelles à beaucoup de gens, par espécial aux serviteurs de ce duc condempné, qui tout pleins de honte, alloient fondans en terre d'annuy. Donc, qui amèrement y condolurent, ce furent ces deux chevaliers venus à ceste journée[1].

[1] Ici s'arrêtait probablement le livre IV. Il y a lieu de croire que le livre V, totalement perdu, s'étendait du mois d'octobre 1458 au mois de juillet 1461. Parmi les principaux événements qui y étaient retracés, il faut citer (j'emprunte ce résumé à Jacques Duclercq) « l'ambassade d'Engleterre qui vint vers le duc de Bourgongne, l'obéis- « sance que le duc envoya rendre au pape Pius, l'ambassade qu'il « envoya au concile de Mantua, la prise du vidame d'Amiens, la « naissance du fils du Dauphin à Genappe, l'expédition envoyée en « Gueldres pour aider le fils du duc de Gueldres contre son père, les « guerres de la royne d'Engleterre (Marguerite d'Anjou) contre le duc « d'Yorc, l'ambassade du cardinal de Coustances vers le duc de Bour- « gongne, la condamnation du comte d'Armignac qui vint à refuge « chez le duc de Bourgongne, les plaintes du comte de Charolois « contre le seigneur de Croy, la feste de la Toison à Saint-Omer, la « mort de Charles, roy de France, septiesme du nom. »

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE IV.

Pages.

CHAPITRE PREMIER.

Comment le duc, estant revenu de Rainsebourg, rompist par samblant le mariage de son fils avec mademoiselle de Bourbon. 5

CHAPITRE II.

Comment le roy de Hongrie se plaigny du duc de Bourgongne. 11

CHAPITRE III.

De l'assemblée des trois estats de la haute Bourgongne qui se fit à Salins 12

CHAPITRE IV.

Comment le duc envoya une notable ambassade devers le roy pour impétrer son assentement sur le fait du voyage de Turquie 14

CHAPITRE V.

Comment le conte de Charolois espousa madamoiselle Ysabel de Bourbon 19

CHAPITRE VI.

Comment il y avoit toutes apparences d'amour entre le roy et le duc 29

Pages.

CHAPITRE VII.

Comment le duc prist son chemin vers Flandres et fut partout reçu à grant solempnité. 32

CHAPITRE VIII.

Comment le roi envoya devers le duc messire Jehan le Boursier, général de Normandie. 36

CHAPITRE IX.

Chy s'ensieut le camp de Mahienot et de Jacotin Plouvier. . 38

CHAPITRE X.

Comment le seigneur de Croy fist avoir en mariage à Philippe, son fils aisné, la fille aisnée du conte de Saint-Pol. 49

CHAPITRE XI.

Comment le duc de Bourgongne envoya une nouvelle ambassade en France 50

CHAPITRE XII.

Comment les François quéroient à ravoir les villes engagiées de la Somme, et comment il y avoit foible entente entre le roy et son fils le dauphin. . . . . *ib.*

CHAPITRE XIII.

Comment le duc alla en Hollande pour le fait de sa croisade et aussy pour cause de l'éveschié d'Utrecht 69

CHAPITRE XIV.

Comment le duc eut en propos de marier la fille d'un brasseur de Lille à l'un de ses archers, et comment le père se trahy au parlement de Paris 81

CHAPITRE XV.

Comment le duc tint la feste de son ordre à La Haye; comment le sire de Brederode s'y descoulpa, et des nouveaux chevaliers qui furent eslus. 89

Pages.

CHAPITRE XVI.

Comment le duc fist publier une bulle d'excommunication contre les adhérens de l'eslu d'Utrecht 98

CHAPITRE XVII.

Comment le duc d'Alençon fut pris à Paris par le commandement du roy 100

CHAPITRE XVIII.

Comment plusieurs députés de la haute Frise vinrent devers le duc, et de la noise qui s'esleva entre eux et le bastard de la Viefville 101

CHAPITRE XIX.

Comment le duc manda ses gens d'armes pour combattre les rebelles d'Utrecht 107

CHAPITRE XX.

De la mémorable desconfiture des infidèles 109

CHAPITRE XXI.

Comment vers ce temps sourdy une comète et comment il y eut à Gennes une pluie de sanc. 116

CHAPITRE XXII.

Comment le Saint-Père envoia au duc de Bourgongne la bannière de la croisade 117

CHAPITRE XXIII.

Comment le conte d'Estampes et le bastard Anthoine de Bourgongne conduisirent leurs gens d'armes en Hollande. . . . 120

CHAPITRE XXIV.

Comment une ambassade de l'empereur arriva à La Haye. . . 121

CHAPITRE XXV.

Comment messire Jehan de Coymbre prist congé au duc de Bourgongne pour aller au royaume de Cypre . . . . . *ib.*

Pages.

CHAPITRE XXVI.

Comment le duc s'apprestoit pour mettre son siége devant Utrecht. 126

CHAPITRE XXVII.

Comment les Brederode et les gens d'Utrecht s'estoient mis en deffense. 130

CHAPITRE XXVIII.

Comment le duc, estant à Hiselstein, eut soissante ans accomplis 134

CHAPITRE XXIX.

Comment les gens d'Utrecht se soubmirent au noble vouloir du duc, et comment les Brederode s'appointièrent avec luy. . . 135

CHAPITRE XXX.

Comment la paix faillit estre rompue, et comment le duc entra à grant solempnité dans la ville d'Utrecht 141

CHAPITRE XXXI.

Comment le guet se faisoit chaque soir pour la seureté du duc. 151

CHAPITRE XXXII.

Comment messire David, nouvel évesque, fist son entrée à Utrecht. 154

CHAPITRE XXXIII.

Comment le duc mist son siége devant Deventer 155

CHAPITRE XXXIV.

Comment le daulphin renvoia la tierce fois ses ambassadeurs devers le roy son père, et comment il pensa de son refuge vers le duc de Bourgongne 160

CHAPITRE XXXV.

Comment le siége de Deventer continua et comment le duc entra en traité avec les habitants. 170

Pages.

CHAPITRE XXXVI.

Comment le dauphin, ayant annoncé son propos au roy, se vint à rendre chez le prince d'Orenges 177

CHAPITRE XXXVII.

Comment le duc de Bourgongne fut adverti de ces nouvelles et en informa un chevaucheur du roy 183

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le sire de Blanmont conduisit le dauphin parmy Lorraine 186

CHAPITRE XXXIX.

Comment le duc de Bourgongne esclairci la matière par unes lettres au roy, dont fut enchargé son chevaucheur 189

CHAPITRE XL.

Comment le dauphin tira raddement le païs tant qu'il fut venu à Louvain, et ce que le duc pensoit de sa venue soudaine . . 191

CHAPITRE XLI.

Comment le duc envoya vers le dauphin messire Jehan de Croy et le conte d'Estampes qui le conduisirent à Brusselles. . . 195

CHAPITRE XLII.

Comment le roy requist le duc de Bourgongne de ne donner refuge, ne confort au dauphin 199

CHAPITRE XLIII.

Comment le duc se rendit à Brusselles et des grans honneurs qu'il fit au dauphin 205

CHAPITRE XLIV.

Comment le roy escrivit derechef à son fils le dauphin, et comment le duc respondit au roy 215

CHAPITRE XLV.

Comment le roy mist le pays de Dauphiné en son obéissance. 225

Pages.

CHAPITRE XLVI.

Comment le duc envoya vers le roy messire Jehan de Croy et messire Simon de Lalaing, touchant le fait du dauphin. . . 229

CHAPITRE XLVII.

Comment le conte de Charolois estoit durement informé à l'encontre de ceux de Croy, et comment le duc, radement enaigry, se courcia à son fils 230

CHAPITRE XLVIII.

Chy s'ensieult le partement du duc de Brusselles tout seul pour tirer à Hal 239

CHAPITRE XLIX.

Comment le duc se trouva en grant péril 249

CHAPITRE L.

Comment le duc prist quelque repos chez un sien braconnier à Halsenbergue, et comment chascun s'esmayoit sur son aventure 263

CHAPITRE LI.

Comment messire Philippe Pot reconforta le duc de Bourgongne, et fist si bien qu'il retourna à Brusselles. . . . 277

CHAPITRE LII.

Comment le dauphin et la contesse de Charrolois firent tant que le duc pardonna son maltalent à son fils 289

CHAPITRE LIII.

Comment un chambellan du roy, nommé Gouffier, fut accusé et mis en prison. 294

CHAPITRE LIV.

Comment la contesse de Charrolois se délivra d'une fille . . . 296

Pages.

CHAPITRE LV.

Comment un valleton, faignant estre sourd-muet, se vantoit de cognoistre les choses passées et futures 298

CHAPITRE LVI.

Comment le duc et le dauphin furent reçus à très-grant solempnité à Bruges 301

CHAPITRE LVII.

Comment une conspiration fut faite contre le roy 306

CHAPITRE LVIII.

Comment le dauphin assista à Bruges à la procession du Saint-Sang de miracle 309

CHAPITRE LIX.

Comment le roy accorda sa fille au roi de Hongrie 310

CHAPITRE LX.

Comment le dauphin envoya quérir la dauphine 313

CHAPITRE LXI.

Comment le duc mist sa main sur les bancs des usuriers. . 314

CHAPITRE LXII.

Comment le duc pourvit à l'encontre de ceux d'Utrecht et aussy à l'encontre des Anglois 316

CHAPITRE LXIII.

Comment le roy de Hongrie clama la duché de Lucembourg. . 320

CHAPITRE LXIV.

Comment la dauphine se mist à voie pour rejoindre le dauphin. 322

CHAPITRE LXV.

Comment chascun jour courroient diverses rumeurs estranges. 324

Pages.

CHAPITRE LXVI.

Comment le dauphin et la dauphine allèrent à Geneppes . . . 326

CHAPITRE LXVII.

De certaines mutations qui se firent en la court du duc . . . 329

CHAPITRE LXVIII.

Comment les gens monseigneur de Bourgongne besongnièrent avec les Anglois, et comment les terres du comte d'Eu furent saisies en Picardie. 337

CHAPITRE LXIX.

Comment le roy de Castille montra grant désir de rappaiser le roy et le dauphin, et comment le conte de Saint-Pol s'efforça de rentrer en la grâce du duc de Bourgongne. . . . 342

CHAPITRE LXX.

Comment messire Pierre de Brezé prist par puissance le port de Samwyc 347

CHAPITRE LXXI.

Comment messire Jehan de Rebremette fist de grans exploix contre les Mores 353

CHAPITRE LXXII.

De divers prodiges 359

CHAPITRE LXXIII.

Comment le duc visita les villes de la Somme 362

CHAPITRE LXXIV.

Comment les Liégeois se mirent en armes 365

CHAPITRE LXXV.

Comment les ambassadeurs du roy de Hongrie furent de rechef reçus à grant honneur en France, et de la mort dudit roy . . 368

Pages.

CHAPITRE LXXVI.

Comment le duc de Bourgongne apprist à grant regret la mort du roy Lancelot et celle de messire Jehan de Coymbre . . . 383

CHAPITRE LXXVII.

Comment les matères estoient, par continuation, aigres et périlleuses entre le roy et le duc. 388

CHAPITRE LXXVIII.

Comment ceux de Gand requirent moult humblement le duc de Bourgongne de visiter leur ville 396

CHAPITRE LXXIX.

Comment le dauphin ne voulut aller à Gand, et des propos qui courroient sur ceste matière 407

CHAPITRE LXXX.

Comment le duc fut solempnement reçu à Gand 412

CHAPITRE LXXXI.

Comment le duc de Bourgongne fut ajourné à estre à une journée à Montargis 417

CHAPITRE LXXXII.

Comment se continua la procédure encontre le duc d'Alençon, et comment le roy restoit enaigry contre le duc 421

CHAPITRE LXXXIII.

Comment le duc envoya ses députés à Montargis, et comment il eut certains secrets entendements avec les Anglois 427

CHAPITRE LXXXIV.

Comment l'évesque de Meaux, estant au point de la mort, advisa les ambassadeurs bourguignons 429

CHAPITRE LXXXV.

Comment les ambassadeurs bourguignons se tenoient à Vendomme, et d'un cas criminel qui advint dans le Bollenois . . 433

Pages.

CHAPITRE LXXXVI.

Comment plusieurs hauts seigneurs enhortèrent le roy à ne pas combattre le duc de Bourgongne. 438

CHAPITRE LXXXVII.

Comment le duc cheut en griève maladie. 441

CHAPITRE LXXXVIII.

Comment le roy fut aussy durement malade 444

CHAPITRE LXXXIX.

Comment le duc assembla les estats de Brabant et fist grant accueil aux contes d'Eu et de Nevers 450

CHAPITRE XC.

Comment messire Guillaume Rollin, fils au chancelier de Bourgongne, se trouva reprochié de vilain fait. 456

CHAPITRE XCI.

Comment il fut procédé contre les boute-feus en Flandres et en Brabant. 460

CHAPITRE XCII.

D'une emprise d'armes que fist messire Charles de Moullon . . 462

CHAPITRE XCIII.

De l'assemblée qui se fist à Vendomme 466

CHAPITRE XCIV.

Comment le roi pronuncia la sentence du duc d'Alençon . . . 476

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA

TOME PREMIER

Page 299, ligne 10, *au lieu de* mornés, *lisez :* mornes.

TOME II

Page 41, ligne 18, *au lieu de* Morte, *lisez :* Marte ; *et ajoutez en note :* M. Quicherat a publié dans ses savantes recherches sur Jeanne d'Arc, un meilleur texte de cette prophétie.
» 205, » 16, *au lieu de* faux donnés à entendre, *lisez :* faux donner entendre.
» 314, » 16, *au lieu de* d'Aragonnois, *lisez :* l'Aragonnois.

TOME III

Page 45, ligne 8, *au lieu de* rès, *lisez :* rèse.
» 69, » 3, *au lieu de* Vernes, *lisez :* Bernes.
» 301, » 28, *au lieu de* haut, *lisez :* baut.

DC
611
B78C5
t.3

Chastellain, Georges
Oeuvres

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY